1

308 p

REVUE

DE LA

NUMISMATIQUE BELGE.

3

REVUE

DE LA

NUMISMATIQUE

BELGE,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE,
PAR MM. R. CHALON, L. DE COSTER ET C. PICQUÉ.

—

5e SÉRIE. — TOME III.

V.27-28
1871-72

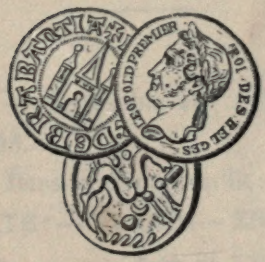

BRUXELLES,
LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE BELGE D'AUG. DECQ,
9, RUE DE LA MADELEINE.

1871

CJ
3
R4
t.27-28

LIBRARY
JUL 1 1970
UNIVERSITY OF TORONTO

REVUE

DE LA

NUMISMATIQUE BELGE.

CATALOGUE

DES

MONNAIES OBSIDIONALES ET DE NÉCESSITÉ.

VINGTIÈME ARTICLE.

* 2. .....? — Semblable au n° 1, mais de l'année 17—08.

Rev. — Dans le champ, on lit : IN — NECES · — SITATE · — VARADI — ENSI —

Cuivre. Duby, pl. XVIII, n° 6.

d. 2². .....? — Semblable au n° 2.

Rev. — Dans le champ, on lit : — IN — NECES : — SITATE — VARADI : — ENSI ·

Cuivre. Cabinet de M. le Dr Ludwig Schultze, à Gotha.

d. 2[5]. .....? — Semblable au n° 2.

Rev. — Dans le champ, on lit : — IN — NECES— SITATE — VARADI — ENSI ·

Cuivre. Même cabinet.

d. 2[4]. .....? — Semblable au n° 2, mais de l'année 17—10.

Rev. — Dans le champ, on lit : — IN—NECES— SITATE · — VARADI — ENSI ·

Cuivre. Même cabinet.

* 3. .....? — Dans le champ, la lettre I couronnée, accostée des lettres G—W et de l'année 17—10.

Cuivre. — Uniface.

VENDÉE.

Guerre de 1793 à 1796.

1. 1/2 *douro.* — CAROLUS IIII DEI G · 1792. — Buste à droite de Charles IV, contremarqué de celui de Louis XVI.

Rev. — HISPANIARUM REX · R · L · — Écusson couronné d'Espagne, entre deux colonnes.

Arg. J. Gaillard [1], n° 6588.

d. 2. 12 *deniers.* — LOUIS XVI ROI DES FRANÇOIS. — Buste drapé du roi, à gauche. Au-dessous, la lettre A et un lion. Sur le bord du buste : DUVIVIER.

[1] *Description des monnaies espagnoles et des monnaies étrangères qui ont eu cours en Espagne depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours.* Madrid, 1852.

Rev. — LA NATION LA LOI LE ROI. — Au milieu d'une couronne de chêne est le faisceau surmonté du bonnet de la liberté. Dans le champ, la valeur : 12—D. En bas, une lyre et 1792 4 DE LA LIB. Le milieu de la pièce, de ce côté, a été surfrappé d'une grande fleur de lis, au-dessous de laquelle sont quelques lettres incertaines.

Métal de cloche.

Hennin, pl. XLII, n° 429.

* 3. *Bon de* 300,000 *livres.* — Sur un encadrement orné aux quatre coins d'une fleur de lis, on lit : en haut, ARMÉE CATHOLIQUE ET ROYALE. En bas, DE BRETAGNE. A droite et à gauche, DIEU ET LE ROI. Dans l'intérieur : N° BON DE *trois cent mille* LIVRES — Remboursables au Trésor Royal. En haut, dans un médaillon, le buste de l'enfant-roi avec cette légende : LOUIS · XVII · ROI · DE FRANCE ET DE NAVARRE. En bas, dans un écusson, trois fleurs de lis, posées (2-1), couronnées.

Papier blanc, impression verte, non signé, la somme écrite à la main, inscription apocryphe.

Conbrouse, n° 440.

4. *Bon de* 1500 *livres.* — Sur un encadrement orné de fleurs de lis, on lit : en haut, ARMÉE CATHOLIQUE ET ROYALE. En bas, DE BRETAGNE. A droite et à gauche, DIEU ET LE ROI. Dans l'intérieur, BON DE *quinze cents* LIVRES — Rembour-

sables au Trésor Royal. En bas trois fleurs de lis. (*Signé La Roche-Jacquelin.*)

Papier blanc, impression noire.

Conbrouse, n° 409.

5. *Bon de* 500 *livres.* — Type du n° 2.

Papier rosé, chiffres rouges, dessins bleus.

Conbrouse, n° 408.

6. *Bon de* 400 *livres.* — Type du n° 3. (*Signé Charette.*)

Papier blanc, impression noire.

Conbrouse, n° 407.

d. 7. *Bon de* 100 *livres.* — Dans un encadrement orné d'une guirlande en forme de spirale, on lit : à gauche, *Armée Catholique et Royale.* A droite, *Vive le Roi* LOUIS XVII. A l'intérieur, *Cent l.* N° 444. C l. — DE PAR LE ROI. — BON *pour la somme de* CENT LIV. — *portant intérêt à quatre et demi pour-cent, jusqu'au remboursement qui sera effectué sur le trésor Royal, à la paix.* — 100 l. — CENT LIV. (*Signé tous à la main par : Donnissan, le P^ce de Talmond, Bernier, curé de Saint-Lau, et de Beauvollier.*

Papier blanc, impression noire.

Barthélemy, pl. V, n° 288.

* 7². *Bon de* 100 *livres.* — Sur un encadrement orné de fleurs de lis, on lit : en haut, *Armée catholique.* En bas. *et Royale.* A gauche et à droite, *Cent*

livres. A l'intérieur, DE PAR LE ROI. — Bon commerçable, de Cent *Livres* — *pour objets fournis à l'armée,* — *remboursable à la paix.* — *Série* A· N° 1680. En bas, trois fleurs de lis posées. (2-1). (*Signé Stofflet.*)

Papier blanc, impression noire.

d. 8. *Bon de* 50 *livres.* — Type du n° 2, avec cette différence qu'il y a N° 573 — A et la valeur *cinquante* écrite à la main. (*Signé, Dufour, Bell et Labranche.*)

Papier blanc, impression verte.
Conbrouse, pl. LXXXVI.

* 8². *Bon de* 50 *livres.* — Type du n° 7², mais avec une différence dans les ornements de l'encadrement, sur les côtés duquel on lit : *cinquante liv,* et dans l'intérieur, cinquante *Livres* — *Série* B. N° 35. (*Signé Stofflet.*)

Papier blanc, impression noire.

* 9. *Bon de* 25 *livres.* — Type du n° 7², mais avec une différence dans les ornements de l'encadrement, sur les côtés duquel on lit : à gauche, 25 liv.; à droite, XXV liv. et dans l'intérieur, vingt-cinq *Livres* — *Série* C — N° 15270. (*Signé Stofflet.*)

Papier blanc, impression noire.

* 10. *Bon de* 10 *livres.* — Type du n° 7², mais avec une différence dans les ornements de l'encadrement, sur les côtés duquel on lit : à gauche et à droite,

D*ix livres;* et dans l'intérieur, DIX *livres,* S*érie* D, — N° 10370. (*Signé Stofflet.*)

Papier blanc, impression noire.

* 11. *Bon de* 5 *livres.* — Type du n° 7², mais avec une différence dans les ornements de l'encadrement, sur les côtés duquel on lit : à gauche et à droite, *cinq livres ;* et dans l'intérieur, CINQ *livres.* S*érie* E — N° 18254. (*Signé Stofflet.*)

Papier blanc, impression noire.

* 12. *Bon de* 15 *sous.* — Sur les côtés d'un encadrement orné, ayant aux quatre coins une fleur de lis, on lit : en haut, DE PAR LE ROI. En bas, A*rmée* C*atholique et* R*oyale.* A gauche et à droite, XV *sous.* Dans l'intérieur, BON *commerçable,* — *de* QUINZE *sous*, — *pour objets fournis à l'armée,* — *remboursable à la paix.* — S*érie* A. En bas, trois fleurs de lis posées (2-1). (*Signé Stofflet.*)

Papier blanc, impression noire.

* 13. *Bon de* 10 *sous.* — Type du n° 12, mais avec une différence dans les ornements de l'encadrement, sur lequel on lit : à gauche, D*ix sous,* à droite, X *sous.* Dans l'intérieur, DIX *sous,* — S*érie* A. (*Signé Stofflet.*)

Papier blanc, impression noire.

Guerre de 1832?

d. 14. *Cinq centimes.* — Sur une pièce de cinq centimes de l'année 1831, de Léopold Ier, roi des Belges, on a estampillé un V couronné pour signifier (*Henri V*)?

Cuivre. Cabinet de M. le comte de Robiano.

VÉNÉTIE.

Monnaies de nécessité frappées par l'empereur d'Autriche, François II, pour la province de Vénétie, pendant la guerre contre la France de 1799 à 1805.

1. *Ducat.*

Or. Wellenheim, nº 3272.

* 2. 2 *lire.* — IMP · VENETA MONETA PROVINCIALE. — Aigle biceps, surmontée de la couronne impériale, tenant le glaive et le sceptre et portant sur la poitrine un écusson rond, entouré du collier de l'ordre de la Toison d'or, renfermant le chiffre F · II (*François II*).

Rev. — Dans une couronne formée d'une branche d'olivier et d'une branche de palmier, on lit : — DUE — LIRE — VENETE — 1801. —

Billon. Wellenheim, nº 3273.

* 3. 1 1/2 *lira.* — * FRANC · II · D · G · R · I · S · A · GE · HV · BO · REX · A · A · D · VENET · **. — Aigle biceps, surmontée de la couronne impériale, tenant le glaive et le globe crucigère, et

portant sur la poitrine un écu couronné aux armes d'Autriche et de Lorraine, entouré du collier de la Toison d'or.

Rev. — Dans le champ, entouré d'un grènetis et d'un ornement remplaçant la légende, on lit : —* 1 ½ * — LIRA — VENETA — 1802 — A —

Billon. Wellenheim, n° 3274.

* 4. *Lira.* — Semblable au n° 2.

Rev. — Semblable au n° 2, mais : — UNA — LIRA — VENETA — 1800.

Billon. Wellenheim, n° 3275.

* 4². *Lira.* — Semblable au n° 3.

Rev. — Semblable au n° 3, mais : — * 1 * — LIRA — VENETA — 1802 —

Billon. Wellenheim, n° 3276.

* 5. ½ *lira.* — Semblable au n° 2.

Rev. — Semblable au n° 2, mais — MEZZA — LIRA — VENETA — 1800.

Billon. Wellenheim, n° 3277.

VENISE.

Bloquée par les alliés, en 1813.

d. 1. *Une lire,* 60 c^mes^. — REGNO D'ITALIA. — Dans le champ, la couronne de fer. Au-dessous, la valeur L, 1.60 ; plus bas, une petite ancre.

Rev. — Dans le champ, sous une étoile à cinq pointes, on lit : BLOCCO — DI VENEZIA — 1813.

Étain. Carlo Kunz, pl. I, n° 11.

2. 80 *centimes*.

Cuivre. Carlo Kunz, p. 30.

3. 40 *centimes*.

Cuivre. Carlo Kunz, p. 30.

4. 20 *centimes*.

Cuivre. Carlo Kunz, p. 30.

5. 10 *centimes*.

Cuivre. Carlo Kunz, p. 30.

VÉRONE.

Monnaies frappées par l'empereur Maximilien, à propos de la levée du siége de cette ville, en 1516.

d. 1. *Ducat.* — MAXIMILIANVS · IMPERA. — Buste armé et couronné de l'empereur, à gauche.

Rev. — S · ZENO * PROTEC * VERONAE. — Saint Zénon, mitré, assis, de face, tenant sa crosse de la main gauche et bénissant de la droite.

Or. Van Mieris, t. II, p. 31, n° 3.

d. 2. .....? — MAXIMILIANVS — CAESAR. — Buste armé et couronné de l'empereur, à droite.

Rev. — S · ZENO * PROTEC * VERONAE. — Saint Zénon, mitré, assis, de face, tenant de la main gauche sa crosse et une ligne au bout de laquelle pend un petit poisson ; il bénit de la droite. Exergue : 1516.

Cuivre. Van Mieris, t. II, p. 31, n° 1.

d. 3. . . . . ? — Semblable au n° 2, mais sous le buste une tige trifoliée.

Rev. — S · ZENO · PROTECTOR · VERONAE. — Saint Zénon, mitré, debout, de face et regardant à droite ; le reste semblable au n° 2, mais sans date.

Cuivre. Van Mieris, t. II, p. 31, n° 3.

VERCEIL.

Assiégée par les Espagnols, en 1617.

d. 1. . . . . ? — CAR · EM · D · G · DVX · SAB · P · P · — Buste armé de Charles-Emmanuel, 1er duc de Savoie, à droite. Sous le buste, la lettre V · (*Verceil*).

Rev. — Dans un cartouche carré, orné, dont les angles touchent le bord de la pièce, on lit : VERCELL — IS · IN · OB — SIDION — E · 1617. Dans le champ, trois étoiles.

Or. Promis, pl. I, n° 1.

2. . . . . ? — Semblable au n° 1, mais sur flan d'argent.

Cabinet du roi, à Turin.

Assiégée par les Espagnols, en 1638.

d. 3. *Pistole.* — ✠ FRAN · IACINT · D · G · DVX · SAB · REX · CYPRI. — Les armes couronnées de Savoie, accostées de la date 16—38.

Rev. — ✠ * CHRISTIANA · FRAN · MATRE · REGENTE * — Dans le champ, sous un ornement, on lit : VERCELLÆ — · ITERVM · — · AB · HISP · — OBSESSÆ.

Or. Promis, pl. I, n° 2.
Cabinet impérial, à Paris.

d. 4. 5 *sols ou* 1/4 *de livre.* — ✠ FRAN * IACINT * D * G * DVX * SAB * REX * CYPRI. — Semblable au n° 3, avec cette différence que la couronne est plus petite.

Rev. — ✠ CHRIST · FRANCICA · MATRE · REGENTE. — Dans un cartouche carré, orné, on lit : VERCELLÆ — · ITERVM · — · AB · HISP · — OBSESSÆ. Au-dessous du cartouche, la valeur · S : V.

Arg. Promis, pl. I, n° 3.

d. 4². 5 *sols ou* 1/4 *de livre.* — Semblable au n° 4, mais la couronne a une autre forme.

Rev. — ✠ CHRISTIANA * FRANCICA * MATRE * REGENT. — Semblable au n° 3, mais avec VERCELIÆ, et à l'exergue, la valeur · S : 5 ·

Arg. Promis, pl. I, n° 4.

d. 5. ½ *sol.* — ✠ F · 1 · D · G · S · R · C · — Les armes couronnées de Savoie.

Rev. — ✠ CHR · FRAN · MATRE · REGE. — Dans le champ, on lit : VERC—ITERV—OBS.

Arg. Promis, pl. I, nº 5.

VICH.

Monnaies frappées par la ville à la suite des troubles de 1640 à 1641.

d. 1. 5 *réaux.* — PHILIPP' D · G — R — ····· — Écu couronné de Catalogne, posé sur la croix de Sainte-Eulalie et accosté de la valeur V̇—Ṙ.

Rev. — CIVI — TAS — VIC · — ··· I. — Croix barcelonaise coupant la légende et cantonnée aux 1er et 4e d'un annelet, aux 2e et 3e de trois besants.

Arg. — Irrégulière.

Cabinet de M. Vidal-Ramon, à Barcelone.

d. 1². 5 *réaux.* — PHILIPPVS · D — G · — ····· — Semblable au nº 1.

Rev. — ···· — ··· — VICE — N · 1641. — Semblable au nº 1.

Arg. — Irrégulière.

Même cabinet.

d. 2. 5 *sols.* — ·· IILIPP · — · — ···· ANI · — Écu couronné de Catalogne, posé sur la croix de Sainte-Eulalie et accosté de la valeur V̇ — Ṡ.

Rev. — CIVI — TAS — VIC — N · 1641. — Croix barcelonaise, coupant la légende et cantonnée aux 1er et 4e de trois besants, aux 2e et 3e d'un annelet.

Arg. — Irrégulière.

Même cabinet.

Monnaies frappées par la ville pendant l'occupation française de la Catalogne, de 1641 à 1643.

d. 3. 5 *réaux.* — PRINCIPAT — S — CATA ·····. — Semblable au n° 1.

Rev. — CIVI — TAS — VICE — N 1641. — Semblable au n° 1.

Arg. — Irrégulière.

Même cabinet.

d. 3². 5 *réaux.* — PRINCIPA — T — CATALONA. — Semblable au n° 1.

Rev. — CIVI — ··· — VICEN — · 1641. — Croix barcelonaise coupant la légende, portant en cœur un petit écu losangé aux armes de la ville et cantonnée aux 1er et 4e de trois besants, aux 2e et 3e d'un annelet.

Arg. — Irrégulière.

Même cabinet.

d. 3³. 5 *réaux.* — ··· NCIPA — T — · CATALON. — Semblable au n° 1.

Rev. — CIVI — TAS · — VICE — N ····. — Semblable au n° 3².

Arg. — Irrégulière.

Même cabinet.

d. 4. 5 *sols.* — · PRINC PA — T — · CATALO. — Semblable au n° 2.

Rev. — CIVI — TAS — VICE — N · 164 ·. — Semblable au n° 3².

Arg. — Irrégulière.

Même cabinet.

Monnaies frappées par la ville au nom de Louis XIII, pendant l'occupation française de la Catalogne, de 1641 à 1643.

d. 5. 5 *réaux.* — ✠ — LVDV ····· — ·R · FRANCA. — Semblable au n° 1.

Rev. — ···· — ··· — VICEN — · 1641. — Semblable au n° 3².

Arg. — Irrégulière.

Même cabinet.

d. 6. 5 *sols.* — LVD ····· RAN. — Semblable au n° 2.

Rev. — CIVI — ··· — ··· — N 1642. — Semblable au n° 3², mais la croix est cantonnée aux 1er et 4e d'un annelet, aux 2e et 3e de trois besants.

Arg. — Irrégulière.

Même cabinet.

d. 7. *Menut.* — ✠ CIVITAS · VICEN · 1641. — Buste lauré du roi, à gauche.

Rev. — ✠ PRINCIPAT · CATALO : — Croix barcelonaise cantonnée aux 1er et 4e de trois besants, aux 2e et 3e d'un annelet.

Cuivre. Heiss, pl. XCVI, n° 14.

d. 7². *Menut.* — ✠ LVDO · D · G · R · FRANCI · — Buste lauré du roi, à gauche.

Rev. — CIVITAS · VICEN 1642. — Semblable au n° 7.

Cuivre. Leblanc, pl. LVII, n° 5.

d. 7³. *Menut.* — ✠ LVDV · D · G · R · FRANCI. — Buste lauré du roi, à droite.

Rev. — ✠ CIVITAS · VICEN 1642. — Écusson losangé aux armes de la ville.

Cuivre. Heiss, pl. XCVI, n° 15.

d. 7⁴. *Menut.* — ✠ LVDO · D · G · R · FRANCI. — Tête laurée du roi, à droite; sans le cercle intérieur.

Rev. — ✠ CIVITAS · VICEN · 1643. — Semblable au n° 7³, mais sans le cercle intérieur.

Cuivre. Heiss, pl. XCVI, n° 16.

Monnaies frappées par la ville, au nom de Louis XIV, pendant l'occupation française de la Catalogne, de 1643 à 1652.

8. *Menut.* — ✠ LVDO · D · G · R · FRANC. — Buste lauré du roi enfant, à droite, les épaules drapées.

Rev. — CIVITAS VICEN 1643 — Écu losangé aux armes de la ville.

Cuivre. Conbrouse, n° 469.

d. 8². *Menut.* — LVDO · · · R · FRANCI. — Buste lauré du roi, à droite.

Rev. — ✠ CIVITAS · VICEN · 1644. — Semblable au n° 8.

Cuivre. Heiss, pl. XCVI, n° 20.

d. 8[5]. *Menut.* — ✠ LVDO · D · G · R · FRANC. — Semblable au n° 8[2].

Rev. — Semblable au n° 8[2], mais de l'année 1645.

Cuivre. Heiss, pl. XCVI, n° 21.

d. 8[4]. *Menut.* — ✠ LVDOVIC · D · G · R · FRANC. — Semblable au n° 8[2].

Rev. — * CIVITAS · VICEN · 1644. — Semblable au n° 8[2].

Cuivre. Bessy-Journet, pl. XV, n° 248.

8[5]. Variétés des années 1646 et 1649.

VIENNE.

Assiégée par les Turcs, en 1529.

d. 1. .....? — Dans le champ, le buste armé et couronné du roi Ferdinand, à gauche. Des deux côtés la date 15-Z9.

Rev. — Dans le champ, grande croix pattée cantonnée des écus couronnés de Castille, de Hongrie, de Bohême et d'Autriche.

Or. — Carrée.

Van Mieris, t. II, p. 307, n° 1.
Duby, pl. XXI, n° 1.

2. *Ducat.* — Dans le champ, on lit : — TV — RCK · BL — EGERT · AN · DEM — 23 · SEPTEM — BER · AN — 15Z9.

Rev. — Semblable au n° 1.

Or. — Carrée.

Catalogue Munnicks van Cleeff, n° 13.

* 2³. *Ducat.* — Buste armé et couronné du roi, à droite. Des deux côtés, la date 15-Z9. Au-dessous, on lit : — TVRK · BLE — GERT · WI — · EN : Aux quatre angles de la pièce, un fleuron.

Rev. — Semblable au n° 1, mais avec un fleuron aux extrémités des branches de la croix.

Or. — Carrée.

Van Mieris, t. II, p. 307, n° 3.

d. 2⁴. *Ducat.* — Les armes couronnées d'Autriche, accostées de deux fleurons.

Rev. — Dans le champ, on lit : — T — VRCK — BLEGERT — WIEN — 15Z9.

Or. — Carrée.

Van Mieris, t. II, p. 307, n° 5.
Duby, pl. I, n° 4.

d. 3. *Demi-ducat.* — Semblable au n° 2³, mais d'un module plus petit.

Or. — Carrée.

* 4. .....? — Les armes couronnées du roi, entourées des écussons d'Autriche, de Hongrie et de Bohême.

Rev. — Dans le champ, sous un fleuron, on lit : TVRCK · BLEG — ERT · WIENN — DEN · XXIII · TAG — SEMTEMBER — ANNO · D — 15Z9 — fleuron.

Arg. — Carrée.

* 5. .....? — Semblable au n° 4.

Rev. — Dans le champ, on lit : — TV — RCK · BL — EGERT · WIENN · AN · DEM — Z3 · SEPTEM — BER · AN · — 15Z9.

Arg. — Carrée.

d. 6. .....? — Semblable au n° 4, d'un module plus petit et un peu varié.

Rev. — Semblable au n° 4, mais avec les caractères de la légende plus petits.

Arg. — Carrée.

Catalogue Théodore Bom, du 24 septembre 1866, n° 5080.

d. 7. .....? — Buste armé et couronné du roi, à droite; des deux côtés, la date 15-Z9. Au-dessous on lit : TVRCK BLE — GERT WI — EN.

Rev. — Semblable au n° 2², mais la croix est placée dans la direction des angles de la pièce et elle n'a pas de fleurons à ses extrémités.

Arg. — Carrée.

Van Mieris, t. II, p. 307, n° 2.
Duby, pl. I, n° 5.

d. 8. .....? — Dans le champ, sous un fleuron, on lit : — TVRCK — BELEGERT — WIEN — 15Z9 — fleuron.

Rev. — Semblable au n° 7.

Arg. — Carrée.

Duby, pl. I, n° 6.

* 9. .....? — Dans le champ, on lit : — TVRCK — BLEGERT — WIEN — 15Z9. — Un fleuron aux quatre côtés de la pièce.

Rev. — Semblable au n° 2², mais sans fleurons aux extrémités des branches de la croix.

Arg. — Irrégulière.

Van Mieris, t. II, p. 307, n° 4.

d. 10. .....? — Semblable au n° 2², mais en argent.

d. 11. .....? — Buste armé et couronné du roi, à gauche; des deux côtés, la date 15-Z9. Au-dessous, on lit : — TVRK BLE — GERT — WIEN.

Rev. — Semblable au n° 1.

Arg. — Losange.

Duby, pl. I, n° 7.

d. 12. .....? — Semblable au n° 2³, mais en argent.

d. 13. .....? — Dans le champ, entre deux fleurons, on lit : — TVRCK — BLEGERT — WIEN — 15Z9 — fleuron.

Rev. — Semblable au n° 9.

Arg. — Ronde.

Duby, pl. I, n° 8.

d. 14. .....? — Dans le champ, on lit : — TVRCK — BLEGERT — WIEN — 15Z9.

Rev. — Semblable au n° 9.

Arg. — Carrée.

Cabinet de M. L. Schultze, à Gotha.

d. 15. .....? — Dans le champ, entre quatre fleurons, on lit : — TVRK — BELEGR — WIEN — 15Z9.

Rev. — Semblable au n° 9.

Arg. — Irrégulière.

Même cabinet.

Assiégée par les Turcs, en 1683 [1].

14. *Thaler.* — IMPERII MVRVM AVSTRIACO INTERPONIT IN ORBE. L'aigle biceps, impériale, couronnée, assise sur le globe, tenant l'épée et le sceptre ; sur la poitrine les lettres L · I (*Léopoldus Imperator*). Le globe montre la forteresse de Vienne avec ces mots : SVB VMBRA ALARV : TVARV :. En haut, un soleil radieux ayant au centre un œil dans un triangle, avec ces mots : COLLIGIT AVXILII RADIOS. En bas, la lune à son déclin se cache sous des nuages, avec ces mots : VICTAMQ : REDEGIT IN VMBRAS.

Rev. Dans le champ, on lit : 1683 · DIE 14 IVLII VIENNA AVSTRIAE A TVRCIS OBSESSA, SED PROTECTORE ALTISSIMO LEOP · I · IMP : INDVSTRIA ET CONSILIO, REGIS POLONIAE JOAN III · PRAESENTIA ET VALIDO AVXILIO. A côté, à droite, on lit : IN PERSO : SVCC : ELECT : BAVA : SAXON : ET IMPERII SVBSIDIO COM : CAPLIERS DEPVT : PRAESIDENTE ; à gauche : DVCE LOTHARINGO CAES : LOC : TEN : GRLIS : GENER : COM STARNBERG VRB : COMEN :, et en bas : VIENNENSIVM DENIQVE VNIVERSITATIS SENATVS OFFICIALIVM, CIVIVM AC INCOLARVM

[1] Ne connaissant pas les monnaies qui peuvent avoir été frappées pendant ce siége, je donne ici la description de quelques médailles frappées à l'occasion de sa levée.

CONCORDI OBSEQVIO AB OBSIDIONE, PROFLIGATO HOSTE, EODEM ANNO DIE 12 SEPT LIBERATA. MATTHI : MITTERMAIR A WAFFENBERG, M : MONETAR : OBTVLIT.

Arg. Madai, nº 43

d. 15. . . . .? — Dans le champ, on voit la ville de Vienne, et sur le premier plan, le camp des Turcs. En haut, les écussons d'Autriche et de Savoie sur deux branches de laurier en sautoir.

Rev. — Dans le champ, on lit : WIENN — BELAGERT-DER TURK 1683 — DEN $\frac{14}{4}$ JVL · WARD - ENTSEZT $\frac{12}{2}$ SEP - MIT VERLUST - ALL SEINER - STUCK.

Arg. Duby, pl. XVII, nº 6.

* 16. . . . .? — EHR SEVE GOT - IN DER HÖHE. Dans le champ, sous l'œil de la providence entouré de rayons lumineux, l'aigle biceps d'Autriche, couronnée, tenant sceptre et épée, posée sur les écus accolés d'Autriche et de Savoie ; plus bas, les lettres M-H et deux branches de laurier liées par un nœud.

Rev. — Dans le champ, au-dessus d'un trophée d'armes, on lit : WIENN - VON-TVRKEN BELEGERT - DEN 14 JVLY - MIT HILFF GOTTES - ABGETRIBEN - DEN 12 SEPT · 1683.

Arg.

* 17. . . . .? — DIE STADT SO GOTT BEWACHT · ZERSTÖRT KEIN FEINDES NACHT. Dans

le champ, sous le nom hébreu Jéhovah et l'œil de la providence entouré de rayons lumineux, on voit la ville de Vienne avec ses fortifications, et sur le premier plan, le camp des Turcs.

Rev. — Dans le champ, on lit : ANNO 1683 - DEN 14 JUL · BELA - GERT DER TURK DIE - STADT WIEN · — IST ABER DURCH GOT - TES HILFF DEN 12 SEPT · — WIDE DAVON - GESCHLAGEN - WORDEN. Au-dessous, un petit ornement. Sur la tranche, on lit : * NUN MERCKE ICH DAS HERR SEINEN GESALBTN HILFFT.

Arg.

* 18. . . .? — Dans le champ, on voit la ville de Vienne avec ses fortifications, et sur le premier plan, le camp et l'attaque des Turcs contre la ville.

Rev. — Dans le champ, on lit : *die* $\frac{14}{4}$ *jul :* — VRBS VIENNA OBSIDETVR — TVRCIA FLENS — REMOVETVR — *die* $\frac{12}{9}$ *sept :* sur la tranche, on lit: VIDEBUNT ID CUNCTI MORTALES ET NARRABUNT OPUS DEI.

Arg.

19. $^1/_3$ *de thaler.* — DESUPER AUXILIO. ℭ.

Rev. — DIE 14 JULII VIENNA OBSESSA. ℭ.

Arg. Catalogue Callenfels, nº 406.

VIGO.

Monnaies frappées avec l'argent pris aux Espagnols à Vigo, en 1702.

d. 1. *Couronne.* — ANNA · DEI · GRATIA · Buste

drapé de la reine d'Angleterre, à gauche. Sous le buste : VIGO.

Rev. — MAG — BR · FRA — ET · HIB — REG · 17 — 03. L'étoile de l'ordre de la Jarretière, au milieu des écus couronnés d'Angleterre, de France, d'Écosse et d'Irlande, placés en croix et coupant la légende.

Sur la tranche, on lit : DECUS ET TUTAMEN ANNO REGNI SECUNDO.

Arg. Van Loon, t. IV, p. 365, n° 1.

d. 2. 1/2 *couronne.* — Semblable au n° 1, mais d'un module plus petit.

Arg. Van Loon, t. IV, p. 365, n° 2.

d. 3. *Shilling.* — Semblable au n° 1, mais sans inscription sur la tranche.

Arg. Van Loon, t. IV, p. 365, n° 3.

* 4. 6 *sols.* — Semblable au n° 3.

Arg. Van Loon, t. IV, p. 365, n° 4.

VILLAFRANCA-DE-PANADÈS.

Monnaies frappées par la ville, pendant l'occupation française de la Catalogne, de 1641 à 1643.

d. 1. 5 *réaux.* — PRIN · TVS · —CAT — ALO 1642. Écu couronné de Catalogne, posé sur la croix de sainte Eulalie et accosté de la valeur V̇ — R.

Rev. — VILA · — FRA — NCA · — PEN?. Croix barcelonaise coupant la légende et cantonnée aux 1er et 4e de trois besants, aux 2e et 3e d'un annelet.

Arg. Cabinet de M Vidal Ramon, à Barcelone.

d. 2. 5 *sols.* — · · IN TV — CA · 1642. Semblable au n° 1, mais avec la valeur V̇ — Ṡ.

Rev. — VIL — A · FR — ANC — A · PE · Semblable au n° 1.

Arg. Même cabinet.

Monnaie frappée par la ville, au nom de Louis XIII, pendant l'occupation française de la Catalogne, de 1641 à 1643.

d. 3. *Sixain.* — VILA · FRANCA · PENITEVS : Tête nue de Louis XIII, à droite. Des deux côtés, la valeur S — E.

Rev. — PRINTVICAICA (*sic*) 1642. Écu couronné de Catalogne.

Cuivre. Salat, pl. V, n° 8.

d. 3². *Sixain.* — VILA FRANCA · PENITEVS — Buste lauré, avec fraise, du roi, à droite, accosté des lettres Ṡ — Ė.

Rev. — PRINTV — CA — TA 1642 — Écu couronné de Catalogne posé sur la croix de sainte Eulalie.

Cuivre. Heiss, pl. XCVII, n° 3.

d. 3s. *Sixain.* — VILA · FRANCA · PENITEVS — Buste lauré, avec fraise, du roi, à droite, accosté des lettres Ṡ — Ė.

Rev. — PRI · · · · V — S — · · · T · 164 — 2 · — Écu losangé aux armes de Catalogne, posé sur la croix de sainte Eulalie.

Cuivre. Heiss, pl. XCVII, nº 4.

VITERBE.

Monnaie de nécessité frappée en 1797.

* 1. 5 *baïoques.* — SANCTA DEI GENITRIX — Buste nimbé et drapé de la madone, à gauche.

Rev. — PIVS PAPA SEXTVS ANNO XXIII 1797 — Dans le champ, on lit : — BAIOC — CINQUE — VITERBO.

Cuivre.

WADSTENA.

Voyez Suède, p. 415.

WALCHEREN.

Monnaie de nécessité frappée par les Français, bloqués dans l'île de Walcheren, en 1813.

1. . . . . ? — Dans le champ, une aigle couronnée.

Rev. — EMPIRE FRANÇAIS. Dans le champ, on lit : REGIMENT — DE — VALCHEREN.

Plomb. Conbrouse, nº 438.

WEYMOUTH,

Monnaies de nécessité frappées par Charles Ier, pendant la guerre contre les parlementaires, de 1643 à 1644.

d. 1. 1/2 *couronne.* — (*Tour*) CAROLVS : D : G : MAG : BRIT : FRAN : ET · HIB : REX. Le roi à cheval, armé et couronné, tenant de la main droite une épée. Sous le cheval, une touffe d'herbe et la lettre W. (*Weymouth*).

Rev. — · CHRISTO · AVSPICE · REGNO : · Écusson orné et couronné, aux armes royales d'Angleterre.

Arg. — Irrégulière.

T. F. Dymock (1), pl. VIII, n° 1.

d. 1². 1/2 *couronne.* — Semblable au n° 1.

Rev. — CHRISTO AVSPICE REGNO · ✠. Semblable au n° 1, avec cette différence, que la couronne est plus petite.

Arg. — Irrégulière.

T. F. Dymock, pl. VIII, n° 2.

d. 1³. 1/2 *couronne.* — Semblable au n° 1.

Rev. — · CHRISTO ⚜ AVSPICE ⚜ REGNO (*la marque monétaire paraît être un lion passant*). Écusson ovale, orné et couronné, aux armes royales d'Angleterre.

Arg. — Irrégulière.

T. F. Dymock, pl. VIII, n° 3.

(1) *The Numismatic chronicle and journal of the numismatic society*, new series, n° 111. Octobre 1861.

d. 1[4]. 1/2 *couronne.* — Semblable au n° 1.

Rev. — * CHRISTO * AVSPICE * REGNO *. Semblable au n° 1[3], d'un autre coin, avec une différence dans les ornements de l'écusson, lequel est accosté des lettres C-R, et dans la couronne qui est plus petite et d'une autre forme.

Arg. — Irrégulière.

T. F. Dymock, pl. VIII, n° 4.

d. 1[5]. 1/2 *couronne.* — ✱ CAROLVS · D · G · MAG · BRIT · FRAN · ET HIB · REX ·. Semblable au n° 1, mais sans touffe d'herbe.

Rev. — CHRISTO : AVSPICE : REGNO : ✱. Semblable au n° 1, mais avec une légère différence dans l'ornement de l'écusson.

Arg. — Irrégulière.

T. F. Dymock, pl. VIII, n° 5.

d. 1[6]. 1/2 *couronne.* — ⁘ EXVRGAIT · DEVS DIS ···· LNIVIR · INIMICI (*sic*). Dans le champ, sous trois panaches, on lit dans un cartouche : RELIG : PROT : — LE : AN : LIB : PA. Au-dessous, la date 1644.

Rev. — Semblable au n° 1[5].

Arg. — Irrégulière.

T. F. Dymock, pl. VIII, n° 6.

WEZEL.

Monnaies de nécessité frappées en 1689 (1).

* 1. 2 *sols*. — Dans le champ, les armes couronnées de la ville, accostées de la valeur, 2 — S. Au-dessous, la date 1689.

Cuivre. — Uniface.

Van Orden et Schinkel, pl. II, n° 8.

d. 2. *Sol*. — Semblable au n° 1, mais avec la valeur 1 — S.

Cuivre. — Uniface.

Van Orden et Schinkel, pl. II, n° 9.

(1) Les monnaies frappées à Wezel en 1689, sont-elles de nécessité, ou simplement des méreaux? Pour répondre à cette question, je citerai un passage qui se rapporte à ces pièces et que j'ai trouvé dans une brochure intitulé : *Bijdragen voor de penningkunde*, par MM. Van Orden et Schinkel, p. 42.

« Ces pièces sont difficiles à déterminer, les uns les prennent pour des monnaies de nécessité, les autres, plus vraisemblablement, pour des méreaux; les armes paraissent bien être celles de la ville de Wezel, mais la date 1689 ne determine rien, puisque, pendant cette année, on ne sait pas si cette ville a été assiégée, ou si elle a eu un moment de presse qui l'ait obligée à faire frapper une monnaie de nécessité. Regardez donc, disent-ils, ces pièces comme des méreaux, et les armoiries comme appartenant à une fondation qui a fait frapper ces pièces. »

WISMAR.

Assiégée par les Russes, les Danois, les Saxons, les Hanovriens et les Prussiens, en 1715.

d. 1. *Seize schilling.* — Dans le champ, au milieu d'une couronne de laurier, on lit : — 16 — SCHILL * — WISM ⁂. Au-dessus de la couronne, une contre-marque de forme ovale, divisée verticalement en deux parties, celle de gauche renferme une espèce d'ancre au-dessus de la lettre S; celle de droite $\frac{N}{W}$. Aux quatre coins de la pièce, un des chiffres de la date 1 — 7 — 1 — 5.

Cuivre. · Uniface, carrée.

Van Loon, *Hedendaagsche penningkunde,* p. 180.

d. 1². *Seize schilling.* — Semblable au n° 1, mais la contre-marque renferme à gauche une demi-tête de bœuf couronnée, et à droite $\frac{N}{W}$.

Cuivre. — Uniface, carrée.

Cabinet grand-ducal de Schwérin.

d. 2. *Huit schilling.* — Au milieu d'un cercle formé d'une torsade, on lit : — * 8 * — SCHILL * — WISM ⁂. Au-dessus, une contre-marque aux armes de la ville.

Cuivre. — Uniface, carrée.

Duby, pl. XXVI, n° 5.

d. 2². *Huit schilling.* — Semblable au n° 1, mais — 8 — SCHILL — WISM. Au-dessus la contre-marque, comme au n° 1².

Cuivre. — Uniface, rectangulaire.

Cabinet grand-ducal de Schwérin.

d. 3. *Quatre schilling.* — Semblable au n° 1, mais — 4 — SCHILL * — WISM ⁂. Sur la couronne la contre-marque, comme au n° 1².

Cuivre. — Uniface, rectangulaire.

Même cabinet.

d. 4. *Schilling.* — Monnaie de Wismar de 1692, sous l'empereur Léopold Ier, contre-marquée comme le n° 1².

Cuivre. Cabinet de M. Schultze, à Gotha.

WOERDEN.

Assiégée par les Espagnols, en 1575.

* 1. 40 *sols.* — * PRO * ARIS * ET * FOCIS. Les armes de la ville de Woerden, accostées de la valeur, 4 — O. Au-dessus la date 75 (1575).

Plomb. — Uniface, carrée.

Van Loon, t. I, p. 207, n° 1.
Duby, pl. V, n° 2.

d. 1². 40 *sols.* — Semblable au n° 1.

Rev. — On a gravé l'inscription suivante : — ANNO — 1576 DEN — 24 AVGVSTVS — OP BARTHO-

LOMEVS — DAGH · IS : DE STAD -- WOERDEN ONTZET — GEWORDEN — DOOR DES — HEEREN — KRAGT.

Plomb. — Carrée.

Van Loon, t. I, p. 215, n° 1.

1°. 40 *sols.* — Semblable au n° 1.

Rev. — On a gravé l'inscription suivante : — MISEREBITUR · DNS · — WOERDEN · — J · F.

d. 2. 20 *sols.* — ✠ PRO * ARIS * ET * FOCIS · 75. Les armes de la ville, accostées de la valeur, Z — O.

Plomb. — Uniface, carrée.

Van Loon, t. I, p. 207, n° 3.
Duby, pl. V, n° 3.

* 3. 10 *sols.* — ✠ PRO * ARIS * ET * FOCI · (*sic*). Les armes de la ville, accostées de la valeur, 1 — O. La pièce est contre-marquée d'un petit écu aux armes de la Hollande.

Plomb. — Uniface, carrée.

Van Loon, t. I, p. 207, n° 2.
Duby, pl. V, n° 4.

d. 4. 5 *sols.* — Dans le champ, les armes de la ville, accostées de la valeur, V — S. La pièce est contre-marquée aux armes de la Hollande.

Plomb. — Uniface, carrée.

Devries et de Jonge, pl. II, n° 3,

* 5. 4 *sols.* — Semblable au n° 4, mais avec une légère différence dans la forme de l'écusson, lequel est accosté de la valeur, IIII — S. Sans contre-marque.

Plomb. — Uniface, carrée.

Van Loon, t. I, p. 207, n° 5.

* 6. 2 *sols.* — Semblable au n° 5, mais avec la valeur, II — S.

Plomb. — Uniface, carrée.

Van Loon, t. I, p. 207, n° 6.
Duby, pl. V, n° 5.

d. 7. *Sol.* — Semblable au n° 5, mais avec la valeur, I — S.

Plomb. — Uniface, carrée.

Devries et de Jonge, pl. II, n° 2.

* 8. 1/2 *Sol.* — Dans un écusson entouré d'un triple cercle, on lit : WOER — DEN.

Plomb. — Uniface, carrée.

Van Loon, t. I, p. 207, n° 6.
Duby, pl. V, n° 6.

* 8². 1/2 *sol.* — Variété du n° 8 sous le rapport de l'entourage de l'écusson.

Plomb. — uniface, carrée

WOLFENBUTTEL.

Monnaies de nécessité frappées par le comte Philippe de Reinhard, commandant la forteresse de Wolfenbuttel, pour payer les troupes de la garnison, en 1627.

d. 1. *Double ducat.* — QVID · NON · PRO · RELIGIO 16Z7. Dans le champ, sous une couronne royale, qui dépasse le cercle concentrique, la lettre C, renfermant le chiffre 4.

Rev. — ✱ MONE : REGIS · DAN : NOR : VICAR

PHI : REIN · C : S : Les armes couronnées de Philippe de Reinhard, comte de Solms, accostées de deux petites rosaces entre deux points.

Or. *Danske mynter*, pl. XVIII, nº 20.

d. 2. *Ducat.* — QVID · NON · PRO · RELIGIONE · 16Z7. Semblable au nº 1, d'un autre coin, avec cette différence que la couronne a une autre forme, qu'elle porte un bandeau perlé et qu'elle ne dépasse pas le cercle concentrique.

Or. *Danske mynter*, pl. XVIII, nº 21.

d. 3. *Double thaler.* — ❋ QVID · NON · PRO · RELIGIONE · Aº 1627. Dans le champ, sous une couronne royale, la lettre C, renfermant le chiffre 4.

Rev. — ❋ MONET : R : D : N : VIC : PHIL : REINH : C : S. Les armes ornées et couronnées de Philippe de Reinhard.

Arg. *Danske mynter*, pl. XVIII, nº 22.

* 4. *Thaler.* — Semblable au nº 3.

Arg. *Danske mynter*, p. 317, nº 718.

4². *Thaler.* — Semblable au nº 3, avec cette différence que la couronne du revers est plus petite et qu'elle se termine par des fleurs de lis.

Arg. *Danske mynter*, p. 317, nº 719.

d. 4³. *Thaler.* — Semblable au nº 3, d'un autre coin, avec cette différence que la couronne a une autre

forme, et que les extrémités de la lettre C sont ancrées.

Rev. — Semblable au n° 3, d'un autre coin, avec cette différence que la couronne a une autre forme, qu'elle porte un bandeau perlé, et que les ornements de l'écusson sont différents.

Arg. *Danske mynter*, pl. XVIII, n° 23.

d. 4[4]. *Thaler.* — ✱ QVID ✱ NON ✱ PRO ✱ RELIGIONE. Dans le champ, sous une grande couronne royale, différant par la forme des précédentes, et ayant un bandeau perlé, un C orné renfermant le chiffre 4, accosté de la date 16 — 27.

Rev. — Semblable au n° 4[3].

Arg. *Danske mynter*, pl. XVIII, n° 24.

d. 4[5]. *Thaler.* — ✱ QVID NON PRO RELIGIONE. Dans le champ, sous une grande couronne différant, par la forme et la grandeur, des précédentes, un C orné renfermant le chiffre 4, accosté de la date 16 — 27.

Rev. — ✱ MONET : REGIS · DAN : NORW : VICARII · PHILIP · REINH : COM : S : Semblable au n° 3, d'un autre coin, avec cette différence que la couronne est plus grande, qu'elle porte un bandeau perlé, et que les ornements qui entourent l'écusson, ont une forme plus grossière.

Arg. *Danske mynter*, pl. XVIII, n° 25.

* 4^6. *Thaler.* — Semblable au n° 4^5, mais sans date dans le champ de la pièce.

Rev. — ✱ MONET : REGIS · DAN : NORW : VICARII · PHILIP · REINH : COM : S : Semblable au n° 4^5, avec cette différence, que l'écusson est accosté de la date 16 — 27.

Arg.

d. 4^7. *Thaler.* — Semblable au n° 4^6.

Rev.—MONET : REGIS : DAN : NORW : VICARII : PHILIP REINH · C · S · Semblable au n° 4^6.

Arg. Cabinet de M. le comte de Robiano.

d. 4^8. *Thaler.* — Semblable au n° 4^4.

Rev. — Semblable au n° 3.

Arg. Cabinet de M. L. Schultze, à Gotha.

d. 5. 6 *skilling.* — QVID · NON · PRO · RELIGIO. Semblable au n° 1.

Rev. — ✱ NACH · REICHS · SCHROT · V · K · Dans le champ, on lit : ✱ I ✱ — GVTER — GROS : — 1627.

Arg. *Danske mynter*, pl. XX, n° 2.

5^2. 6 *skilling.* — Semblable au n° 5, avec cette différence qu'après le mot RELIGIO, il y a deux petites étoiles, au lieu d'un point.

Arg. *Danske mynter*, p. 319, n° 734.

6. 12 *pfenning.* — Dans le champ, on lit : 12 · PF WOLFENB — GARNIS — 1627.

Cuivre. — Uniface.

Ruder, n° 185.

WURTEMBERG.

Monnaie de nécessité frappée pendant la guerre de trente ans (?).

* 1. *Kreutzer.* — Dans le champ, un cornet avec son bandereau, la lettre H et la date 16 — 22.

Rev. — Dans le champs, en trois lignes : CCC — XXX — VI.

Cuivre.

WURTZBOURG.

Monnaies frappées par le duc Bernard de Saxe-Weimar, commandant l'armée de Gustave-Adolphe, roi de Suède, pendant la guerre contre l'évêque de Wurtzbourg, en 1634.

1. *Thaler.* — BERNHARD' D : G · DVX — SAXO : IVL · CL · ET · MON. Buste armé, de face, du duc, la tête nue; il porte une collerette large et pointue, une écharpe en sautoir, et tient de la main droite le bâton de commandant. En bas, un petit écusson couronné, aux armes de Saxe.

Rev. — En haut, sortant des nuages, le nom rayonnant de Jéhovah et un bras tenant une couronne de laurier au-dessus d'un petit écusson aux armes du duché de Franconie. En bas, la date 1634. C · S · et au-dessous : QVOD · DEVS · VVLT · HOC · SEMP · FIT —

Arg. Madai, n° 1485.

* 2. 4 *kreutzer.* — BERNHARD : D : G : DVX SAX :

IVL : CLE : MO : (IIII K). Écu orné et couronné, aux armes de Saxe.

Rev. — SALVATOR MV — NDI ADIVUA (*sic*) N°° — Le Christ debout, de face, la tête nimbée; il bénit de la droite. Dans le champ, la date 16 — 34.

Arg.

Monnaies de nécessité frappées par Georges-Charles, évêque de Wurtzbourg, pendant l'occupation française, de 1794 à 1796.

* 1. *Thaler.* — GEOR · CAROL · D · G · EP · WIRC · S · R · I · PR · FR · OR · DUX. Buste de l'évêque, à droite. Au-dessous, les lettres R · F.

Rev. — PRO — PATRIA. Les armes ornées et couronnées de l'évêque de Wurtzbourg, accostées des lettres M — M. En bas, on lit : X · EINE FEINE MARCK · 1795.

Arg. Hennin, pl. LXXI, n° 712.

* 1². *Thaler.* — GEOR · CAROL · D · G · EP · WIRC · S · R · I · PR · FR · OR · DUX · Buste de l'évêque, à droite. Au-dessous, la lettre G.

Rev. — PRO PATRIA. Au-dessous, une couronne d'olivier dans laquelle on lit : * X * — EINE FEINE — MARCK — 1795 — MM.

Arg. Hennin, pl. LXXI, n° 713.

d. 1³. *Thaler.* — Semblable au n° 1².

Rev. — PRO PATRIA. Au-dessous, dans le champ, on lit : X — EINE FEINE — MARCK

— 1795 — MM. Plus bas, deux branches d'olivier en sautoir.

Arg. Hennin, pl. LXXI, n° 714.

d. 1⁴. *Thaler.* — Semblable au n° 1², d'un autre coin, avec quelques différences; la principale est que, sous le buste, au lieu de la lettre G, il y a C · E · R · f.

Rev. — Semblable au n° 1².

Arg. Hennin, pl. LXXI, n° 715.

* 2. 20 *kreutzer.*—GEOR · CAROL · D · G · EP · WIR · S · R · I · PR · FR · OR · DUX. Buste de l'évêque, à droite. Au-dessous, les lettres, R. f.

Rev. — PRO — PATRIA. Les armes ornées et couronnées de l'évêque de Wurtzbourg, accostées des lettres M — M. En bas, on lit : 60 · EINE FEINE MARCK — 1795.

Arg. Hennin, pl. LXXI, n° 716.

d. 2². 20 *kreutzer.* — Semblable au n° 2.

Rev. — PRO — PATRIA. Dans le champ, on lit : ❋ LX ❋ — EINE FEINE — MARCK — 1795 — M — M — 20. En bas, une branche de laurier et une branche d'olivier en sautoir.

Arg. Hennin, pl. LXXI, n° 717.

* 2³. 20 *kreutzer.*—GEOR · CAROL · D · G · EP · WIRC · S · R · I · P · F · O · DUX. Semblable au n° 2, mais sans les lettres R. f.

Rev. — Semblable au n° 2^2, d'un autre coin, avec ces différences, que le nombre LX n'est pas entre deux petites rosaces, que les lettres M-M sont plus rapprochées et que les branches de laurier et d'olivier sont plus grandes.

Arg. Cabinet de M. Durand, à Genève.

* 2^4. 20 *kreutzer.*— GEOR · CAROL · D · G · EP · WIRC · S · R · I · P · F · O · DUX. Les armes couronnées de l'évêque de Wurtzbourg.

Rev. — Semblable au n° 2^2.

Arg Hennin, pl. LXXI, n° 718.

d. 2^5. 20 *kreutzer.* — GEOR · CAROL · D · G · EP · WIR · S · R · I · PR · FR · OR · DUX. Semblable au n° 2^4, mais sous l'écusson, la lettre w.

Rev. — Semblable au n° 2^3.

Arg. Cabinet de M. Durand, à Genève.

d. 2^6. 20 *kreutzer.* — Semblable au n° 2^5, mais avec cette différence, que les hermines sont moins nombreuses.

Rev. — Semblable au n° 2^3, d'un autre coin, avec cette différence, que les branches de la couronne sont beaucoup plus touffues.

Arg. Même cabinet.

d. 2^7. 20 *kreutzer.* — Semblable au n° 2^4.

Rev. — Semblable au n° 2^2, d'un autre coin, avec quelques différences; la principale est que le

nombre 20 est placé en bas, au-dessous de la couronne.

Arg. Hennin, pl. LXXI, n° 719

d. 2[8]. 20 *kreutzer*. — Semblable au n° 2[4], d'un autre coin, avec quelques différences; la principale est qu'il y a WIR au lieu de WIRC.

Rev. Semblable au n° 2[2], d'un autre coin, avec quelques différences.

Arg. Hennin, pl. LXXI, n° 720.

YOUGHAL.

Monnaies de nécessité frappées par la ville, pendant la guerre contre les parlementaires, en 1646.

d. 1. *Sol*. — YOVGHALL. Dans un cercle dentelé, un écusson renfermant un navire.

Rev. — Dans un cercle dentelé, un écusson rond, orné, renfermant les lettres YT.

Cuivre. — Carrée.

Aquilla Smith, pl. VII, n° 4.

d. 1[2]. *Sol*. — Dans le champ, un navire, entouré de plusieurs cercles et de deux grènetis.

Rev. — Dans le champ, au-dessus des lettres YT, un oiseau, et au-dessous la date 1646. Le tout entouré de deux cercles.

Cuivre. — Carrée.

Aquilla Smith, p. 15, n° 2.

d. 1[3]. *Sol.* — Semblable au n° 1[2], d'un autre coin, avec une différence dans la forme du navire lequel est entouré de deux cercles.

Rev. — Semblable au n° 1[2], mais avec un point entre les lettres Y · T.

Cuivre. — Rectangulaire.

Aquilla Smith, p. 15, n° 3.

d. 1[4]. *Sol.* — Semblable au n° 1[3], sauf que le navire a encore une autre forme.

Rev. — Semblable au n° 1[2], mais avec cette différence, que l'oiseau est remplacé par une branche d'arbre.

Cuivre. — Carrée.

Aquilla Smith, p. 16, n° 4.

d. 1[5]. *Sol.* — Semblable au n° 1[2], mais sans les grènetis.

Rev. — Semblable au n° 1[2], mais sans l'oiseau.

Cuivre. — Rectangulaire.

Aquilla Smith, p. 16, n° 5.

d. 1[6]. *Sol.* — Semblable au n° 1.

Rev. — Dans un cercle perlé, les lettres Y · T.

Cuivre. — Rectangulaire.

Aquilla Smith, p. 16, n° 6.

d. 1[7]. *Sol.* — Dans le champ, un poisson.

Rev. — Dans le champ, les lettres YT.

Cuivre. — Ronde.

Aquilla Smith, p. 16, n° 7.

2. 2 *sols?* — Dans le champ, un navire dans un double cercle.

Rev. — Dans le champ, II — 1646.

Cuivre. — Carrée.

The Numismatic chronicle, new series, vol. XI, 1862, p. 287.

YPRES.

Assiégée par les Espagnols, en 1583.

* 1. 20 *sols.* — QVID NON COGIT · NECESSITAS. Dans le champ, écu au lion de Flandre. Au-dessus, la date 83 (1583). Dans l'angle supérieur de la pièce, une estampille renfermant la valeur XX · S.

Plomb. — Uniface, carrée.

Van Loon, t. I, p. 329, n° 1.
Duby, pl. IX, n° 9.

* 2. 10 *sols.* — ❋ NIL RESTAT RELIQVI. Semblable au n° 1, mais avec la valeur X · S.

Plomb. — Uniface, carrée.

Van Loon, t. I, p. 329, n° 2.
Duby, pl. IX, n° 10.

* 2². 10 *sols.* — NIL · RESTAT · RELIQVI. Dans le champ, lion debout à gauche, des deux côtés, la valeur X — S. Au-dessus, dans l'angle supérieur de la pièce, la date 83 (1583).

Plomb. — Uniface, octogonale, irrégulière.

Devries et de Jonge, pl. III, n° 8.

ZACATECAS.

Monnaies de nécessité frappées pendant la guerre de l'indépendance.

d. 1. *Piastre.* — FERDIN · VII DEI · GRATIA 8 R 1811. Les armes couronnées d'Espagne, entre deux colonnes entrelacées d'une banderole.

Rev. — MONEDA PROVISIONAL DE ZACATECAS. Aigle mexicaine posée sur une branche de nopal, sur un pont. A gauche, un globule et six étoiles.

Arg. *Memorial numismatico español*, de 1868, p. 256, n° 20.
Heiss, pl. LXVII, n° 69.

* 1². *Piastre.* — Semblable au n° 1.

Rev. — MONEDA · PROVISIONAL DE · ZACATECAS. Une montagne, au sommet de laquelle on voit une croix; au-dessous, les lettres L · V · O; à droite et à gauche, deux globules joints entre eux par une ligne circulaire formée de petites rosaces.

Arg. *Idem*, p. 256, n° 21.
Heiss, pl. LXVII, n° 70.

d. 1³. *Piastre.* — FERDINANDUS · VII · DEI · GRATIA · 8 R · 1811. Écu couronné à quatre quartiers, entre deux colonnes entrelacées d'une banderole. L'écu est composé aux 1er et 4e d'une grenade, aux 2e et 3e d'un château; au centre, un petit écu ovale aux trois fleurs de lis.

Rev. — Semblable au n° 1², d'un autre coin, avec une différence dans la position de la croix sur la montagne, le placement des mots de la légende, et dans la ligne circulaire qui est ici formée de petites croisettes.

Arg. Cabinet de M. Vidal Rumon, à Barcelone.

d. 1⁴. *Piastre.* — FERDIN · VII · 8 R · DEI · GRATIA. Buste lauré du roi, à droite, vêtu à l'antique. Sous le buste, la date 1811.

Rev. — MONEDA PROVISIONAL DE ZACATECAS. Les armes couronnées d'Espagne, entre deux colonnes entrelacées par une banderole.

Arg. Même cabinet.

1⁵. *Piastre.* — Semblable au n° 1⁴, mais sans 8 R.

Arg. Même cabinet.

* 2. *Réal.* — FERDIN · VII · DEI · GRATIA · 1 R · 1811. Écu couronné aux armes d'Espagne, entre deux colonnes entrelacées d'une banderole.

Rev. — MONEDA PROVISIONAL DE ZACATECAS. Une montagne au sommet de laquelle on voit une petite croix. Au-dessous, les lettres L · V · O. A droite et à gauche, deux globules joints entre eux par une ligne circulaire formée de petites étoiles.

Arg.

ZAMOSK.

Assiégée par les Russes, en 1813.

* 1. *Deux zlote ou florins.* — Dans le champ, on lit : — MONETA — W OBLEZENIU — ZAMOSCIA. Au-dessous, une petite grenade enflammée.
Rev. — BOZE DOPOMOZ WIERNYM OYCZYZNIE. Au milieu d'une couronne formée d'une branche de palmier et d'une branche de chêne, on lit la valeur : — 2 — ZLOTE — 1813.

Arg.

* 1². *Deux zlote ou florins.* — Semblable au n° 1.
Rev. — Semblable au n° 1, mais avec une légère différence dans le feuillage de la couronne.

Arg.

* 1³. *Deux zlote ou florins.* — Semblable au n° 1.
Rev. — Semblable au n° 1, mais la couronne est plus touffue.

Arg.

d. 1⁴. *Deux zlote ou florins.* — Dans le champ, on lit : — MONETA — OBLEZENIU — ZAMOSCIA.
Rev. — Semblable au n° 1, d'un autre coin, avec cette différence que la couronne, les chiffres et les lettres sont plus grands.

Arg. Cabinet de M. le Dr Ludwig Schultze, à Gotha.

* 2. *Six gros.* — Dans le champ, on lit : — PIENIADZ — W OBLEZENIU — ZAMOSCIA — 1813.

Rev. — BOZE · DOPOMOZ · WIERNYM ⁘ OYCZYZNIE ∗. Dans le champ, on lit la valeur : — 6 — GROSZY. Au-dessous, deux petites branches de palmier en sautoir.

Cuivre.

d. 2². *Six gros.* — Semblable au n° 2.

Rev. — Dans le champ, on lit la valeur : — 6 — GROSZY. Au-dessous, deux petites branches de palmier en sautoir.

Cuivre. Cabinet de M. le Dr Ludwig Schultze, à Gotha.

ZARA.

Assiégée par les Autrichiens, en 1813.

* 1. *4 onces, ou* 18 *francs* 40 *cent.* — Dans le champ, un carré renfermant l'aigle impériale couronnée, tenant les foudres dans ses serres. Des deux côtés, on lit : ZARA — 1813.

Rev. — Dans le champ, un carré renfermant la valeur : 4 · O. Au-dessous, séparé par un trait, 18r. 40c.

Arg. Millin et Millingen, pl. LXXIII, n° 487.

* 2. 2 *onces, ou* 9 *francs* 20 *cent.* — Semblable au n° 1.

Rev. — Semblable au n° 1, mais avec la valeur : 2 · O · — 9r. 20c.

Arg. Millin et Millingen, pl. LXXIII, n° 488.

* 3. *Une once, ou* 4 *francs* 60 *cent.* — Semblable au n° 1.

Rev. — Semblable au n° 1, mais avec la valeur : 1 · O. — 4f. 60c.

Arg. Cabinet de M. le comte de Robiano.

ZÉLANDE.

Monnaie frappée à Middelbourg en 1672, avec la vaisselle des Zélandais, pour subvenir aux frais nécessaires à la défense du pays contre les Français, et à la levée d'une armée.

d. 1. *Schelling ou 6 sols.* — (Tour) MON : NOV : ARGEN : ORDINVM : ZELAND. Les armes couronnées de Zélande, accostées de la date 16 — 72.

Rev. — UT ACCEPTA — ITA RELINQVENDA. Lion couché, tenant une lance surmontée du chapeau de la liberté.

Arg. Van Loon, t. III, p. 68.

Monnaie de nécessité frappée en Zélande, pendant l'occupation française de 1795.

d. 2. *1/8 de livre ou 2 1/2 sols.*—LUCTOR ET EMERGO. Les armes couronnées de Zélande.

Rev.— Dans le champ, on lit : 1/8 — LIVIRE — (*sic*) 17 IS 95 — 2 1/2 — STUIVER.

Cuivre. Verkade, pl. XCVI, n° 7.

ZIRICZEE.

Assiégée par les Espagnols, en 1575 et 1576.

(MONNAIES DE 1575.)

d. 1. . . . . ? — ✠ FORTITVDO * MEA * DEVS.

Les armes de la ville de Ziriczée. Le champ de la pièce est rempli par un ornement dans lequel on voit, en haut, les armes de Zélande, en bas, la date 1575.

Rev. — Dans le champ, on a gravé sur deux des côtés l'inscription : AVDACES FORTVNA —* IVVAT; au milieu, un guerrier debout tenant une épée dans la main droite, et au bras gauche ayant un bouclier sur lequel on lit : MARS. Derrière lui, des rochers et des arbres.

Or. — Carrée.

Devries et de Jonge, pl. VII, n° 5.

2. . . . . .? — FORTITV — DO MEA — DEVS A° 1575. Les armes de la ville entourées d'ornements; on y a gravé deux têtes de lions.

Rev. — Dans le champ, on a gravé l'inscription circulaire : AVDACES FORTVNA IVVAT. Au milieu, un guerrier debout, tenant une lance de la main droite, et appuyant la gauche sur un bouclier, sur lequel on lit : MARS.

Or. Catalogue Munnick van Cleef, n° 85.

d. 3. *Ducat.* — Dans le champ, les armes de la ville, au-dessous, une contre-marque à la croix ancrée.

Or. — Uniface.

Van Loon, t. I, p. 210, n° 3.
Duby, pl. V, n° 12.

4. . . . . .? — Semblable au n° 2, mais sans les têtes de lion.

Rev. — Semblable au n° 2, mais avec cette différence que le guerrier tient sa lance de la main gauche et appuie la droite sur le bouclier.

Arg. Catalogue Munnick van Cleef, n° 84.

* 5. . . . . .? — Dans le champ, les armes de la ville. Au-dessous, dans un petit compartiment orné, la date 1575. Au-dessus, une contre-marque aux armes de Zélande.

Étain. — Uniface, carrée.

Van Loon, t. I, p. 210, n° 1.
Duby, pl. V, n° 9.

* 6. . . . . .? — Semblable au n° 5, avec cette différence que la contre-marque est aux armes de la ville.

Étain. — Uniface, carrée.

Van Loon, t. I, p. 210, n° 2.
Duby, pl. V, n° 11.

* 6². La même pièce sur flan en argent.

Uniface, carrée.

* 6³. . . . . .? — Semblable au n° 6, avec cette différence que la contre-marque est aux armes de Zélande.

Étain. — Uniface, carrée.

Catalogue Callenfels, n° 169.

* 7. . . . . .? — Semblable au n° 3.

Étain. — Uniface.

Van Loon, t. I, p. 210, n° 3.
Duby, pl. V, n° 12.

* 8. . . . . .? — Dans le champ, les armes de la ville. Au-dessus, une contre-marque à la croix ancrée, au-dessous, dans un petit compartiment orné, la date 1575.

Étain. — Uniface.

Catalogue Callenfels, nº 174.

* 8². . . . . .? — Semblable au nº 8, avec cette différence que la date se trouve au-dessus des armes de la ville, et la contre-marque à la croix ancrée au-dessous.

Arg. — Uniface.

* 9. . . . . .? — Semblable au nº 3, avec cette différence que l'écusson est beaucoup plus grand.

Étain. — Uniface.

* 10. . . . . .? — Dans le champ, un lion debout à gauche; au-dessus, la date 75 (1575).

Étain. — Uniface.

Van Loon, t. I, p. 210, nº 4.
Duby, pl. V, nº 10.

* 10². — La même pièce sur flan en argent.

Uniface.

11. *Demi-écu.* — Dans le champ, on lit : · ✠ · — · REGIÆ — MA^T RECON — CILIATA · ZI — RIZEA · Z^A — · IVLY · A° — · 1575. Au-dessus, les armes de la Zélande.

Arg. — Uniface, carrée.

Cabinet de M. de Voog, à Amsterdamt.

12. *Quart d'écu.* — Semblable au n° 11.

Arg. — Uniface, carrée.

Même cabinet.

(MONNAIES DE 1576.)

d. 13. . . . . .? — ✠ FORTITVDO * MEA * DEVS * A° 1576 — Les armes de la ville. Le champ de la pièce est rempli par des ornements.

Rev. — On a gravé dans le champ, l'inscription circulaire : AVDACES * FOR — TVNA * IVVAT + et un guerrier, comme au n° 2.

Arg. Devries et de Jonge, pl. II, n° 6.

* 14. . . . . .? — Dans le champ, un grand F accosté de la date 7 — 6 (1576) et de deux grands annelets. La pièce est contre-marquée d'un petit écusson aux armes de Zélande.

Arg. — Uniface.

Van Loon, t. I, p. 212, n° 1.
Duby, pl. V, n° 14.

* 15. 30 *sols.* — Dans le champ, les armes de la ville; au-dessous, dans un petit compartiment orné, la date 1576. Au-dessus, une contre-marque aux armes de Zélande.

Étain. — Uniface, carrée.

Van Loon, t. I, p. 212, n° 2.

* 16. 15 *sols.* — Semblable au n° 15, avec cette différence que l'écusson est plus petit et que la pièce est contre-marquée aux armes de la ville.

Étain. — Uniface, carrée.

Van Loon, t. I, p. 212, n° 3.

* 16². 15 *sols*. — Semblable au n° 16, avec cette différence que la contre-marque aux armes de la ville se trouve à gauche de l'écusson, et qu'il y a une seconde contre-marque à la croix ancrée au haut de la pièce.

Étain. — Uniface, carrée.

* 17. 10 *sols*. — Dans le champ, les armes de la ville; au-dessous, dans un petit compartiment orné, la date 1576.

Étain. — Uniface.

Van Loon, t. I, p. 212, n° 4.
Duby, pl. V, n° 13.

* 18. . . . . .? — Dans le champ, les armes ornées de la ville; au-dessous, une contre-marque aux armes de Zélande.

Rev. — Dans le champ, on lit : — 1576 — SPERANDO — ⊖ — VIVO — · ZZee.

Étain. Catalogue Munnicks van Cleeff, n° 91

d. 19. . . . . .? — Dans le champ, à gauche, les armes de la ville entourées d'une torsade; à droite, dans un cercle et un grènetis, on lit : — · ✠ · — REGIÆ — MA^{T} · RECON — CILIATA · ZI — RIZEA . Z^{A} · — IVLY · A^{o} — · 1576. En bas de la pièce, dans un petit compartiment orné, la date 1576; en haut, un écusson orné aux armes de Zélande.

Arg. — Uniface, carrée.

Van Loon, t. I, p. 214, n° 1.
Duby, pl. VI, n° 1.

19². . . . . .? — Semblable au n° 19.

Rev. — Dans le champ, on a gravé des armoiries; au-dessous, dans deux listons, on lit la devise : ELCK — RINGHT HEM — SELVEN.

Arg. — Carrée.

Cabinet de M. de Voogt, à Amsterdam.

* 20. 30 *sols*. — Dans le champ, entouré d'un cercle et d'un grènetis, on lit : — · ✠ · — · REGIÆ — MAᵀ · RECON — CILIATA · ZI — RIZEA · Zᴬ — · IVLY · A° — · 1576.

Arg. — Uniface, carrée.

Van Loon, t. I, p. 214, n° 2.

d. 20². 30 *sols*. — Semblable au n° 20, mais la pièce est contre-marquée d'un monogramme entouré de deux cercles (*peut-être celui de Mondragon*).

Arg. — Uniface, carrée.

Duby, pl. V, n° 15.

d. 21. 15 *sols*. — Dans le champ, les armes de la ville; au-dessous, dans un petit compartiment orné, la date 1576.

Rev. — Semblable au n° 20.

Arg. Van Loon, t. I, p. 214, n° 3.
Duby, pl. V, n° 16.

d. 21². 15 *sols*. — Semblable au n° 20.

Arg. — Uniface.

Van Loon, t. I, p. 214, n° 4.

* 21³. 15 *sols*. — Semblable au n° 20.

Arg. — Uniface, carrée.

Catalogue Théod. Bom, du 24 septembre 1866, n° 5239.

ZUTPHEN.

Assiégée par les Espagnols, en 1586.

d. 1. 3 *sols*. — Dans le champ, on lit : MO · III · STV — IN · OBSIDIO — ZVTPHANIAE — ANNO · 1586 — TAXIS.

Plomb. — Uniface.

Van Loon, *Hedendaagsche penningkunde*, p. 182.

P. Mailliet.

MONNAIES SEIGNEURIALES.

FRANKENBERG. — ARGENTEAU. — BICHT.

Depuis quelques années, la numismatique des petits seigneurs qui peuplaient nos contrées, a fait d'incessants progrès. A l'exemple de nos historiens, les archéologues semblent se complaire aujourd'hui dans la recherche des moindres monuments de leur science. Parmi ceux-ci, les plus nombreux, relativement à un personnage ou à un endroit donné, ont été explorés d'abord, par la raison qu'ils présentaient un ensemble de faits d'une liaison facile. Les autres, réservés à des glaneurs attardés, ne sont tirés qu'avec peine de leur isolement; mais ils ont pour eux le prestige de leur rareté même, toujours si séduisant pour l'amateur de curiosités.

I

SEIGNEURIE DE FRANKENBERG.

Voici d'abord un grand denier noir, frappé au type de Jean de Heinsberg, évêque de Liége. Le droit présente exactement les armoiries de ce prince :

Écu écartelé, avec petit lion sur le tout : ✠IOH-AS ⁑ DN-S ⁑ DE ⁑ V-RANK.

Rev. Perron sur trois degrés : MONETA : NOVA : FACTA : IN : LENCVDEN : N.

Après avoir cherché vainement sur les bords de la Meuse et dans le Limbourg, quel pouvait être le manoir habité par ce seigneur, nous croyons l'avoir découvert tout près d'Aix-la-Chapelle. Là vivait au xve siècle un sire de Frankenberg, de la maison de Mérode : il s'appelait Jean, et son nom figure dans plusieurs actes, entre les années 1445 et 1490. Il était, dit la chronique, toujours court d'argent, *immer des Geldes bedürflig* (1), circonstance qui suffirait pour expliquer comment, à l'exemple de ses pairs, il imitait, en les altérant, les espèces en circulation de son temps.

Le revers de sa monnaie nous semble, au contraire, passablement énigmatique. Quelle était l'officine représentée par les mots LENCVDEN : N? Le Vroenhof, à Maestricht, s'appelait autrefois *Lenculen,* mais que viendrait-il faire ici? Nous trouvons parmi les titres du seigneur de Frankenberg, qu'il était sous-avoué de l'abbaye de Borcette, située dans son voisinage, et dont le duc de Limbourg possédait l'avouerie. Son père, André de Mérode, est mentionné, en 1415, parmi les vassaux de Jean IV, en qualité de châtelain et burggrave de Limbourg (2); mais nous n'en connaissons pas mieux l'endroit où était cet atelier, dont le nom peut, du reste, se lire de plusieurs manières. Il ne

(1) Quix, *die Frankenburg*. Aachen, 1828.

(2) Miræus, t. I, p. 326.

nous reste donc à voir ici qu'une contrefaçon du mot *leodien*, qui figure sur la monnaie liégeoise contemporaine, marquée au perron, comme sur notre exemplaire.

Passons maintenant une rapide revue des vicissitudes du vieux donjon. *Die Frankenburg*, comme on dit à Aix-la-Chapelle, dont les constructions, de diverses époques, sont aujourd'hui ruinées, était, avant l'occupation française, un fief du duc de Juliers, dans le bailliage de Schönvorst. L'ancienne maison qui en portait le nom avait pour armes une croix dentelée. On rencontre pour la première fois, en 1226, un avoué de Borcette, du nom de Gérard, dont le petit-fils est qualifié de Jean, *sire de Frankenberg*, dans un document de 1306. Aussi est-il probable que c'est au père de ce dernier, appelé Arnold, qu'il faut faire remonter la fondation du donjon, vers le milieu du XIIIe siècle. Depuis cette époque, l'histoire ne parle guère que des contestations entre les châtelains et l'abbaye ou la ville d'Aix-la-Chapelle.

En 1407, la race des Frankenberg était sans doute éteinte (1), car nous voyons alors la seigneurie passer à une branche de la maison de Mérode, remplacée elle-même, en 1583, par les Mérode-Houffalize, qui l'ont possédée jusqu'à nos jours.

II

SEIGNEURIE D'ARGENTEAU.

Le denier noir suivant se trouve ainsi décrit, dans le catalogue des monnaies liégeoises de M. Perreau :

Croix pattée, traversant l'inscription ; sur cette croix,

(1) Fahne, 1re partie, p. 103.

l'écusson de Heinsberg; légende : ✠ IO : DE - HENSB- ERS : L - EODIE.

Rev. Perron dans le champ; légende : ✠ MONETA : NOVA : DE · ARKEN.

Collection du séminaire de Saint-Trond.

Ce curieux denier aurait mieux trouvé sa place dans l'ouvrage de M. Van der Chijs, concernant les monnaies féodales du Brabant, à la suite d'une notice sur les seigneurs d'Argenteau. On sait en effet que ce nom, suivant l'orthographe flamande, s'écrivait anciennement : *Arkentel* ou *Erkentel* (1), et qu'il a existé des monnaies de Guillaume Ier d'Argenteau (2).

L'histoire rapporte que, pendant la minorité de ce jeune seigneur, le duc Antoine de Brabant fit occuper sa forteresse, pour le punir de certains dégâts occasionnés par ses gens. Il la lui remit bientôt après, en 1410, et Guillaume, devenu majeur, se hâta de lui en faire hommage, comme terre mouvante du marquisat d'Anvers. Toutefois la seigneurie conserva son indépendance, avec les priviléges accordés aux fiefs immédiats de l'empire, et le sire d'Argenteau prit même la qualification de *prince de Montglion*, nom d'un rocher des environs, que lui avait légué son père.

On voit que Guillaume n'était pas homme à laisser oublier ses droits, réels ou supposés, et que, si la monnaie qu'il prétendait frapper ne résulte pas d'une convention

(1) Une branche, issue de la même famille, et établie à Liége, porte encore ce dernier nom.

(2) Jalheau, dans son édition du *Miroir des nobles de la Hesbaye*, p. 70; et Ernst, *Notice historique sur Argenteau*.

avec l'évêque de Liége, il n'a pas hésité à se servir de son nom, pour en faciliter la circulation.

Sa mort, survenue en 1453 ou 1454, fit passer la châtellenie à Jacques, l'aîné des enfants qu'il avait eus de sa femme Marguerite, fille du sire de Rochefort et d'Agimont.

III

SEIGNEURIE DE BICHT.

M. Piot, dans la *Revue de la numismatique belge*, année 1857, et, après lui, M. Van der Chijs se sont évertués à donner quelques renseignements sur la seigneurie de Bicht ; mais ils n'ont pu disposer que de rares documents et leur travail est resté incomplet. Nous n'avons pas la prétention de combler cette lacune, et nous nous bornerons à apporter notre pierre à la reconstruction future du féodal édifice.

Voici la monnaie qui a provoqué nos recherches, et dont la *Revue* de 1867 a donné la gravure, pl. XIII, 29.

Écusson au lion rampant, à gauche, ayant la tête couronnée : ✠ NICONTVS : DOMIC ⁝ DE : OBI ⁝ .

Rev. Croix pattée et évidée, ayant en cœur la lettre N ; légende : ✠ MONETA : NOVA : FACA ⁝ BICC.

Sur un autre exemplaire, on lit NOA ⁝, et l'on retrouve au centre l'ornement qui précède la légende.

C'est, on le voit, une imitation de la pièce de quatre mites de Philippe le Beau (1494-1506), qui doit être attribuée aux dernières années de Nicolas Ier, sire de Bicht.

On sait déjà quelle était cette localité. Ajoutons qu'on la rencontre parmi les fiefs du Brabant et ceux du comté de Looz, dans le territoire voisin de la Meuse, appelé Maasland.

Renier de Bicht est mentionné, en 1265, au nombre des feudataires de Thierry de Fauquemont (1), et, en 1296, avec ceux de son fils Waleram II (2).

Comme *sires* de Bicht, nous trouvons d'abord Godefroid Ier de Heinsberg (1298-1331), puisque cette seigneurie figure parmi les biens qui font partie de sa succession. Elle échut à son fils Jean, avec haute et basse juridiction, mais sous réserve des droits de Gérard de la Marck, qui la tenait en engagère (3). Ce Gérard, que Butkens qualifie de *sire de Redichem et de Biecht,* dans le dénombrement des vassaux de Jean III, duc de Brabant, succéda à Jean de Heinsberg, dont la mort survint avant l'année 1335.

La seigneurie devait encore changer souvent de maître : Ogier de Haren, dont le père était avoué de Maestricht, la reçut en fief du duc de Brabant (1312-1350), avec justice, cour féodale et autres dépendances (4). Son fils, appelé comme lui par d'Hemricourt (5) *Rogier de Bixte, près de Stokhem,* épousa Clémence de Berlo, veuve de Jean de Langdris, dont il n'eut pas de postérité. C'est probablement le même qui nous apparaît dans un acte de 1386, comme seigneur de Bicht et de Wolfrath, nom d'un château

(1) Ernst, *Codex diplomaticus falkenburgensis,* p. 21.
(2) Wolters, *Notice historique sur Munsterbilsen,* p. 67.
(3) Id., *Codex diplomaticus lossensis,* p. 227.
(4) Galesloot, *le Livre des feudataires de Brabant,* p. 218.
(5) Pp. 104 et 133, édit. Salbray.

voisin, dont les destinées semblent avoir été les mêmes ([1]).

En 1415, nous rencontrons, comme seigneur de Neerharen et de Bicht, un Thierry de Pietersheim, époux d'Ode de Montfort, dame de Latinne ([2]). Il participa à l'acte de confédération du 17 avril 1436, entre la noblesse et les villes du duché de Gueldre ([3]), et fut inhumé dans l'église de Neerharen, où son effigie était représentée sur une pierre tombale, attestant qu'il mourut le 28 octobre 1440.

Sa fille cadette, Oda de Pietersheim, épousa Claes ou Nicolas Van der Donck, gentilhomme de l'état-noble du pays de Liége et comté de Looz, qui reçut, le 11 février 1461, les seigneuries d'Opbicht et Papenhoven, en même temps qu'il releva celle de Neerharen au nom de sa femme ([4]). En 1489, il adhère au contrat de mariage entre sa fille Jeanne et Wynand Schenk de Nideggen, seigneur d'Arssen et Velden ([5]).

D'après Hemricourt, les Donck portaient de sinople, a la fasce d'hermine; selon d'autres auteurs, coupé d'hermine et de sinople ou d'argent. Enfin, le généalogiste Fahne leur donne un écu coupé d'hermine, en pointe d'or.

Nicolas I Van der Donck, encore mentionné en 1492,

([1]) Note communiquée, avec d'autres renseignements, par M. Habets, président de la Société historique et archéologique dans le duché de Limbourg.

([2]) Manuscrits de Lefort, aux archives de Liége.

([3]) Wolters, *Notice historique sur les anciens seigneurs de Pietersheim*, p. 140.

([4]) Registres aux reliefs de la salle de Curange.

([5]) Slanghen, *Bijdragen tot de geschiedenis van het tegenwoordig hertogdom Limburg*, p. 180.

ne mourut probablement qu'en 1506. Nous essayerons de rétablir sa descendance :

Nicolas II, le jeune, scelle avec son père, en 1489, le contrat de mariage de sa sœur, et fait acte de relief le 6 juillet 1506.	Conrad, qui relève la seigneurie le 13 novembre 1515.	Henri — Jeanne de Roever, dame de Montfort. Le 8 février 1517, il fait acte de relief de la moitié des seig^ies de Bicht, Papenhoven et Wolfrath, dont il reconnait l'usufruit à sa mère. Vivait encore en 1529.	Jeanne — Wynand Schenk, en 1489.
	Marie — Renier de Vlatten, mentionné comme son mari en 1536.	Anne, héritière de Bicht et Wolfrath — Guillaume de Vlodorp, seig^r d'Odenkirchen, Dalenbroek et Reckheim. Ils étaient mariés en 1536 (1), et vivaient encore en 1556.	
Odile, dame d'Odenkirchen, — Florent de Botzelar.	Alverte, dame de Bicht, — 1. Charles de Bronckhorst-Batenburg, sire de Barendrecht, qui fit acte de relief de la moitié des seig^ries de Bicht et Papenhoven, le 3 février 1565, et fut assassiné à Cologne, en 1580. 2. Philippe de Bentinck, qui reçut en fief la moitié de ces seig^ries, le 13 juin 1598 (2), et dont les descendants continuèrent à les posséder jusqu'en 1718.		Anne, dame de Dalenbroek, — Hattard de Palant, sire de Wildenberg.

On remarquera plusieurs contradictions entre le résultat de nos recherches et les notices de MM. Piot et Van der Chijs. Sur le terrain de la numismatique, nous rencontrons les mêmes difficultés. Quels sont, en effet, les quatre deniers noirs au nom de Jean, décrits par M. Van der Chijs à l'article Van der Donck, et dont le type était usité dans la première moitié du xve siècle? Qui est-ce encore que ce

(1) Bormans, *les Seigneuries allodiales du pays de Liége*, p. 93.

(2) Fahne, 1re partie, p. 102.

Jean, dont la monnaie porte le nom de Bicht et rappelle le numéraire de l'évêque de Liége, Jean de Heinsberg (1419-1456)? Nous avons trouvé un Jean Van der Donck, cité vers 1459, sans autre indication, par le secrétaire de la cour féodale du pays de Fauquemont; c'est peut-être le même qui relève de la cour de ce lieu pour un fief de Wikrad, en 1444. M. Piot en a trouvé bien d'autres, qu'il qualifie de *seigneurs de Bicht*, tandis que nous avons vu qu'à la même époque, Nicolas Van der Donck était en possession de la seigneurie, qu'il tenait directement de la maison de Pietersheim!

Grammatici certant, etc.

Bon J. de Chestret.

DESIDERATA.

Pl. I.

Bien que le but principal de la Revue soit de faire connaître aux amateurs les pièces inédites ou rares des diverses séries composant l'ensemble de la science numismatique, nous pensons qu'il entre également dans les attributions de ce recueil de signaler au zèle des chercheurs les pièces mentionnées dans les publications éparses, mais que l'on ne connaît nulle part en nature et qui ne se trouvent citées dans aucun catalogue.

Nous croirions avoir rendu service à la numismatique, si les lignes qui vont suivre amenaient tôt ou tard à la Revue des renseignements certains sur les deux médailles que nous signalons aujourd'hui à l'attention des numismates, et que l'intérêt spécial de la ville de Gand nous fait recommander tout particulièrement aux investigations de nos confrères gantois.

I

MÉDAILLE D'OR OFFERTE A LIÉVIN BAUWENS PAR LA MUNICIPALITÉ DE GAND, LE 22 MAI 1805.

A propos de l'inauguration de la statue élevée à la mémoire de Richard-Lenoir (1), *comme créateur de la*

(1) Le 27 août 1865 à Villers-Bocage (Calvados).

filature et du tissage mécanique en France, une polémique s'engagea entre divers journaux de France, de Belgique et même d'Angleterre, sur la question de savoir qui était le véritable introducteur sur le continent de la filature mécanique perfectionnée, qui déjà, à la fin du siècle dernier, faisait l'orgueil de l'Angleterre.

Le *Mémorial d'Amiens* et divers autres journaux français, ainsi que l'*Écho de Bruxelles*, soutinrent avec raison et démontrèrent à l'évidence que c'était à notre compatriote Liévin Bauwens qu'était due cette introduction, en France d'abord, et un an plus tard en Belgique qui faisait, à cette époque, partie intégrante de la république française.

Bauwens, en effet, dès 1797, n'épargna ni peine ni argent pour parvenir à ce but, certain d'amener par la suite une véritable révolution industrielle et commerciale sur le continent. Mais, comme la France et l'Angleterre étaient alors en guerre, il éprouva de grandes difficultés dans l'accomplissement de cette tâche. Afin de bien réussir dans ses desseins, et pour mieux échapper aux sévérités de la loi contre les exportations des machines, il eut recours à un stratagème. Il acheta secrètement des machines servant à la fabrication du coton par les *Mull-Jenny*, les démonta, et afin de les mieux dissimuler pour les exporter, il les sépara et en introduisit les diverses parties dans des balles de café et des caisses de sucre. Cette fraude faillit lui coûter la vie : il fut condamné à mort et pendu en effigie sur une des places publiques de Londres; de plus, toutes les propriétés qu'il possédait en Angleterre furent confisquées.

Malgré la perte de ses modèles et la privation de son

meilleur contre-maître, qui fut condamné à la déportation pour s'être engagé à le suivre sur le continent, Liévin Bauwens ne se découragea pas, et, en 1798, il fonda la première filature perfectionnée dans le couvent des Bons-hommes à Chaillot, près Paris, et la seconde à Gand, en 1799, au couvent des Chartreux.

Les grandes guerres de cette époque enlevant à l'industrie tous les hommes valides, Bauwens donna du travail à 1,500 prisonniers de la Maison de force de Gand, et construisit dans cette prison la première mécanique à filer, achetée par ce même Richard, qui n'était alors qu'un marchand d'étoffes anglaises à Paris, et qui n'appliqua que plus tard la mécanique de notre compatriote à la filature du coton.

Dans son numéro du 15 septembre 1865, un journal anglais, le *Standard*, publia une lettre de l'un des fils de Liévin Bauwens, dans laquelle il dit que son père obtint le prix de cent mille francs à l'exposition de 1801, pour les meilleures mécaniques à filer, et qu'il fut décoré, le 9 mai 1810, de la croix d'honneur, par Napoléon Ier. La lettre ajoute : que Bauwens reçut, le 22 mai 1805, de la municipalité de Gand, UNE MÉDAILLE COMMÉMORATIVE EN OR, comme récompense de ses efforts constants pour le bien du pays, et celui de la ville de Gand en particulier, qui lui doit sa prospérité et la gloire d'avoir été appelée la Manchester de l'empire.

Dans la notice biographique consacrée par M. le baron de Saint-Genois à Liévin Bauwens, dans la *Biographie nationale*, on retrouve la confirmation de la remise de cette médaille par le maire, M. Dellafaille, comme un

témoignage de la gratitude de la ville de Gand envers Bauwens. Le biographe ajoute : que l'inscription de la médaille constatait qu'elle lui était décernée *pour avoir ouvert de nouvelles sources à l'industrie de ses concitoyens.*

C'est sur cette médaille que nous appelons aujourd'hui l'attention des nombreux amateurs gantois. Peut-être n'existe-t-il que ce seul exemplaire, de même que de la médaille en or offerte en l'an VIII par les habitants de Bruxelles au citoyen Rouppe, et dont nous avons reproduit la gravure dans le volume III de la 4e série de cette Revue.

Comme à cette époque tous nos graveurs de médailles avaient déserté le pays pour s'établir à Paris, il est assez probable que cette pièce est l'œuvre de P. J. J. Tiberghien, dessinateur et graveur, né à Menin en 1755, et mort à Gand en 1810, et à qui l'on doit diverses ciselures très-recherchées des amateurs.

II

MÉDAILLON GRAVÉ EN L'HONNEUR DU PEINTRE LOUIS DAVID, EN 1818.

Le *Mercure belge,* revue publiée à Bruxelles par une société de gens de lettres, pendant les premières années du royaume des Pays-Bas, analyse, à la page 330 du 3e volume, un discours remarquable, prononcé, le 12 juin 1818 à la Société royale de littérature et des beaux-arts de Gand, par le savant Cornelissen, à propos d'un tableau du célèbre peintre David, ayant pour sujet *Eucharis et Télémaque.*

Ce tableau, peint par l'artiste proscrit pour un prince étranger, fut exposé à Gand au bénéfice des pauvres de la ville,

et, à la suite de cette exposition, la Société des arts et lettres arrêta QU'IL SERAIT GRAVÉ UN BEAU MÉDAILLON, dont les inscriptions, fournies par M. Cornelissen, exprimeraient les sentiments les plus affectueux et les plus reconnaissants des amis des arts envers l'illustre peintre. Voici ces inscriptions, d'après le *Mercure belge :*

La légende porte :

SOC. REG. BONAR. ART. ET LITT. L. DAVID,
PICTORI PRINCIPI.

L'exergue :

GANDÆ.
MENS. JUN. MDCCCXVIII.

Sur le revers on lit :

QUOD
TABULAM
URBIS GANDÆ INCOLIS
OSTENDENDO,
PIETATIS IN PAUPERES,
AMICITIÆ ERGA SODALES,
BONI ERGA BELGAS ANIMI
TRIPLEX SPECIMEN OBTULIT;
HOSPITI GRATO
HOSPITES ET IPSI GRATISSIMI,
NE REI MEMORIA PERIRET,
HOC NUMISMA
PROEMIUM BENEFICII.
D. D.

Dans le 6e volume du *Plutarque français* (1), M. Miel a publié sur David un travail étendu, dans lequel il dit, à la page 67 : « Une médaille fut frappée en son honneur par les soins de Gros, qui la lui porta à Bruxelles, au nom de l'école française. » Et plus loin, à la page 68, après avoir parlé des trois peintures qui furent successivement exposées, à Bruxelles et dans plusieurs villes de la Flandre, au profit des pauvres, il ajoute : « LA VILLE DE GAND DÉCERNA UNE MÉDAILLE AU PEINTRE. »

C'est évidemment cette dernière que nous avons voulu signaler à l'attention des numismates. Quant à la médaille que Gros, un des plus célèbres d'entre les élèves de David, lui porta à Bruxelles, au nom de l'école française reconnaissante, elle se trouve très-certainement parmi les trois que nous possédons dans nos tiroirs et que la planche I, ci-jointe, nous dispense de décrire. La première fut gravée, en 1819, par Michaut, le même qui fut appelé par le gouvernement des Pays-Bas pour graver les coins des monnaies nouvelles, et les deux autres par Galle, en 1820 et en 1822.

Pour les détails biographiques, ainsi que pour l'appréciation des nombreux travaux du célèbre artiste, nous renvoyons le lecteur aux publications de A. Th. (Thibaudeau), P. A. Coupin, Rabbé, Miel et autres.

ÉDOUARD VAN DEN BROECK.

(1) *Le Plutarque français, Vies des hommes et des femmes illustres de la France, depuis le* Ve *siècle jusqu'à nos jours*, avec leurs portraits en pied gravés sur acier ; ouvrage fondé par M. ÉD. MENNECHET. Deuxième édition, publiée sous la direction de M. T. Hadot. Paris, 1844 à 1847.

MÉDAILLES

RELATIVES A

L'HISTOIRE DES PAYS-BAS.

Pl. IV.

Sur la pl. IV sont gravées quatre médailles d'argent, inédites selon toute apparence, qui font partie de la riche collection de l'université de Leyde.

La première représente, d'un côté, Guillaume le Taciturne (GVILEL · D · G · PR · AVRAICÆ · CO · NASSAV · 1579), et, de l'autre, Philippe-Guillaume, son fils aîné, qui, sous le nom de comte de Buren, fut élevé en Espagne, où, tout jeune, il avait été conduit par Philippe II, et qu revint dans les Pays-Bas pendant les premières années du règne des archiducs Albert et Isabelle. Voici la légende du revers : PHILIP · GVILEL · D · G · PR · AVRAICÆ · CO · NASSAV. Sous le buste du Taciturne se lit le nom du graveur, Conrad Bloc, qui a été mal interprété par le ciseleur (CORN BLOC P). Cette médaille n'a donc pas été retravaillée par l'artiste. Une autre production, due également à son burin, et publiée par Van Loon (t. Ier, p. 553), porte aussi une signature mal rendue (CON · BLOC · T) (1).

(1) ALEX. PINCHART, *Recherches sur la vie et les travaux des graveurs de médailles, de sceaux et de monnaies des Pays-Bas*, t. Ier, p. 92.

J'ai décrit dans mon *Histoire de la gravure des médailles en Belgique* (1) les œuvres de Bloc, et, parmi elles, un exemplaire uniface du portrait du prince Philippe-Guillaume, lequel porte la signature du graveur. Il existe de ce dernier personnage une autre médaille avec un navire voguant à pleines voiles au revers (2).

Par le rapprochement des dates, on peut se convaincre que les portraits de Guillaume le Taciturne et de son fils appartiennent à des époques différentes.

Il existe deux autres médailles encore du prince Philippe-Guillaume, que l'on trouve dans le recueil de MM. de Vries et de Jonge (pl. II et V). L'une d'elles est du célèbre graveur français Guillaume Dupré (3).

La deuxième médaille de la pl. IV représente les traits de Frédéric Perrenot, le plus jeune des frères du cardinal Granvelle (· FREDERICVS PERRENOT · N · F · Z ·). J'ai fait, dans le mémoire que je viens de citer (4), la description de la face dont j'ai vu un exemplaire avec la signature du graveur (I · ZAGAR · F · 1574). Le revers de celle-ci offre un navire passant à pleines voiles entre deux écueils ; au-dessus plane fort gracieusement, dans des nuages, un ange tenant d'une main une balance, dont les plateaux sont de niveau. Les mots : NI CA NI LA se rapportent à cet emblème. Au lieu de ce navire, sur le revers qui accompagne l'exemplaire anonyme, est représentée la vue d'Anvers. Perrenot était gouverneur du château de cette ville.

(1) Pp. 31 et suiv.

(2) *Histoire de la gravure des médailles en Belgique*, citée, p. 37.

(3) *Ibid.*, p. 38.

(4) P. 21.

La troisième médaille est une œuvre du graveur hollandais M. Smeltzing. Il en a été vendu un exemplaire en cuivre, au mois de juillet 1870, à Tournai. Cette pièce fait allusion aux succès des armées alliées dans la guerre de la succession de Charles II, roi d'Espagne, et rappelle l'occupation, en 1702 et 1703, des villes de Huy, Limbourg, etc., par les troupes des Provinces-Unies, figurées sur la face de la médaille, par un guerrier tenant un faisceau de flèches. Il ne m'a pas été possible d'interpréter d'une manière satisfaisante les allégories. En voici les légendes :

Face. VOORT VADERLAND EN BONDGENOOTEN; exergue : BON · HUY · LIMBORGH · RHINBERGH · GELDER.

Rev. TLOT DEELT AAN SYNE GUNSTELINGEN KLEENE EN GROOTE GAAVEN UIT; exergue : DIE NIET WAAGT — DIE NIET WINT. Dans le champ, d'une part, PRYSEN EN NIETEN; de l'autre, SPREUKE EN NAMEN.

Enfin, la quatrième médaille est une allusion à la naissance, en 1748, du comte de Buren, plus tard Guillaume V, prince d'Orange, dont l'arbre, figuré au revers, est l'emblème. Légende de la face : ES PATRIÆ · VIII · MARTII ANNO MDCCXLVIII. Au revers, on lit : SURCULUS · EX · CÆSO · TRUNCO · SIC PRODIT UTERQUE. Cette pièce est une œuvre de G. Van Muelingen, graveur de la monnaie de Gueldre.

La naissance du comte de Buren continua la lignée des princes d'Orange. Son père, Guillaume-Henri-Frison,

prince de Nassau-Dietz, avait été appelé, en 1747, au stathoudérat des Provinces-Unies, qui était resté vacant depuis la mort de Guillaume III, arrivée en 1702.

Alex. Pinchart.

JETONS MUETS

DES

RECEVEURS DE BRUXELLES.

CINQUIÈME ARTICLE.

Pl. III.

Nous devons au zèle et à l'inépuisable complaisance de notre excellent confrère, M. Ed. Vanden Broeck, de pouvoir, encore une fois, ajouter quelques pièces à la série des jetons muets des receveurs de Bruxelles [1]. On sait que la liste de ces magistrats, donnée par MM. Henne et Wauters, dans leur *Histoire de Bruxelles*, est loin d'être complète. De plus, imprimée à longues lignes, sans repos ni alinéa, et d'un caractère microscopique, elle est d'un usage fort difficile. M. Vanden Broeck a cherché, autant que possible, à la compléter et à en rectifier les erreurs inévitables dans un pareil travail. Il l'a disposée sous forme de tableau synoptique et chronologique, indiquant, à chaque année, les noms des magistrats en exercice. Ce travail, qui doit

[1] Voy. *Revue de la numismatique belge*, 1869, etc.

servir de base au classement définitif des jetons de Bruxelles, paraîtra, nous l'espérons, bientôt. En attendant, il a servi à reconnaître et à classer cinq pièces, récemment acquises à la belle collection de notre zélé confrère, et deux autres qui, nous l'espérons, iront les rejoindre un jour.

I.

Dans un entourage ovale, d'une forme assez baroque et qu'on trouve plusieurs fois employée, au commencement du xve siècle, sur des jetons de Bruxelles, les armes des Van Brabant, telles que les donne M. Wauters, pl. V, mais ayant, de plus, en abîme, une étoile à cinq rais.

Au revers, dans un entourage du même goût, les armes de Was. (M. Wauters, pl. XXV.)

En 1427, Antoine Van Brabant et Pierre Was, furent ensemble receveurs de Bruxelles. C'est donc ici, un jeton dont la date et l'attribution ne laissent aucune place au doute. L'exemplaire que nous avons sous les yeux est de cuivre jaune, métal qui était de mode à cette époque.

Le même Pierre Was avait été receveur en 1422, avec God. Hinckaert, dit Nacke.

II.

Les armes des Thonys (A), pl. XXIV de M. Wauters.

— Écusson qu'on ne trouve pas dans l'ouvrage précité. Il doit être celui d'un Kesterbeke qui écartelait d'un lion aux 2 et 3, au lieu de l'émanche que donne M. Wauters à d'autres personnages du même nom, tels que :

Florent, échevin en 1384, 1389, 1404 et 1410 :

Philippe, échevin en 1409 et 1419 ;

J..., échevin en 1412.

Tandis qu'il n'indique pas les armoiries de Guillaume de Kesterbeke, échevin en 1379, 1390, 1407 et 1421.

Il est donc à peu près certain que ces armoiries sont celles que porte le jeton. En effet, Guillaume de Kesterbeke fut receveur, avec Antoine Thonys, en 1418 et en 1424. Cette dernière date nous paraît être plutôt celle du jeton, tant à cause de sa ressemblance de fabrication, de gravure et de métal (cuivre jaune) avec le suivant, qu'à cause de la nouvelle organisation du magistrat, ordonnée par la charte de 1421.

Ce même Guillaume de Kesterbeke avait remplacé Egide de Kegel en qualité d'échevin, le 3 juin 1421, et avait rempli, en 1423, les fonctions de bourgmestre patricien. Il devait être assez âgé puisqu'il avait commencé sa carrière municipale en 1379. En supposant que ce fût le même Guillaume.

Malgré la loi, qui limitait à un an la durée des magistratures, les *faiseurs* d'alors trouvaient moyen de se perpétuer au pouvoir en permutant de position. On se passait ainsi réciproquement, et d'année en année, les charges de bourgmestre, de receveur, d'échevin, sans quitter l'hôtel de ville. Les hommes ont toujours été les mêmes ; les moyens employés seuls varient.

III.

Dans un cartouche formé de trois ogives et de trois angles, l'écusson des Froyère, donné par M. Wauters, pl. XXVI.

— Dans un entourage trilobé, les armes de Guillaume Cassaert, dit Plaetman, telles qu'elles se trouvent dans l'*Histoire de Bruxelles*, sauf qu'ici le lambel n'est chargé que d'un maillet sur le premier pendant. C'est une nouvelle variété à ajouter aux cinq armoiries des Cassaert que donne M. Wauters.

En 1423, les deux trésoriers patriciens furent J. de Froyère et Guillaume Cassaert, dit Plaetman. C'est à eux que le jeton doit appartenir.

Ce J. de Froyère fut encore receveur :

En 1409, avec . . . . . (inconnu);

En 1428, avec Nicolas de Hont, dit Van Batenborch;

En 1436, avec Guillaume de Pape.

IV.

Dans un entourage assez semblable à celui du n° I, l'écusson incliné et heaumé des T' Serclaes, chargé d'un lambel à cinq pendants.

— Dans un cartouche formé de quatre arcs de cercle et de quatre angles saillants, un écusson chargé d'une espèce de barrière ou porte de verger. Sans doute l'emblème adopté par l'un des deux receveurs plébéiens. (Cuivre jaune.)

On trouve un J. T' Serclaes, receveur en 1438, avec J. Vander Noot, fils de feu Walter. Les Vander Noot ayant des armoiries bien connues, ce jeton ne peut appartenir à cette année-là.

J. T' Serclaes, *filius Everardi*, fut encore receveur

en 1446, avec Guillaume Utergrecht, personnage dont M. Wauters ne donne pas les armoiries. La barrière de prairie, qui figure sur le jeton, ne serait-elle pas une allusion au nom d'Utergrecht, hors, sur la berge du fossé, situation ordinaire des clôtures dans les champs?

V.

Ce jeton a déjà été donné, dans la *Revue,* t. I, 4e série, pl. XVII, n° 9, mais d'après un exemplaire de conservation médiocre, qui nous avait été communiqué par M. Minart, de Douai. Le graveur, trompé par le mauvais état de la pièce, avait chargé de dix billettes l'écusson du revers, tandis que sur l'exemplaire de M. Vanden Broeck, une coquille tient la place de la première billette. Cet exemplaire de M. Vanden Broeck est de cuivre rouge, parfaitement conservé et patiné comme une médaille romaine.

Le droit, aux cinq étoiles, est évidemment d'un Thonys — le Thonys (B) de M. Wauters.

Le revers avait été attribué, par nous, à la famille De Coninck (A) dont quelques membres ont porté des billettes et des coquilles. Le M. S. de M. le comte de Limburg-Stirum mentionne aussi comme portant d'or, aux dix billettes de gueules :

Ludovicus Esselen, échevin en 1340 et en 1345;

Joannes Esselen (Sweerts), échevin en 1363, 1374, 1379 et 1406; trésorier, en 1390, avec Pierre Oemen.

D'après le même M. S., Anthonius Thonys, qui portait de sable, à cinq étoiles d'or, fut échevin en 1391, 1402 et 1407.

Les receveurs des années 1408, 1410, 1411 et 1412, non plus que ceux des années 1414 à 1417, ne sont pas connus. C'est probablement à l'une de ces années qu'appartient le jeton, par exemple à 1408. Antoine Thonys ayant été échevin en 1407, on peut raisonnablement supposer qu'il prit, l'année suivante, les fonctions de receveur, comme c'était généralement l'usage.

Quant à son collègue à la coquille et aux neuf billettes, ce sera un membre d'une des familles De Coninck ou Esselen, qui brisait d'une coquille. D'après M. Wauters, un autre membre de la famille De Coninck portait pour brisure deux coquilles.

VI.

Dans un cartouche à quatre lobes, un écu au lion chargé d'un lambel à trois pendants.

Le graveur n'a, par erreur, reproduit que le premier pendant, mais le lambel entier se distingue sur la pièce elle-même.

Ces armes peuvent être celles de Joseph Boote, trésorier, en 1399, avec Taye; ou bien celles de Walter de Coeckelberghe, en 1360, 1364 et 1370 ; ou bien encore celles d'un Lumbeke. (*Voir* la pl. XVII de l'*Histoire de Bruxelles*.)

Au revers, se trouvent, dans un cartouche trilobé, des armoiries écartelées, que M. Wauters n'a pas données, et sur lesquelles on ne pourrait faire que des conjectures et des suppositions.

Les dimensions exiguës de la pièce, le cuivre rouge employé pour la frapper nous portent à croire qu'elle est

assez ancienne, c'est-à-dire du milieu, environ, du XIVe siècle. Or, on trouve que Walter de Coeckelberghe fut trésorier, en 1364, avec Egide de Loose, famille dont les armoiries ont beaucoup varié et dont un membre portait, d'après M. Wauters, de gueules à neuf billettes d'or.

Le même Walter avait été receveur, en 1360, avec Guillaume Mennen, dont les armoiries ne se rapportent pas à celles du jeton, et il le fut encore, en 1370, avec God. Versophien, dont M. Wauters ne donne pas les armoiries. Le jeton pourrait donc également être celui de 1370.

VII.

Ce petit jeton de cuivre rouge ne doit pas être fort éloigné du précédent. On y voit, d'un côté, dans un cartouche trilobé, un écu au lion sur champ billeté. Ce sont les armoiries, sauf les émaux qu'on ne peut distinguer, des familles Hinckaert, Swaef, Taye et, si le lion était couronné, ce qu'il est assez difficile de décider, d'après la pièce, de la famille Scaven.

— Au revers, dans un cartouche quadrilobé, l'écusson aux cinq coquilles des familles de Coninck (B), de Mol (F), de Mons (A), Vander Noot (B), et de Platea ou Uyttensteenweghe (C).

Nous ne rencontrons pas deux de ces noms réunis sur les listes de MM. Wauters et Vanden Broeck. Il faut alors supposer que le jeton appartient à une année dont les receveurs ne sont pas encore retrouvés.

Les jetons nos 1, 2, 3, 5 et 6 font partie de la curieuse et unique collection de M. Ed. Vanden Broeck, grâce à

l'obligeance de notre confrère, M. le docteur Dugniolle, qui a bien voulu lui céder les n°s 1, 2 et 6.

Le n° 4 appartient à M. le comte de Limburg-Stirum, de Gand, et le n° 7 à M. Coubeaux, de Bruxelles.

Il serait à désirer que les possesseurs de jetons isolés de cette catégorie, suivissent l'exemple de M. Dugniolle. La réunion de toutes ces pièces dans l'incomparable suite de M. Vanden Broeck en faciliterait, sans doute, la détermination et le classement.

R. Chalon.

CORRESPONDANCE.

Extrait d'une lettre de M. le Cte M. Nahuys à M. R. Chalon, président de la Société royale de numismatique.

Utrecht, 29 septembre 1870.

Cher et très-honoré Président,

. . . . . .

. . . . . .

L'Académie royale des sciences d'Amsterdam a achevé la continuation de l'ouvrage de Gérard Van Loon. La dixième et dernière partie, s'arrêtant au mois de mai 1806, a paru.

L'ouvrage complet, y compris les cinq premières parties publiées par le ci-devant Institut royal des sciences, comprend les années 1716-1806, et contient quatre vingt-huit planches sur lesquelles sont représentées neuf cent cinquante-sept médailles, monnaies, méreaux, etc.

A la suite de la dernière partie, on a ajouté deux appendices, contenant des annotations, augmentations et corrections, plus un registre des légendes et inscriptions, et une table des matières pour les parties VI-X. Les cinq premières parties ont chacune séparément des tables semblables.

Dans la dixième partie, — les publications précédentes

ont fait l'objet de communications antérieures [1], — nous rencontrons d'abord encore quelques ornements patriotiques et orangistes de 1787, et ensuite les médailles qui ont rapport aux événements historiques des Provinces-Unies, jusqu'à l'érection du royaume de Hollande, 24 mai 1806.

Parmi les médailles qui offrent un intérêt tout particulier pour la Belgique, je citerai :

1° Celle qui a été frappée à l'occasion de l'arrivée en Belgique de l'archiduc Charles-Louis, comme gouverneur général des Pays-Bas autrichiens, en 1793, et de l'expulsion des armées françaises du territoire belge, pl. LXXVII, n° 815;

2° Celle en l'honneur de Frédéric, prince de Saxe-Cobourg, et des victoires remportées par lui sur les Français en Belgique, en 1793, pl. LXXVII, n° 816.

En fait de monnaies, je citerai les monnaies obsidionales de Maestricht, de 1794, pl. LXXVIII, n°s 819-821 ; les monnaies frappées à Utrecht, pour les Indes occidentales, en 1794, pièces de trois florins, d'un, d'un demi et d'un quart florin et de deux sous, pl. LXXVIII, n°s 822-825, et pl. LXXXVIII, n° 823*; monnaie de nécessité de cuivre de la Zélande, d'un huitième de livre ou de deux sous et demi, 1795, pl. LXXIX, n° 833; — papier-monnaie de la Zélande, 1795, de deux et un quart sols de Zélande = cinq sols de France, pl. LXXIX^B; papier-monnaie de plusieurs villes, comme d'Alkmaar, du Briel, du comité des finances à la Haye,

[1] *Revue de la numismatique belge*, t. II, 4e série, p. 240, et t. IV, 4e série, p. 276.

de Gorcum, etc., de 1795, pp. 451-454. Papier monnaie de Java, 1796, pl. LXXX[A]; de Surinam, pl. LXXIX[C], et pl. LXXX[B]; du cap de Bonne-Espérance, pl. LXXX[C], et projet de papier-monnaie pour Batavia, pp. 402-403.

Parmi les médailles, on rencontre plusieurs pièces étrangères, entre autres, trois médailles frappées à Berlin, en mémoire du mariage du prince Guillaume d'Orange (plus tard roi des Pays-Bas) avec la princesse de Prusse, en 1791, pl. LXXVI, n°s 797, 798, 800; les médailles fabriquées en Angleterre, en 1788, à l'occasion du jubilé centenaire de l'arrivée dans ce royaume du prince d'Orange (le roi Guillaume III), pl. LXXV, n°s 782 et 783, et pl. LXXXVIII, n° 783*; en 1796, en l'honneur du capitaine de vaisseau anglais, Henri Trollope, qui repoussa l'attaque de six frégates françaises devant Helvoetsluis, pl. LXXX, n° 838; en 1797, en mémoire du combat naval près de Kamperduin, et en l'honneur des amiraux anglais Duncan et Onslow, pl. LXXXI, n°s 842, 843 et 844, et, en 1799, à l'occasion de la descente des Anglais au Helder, et en l'honneur du lieutenant général sir Ralph Abercrombie, pl. LXXXI, n° 848.

Les médailles françaises en l'honneur du général Brune; bataille de Castricum, livrée le 6 octobre 1799, contre les armées combinées russe et anglaise, pl. LXXXI, n°s 849, 851, et pl. LXXXVIII, n° 850 *.

Médaillon fait à Rome, en l'honneur de J. Ingenhousz, conseiller intime et premier médecin de l'empereur Joseph II, né à Breda, en 1730, et mort en Angleterre, en 1799, pl. LXXXII, n° 853.

Les médailles françaises, anglaises et allemandes, rela-

tives aux paix de Luneville, 1801, et d'Amiens, 1802, pl. LXXXIII, nos 864, 865, 866, 867; pl. LXXXIV, nos 868, 869, 870, 871, 873; pl. LXXXVIII, no 874; pl. LXXXIV, no 877; pl. LXXXV, nos 878, 879, 880, 881, 882, 883.

On trouve encore la description de plusieurs médailles qui ne sont toutefois pas gravées sur les planches, entre autres, celle d'une médaille frappée en l'honneur de Daniel Beckman, pasteur luthérien, à Westzaandam, mort le 13 avril 1795 (p. 455), médaille qu'on a cru ne pas devoir reproduire parce qu'on ne connaissait rien relativement au personnage. Est-ce bien là une raison assez valable pour ne pas la publier dans un ouvrage de ce genre, qui, selon moi, ne saurait être trop complet? Ainsi s'est-on contenté de décrire, p. 526, une médaille gravée par Lageman, en 1805, ne sachant pas l'histoire de la pièce.

Je comprends d'autant moins pour quelle raison la laide médaille octogone de l'institut d'Elbourg est représentée dans cet ouvrage (pl. LXXXVII, no 895), qu'elle figure déjà dans mon *Histoire numismatique de la Hollande,* 1re partie, supplément, pl. II, no 12, p. 9; surtout, comme on le dit à la page 529, qu'il n'est pas prouvé qu'on ait distribué de semblables médailles avant le mois de mai 1806, terme de l'ouvrage de l'Académie. Mais ce qui m'a paru encore bien plus étrange, c'est qu'on a reproduit une médaille qui, dans tous les cas, n'entre plus dans le cadre de cette publication; car, dans l'avant-propos, page IV, on lit que cet ouvrage s'arrêtera au 24 *mai* 1806, date de l'érection du royaume de Hollande. En effet, c'est à cette époque qu'on s'est arrêté; seulement,

on s'est plu à faire une exception en faveur de la médaille frappée à l'occasion du cinquantième anniversaire de la fondation de Renswoude, célébré le 28 *mai* 1806, qu'on a représentée sur la planche LXXXVI, n° 898. De plus, cette médaille est déjà gravée et décrite dans mon *Histoire numismatique du royaume de Hollande,* pl. I, n° 2, p. 9, et on s'est contenté de traduire textuellement (page 531) l'histoire de cette belle fondation telle que je l'ai donnée, sans y ajouter ou en retrancher la moindre chose. La seule différence est, qu'on a fait figurer comme droit le côté que j'ai pris, et, si je ne me trompe pas, conformément aux règles de la science, pour le revers.

La commission chargée de cet important travail, qu'elle a si dignement exécuté, mérite sans doute un témoignage chaleureux de reconnaissance, et c'est en particulier à notre honorable et savant collègue, M. Dirks, qu'il faut rendre la juste gloire d'avoir doté la numismatique, tant par son initiative que par sa science et son zèle infatigable, d'un précieux et excellent ouvrage.

L'Académie royale rendrait encore un grand service à la science, si elle se décidait à publier un bon supplément aux célèbres ouvrages de Van Mieris et de Van Loon. Voilà un beau travail qui ferait son chemin en Europe, surtout si l'on en donnait une édition française.

Quand donc paraîtra l'histoire numismatique du règne de S. M. le roi Guillaume Ier ? On nous l'a souvent annoncée, et pourtant rien n'a encore paru jusqu'ici.

Veuillez agréer, etc.

MAURIN NAHUYS.

Lettre de M. H. Schuermans *à M.* R. Chalon, *président de la Société royale de numismatique :*

Monsieur le Président,

J'ai lu, dans la dernière livraison de la *Revue de la numismatique belge* (V^e^ série, t. II, p. 513), la description d'une pièce de Pierre Panhuys, échevin d'Anvers, originaire du duché du Limbourg, et qui vivait au XVIe siècle.

Ce qui confirme l'attribution de M. Roest, c'est la prédilection du personnage pour les inscriptions : qui grave son nom sur la pierre est bien capable de le graver sur les médailles.

Or, voici une inscription inédite de Pierre Panhuys, d'Anvers, natif du duché du Limbourg, et qui fut gravée en 1566, sept ans après votre médaille :

Pierre cubique. 1re face : LIMBORG IN GOTTES NAMEN | ZVM GEMEINEN NVTZ | VND WEIG WEISVNQ | DEDE MICH MACHEN | PETER PANHAVS | VON LIMBORCH KAVFMANN | ZV ANTORFF WONHAFT | ANNO 1566.

2e face : LIMBORCH | SEIGNEVR MONS | TRE MOI TES VOIES | ET M'ENSEIGNE | TES SENTIERS (traces des armoiries de Panhuys).

3^e^ face : SOVRBRODT AV NOM DE DIEV POUR LE BIEN PVBLIC ET L'ENSEIGNEMENT DV CHEMIN

M'A FAIT POSER PETER PANHAVS DE LIMBOVRG MARCHAND RESIDANT A ANVERS.

4e face : OSTENDE MIHI VIAS TVAS DOMINE ET SEMITAS TVAS EDOCE ME. PS. 24, ANNO 1566, avec les armoiries de Panhuys.

Cette inscription, en relief, existe encore sur place aujourd'hui, près de la Baraque-Michel, entre Jalhay (Belgique) et Sourbrodt (Prusse), presque au point culminant des Hautes-Fagnes et tout près de la frontière prussienne; le dé cubique de pierre (0^m65^3), sur les quatre faces verticales duquel elle se lit, a servi de piédestal à une colonne ou croix en pierre de taille, destinée à indiquer la route aux voyageurs, surtout dans la saison des neiges.

L'inscription est presque illisible; elle m'avait même été signalée comme romaine par une personne portant grand intérêt à l'archéologie, et qui avait été trompée par le mot SEIGNEVR où elle avait cru lire SEIANVS, le fameux ministre de Tibère.

J'ai eu recours au savant M. Arsène de Noüe, de Malmédy, pour obtenir des renseignements sur l'inscription; il avait trouvé dans un vieux registre d'un prêtre de Sourbrodt, qu'en 1566 on avait placé entre cette commune et Jalhay, trois pierres semblables « pour l'enseignement du chemin de Limbourg à Sourbrodt. » Le texte des inscriptions est dans ce vieux registre, où le nôtre a pu être complétée.

J'aurai occasion de reparler de tout cela dans un article sur les anciennes routes dans les Fagnes, destiné au *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie;* mais

il m'a paru intéressant d'en détacher le renseignement ci-dessus.

La famille Van Panhuys existe encore en Hollande; M. Arsène de Noüe a correspondu avec M. Van Panhuys, payeur de l'État, administrateur des finances de la province de Frise, à Leeuwarden, qui décrit ainsi ses armoiries : d'argent à trois meules de sable, lambel de même à trois pendants, armoiries analogues à celles de la pierre de la Baraque-Michel, et (sauf le lambel) à celles de la médaille publiée par la Revue.

M. Van Panhuys ajoute ce détail, que son aïeul Pierre Panhaus était trésorier de la ville d'Anvers, en 1581.

J'ai cru que ces détails présentaient quelque intérêt, et j'ai l'honneur, etc.

Liége, 30 septembre 1870.

H. Schuermans.

Lettre de M. Van Peteghem, *à M.* R. Chalon, *président de le Société royale de numismatique.*

Paris, 31 août 1870.

Monsieur le Président,

Vous avez publié, dans la *Revue* et dans votre deuxième volume des *Recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut*, deux gros frappés à Termonde, pendant la

seconde captivité de Gui de Dampierre, comte de Flandre; l'un est au nom de Jean de Namur, son fils, l'autre au nom de Guillaume de Juliers, son petit-fils, tous les deux gouverneurs ou ruwaerts de Flandre.

Je viens de découvrir un troisième gros frappé à Termonde, pendant la même époque. En voici la description.

N° 1. ✠ MONETA DEREMOE. Châtel ou portail flanqué de deux tours, le tout dans un entourage de douze fleurs de lis enfermées dans des arcades.

Rev : ✠ GRACIA ⁝ DOMINI ⁝ DEI ⁝ NRI ⁝ FACT ⁝ SM.

Deuxième légende : ✠ PH ⁝ COITFLAND'. Point secret ou trèfle sur la lettre L. Au centre une croix pattée. Pl. II, n° 1.

Comme vous voyez, Monsieur le Président, cette pièce, du côté du châtel, est identiquement pareille aux deux gros que vous avez publiés et qui se trouvent au cabinet de l'État, à Bruxelles, et elle est également en billon de bas aloi ou plutôt en cuivre saussé.

Elle est au nom de Philippe de Flandre, troisième régent ou gouverneur pendant la dernière captivité du comte Gui, dont il était le plus jeune fils du premier lit. Il avait passé sa jeunesse en Italie, où il s'était marié avec Mathilde de Courtenai, qui lui apporta les comtés de Guardia, Loretta et Tiedi. Ayant apris la malheureuse situation de son pays et de sa famille, il vendit ses biens et revint en Flandre pour aider à leur délivrance; comme il était l'aîné de Jean de Namur (qui était du second lit), celui-ci lui céda le gounement.

Nous connaissions déjà ses monnaies de Gand et d'Alost,

que plusieurs numismates avaient attribuées tantôt à Philippe d'Alsace et tantôt à Philippe le Hardi. Mais les époques où ses deux princes ont régné étant incompatibles avec le système de cette monnaie, elle ne pouvait convenir qu'à ce seul Philippe de Lorette et de Thiette, fils du comte de Flandre, qui gouverna le pays pendant deux ans, c'est M. le professeur Serrure, qui fut assez heureux, comme il le dit lui-même (1), de faire cette restitution (2).

Voici une variété inédite du numéro 163, de feu M. Gaillard :

N° 2. ✠ MONETA ⁝ ALOST.

Rev. : ✠ PH⁝. COI ... LAND'. Le reste comme dans Gaillard, avec cette différence que des trèfles séparent les mots et qu'un trèfle se trouve sur la lettre L de FLAND, ce qui ne se remarque sur aucune des quatre pièces publiées par M. Gaillard. P. II, n° 2.

Cette pièce est en argent et fait également partie de ma collection.

Recevez, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.

VAN PETEGHEM.

(1) *Cabinet monétaire du prince de Ligne*, p. 217.

(2) *Messager des sciences*, 1840, p. 274.

ACTES OFFICIELS.

Arrêté royal modifiant les frais de fabrication de la monnaie d'argent.

LÉOPOLD II, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, salut.

Vu l'art. 2 de la loi monétaire du 21 juillet 1866;

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. *Par dérogation* à l'art. 1er de notre arrêté du 25 mars 1867, les frais de fabrication de la monnaie d'argent, indiquée à l'art. 3 de la convention monétaire du 23 décembre 1865, et effectuée pour compte du Trésor public ou du caissier de l'État, sont fixés, tous déchets compris :

Par kilogramme de monnaie d'argent à un franc trente centimes (fr. 1-30).

Art. 2. Les dispositions qui précèdent recevront leur exécution à partir du 26 juillet 1870.

Art. 3. Notre Ministre des Finances est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 10 octobre 1870.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre des Finances,

Victor Jacobs.

Arrêté royal modifiant les frais de fabrication des monnaies d'or et d'argent.

LÉOPOLD II, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, salut.

Vu l'art. 2 de la loi monétaire du 21 juillet 1866;

Revu notre arrêté du 10 octobre 1870;

Voulant compléter le règlement des frais de fabrication des monnaies d'or et d'argent effectuée pour le compte du Trésor public et de la Banque nationale;

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. *Par dérogation* à l'art. 1er de notre arrêté du 25 mars 1867, les frais de fabrication des monnaies d'or

et d'argent indiquées aux art. 2 et 3 de la convention monétaire du 23 décembre 1865, et effectuée pour le compte du Trésor public ou de la Banque nationale, sont fixés, tous déchets compris :

A. Par kilogramme de monnaie d'or à cinq francs (5 francs).

B. Par kilogramme de monnaie d'argent à un franc trente centimes (fr. 1-30).

Art. 2. Notre Ministre des Finances est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 10 novembre 1870.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre des Finances,

Victor Jacobs.

MÉLANGES.

On voit se promener, dans les rues de Bruxelles, des soldats français ou bavarois, mais surtout français, tous décorés d'une médaille de bronze suspendue à un ruban aux couleurs belges. Ces médailles, dues à la généreuse initiative d'un de nos confrères, M. le contrôleur de la Monnaie, Brichaut, membre des ambulances établies par la ville, sont distribuées aux soldats blessés convalescents. Elles portent, d'un côté, les armes de Belgique, et, de l'autre, en quatre lignes : *Souvenir de Belgique,* 1870, ou bien *Andenken von Belgien,* 1870, selon qu'elles sont destinées à des Français ou à des Allemands. Une inscription plus explicite, qui eût indiqué la cause de ce souvenir, aurait, peut-être, paru préférable, mais que la critique se taise en présence des bonnes intentions.

Les ambulances de la ville, j'allais dire de la Loge, avaient donc leur médaille. Celles de la *Croix-Rouge* ne pouvaient se dispenser d'avoir aussi la leur. Ainsi le voulait l'éternelle rivalité du clérical et du libéral. Mais, pour la Croix-

Rouge, le bronze démocratique n'ét ait pas assez bon genre. Il lui fallait des médailles d'argent.

Distribuer des médailles comme souvenir, ou comme témoignage de reconnaissance aux personnes charitables qui ont donné gratuitement des soins aux blessés, nous paraît une idée parfaitement justifiable. Mais décorer des soldats uniquement parce qu'on les a guéris, des soldats étrangers qui ne se sont pas battus pour nous, bien au contraire, c'est réellement une fantaisie fort drôle.

Nous avons, à plusieurs reprises, soulevé cette question : les administrations communales ont-elles le droit de créer et de distribuer des croix ou des médailles décoratives ? Est-ce là un reste des libertés, des prérogatives de nos vieilles communes flamandes, comme dit Mr D. M.?

Cette fois la question se complique. Ce n'est plus un conseil communal, un corps constitué, c'est un simple comité de secours aux blessés qui s'avise de faire concurrence au pouvoir central, à l'État représenté par le Roi.

Il est vrai qu'il y a quelque vingt ans, l'entrepreneur du Mestbak de Bruxelles s'était imaginé de décorer d'une médaille, ma foi, très-jolie et gravée par Wiener, ceux de ses gadouards qui se distinguaient dans l'exercice de leurs fonctions, et nous ne pensons pas qu'on ait jamais trouvé

à redire à cette singulière usurpation des prérogatives royales.

R. Ch.

Monnaies romaines découvertes en Scandinavie.— Dans l'île de Gothland, paroisse de Hemse, on a récemment trouvé, en labourant la terre, un vase d'argile qui, en se cassant, laissa échapper environ 1,500 deniers impériaux des deux premiers siècles de l'ère chrétienne. Leur poids total était d'environ dix livres suédoises. C'est le dépôt le plus considérable de pièces romaines qui ait encore été exhumé, non-seulement en Scandinavie, mais aussi dans les provinces allemandes et russes de la Baltique. Dans toute la Norwége, aucune découverte de semblables monnaies n'a jamais été faite.

En Danemark et en Suède le nombre total de pièces trouvées dans les divers dépôts s'élève à 2,500. Voici, parmi ces dépôts, les plus considérables :

Dans l'île de Gothland, en 1842, 500 pièces réunies, et, en 1867, 312.

Dans l'île danoise de Seelande, en 1782, 428 pièces, et à Bornholm, en 1853, 157 pièces.

Les trois quarts des deniers romains trouvés dans les régions scandinaves ont été découverts dans l'île de Gothland. Les îles d'Oeland et de Bornholm en ont aussi fourni un nombre considérable. Ce qui prouve que le commerce entre le monde romain et le Nord se faisait en passant par l'Allemagne, et surtout par les provinces orientales de la Prusse.

L'importation des deniers romains dans le Nord semble avoir cessé vers la fin du deuxième siècle. L'altération du titre, qui commence sous Septime Sévère, explique assez la défaveur que devaient éprouver les monnaies romaines hors de l'empire, là où elles ne pouvaient avoir qu'un cours libre et uniquement fondé sur la quantité d'argent qu'elles contenaient.

BURMAN BECKER.

On lit dans le *Bulletin monumental*, 4e série, t. VI, n° 4, de 1870.

« L'*Institut des provinces* de France décerne dans les « congrès des récompenses aux meilleurs ouvrages et aux « hommes qui ont le mieux mérité du pays. Il n'attend « pas que les candidats se présentent : il se réserve le choix « direct des hommes et des œuvres à récompenser, per- « suadé que ce ne sont pas ceux *qui sollicitent, qui méritent* « *toujours* le mieux d'être distingués.

« Au congrès archéologique de France, dans la ville « d'Arles, au mois de septembre prochain, la distribution « sera faite avec une grande solennité dans le théâtre « romain. MM. Renault, conseiller à la cour impériale de « Caen; de Cougny (de Chinon)....., Schuermans, de « Liége, conseiller à la cour d'appel, pour ses recherches « sur l'épigraphie romaine de la Belgique, ont été déjà « désignés pour des médailles. »

Camillo Brambilla. *Altre annotazioni numismatiche*. Pavia, tipografia dei fratelli Fusi, 1870, petit in-4°. 107 pages et 3 planches.

On se rappelle que M. Brambilla fit paraître, en 1867, un premier recueil de ses opuscules numismatiques, composé de douze dissertations sur diverses monnaies d'Italie. Ce nouveau volume, dédié à la mémoire d'un ami de l'auteur, de Carlo Bonetta, contient également douze notices d'un intérêt varié.

En voici les titres :

1° Le trésor de Zeccone ;
2° Un sou d'or singulier de Zenon,
3° Denier de Guaimario 1er, de Salerne ;
4° Monnaie d'argent d'Alexandrie ;
5° *Quattrino* de Milan ;
6° Monnaie de Francesco de Vico, de Viterbe ;
7° *Carlino* du roi René, battu à Salmone ;
8° Contrefaçons faites à Pomponesco ;
9° Petite pièce de Scipion Gonzague, de Bozzolo ;
10° Monnaie de Pietro Luca Fiesc ıi, de Crevacuore ;
11° *Cornabo* au type de Saint-Agapite ;
12° Thaler à la fleur, pièce obsidionale de Mantoue.

R. Ch.

Periodico di numismatica e sfragistica per la storia d'Italia, diretto dal March. Carlo Strozzi. Firenze, 1870, in-8°.

Cette élégante et savante revue commence sa troisième

année, et voici ce que contient le premier fascicule : *Sul tipo di Tetradrammi di Segesta et su di alcune rappresentazioni numismatiche di Pane Agreo.* (A. Salinas.) *Gran Medaglione di bronzo esprimente la Vittoria Persica di Galerio Massimiano.* (F.-R. Garrucci.) *Museo Bottacin annesso alla civica Biblioteca e Museo di Padova.* (Carlo Kunz.) *Di una ghianda Missile Perugina.* (G.-B. Rossi Scotti.) *Il sigillo coll' arme della famiglia Vincenti di Siena.* (G. Gargani.) *Sigillo di Spinetta Malaspina.* (E. Branchi.)

Deux planches délicieusement gravées sur cuivre accompagnent cette livraison.

R. Ch.

Groninger en ommelander praesentiepenningen, door M. J^hr^ J.-E. Hooft Van Iddekinge. Groningen, 1870, in-8°, 14 pages et une planche.

Le jeune et zélé conservateur du Musée de Leyde a consacré cette nouvelle brochure à la description de quelques jetons de présence de Groningue et des Ommelandes. Il en a dessiné lui-même la planche, avec le talent spécial et bien connu qu'il a pour ce genre de travail.

R. Ch.

M. le baron de Surmont, membre de la Société royale de numismatique, a entrepris, depuis longtemps, de réunir l'œuvre du célèbre graveur Van Berckel, dans l'intention

de publier un travail aussi complet que possible sur cet éminent artiste.

Van Berckel a gravé, dit-on, plusieurs médailles, et même d'assez grandes pièces, pour des particuliers, à l'occasion de morts, de mariages, etc. MM. les amateurs qui posséderaient de semblables médailles sont priés d'en donner connaissance à M. de Surmont, rue des Pierres, n° 11, à Gand.

R. Ch.

Nous donnons ici l'empreinte d'une singulière pièce qui nous a été rapportée de France. Cette empreinte dispense de tout commentaire et de toute explication. Disons, seulement, que la pièce est d'un bronze parfaitement semblable à celui des pièces de dix centimes de l'empire.

R. Ch.

A. Morel Fatio. *Trouvaille monétaire de Rumilly.* Annecy, 1870, in-8°, 24 pages.

M. Morel Fatio s'occupe, depuis plusieurs années, de l'histoire monétaire de Lausanne, entreprise que rend bien

difficile la pénurie de documents écrits. A défaut de chartes et de comptes, ce sont les monnaies elles-mêmes qui doivent servir de base à leur histoire, et c'est principalement dans les dépôts exhumés que l'auteur cherche à déterminer, par l'âge connu des autres monnaies mêlées à celles de Lausanne, le classement chronologique de ces dernières. La Trouvaille de Rumilly se composait de 541 pièces, savoir :

Évêché de Lausanne	395
— de Genève.	130
Barons de Vaud	4
Comtes de Genevois	2
Comtes et ducs de Savoie.	9
Comtes de Provence	1

R. Ch.

Un autre numismate suisse, M. Jean de Montmollin, vient de publier, dans le *Musée neuchâtelois*, année 1870, la première partie d'une *Notice sur les monnaies neuchâteloises*, monnaies qui ont tant de rapport avec celles des évêques de Lausanne.

M. de Montmollin divise sa monographie en trois périodes : 1° Celles des maisons de Neuchâtel, Fribourg et Bade-Hochberg, de 1190 à 1543. 2° Celle des princes d'Orléans-Longueville, de 1543 à 1707. 3° Celle de la maison de Prusse et du prince Berthier, de 1707 à 1818. Ce fut, en 1818, qu'on frappa les dernières monnaies neuchâteloises.

R. Ch.

Le *Numismatischer Verkehr*, de M. Thieme, à Leipzig, est accompagné, tous les trois mois, d'une feuille in-4°, intitulée *Blätter für Münzfreunde*, et d'une planche de numismatique. Cette publication périodique est parvenue au n° 24. Elle traite spécialement des publications nouvelles relatives à la science des médailles ; elle mentionne aussi les monnaies récentes qui ont paru dans les différents pays. Ainsi, la planche jointe au n° 24, donne les monnaies républicaines du Mexique, de 1869, qui ont succédé aux monnaies impériales de Maximilien.

R. Ch.

Proceedings of the Manchester Numismatic Society. Parts IX and X. (*Double number.*) Manchester, 1870, in-4°, 36 pages et 4 planches.

La Société numismatique de Manchester, fondée le 27 mai 1864, continue ses travaux, sous l'intelligente direction de son savant et zélé président, M. Charles Clay, M. D. Cette nouvelle et double livraison des *Proceedings* contient, d'abord, les résumés des séances, depuis le 17 décembre 1869 jnsqu'au 20 avril 1870. Ces résumés, qui font connaître plusieurs communications intéressantes, sont suivis de divers mémoires et notices, par des membres de la Société. Nous citons entre autres :

1° Une ancienne monnaie bretonne, trouvée sur la cote de Cornwall, par A. Darbyshire, Esq. ;

2° Le mérite iconographique et artiste des monnaies et

des médailles romaines, aux diverses époques de l'empire, par M. Delmard, B. S. et L.;

3° Sur les sujets emblématiques, formant le type des monnaies et des médailles, par Charles Clay, M. D., président;

4° Remarques sur les dessins-modèles de deux sceaux royaux, pour Maryland et la Jamaïque, faits par Simon, sous le règne de Charles II (vers 1662-1663), par Charles Clay, M. D., président;

5° Les décorations pour les guerres de l'Abyssinie et de la Nouvelle-Zélande, par F.-J. Jeffery, Esq.;

6° Sur un esterlin de Marie d'Artois, par le révérend Assheton Pownall, F. S. A.;

Cet esterlin est décrit dans nos *Recherches sur les monnaies de Namur*, n° 98.

7° Les médailles et les monnaies du Prétendant (Jacques III), par Charles Golding, Esq.

R. Ch.

Le n° XXXVIII de la Revue numismatique de Londres, 2e livraison du volume de 1870, contient les articles suivants :

1° Monnaies des successeurs d'Alexandre le Grand, en Orient (*suite*), par le major général A. Cunningham. 26 pages et 2 planches;

2° Sur le caractère religieux des monnaies grecques, par le professeur Dr Ernest Curtius; traduction et communication de B.-V. Head, Esq. 21 pages;

3° Médaillon de bronze, représentant la victoire de Maximianus Galerius, sur les Perses, par le révérend père Garrucci; traduction et communication de W.-M. Wylie, Esq. 7 pages et une vignette;

4° Médaillons de Faustine mère et de Commode, par S.-F. Corkran, Esq. 6 pages;

5° Note sur un dépôt de monnaies trouvé près de Tring, en 1870, par John Evans, Esq. 8 pages.

R. Ch.

M. J.-F.-G. Meijer, conservateur du cabinet royal des médailles, à La Haye, vient de faire imprimer, en 16 p. in-8°, la nomenclature des accroissements survenus, pendant l'année 1869, à la riche collection, confiée à ses soins.

La publication de semblables listes a le double avantage de tenir au courant le catalogue imprimé de la collection, et surtout de stimuler la générosité des donateurs.

R. Ch.

Ce jeton, déjà ancien, puisqu'il remonte à 1868, est une protestation contre le chauvinisme et le *chassepotisme* qui

ont coûté si cher à la France. Il n'a besoin d'aucune autre explication.

R. Ch.

Notre honorable confrère, M. le comte Maurin Nahuys, l'intrépide champion de l'*unification monétaire,* vient de publier une nouvelle plaidoirie, en français et en allemand, en faveur de la thèse à laquelle il a consacré toute son activité. Nous lui souhaitons un plein succès. Mais, au moment où l'Allemagne, ou, si l'on veut, la Prusse, fait un effort suprême pour mettre fin à cette espèce de suzeraineté que la France voulait s'attribuer sur l'Europe, il est peu probable que l'on parvienne à lui faire adopter LE FRANC comme unité monétaire, même en le déguisant sous le nom germanique de *Vereinsmark.*

R. Ch.

La *Revue numismatique française,* dont nous n'avons rien reçu depuis un an et demi, n'aura, sans doute, pas repris son cours pendant l'investissement de Paris. Attendons la paix, qui tarde bien à venir, et espérons !

R. Ch.

Pont de Dusseldorf. En 1868, on entreprit, à Dusseldorf, la construction d'un pont sur le Rhin, dans le genre des ponts gigantesques de Cologne, de Mayence, de Strasbourg, etc. Ce pont, qui sert exclusivement au chemin de fer, fut terminé en 1870, juste au moment où la France déclarait si imprudemment la guerre à l'Allemagne. Il contribua beaucoup au transport rapide de l'armée prussienne.

La Société du chemin de fer *Bergisch-Märkisch* fit faire pour l'inauguration du pont, une médaille qui devait être offerte au roi et dont elle confia l'exécution à notre excellent graveur M. Léopold Wiener. Cette inauguration et les fêtes qui devaient l'accompagner n'eurent pas lieu à cause de la guerre.

Nous donnons, pl. II, n° 3, le dessin de cette belle médaille, une des œuvres les plus remarquables de l'artiste. La tête énergique et si expressive du roi Guillaume a été rendue par M. Wiener d'une manière parfaite.

Au revers, on voit le Rhin, personnifié sous la figure d'un vieillard couché, appuyé sur son urne, entouré des attributs de l'industrie, la main gauche posée sur les écussons d'Elberfeld et d'Aix-la-Chapelle. Dans le fond et en perspective, le pont du roi Guillaume.

Mille exemplaire de bronze ont été frappés.

R. Ch.

On a trouvé, il y a quelques mois, dans les environs de Termonde, une monnaie d'or du sultan du Patan, Muham-

med Schah, frappée à Dehli, l'an 744 de l'hégire (1343-1344). Cette pièce, très-rare, avait été publiée pour la première fois, par M. Grigorieff, dans les Mémoires de la Société impériale de Saint-Pétersbourg, en 1851. L'exemplaire de M. Grigorieff, trouvé dans les ruines de Saraï, est moins bien conservé que le nôtre et semble avoir été rogné.

D'un côté, on lit, en quatre lignes :

ضرب هذا الدينار
الخليفى فى الدهلى سنه
...بع وار بع...
...معايه

(Ce dinar califial a été frappé à Dehli en l'année sept cent quarante quatre.)

De l'autre :

فى زمان الامام
امير المومنين المستكفى بالله
سليمان خلد
الله خلافته

(Dans le temps de l'Imam commandeur des croyants, Al Mostakfy Billah Soleiman. Que Dieu prolonge son califat !)

Cette monnaie, que M. Grigorieff appelle *khalifian dinar*, ne porte pas le nom du prince qui l'a fait frapper, mais celui du calife son suzerain, que Muhammed Schah supposait encore vivant et qui était mort à cette époque.

R. Ch.

Periodico di numismatica e sfragistica per la storia d'Italia, diretto dal March. Carlo Strozzi.

Le deuxième fascicule de la 3e année nous est parvenu à la fin de novembre dernier. Il se compose de :

1° Sul tipo di Tetradrammi di Segesta e sul di alcune rappresentazioni numismatiche di Pane Agreo. (A. Salinas.) Suite de l'article commencé dans la livraison précédente et qui n'est pas terminé.

2° Di due monete dell' antica citta di Paropo in Sicilia. (A. Salinas.)

3° Informazione sopra alcuni ripostigli di monete. (F. Morati.)

4° Intorno una moneta di Camerino di Giovanni Borgia. (G. Amati.)

5° Aggiunte alla zecca e monete Parmigiana. (M. Lopez.)

Cette livraison est, comme la précédente, accompagnée de deux planches gravées sur cuivre.

R. Ch.

Le n° XXXIX du journal anglais de numismatique (*The numismatic chronicle and journal of the numismatic Society*) contient les articles suivants :

1° Sur un petit bronze de Seleucus Ier Nicator; par W.-S.-W. Vaux.

2° Monnaies indo-parthes; par Edward Thomas, Esq.

3° Nouvelle notice par le général Lefroy, F. R. S., etc., sur les médailles d'or trouvées en 1828 par C.-E. Lefroy, Esq.

4° *Tokens* de Londres, du XVIIe siècle; par J.-S. Smallfield, Esq.

5° Notice sur les ouvrages nouveaux, et mélanges.

R. Ch.

NÉCROLOGIE.

La Société royale de numismatique vient de perdre l'un de ses membres les plus sympathiques et les plus zélés, M. le notaire Clément-César Wytsman, né à Termonde, le 17 mai 1825, et décédé, dans cette même ville, le 27 novembre 1870, après une longue et pénible maladie, la phthisie du larynx.

M. Wytsman était membre de plusieurs sociétés savantes, l'un des fondateurs du *Cercle archéologique de Termonde*, et son président depuis 1862. Il avait été élu membre effectif de notre Société, le 3 juillet 1864. On a de lui les ouvrages suivants :

1° Une confrérie qui bat monnaie. — Deniers de Notre-Dame, frappés à Termonde, au xve siècle et au xvie; in-8° avec 3 pl. (tiré à part des *Annales du Cercle*, 1863);

2° Sceaux et armoiries de la ville et de l'ancien pays de Termonde; in-8° avec 3 pl. (dans les mêmes *Annales*, 1864);

3° Anciens airs et chansons populaires de Termonde; in-8° avec planches (mêmes *Annales*, 1868);

4° Notice sur des monnaies frappées à Termonde, jusqu'à l'avénement de Robert de Béthune au comté de Flandre; in-8°, 38 pages et une planche (dans les *Annales* de la Société royale de Gand, 1859-1861);

5° Notice historique sur la ville de Termonde, par Klemens Wytsman. Gand, 1849, in-12 de IV et 192 pages);

6° Notice sur des monnaies frappées à Termonde (inséré dans l'*Onpartydige,* de Termonde, 10 février 1850). Termonde, in-12 de 8 pages.

M. Wytsman n'était pas seulement archéologue et numismate, il était encore poëte et musicien. Il fit paraître, sous le pseudonyme de Gottfried Stauff, une foule de romances et autres compositions musicales devenues populaires. En 1857, l'Académie royale de Belgique lui décerna le prix pour la cantate : *le Meurtre d'Abel.* Ses travaux sur l'organisation de la bienfaisance publique et sur l'enseignement eurent aussi un grand retentissement et contribuèrent à faire réformer des abus qui s'étaient introduits dans l'administration des hospices de sa ville natale.

M. Wytsman doit laisser une collection précieuse, riche surtout en monnaies flamandes.

R. Ch.

On nous annonce aussi la mort d'un de nos collaborateurs, le général de Bartholomæi, décédé à Tiflis, le 5 octobre dernier. Le général était habitué à faire tous les ans, pour sa santé, un séjour à Carlsbad. Il en fut empêché, l'été dernier, par la nécessité d'attendre, à Tiflis, S. M. l'Empereur, dont le voyage fut ajourné à cause des événements politiques. La maladie de M. de Bartholomæi empira et l'enleva à ses nombreux amis. Ce savant numis-

mate avait formé, entre autres, une magnifique collection de monnaies de la Perse et de la Bactriane, qui sera, dit-on, acquise par le musée impérial de l'Ermitage.

R. Ch.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX.

Reunion du bureau du 31 octobre 1870, à Bruxelles.

Sur la proposition de MM. le comte Maurin Nahuys et R. Chalon, le titre d'*associé étranger* est conféré à M. le Dr Joh. Gottfried Burman Becker, archéologue, à Copenhague.

Pour le Secrétaire absent,
Le Bibliothécaire,
Aug. Brichaut.

Le Président,
R. Chalon.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

LISTE DES OUVRAGES REÇUS PENDANT LE 4e TRIMESTRE 1870.

Allemagne et Scandinavie.

Baltische Studien. Herausgegeben von der Gesellschaft für bommersche Geschichte und Alterthumstunde. — Dreiundzwanzigster Jahrgang. — Stettin 1869.

Förteckning öfver Mynt och Medaljer M. M. till salu hos H. Selling i Göteborg, n° 8, okt. 1870.

Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique. — Tome VII, 4e livraison, 1870,

Numismatischer Verkehr. Nos 7 u-8. — October 1870.

Zeitschrift des historischen Vereins für Niedersachsen. Jahrgang 1868-69. — Hannover 1869-1870.

Nekrolog. P. J. Sabatier. — F. A. Vossberg ; par le baron B. V. Köhne.

Der Temple des capitolinischen Jupiter. (Nach den Münzen) (taf. LXII) par le B. v. Köhne.

Belgique.

Bulletin de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique. — 39e année, 2e série, tome XXX, nos 7, 8, 9, 10 et 11. 1870.

Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique. — Tome VII, 1870. 3e livraison.

Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie. 9e année, — nos 1, 2, 3 et 4, — 1870.

Bulletin de l'institut archéologique liégeois. Tome X, 2e livraison. 1870.

Bulletins de la Société historique et littéraire de Tournai. Tome XIV. — Juillet 1870.

Messager des sciences historiques, ou archives des arts et de la bibliographie de Belgique. — Année 1870. — 3e livraison. — Gand.

Italie.

Altre annotazioni numismatiche di Camillo Brambilla. — Pavia, 1870. (Hommage de l'auteur.)

Luxembourg (Grand-duché).

Publication de la section historique de l'Institut (ci-devant Société archéologique du Grand-Duché). Vol. XXV. — Année 1869-1870. XXV (III). Luxembourg, 1870.

Russie.

Compte rendu de la commission impériale archéologique pour l'année 1868, avec un atlas. Saint-Pétersbourg, 1869.

CABINET NUMISMATIQUE.

DON FAIT PAR M. LÉOPOLD WIENER.

Médaille commémorative de l'inauguration d'un pont de chemin de fer sur le Rhin, à Dusseldorf, par L. Wiener. Bronze, 70 millimètres.

DONS FAITS PAR LE Dr DUGNIOLLE.

41 jetons divers — cuivre — à classer.

DONS FAITS PAR M. AUGUSTE BRICHAUT.

2 médailles-souvenirs, avec bélière et ruban tricolore belge, distribuées aux militaires étrangers blessés et recueillis dans les ambulances de la ville de Bruxelles ; l'une porte une inscription allemande, l'autre une inscription française, bronze 23 milimètres.

Le Bibliothécaire,
A. Brichaut.

Bruxelles, le 23 décembre 1870.

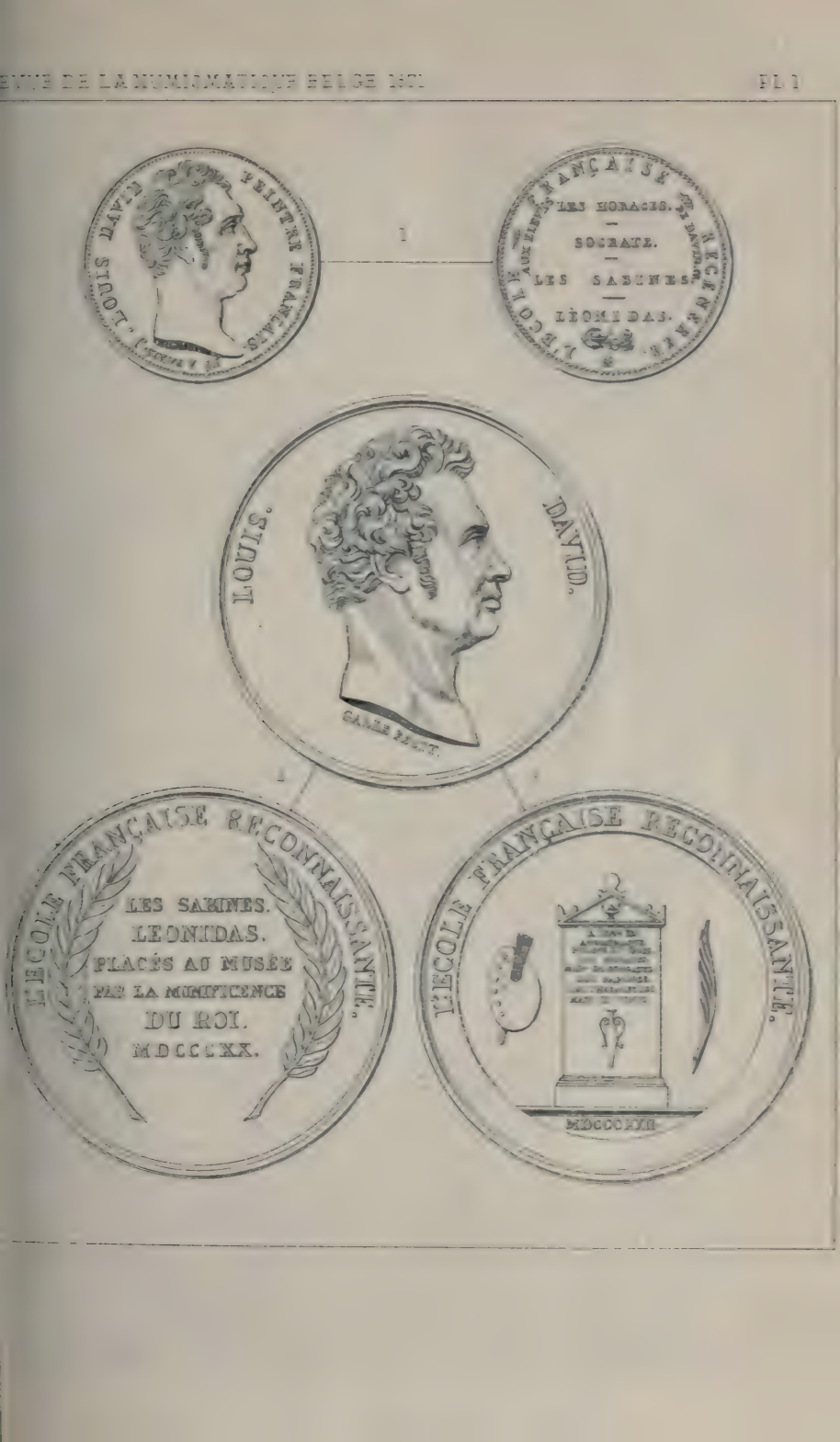
LOUIS DAVID PEINTRE FRANÇAIS
L'ECOLE FRANÇAISE RECONNAISSANTE
LES HORACES.
SOCRATE.
LES SABINES.
LÉONIDAS.
LOUIS. DAVID.
L'ECOLE FRANÇAISE RECONNAISSANTE.
LES SABINES.
LEONIDAS.
PLACÉS AU MUSÉE
PAR LA MUNIFICENCE
DU ROI.
MDCCCXX.
L'ECOLE FRANÇAISE RECONNAISSANTE.
MDCCCXVII

P. De Cleenmaecker

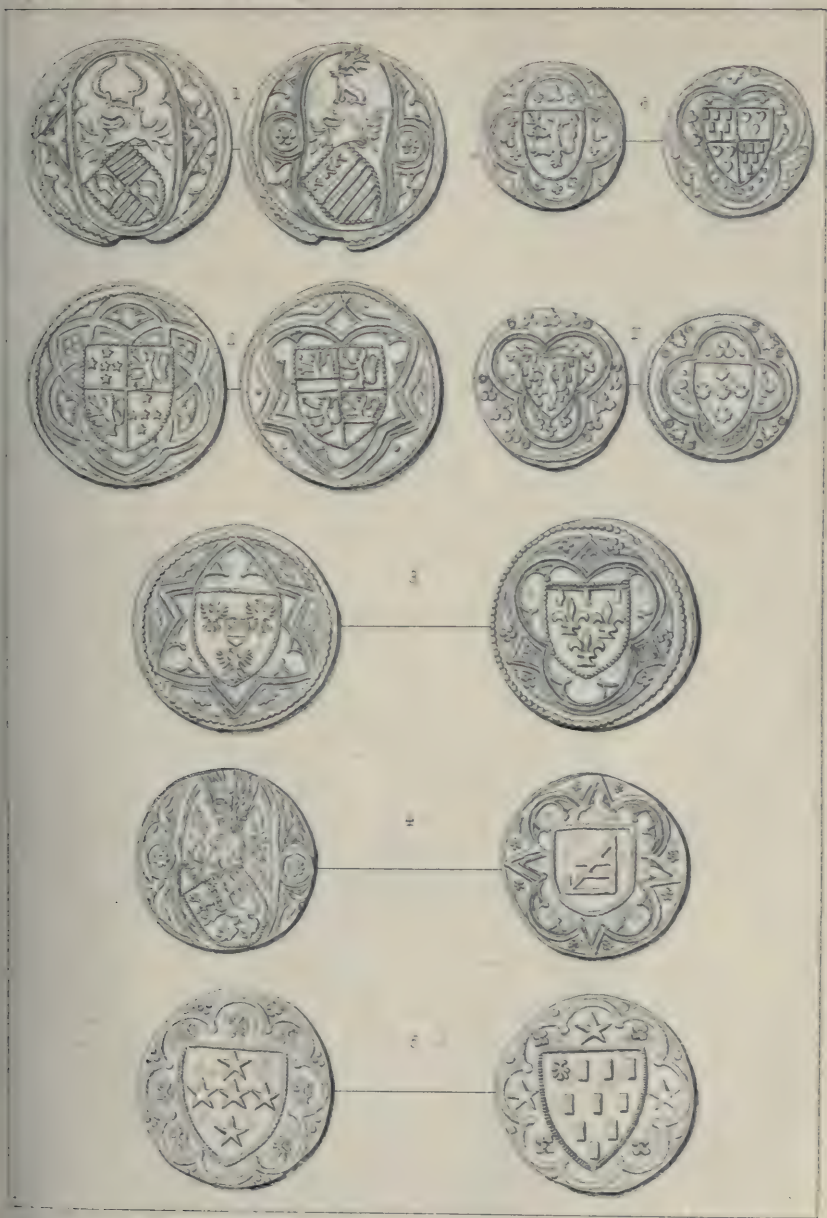
1
6
2
7
3
4
5

GVILIELMVS · D · G · PR · AVRAIC · CO · NASSAV · 1579
COENELOCP

PHILIPPVS · D · G · PR · AVRAIC · CO · NASSAV

FREDERICVS PERRENOT · N · F

VOOR 't VADERLAND EN BONDGENOOTEN

DIE NIET WAAGT
DIE NIET WINT.
M. SMEETZING

ET PATRIAE VIII MARTII ANNO MDCCXLVIII

SURCULUS · EX · CÆSO · TRUNCO · SIC

CATALOGUE

DES

MONNAIES OBSIDIONALES ET DE NÉCESSITÉ.

SUPPLÉMENT.

ABERYSTWITH.

Monnaie de nécessité au type royal, frappée par Charles Ier, roi d'Angleterre, pendant la guerre contre les parlementaires, de 1642 à 1648.

d. 1. *Demi-couronne.* — (*livre ouvert*). CAROLVS D : G : MAG : BRIT : FRAN : ET · HIB : REX — Le roi à cheval, à gauche, armé et couronné ; il tient son épée droite, la tête du cheval semble tournée à gauche. Derrière le roi un panache.

Rev. — EXVRGAT : DEVS : DISSIPENTVR . INIMICI : Dans le champ, sous un panache sortant d'une espèce de couronne et placé entre deux points, on lit l'inscription suivante, entre

deux traits : RELIG : PROT · LEG — ANGL · LIBERT PAR — Au-dessous, la date 1642.

Arg. Cabinet de M. J. Frédéric Neck [1].

AGRAMONT, 1643 à 1652.

d. 1. *Menut.* — ····· ONTIS· Tête nue, à gauche.
Rev. — VI — LL — · 1 — 64 · — 64 — Croix barcelonaise coupant la légende, cantonnée aux 1er et 4e de trois besants, aux 2e et 3e d'un annelet.

Cuivre. Heiss, pl. LXXXVII, nº 2.

d. 1². *Menut.* — ACRIMONTIS — Fleur de lis épatée à sa base.
Rev. — VIL — LA — 16 — 43 — Semblable au nº 1.

Cuivre. Heiss, pl. LXXXVII, nº 3.

d. 1³. *Menut.* — · ACRIMON··· — Semblable au nº 1².
Rev. — ·· — ·· — 16 — 45 — Semblable au nº 1.

Cuivre. Bessy-Journet, pl. XV, nº 249.

AIRE, 1641.

1. *Quatre florins.* — Semblable aux écus d'Artois, portant, d'un côté, une aigle, qui forme les armes de la ville, et de l'autre, l'inscription : PHIL · IIII — REX · — PATER — PATRIÆ — ARIA OBS — 1641.

Or. Dewisme, p. 382.

[1] *The numismatic chronicle*, nº 22, 1866, page 152.

d. 2. .....? . — Dans le champ, on lit : LVD · XIII — REX PIVS — IVSTVS — INVICTVS · — ARIA VNO A° — BIS OBSES — 1641.

Arg. — Uniface rectangulaire.

Dewisme, pl. XIV, n° 158.

N. B. Cette pièce est plus grande et d'un poids double de celle qui a été décrite sous le n° 4 du catalogue.

Au cabinet impérial de France, il existe une pièce en or frappée avec le même coin.

AIRE, 1710.

d. 3. 50 *sols*. — ✿ PRO · REGE · ET · PATRIA · ARIA · 50 · OB^s^. — Les armes de M. de Goes. briant surmontées d'une couronne et accostées de la date 17 — 10.

Arg. — Uniface, carrée.

Cabinet de M. le Dr Ludwig Schultze, à Gotha.

AIX-LA-CHAPELLE.

Monnaies de nécessité frappées en 1597.

d. 1. .....? — FERDINAND · II · RO · IM · SE · AVG — Aigle impériale surmontée d'une couronne et portant sur la poitrine le globe crucigère.

Rev. — MO · REG · SED · VR · AQVISGRAN — Dans le champ, les lettres BB. Au-dessus, une aigle éployée, armes de la ville.

Arg. Meyer [1], pl. V, n° 1.

[1] *Aachensche Geschichten*. Aachen 1781.

* 2. 12 *buschen*. — Dans une couronne de laurier, une aigle éployée, armes de la ville.

Rev. — Dans une couronne de laurier, les lettres BB. Au-dessus, la date 1597, à droite, une contre-marque aux armes de la ville.

Cuivre. Idem, pl. IV, n° 3.

d. 3. 6 *buschen*. — Semblable au n° 2.

Rev. — Semblable au n° 2, mais avec un seul B.

Cuivre. Idem, pl. IV, n° 4.

Monnaies de nécessité appelées Blinde Buschen, frappées vers 1670 (?).

d. 4. 12 ..... ? — Dans un cercle perlé, une aigle éployée, armes de la ville, accostée des lettres A — H.

Rev. — Dans un cercle perlé, la valeur : XII.

Arg. Cabinet de M. L. Schultze, à Gotha.

* 5. 6.....? — Semblable au n° 4, mais sans les lettres A — H.

Rev. — Semblable au n° 4, mais avec la valeur : VI.

Arg.

* 6. 3.....? — Semblable au n° 5.

Rev. — Semblable au n° 4, mais avec la valeur : III.

Arg.

* 7. 1..... ? — Semblable au n° 5.

Rev. — Semblable au n° 4, mais avec la valeur : 1.

Arg.

N. B. Ces dernières pièces sont des surfrappes faites sur de vieilles monnaies d'argent très-frustes.

ALKMAAR, 1573.

d. 1. .....? — Les armes de la ville, accostées de la date 15 — 73. Au-dessus, la lettre A.

Cuivre. — Uniface.

Cabinet de M. le major du génie Cocheteux, à Anvers.

ALLEMAGNE, 1552 à 1553.

GUERRE AU SUJET DE LA PACIFICATION DE PASSAU.

d. 1. .....? — Dans le champ, écusson aux armes de Brandebourg, qui sont une aigle éployée portant sur la poitrine les armes de Hohenzollern. En bas, des deux côtés de l'écusson, la date 15 — 53.

Or. — Uniface carrée.

Cabinet des médailles de l'Empereur à Vienne, suppl., p. 46.

2. .....? — Dans le champ, les armes de Brandebourg, accostées de deux petites rosaces. Au-dessous la date 15 — 53.

Arg. — Uniface rectangulaire.

Cabinet de M. Van Gelder, à Velp.

* 2² .....? — Variété du n° 2 du catalogue, l'écusson n'est pas accosté des deux petites rosaces.

Arg. — Uniface carrée.

d. 3. .....? — Dans un carré, les armes de Hohenzollern, accostées de la date 15 — 53 et de deux petits annelets. Au-dessus, les lettres A M Z B.

Or. — Uniface, irrégulière.

Cabinet des médailles de l'Empereur à Vienne, suppl., p. 149.

d. 4. .....? — Dans le champ, les armes de Hohenzollern, accostées de deux points placés sous la date 15 — 53 et, en bas, de deux petites rosaces.

Arg. — Uniface, rectangulaire.

Köhler, t. III, p. 409.

GUERRE DE TRENTE ANS.

Monnaies de nécessité frappées en 1622, par Chrétien, duc de Brunswick et de Lunebourg.

1. *Thaler.* — ❋ TOVT · AVEC · DIEV · 1622. — Dans le champ, un bras bardé de fer, tenant un glaive, sort d'un nuage. Le cercle intérieur est orné de seize petits arcs de cercle.

Rev. — ❋ CHRISTIAN · HERTZ · ZV · BRAVNSCHW · V · LVNENB. — Dans le champ, on lit : — GOTTES — FREVNDT — DER PFAFFEN — FEINDT — Le cercle intérieur est orné comme la face.

Arg. Köhler, *Münzbelustingungen.*

1². *Thaler.* — ❋ TOVT · AVEC DIEV · 1 · 6 · 22. — Semblable au n° 1.

Rev. — ✠ CHRISTIAN · HERTZ · ZV · BRAVNSCHW · V : LVNENB — Semblable au n° 1.

Arg. Idem, idem.

1³. *Thaler.* — ✠ TOVT AVEC · DIEV · 1 · 6 · 22. — Semblable au n° 1.

Rev. — ✠ CHRISTIAN · HERTZ · ZV · BRAVNSCHW : V : LVNENB — Semblable au n° 1.

Arg. Idem, idem

1⁴. *Thaler.* — ✠ TOVT · AVEC · DIEV · 1·6·22. — Semblable au n° 1.

Rev. — ✠ : CHRISTIAN · HERTZ : ZV · BRAVNSCHW : V : LVNENB : — Semblable au n° 1.

Arg. Cabinet de M. L. Schultze, à Gotha.

AMÉRIQUE.

Monnaies de nécessité frappées pendant la guerre de l'indépendance, par des localités non désignées.

d. 1. *Piastre.* — FERDIN · VII DEI — GRATIA · 1822 · L'aigle mexicaine posée sur une plante de cactier, au-dessus d'un pont en maçonnerie. Dans le champ, les lettres S — R.

Rev. — ✠ PROVICIONAL · POR LA · SUPREMA · JUNTA · DE · AMERICA — Une main tenant un arc avec sa flèche préparée, au-dessus, en sautoir, une hallebarde et un carquois rempli de flèches, plus bas, un laço.

Arg. Cabinet de M. Vidal-Ramon, à Barcelone.

1. *Piastre.* — ..... VII DEI GRATIA. — Semblable au n° 1, mais de l'année 1814.

Rev. — ✠ ..... NAT · IND · G · V · U · 2 R. Semblable au n° 1.

Arg. *Memorial numismatica Español* de 1868, p. 258, n° 26.

d. 2. 2 *réaux.* — Buste lauré du roi, à droite, vêtu à l'antique, des deux côtés F — 7; le tout entouré d'un segment dentelé.

Rev. — Écusson renfermant les armes de Castille, Léon, Grenade et Bourbon sur le tout, surmonté d'une couronne et accosté de la valeur 2 — R; le tout entouré d'un segment dentelé.

Arg. Cabinet de M. Vidal-Ramon, à Barcelone.

3. *Réal.* — Semblable au n° 1².

Rev. — ✠ S · P · CONG · NAT · IND · GUV · T · IR · S · M. — Semblable au n° 1².

Arg. *Memorial numismatica Español de* 1868, p. 258, n° 27.

d. 4. $\frac{2}{4}$ .....? — Dans le champ, écusson couronné, semblable à celui du revers du n° 2, mais sans la valeur, entouré d'un cercle de grosses perles.

Rev. — Dans le champ, la valeur $\frac{2}{4}$, entourée comme la face.

Cuivre. Cabinet de M. Vidal-Ramon, à Barcelone.

d. 5. ¼ .....? — Dans le champ, lion couronné, rampant à gauche, entouré d'un cercle de grosses perles.

Rev. — Dans le champ, la valeur ¼, entourée d'un segment de grosses perles.

Cuivre. Même cabinet.

d. 6. *Ochavo.* — Buste à droite, à tête chauve, entouré d'un segment de perles.

Rev. — Dans le champ, la date 1813, au-dessous, la valeur : $\frac{1}{12}$, entourée d'un segment dentelé.

Cuivre. Même cabinet.

d. 7. 8 *réaux.* — Dans le champ, une hampe terminée par un anneau et deux crochets, plantée dans une caisse. Deux petites étoiles et une estampille renfermant les lettres AP DE VA, unies deux à deux.

Rev. — Dans le champ, on lit : — 8 R. — VA — 1822.

Arg. Cabinet de M. Whaites, à Bonn.

d. 8. 2 *réaux.* — A peu près semblable au n° 1.

Rev. — Semblable au n° 1, mais avec la valeur 2 R.

Arg. Même cabinet.

d. 9. *Réal.* — Dans le champ, une hampe terminée en pointe avec deux crochets, entre trois petites étoiles.

Rev. — Semblable au n° 1, mais avec la valeur : 1. R.

Arg. Même cabinet.

AMSTERDAM, 1578.

Monnaies frappées avec l'argent provenant de la statue de Saint-Nicolas.

d. 1. 10. *sols.* — Dans un encadrement orné, les armes couronnées de la ville, accostées de la date 15 — 78. Des deux côtés de la couronne, la valeur X · — · S. La pièce est contre-marquée de $\frac{P}{G}$.

Rev. — Dans une couronne de chêne, on lit : — * P * — AR · ET — * F *.

Arg. — Carrée.

Cabinet de M. Van Gelder, à Velp.

d. 2. 5. *sols.* — Les armes couronnées de la ville, accostées de la date 15 — 78. Des deux côtés de la couronne, la valeur V — S. La pièce est contremarquée d'un briquet.

Rev. — Semblable au n° 1.

Arg. — Carrée.

Même cabinet.

Monnaie frappée avec l'argenterie de l'église de Notre-Dame, appelée l'Église Neuve.

3. 40. *sols.* — Les armes couronnées d'Amsterdam. Au-dessus, pour contre-marque, le chiffre 1(?).

(*C'est probablement le vase qui a été pris pour le chiffre* 1.)

Rev. — Deux mains jointes, tenant un cœur sous une couronne, le tout entre deux branches de laurier.

Arg. — Carrée.

Catalogue Norblin, nº 2910.

Monnaies frappées à Amsterdam, en 1672 et 1673, avec la vaisselle des Hollandais, pour subvenir aux frais nécessaires à la défense nationale contre les Français et à la levée d'une armée.

d. 4. *Ducat.* — CONCORDIA · RES — PAR : CRES : HOL. Un guerrier armé, debout, tourné légèrement à droite ; il tient une épée de la main droite et un faisceau de sept flèches dans la gauche. Dans le champ, la date 16 — 73.

Rev. — Dans un carré très-orné, sous lequel se trouvent les armes d'Amsterdam, on lit : MO : AVR — PROVIN — CON · FOE — BELG AD — LEG IMP.

Sur la tranche, on lit : ❋ D : GEDACHTENIS : V : D : MUNTE : V : AMSTERDAM.

Or. Van Loon, t. III, p. 75, nº 2.

* 5. *Double ducaton.* — MON : NOV : ARG : CONF — BELG : PROV : HOLL · ❋ Cavalier armé, galopant à droite ; il tient l'épée haute. Au-dessous, les armes couronnées de la Hollande.

Rev. — CONCORDIA — RES · PARVÆ — CRESCVNT · 1672. Les armes couronnées des Provinces-Unies, soutenues par deux lions couronnés. Au-dessous, les armes couronnées d'Amsterdam.

Arg.

* 6. *Ducaton.* — MON · NOV · ARG · CONF — OE · BELG · PRO : HOLL * Semblable au n° 2, mais avec un cercle intérieur.

Rev. — CONCORDIA · — RES · PARVÆ — CRESCVNT · 16 (*armes d'Amsterdam*) 72. — Les armes couronnées des Provinces-Unies, soutenues par deux lions couronnés.

Arg. Van Loon, t. III, p. 75, n° 3.

d. 6². *Ducaton.* — * MON : NOV : ARG : CON — F : BELG : PROV : HOLL * Semblable au n° 5.

Rev. — * CONCORDIA — RES PARVÆ — CRESCVNT * 1673 * — Semblable au n° 5.

Sur la tranche, on lit : * TER GEDACHTENISSE VAN DE MUNTE VAN AMSTERDAM ANNO 1673.

Arg. Van Loon, idem, n° 1.

* 6³. *Ducaton.* — Semblable au n° 6², mais l'inscription ANNO 1673 ne se trouve pas sur la tranche, elle y est remplacée par le chiffre 1, entre deux petites rosaces.

Arg.

AMSTERDAM (NOUVELLE).

Monnaie de nécessité frappée en 1816 (?).

* 1. 3..... ? — Un morceau triangulaire d'une piastre, estampillée du chiffre 3.

Arg. — Triangulaire.

Cat. Théod. Bom, du 24 septembre 1866, n° 5680.

ANGLETERRE.

Monnaies de nécessité au type royal, frappées par Charles Ier, roi d'Angleterre, pendant la guerre contre les parlementaires, de 1642 à 1648 (1).

d. 1. *Demi-couronne.* — ✠ CAROLVS · D · G · MAG · BRI · FRA · ET · HIB · REX — Le roi à cheval, à gauche, armé et couronné; il tient son épée appuyée sur l'épaule droite. Le cheval est couvert d'une grande housse.

Rev. — CHRISTO · AVSPICE · REGNO — Écusson ovale orné, aux armes royales d'Angleterre, accosté des lettres C — R.

Arg. Hawkins (2), pl. XLII, n° 499.

(1) Le faire grossier de ces monnaies et leurs marques monétaires inconnues indiquent assez qu'elles ont été frappées dans des localités autres que celles où sont les hôtels des monnaies; et cela pour subvenir aux dépenses de la guerre et à la solde de l'armée, pendant les pérégrinations du roi Charles Ier, dans l'ouest de l'Angleterre.

(2) *The silver coins of England arranged and described with remarks on british money,* etc.

1². *Demi-couronne.* — Semblable au n° 1, mais sans housse sur le cheval.

Arg. Hawkins, p. 176, n° 3.

1³. *Demi-couronne.* — Semblable au n° 1, mais avec un P pour marque monétaire, travail maigre, et BRIT.

Arg. Hawkins, p. 177, n° 4.

d. 1⁴. *Demi-couronne.* — CAROLVS ∘ D ⁝ G ⁝ MAG ⁝ BR ⁝ FRAN ⁝ ET ∘ HI ⁝ REX ⁝ Le roi à cheval, à gauche, armé et couronné ; il tient de la main droite son épée légèrement inclinée en arrière.

Rev. — CHRISTO (*lion rampant*) AVSPICE (*lion rampant*) REGNO — Écusson ovale, orné et couronné aux armes royales d'Angleterre.

Arg. Hawkins, p. 177, n° 5.
Ruding, suppl., pl. V, n° 28.

d. 1⁵. *Demi-couronne.* — CAROLVS : D · G : MAG · BRIT : FRAN · ET : HIB · REX. — Semblable au n° 1⁴, mais le roi tient son épée droite.

Rev. — CHRISTO * AVSPICE * REGNO. — Semblable au n° 1⁴, avec quelques différences dans l'ornement de l'écusson.

Arg. Hawkins, pl. XLII, n° 500.

d. 1⁶. *Demi-couronne.* — CAROLVS : D : G : MAG : BRIT : FRAN : ET HIB REX 3 · Semblable au n° 1⁵.

Rev. — ⚜ CHRISTO ⚜ AVSPICE ⚜ REGNO ⚜ — Semblable au n° 1[5], mais l'écusson est plus large.

Arg. Hawkins, p. 177, n° 7.
Ruding, pl. G, n° 1.

1[7]. *Demi-couronne.* — Semblable au n° 1[4], mais d'un meilleur travail. Sous le cheval, il y a de l'herbe et la lettre W, et pour marque monétaire, un chardon (?) ou un château (?).

Rev. — Semblable au n° 1[6], mais d'un autre coin et pas de marque monétaire avant la légende.

Arg. Hawkins, p. 177, n° 8.

1[8]. *Demi-couronne.* — Semblable au n° 1[7].

Rev. — Semblable au n° 1[7], mais l'écusson est entouré d'une chaîne comme bordure, et est accosté des lettres C — R. Devant chaque mot et à la fin de la légende, il y a une petite rosace.

Arg. Hawkins, p. 177, n° 9.

d. 1[9]. *Demi-couronne.* — CAROLVSS (*sic*) : D G : MAG : BRIT : FRAN : ET HIB : REX · Semblable au n° 1[7].

Rev. — CHRISTO ◦ AVSPICE ◦ REGNO : (*casque*) — Écusson aux armes d'Angleterre, orné de deux fleurons et surmonté d'une grande couronne.

Arg. Hawkins, pl. XLII, n° 501.

d. 1[10]. *Demi-couronne.* — CAROLVS · D · G · MAG · BRIT · FRAN · ET · HIB · REX — Semblable au n° 1[7], mais le roi tient l'épée droite. Le cheval est plus ramassé, il a la queue plus longue : elle flotte entre les jambes de derrière; pas d'herbe, sous le cheval.

Rev. — CHRISTO : AVSPICE : REGNO : (*casque*) — Semblable au n° 1[9], avec cette différence, que l'écusson porte deux ornements en forme de nœuds et que la couronne est moins grande.

Arg. Ruding, suppl., pl. V, n° 27.
Snelling (1), pl. XIV, n° 14.

d. 1[11]. *Demi-couronne.* — Semblable au n° 1[10].

Rev. — Semblable au n° 1[4].

Arg. Ruding, suppl., pl. V, n° 28.
Snelling, pl. XIV, n° 16.

d. 1[12]. *Demi-couronne.* — ⚜ : CAROLVS · D · G · MAG : BRIT : FRAN : ET : HI : RX : — Semblable au n° 1[10], mais le roi tient son épée inclinée en arrière, et sous le cheval, les lettres : SA : au lieu du W.

Rev. — ⊖ CHRISTO ⊖ AVSPICE ⊖ REGNO ⊖ (*casque*) ⊖ Écusson ovale, orné et couronné aux armes royales d'Angleterre.

Arg. Hawkins, pl. XLII, n° 502.

(1) *Doctrine of gold and silver computation.*

1[13]. *Demi-couronne.* — Semblable au n° 1[12], mais avec un lis ou un panache entre deux points pour marque monétaire, et sous le cheval, une boule, au lieu des lettres SA.

Rev. — Semblable au n° 1[12], mais avec un lis des deux côtés de la couronne, et REGNA pour REGNO.

Arg. Hawkins, p. 177, n° 12.

d. 1[14]. *Demi-couronne.* — ⁂ CAROLVS : D · G MAG · BR · FR : AN · ET : HI · R·X — Semblable au n° 1[12], mais sous le cheval, une boule.

Rev. — CHRISTO ⁂ AVSPICE ⁂ REGNA (*sic*) ⁂ (*casque*) ⁂ Écusson ovale, orné et couronné, aux armes royales d'Angleterre.

Hawkins, pl. XLIII, n° 503..
Ruding, suppl., p. V, n° 30.

d. 1[15]. *Demi-couronne.* — (*cornet*) : CAROLVS · D · G ····· T : HIB : REX·· ⁝ ··· ⁝ Semblable au n° 1[6].

Rev. — ····· AVSPICE · REGNO ·· ⁝ · ·⁝ Écusson, orné et couronné, aux armes royales d'Angleterre.

Arg. Hawkins, pl. XLIII, n° 504.

d. 1[16]. *Demi-couronne.* — (*panache*) : CAROLVS · DG · MAG BR · FRAN · ET · HI · REX : Semblable au n° 1[14], mais, sous le cheval, de l'herbe, au lieu de la boule.

Rev. — : FLORENT · CONCORDIA : REGNA : Écusson ovale, orné et couronné aux armes royales d'Angleterre.

Arg. Hawkins, pl. XLIII, n° 505.

d. 1[17]. *Demi-couronne.* — ⚜ CAROLVS ⊙ D ⊙ G ⊙ MAG ⊙ BR ⊙ FRAN ⊙ ET ⊙ HI RX ⊙ Le roi à cheval, à gauche, armé et couronné; il tient son épée un peu inclinée en arrière; pas d'éperons. Le cheval n'a pas de selle.

Rev. — · LORENT (*sic*) · CONCORDIA · REGNA — A peu près semblable au n° 1[16].

Arg. Ruding, pl, F, n° 6

d. 1[18]. *Demi-couronne.* — ⚜ : C CAROLVS (*sic*) D G MAG BR FR ET HIB REX· Le roi à cheval, à gauche, armé et couronné; il tient son épée un peu inclinée en arrière.

Rev. — CHRISTO ⚜ AVSPICE ⚜ · REGNO : Ecusson ovale, orné et couronné, aux armes royales d'Angleterre.

Arg — Irrégulière.
Ruding, pl. F, n° 4.

d. 1[19]. *Demi-couronne.* — CAROLVS D G MAG BR FR·····T HI····· Semblable au n° 1[17], mais plus maigre.

Rev. — · CHRISTO · AVSPICE REGNO. A peu près semblable au n° 1[18].

Arg. Ruding, pl. F, n° 5.

1[20]. *Demi-couronne.* — Semblable au n° 1[19], mais d'un meilleur travail.

Rev. — Semblable aux demi-couronnes frappées à York, mais sans marques monétaires d'aucun côté.

Arg. Hawkins, p. 178, n° 20.

d. 1[21]. *Demi-couronne.* — CAROLVS : D : G : MAG : BRIT : FRAN : ET · HIB · REX — Le roi à cheval, à gauche, armé et couronné; il tient son épée légèrement inclinée en arrière; pas d'éperons. Un trait sous les pieds du cheval.

Rev. — CHRISTO AVSPICE : ✧ : REGNO ✱ Écusson couronné, aux armes royales d'Angleterre, accosté des lettres couronnées C — R.

Arg. — Irrégulière.
Hawkins, pl. XLIII, n° 506.

d. 1[22]. *Demi-couronne.* — (*gerbe couchée*) : CAROLVS · D : G MAG BRIT · FRAN · ET HIB REX : Semblable au n° 1[21].

Rev. — : CHRISTO : AVSPICE : REGNO : (*gerbe couchée*) : Écusson ovale, orné et couronné, aux armes royales d'Angleterre.

Arg. Hawkins, pl. XLIII, n° 507.

d. 1[23]. *Demi-couronne.* — (*ancre*) · CAROLVS ✧ D : G · MAG ✧ BRIT ✧ FR ✧ ET ✧ HIB ✧ REX. Le roi à cheval, à gauche, armé et couronné ; il tient son épée droite. Un trait sous les pieds du cheval.

Rev. — (*ancre*) ✧ CHRISTO ✧ AVSPICE ✧ REGNO ✧ Écusson orné aux armes royales d'Angleterre.

Arg. Ruding, pl. F, nº 3.

d. 1[24]. *Demi-couronne.* — ✠ CAROLVS · D : G : MAG : BRIT : FRA : ET... : REX. Semblable au nº 1[23], mais avec une touffe d'herbe sous le pied de devant du cheval, au lieu du trait.

Rev. — CHRISTO — AVSPICE · — REGNO. Écusson ovale, aux armes royales d'Angleterre, entouré du cordon de l'ordre de la Jarretière, portant la devise : HONI SOIT QVI MAL Y PENSE ; surmontée d'une couronne, accostée des lettres couronnées C — R. L'écusson est tenu par un lion couronné et une licorne. Au-dessous, la date 16 — 44.

Arg. Hawkins, pl. XLIII, nº 508.
Ruding, pl XXVI, nº 3.
Snelling, pl. XIV, nº 4.

1[25]. *Demi-couronne.* — Semblable au nº 1[24].

Rev. — Semblable au nº 1[24], mais sans date.

Arg. Hawkins, p. 179, nº 25.

d. 1[26]. *Demi-couronne.* — (*panache*) CAROLVS · D G MAG : BRI : FR : ET : HI : REX. — Semblable au nº 1[15], mais d'un travail très-grossier.

Rev. — (*panache*) EXVRGAT · D····· INIMICI — Dans le champ, sous trois panaches, on lit, entre trois traits, celui du milieu étant un grè-

netis : RELIG · PROT — LE : AN : LI : PA. — Au-dessous, la date 1644.

Arg. — Irrégulière.

Hawkins, pl. XLIII, n° 509.
Ruding, pl. F, n° 2.

1[27]. *Demi-couronne.* — Variété, cheval semblable au n° 1[5]. Date 1644. Marque monétaire. ·:· La légende commence sur le côté. Gros panache.

Arg. Hawkins, p. 179, n° 27.

1[28]. *Demi-couronne.* — Variété, cheval haut du derrière, jambes levées, épée droite, couronne unie et élevée, panache derrière, marque monétaire, panache. La lettre A sous le cheval, et la date 1645.

Arg. Hawkins, p. 179, n° 28.

d. 1[29]. *Demi-couronne.* — (*panache*) · CAROLVS · D : G : MAG : BR : FR : ET — HIB : REX. Le roi à cheval, à gauche, armé et couronné ; il tient son épée droite. Derrière lui, un panache ; sous le cheval, la lettre A.

Rev. — EXVRGAT · DEVS · DISSIPE ··· INI — MICI. — Dans le champ, sous trois panaches et deux arabesques, on lit : REL : PROT : — LE : AN : LI : PA : . A l'exergue, la date 1646, et au-dessous, la lettre B.

Arg. Hawkins, pl. XLIV, n° 510.

1[30]. *Demi-couronne.* — Variété, cheval semblable, panache derrière le roi et sous le cheval ; marque

monétaire, un panache des deux côtés; date, 1646.

Arg. Hawkins, p. 197, n° 30.

1[31]. *Demi-couronne.* — Variété, semblable au n° 1[30], mais pas de marque monétaire au revers.

Arg. Hawkins, p. 179, n° 31.

1[32]. *Demi-couronne.* — Variété du n° 1[30], mais avec un panache sous la date.

Arg. Hawkins, p. 179, n° 32.

1[33]. *Demi-couronne.* — Variété, semblable, mais sans marque monétaire ou panache derrière le roi.

Arg. Snelling, pl. XII, n° 9.

d. 1[34]. *Demi-couronne.* — ✠ CAROLVS · D : G : MAG : BR : FR : ET · HIB : REX. — Semblable au n° 1[29], mais avec un panache sous le cheval, au lieu de la lettre A, et pas de panache derrière le roi.

Rev. — Semblable au n° 1[29].

Arg. Ruding, suppl., pl. V, n° 17.

d. 2. *Shilling.* — CAROLVS · D · G : MAG : BR : FR : ET · H · REX. Buste armé et couronné du roi, à gauche, derrière la tête, le nombre XII.

Rev. — A · EXVRGAT · DEVS · DISSIPENTVR · INIMICI. Dans le champ, sous trois panaches, on lit, entre deux traits : RELIG : PRO —

LEG : ANG — LIB : PAR : Au-dessous, la date 1645, et plus bas, la lettre A.

Arg. Hawkins, pl. XLV, n° 521.

d. 2². *Shilling.* — (*casque*) CAROLVS · D G MAG BR FR ET HIB REX. — Semblable au n° 2, mais avec un panache devant la figure du roi.

Rev. — EXVRGAT · DEVS · DISSIPENTVR · INIMICI — Semblable au n° 2, mais REL : PRO : — LEG · ANG — LIB : PAR :

Arg. Ruding, suppl., pl. V, n° 13.
Snelling, pl. XI, n° 34.

d. 2³. *Shilling.* — (*panache*) CAROLVS ✤ D ✤ G ✤ MAG ✤ BR ✤ FR ✤ ET ✤ HIBER ✤ REX : Semblable au n° 2.

Rev. — (*panache*) · EXVRGAT · DEVS · DISSIPENTVR · INIMICI. Dans le champ, sous trois panaches et une arabesque, on lit : REL : PROT : — LEG : ANG : — LIB : PAR : Au-dessous, un trait et la date 1646.

Arg. ..... Ruding, pl. XXIV, n° 4.
Snelling, pl. XI, n° 35.

d. 2⁴. *Shilling.* — (*panache*) CAROLVS ✤ D ✤ G ✤ MAG ✤ BR ✤ FR ✤ ET ✤ HIBER ✤ REX ✤ Semblable au n° 2.

Rev. — EXVRGAT · DEVS · DISSIPENTVR · INIMICI. — Dans le champ, sous trois panaches séparés par des annelets, on lit entre deux traits : RELIG ◦ PRO — LEGE ◦ ANG — LIB ·

PAR. — Au-dessous ∘ 1 ∘ 6 ∘ 4 ∘ 6 et plus bas, trois annelets.

Arg. Hawkins, pl. XLV. n° 525.

d. 2[5]. *Shilling*. — CAROLVS : D : G : MAG : BRIT : FR : ET : HI : REX : Semblable au n° 2.

Rev. — ✱ CHRISTO ·∘· AVSPICE ·⁝· REGNO : (*casque*) : ✠ : ⚜ : Écusson aux armes royales d'Angleterre, accosté de deux rosaces. Au-dessus, les lettres ∘ C (*tour*) R ∘

Arg. Hawkins, pl. XLVI, n° 528.

d. 2[6]. *Shilling*. — Semblable au n° 2[5].

Rev. — ✱ CHRISTO · AVSPICE ✠ REGNO : (*casque*) : ✕ ⁝ ⚜ ⁝ Écusson aux armes royales d'Angleterre, accosté de deux fleurons. Au-dessus, les lettres ∘ C (*tour*) R ∘

Arg. Ruding, suppl., pl. V, n° 23.
Snelling, pl. XIV, n° 11.

2[7]. *Shilling*. — Variété du n° 2[5], mais avec une rose au lieu de la tour entre les lettres C — R.

Arg. Hawkins, p. 187, n° 6.

d. 2[8]. *Shilling*. — (*oiseau*) CAROLVS · D · G · MAG · BRIT · FR · ET · HI · RX. — Semblable au n° 2.

Rev. — (*tête de porc*) ✠ CHRISTO · AVSPICE · REGNO ⁝ Écusson aux armes royales d'Angleterre, orné sur les côtés et au-dessus d'une griffe de lion.

Arg. Ruding, pl. XXVI, n° 6.
Snelling, pl. XIV, n° 10.

2[9]. *Shilling.* — Semblable au n° 2[5].

Rev. — Écusson ovale, orné, semblable au n° 2[6]. Marque monétaire, une harpe décorée de deux lis; une étoile avant et après le mot AVSPICE; marque monétaire, lion rampant et rose composée de points.

Arg. Hawkins, p. 187, n° 8.

2[10]. *Shilling.* — Semblable au n° 2[9].

Rev. — Écusson semblable au n° 2[9], losanges après chaque mot de la légende. Marque monétaire, une feuille entre deux quatre feuilles, chacune d'elles est composée de points.

Arg. Hawkins, p. 187, n° 9.

d. 2[11]. *Shilling.* — Semblable au n° 2[8].

Rev. — (*feuilles*) (*rosace formée de points*) CHRISTO ✤ AVSPICE ✤ REGNO ✤ ⁘ Écusson ovale, orné, aux armes royales d'Angleterre.

Arg. Hawkins, pl. XLVI, n° 526.

d. 2[12]. *Shilling.* — CAROLVS : D : G : MAG : BRIT : FR : ET HI : REX. Semblable au n° 2.

Rev. — Semblable au n° 2[11].

Arg. Ruding, pl. E, n° 14.

d. 2[13]. *Shilling.* — ⚜ CAROLVS · D G MA · BR FR · ET · H· REX : Semblable au n° 2, mais d'un travail grossier.

Rev. - (*quatre petits lis placés en forme de croix*) : O CHRISTO AVSPICE · REGNO : Écusson ovale, orné, aux armes royales d'Angleterre.

Arg. Ruding, pl. E, n° 14.

d. 2[14]. *Shilling.* — ✠ : CAROLVS D G · MA · BR · FR · ET · HI · REX : Semblable au n° 2.

Rev. — (*casque*) ✠ CHRISTO AVSPICE · REGNO. Écusson rond, orné, aux armes royales d'Angleterre.

Arg. Hawkins, pl. XLVI, n° 530.

d. 2[15]. *Shilling.* — (*ancre*) CAOLVS (*sic*) · D : G · MA : BR ♙ FR ♙ ET · HI : (*hachures*) : REX. — Semblable au n° 2, mais d'un travail très-grossier.

Rev. — (*ancre*) CHRISTO ∘ AVSPICE ∘ REGNO ∘ Écusson aux armes royales d'Angleterre, posé sur une espèce de croix à doubles branches.

Arg. Ruding, pl. F, n° 1.

2[16]. *Shilling.* — Imitation de la pièce frappée à la Tour de Londres, avec modification de la marque monétaire et du cercle intérieur.

Arg. Hawkins, p. 188, n° 13.

2[17]. *Shilling.* — Imitation de la pièce frappée à la Tour de Londres, avec un triangle pour marque monétaire et la tête du roi plus grande.

Arg. Hawkins, p. 188, n° 15.

2[18]. *Shilling.* — Semblable au n° 2[17], mais avec la pointe du triangle en bas, et la tête du roi plus petite.

Arg. Hawkins, p. 188, n° 16.

d. 2[19]. *Shilling.* — (*couronne*) CAROLVS · D · G · MA : BR FR E HI REX. — Semblable au n° 2.

Rev. — (*couronne*) · CHRISTO AVSPICE REGNO Écusson rond, orné, aux armes royales d'Angleterre.

Arg. . . . . Ruding, pl. E, n° 13.

2[20]. *Shilling.* — Imitation de la pièce frappée à la Tour de Londres, mais avec un panache pour marque monétaire, et l'écusson ovale, accosté des lettres C — R.

Arg. Hawkins, p. 188, n° 18.

2[21]. *Shilling.* — Semblable au type des shillings frappés à Oxford, en 1642 (le 4 rétrograde). La tête imitée du dernier coin d'York. Un panache pour marque monétaire.

Arg. Hawkins, p. 188, n° 19.

2[22]. *Shilling.* Imitation du dernier shilling d'York, avec écu ovale, orné et couronné. Un lion pour marque monétaire sur les deux faces de la pièce.

Arg. Hawkins, p. 188, n° 20.

d. 2[23]. *Shilling.* — ⚜ CAROLVS D G MAG BRIT FR ET HI REX. — Semblable au n° 2.

Rev. — (*lion rampant*) · CHRISTO : AVSPICE ·⁝ REGNO : Ecusson rond, orné, aux armes royales d'Angleterre. En bas, le mot, EB OR.

Arg. Ruding, pl. XXVI, n° 7.
Snelling, pl. XIV, n° 3.

2²⁴. *Shilling.* — Variété avec CARTVS D · G. & Ecusson sans croix.

Arg. Hawkins, p. 188, n° 22.

d. 3. *Six sols.* — CAROLVS · D : G : : MAG : B : F : ET · H : REX B. Buste armé et couronné du roi, à gauche ; devant lui, un panache ; derrière la tête, le nombre VI.

Rev. — EXVRG : DEVS · DISSIPEN : INIMICI. Dans le champ, sous trois panaches et une arabesque, on lit : REL : PROT — LEG : · ANG : — LIB : PAR : A l'exergue, la date 1646.

Arg. Hawkins, pl. XLVI, n° 533.
Ruding, pl. XXIV, n° 7.
Snelling, pl. II, n° 23.

d. 3². *Six sols.* (*tour*) · CAROLVS D ∘ G ∘ MA ∘ BR ∘ FR ∘ ET HI ∘ RX. — Buste armé et couronné du roi, à gauche ; il porte au cou, un ruban, avec médaillon. Derrière la tête, le nombre VI.

Rev. — ✠ ⁘ (*tête de porc*) CHRISTO ⚜ AVSPICE ⚜ REGNO. Écusson aux armes royales d'Angleterre. Des deux côtés et au-dessus, une griffe de lion entre deux globules.

Arg. Hawkins, pl. XLVI, n° 534.
Ruding, pl. XXVI, n° 8
Snelling, pl. XIV, n° 7.

d. 3³. *Six sols.* — ✱ CAROLVS · D : G : MAG : BRI : FRA : ET HI : REX. Buste armé et couronné du roi, à gauche. Derrière la tête, le nombre VI.

Rev. — CVLTORES · SVI · DEVS · PROTEGIT · * — Écusson ovale, orné et couronné, aux armes royales d'Angleterre, accosté des lettres C — R.

Arg. Ruding, pl. E, n° 12.

d. 3⁴. *Six sols.* Semblable au n° 3³.

Rev. —CVLTORES · SVI · DEVS · PROTEGIT · (*cloche*). A peu près semblable au n° 3³, mais les lettres C — R sont couronnées.

Arg. Ruding, pl. XIII, n° 6.
Hawkins, p. 190, n° 3.

3⁵. *Six sols.* — Semblable au n° 3², mais avec collet plat et allongé.

Rev. — Ecusson sur croix fleuronnée et une rose pour marque monétaire.

Arg. Hawkins, p. 190, n° 4.

4. *Quatre sols.* — Semblable à la pièce de six sols, n° 3, mais avec un panache au lieu d'un B pour marque monétaire et le nombre IIII derrière la tête du roi.

Rev. — Pas de marque monétaire, arabesque au-dessus de l'inscription, en bas la date 1646.

Arg. Hawkins, p. 192, n° 1.

4². *Quatre sols.* — Semblable au n° 4, mais des deux côtés, un panache pour marque monétaire.

Arg. Hawkins, p. 192, n° 2.

4^5. *Quatre sols.* — Semblable au n° 4, mais avec un panache pour marque monétaire au revers.

Arg Hawkins, p. 192, n° 3.

d. 4^4. *Quatre sols.* — ❋ : CAROLVS D G MAG · B : F : ET · H : REX. — Buste du roi, de face, mais regardant à gauche, couronné et armé d'une armure décorée d'annelets; collet garni, derrière la tête, le nombre IIII.

Rev. — (*casque*) · CHRISTO : AVSPICE · REGNO. Ecusson ovale, orné, aux armes royales d'Angleterre.

Arg. Hawkins, pl. XLVII, n° 539.
Snelling, pl. XIV, n° 9.

d. 4^5. *Quatre sols.* — ❋ CAROLVS D G M B F · ET H REX. — Buste armé et couronné du roi, de face, mais regardant à gauche, collet plat et bordé, derrière la tête, le nombre IIII.

Rev. — (*casque*) : CHRISTO : AVSPICE · REGNO : Semblable au n° 4^4.

Arg. Ruding, suppl., pl. V, n° 29.

d. 4^6. *Quatre sols.* — ⚜ CAROLVS : D : G : M : B : F : ET · H : REX. — Buste armé et couronné du roi, à gauche. Collet plat et uni; derrière la tête, le nombre IIII.

Rev. — (*casque*) CHRISTO : AVSPICE : REGNO : Semblable au n° 4^4.

Arg Hawkins, p. 192, n° 6.
Ruding, suppl., pl. V, n° 25.
Snelling, pl. XIV, n° 8.

d. 4[7]. *Quatre sols.* — ✠ CAROLVS · D · G · M · B · F · ET · H · REX. — Semblable au n° 4[6].

Rev. — (*lion rampant*) · CHRISTO : AVSPICE REGNO : Semblable au n° 4[4].

Arg. Hawkins, p. 192, n° 7.
Ruding, pl. XXVI, n° 9.
Snelling, pl. XIV, n° 2.

d. 5. *Trois sols.* — (*panache*) CAROLVS · D : G : M : B : F ET · HI : REX. — Buste armé et couronné du roi, de face, mais regardant à gauche ; devant lui, un panache ; derrière la tête, le nombre III.

Rev. — EXVRGAT · DEVS · DISSIPENT · INIMI : Dans le champ, sous un panache et un trait, on lit : RE : PR — LE : AN — LI : PA — 1645.

Arg. Hawkins, p. 193, n° 1.
Ruding, suppl., p. V, n° 10.
Snelling, pl. XI, n° 5.

d. 5[2]. *Trois sols.* — Semblable au n° 5.

Rev. — EXVRGAT · DEVS · DISSIPENTVR · INIMICI. Dans le champ, sous un panache et une arabesque, on lit : REL : PRO : — LEG : AN : — LIB : PA : — 1646.

Arg. Hawkins, pl. XLVII, n° 543.
Snelling, pl. XI, n° 6.

5[3]. *Trois sols.* — Buste semblable à celui de la pièce de quatre sols, n° 4, mais avec des boules pour ornements, au lieu d'annelets, et pour marque monétaire, un lis.

Rev. — Ecusson orné et couronné. Marque monétaire, un lis.

Arg. Hawkins, p. 193, nº 3.

d. 5⁴. *Trois sols.* — (*casque*) CAROLVS D G MA B : F E : H REX. — Buste armé et couronné du roi, à gauche, devant lui un panache ; derrière la tête, le nombre III.

Rev. — CHRISTO AVSPICE · REGNO. — Ecusson rond, orné et couronné, aux armes royales d'Angleterre.

P. Maillet.

(*A continuer.*)

SIX MONNAIES INÉDITES.

Planche VI.

I.

Tête nue, profil à droite; au-devant, une crosse : .. AI. CTI (*Trajecti*).

— Personnage court-vêtu, debout et de face, tenant de la main droite un glaive, et de la gauche, une croix à long pied auquel adhère par la pointe la lettre V.

Arg. Gr. 0.90.

Ce petit denier, au revers déjà connu par trois autres variétés décrites dans ce recueil, années 1856, p. 427, et 1870, p. 498, a sur elles l'avantage de limiter à deux localités bien établies les conjectures relatives à son origine. La légende TRAIECTI signifiera Maestricht, si l'on rapproche la tête épiscopale qu'elle entoure, de la monnaie liégeoise de Wazon (1042-1048), gravée dans la *Revue* de 1856, pl. XIX, fig. 4; elle se traduira par Utrecht, si on la compare à la fig. 24 et aux deniers de l'évêque Conrad, dans l'ouvrage de M. Van der Chijs, sur les monnaies d'Utrecht, pl. XXVII, nos 1 et 2.

Au premier abord, cette dernière interprétation semblera l'emporter; mais ne perdons pas de vue que la légende *Trajectum* était aussi bien usitée dans l'atelier de

Maestricht que dans celui d'Utrecht, comme le prouvent plusieurs deniers de cette époque, entre autres, le n° 61 de la trouvaille décrite par M. de Coster.

D'un autre côté, la présence du personnage debout nous engage à classer cette monnaie dans la série liégeoise. Ce type, en effet, ne figure nulle part dans le numéraire d'Utrecht, tandis qu'il était si largement représenté dans le trésor de Maestricht, que M. de Coster a cru pouvoir le revendiquer pour notre pays. Dans cette hypothèse, l'effigie de l'évêque, peut-être Wazon, témoignerait de l'exercice de ses droits de monnayage à Maestricht, dès cette époque; et le revers, reproduisant l'image de saint Servais, avec les attributs du pouvoir temporel et du pouvoir spirituel, rappellerait la souveraineté exercée par les empereurs sur la partie de la ville qu'ils s'étaient réservée.

II.

Aigle éployée, regardant à gauche.
— Bâtiment entre deux tours surmontées d'une croix.

Arg. Gr. 0.44.

Obole sans légende, au type des monnaies de Hugues de Pierrepont (1200-1229).

III.

Buste mitré et drapé, légèrement tourné vers la crosse, à gauche : OII.
— Aigle passant à gauche : ЄPC.

Arg. Gr. 0.45.

Pièce imparfaitement frappée et ne laissant voir qu'une partie de la légende. Comme elle n'a du reste que peu circulé, le poids en indique suffisamment la valeur : c'est une *obole* de Jean d'Eppes (1229-1238).

IV.

Aigle éployée; la tête à gauche, dans un cartouche formé de quatre arcs de cercle et de quatre angles saillants : ✠ HVGONIS ⁂ LEO+DIENSIS ⁂ EPI.

— Au centre, croix pattée : ✠ MONETA ⁂ FOSES. Légende extérieure : ✠ NOMEN DOMINI : SIT : BENEDICTV.

Arg. Gr. 1.80.

Le type de ce gros semble particulier à cette partie de la Belgique qui formait le pays de Liége. Contemporain des dernières années du treizième siècle, il fut emprunté par le comte Arnould V de Looz à l'évêque Hugues III de Châlon (1296-1301) (1). On connaissait deux monnaies analogues frappées par ce prélat à Statte, près de Huy; mais la ville de Fosses ne nous avait encore fourni qu'un gros tournois au châtel, du temps de Thibaut de Bar (1303-1313), bien que, déjà en 994, le droit d'y battre monnaie eût été concédé à Notger, par un diplôme de l'empereur Othon III.

Ce fut en 1298, selon l'annaliste de Fosses, que Hugues de Châlon fit forger des espèces en cette ville; nous avons

(1) Ce type a pour origine la monnaie d'Alost de la comtesse Marguerite de Flandre et de Hainaut. (R. Ch.)

donc la date certaine de l'émission de la monnaie qui nous occupe, et l'on pourra sans doute en assimiler l'aloi à celui des gros tournois fabriqués à Huy deux ans auparavant, dont on avait réduit la valeur à huit deniers au lieu de seize (1). On sait que l'altération frauduleuse de la monnaie provoqua les plus vives réclamations de la part des Liégeois, et finit par contribuer au déplacement de leur évêque, qui fut transféré à Besançon.

V.

Écu triangulaire au lion : HENR-DNS×.

— Croix évidée, coupant la légende, et cantonnée des lettres B T L D. Légende : ·DE-HTR-SST-TL.

Les esterlins de Henri de Louvain (1253-1285), comme seigneur de Herstal, ont été décrits depuis longtemps : ce prince couronnait son lion de trois boules, imitant, pour le reste, la monnaie de Jean Ier, duc de Brabant ; mais on n'avait pas encore eu connaissance de son monétaire *Balduinus* ou Baudouin, dont le nom est venu s'ajouter récemment à ceux de ses confrères Ghisbert ou Gislain et Pierre.

VI.

Saint Pierre nimbé, à mi-corps et de face, tenant de la main droite une croix, et de la gauche une clef ; au-dessous, un écusson à l'aigle biceps : FRIDRICVS.

— .COMES MOR :

(1) F. Henaux, *Essai sur l'histoire monétaire du pays de Liége*, p. 47.

— Croix pattée, coupant la légende et anglée de douze globules : MON-ETAG-ANGE-LDEI.

Arg. Gr. 1.07.

La *Revue* de 1865 nous a déjà fait connaître une monnaie du comte Frédéric de Meurs, frappée à Gangelt, entre les années 1371 et 1378. On savait aussi que le type de Cologne avait été employé à Geilenkirchen et à Heinsberg, par les seigneurs de ce nom; rien d'étonnant, dès lors, de le rencontrer également à Gangelt, localité voisine, dont la possession n'échappa que peu d'années à leur maison.

Bon J. de Chestret.

NOTICE

SUR

QUELQUES MÉDAILLES PEU CONNUES OU INÉDITES,

POUR SERVIR A COMPLÉTER

les monographies numismatiques relatives à l'histoire de la Belgique.

PLANCHE V.

Déjà, à plusieurs reprises, des membres de la Société de numismatique de Belgique ont fait mention de médailles inédites et peu connues ayant rapport à notre histoire. C'est ainsi que, dans le premier volume, M. Serrure a parlé d'une médaille battue par ordre de la châtellenie de Courtrai, à l'occasion d'une question de préséance à l'inauguration de S. M. I. Charles VI comme comte de Flandre, en 1714. Dans d'autres volumes, M. Chalon a également présenté des notices sur des pièces rares. M'autorisant de ces exemples et croyant pouvoir être utile à l'histoire, je viens, comme mes devanciers plus capables, apporter quelque chose à l'œuvre commune, en entretenant les lecteurs de la Revue de diverses médailles, frappées tant par la châtellenie de Courtrai que par celle d'Ypres.

La mort de Joseph Ier avait laissé vacant le trône de

l'empire d'Allemagne. Les électeurs, à défaut d'héritiers mâles du défunt prince, avaient porté leurs votes sur son frère Charles III, roi d'Espagne, où ce prince soutenait péniblement la guerre contre Philippe de Bourbon. Il fut proclamé empereur d'Allemagne le 11 décembre 1711, et couronné à Francfort, le 22 du même mois.

Parmi la multitude de médailles qui parurent pour célébrer cet événement, je mentionnerai celle que la châtellenie de Courtrai fit battre à cette époque; je la crois d'une grande rareté; Van Loon, dans son ouvrage si connu et si étendu, n'en fait pas mention.

Ni la collection de M. Van Gelder ni celle de M. De Jonghe ne la possédaient. Je n'en connais, du reste, qu'un seul exemplaire.

* 1711.—Le prince en pied, debout, est vêtu à l'antique; un aigle lui apporte la couronne impériale et le sceptre du commandement; dans les nuanges on voit Jupiter, Minerve et Mars, avec leurs attributs : Légende : HIC VIRTUTIS HONOS COELO DEMITTITUR ALTO. Exergue : 22 DÉC. : 1711 ; dessous : B.

Revers. Un piédestal, orné d'un écusson couronné où se distinguent les écartelures de Castille, Léon, Aragon, Sicile, Grenade, Autriche moderne, Bourgogne ancienne, Bourgogne moderne, Flandre et Tyrol, supporte un autre écusson d'or à l'aigle impériale portant en cœur d'Autriche moderne; il est aussi couronné mais de la couronne impériale; à dextre du piédestal, la Justice, à sénestre l'Abondance avec leurs attributs; tout au bas, les armes de la châtellenie de Courtrai, avec une couronne murale. Le tout est soutenu par un socle plus large, sur lequel on lit :

ARCES DOMUS AUSTRIACÆ. Légende : CORTRACENSE TERRITORIUM GAUDET, R. (Pl. V, n° 1.)

En 1714, le traité de Ryswick vint donner la paix à l'Europe; la châtellenie fit de nouveau battre une médaille commémorative de cet événement si désiré. Je crois que cette pièce est aussi rare que la précédente et complétement inédite.

*1714.— Le buste lauré de Charles VI à droite et coiffé de la perruque à la Louis XIV. Légende en chronogramme SIT MAGNO CAROLO SEXTO TIBI GLORIA DAPHNES. Sous le buste, PH. ROETT : JUN : F. (1).

Revers. Minerve, portant un bouclier aux armes de l'Empire, pose le pied sur un guerrier et le tient en respect avec une lance sur la poitrine, à côté d'elle ; la Châtellenie de Courtrai assise s'appuie de la main gauche sur un bouclier à ses armes, et de la droite tient un rameau d'olivier. Légende chronogramme : VIRGINI PACIFERÆ CEDE MAVORS. (Pl. V, n° 2.)

La châtellenie d'Ypres nous a donné aussi une médaille, moins rare, il est vrai, que les deux autres, mais que je n'ai trouvée décrite nulle part.

* 1720. — Le buste de Charles VI lauré et coiffé de la grande perruque. Légende : CAROLUS VI IMPERATOR FLANDRIÆ COMES. Dessous, PH. ROETTIERS.

Revers. Un aigle descend à terre tenant dans ses serres une corne d'abondance d'où s'échappent des fleurs, des fruits, etc. Légende chronogramme : DICABAT CÆSARI

(1) Le graveur a oublié de faire une majuscule de X dans *sexto*, ce qui ferait croire que cette médaille a été faite avec grande hâte.

AUgUsto terrItorIUM Iprense. Exergue : te sospite copia rerum. (Pl. V, n° 3.)

Je crois bien faire de rappeler ici encore quelques médailles gravés par ordre de la châtellenie de Courtrai, qui sont mentionnées dans l'ouvrage de Van Loon, ou dans la suite de cet ouvrage publiée par l'institut néerlandais.

1679. MARIAGE DE CHARLES II AVEC LA PRINCESSE MARIE-LOUISE D'ORLÉANS.

Le buste du prince, à droite. Légende : CAROLUS II D : G : HISPANIARUM ET INDIARUM REX FLANDRIÆ COMES.

Revers. Les armoiries accolées d'Espagne et de France sous une couronne royale et entourée de myrte. Plus bas, une bonne foi, et dessous, l'écusson de la châtellenie de Courtrai. Légende : FOEDERA JUNXIT AMOR ANNO 1679.

Nota. Une médaille pareille existe pour le pays de Waes, il n'y a de changé que les armoiries de la localité. Je n'en connais qu'un exemplaire en or.

Van Loon, III, 288.

1700. ACCEPTATION DE LA COURONNE D'ESPAGNE.

Le duc d'Anjou debout, vêtu à l'antique, accepte la couronne que l'Espagne lui présente sur un coussin. La renommée ailée proclame cet événement au son de la trompette. Légende : IMPERIUM SINE FINE DEDI. Exergue : 16 NOVEMB. : 1700 : PH. R.

Revers. Le prince vêtu à l'antique, à cheval, suivi de ses officiers; dans le fond une ville. Légende : PHIL. V. D. G.

HISP. ET IND. REX C. à la ligne : DONA TUEBOR. Sur le socle qui soutient toute la composition, les armes de la châtellenie de Courtrai. PH. R. sous les pieds des chevaux.

Van Loon, IV, 264.

1701. MARIAGE DE PHILIPPE V.

Les bustes à droite superposés de Philippe V et de Marie-Louise. Légende : PHIL. V D. G. HISP : R. C. MAR. LUD. GAB. REG. Deuxième légende en chronogramme : AMICo FOEDERE NECTOR. PH. R.

Revers. Un arbre éclairé par le soleil dans le signe de la Vierge (août). Légende : DESUPER OMNE FERET, sur le socle qui soutient le tout; en exergue, les armes de la châtellenie de Courtrai.

Van Loon, IV, 275.

1716. NAISSANCE DU PRINCE LÉOPOLD D'AUTRICHE.

Le buste de l'Empereur à droite, lauré et coiffé de la perruque du temps. Légende : CAROLUS VI IMPERATOR FLANDRIÆ COMES. Dessous, PH. ROTTIER. F.

Revers. Sur un trône entouré d'armes et de faisceaux à l'antique est assise Minerve tenant le jeune prince sur ses genoux; celui-ci tend les bras vers une femme agenouillée devant lui, l'écusson de la châtellenie de Courtrai est à côté d'elle.

Vervolg aan Van Loon, nº 8.

1725. SUR LE TRAITÉ CONCLU A VIENNE ENTRE L'AUTRICHE ET L'ESPAGNE.

* L'empereur d'Allemagne et le roi d'Espagne debout,

vêtus à l'antique, échangent des rameaux d'olivier; au-dessus de leurs têtes respectives, un aigle à deux têtes tient la couronne impériale et royale; un lion est couché au pied du roi d'Espagne. Légende : CAROLUS VI IMPERATOR GLADIOS NUNC PERMUTATAVIT OLIVIS. Deuxième légende en chronogramme : PAX CONCORDAT UTRUMQUE. Les armoiries de la châtellenie de Courtrai, aux pieds des deux souverains, témoignent de l'origine de cette médaille.

Revers. Deux colonnes s'élèvent de la mer; l'une porte l'aigle allemande, l'autre le lion espagnol; derrière, un arc-en-ciel. Légende : PRO SIGNO FOEDERIS ARCUS.

Vervolg aan Van Loon, 137.

Les médailles marquées d'un astérisque reposent dans mes tiroirs; si un possesseur de l'une de celles qui ne sont pas marquées de ce signe voulait s'en défaire, je le prie de s'adresser à moi.

Je prie également les amateurs qui connaîtraient d'autres médailles ayant rapport à Courtrai, châtellenie et ville, et à Ypres, également châtellenie et ville, de vouloir bien me les indiquer, si elles sont inédites.

Bon H. SURMONT.

HISTOIRE MONÉTAIRE DE LAUSANNE.

(FRAGMENT.)

AMÉDÉE DE CLERMONT HAUTERIVE

(SAINT-AMÉDÉE).

1144-1159.

De longs démêlés s'étant élevés entre l'évêque de Lausanne et l'église de Besançon, au sujet de leurs droits respectifs à Lutry et à Cully, Ortlieb, évêque de Bâle, fut désigné par le saint-siége pour statuer sur ce différend. Divers auteurs ont rapporté la sentence arbitrale prononcée à cette occasion, en 1154, à Neuchâtel, et s'étayant de la phrase suivante qui s'y trouve contenue, ont affirmé l'existence d'une certaine monnaie appelée *Syleya*, qui aurait eu cours, suivant eux, dans les localités précitées, sous l'épiscopat d'Amédée de Clermont-Hauterive.

« Item recognitum est quod homines de Cusliaco « Lausannensi episcopo pro usu nemorum septem signa « qui vulgo dicuntur syleya et septem minas avene « singulis annis debent persolvere. »

Je n'ignore pas que *signum* a, parfois, été pris dans le sens de *moneta* (1), mais quant au mot *syleya* dont on veut

(1) Du Cange, *Gloss.*, au mot *Signum* : « *moneta quia signata.* »

faire une sorte de monnaie, la chose me parait contestable et veut qu'on s'y arrête.

Est-il vraisemblable que l'évêque de Bâle, rendant un jugement aussi solennel, se soit servi d'une locution vulgaire sans y ajouter, au moins comme correctif, la traduction ou l'évaluation en monnaie courante, c'est-à-dire en livres et sols monnaies de compte ou en deniers et oboles monnaies effectives. De plus, est-il supposable qu'une monnaie « *vulgo dicta,* » ce qui suppose un usage habituel et journalier, ne nous ait laissé aucune autre trace de son existence dans les documents de l'époque? Cela n'est guère admissible, on en conviendra.

Je serais plutôt disposé à croire que le texte de la sentence d'Ortlieb a subi une de ces altérations si fréquentes dans les anciens actes dont les originaux ont disparu. Or, c'est ici le cas, et en reproduisant ce qu'ils appellent l'original déposé aux archives de Besançon, Matile et Trouillat (1), sans parler des autres, ont ignoré que cet original prétendu n'était qu'une copie assez moderne, exécutée dans le courant du siècle dernier et par conséquent d'une correction discutable.

Ce point étant acquis, et j'ai pris soin de le constater, il me sera facile de présenter, à la place de la leçon admise

(1) Matile, *Monuments de l'histoire de Neuchâtel;*

Trouillat, *Monuments de l'histoire de l'ancien évêché de Bâle.*

Zapf, dans ses *Monumenta anecdota,* se réfère à un original déposé, dit-il, aux archives de Berne. Cette allégation est inexacte, et, sur l'autorité de M. le chancelier de Stürler, qui a bien voulu faire les plus sérieuses recherches à cet égard, je puis affirmer que la pièce en question ne se trouve pas à Berne.

jusqu'ici et que je regarde comme fautive, une autre lecture d'autant plus fondée, ce me semble, qu'elle consiste dans une imperceptible modification du texte.

A mon avis il faut remplacer dans la phrase en question, les mots *signa* et *syleya,* par ceux-ci, *ligna* ou *tigna* et *suleva* (1), c'est-à-dire qu'au lieu d'une somme en monnaie problématique, due chaque année par les gens de Cully à l'évêque de Lausanne « *pro usu nemorum,* » l'énoncé d'Ortlieb indiquera une redevance en nature, redevance tirée de l'exploitation même de l'objet en litige, savoir sept pièces de bois (*septem ligna* ou *tigna*) de l'espèce qui se nomme vulgairement *Suleva,* solive (2).

Usus, usuria ou *usagium nemorum,* qu'il ne faut pas confondre avec *glandaticum,* la glandée, est ce que l'on appelle le droit d'usage, soit « le droit pour les usagers de « prendre dans une forêt le bois de chauffage et le bois de « construction qui leur sont nécessaires (3).

C'est au sujet d'une concession de ce genre, affirmée d'une part et contestée de l'autre, que l'évêque de Bâle rend le verdict qui nous est transmis par l'instrument de 1154. Guidé par de nombreux et imposants témoi-

(1) On m'a objecté qu'il était difficile de confondre sur une charte du douzième siècle les lettres que j'estime avoir été mal copiées dans les temps modernes. Je ne me rends pas volontiers à cette observation et je pourrais aisément citer plus d'un exemple emprunté à des chartes écrites entre 1150 et 1200. D'ailleurs, qui nous prouve que le copiste de Besançon a eu sous les yeux le document original, et non pas une transcription plus récente et aussi plus favorable à une pareille méprise?

(2) Conf. Du Cange ; *Gloss.,* au mot : *Suliva,* qu'il rend par Trabs, *tignum,* en français *solive.*

(3) Guérard, *Polyptique d'Irminon.* Proleg., t. I, p. 684.

gnages, Ortlieb non-seulement reconnaît et constate, en faveur des hommes de Cully, la légitimité de leurs réclamations quant au droit d'usage, mais encore il rappelle la condition à laquelle ce droit a été jadis consenti, *septem ligna,* etc. : sept pièces de bois façonnées et ouvrées en forme de solives doivent être annuellement livrées à l'évêque de Lausanne.

On trouverait aisément de nombreux exemples de stipulations analogues, et, pour n'en citer qu'un seul, j'emprunterai à l'illustre Guérard les premières lignes d'un chapitre intitulé « du droit dit *lignaritia.* »

« Lorsque l'abbaye de Saint-Germain accordait le droit « d'usage dans ses forêts à ses hommes ou tenanciers, « ceux-ci étaient tenus en retour, soit de couper et de « charrier pour elle une certaine quantité de bois, soit de « lui payer une certaine somme d'argent ou une autre « espèce de redevance. »

(*Polypt.* d'Irminon. Proleg., *ut suprà.*)

Les gens de Cully n'agissaient pas différemment à l'égard de l'évêque de Lausanne; comme les tenanciers de l'abbaye de Saint-Germain, ils coupaient et charriaient une certaine quantité de bois déterminée et de plus, suivant convention expresse, la livraient sous forme de solives. Des deux côtés, il y avait concession et, en retour, service ou prestation.

Si l'évêque Amédée n'a pas émis la bizarre monnnaie nommée *syleya,* ainsi que j'espère l'avoir démontré, il a dû, par contre, continuer les fabrications de deniers et d'oboles pratiquées par ses prédécesseurs. On possède, entre autres documents contemporains de son épiscopat,

une reconnaissance dans laquelle l'exercice du droit de monnaie figure parmi les priviléges de l'évêché. Amédée ayant régi le diocèse de Lausanne pendant l'espace de quinze années, il n'est pas supposable qu'il ait négligé ce côté utile du pouvoir souverain. J'aurais voulu en donner des preuves palpables et faire connaître au lecteur ces deniers et ces oboles. Mais comment les reconnaître parmi toutes les pièces anonymes de Lausanne? Cela est de toute impossibilité aujourd'hui et il est à craindre que l'or n'en sache jamais davantage. Il n'existe jusqu'à présent aucun renseignement sur le titre et la taille des monnaies de Lausanne au temps de l'évêque Amédée, et l'on ne peut guère fonder d'espoir d'attribution convenable que sur la chance de découvertes monétaires ultérieures offrant des deniers lausannois accompagnés d'autres monnaies de date bien connue et contemporaines de l'épiscopat de saint Amédée.

On a pu, en raison de la dévotion particulière de ce prélat pour la Vierge Marie, lui attribuer les deniers à la légende *Beata Virgo*. Mais je les crois postérieurs de près d'un demi-siècle et je ne suis pas encore bien certain qu'ils appartiennent aux évêques de Lausanne malgré leur légende *sedes Lausane*. J'ai dit ailleurs que Neuchâtel, situé au diocèse de Lausanne, pouvait avec bien des probabilités revendiquer cette émission.

A. Morel Fatio.

L'ÉTOILE D'HONNEUR DE 1831

ET LES

DIVERSES MODIFICATIONS QU'ELLE SUBIT AVANT LA CRÉATION DE LA CROIX DE FER.

PL VI.

L'idée de récompenser les services rendus au pays, par les combattants de la révolution et les défenseurs de l'indépendance est due aux membres du gouvernement provisoire.

L'acte que voici en est la preuve (1) :

« *Arrêté qui crée des marques de distinction pour les citoyens qui se sont dévoués pour le triomphe des libertés et de l'indépendance nationale.*

« LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE DE LA BELGIQUE, COMITÉ CENTRAL,

« Considérant qu'il est juste et nécessaire de perpétuer le souvenir des services qui ont assuré l'émancipation de la patrie, et de récompenser le dévouement des citoyens

(1) *Bulletin officiel*, t. III, nº VI, nº 21.

qui ont tout exposé pour faire triompher la cause de la liberté;

« Considérant que le meilleur moyen de remplir les obligations déjà reconnues à cet égard est de charger l'honneur de les acquitter;

« Considérant d'ailleurs qu'il appartient au gouvernement provisoire, témoin des services rendus à la cause publique, de les reconnaître et de les apprécier,

« ARRÊTE :

« ART. 1er. Une étoile d'honneur sera décernée aux patriotes qui ont rendu des services signalés à la cause de la révolution, et qui ont aidé par leur dévouement à son triomphe.

« ART. 2. Les étoiles d'honneur seront de *trois classes différentes*, à l'effet de proportionner la récompense au mérite des services rendus.

« ART. 3. Pour pouvoir être décoré de l'étoile d'honneur de première classe, il faut nécessairement que les services rendus datent d'une époque antérieure au 1er septembre 1830, que ces services soient éminents et qu'ils n'aient pas discontinué depuis.

« ART. 4. La décoration consiste en une étoile à cinq pointes simples, émaillées *en rouge*. Le centre, entouré d'une couronne de chêne et de laurier, portera, d'un côté, le millésime MDCCCXXX avec le mot *Liberté*, en exergue, et, de l'autre, le Lion belgique, avec le mot *Patrie*, également en exergue.

« Cette étoile sera en *or* pour la première et la seconde classe, et en argent pour la troisième.

« L'étoile de *première classe* sera portée *suspendue au cou* à un ruban placé en sautoir; celle de seconde et troisième classe à la boutonnière de l'habit, du côté gauche.

« Le ruban sera moiré rouge, liséré de noir et de jaune.

« Art. 5. Les honneurs militaires du port d'armes seront rendus aux personnes décorées de l'étoile.

« Art. 6. L'étoile d'honneur est exclusivement consacrée à perpétuer le souvenir des services rendus à la révolution. Elle ne pourra être décernée pour aucune autre cause.

« Art. 7. Au gouvernement appartient le droit de décerner les étoiles d'honneur.

« Aussitôt la première nomination faite, les citoyens décorés éliront parmi eux une commission de cinq membres, dont deux seront choisis parmi les décorés de l'étoile de première classe, deux parmi les décorés de la seconde et un parmi ceux de la troisième classe, laquelle commission sera appelée à donner son avis sur les nominations ultérieures.

« Cette commission sera investie du droit de présenter au gouvernement les personnes qu'elle croira avoir mérité l'étoile d'honneur.

« Art. 8. Un drapeau d'honneur sera accordé aux communes qui ont le plus contribué au triomphe de la révolution.

« Les drapeaux seront décernés par le Gouvernement, sur l'avis de la commission indiquée à l'art. 7.

« Art. 9. Expéditions du présent arrêté seront adres-

sees aux administrateurs généraux de la guerre et de l'intérieur.

« Bruxelles, le 14 janvier 1831.

« ALEX. GENDEBIEN.

« CH. ROGIER.

« Comte FÉLIX DE MÉRODE.

« F. DE COPPIN.

« JOLLY.

« *Le secrétaire, membre du gouvernement,*

« J. VAN DER LINDEN. »

On ne donna pas suite au décret du 14 janvier, sans doute en voyant combien l'opinion publique montrait de répugnance à l'admettre.

« Cet arrêté (dit Wahlen — article *Croix de fer*), qui d'ailleurs dépassait les limites du pouvoir exécutif, rencontra une vive opposition dans le pays, qui couvait (*sic*) encore quelques étincelles de la flamme révolutionnaire. »

Sous la Régence, M. de Sauvage, ministre de l'intérieur, reprit le décret qu'il modifia. Puis M. Raikem, au nom de la section centrale, en fit autant. Bref, il ne restait plus rien de l'Étoile d'honneur primitive.

On avait commencé par *supprimer les trois classes* destinées à proportionner la récompense à l'importance des services rendus. Puis l'émail rouge était remplacé par l'*émail bleu,* bien que la croix restât en or. Enfin dans le troisième projet, celui de la section centrale, le métal même était changé, et le *fer* remplaçait l'*or*.

La forme seule avait survécu. Elle disparut à son tour, quand on institua la croix de fer[1].

Ajoutons que, dans les deux dernières tentatives, on avait espéré faire passer la proposition au Congrès national, en y mêlant habilement certaines dispositions relatives aux drapeaux d'honneur. Rien n'y fit cependant. La répugnance des membres de cette assemblée pour toute marque de distinction autre que militaire était évidente. Les discussions du Congrès en font foi. La proposition échoua.

« Cependant (continue Wahlen), le gouvernement aiguillonné par la commission des récompenses, ne renonçait pas au projet de décoration. Mais M. de Theux, après ce qui s'était passé en 1831, jugeait que l'exécution pure et simple du décret du 14 janvier était devenue impossible. Pour ne pas exposer aux délibérations de la Chambre une loi spéciale, il la *glissa* dans un *coin* du *budget*.

Le crédit demandé, défendu par M. Rogier, successeur de M. de Theux, trouva faveur auprès de la Chambre, même auprès des opposants de 1831 ; et sur la motion de M. Dumortier, la décoration fut assurée aux membres du gouvernement provisoire.

L'article du budget (chapitre XVIII) du 8 octobre 1833 est ainsi conçu :

Art. 2. — Pour frais de confection de médailles ou croix de fer à décerner aux citoyens qui, depuis le 25 août 1830 jusqu'au 4 février 1831, ont été blessés, ou ont fait preuve d'une bravoure éclatante dans les combats

[1] Dans son ouvrage, Wahlen dit que la croix de fer était la mise à exécution du décret du gouvernement provisoire. C'est une erreur.

soutenus pour l'indépendance nationale, ou ont rendu des services signalés au pays. La croix de fer est décernée au nom du peuple belge aux membres du gouvernement provisoire. . . . . fr. 15,000 00

On institua ensuite une commission pour signaler les personnes qui avaient mérité cette distinction.

Enfin, un arrêté du 21 février 1835 fixe définitivement le modèle de la nouvelle décoration ainsi que le ruban auquel on la suspend. C'est une croix à quatre branches, portant au centre, dans un cercle d'or, le Lion belge en or, et, au revers, le millésime de 1830. (*Bulletin officiel*, n°s 1209 et 1675 (1835).

Le bijoux que nous possédons et dont la reproduction se trouve pl. VI, date donc du gouvernement provisoire. Il était destiné à servir d'*Étoile d'honneur de deuxième classe*. Les documents cités, ainsi que les souvenirs des hommes de cette époque, tendent à prouver qu'il est unique et n'a jamais été qu'un modèle ou type.

La première classe *seule* aurait été portée au cou, en sautoir; elle eût été un peu plus grande que la précédente et probablement de la dimension de l'ordre de Léopold actuel.

La troisième classe eût été d'argent et du module de la deuxième.

A. L.

PIECES JUSTIFICATIVES.

RÉCOMPENSES NATIONALES.

I

Projet de décret présenté dans la séance du 21 mai 1831, par le chevalier de Sauvage, ministre de l'intérieur (1).

AU NOM DU PEUPLE BELGE.

Le Congrès national,

Considérant qu'il est juste de récompenser le dévouement des citoyens et des communes qui se sont signalés en prenant une part glorieuse au triomphe de la cause nationale, lors des événements de la révolution de 1830; que c'est surtout par des marques d'honneur qu'il convient d'acquitter à cet égard la dette de la patrie et de perpétuer le souvenir des services rendus;

Considérant qu'il est du devoir des représentants du peuple belge de se rendre, dans cette circonstance, les organes de la reconnaissance publique,

Décrète :

Art. 1er. Une étoile d'honneur sera décernée à ceux

(1) Huyttens, t. V, no 320 des pièces justificatives.

qui ont signalé leur dévouement à la cause de la révolution belge, soit par une bravoure éclatante dans les combats, soit par d'autres services éminents.

Art. 2. Cette décoration consistera en une *étoile d'or*, à cinq pointes simples, émaillée *en bleu* : le centre, entouré d'une couronne de chêne et de laurier, portera, d'un côté, le millésime MDCCCXXX avec le mot *Liberté* en exergue, et, de l'autre, le Lion belgique avec le mot *Patrie*, également en exergue. Elle sera suspendue à un ruban moiré rouge, liséré noir et jaune.

Art. 3. Une étoile d'honneur sera déposée sur le monument élevé place des Martyrs, à Bruxelles, à la mémoire des victimes des journées de septembre.

Art. 4. Des drapeaux d'honneur seront décernés aux corps de volontaires qui se sont portés sur les lieux menacés par l'ennemi, et aux villes ou communes qui ont contribué d'une manière efficace au succès de la révolution.

Art. 5. Il sera créé au chef-lieu de chaque province une commission de récompenses, nommée par les membres du Congrès députés de chaque province, sauf l'exception portée à l'article suivant; elle sera composée de sept membres et chargée de former la liste des citoyens, corps de volontaires ou communes dont les titres à l'obtention de l'étoile ou du drapeau d'honneur seront reconnus à la pluralité des suffrages.

Les listes seront publiées et affichées pendant quinze jours, avant d'être transmises à la commission centrale créée par l'article suivant.

Art. 6. La commission pour la province de Brabant sera composée des membres actuellement en fonctions de

la commission des récompenses créée à Bruxelles, par arrêté du gouvernement provisoire en date du 28 septembre 1830, et des inspecteurs encore en fonctions des commissions réunies, nommés par arrêté du 16 octobre suivant.

Art. 7. Les membres du gouvernement provisoire formeront la commission centrale, chargée de reviser le travail des commissions provinciales. Elle décernera définitivement les étoiles et les drapeaux d'honneur.

Art. 8. Le Congrès national décerne l'étoile d'honneur aux citoyens formant la commission centrale.

Art. 9. Si le maintien de l'indépendance nationale obligeait le Belgique à soutenir une nouvelle lutte, la Législature statuerait ultérieurement sur les récompenses à décerner aux citoyens, villes ou communes qui y auraient pris part d'une manière efficace.

Art. 10. Les dispositions de l'arrêté du gouvernement provisoire, en date du 6 novembre dernier (*Bulletin*, n° 30), sont maintenues, en ce qui concerne les pensions ou les indemnités accordées aux victimes de la révolution.

Art. 11. L'arrêté du gouvernement provisoire en date du 14 janvier dernier (*Bulletin officiel*, n° 6) est rapporté.

Charge le pouvoir exécutif de l'exécution du présent décret.

E. de Sauvage.

II

Projet de décret présenté dans la séance du 24 mai 1831, par M. Raikem, rapporteur de la section centrale (1).

AU NOM DU PEUPLE BELGE.

Le Congrès national,

Considérant qu'il est juste de récompenser le dévouement des citoyens et des communes qui se sont signalés en prenant une part glorieuse au triomphe de la cause nationale, lors des événements qui ont préparé ou accompagné la révolution de 1830; que c'est surtout par des marques d'honneur qu'il convient d'acquitter, à cet égard, la dette de la patrie, et de perpétuer le souvenir des services rendus;

Considérant qu'il y a lieu de décréter l'exécution immédiate des récompenses nationales établies par les arrêtés du gouvernement provisoire;

Décrète :

Art. 1er. Une étoile d'honneur sera décernée à ceux qui ont signalé leur dévouement à la cause de la révolution belge, soit par une bravoure éclatante dans les combats, soit par d'autres services éminents.

Art. 2. Cette décoration consistera en une *étoile de fer*, à cinq pointes simples : le centre entouré d'une

(1) Huyttens, t. V, n° 321 des pièces justificatives.

couronne de chêne et de laurier, portera, d'un côté, le millésime MDCCCXXX avec le mot *Liberté* en exergue, et, de l'autre, le lion belgique avec le mot *Patrie*, également en exergue. Elle sera suspendue à un ruban moiré rouge, liséré noir et jaune.

Art. 3. Une étoile d'honneur sera représentée sur le monument élevé place des Martyrs, à Bruxelles, à la mémoire de toutes les victimes de la révolution.

Art. 4. Des drapeaux d'honneur seront décernés aux corps de volontaires qui se sont portés sur les lieux menacés par l'ennemi, et aux villes et communes qui ont contribué d'une manière efficace au succès de la révolution.

Ces drapeaux seront aux couleurs nationales. Ils seront surmontés d'un lion belgique, au bas duquel se trouvera, d'un côté, le mot *Liberté*, et de l'autre le millésime MDCCCXXX (1830).

Art. 5. Il sera créé, au chef-lieu de chaque province, une commission de récompenses, nommée par les membres du Congrès députés de cette province, sauf l'exception portée à l'article suivant; elle sera composée de sept membres et chargée de former la liste des citoyens, corps de volontaires ou communes dont les titres à l'obtention de l'étoile ou du drapeau d'honneur seront reconnus aux deux tiers des suffrages.

Les listes seront publiées et affichées pendant quinze jours, avant d'être transmises à la commission centrale créée par l'art. 7.

Les réclamations qui seront parvenues, dans cet intervalle, à la commission provinciale, seront transmises par elle, avec ses observations, à la commission centrale.

Art. 6. La commission pour la province de Brabant sera composée des membres actuellement en fonctions de la commission des récompenses créée à Bruxelles, par arrêté du gouvernement provisoire en date du 28 septembre 1830, et des inspecteurs encore en fonctions des commissions réunies, nommés par arrêté du 16 octobre suivant.

Il lui sera adjoint quatre nouveaux membres, nommés de la manière déterminée par l'art. 5, savoir : deux de l'arrondissement de Louvain, et deux de celui de Bruxelles.

Art. 7. La commission centrale, chargée de reviser le travail des commissions provinciales, sera formée des membres nommés dans le sein des commissions provinciales, et par elles ; chacune nommera un membre.

La commission centrale décernera définitivement les étoiles et les drapeaux d'honneur.

Elle ne pourra les décerner que sur la proposition des commissions provinciales.

Ils seront décernés par le chef de l'État, au nom du peuple belge.

Art. 8. L'arrêté du gouvernement provisoire en date du 14 janvier dernier (*Bulletin officiel*, n° 6) est aboli.

Charge le pouvoir exécutif de l'exécution du présent décret.

Bruxelles, le 24 mai 1831.

Le Rapporteur,
Raikem.

Le Président,
De Gerlache.

III

Extrait de la discussion du projet de décret sur les récompenses nationales.

SÉANCE DU 26 MAI 1831 (1).

M. le Président. L'ordre du jour appelle la discussion du projet de décret sur les récompenses nationales.

On donne lecture du projet de décret présenté par la section centrale.

. . . . . .

M. Frison. Déterminé à voter contre l'ensemble du projet sur les récompenses nationales, je désire motiver mon vote négatif en peu de mots.

Je regarde le projet comme inutile, parce que les citoyens qui ont rendu de véritables services à notre glorieuse révolution sont suffisamment récompensés par l'estime et la considération de leurs compatriotes.

Il est dangereux, parce qu'il deviendra un ferment de discorde parmi nous, dans un moment où l'union est indispensable.

Comment voulez-vous, Messieurs, quelque confiance que nous puissions avoir, du reste, dans l'équité des hommes dont le projet nous abandonne le choix pour former les commissions provinciales, comment voulez-vous, dis-je, que l'erreur ne préside pas souvent à la distribution des étoiles d'honneur?

(1) HUYTTENS, t. III, p. 150.

La publication des listes ne m'est pas une garantie suffisante, et j'y vois un bien grand mal dans les dénonciations, les accusations que cette publication va entraîner. Tel n'y verra point figurer son nom qui s'en croira digne, et ce sera le plus grand nombre, car c'est une vérité banale dont chacun de nous a pu se convaincre. N'entendons-nous pas tous les jours de ces gens qui, sans avoir rien fait, content leurs prouesses? d'autres qui exagèrent les services qu'ils ont eu le bonheur de rendre à la patrie? Les uns et les autres se croient les mêmes titres à la récompense publique.

Pensez-vous, Messieurs, qu'un citoyen honorable voudra voir afficher son nom sur les places publiques, s'exposer à la critique, à la calomnie même, et pourquoi?... pour un hochet!...

Si le projet se bornait aux drapeaux d'honneur à décerner aux corps de volontaires et aux villes et communes qui ont contribué d'une manière efficace au succès de la révolution, je l'adopterais avec plaisir, car je ne vois point d'inconvénient à une récompense générale. Mais tant et aussi longtemps que j'y verrai figurer cette étoile, véritable brandon de discorde, je m'y opposerai.

M. Fransman. Messieurs, j'applaudis au principe posé dans le projet de décret sur les récompenses nationales : il est juste que la patrie se montre reconnaissante envers les citoyens et les communes qui ont fait preuve de dévouement et surtout de désintéressement, en prenant une part glorieuse au triomphe de la cause nationale, depuis le commencement de notre mémorable révolution. Mais il est différentes manières par lesquelles cette dette sacrée

peut être acquittée; le mode n'en est point indifférent; il faut, avant tout, qu'il transmette efficacement à la postérité le souvenir de l'amour des Belges pour l'indépendance et de leur aversion de la tyrannie; il importe, dis-je, que les marques d'honneur que la nation veut accorder uniquement à ses véritables défenseurs ne soient point indignement destinées à couvrir la poitrine d'un lâche, et à pouvoir devenir le prix de la servilité.

L'orateur s'appesantit ensuite outre mesure sur les nombreux griefs qu'avait fait naître une décoration civile, puis il poursuit :

D'ailleurs, la vertu civique n'a pas besoin d'être excitée par un vain signe d'ostentation pour produire de hauts faits et même de l'héroïsme. La conscience d'avoir été utile à sa patrie et l'estime de ses concitoyens sont la récompense la plus noble que l'on puisse obtenir. Il est des milliers de Belges, qui, pendant notre glorieuse révolution, ont bien mérité de la patrie, mais comme il est impossible de les discerner tous, l'admission de quelques-uns et de ceux surtout qui auront le plus d'adresse pour faire valoir leurs titres, comme il arrive toujours dans de pareilles occurrences, serait un outrage sanglant pour les autres, et une injustice révoltante.

Outre ces motifs, qui me font voter contre le projet de décret, il en est un autre qui me semble péremptoire pour son rejet : il établit en quelque sorte un ordre dans l'État, tandis que la Constitution, par son art. 76, ne permet de conférer que des *ordres militaires;* s'il s'agissait de créer un ordre de cette espèce, je n'hésiterais point à donner mon suffrage à une marque d'honneur en faveur des

braves qui combattent sous nos drapeaux, et qui ne craignent point de verser leur sang pour la défense de la liberté, tel qu'à Rome, dans les jours de gloire, on accordait sur les champs de bataille une couronne de chêne aux citoyens qui se distinguaient contre l'ennemi par leur bravoure ou leur constance. Mais malheureusement, ce qui alors fut toujours le noble prix du courage ne fut souvent plus depuis, et de nos jours même, que celui d'une lâcheté !

Je désirerais enfin que le projet de décret soumis à notre délibération se bornât à déclarer qu'il sera décerné des drapeaux d'honneur, etc. ; que le monument commencé à la place des Martyrs, et destiné à transmettre à la postérité la mémoire des victimes des journées de septembre, sera achevé le plus tôt possible, et que le gouvernement s'occupera sans délai pour accorder des pensions et des indemnités aux victimes de la révolution. Ces dernières doivent principalement faire l'objet de notre sollicitude, et je vous le dis avec douleur, Messieurs, maintes fois déjà il m'est arrivé de voir se traîner péniblement dans les rues, et, pressés par la misère, demander l'aumône des malheureux mutilés, estropiés pendant les combats au Parc, tandis que d'autres favorisés, je ne sais par quelle bonne fortune, qui étaient invisibles au jour du danger, véritables hommes du lendemain, savourent dans l'abondance les délices des faveurs.

M. Jottrand se raille des nombreux projets insolites qui trouvent toujours au Congrès des voix complaisantes. Il rappelle l'ordre de Cincinnatus, créé lors de l'insurrection des États-Unis d'Amérique, et finit en disant qu'il votera contre le décret.

M. Trentesaux obtient la scission des deux parties du décret. Puis le Président ouvre la discussion des articles.

L'art. 1er, mis aux voix, est rejeté. Partant, les art. 2 et 3, qui réglaient la forme de la décoration et sa reproduction sur le monument de la Place des Martyrs, tombaient également.

Les *drapeaux d'honneur* aux communes ayant le plus contribué au triomphe de la révolution furent seuls maintenus.

Les dispositions qui les concernent n'offrant aucun intérêt pour le sujet que nous traitons, il est inutile de nous y arrêter.

RECHERCHES

SUR LA

VALEUR INTRINSÈQUE DU FLORIN DE BRABANT,

calculée à raison de fr. 222-22 le kilogramme d'argent fin,

DEPUIS LE MILIEU DU XVe SIÈCLE JUSQU'EN 1794.

Dans l'état actuel de nos monnaies, le franc monnaie de compte et le franc monnaie réelle se confondent et sont une seule et même chose (1). Il n'en était pas ainsi sous l'ancien régime. Le surhaussement fréquent des monnaies, c'est-à-dire l'augmentation du nombre des florins que l'on tirait d'un marc d'argent, avait forcé nos ancêtres d'adopter un autre système. Il est évident que, si l'on avait voulu conserver l'identité entre la monnaie de compte et la monnaie réelle, il aurait fallu, à chaque changement, faire une refonte générale des espèces pour mettre leur valeur intrinsèque en harmonie avec leur valeur nominale. On procédait d'une autre manière : sans toucher au numéraire existant, on en haussait le cours; on déclarait que telle pièce, le ducaton, par exemple, émis pour 60 sous, en

(1) Ceci n'est plus vrai que pour la pièce de 5 francs, les autres monnaies ayant été altérées dans la proportion de 835 à 900.

vaudrait dorénavant 61, 62, 65, etc., etc. Charles-Quint, puis Albert et Isabelle frappèrent des pièces d'un florin ou de vingt patards. Ces pièces, comme les autres, ne tardèrent pas à perdre leur identité avec le florin de compte; devant suivre le surhaussement général, elles devinrent des pièces de 21, 22, 25, 28 patards, etc.

Mais de ce que le florin n'était pas une monnaie réelle, on aurait tort de conclure qu'on ne puisse pas en rechercher la valeur intrinsèque. Le florin ne fut presque jamais monnaie réelle, mais il fut toujours multiple ou sous-multiple de pièces réellement existantes et dont la valeur intrinsèque peut être constatée. Celle du florin en sort alors par une opération bien simple. Ainsi, si le ducaton, pièce dont le poids et le titre sont connus, vaut 70 sous, la valeur intrinsèque du florin sera $^{20}/_{70}$ ou $^{2}/_{7}$ de celle du ducaton.

Telle est la marche que nous avons suivie pour essayer d'établir la valeur du florin à différentes époques.

On remarquera que nos calculs n'ont eu pour base que la monnaie d'argent, l'argent ayant été le véritable métal monétaire depuis les Carlovingiens jusqu'à nos jours. S'il s'agissait donc de sommes nominativement énoncées en monnaies d'or, il faudrait ou bien modifier l'indication du tarif d'après la différence survenue dans le rapport entre l'or et l'argent, ou chercher directement la valeur intrinsèque actuelle des pièces d'or dont il serait question.

Nous avons cru pouvoir négliger les fractions au delà de la quatrième décimale, dans un tarif uniquement destiné à des appréciations historiques pour lesquelles une exactitude plus grande serait assez inutile.

ANNÉES.	DÉSIGNATION DES MONNAIES.	VALEUR DU FLORIN. Francs.	Centimes.	Dix millièmes.	VALEUR DU PATARD. Francs.	Centimes.	Dix millièmes.
1433	Le sol ou *Vierlander* de Philippe le Bon, valant 1 patard de Brabant ou 2 gros, était à 6 deniers, argent-le-roi, et de 72 au marc (3 grammes 40), contenant d'argent fin $^{23}/_{48}$ de 3 grammes 40, ou 1 gramme 63, donc représentant une valeur intrinsèque actuelle de 0.36.18 (instruction pour la monnaie de Valenciennes, du 21 octobre 1433).	7	23	72	0	36	18
1466	Le règne de Philippe le Bon vit peu de perturbations dans le système monétaire, si ce n'est dans le rapport de l'or à l'argent qui allait toujours en augmentant. La valeur intrinsèque du florin resta la même jusqu'en 1466. Le patard forgé en vertu de l'instruction du mois de juin de cette année, 1466, n'est plus que de 82 $^{1}/_{2}$ au marc, c'est-à-dire du poids de 2.96 au titre également de 6 deniers, argent-le-roi, soit de fin 1.42	6	31	10	0	31	55
1474	En 1474, la pièce nommée double patard, émise en 1466 sur le pied ci-dessus, est portée à 4 gros 12 mytes, donc augmentée d'un demi-gros ou d'un huitième de la valeur nominale. Le patard ne contiendra plus que huit neuvièmes de 1.42 ou 1.26	5	61	20	0	28	06
1478	Du 16 mai 1478 au 14 mai 1479, le *dubbel vuueryzer*, à 10 deniers et de 80 au marc, qui avait été émis, en 1474, pour 2 patards fut porté à 4 gros 12 mytes; c'était le patard						

ANNÉES.	DÉSIGNATION DES MONNAIES.	VALEUR DU FLORIN. Francs. Centimes. Dix millièmes.	VALEUR DU PATARD. Francs. Centimes. Dix millièmes.
	diminué encore une fois d'un neuvième de sa valeur intrinsèque	5 39 40	0 26 97
1499	Le règne de Maximilien et de son fils Philippe, fut une époque de grandes perturbations dans la valeur nominale des monnaies; mais ces anomalies passagères ne doivent pas être prises en considération, et leur examen nous mènerait à des recherches trop longues et sans utilité pour la question qui nous occupe. Il résulte de l'évaluation comparative de diverses monnaies, que le surhaussement de la valeur nominale fut successivement porté de 24 à 29, pendant les années 1474 à 1499. La valeur intrinsèque du patard était donc diminuée de $^{5}/_{29}$ mes, ainsi, au lieu de 0.28.06, 0.23.22 . .	4 64 44	0 23 22
1520	En 1520, Charles-Quint fit frapper des florins-carolus d'or, au cours d'un florin courant. Ces pièces ne furent guère surhaussées avant l'époque des troubles, c'est-à-dire avant 1572, qu'elles furent portées à 24 patards. Le florin-carolus existait aussi en argent. C'était une pièce à 10 deniers de fin, pesant 22 grammes 816 milligrammes, et contenant 19.013 de fin, représentant une valeur actuelle de fr. 4.22 . . .	4 22 »	0 21 10
1552	Le florin-carolus d'argent porté à 21 patards	4 02 »	0 20 10
1559	Le florin-carolus d'argent porté à 22 patards	3 84 »	0 19 20

ANNÉES.	DÉSIGNATION DES MONNAIES.	VALEUR DU FLORIN. Francs.	Centimes.	Dix millièmes.	VALEUR DU PATARD. Francs.	Centimes.	Dix millièmes.
1573	Le florin-carolus d'argent porté à 26 patards	3	24	»	0	16	20
1575	Le florin-carolus d'argent porté à 28 patards	3	01	»	0	15	07
1576	Le florin-carolus d'argent porté à 25 patards	3	38	»	0	16	88
1577	Le florin-carolus d'argent porté à 28 patards	3	01	»	0	15	07
1579	Le florin-carolus d'argent porté à 30 patards	2	81	»	0	14	06
1581	Le florin-carolus d'argent porté à 33 patards	2	56	»	0	12	78
1599	Le double florin d'Albert et Isabelle, selon le *placcart* du 6 octobre 1599, se forgeait à 9 deniers 23 grains et de 17 esterlins 29 as, c'est-à-dire du poids de 27 grammes 356 milligrammes à $^{830}/_{1000}$, contenant de fin 22.707, ce qui donne pour le florin, qui se forgeait à l'*avenant*, 11 grammes 353 milligrammes ou fr. 2-52. . . .	2	52	»	0	12	60
1611	En 1611, cette pièce est portée à 41 patards, donc le florin diminué d'un quarante-unième de sa valeur intrinsèque. Le florin-carolus à 34 $^1/_2$ patards donne le même résultat. . . .	2	45	»	0	12	23
1618	Le ducaton d'Albert et Isabelle, émis au cours de 3 florins en 1618, pesait 21 esterlins 7 as, ou 32 grammes 438 milligrammes, au titre de						

ANNÉES.	DÉSIGNATION DES MONNAIES.	VALEUR DU FLORIN. Francs.	Centimes.	Dix millimes.	VALEUR DU PATARD. Francs.	Centimes.	Dix millimes.
	940. C'est 10 grammes 164 milligrammes de fin pour un florin.	2	26	»	0	11	30
1690	Le ducaton conserva son cours à 3 florins jusqu'en 1690. Un *placcart* du 9 janvier de cette année porte que les nouvelles pièces de 3 florins des *Provinces-Unies*, pièces dont on avait diminué la valeur intrinsèque, n'auront cours en Belgique que pour 2 florins 14 patards. Le 27 février suivant, cette mesure est révoquée, et les ducatons belges d'Albert et Isabelle, de Philippe IV et de Charles II sont portés de 3 florins à 3 florins 5 patards, la nouvelle pièce hollandaise à 3 florins. Ce surhaussement diminue la valeur intrinsèque du florin de $^{5}/_{65}$.	2	09	»	0	10	45
»	Avant 1690, on n'avait jamais fait de distinction en Belgique entre l'*argent fort* et l'*argent courant*. La présence des troupes auxiliaires de la Hollande, qui avaient introduit beaucoup de monnaies des Provinces-Unies dans notre pays, fut cause, dit le baron de Cazier, dans son *mémoire présenté à l'empereur Charles VI, en 1732, sur le gouvernement des Pays-Bas*, de ce premier surhaussement qui n'était que la moitié de celui qu'on vit plus tard.						
1698	Après la paix de Riswyck en 1697, l'ancien cours fut rétabli, on fit retour à la monnaie forte et le ducaton fut remis à 3 florins. (*Placcart* du 3 janvier 1698)	2	26	»	0	11	30

ANNÉES.	DÉSIGNATION DES MONNAIES.	VALEUR DU FLORIN. Francs.	Centimes.	Dix millièmes.	VALEUR DU PATARD. Francs.	Centimes.	Dix millièmes.
	Bientôt la guerre de la succession de Charles II amène de nouveaux bouleversements. L'ordonnance du 23 février 1701 commence une nouvelle série de surhaussements et de réductions qui se termine, en 1704, par l'établissement du *florin courant*, dans le rapport de 7 à 6 avec le *florin fort* ou florin ancien, tel qu'il a existé jusqu'en 1794. Ce changement se fit, dit de Cazier, sous la pression de la France et par ordre exprès de Louis XIV. En 1725, on tenta d'abolir le florin courant ; mais cette mesure décrétée le 21 avril fut révoquée le 30 du même mois.						
1701	23 février, ducaton à 3 fl. 6 patards 1 liard.	2	05	»	0	10	25
1701	20 juin, ducaton à 3 fl. 5 patards.	2	09	»	0	10	45
1701	6 oct., — à 3 fl. 10 —	1	94	»	0	09	70
170	17 mai, — à 3 fl. 8 —	1	99	»	0	09	95
1704	24 mai, — à 3 fl. 5 —	2	09	»	0	10	45
1704	14 juin, — à 3 fl. 10 —	1	94	»	0	09	70
1749	Le 19 septembre 1749, Marie-Thérèse décréta l'émission d'un nouveau ducaton, faisant 3 florins de change et 3 florins 10 patards argent courant. Cette pièce était à 10 deniers 11 $^{1}/_{2}$ grains de fin (872) et se taillait à raison de 7 pièces $^{7}/_{20}$ au marc (33 grammes 300 milligrammes). Elle						

ANNÉE.	DÉSIGNATION DES MONNAIES.	VALEUR DU FLORIN. Francs.	Centimes.	Dix millièmes.	VALEUR DU PATARD. Francs.	Centimes.	Dix millièmes.
	contenait de fin 29.040, soit le florin de change à 2.15.11, le florin courant à	1	84	38	0	09	21
	C'était un surhaussement assez notable et qui aurait pu amener à compter par un troisième florin, l'ancien florin de change de 2.26; mais comme, cette fois, il était accompagné de la démonétisation et de la refonte des anciennes pièces, cette complication n'eut pas lieu.						
1755	Le 21 avril 1755, nouveau *placcart* de Marie-Thérèse qui porte le ducaton à 3 florins 1 sol de change, et qui élève le cours des écus de France dans la même proportion, donc, diminution de $^{1}/_{61}$ dans la valeur intrinsèque du florin. Le florin de change à 2.1158, le florin courant.	1	81	36	0	09	06
1790	La pièce de 3 florins des *Patriotes*, forgée en vertu du *placcart* du 14 août 1790, était au titre de 872 et se taillait à raison de 7 pièces $^{7}/_{13}$ de pièce au marc, soit 32,779 de poids, contenant 28.583. Ce pied, qui était à peu de chose près égal à celui établi en 1755, donnait pour le florin de change 2.1151 et pour le florin courant.	1	81	29	0	09	06
1790	Ces belles monnaies des *Patriotes*, dont l'émission avait été très-peu considérable, furent décriées au retour des Autrichiens. Leur évaluation, qui						

ANNÉES.	DÉSIGNATION DES MONNAIES.	VALEUR DU FLORIN. Francs.	Centimes.	Dix millièmes.	VALEUR DU PATARD. Francs	Centimes.	Dix millièmes.
	n'eut aucune influence sur le cours des monnaies, n'est consignée ici que comme curiosité historique. La valeur du florin courant fut donc, après comme avant leur démonétisation, de	1	81	36	0	09	06

Ce chiffre de fr. 1-8136 dix millièmes se rapproche beaucoup, comme l'on voit, de celui des tarifs, qui est de fr. 1-8141 dix millièmes. Cette petite différence provient de ce qu'on a assimilé le florin de change de Brabant au nouveau florin des Pays-Bas, ou florin des Provinces-Unies contenant 200 as d'argent fin, compté à 2.1164, tandis que le florin de change, calculé sur le pied réel de nos anciennes monnaies, n'était que de 2.1158.

Au surplus, cette fixation du florin des Pays-Bas, frappé d'après la loi de 1816, n'est pas exacte. Ce n'est pas 2.1164 que contiennent ces florins, mais 2.1362, au pair des monnaies françaises.

Depuis notre séparation d'avec la Hollande, une nouvelle loi a mis fin, dans ce pays, à un état de choses qui avait pour résultat de faire disparaître de la circulation, pour être converties en pièces de 5 francs, toutes les monnaies d'argent des Pays-Bas.

Le nouveau florin ne contient plus que pour fr. 2-10 d'argent fin.

P. Chalon.

CORRESPONDANCE.

Lettre de M. H. Schuermans *à M.* R. Chalon, *président de la Société royale de numismatique.*

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu accueillir naguère, dans la *Revue de la numismatique belge*, quelques notes de moi au sujet de la découverte d'anciennes monnaies en Belgique; de quel secours, en effet, ces découvertes ne sont-elles pas à l'histoire d'un pays, en démontrant qu'à l'époque de leur émission ou de leur circulation, ce pays avait des relations avec telle ou telle nation, etc., etc.....

Ce que je vais vous dire ne concerne pas la Belgique, mais peut contribuer à mettre en relief l'importance des études numismatiques au point de vue que je viens d'indiquer.

Je lis dans la livraison récemment publiée (3e série, t. VII, p. 101) une note de M. Burman Becker, notre honoré collègue de Copenhague, au sujet de découvertes de monnaies romaines faites en Danemark, en Suède et en Norwége. L'auteur tire de la date de ces monnaies (les deux premiers siècles de l'ère chrétienne) l'induction que le commerce entre le monde romain et le Nord s'est exercé

jusque vers la fin du IIe siècle, à l'aide d'exportations de monnaies romaines, moyen qu'on cessa d'employer, et auquel on en substitua sans doute d'autres, quand les deniers impériaux, altérés depuis Septime-Sévère, furent dépréciés comme marchandise.

Cette observation est confirmée par d'autres faits : « Les monnaies romaines trouvées en Danemark vont « depuis Néron jusqu'à Macrinus. » (*Mémoires de la Société royale des antiquaires du Nord;* 1867, p. 91.) Il y a eu reprise de circulation des monnaies romaines de l'an 400 à l'an 525; mais ce n'est pas de celles-là qu'il s'agit ici.

Il n'y a là rien qui me surprenne : les relations du Nord avec Rome ont pu s'établir, tant par les provinces allemandes de la Baltique, déjà signalées par Tacite pour le commerce de l'ambre et leur connaissance des monnaies de Rome, que par la Belgique où, d'après César, les Cimbres de la Chersonèse, marchant contre Rome au temps de Marius, avaient laissé, avec les Teutons de la Germanie, une arrière-garde de six mille hommes, devenus le noyau des Aduatiques.

L'étude des marques de fabrique imprimées sur les ustensiles romains me confirme complétement dans cette idée que, dès les premiers siècles de l'ère chrétienne, le Nord et l'empire romain étaient loin d'être isolés l'un de l'autre, et séparés comme par une barrière infranchissable.

Je trouve en effet dans le *Magasin encyclopédique,* de Millin, une inscription de Pompéi omise par Mommsen, dans son Recueil d'inscriptions du royaume de Naples;

c'est la marque de fabrique d'un récipient de bronze : P. CIPI POLYBI (IX, 2, p. 105).

Or, découverte à Pompéi, ville anéantie en l'an 79, l'inscription susdite démontre que le fabricant *P. Cipius Polybius* vivait au plus tard au premier siècle.

Eh bien, la même marque : P. CIPI POLYBI a été découverte en Danemark (Mémoires cités, p. 96) : s'il n'y a pas équation entre le temps de l'émission et de la circulation des monnaies, et si, par exemple, des monnaies du Haut-Empire, restées dans les mains du public, ont encore eu cours pendant toute la domination romaine, et ont *pu* mais non *dû* circuler depuis le IIIe siècle, il m'est difficile d'admettre qu'il en ait été de même des casseroles et de la batterie de cuisine fabriquées par un artisan romain du premier siècle; la trouvaille de la marque P. CIPI POLYBI en Danemark, appuyant les indices ci-dessus, ne me laisse aucun doute sur les relations du nord et du midi de l'Europe dès avant le IIIe siècle, et le contraire m'étonnerait bien, puisque nous savons par de Guignes et Reinaud, que sous les Antonins, et même avant eux, Rome et la Chine ont eu ensemble des relations officielles et commerciales !

Ne voilà-t-il pas cependant que je lis dans les *Mémoires* déjà cités (*passim*, et notamment, 1869, p. 262), que le premier âge du fer pour le Nord s'étend à peu près entre les années 250 à 500 après Jésus-Christ, et cette assertion est répétée dans une communication faite au *Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie*, IX, p. 181 : « Première période de l'âge du fer en Danemark, IIIe au « Ve siècle (217-450). »

De manière que c'est à la date de la dernière monnaie

romaine (Macrin, 217), qu'on fait, non pas finir, ç'aurait été trop absolu, ce serait au moins logique, mais commencer l'époque où les Danois auraient été en relation avec les romains....

Or, s'il y a eu relation, il est impossible que le fer n'ait pas été connu dès les premiers siècles.

Je suis à ce sujet en discussion avec le savant M. Engelhardt de Copenhague, et voici ce qu'il répond à mes objections :

« Quant au premier âge du fer en Danemark, qui « semble provenir de l'invasion d'une horde dominante, « — car on ne connaît presque pas de trouvailles de tran- « sition où le bronze typique soit mêlé au fer typique « (passez-moi l'expression), — je ne puis le reporter « au delà du IIIe siècle. Je veux bien qu'il soit étrange que « le Nord n'ait pas subi l'influence romaine plus tôt ; mais « ce ne sont pas seulement les trouvailles de monnaies « romaines (qui finissent entre 180 et 217), — mais les « six statuettes romaines et entre autres les vases de verre « avec figures en relief multicolores [1] (uniques je crois), « — qui tous portent le cachet de l'époque des Antonins, « de la fin du IIe siècle comme époque de provenance ; « — et toutes les trouvailles racontent, ce me semble,

[1] « *Annaler for Nordisk Olkyndighed*, 1861. L'été passé le musée de Copenhague a acquis une trouvaille semblable, mais sur l'une des coupes, il y avait des représentations de gladiateurs en relief de beaucoup de couleurs. Chose étrange, que nos tombeaux recèlent des antiquités romaines qui sont uniques jusqu'ici ! Je suis en train de publier cette trouvaille de vases romains à figures multicolores en relief, et celle de statuettes romaines. »

« la même histoire. Et pourquoi pas? Ne sommes-nous « pas restés dans le paganisme bien des siècles après le « restant de l'Europe civilisée. Je ne suis pas assez versé « dans les *sigles figulins* et autres marques de fabrique « pour savoir si un simple nom comme *Cipius Polybius* « ne pourrait pas traverser un siècle et demi. — Je m'in- « clinerai profondément et sans hésitation devant les faits; « mais ce sont précisément ces faits qui nous manquent pour « reculer le commencement de notre premier âge du fer. »

Je le répète, pour moi, il est étrange que la présence de monnaies romaines de l'an 68 à l'an 217 soit invoquée à l'appui de la thèse que, dans l'intervalle entre ces deux années, il n'y aurait pas eu de relations du Danemark avec Rome; et que ces relations auraient commencé précisément après l'an 217; je préfère considérer ces monnaies comme un argument en faveur de ma thèse, tout comme la découverte en Danemark d'objets portant le cachet du temps des Antonins me semble une preuve que ces objets ont été exportés vers le Nord à une époque contemporaine ou très-voisine de leur fabrication : aujourd'hui qu'il y a tant de magasins, d'entrepôts divers, trouverait-on bien encore dans la circulation, et ailleurs que dans les collections, les boutiques d'antiquaires et les musées, des objets fabriqués au siècle passé? Comment donc se figurer que des objets romains, fabriqués au temps des Antonins, n'auraient été transportés en Danemark que cent ans après? Je dis cent ans, car ce qu'on appelle le siècle des Antonins, la période de la splendeur du Haut-Empire, doit être considéré comme commençant après la fin du Ier siècle, et comprend les quatre grands règnes de Trajan, Hadrien, Antonin-Pie et

Marc-Aurèle, règnes qui portent le même cachet quant à la civilisation et aux arts.

Je ne doute pas, quant à moi, de la découverte de preuves nouvelles à l'appui de ma thèse, et, en vous demandant acte de celle-ci, j'ai l'honneur, etc.

H. Schuermans.

Liége, 12 février 1871.

P. S. Dans une nouvelle lettre que je reçois de M. Engelhardt, touché par moi (comme on dit en langage juridique) de ma réplique, mon honorable correspondant me dit : « Je regrette de remarquer que je n'ai pas été bien clair à l'égard des monnaies romaines. Dans *toutes* les grandes trouvailles de monnaies romaines (seules ou en compagnie d'autres antiquités), les plus récentes (celles donc qui sont décisives) ont été frappées entre 180 et 217 après Jésus-Christ. Or, c'est cette circonstance (qui est tout analogue pour la Suède) qui, appuyée par d'autres considérations, m'a fait dire que notre premier âge du fer commence au IIIe siècle, vu que nous ne connaissons point d'objets en fer de types plus anciens que ceux qui se trouvent accompagnés de monnaies romaines. »

Quant à moi, je persiste dans mes conclusions, à moins que *toutes* les trouvailles de monnaies romaines, faites en Danemark et en Suède ne soient, ce que j'ignore, des *trésors*, c'est-à-dire des dépôts faits simultanément de monnaies, réunies par des individus dont l'existence est, par le fait, prouvée être postérieure à la plus récente de ces monnaies.

Lettre de M. A. Brichaut *à M.* R. Chalon, *président de la Société royale de numismatique.*

Bruxelles, 25 février 1871.

Mon cher Président,

Grâce aux bons offices de nos confrères, MM. le baron Nothomb et de Schodt, j'ai pu pénétrer à Paris, dès le 19 février ; grâce à l'obligeance habituelle de deux autres confrères, MM. Barre, graveur général des monnaies, et Clérot, conservateur du musée monétaire, je suis parvenu à me procurer les pièces de monnaie nouvelles, dont voici l'énumération :

1° Pièce de 5 francs, en argent, type de Cérès, par Oudiné ; revers de l'ancienne pièce de Louis-Philippe ; 1870 (*essai rare*).

2° Pièce de 5 francs, en argent, type de l'Hercule, par Dupré ; revers de l'ancienne pièce de la République de 1848 ; 1870 (*rare*).

3° Pièce de 5 francs, en argent, type de Cérès, par Oudiné ; revers de l'ancienne pièce de la République de 1848 ou de celle de 1850 ; 1870. Toutes deux sont en circulation.

4° Pièce de 2 francs, en argent, type de Cérès, par Oudiné ; revers de l'ancienne pièce de Louis-Philippe ; K. 1871 (*rare*).

5° La même; revers de la pièce de 1850. (En circulation.)

6° Pièce de 10 centimes, en bronze, type de Cérès, par Oudiné.

Les pièces au millésime de 1870 sont beaucoup plus rares que celles qui portent le millésime de 1871.

Jusqu'à ce jour il ne m'a pas été possible d'être renseigné au sujet du type des nouvelles monnaies qu'on a fabriquées à Bordeaux.

Pendant le siége, il a été frappé à Paris pour environ 10,000,000 de francs, tant en pièces de 5 francs d'argent qu'en pièces de 2 francs.

Au boulevard des Italiens, on vendait des médailles ou jetons de présence, offrant, d'un côté, une femme portant la couronne murale (la Ville de Paris), tenant un drapeau de la main gauche, et de la droite un glaive. Des combattants l'entourent, protégés par une barricade; à l'exergue, SIÉGE DE PARIS. MDCCCLXX.

— Au revers. RÉPUBLIQUE FRANÇAISE. JETON DE PRÉSENCE. Puis un champ lisse, propre à recevoir une inscription gravée à la main. J'ignore la destination de ce jeton et la *présence* qu'il devait constater.

Il en existe de deux modules. Tous deux frappés en argent, bronze ou laiton.

Je signale encore à l'attention des numismates une médaille de grand module, à l'effigie de la République française, gravée par Caqué en 1834. Le revers est consacré à la *Déchéance de Napoléon III. — Proclamation de la République. 4 septembre* 1870; puis suivent les noms des membres du gouvernement de la défense nationale.

On a également vendu des bagues-souvenirs, larges de plus d'un centimètre, comme des viroles de manches d'outils, portant sur un écu de forme anglaise : TOUS AUX DANGERS, TOUS A L'HONNEUR. 1870-1871. Un autre écusson, sommé d'une couronne murale, se trouve au côté opposé de l'anneau, avec les lettres entrelacées A et M, dont on peut faire *Armée Mobile, Mobiles Armés, Ave Maria,* etc. Une guirlande de lauriers relie les deux écussons.

Aussitôt que je connaîtrai d'autres œuvres d'art, je m'empresserai d'en faire mention dans notre *Revue,* et à cette fin, j'engage mes confrères à bien vouloir m'aider de leurs communications.

Agréez, etc.

A. BRICHAUT.

MÉLANGES.

On lit dans la dernière livraison du *Bulletin monumental* (décembre 1870, 4e série, VI, 36e vol. n° 8, p. 735) que la Société française d'archéologie, présidée par M. de Caumont, a tenu à empêcher l'interruption des séances générales annuelles et de maintenir les usages. Elle a donc eu une réunion à Lisieux, le 22, tandis que les Prussiens canonnaient Évreux la veille ou l'avant-veille, et qu'on annonçait leur arrivée à Serquigny, à huit lieues de Lisieux :

« Le 22, à huit heures du soir, a eu lieu, dans le salon « de l'hôtel de ville éclairé à giorno, la distribution de « médailles. La Société a dû restreindre beaucoup ses « récompenses et remettre à l'année prochaine l'examen « d'un grand nombre de travaux, qu'elle eût peut-être « couronnés, si elle eût tenu cette séance de distribution « au milieu du théâtre romain d'Arles. Six médailles « seulement ont été décernées : quatre de première classe « et deux de bronze.

« La première à M. Renault, conseiller honoraire à la « cour d'appel de Caen, pour le volume renfermant la « table analytique des dix volumes du *Bulletin monumental* « (21 à 30).

« La deuxième à M. Schuermans, conseiller à la cour

« d'appel de Liége, pour ses nombreux travaux archéolo-
« giques, et spécialement pour son *Recueil des inscrip-*
« *tions gallo-romaines de la Belgique.*

« La troisième à M. de Cougny, membre de l'Institut des
« provinces, pour ses remarquables *Explorations en Tou-*
« *raine et en Poitou* (1 vol. in-8°).

« La quatrième à M. des Dignières, membre de l'Insti-
« tut des provinces, pour le volume qu'il a publié sous le
« titre de *Familles illustres normandes.*

« Deux médailles de bronze à M. Pannier, pour ses
« études archéologiques sur l'ancien diocèse de Lisieux,
« et à M. Rainguet, pour l'enseignement archéologique
« donné depuis vingt ans au séminaire de Montlieu. »

Dans sa réunion du mois de décembre dernier, la Société numismatique de Berlin, qui compte vingt-cinq années d'existence, a élu président, en remplacement du prince Guillaume de Radziwill, décédé, M. le chambellan baron von Rauch, auparavant vice-président, et l'a remplacé dans la vice-présidence par M. le conseiller Dannenberg, tous les deux membres fondateurs de la Société.

R. Ch.

Notice sur deux monnaies d'or des anciens Bretons.

Comme plusieurs monnaies d'un même type ont été

fréquemment trouvés en Belgique et en France, je pense que quelques remarques sur les deux spécimens inédits que j'ai dans mon cabinet seront intéressantes pour les membres de la Société royale de numismatique.

La première a un côté uni et convexe. Sur le revers, un cheval démembré, sans queue, et dont la tête regarde à droite. Au-dessous, une petite boule; au-dessus, les bras de la Victoire, de petites boules, etc. Une petite boule dans un cercle, vis-à-vis la tête, et une autre vis-à-vis la queue du cheval. Le type est en partie entouré par un cercle perlé. Cette pièce est très-bien conservée, et le métal en est d'or fin d'une couleur jaune foncé. Module : 1 centimètre 9 millimètres, sur 1 centimètre 5 millimètres. Poids : 6.155 grammes. Elle a été trouvée sur les *downs* (ou collines), près de Brighton, le 17 août 1869.

La seconde est presque pareille à celle que nous venons de décrire, mais elle appartient à la deuxième classe d'Evans, pl. B, n° 8, comme la précédente appartient à la première (1). On ne voit point de cercle perlé sur le revers; mais il y a une ligne droite et perlée au fond, sous les pieds du cheval. Cette pièce est également bien conservée, et, parce qu'elle est d'un large module, elle a l'avantage de présenter presque tout le type. Son poids est de 6.091 grammes; module : 2 centimètres 3 millimètres, sur 1 centimètre 7 millimètres. Son métal est d'or pâle allié à beaucoup d'argent. Elle a été trouvée à West-Malling, dans le comté de Kent, en août 1870.

H.-W. Henfrey.

(1) L'excellent ouvrage de M. John Evans, auquel nous faisons allusion, a pour titre *The coins of the ancient Britons*, in-8°, Londres, 1864.

M. le colonel Mailliet, membre de la Société royale de numismatique, vient de publier la dernière livraison de son *Atlas des monnaies obsidionales et de nécessité*. Cet ouvrage, tiré à cent exemplaires, a obtenu un succès inouï parmi les livres de numismatique publiés chez nous; l'édition est complétement épuisée. Les 135 planches, parfaitement gravées, dont se compose cet atlas, sont accompagnées de tables qui rendent les recherches faciles. Depuis sa publication, M. Mailliet a réuni un nombre tellement considérable de pièces qui avaient échappé à ses recherches, qu'il pourra en former un supplément d'environ 70 planches. En comparant cet immense répertoire au travail de Tobiésen Duby, on peut apprécier les progrès que la numismatique a faits depuis la fin du siècle dernier.

R. Ch.

Dans le XLe numéro qui complète le t. X, IIe série, du Journal de la Société numismatique anglaise (*the Numismatic chronicle*), M. le major général A. Cunningham continue son intéressant et savant mémoire sur les monnaies des successeurs d'Alexandre, en Orient. On y trouve ensuite une courte notice de M. Charles Newton, sur un stater attribué à Ephèse, d'une date fort ancienne. Une découverte de monnaies d'or, du moyen âge, faite récemment en Écosse, a fourni à M. Georges Sim le sujet d'une dissertation de quelques pages. Enfin, M. Aquilla Smith y traite, d'une manière étendue, des *Monnaies de nécessité émises*

en Irlande, sous le règne de Jacques II. Il est probable que notre zélé collaborateur, M. le colonel Mailliet, trouvera, dans cet article, à glaner pour le supplément qu'il a entrepris à son catalogue général des monnaies obsidionales.

R. Ch.

M. Adolphe Hess, numismate, à Giessen (grand-duché de Hesse), a publié le premier numéro, sous le titre de *Autographirte numismatische correspondenz,* d'un catalogue de médailles, à prix marqués en francs et centimes ; ce premier numéro ne comprend que des médailles grecques.

R. Ch.

Notre savant confrère, M. le professeur Chautard, à Nancy, a continué, pendant la guerre, l'impression de sa *Monographie des esterlins*. Ce curieux mémoire est parvenu à la vingt et unième feuille d'impression du texte et à la planche XXX des figures. L'auteur se décide à livrer d'abord cette première partie à la publicité, en attendant des circonstances plus favorables pour imprimer le reste. Il annonce également, comme devant paraître dans un temps rapproché, la *Monographie des gros tournois* et celle des *florins au type de Florence*.

R. Ch.

Descripçâo historica das moedas romanas existentes no gabinete numismatico de Sua Magestade el Rei o senhor dom Luiz I, pelo director do mesmo gabinete, A.-C. Teixeira de Aragaô, etc. Lisboa, 1870; in-8° de 640 pages.

Ce splendide et luxueux volume est certainement l'un des plus importants ouvrages qui aient paru, sur la numismatique ancienne, pendant la terrible année 1870. L'auteur, à qui la direction du cabinet royal a été confiée, a fait précéder le catalogue de la riche collection des médailles romaines de Sa Majesté par un traité succinct de numismatique, sous le titre de « Études préliminaires, » divisé en chapitres.

La Monnaie. — Monnaie de cuivre chez les Romains. — Monnaie d'argent. — Monnaie d'or. — Médailles de consécration. — Pièces dentelées. — Fourrées. — Dignités mentionnées sur les médailles romaines : la Préture, la Censure, le Tribunat, le Sénat, les Édiles, les Triumvirs monétaires, les Fonctions sacerdotales, César, Empereur, Auguste, Dictateur, Père de la patrie, *Dominus noster,* Prince de la jeunesse, insignes divers, etc. — Dates indiquées sur les monnaies romaines. — Monnaies restituées. — Contremarques et pièces incuses. — Pièces fausses ou falsifiées. — Estimation des médailles. — Médaillons et tessères. — Liste des familles consulaires. — Surnoms qui se rencontrent sur les monnaies et indication des familles auxquelles ils appartiennent. Tels sont les différents sujets que traite l'auteur, dans les cent premières pages, et sur lesquels il donne des explications satisfaisantes et toujours au niveau

des connaissances nouvelles et des progrès de la numismatique. Vient ensuite le catalogue ou la description des pièces composant le cabinet. Ce catalogue, fait avec le plus grand soin, range, comme toujours, les pièces *consulaires* par ordre alphabétique des familles, et les *impériales* par ordre chronologique. Il serait à désirer que toutes les collections possédassent de semblables catalogues. On mettrait ainsi ces collections à la portée des savants, sans forcer ceux-ci à des déplacements souvent impossibles, toujours difficiles et dispendieux.

R. Ch.

Denari e sigillo di Volchero. Littera al Sig. Dr Carlo Bultazzoni (Estratto dall' Archeografo Triestino), in-8°, 6 pages et une planche gravée sur cuivre par l'auteur, M. Carlo Kunz, et représentant deux deniers d'argent et un sceau du patriarche d'Aquilée Volfkerus (1204-1218).

M. Carlo Kunz, le savant et zélé numismate de Venise, le collaborateur du *Periodico di numismatica* de Florence, est aujourd'hui placé, comme conservateur, à la tête du Musée Bottacin, à Padoue. Cet établissement ne peut manquer de prospérer sous sa direction active et intelligente.

R. Ch.

Le n° XV de la Revue numismatique de Berlin, qui

vient seulement de nous parvenir, mais qui a paru depuis plusieurs mois, se compose des articles suivants :

1° Le Temple de Jupiter Capitolin, par le baron B. de Koehne ;

2° Remarques pour servir à la connaissance des sceaux de plomb byzantins, par M. le Dr Mordtmann ;

3° Monnaies inédites du moyen âge (*suite*), par M. Dannenberg ;

4° Additions à l'histoire monétaire de Berlin, 2e partie, par M. F.-A. Vossberg ;

5° Mélanges ;

6° Nouveautés monétaires ;

7° Médailles récentes ;

8° Littérature numismatique.

Trois planches accompagnent cette livraison.

R. Ch.

ΝΟΜΙΣΜΑΤΑ ΤΗΣ ΝΗΣΟΥ ΑΜΟΡΓΟΥ, ΚΑΙ ΤΩΝ ΤΡΙΩΝ ΑΥΤΗΣ ΠΟΛΕΩΝ, ΑΙΓΙΑΛΗΣ, ΜΙΝΩΑΣ, ΚΑΙ ΑΡΚΕΣΙΝΗΣ. ΥΠΟ ΠΑΥΛΟΥ ΛΑΜΠΡΟΥ. ΑΘΗΝΗΣΙΝ, etc., 1870; in-8° (Médailles de l'île d'Amorgo et de ses trois villes, Ægiale, Minoa et Archesine, par Paul Lambros. Athènes, 1870 in-8°). 20 pages et une planche.

M. Paul Lambros, connu par ses nombreuses publications numismatiques, a collaboré à la Revue française et à d'autres recueils. Sa description des monnaies inédites

des grands-maîtres de Rhodes a été traduite en italien par M. Carlo Kunz, en 1866.

R. Ch.

Le 8 septembre dernier, M. le baron Nothomb, accrédité à Berlin en qualité d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Belgique, accomplissait la vingt-cinquième année de son mandat. A cette occasion, il reçut de S. M. le roi de Prusse une lettre extrêmement flatteuse, datée du quartier général de Reims.

Voulant consacrer, par un monument numismatique, le souvenir de cette haute marque de bienveillance à l'égard de notre ambassadeur, M. A. Brichaut, contrôleur à la Monnaie de Bruxelles, fit exécuter une médaille dont il offrit trois exemplaires, en or, en argent et en bronze, au ministre numismate, notre confrère de la Société royale de numismatique, depuis le 20 septembre 1846. (*Voyez* la planche ci-contre.)

Cette médaille, d'une forme tout à fait originale et qui rappelle celle des inscriptions commémoratives, n'a été frappée qu'à un très-petit nombre d'exemplaires, les coins ayant été détruits par accident.

Pendant l'année 1870, il a été frappé, à l'Hôtel des Monnaies, à Bruxelles :

En pièces de 20 francs, 63,824,060 francs;

En pièces de 5 francs, d'argent, 52,340,375 francs.

A. B.

LE BARON NOTHOMB
ACCREDITÉ À BERLIN
EN QUALITÉ D'ENVOYÉ
EXTRAORDINAIRE
ET MINISTRE
PLÉNIPOTENTIAIRE
DE BELGIQUE
LE 8 SEPTEMBRE 1845.

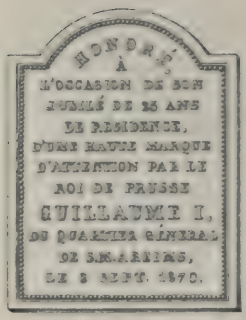
HONNEUR
À
L'OCCASION DE SON
JUBILÉ DE 25 ANS
DE RÉSIDENCE,
D'UNE HAUTE MARQUE
D'ATTENTION PAR LE
ROI DE PRUSSE
GUILLAUME I,
DU QUARTIER GÉNÉRAL
DE S.M. ARRIVÉS,
LE 8 SEPT. 1870.

Découverte d'anciennes monnaies. — Voici un nouvel exemple des services que, sans s'en douter, les taupes peuvent rendre à la numismatique :

Un ouvrier qui passait près d'une taupinière, non loin de la place où s'élevait jadis l'abbaye d'Essen [1] remarqua, dans la terre fraîchement remuée, quelques pièces de monnaies très-oxidées, que la taupe avait mises au jour. En poursuivant ses recherches, il parvint à en ramasser quelques centaines, qu'il vendit à un orfévre de Groningue.

Le propriétaire de la prairie et d'autres personnes, attirées par le bruit de la découverte, en glanèrent encore un certain nombre. On présume que le dépôt pouvait se composer de 800 à 900 pièces environ.

La plus grande partie eut le sort ordinaire, la dispersion ou le creuset.

M. Hooft Van Iddekinge, de qui nous tenons ces détails, a pu voir environ 200 pièces parmi lesquelles, il remarqua :

Jean de Bavière, évêque de Liége (demi-griffon, un exemplaire). — Arnould d'Egmont, duc de Gueldre (2 types; 5 ou 6 pièces). — Gerhard, comte d'Oldenbourg, 2 ou 3 pièces. — Rodolphe de Diepholt et David de Bourgogne, évêques d'Utrecht, gros frappés à Deventer. — Ulrich, capitaine de Frise, 1 gros frappé à Norden. — Puis plusieurs monnaies de Bolswerd, 1455, de Leeuwarden, de Campen et de Deventer. — Un double *Jager*, de Groningue, de 1463. — Enfin, plusieurs de ces petites

[1] Essen, près de Haren, province de Groningue, qu'il ne faut pas confondre avec la célèbre abbaye souveraine d'Essen, près de Dusseldorf.

monnaies de Groningue, nommées *butkens,* que Vander Chijs donne dans son ouvrage, pl. IX, nos 35 et suivants. Il y en avait, dit-on, quelques centaines. Parmi celles que M. Hooft Van Iddekinge a pu voir, il n'a remarqué que deux nouveaux types. Le savant conservateur du cabinet de Leyde regrette vivement de n'avoir pas été à même de donner un inventaire complet de ce trésor, ce qui aurait permis de fixer avec précision la date de plusieurs monnaies de Groningue et de Campen. Les pièces qu'il a vues, appartiennent à la période comprise entre 1400 et 1471.

R. Ch.

M. le docteur Elberling continue à publier, dans les Mémoires in-4°, de l'Institut grand-ducal de Luxembourg, les pièces les plus précieuses de sa magnifique collection de médailles impériales romaines. Le volume de 1870 donne la septième suite de cette savante et consciencieuse description, qui comprend les pièces de Tétricus père, de Tétricus fils, de Tacitus, de Florianus et de Probus, au nombre de 74, parfaitement reproduites sur trois planches.

R. Ch.

La livraison qui vient de paraître (sous la date de 1870) des *Annales du Cercle archéologique de Termonde,* contient un Mémoire posthume de notre regretté confrère, M. Klemens Wytsman, sur les *Méreaux et plombs de l'église collégiale de Notre-Dame à Termonde*, accompagné

de deux planches. Ce travail, comme tout ce que faisait M. Wytsman, se distingue par des recherches d'une exactitude minutieuse, mais dont les résultats, parfaitement coordonnés, se font lire avec un intérêt soutenu.

R. Ch.

La médaille faite en l'honneur de Liévin Bauwens, dont nous avons parlé, ci-dessus, p. 68, se trouve dans la riche collection gantoise de M. Charles Onghena, qui possède l'œuvre à peu près complète du graveur P. J. J. Tiberghien.

Ed. Van den B.

Par un diplôme en date du 2 décembre dernier, S. M. le roi de Portugal a daigné conférer à M. R. Chalon, président de la Société royale de numismatique de Belgique, les insignes de commandeur de l'ordre du Christ.

NÉCROLOGIE.

NOTICE SUR M. LE GÉNÉRAL DE BARTHOLOMÆI.

Le lieutenant général Iwan Alexéewitch de Bartholomæi était né à Saint-Pétersbourg, le 23 novembre 1813. Son père était aussi lieutenant général au service de Russie et descendait du célèbre poète Jean Bartholomæi, à Schweidnitz en Silésie, qui, en 1585, fut anobli par Rodolphe II. Le jeune Iwan Alexéewitch reçut son éducation à Saint-Pétersbourg, dans l'école des porte-enseigne de la garde ; il entra plus tard au régiment de Gatchina, des gardes, et, promu au grade de capitaine, il fut attaché à l'état-major de l'armée du Caucase. Plusieurs fois il eut l'occasion de se distinguer, dans les expéditions contre les montagnards, mais, comme il étudia leur langue et leur histoire, le gouverneur général du Caucase, prince Bariátinsky, attacha à son état-major cet officier distingué, qui fut bientôt promu au grade de colonel, puis de général-major. M. de Bartholomæi était un membre très-distingué du comité de l'organisation du Caucase. Il créa des alphabets pour la langue des Abkhazes et des Swanètes et publia, le premier, des chrestomathies dans ces deux langues. Le grand-duc Michel, qui succéda au prince Bariátinsky comme lieutenant de l'empereur au Caucase, distingua beaucoup ce savant officier ; il le fit avancer au grade de lieutenant général et lui fit conférer plusieurs hautes décorations. Depuis

assez longtemps, M. de Bartholomæi était souffrant ; une cure à Carlsbad était, chaque année, de rigueur pour rétablir sa santé. Cette année-ci, le général se proposait aussi de profiter des sources merveilleuses de Carlsbad, mais ses occupations de service ne lui permirent pas de partir ; son mal empira et l'enleva le 4/16 octobre.

Dès son enfance, M. de Bartholomæi était amateur et collectionneur de médailles antiques. Mais, déjà depuis 1841, il se bornait à réunir seulement les médailles se rapportant à l'ancienne histoire de la Perse et de la Bactriane. Amateur zélé et prodigue quand il s'agissait d'acquérir une pièce rare et belle, M. de Bartholomæi parvint à former une collection unique dans son genre, comprenant plus de mille pièces des Achéménides, des Arsacides, des Sassanides et des rois de la Bactriane. Mais M. de Bartholomæi ne se contenta pas de collectionner ces pièces intéressantes, il s'occupa aussi de leur étude dans le rapport avec l'histoire ; il étudia avant tout la langue pehlevie, sans la connaissance de laquelle il n'est guère possible de classifier les nombreuses séries des Sassanides.

Le premier article de M. de Bartholomæi, l'explication de quelques pièces bactrianes de sa collection, parut dans la *Berliner Zeitschrift*, 1842.

En 1849, M. de Bartholomæi publia, dans les *Mémoires de la Société numismatique de Saint-Pétersbourg*, la première partie de ses recherches sur les monnaies arsacides, p. 80, avec sept planches. Deux ans après, M. de Bartholomæi fit graver huit planches supplémentaires ; il commença aussi l'impression d'un ouvrage complet sur

des séries arsacides, mais ce livre ne fut pas achevé et les feuilles imprimées n'ont jamais été publiées.

Depuis 1868, le général fit graver par un habile graveur de Vienne, et sous la direction de M. le docteur Egger, ses monnaies sassanides, en se proposant de les publier dans les Mémoires de l'Académie de Saint-Pétersbourg. Mais ces planches n'ont pas été terminées et le texte de cet ouvrage n'a pas paru. Nous espérons que l'Académie, qui compte parmi ses membres un excellent connaisseur de la numismatique sassanide, M. de Dorn, se chargera de la publication de ces planches.

Nous ne connaissons pas encore le sort de la superbe collection délaissée par M. de Bartholomæi, mais nous désirons qu'elle soit acquise pour le musée de l'Ermitage.

Le feu général était généreux; il fit don à l'Ermitage, au musée de Tiflis, au musée de France et à ses amis, de mainte bonne pièce qui n'entrait pas dans le cadre de sa propre collection. Il était un ami fervent de la science et un des plus dignes membres de l'Académie de Saint-Pétersbourg. Il sera difficile de le remplacer dans l'administration du Caucase, où sa mort laisse une lacune sensible.

Bon de Koehne.

Nous devons encore mentionner la perte récente de M. le comte Achmet de Servins d'Héricourt, numismate, bibliophile et surtout archéologue, connu par de nombreuses publications et par sa collaboration à divers recueils du nord de la France et de notre pays.

M. d'Héricourt était maire de Souchez, chevalier de la Légion d'honneur et de la Guadeloupe (Mexique), officier d'académie et membre de plusieurs sociétés savantes.

Né à Hebecourt (Somme), le 19 août 1819, il est mort à Souchez, le 21 janvier dernier.

R. Ch.

Un des graveurs en médailles qui avaient pris part au concours pour la monnaie, en 1847, le sieur Dargent, est décédé à Ixelles, vers le milieu du mois de février dernier, à l'âge de cinquante-quatre ans. Cet artiste est auteur de plusieurs médailles historiques relatives à notre pays.

R. Ch.

Le 11 février dernier, est décédé à Luxembourg, dans sa quatre-vingt-cinquième année, M. de la Fontaine, ancien gouverneur du grand-duché et président du conseil d'État. M. de la Fontaine, associé étranger de l'Académie royale de Belgique, avait été l'un des premiers fondateurs de notre Société. Cet éminent archéologue et zélé numismate réunissait, depuis plus de vingt-cinq ans, les matériaux d'une monographie monétaire de Luxembourg; les planches mêmes de cet important ouvrage étaient gravées depuis très-longtemps.

A diverses reprises, nous avions engagé notre savant confrère à laisser enfin paraître son livre, qu'il cherchait incessamment à perfectionner, à rendre plus complet. Dans la dernière lettre que nous reçûmes de lui, le

13 juillet 1870, il nous donnait, de nouveau, l'assurance que sa monographie serait terminée avec la collaboration de M. Eltz, secrétaire de l'Institut grand-ducal. Cette disposition testamentaire sera, sans doute, respectée par la famille, et nous avons ainsi l'espoir fondé que les recherches du savant numismate ne seront pas perdues.

R. Ch.

Nous apprenons, à l'instant, la mort de notre savant et excellent confrère, M. Ulysse Capitaine, décédé à Rome, le 30 mars dernier, à l'âge de 43 ans. Une notice spéciale sera consacrée, dans le prochain numéro, à cet éminent archéologue qui avait réuni une collection incomparable de monnaies liégeoises, de documents imprimés et manuscrits concernant la ville et l'ancien pays de Liége.

R. Ch.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX.

Réunion du bureau du 16 février 1871, à Bruxelles.

Le président fait lecture d'une lettre de M. A. Picqué, par laquelle cet honorable confrère donne sa démission de secrétaire de la Société et de membre de la commission de la Revue. M. Picqué demande que cette démission soit considérée comme ayant été donnée avant le 1er janvier, et qu'elle soit mentionnée dans notre Recueil imprimé.

Le bureau décide qu'il sera écrit à M. Picqué pour lui témoigner le regret que nous éprouvons de sa démission, et lui faire connaitre, en même temps, que M. le bibliothécaire Brichaut a bien voulu se charger de le remplacer dans les fonctions de secrétaire, jusqu'aux prochaines élections.

Il sera, également, écrit à M. Pinchart pour l'engager à terminer la table des séries 3 et 4, qu'il devait mettre sous presse en juillet 1869.

Pour le Secrétaire :
Le Bibliothécaire,
A. Brichaut.

Le Président,
R. Chalon.

Réunion du bureau du 15 mars 1871.

Sur la proposition de M. Ed. Van den Broeck, le titre d'associé étranger est conféré à M. Adolphe Meyer, banquier à Berlin.

Pour le Secrétaire :
Le Bibliothécaire,
A. Brichaut.

Le Président,
R. Chalon.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

LISTE DES OUVRAGES REÇUS PENDANT LE 4e TRIMESTRE 1870.

Allemagne.

Jahrbücher und Jahresbericht des Vereins, etc., 1870. — 35e année.

Neues lausitzisches Magazin. 47e volume. — Gorlitz, 1870.

Inedita der Von Rauch'schen Sammlung. — Griechische Münzen. (Hommage de l'auteur). Berlin, 1869.

Einunddreiszigste Nachricht über den historischen Verein für Niedersachsen. Hannover, 1869.

Belgique.

Annales de la Société archéologique de Namur, t. XI, 2e livr. Namur, 1871.

Rapport sur la situation de la Société archéologique de Namur en 1870.

Messager des sciences historiques ou archives des arts et de la bibliographie de Belgique. Année 1870, 4e livraison. Gand.

Bulletin de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique. 40e année, 2e série, t. XXXI, nos 1 et 2. 1870.

Annuaire de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique. 37e année. 1871, Bruxelles,

Documents et rapports de la Société paléontologique et archéologique de l'arrondissement administratif de Charleroi. — Tomes I, II et III, 1868 et 1870.

Pays-Bas.

Kamper-stempels — Bijdrage tot de Kamper-munten. Deventer, 1857, in-4o.

Die wichtigsten Exemplare in meiner Sammlung römischer Münzen von Dr Elberling. — Luxembourg, 1870. Siebente Fortsetzung.

Portugal.

Descripçao historica das moedas romanas do cabinete numismatico de Sua Magestade el Rei o senhor Don Luiz I, por A. C. Teixeira de Aragão. — Lisboa, 1870,

---

CABINET NUMISMATIQUE.

DON FAIT PAR M. HORA SICCAMA.

Soixante-neuf clichés en étain des anciens coins de la monnaie de Campen, décrits dans l'ouvrage de M. Cost Jordens [1]

Le Bibliothécaire,
A. Brichaut.

Bruxelles, le 27 mars 1871.

[1] *Kamper-stempels, Bijdrage tot de Kamper-munten.* Deventer, 1857, in-4°, 12 pages et 2 planches.

CONTRACENSE TERRITORIUM GAUDET.
ARCES DOMUS AUSTRIACÆ.
HIC VIRTUTIS HONOS CÆLO DEMITTITUR ALTO.
22 DEC: 1711
SIT MAGNO CAROLO SEX TOTIBI GLORIA DAPHNES.
PH: ROETT: IUN: F:
VIRGINI PACIFERÆ CEDE MAVORS.
CAROLUS VI IMPERATOR FLANDRIÆ COMES
PH: ROETTIERS
DI CABAT CÆSARIA UGUSTO TERRITORIUM LIPRENSE
TE SOSPITE COPIA RERUM

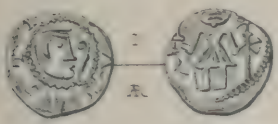
1
R.

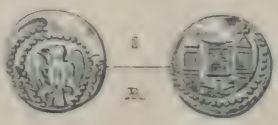
2
R.

3
R.

4
R.

5
R.

6
R.

CATALOGUE

DES

MONNAIES OBSIDIONALES ET DE NÉCESSITÉ.

SUPPLÉMENT.

DEUXIÈME ARTICLE.

d. 5[5]. *Trois sols.* — CAROLVS · D · G · MAG · BRI FRAN · ET · HIB · REX. — Buste armé et couronné du roi, à gauche, derrière la tête, le nombre III.

Rev. — (*gerbe couchée*) : CHRISTO · AVSPICE ∘ REGNO — Ecusson aux armes royales d'Angleterre.

Arg. Hawkins, p. 193, n° 5.
Ruding, pl. XXVI, n° 11.
Snelling, pl. XIV, n° 4.

d. 5[6]. *Trois sols.* — ⚜ CAROLVS · D · G · M · B · F · ET · H · REX. — Semblable au n° 5[5].

Rev. — (*lion rampant*) · CHRISTO · AVSPICE · REGNO : Ecusson rond, orné, aux armes royales d'Angleterre.

Arg. Hawkins, p. 193, n° 6.
Ruding, pl. XXVI, n° 10.
Snelling, pl. XIV, n° 1.

6. *Deux sols.* — (*cloche*) CAROLVS D · G · MA · B · F · T H N Buste armé et couronné du roi, à gauche, derrière la tête, le nombre II.

Rev. — (*cloche*) IVSTITN THROVM EIRMT — (*sic*) Écusson ovale, orné, aux armes royales d'Angleterre.

Arg. Hawkins, p. 195, n° 1.

d. 6². *Deux sols.* — ⚜ CAROLVS : D : G · M ···· ET ·· : REX — Semblable au n° 6.

Rev. — CHRISTO : AVSPICE : R .. — Semblable au n° 6.

Arg. Hawkins, pl. XLVII, n° 548.

6³. *Deux sols.* — Semblable au n° 6².

Rev. — Semblable au n° 6³, mais avec une rose ou un lis pour marque monétaire.

Arg. Hawkins, p. 195, n° 3.

d. 6⁴. *Deux sols.* — Semblable au n° 6².

Rev. — CHRISTO AVSPICE REGNO — Écusson aux armes royales d'Angleterre, posé sur une croix.

Arg. Hawkins, pl. XLVII, n° 549.

Monnaies de nécessité frappées par Jacques II, en 1685.

* 7. *Demi-sol.* — JACOBVS · — SECVNDVS — Buste armé et lauré du roi, à droite.

Rev. — BRITAN — NIA · Une femme assise, représentant la Grande-Bretagne; elle tient une croix de la main droite et un sceptre de la

gauche. Contre son siége, les armes d'Angleterre.

Sur la tranche, on lit : NVMMORVM * FAMVLVS · 1685.

Étain.

* 7². *Demi-sol.* — Semblable au n° 1, mais sur la tranche, il y a * 1685 *

Étain.

ANGLETERRE (NOUVELLE).

Monnaies de nécessité frappées à Newark, pour la nouvelle Angleterre (?).

d. 1. *Shilling.* — Le haut de la pièce porte une estampille renfermant NE. (*New England.*)

Rev. — Le haut de la pièce porte une estampille renfermant la valeur XII.

Arg. Ruding, pl. II, n° 4.

d. 2. *Six sols.* — Semblable au n° 1.

Rev. — Semblable au n° 2, mais avec la valeur VI.

Arg. Ruding, pl. II, n° 5.

ANVERS.

Monnaies frappées par ordre des états de Brabant et de la ville, pendant le siége de 1584, par le prince de Parme (¹).

d. 1. *Lion d'or.* — MO — BRA — · ANTIQVA · —

(¹) Ces monnaies furent frappées, par ordre des états de Brabant

VIRTVTE · — ET · FIDE ℟ * — Lion tourné à gauche, assis sous un dais gothique. Des deux côtés, briquet et étincelles.

Rev. — (*main*) SIT · NOMEN · DOMINI · BENE-· DICTVM · 1584 · Écu à sept quartiers sur une croix ailée et tréflée.

Or. Ordonnancie ende instructie voor de wisselaers. Anvers, 1633.

d. 2. *Demi-Lion d'or.* — MO — BRA — · ANTIQVA VIRTVTE ET · FIDE ℟ Semblable au n° 1.

Rev. — Semblable au n° 1.

Or. Idem, idem.

* 3. *Ecu ou Robustus.* — CONFORTARE · — ET · — ESTO · ROBVSTVS · Guerrier debout, de face, regardant à gauche ; il tient un glaive de la main droite et un bouclier de la gauche, Derrière lui, un lion debout, à gauche.

Rev. — (*main*) MONÆTA (*sic*) DVCATVS · BRA-BANTIÆ · 1584 · Écusson couronné, au lion de Brabant ; des deux côtés, la lettre B couronnée.

Arg.

siégeant à Anvers, le 7 septembre 1584. Le 15 juillet 1585, le magistrat d'Anvers publia une ordonnance par laquelle tout le monde était tenu d'accepter, sous peine d'une amende de 24 ₶, les nouvelles monnaies que les états de Brabant ainsi que la ville avaient fait battre. Vers la fin de l'année, ces monnaies furent déclarées billon, excepté les deux pièces d'or, et « par la raison, est-il dit dans l'ordonnance, que ces pièces ont été battues et ordonnées pendant le temps des troubles arrivés dernièrement en notre ville d'Anvers. »

* 4. *Demi-écu ou demi-robustus.* — Semblable au n° 3, sauf que le casque du guerrier n'a pas de panache et qu'il n'y a pas de cercle intérieur à la légende.

Rev. — Semblable au n° 3, mais pas de cercle intérieur à la légende.

Arg.

4². *Demi-écu ou demi-robustus.* — Semblable au n° 4.

Rev. — Semblable au n° 4, mais avec MONETA au lieu de MONÆTA et 1585.

Arg. Cabinet du prince de Ligne.

d. 5. *Cinq sols.* — (*main*) CONFORTARE · ET · ESTO · ROBVSTVS ☙ Croix à triples bandes fleuronnée, portant en cœur un petit lion ; elle est cantonnée des écus de Louvain, Anvers, Bruxelles et Bois-le-Duc.

Rev. — (*main*) MONETA · DVCATVS BRABANTIÆ · 1584. Écu couronné au lion de Brabant, sur une croix fleuronnée.

Arg. Ordonnancie, etc. Anvers, 1633.

* 5². *Cinq sols.* — (*main*) : CONFORTARE · ET · ESTO · ROBVSTVS : Croix à doubles bandes fleuronnée, portant en cœur un point; elle est cantonnée comme au n° 5, mais sans cercle intérieur à la légende.

Rev. — Semblable au n° 5, mais sans cercle intérieur à la légende.

Arg.

5³. *Cinq sols.* — Semblable au n° 5², mais de l'année 1585.

Arg. Cabinet du prince de Ligne.

Assiégée par les alliés, en 1814.

d. 6. *Dix centimes.* — Dans une couronne d'olivier, la lettre N. En haut, ANVERS, en bas, 1814; sous le nœud de la couronne, un R.

Rev. — MONNAIE — OBSIDIONALE — Dans le champ, en deux lignes séparées par un point, — 10 — · — CENT ·

Cuivre. Cabinet de M. le Dr Ludwig Schultze, à Gotha.

* 6². *Dix centimes.* — Semblable au n° 6, d'un autre coin, avec cette différence que la couronne est plus touffue, que la lettre R est plus petite et qu'il y a un point après la date 1814.

Rev. — Semblable au n° 6, mais sans le point entre — 10 — CENT ·

Cuivre. Même cabinet.

d. 6³. *Dix centimes.* — Semblable au n° 6², sauf que la couronne est moins touffue et qu'il n'y a pas de point après 1814.

Rev. — Semblable au n° 6².

Cuivre. Même cabinet.

d. 7. *Cinq centimes.* — Dans une couronne d'olivier, la lettre N ; en haut ANVERS, en bas, 1814 —

Rev. — MONNAIE — OBSIDIONALE — Dans le champ, en deux lignes séparées par un point : — 5 — · — CENT

Cuivre. Même cabinet.

d. 8. *Dix centimes.* — Dans une couronne d'olivier, deux L entrelacés. En haut, ANVERS, en bas, 1814 ; sous le nœud de la couronne, un R.

Rev. — MONNAIE — OBSIDIONALE · Dans le champ, en deux lignes, — 10 — CENT ·

Cuivre. Même cabinet.

d. 8². *Dix centimes.* — Semblable au n° 8, d'un autre coin, les L ont une autre forme et la couronne est moins touffue.

Rev. — Semblable au n° 8, mais pas de point après OBSIDIONALE ni après CENT.

Cuivre. Même cabinet.

* 8³. *Dix centimes.* — Dans une couronne d'olivier, deux L entrelacés. En haut, ANVERS, en bas, 1814 ; sur le ruban de la couronne, dont les bouts ne dépassent pas la date 1814, on lit : JEAN — LOUIS — GAGNE — PAIN.

Rev. — MONNAIE — OBSIDIONALE — Dans le champ : — 10 — CENT ·

Cuivre.

* 9. *Cinq centimes.* — Dans une couronne d'olivier, deux L entrelacés. En haut, ANVERS, en bas, 1814 · Sur le ruban de la couronne, on lit : J. L. — G. N.

Rev. — MONNAIE — OBSIDIONALE — Dans le champ, en deux lignes séparées par un point : — 5 — · — CENT ·

Cuivre.

d. 9². *Cinq centimes.* — Semblable au n° 9, d'un autre coin, la couronne est beaucoup plus touffue, pas de point après la date 1814, ni de lettre sur le ruban de la couronne.

Rev. — Semblable au n° 9, mais pas de point entre — 5 — CENT ·

Cuivre. Cabinet de M. le Dr Ludwig Schultze, à Gotha.

* 9³. *Cinq centimes.* — Semblable au n° 9², mais avec les lettres J. L. G. N.

Cuivre.

ARAD.

Assiégée par les Autrichiens, en 1849 (?).

* 1. *Trois kreutzer.* — Dans le champ, les lettres AR. Au-dessous, le chiffre 3 indiquant la valeur.

Cuivre. — Uniface, rectangulaire.
Catalogue Ockel du 13 septembre 1869, n° 2203.

* 2. *Kreutzer.* — Semblable au n° 1, mais avec le chiffre 1.

Cuivre. — Uniface, rectangulaire.
Catalogue idem.

AUTRICHE. 1799 A 1812 [1].

1. *Trois kreutzer.* — FRANC · II · D · G · R · I · S · A · GER · HVN · BOH · REX · A · A · Buste lauré de l'empereur, à droite, au-dessous, la lettre A (*Vienne*).

Rev. Double aigle couronnée et nimbée, avec épée et sceptre, portant sur la poitrine un écusson ovale, entouré du collier de l'ordre de la Toison-d'or, renfermant le chiffre 3. L'aigle est accostée de la date 17 — 99.

Cuivre.

* 1². La même pièce avec la lettre B (*Kremnitz*).

1³. La même pièce avec la lettre C (*Prague*).

* 2. *Six kreutzer.* — FRANZ · II · RÖM · KAI · KÖN · Z · HU · U · BÖH · ERZH · Z · ŒST · Buste lauré de l'empereur, à droite. Au-dessous, entre une petite branche de laurier et une petite branche de palmier en sautoir, la lettre S (*Schmoelnitz*).

Rev. — SECHS · KREUTZER · ERBLAENDISCH · 1800 — Double aigle couronnée et nimbée, avec épée et sceptre, portant sur la poitrine un écusson ovale entouré du collier de l'ordre de la Toison d'Or, renfermant le chiffre 6.

Cuivre.

[1] Extrait du *Wiener numismatische Monatshefte*, de l'année 1867.

* 2². La même pièce avec la lettre A (*Vienne*).

* 2³. Id. id. B (*Kremnitz*).

2⁴. Id. id. C (*Prague*).

2⁵. Id. id. D (*Gratz*).

2⁶. Id. id. E (*Carlsbourg*).

2⁷. Id. id. F (*Hall*).

2⁸. Id. id. G (*Nagg-Banya où Neustadt*).

* 3. *Trois kreutzer.* — Semblable au n° 1, mais avec la lettre C (*Prague*).

Rev. — Semblable au n° 1, mais avec la date 18 — 00.

Cuivre.

3². La même pièce avec la lettre A.

* 3³. Id. id. B.

3⁴. Id. id. E.

3⁵. Id. id. F.

3⁶. Id. id. G.

3⁷. Id. id. S.

3⁸. *Trois kreutzer.* — FRANC · II · D · G · R · I · S · A · GER · HIE · HVN · BOH · REX · Semblable au n° 3, mais avec la lettre B.

Rev. — Semblable au n° 1, mais avec la date 18 — 00.

Cuivre.

4. *Kreutzer.* — FRANC · II · D · G · I · R · S · A ·

GE · HV · BO · REX · A · A · Semblable au n° 3, mais avec la lettre F.

Rev. — Semblable au n° 1, mais avec le chiffre 1 et la date 18 — 00 ·

Cuivre,

* 4². La même pièce avec la lettre A.

4³. Id. id. B.

* 4⁴. Id. id. C.

4⁵. Id. id. E.

4⁶. Id. id. G.

4⁷. Id. id. S.

* 5. *Demi-kreutzer.* — Semblable au n° 4, mais avec la lettre A.

Rev. — Semblable au n° 1, mais avec la valeur ½ et la date 18 — 00 ·

Cuivre.

5². La même pièce avec la lettre B.

5³. Id. id. C.

5⁴. Id. id. E.

5⁵. Id. id. F.

5⁶. Id. id. G.

6. *Quart de kreutzer.* — FRANC · II · D · G · R · I · S · A · GE · HV · BO · REX · A · A. Double aigle couronnée, avec épée et sceptre

Rev. — Dans le champ, la valeur ¼. Au-dessous 18 ⁴ 00.

Cuivre.

* 7. 30 *kreutzer*. — * FRANZ KAIS · * V · OEST · KOEN · * Z · HVNG · BOEH · * GALIZ · U · LOD. Dans un carré perlé, la tête laurée de l'empereur, à droite. Au-dessous, la lettre A. Au milieu, des deux côtés extérieurs du carré, la valeur 30.

Rev. — * DREYSSIG * KREUTZER * ERBLAEND * ISCH. 1807. Dans un carré perlé, l'aigle impériale couronnée, portant en cœur le nombre 30. Le long des côtés extérieurs du carré, on lit : WIENERST · — BANCOZETT · — THEILUNG — MÜNZZ · 30 · K ·

Cuivre.

7². La même pièce avec la lettre B.

7³. Id. id. E.

7⁴. Id. id. G.

8. 15 *kreutzer*. — FRANZ KAIS · V · OEST · KOEN · — Z · HUN · BOEH · GALIZ · U · LOD. Dans un carré perlé, dont deux des angles sont remplacés par deux arcs de cercle rentrant et renfermant la valeur 15, la tête laurée de l'empereur, à droite. Au-dessous, la lettre B.

Rev. — FUNFZEHEN KREUTZER — ERBLAENDISCH · 1807. Dans un carré semblable à celui de la face, l'aigle impériale couronnée, portant en cœur le nombre 15. Le long des côtés intérieurs du carré, on lit : WIENERST · — BANCOZET · — THEILUNG · — MÜNZ Z · 15.

Cuivre.

8². La même pièce avec la lettre E.

8³. Id. id. G.

8⁴. Id. id. S.

* 9. *Trois kreutzer.* — FRANZ KAIS · V · OEST · KÖN · Z · HU · BÖ · GAL · U · LO · Buste lauré de l'empereur, à droite. Au-dessous, une arabesque avec la lettre S.

Rev. — ✱ SCHEIDE MÜNZE DER WIENER WAEHRUNG. Dans le champ, entouré d'un feston, on lit : — 3 — KREUTZER — 1812 — Une arabesque.

Cuivre.

9². La même pièce avec la lettre A.

9³. Id. id. B.

9⁴. Id. id. E.

9⁵. Id. id. G.

9⁶. Id. id. O (*Orawitza im banat*).

* 10. *Kreutzer.* — Semblable au n° 9, mais avec KÖ, au lieu de KÖN.

Rev. — Semblable au n° 9, mais, — 1 — KREUTZER — 1812.

Cuivre.

10². La même pièce avec la lettre A.

* 10³. Id. id. B.

10⁴. Id. id. E.

10⁵. Id. id. G.

10⁶. Id. id. O

11. *Demi-kreutzer.* — FRANZ KAIS · V · OE · KŐ · Z · HU · BŐ · GAL · U · LO · Semblable au n° 9, mais avec la lettre A.

Rev. — Semblable au n° 9, mais : — ½ — KREUTZER — 1812.

Cuivre.

11². La même pièce avec la lettre S.

d. 12. *Quart de kreutzer.* — FRANZ KAI · V · OES · KŐ · Z · HU · BŐ · GAL · U · LO · Semblable au n° 9, mais avec la lettre B.

Rev. — Dans le champ, entouré d'un feston, la valeur : 18 ¼ 12 ·

Cuivre.

12². La même pièce, avec la lettre A.

12. *Sept kreutzer.* — FRANC · II · — D · G · R · IMP · — S · A · GE · HV · — B · REX · A · A · Dans un carré, coupant la légende, double aigle impériale couronnée, portant sur la poitrine les armes couronnées d'Autriche, entourées du collier de la Toison-d'or. Des deux côtés, la valeur : V — II.

Rev. — Dans un carré, au-dessus d'une petite branche d'olivier et une de palmier, en sautoir, le chiffre 7. Au-dessous : 1802 — A — Les quatre côtés extérieurs du carré sont ornés d'arabesques.

Billon.

BAMBERG. 1794-1796.

1. 20 *Kreutzer.*—FRANC · LUD · D · G · EP · BAM · ET WIR · S · R · I · P · F · O · D · Buste de l'évêque à droite; au-dessous, la lettre G.

Rev. — PRO PATRIA. — Au-dessous, dans une couronne d'olivier, la valeur : — LX — EINE · FEINE — MARK — 1795 — MM. Au-dessous le nombre 20.

Arg. *Num. Zeit.*, 1861, p. 201, n° 549.

BAÑOLAS.

Monnaie frappée par la ville, à la suite des troubles en 1640 et 1641.

d. 1. *Menut.* — PHILIPVS · D····· Tête couronnée du roi, à droite.

Rev.— ✠ OPPIDVM BAN · OLA··· Écu losangé aux armes de la ville.

Cuivre. Heiss, pl. LXXXVIII, n° 2.

BARCELONE. 1640-1641.

d. 1. *Sixain.* — PRINCIPAT' CATAL. — Les armes couronnées de Catalogne.

Rev. — ✠ — BARCIN — O — CIVI· 1641. Écu losangé aux armes de la députation de Catalogne, posé sur la croix de Sainte-Eulalie.

Cuivre. Cabinet de M. de Caisne, à Anvers.

BARCELONE. 1641 A 1643.

d. 2. *Sixain.* — LVD · XIII · D · G · R · F · E · CO · BAR · Tête laurée du roi, à droite.

Rev. — ☺ — BARCINO — ⚜ — CIVI · 1642. — Les armes de la députation de Catalogne, posées sur la croix de Sainte-Eulalie.

Cuivre. Heiss, pl. LXXXIV, nº 9.

d. 2². *Sixain.* — LVD XIII D G R · F ET C BA — Buste lauré et drapé du roi, à droite, occupant une partie de la légende.

Rev. — ☺ — BARCINO — ⚜ — CIVI * 1642. — Semblable au nº 1.

Cuivre. Heiss, pl. LXXXIV, nº 11.

* 2³. *Sixain.* — LVD · XIII · D · G · R · F E C O B · Buste lauré et drapé du roi, à droite. Sous le buste, trois points.

Rev. — ☺ — BARCINO — ⚜ — CIVI 1642. — Semblable au nº 1.

Cuivre. Heiss, pl. LXXXIV, nº 3.

d. 3. *Menut.* — LVD · XIII · D · G · R · F · CO · B · Tête laurée du roi, à droite.

Rev. — BAR — CIN — OCI — 1643 — Croix barcelonaise coupant la légende, cantonnée aux 1er et 4e d'un annelet, aux 2e et 3e de trois besants.

Cuivre. Hiess, pl. LXXXIV, nº 10.

BARCELONE. 1643 A 1652.

* 4. *Sixain.* — LVD · XIIII · D · G · R · F · ET · C · Buste lauré et drapé du roi, à droite.

Rev. — ⚜ — BARCINO — ⚜ — CIVI · 1647 — Les armes de la députation de Catalogne posées sur la croix de Sainte-Eulalie.

Cuivre.

* 4². *Sixain.* — LVD · XIIII · D · G · R · F · ET · CO · B · Semblable au nº 4.

Rev. — ⚜ — BARCINO — ⚜ — CIVI * 1647 — Semblable au nº 4.

Cuivre.

* 4³. *Sixain.* — LVD · X · IIII · D · G · R · F · ET · CO · B — Semblable au nº 4.

Rev. — ✕ — BARCINO — (*gland*) — CIVI + 1649. — Semblable au nº 4.

Cuivre. Bessy-Journet, pl. XIV, nº 229.

* 4⁴. *Sixain.* — LVD · XIIII · D · G · R · F · ET · CO · B — Semblable au nº 4.

Rev. — Semblable au nº 4², mais de l'année 1649.

Cuivre. Heiss, pl. LXXXIV, nº 4.

d. 5. *Ardite.* — Buste enfantin, lauré et drapé, du roi, à droite. Derrière la tête, la lettre A.

Rev. BARCINO ⚜ CIVI * 164:4 — Écu losangé aux armes de la députation de Catalogne.

Cuivre. Bessy-Journet, pl. XIV, nº 230.

d. 5². *Ardite.* — Semblable au n° 5, mais le buste est accosté des lettres A — R.

Rev. — ✠ BARCINO ⚜ CIVI ❋ 1648. — Semblable au n° 5.

Cuivre. Heiss, pl. LXXXIV, n° 2.

d. 6. *Menut.* — L · — D · G — Buste lauré et drapé du roi, à droite.

Rev. — BAR — CIN — CIVI — 1648 — Croix barcelonaise coupant la légende, cantonnée aux 1er et 4e d'un annelet, aux 2e et 3e de trois besants.

Cuivre. Heiss, pl. LXXXIV, n° 3.

d. 7. *Quart de denier?* — Buste lauré et drapé du roi, à droite, entouré d'un grènetis.

Rev. — BAR — CIN — CIVI — 1644. — Semblable au n° 6.

Cuivre. Conbrouse, pl. CCII, n° 2.

BATAVIA.

Monnaies de nécessité en papier, émises en 1809 et 1810.

d. 1. *Deux ryksdaalders.* — Dans un encadrement ayant seulement trois côtés, formé de traits séparés par deux ou trois croisettes, on lit : L^a. B. N° 16674. *Goed voor Ryksd : 2 : — Wy ondergeteekende certificeren, dat toonder dezes by het Gouvernement Generaal van 's KONINGS bezittingen in Indiën te goed heeft TWEE Ryksdaal-*

ders, van 48 *zwaare stuivers ider, Indisch geldt.* Puis probablement le même certificat en caractères indiens.

GEZIEN. *Batavia den* 13 *Maart* 1809.

Ryksd : 2 : — S . En bas, quatre signatures : la première est celle de *Parvé,* la deuxième celle de *Van Ramen,* les deux autres sont illisibles; plus un timbre noir contenant les lettres L N entrelacées et la date 1809.

d. 2. Le revers de ce fac-simile, indiqué sous le n° 2, porte en haut deux timbres secs sur fond rouge, avec le chiffre L N, au-dessus duquel on voit la valeur 2 en blanc.

Papier blanc, lettres noires, timbre rouge.

Cte Nahuys, t. I, pl. XIII, n° 90.

N. B. On trouve aussi de ce papier-monnaie ayant une valeur de *un, cinq* et *cinquante ryksdaalders.*

d. 3. 24 *sols.* — Sur un carré de papier, aux angles coupés, on lit : — *Goed voor Vier en Twintig Stuivers,* — *Batavia den* — 7 *van Herfstm :* 1810. Au milieu dans une guirlande de feuillage, la valeur . 24 · ST . et, au-dessous, les lettres LN entrelacées. Plus bas, les signatures de *Jean Hend : Cok.* et de *D. C. van Blimmesten.*

Papier blanc, lettres noires.

Cte Nahuys, t. II, pl. VI, n° 46.

Cabinet de M. Van Geuns, à Dieren.

BAVIÈRE. 1621 ET 1622.

* 1. *Demi-thaler.* — ∗ SIT · NOMEN · DOI · (*sic*) BENEDVM ··· Lion assis, à gauche, tenant de la patte droite un écu orné renfermant le nombre 48.

Rev. — · MONETA · NOV — A · BAVARICA : — Écu couronné de Bavière, entouré du collier de l'ordre de la Toison d'or.

Argent.

d. 1². *Demi-thaler.* — ∗ SIT · NOMEN · DNI : BENEDTM : Semblable au n° 1, sauf que le lion est plus petit.

Rev. — · MONETA · NOVA — · BAVARICA · Semblable au n° 1, mais l'écusson est plus petit.

Arg. Cabinet de M. L. Hamburger, à Francfort s/M.

* 2. 30. *kreutzer.* — · SIT · NOMEN · DNI · BENEDTM . Lion assis de face, posant ses deux pates de devant sur les branches d'une croix placée devant lui, laquelle porte en cœur, un écusson rond, renfermant le nombre 30. Des deux côtés, la date 16-22.

Rev. — · MONETA · NOVA — · BAVARICA — Écu rond couronné, de Bavière, entouré du collier de l'ordre de la Toison d'or.

Argent.

* 3. *Quart de thaler.* — ❋ SIT · NOMEN · DNI : BENEDTM : Dans un écusson ovale et orné, un lion couronné debout, à gauche.

Rev. — ❋ MONETA NOVA BAVARICA — Écusson ovale aux armes de Bavière.

Argent.

BELLPUIG. 1641 A 1643.

d. 1. *Sixain.* — LVD XIII · D · G · R ····· ET · Tête laurée du roi, à droite.

Rev. — ⚜ — VILL · PVL — · — ····· Écu losangé, aux armes de la ville, posé sur la croix de Sainte-Eulalie.

Cuivre. — Irrégulière.

Heiss, pl. LXXXVIII, nº 2.

BESALA. 1641 A 1643.

d. 1. *Cinq réaux.* — ····· D ∘∘ G — Les armes couronnées de Catalogne posées sur la croix de Sainte-Eulalie, accostées de la valeur : V̇ — R̈ .

Rev. — ····· BISV — LDV — : 164 · — Croix barcelonaise, cantonnée aux 1er et 4e d'un annelet, aux 2e et 3e de trois besants.

Arg. — Irrégulière.

Heiss, pl. LXXXIX, nº 4.

d. 2. *Cinq sols.* — PRINCIPATVS CATAL — Les armes couronnées de Catalogne, accostées de la valeur : V̇ — S̈.

Rev. — OPIDVM · BISVLDVNENS 1642 · Croix barcelonaise, cantonnée aux 1er et 4e de trois besants, aux 2e et 3e d'un annelet.

Arg. — Irrégulière.

Heiss, pl. LXXXIX, no 6.

BISBAL (LA). 1641 A 1643.

d. 1. *Cinq sols.* — ····· Les armes couronnées de Catalogne, accostées de la valeur : V̇ — Ṡ.

Rev. — OPI · — VM ·· — PALIS — 1641 — Croix barcelonaise coupant la légende et portant en cœur un petit écu losangé aux armes de La Bisbal. La croix est cantonnée aux 1er et 4e d'un annelet, aux 2e et 3e de trois besants.

Arg. — Irrégulière.

Heiss, pl. LXXXIX, no 2.

BISCAYE (NOUVELLE).

Monnaie de nécessité frappée pendant la guerre de l'indépendance.

d. 1. *Piastre.* — FERN · VII · REI · DE ESP · E' IND · 8R RM · Écu couronné entre deux colonnes, type de 1772.

Rev. — MON · PROV · DE — NUEV · VIZCAYA · 1811 · Armoiries sans écusson, entre deux branches de palmier, surmontées d'une couronne.

Arg. Memorial Numismatico español de 1868, p. 254.

BOHÊME. 1619-1621.

* 1. 24 *kreutzer*. — * IN DEO FOR — TITVDO — Lion couronné de Bohême, à gauche. En bas la valeur (24).

Rev. — (*étoile dans un cercle*) MONETA . REGNI. BOHEMIAE — Dans le champ, une grande couronne royale. Au-dessous, la date · 1620 ·

Argent.

1². 24 *kreutzer*. — Semblable au n° 1, sauf que le lion est plus petit.

Rev. — (*tête de griffon dans un cercle*) Semblable au n°1, sauf que la couronne est plus petite et n'a pas de perles.

Argent.

1³. 24 *kreutzer*. — Variété du n° 1², de l'année 1619.

1⁴. 24 *kreutzer*. — Variété de l'année 1620, avec *une fleur de lis dans un cercle*, au lieu de la tête de griffon.

* 1⁵. 24 *kreutzer*. — Variété de l'année 1620, avec *une double fleur de lis dans un cercle* au lieu de la tête de griffon.

* 2. 12 *kreutzer*. — * IN · DEO · FOR — TITVDO — Lion couronné de Bohême, à gauche. En bas, la valeur (12).

Rev. — (*tête de griffon dans un cercle*) MONETA ·

REGNI · BOHEMIAE — Dans le champ, une grande couronne royale sans perles. Au-dessous, la date 1620.

Argent.

d. 3. *Trois kreutzer.* — Semblable au n° 1, mais en bas, la valeur (3).

Rev. — (*étoile dans un cercle*) MONET · REGNI · BOHEMIAE — Dans le champ, une couronne royale. Au-dessous, la date 1619.

Arg. Groschen-Cabinet [1], t. II, pl. L I n° 57.

d. 4. ·····? — FRIDERICVS D G BOE · — RE — X CO · PA · RH · S · R · I · P · E · — Le roi debout, armé et couronné, légèrement tourné à droite. Il tient un sceptre de la main droite et un globe crucigère de la main gauche. Sur les côtés, deux écussons, celui de droite aux armes de Luxembourg, celui de gauche aux armes du Palatinat; tous les deux surmontés du bonnet électoral.

Rev. — DVX BAVA · MAR · MO · DV (*double lis*) X SILE · MAR · LVSA · 1620 · Écusson à cinq quarts remplissant le champ, renfermant au 1er le lion de Bohême, au 2e l'aigle de Moravie, au 3e l'aigle de Silésie, au 4e la muraille de la Haute-Lusace et au 5e la vache de la Basse-Lusace.

Or. Cabinet de M. Egger, à Vienne.

[1] *Neu-Eröffnetes Groschen-Cabinet*, Leipzig, 1749.

d. 5. *Ducat.* — FRIDERICVS · D G · BOHE · REX CO · PAL · RH · Buste armé et couronné du roi, à droite, portant manteau et fraise.

Rev. — (*double lis*) DVX BAV · MAR · MO · DVX SILE · MAR · VT · LV — Le lion de Bohême couronné, debout à gauche; portant sur son flanc l'écu aux armes du Palatinat. Au-dessous, entre les deux pattes du lion, la date 1620.

Or, Cabinet des médailles de l'Empereur à Vienne.

d. 5². *Ducat.* — FRIDERI · D G BOH · — (*double lis*) — R — EX · CO · PA · RH — Le roi debout, armé et couronné, légèrement tourné à droite. Il tient un sceptre de la main droite et un globe crucigère de la main gauche.

Rev. — DVX BA · MAR · MO · DVX · SI · MA · L 1620 — Écusson couronné et écartelé, renfermant, au 1er, le lion de Bohême, au 2e, les armes du Palatinat, au 3e, les aigles de Moravie et de Silésie, et, au 4e, la muraille de la Haute-Lusace et la vache de la Basse-Lusace.

Or. Même cabinet.

d. 6. *Thaler.* — Semblable au n° 4.

Rev. — DVX BAVA · MAR · MO · DV (*double lis*) X SILE · MAR · LVSA · A · 1620 · Semblable au n° 4.

Arg. Schulthess-Rechberg [1], n° 873.

[1] *Thaler-Cabinet*, Wien, 1840.

6². *Thaler.* — Semblable au n° 6.

Rev. — Semblable au n° 6, mais avec LVS *.

Arg. Idem, idem.

d. 7. *Demi-thaler.* — FRIDERICVS D G — BOHE · REX CO · PA · RH · Buste armé et couronné du roi, à droite, les cheveux courts, moustaches, fraise et manteau. En bas, la valeur (48).

Rev. — DVX BA · MAR · MO · DVX (*étoile dans un cercle*) SIL · MAR · LVSA · 1620 — Écusson couronné remplissant le champ, renfermant les armes de Bohême, du Palatinat, de Moravie, de Silésie, de la Haute et de la Basse-Lusace, et, au milieu, de Luxemhourg.

Arg. Idem, idem, n° 874.

* 7². *Demi-thaler.* — FRIDERICVS · D : G · BO — HE · REX CO · PA · RH · Semblable au n° 7, d'un autre coin, avec cette différence que le haut de la couronne se confond avec le cercle perlé qui entoure la légende. En bas, la valeur (48).

Rev. — DVX · BA · MAR · MO · DVX (*étoile dans un cercle*) SIL · MAR · LVSA · 1620 — Semblable au n° 7.

Argent.

* 7³. *Demi-thaler.* — FRIDERICVS · D · G · — BOHE · REX · CO · PA · RH · Semblable au n° 7².

Rev. — Semblable au n° 7².

Argent.

* 7[4]. *Demi-thaler.* — FRIDERICVS · D G — BOHE · REX CO · PA · RH · Semblable au n° 7[2].

Rev. — DVX BA · MAR · MO · DVX ▪ SIL . MAR · LVSA · 1620 · Semblable au n° 7.

Argent.

7[5]. *Demi-thaler.* Semblable au n° 7[2].

Rev. — Semblable au n° 7, mais avec *un double lis dans un cercle,* au lieu de l'étoile.

Arg. Schulthess-Rechberg, n° 874.

d. 7[6]. *Demi-thaler.* — FRIDERICVS D · G · — BOHE REX CO · PA · RH · Buste armé et couronné du roi, à droite, avec moustache et barbiche, fraise et manteau. Le haut de la couronne touche le cercle perlé qui entoure la légende. En bas, la valeur (48).

Rev. — DVX BA · MAR · MO · DVX (*tête de griffon dans un ovale*) SIL · MAR · LVSA · 1620 — Écusson couronné remplissant le champ, renfermant les armes de Bohême, de Moravie, de Silésie, de Luxembourg, de la Haute et de la Basse-Lusace, et, au milieu, du Palatinat.

Arg. Idem, idem, n° 876.

7[7]. *Demi-thaler.* Semblable au n° 7[6] mais avec *un lis dans un cercle,* au lieu de la tête de griffon.

Arg. Cabinet de M. Hamburger, à Francfort s/M.

7[8]. *Demi-thaler.* — Semblable au n° 7[6], mais avec SILE et une petite étoile au-dessous.

Arg. Schulthess-Rechberg, n° 875.

* 7[9]. *Demi-thaler.* — FRIDERICVS · D · G · — BOHE · REX · CO · PA · RH · Buste armé et couronné du roi, à droite; avec fraise et manteau. En bas, la valeur (48).

Rev. — DVX BA . MAR · MO · DVX (*double lis dans un cercle*) SILE · MAR · LVSA · 1620 — Semblable au n° 7[6], mais la couronne est plus petite.

Argent.

* 8. 24 *kreutzer.* — FRIDERICVS · D · G · BO — HE · REX CO · PA · RH · Buste armé et couronné du roi, à droite, figure jeune, fraise. En bas, la valeur (24).

Rev. — (*étoile dans un cercle*) DVX BA · MAR · MO · DVX SIL · MA · LVS · 1620 — Écusson remplissant le champ, renfermant les armes de Bohême, de Moravie, de Silésie, de Luxembourg, de la Haute et de la Basse-Lusace, et, au milieu, du Palatinat.

Argent.

* 8[2]. 24 *kreutzer.* — FRIDERICVS · D · G · BO — HE · REX CO · PA · RH · Buste du roi, à cheveux courts et à fraise, armé et couronné, tourné à droite. En bas, la valeur (24).

Rev. — (*double lis dans un cercle*) DVX BA MAR MO · DVX SIL · MA · LVS 1620 — Semblable au n° 8.

Argent.

* 8[3]. 24 *kreutzer*. — ✱ FRIDERICVS · D : G . BO — HE · REX CO PA · RH — Semblable au n° 8[2], mais d'un autre coin.

Rev. — (*deux haches en sautoir, entre deux croissants*) DVX · BA · MAR · MO · DVX · SIL · MA · LVS · 1620 · Semblable au n° 8.

Argent.

* 8[4]. 24 *kreutzer*. — Semblable au n° 8, mais d'un autre coin.

Rev. — (*tête de griffon dans un ovale*) DVX BA · MAR · MO · DVX SIL · MAR · LVS · 1620 — Semblable au n° 8.

Argent.

* 8[5]. 24 *kreutzer*. — FRIDERICVS · D · G · BO — HE · REX · CO · PA · RH · Semblable au n° 8, mais d'un autre coin.

Rev. — (*double lis*) Semblable au n° 8.

Argent.

* 8[6]. 24 *kreutzer*. — Semblable au n° 8, mais d'un autre coin.

Rev. — ✱ Semblable au n° 8.

Argent,

9. *Demi-thaler.* — FRIDERICVS D · G · BO — HE · REX CO · PA · RH · Buste armé et couronné du roi, à droite; il a les cheveux courts, la barbiche et la fraise. En bas, la valeur (48).

Rev. — (*tête de griffon*) DVX BA · MAR · MO · DVX · SIL · MA · VT · LV · 1620 — Écusson renfermant, à droite, le lion de Bohême, et, à gauche, les armes du Palatinat.

Arg. Schultess-Rechberg, nº 877.

* 10. 24 *kreutzer.* — FRIDERICVS · D · G BO — HE · REX CO · PA · RH · Semblable au nº 9.

Rev. — (*tête de griffon*) DVX BA · MAR · MO · DVX · SIL · MA · VT · LV · 1620 — Semblable au nº 9.

Argent.

* 10². 24 *kreutzer.* — Semblable au nº 9, mais d'un autre coin.

Rev. — ✻ DVX BA · MAR · MO · DVX SIL · MA · VT · LV · 1620. — Semblable au nº 9.

Argent.

d. 11. *Thaler.* — ✻ FRIDERICS ✻ D (*sic*) ✻ G ✻ REX ✻ BOHEMIÆ ✻ Lion couronné de Bohême, debout, à gauche.

Rev. — ✻ COMES ✻ PALA ✻ RHENI ✻ ELECTOR ✻ DVX ✻ BAVA — Dans le champ, sous un bonnet électoral, trois écussons suspendus par un ruban terminé par des glands; celui de

droite au lion du Palatinat; celui de gauche aux armes de Bavière, et celui du milieu au globe crucigère. Au-dessous, séparée par le fleuron qui termine le troisième écusson, la date 16-21.

Arg. Schultess-Rechberg, n° 878.

11². *Thaler*. — Semblable au n° 11, sauf que le D de la légende de la face n'est pas retourné et que les écussons du revers sont un peu plus petits.

Arg. Idem, idem.

11³. *Thaler*. — FRIDERICVS ❋ D ❋ G ❋ REX ❋ BOHEMIÆ · Semblable au n° 11.

Rév. — COMES ❋ PALA ❋ RHENI ❋ ELECTOR ❋ DVX ❋ BAVA — Dans le champ, sous le bonnet électoral, les trois écussons tenus par un ruban, mais ayant une autre forme. En bas, la date 16-21.

Arg. Idem, idem, n° 879.

11⁴. *Thaler*. — Variété du n° 11³. Les écussons du revers ont encore une autre forme : il n'y a ni ruban ni glands, et la date 16-21 se trouve des deux côtés de l'écusson au globe crucigère.

Arg. Idem, idem, idem.

12. *Demi-thaler*. — ✠ FRIDERICVS · D : G : BO — HE · REX · CO · PA · RH · Buste armé et couronné du roi, à droite, cheveux courts, moustache et barbiche; il porte une collerette à longs plis et un collet rabattu; en bas, la valeur (48).

Rev. — DVX · BA · MAR · MO · DVX (*deux haches en sautoir*) SILE · MA · LVS · 1621. Semblable au n° 7[6], mais la couronne est très-petite.

Arg. Idem, idem, n° 880

* 13. 24 *kreutzer.* — ❋ FRID : ❋ D ❋ G ❋ REX ❋ ❋ BOHE : Lion couronné de Bohême, debout, à gauche.

Rev. — ❋ CO : PALA : RHENI : ELECTOR : DVX : BAVA — Sous le bonnet électoral, les trois écussons, comme au n° 11, mais sans glands ni date.

Argent.

P. Mailliet.

(*Pour être continué.*)

NOTICE DESCRIPTIVE

DES

MÉREAUX TROUVÉS A THÉROUANNE,

ET QUE L'ON PEUT ATTRIBUER A CETTE VILLE.

Pl. A a H.

Le sol de l'antique capitale des Morins, aujourd'hui complétement voué à la culture, fait souvent reparaître au jour une foule de vestiges des âges passés. Le soc de la charrue, en retournant la terre, fait jaillir quantité de petits monuments qui nous renseignent sur les mœurs et les usages de nos pères. Des cabinets d'amateur se sont formés avec des objets uniquement de cette provenance (1). Il serait à désirer que les savants possesseurs de ces objets voulussent bien en faire la description raisonnée ; ils permettraient au public de jouir de leurs richesses, et la science s'enrichirait des observations ingénieuses que cette description et la comparaison avec des objets analogues leur suggérerait. En attendant que ce jour arrive, j'ai cru que je pouvais entreprendre un travail analogue pour une classe de monuments de la même provenance, qui a rapport aux études spéciales des

(1) Citons notamment ceux de M. Albert Legrand, à Saint-Omer, et de M. de Gournay, à Clarques. Ce dernier est surtout remarquable par les objets de céramique gallo-romaine provenant des sépultures.

lecteurs de la Revue, je veux parler des plombs et méreaux de Thérouanne (1).

Le nombre des pièces retrouvées, pour ainsi dire, une à une est en effet considérable (2), et la diversité des types en est remarquable. Quant à leur classement, en l'absence de tout document écrit, il ne peut être que très-hypothétique. J'ai tenu à conserver dans mes planches, à peu d'exceptions près, celui que leur avait assigné Alex. Hermand, qui les avait longtemps étudiées, puisqu'il en avait la majeure partie dans ses cartons. Je ne me dissimule pas cependant que quelques-unes des attributions qui en résultent offriront beaucoup de prise à la critique, et moi-même j'aurai maintes fois occasion d'en proposer une qui me semblera préférable. Néanmoins, j'ai cru devoir ne pas suivre l'exemple de M. Forgeais qui, dans sa description des plombs trouvés dans la Seine, s'est évertué à chercher la destination de chacun d'eux. Je dois avouer que pour la plus grande partie il me paraît avoir réussi; mais il y en a dans le nombre quelques-uns pour lesquels l'attribution me paraît fort discutable; je ne prétends pas pourtant en

(1) Malgré l'ancienne manière d'écrire le nom de cette ville, *Térouanne*, j'ai cru devoir adopter l'orthographe moderne. D'ailleurs, j'ai retrouvé ce nom écrit de la même manière, *Thérouanne*, dans un titre du xve siècle, transcrit dans le grand registre en parchemin des archives municipales de Saint-Omer.

(2) Le nombre des pièces que je connais dans diverses collections s'élève à près de huit cents, et je sais de source certaine que tous les jours plusieurs sont vendues à des marchands étrangers qui les transportent hors du pays ; celles-ci vont par conséquent se confondre avec d'autres de diverses provenances dans des grandes collections, où il est difficile de les distinguer.

donner une meilleure, je me contente de signaler le fait. C'est cet écueil que j'ai voulu éviter : j'ai préféré me borner à une simple description, laissant aux découvertes futures le soin de fournir une détermination précise, si toutefois cela arrive jamais. J'ai d'ailleurs longtemps hésité avant de faire ce travail, et ce n'est que sur l'observation qui m'a été faite, que la simple reproduction de ces petits monuments pouvait intéresser et même servir l'histoire, que je me suis décidé (1).

I.

ÉVÊCHÉ.

1. AVE : MARIA : - GRACIA : PLE. Écusson à trois mitres posées deux et une, supporté par une crosse dont la volute et l'extrémité inférieure traversent la légende.

Rev. Croix évidée au centre en forme de quatre-lobes, les bras à triple nervure sont terminés par des fleurs de lis. Dans chacun des quatre contours, une fleur de lis accompagnée de croisettes.

Cuivre. — XVe siècle.

2. Même type et même légende.

Rev. Croix formée par la rencontre de quatre arcs de

(1) La presque totalité des pièces représentées sur les planches qui accompagnent cet article, existent dans nos cartons et proviennent de la collection d'Alex. Hermand. Un certain nombre cependant m'ont été communiquées par MM. de Gournay et Dancoisne, à qui je m'empresse d'exprimer ma gratitude. Je n'indiquerai ci-après le cabinet où se trouvent les pièces décrites, que lorsque ces pièces ne m'appartiendront pas.

cercle, laissant ainsi le milieu évidé, et ayant l'extrémité des bras terminée par des feuillages. Elle est contenue dans un grènetis intérieur, et entourée de la légende : ✠ AVE..... GRACIA PLENI.

Cuivre. — xve siècle.

3. AVE : MARIA ✱ — GRACIA PLENI. Écusson aux trois mitres, comme dans les deux numéros précédents, et posé sur une crosse dont la volute est beaucoup moins ornée.

Rev. Croix à peu près semblable à celle du n° 1, renfermée dans un quatre-lobes où les points de rencontre des arcs de cercle s'épanouissent à l'intérieur en feuillage trifolié. A l'extérieur, au droit de ces points de rencontre, une rose accompagnée de deux points [1].

Cuivre. — xve siècle.

Ces trois méreaux appartiennent certainement à l'évêché de Thérouanne. Il est facile de voir que l'écusson aux trois mitres fut adopté comme représentant les armoiries du diocèse des Morins. Les sceaux des évêques nous fournissent à cet égard des renseignements précieux. Vers la fin du XIIIe et au commencement du XIVe siècle, l'usage devint général de faire figurer sur les empreintes sigillaires des personnages placés à la tête des églises cathédrales ou collégiales, en même temps que leurs propres armoiries, celles de leur église. C'est ainsi qu'à Saint-Omer, à cette époque, nous trouvons l'écusson à la double croix, accompagnant

[1] Ce méreau appartenait à M. Quandalle, à Paris. Depuis la dispersion de sa collection, j'ignore entre les mains de qui il est tombé.

celui du prévôt (1). Dans l'église des Morins, nous voyons les évêques Gérard de Dainville (1368-1371), Adhémar (1371-1376), Louis de Luxembourg (1415-1436), faire figurer sur leurs sceaux l'écusson aux trois mitres, en même temps que leur propre écusson (2). Nous devons donc en conclure que ledit écusson formait bien les armoiries de l'évêché de Thérouanne, et que l'attribution donnée aux trois méreaux ci-dessus est exacte.

4. Mitre avec ses fanons retroussés.

Rev. Crosse accompagnée du peigne liturgique, des ciseaux et du rasoir.

Plomb. — XIVe siècle.

Ce méreau appartient certainement à l'évêché puisqu'il porte, en même temps que les insignes épiscopaux, les instruments dont se servent les évêques pour conférer les fonctions sacerdotales. Ce plomb est assez commun.

5. Écusson à la croix ancrée posé sur une crosse. Une façon de mitre surmonte l'écusson à gauche.

Rev. Croix ancrée cantonnée de besants. Un trèfle en creux en contre-marque (3).

Plomb. — XVe siècle.

(1) Voy. *Histoire sigillaire de Saint-Omer.*

(2) Les sceaux de Gérard de Dainville et de Louis de Luxembourg sont aux archives de la chambre des Comptes de Lille, et figurent, le premier au bas d'une charte de 1370, et le second au bas d'un acte de 1418. Celui d'Adhémar est appendu à un acte reposant aux archives municipales de Saint-Omer, et daté de 1373.

(3) Un exemplaire appartenant à M. de Gournay ne porte pas de contre-marque.

Ce plomb est-il bien de Thérouanne? Le nombre des exemplaires que l'on a retrouvés sur le sol de cette ville tendrait à le prouver. Cependant, malgré cette présomption, M. Dancoisne, qui le décrit dans sa *Numismatique de l'abbaye de Saint-Vaast*, n° 19, l'attribue à *Thomas de Parenty*, abbé de ce monastère de 1572 à 1578. Mais, s'il faut chercher une attribution étrangère à la capitale de la Morinie, je serais plutôt d'avis de donner ce plomb à Hugues de Cayeu, prévôt de l'église de Saint-Omer, de 1409 à 1426, époque où il fut élevé à l'évêché d'Arras, et qui portait précisément pour armoiries la croix ancrée. Le style même de cette pièce la rapporte plutôt au xve siècle qu'à la fin du xvie. Seulement il est difficile dans ce cas de s'expliquer comment elle se rencontre en aussi grande quantité sur le sol de Thérouanne, avec ou sans contremarque. Les insignes épiscopaux s'opposent à ce qu'on la classe à l'époque où Hugues de Cayeu était prévôt de Saint-Omer. Sans cela l'explication de cette fréquence serait assez facile; car par un traité passé entre l'évêque de Thérouanne et le prévôt de la collégiale de Saint-Omer, il était convenu que chacun d'eux posséderait une prébende dans l'église de l'autre; et, dans ce cas, on pourrait dire que ce sont là les méreaux fabriqués pour l'usage de la prébende possédée, dans l'église des Morins, par le prévôt Hugues de Cayeu (1).

(1) Dans les registres capitulaires de l'ex-chapitre de Saint-Omer, dès le milieu du xive siècle, on voit beaucoup de chanoines qui cumulaient et appartenaient à d'autres chapitres, soit de Lille, de Cambrai, d'Orléans, de Thérouanne, de Tournay, etc. Il en était sans doute de même à Thérouanne. On peut expliquer ainsi, sur le sol de l'ex-capitale des Morins, la découverte de beaucoup de méreaux qui sem-

Quoi qu'il en soit, cette pièce, bien que classée à l'évêché de Thérouanne, ne paraît pas devoir lui appartenir.

6. Grande fleur de lis de style archaïque, à fort relief.

Rev. Crosse en pal sur laquelle est une croix ancrée : au-dessus de l'extrémité de chacune des branches de celle-ci, trois points.

Plomb. — xve siècle.

La croix ancrée me porte aussi à attribuer ce plomb à Hugues de Cayeu.

7. Crosse en pal sur un chevron (¹), dans un entourage formé de trois arcs de cercle à la rencontre desquels sont trois angles aigus.

Pas de revers.

Plomb. — xve siècle.

8. Christ en croix accosté de deux fleurons formés d'une tige et de trois points.

Rev. Crosse très-simple, accostée de deux étoiles à six rais.

Plomb.

La forme tourmentée et affaissée du Christ expirant sur la croix caractérise bien le xve siècle, époque de décadence dans toutes les branches de l'art.

blent appartenir à d'autres chapitres. Les chanoines pouvaient les porter avec eux dans leurs diverses résidences. Ils paraissent d'ailleurs avoir résidé à tour de rôle dans les divers chapitres. (*Notes d'Alex. Hermand.*)

(¹) A moins que ce ne soit le *velum*, linge qui servait à préserver la main du contact de la crosse qui pouvait la tacher.

Le même type du Christ en croix est accolé à un autre revers, figuré au n° 9. Le type de celui-ci n'est venu qu'imparfaitement. Je n'entreprendrai pas de le décrire. A défaut d'autre attribution plausible, je le laisse à l'évêché de Thérouanne.

10. Autre représentation du Christ en croix, mais cette fois avec le *suppedaneum*. Au côté droit de la pièce, une contre-marque représentant une étoile à six rais dans le cercle.

Rev. Main tenant une crosse.

Plomb. — xve siècle.

La main tenant une crosse forme les armoiries de la prévôté de Poperinghes, dépendant de l'abbaye de Saint-Bertin. Nous trouverions-nous en présence d'un méreau de cette prévôté, je n'oserais l'affirmer, surtout lorsque l'on voit sur plusieurs contre-sceaux d'évêques le même emblème.

Les trois pièces que nous venons d'examiner ne sont peut-être pas à leur place, et pourraient être rangées dans la série des fondations que nous verrons plus loin. Voici les motifs qui justifieraient cette nouvelle attribution. Il existait dans la cathédrale de Thérouanne une fondation de deux chapellenies, dites du Petit-Crucifix ou de Tabari, faite par le testament, en date du 7 mars 1402, de Jean Tabari, évêque des Morins, ancien médecin et secrétaire de Charles V, et qui fut enterré devant l'autel de la cathédrale [1]. Le type du droit s'applique très-bien à la désignation de la fondation, et le revers rappellerait le fondateur.

[1] Voy. *Gallia Christiana, ecclesia Morinensis.*

11. Mitre.

Rev. La lettre H dans un quatre-lobes.

Plomb. — xve siècle.

12. Christ en croix. Le Christ paraît habillé : sa tête est encadrée dans un demi-cercle qui pourrait bien être un nimbe. Il est accosté à droite et à gauche de trois croisettes.

Rev. Dessin formé par trois séries de trois globules posés en triangle, et d'autres figures en forme de volutes de crosses.

Plomb. — xve siècle.

La représentation du Christ sur le droit de cette pièce est singulière, elle rappelle les fameux crucifix androgynes dont il a été question il y a quelques années à propos de celui qui figurait dans la vente Nadar (1), et je me suis demandé si je ne me trouvais pas en présence d'un plomb de Sainte-Wilgeforte ou Milforte qui était honorée à Béthune. Cependant, après un examen approfondi, j'ai pensé qu'on devait y voir seulement un crucifix habillé, grossièrement représenté, et, par analogie aux précédents, je lui ai donné la même attribution (2).

13. Tête d'évêque (?) de face grossièrement dessinée au trait.

(1) *Voy.* dans le *Moniteur de l'archéologie*, année 1866, pp. 11 et 28, les articles de M. de Linas sur les crucifix androgynes.

(2) Si l'on préfère voir dans cette pièce un méreau de la fondation du Petit-Crucifix ou de Tabari, comme dans les n°s 8, 9 et 10, l'absence de crosse, indice épiscopal, au revers, indiquerait une époque d'émission plus récente, ce qui concorde du reste avec ses caractères archéologiques.

Rev. Croix partageant le champ en quatre parties dans chacune desquelles se trouvent trois globules.

Plomb. — XIVe siècle.

14. Tête d'évêque mitrée de face.

Rev. Quatre caractères que je ne puis déchiffrer occupent le champ. Ce n'est certainement pas une date, 1555, puisque Thérouanne fut détruit en 1553. Est-ce une légende?... et laquelle?...

Plomb. — XVe siècle.

15. Buste d'évêque mitré, revêtu de la chasuble, portant la crosse de la main gauche, et bénissant de la droite.

Rev. Lettre représentant un V ou un Y dans un entourage de cinq lobes inégaux.

Plomb. — XIVe siècle.

Il me paraît certain que cette pièce n'est pas un plomb de l'évêché, mais plutôt un méreau de confrérie, qui devrait être placé dans une autre catégorie.

Quelle était la destination des pièces que nous venons d'examiner, c'est assez difficile à déterminer en l'absence de documents. Les trois premières en cuivre rentrent dans la catégorie des jetons à compter. Quant aux autres, ainsi que le plus grand nombre de celles comprises dans les séries suivantes, je ne crois pas être dans l'erreur en affirmant que ce sont des méreaux dans la véritable acception du mot. L'usage des méreaux était extrêmement répandu au moyen âge, et la capitale des Morins ne pouvait pas échapper à cette règle générale. Plusieurs auteurs se sont occupés de ces petits monuments, et, le premier, Alex. Her-

mand a traité la matière d'une manière assez étendue (¹). Il se réservait de reprendre ses recherches, et avait réuni un assez grand nombre de notes pour les compléter. Sa mort prématurée a privé la science d'un travail qu'il était plus à même que tout autre d'achever d'une manière satisfaisante. Ne pouvant me flatter de remplacer suffisamment ce regrettable savant dont je m'honore d'avoir été l'élève et de suivre les traces, j'essayerai, dans le cours de ma notice, d'ajouter quelques renseignements à ceux qu'il a donnés dans l'ouvrage cité précédemment. Autorisé d'ailleurs par la famille, j'utiliserai quelques-unes de ses notes, en tant qu'elles ont rapport à mon sujet, et je me flatte que ce ne sera pas ce qui aura le moins de valeur aux yeux des numismatistes.

II.

CHAPITRE DE LA CATHÉDRALE.

Nous allons continuer maintenant notre examen par les méreaux du chapitre de la cathédrale de Thérouanne.

16. Le chiffre IIII dans un cercle de grosses perles.

Rev. La lettre F dans un rectangle poinçonné en creux.

Plomb. — XIVe siècle.

17. Le chiffre III accosté d'une croisette. Le troisième jambage est raccourci avec intention, et me paraît devoir signifier ¼.

(¹) *Recherches sur les monnaies, médailles et jetons dont la ville de Saint-Omer a été l'objet*, imprimées en 1834 dans les Mémoires de la Société des antiquaires de la Morinie.

Rev. Une étoile à six rais dans une croix pattée poinçonnée en creux.

Plomb. — XIVe siècle.

18. Le chiffre I[I]. Même observation que pour le précédent, quant au raccourcissement intentionnel du second jambage.

Rev. Entourage à cinq lobes. Ce qu'il contenait n'existe plus.

Plomb. — XIVe siècle.

Rien n'indique d'une manière certaine que ces trois plombs appartiennent au chapitre de la cathédrale : leur notation indicative de la valeur, analogue à ce que l'on remarque sur les pièces qui vont suivre, a seule engagé à les classer dans cette catégorie. Mais avant de poursuivre notre description, je crois devoir placer ici une observation qui s'applique à la grande majorité des plombs découverts à Thérouanne.

On remarque que les méreaux 15, 16 et 17 portent à leur revers une empreinte en creux qui n'est pas exactement au milieu de la pièce. Ceci conduit à supposer que les pièces étaient d'abord coulées sans revers dans des moules *ad hoc,* et qu'au moment de leur emploi on les poinçonnait au revers. Le métal refoulé nettement tout autour, démontre l'usage de cette main-d'œuvre. Il devait en être pour ces méreaux ce qu'il en fut pour la monnaie obsidionale de Saint-Omer en 1477, dont la fabrication nous est révélée par ces extraits des comptes des argentiers pour l'exercice 1476-1477, que je crois devoir transcrire ici :

« A Guillaume de Senicourt orphevre qui de lordon-

« nance de mesdits seigneurs a gravé trois morles, les deux
« pour jetter plommets destaine à faire paiement aux gens
« de la garnison de ceste ville, et ung aultre morle pour
« gallet de culevrine au pris de VIII s., pour chacun morle
« font . . . . . XXIIII s.

« Et pour son salaire de avoir signiet dun poinchon
« lesdits plommetz est assavoir de XII d., de IX d., de VI d.
« et de III d. en quoy il a vacquiet a lostel de Guillaume
« de Donqueurre lespace de III jours et III nuyts,
« pour ce. . . . . XXIIII s.

« A Jehan Cappet maistre plommier pour avoir jetté
« cent et VIII ℔. de plommetz destaine en monnoie est
« assavoir de XII d., de IX d., de VI d. et de III d. lesquelles
« furent faictes a intencion de les baillier aux gens de
« mons. de Chanteraine pour paier leurs despens aux
« taverne de ceste ville au pris de X d. pour chacune livre
« destaine font. . . . . IIII ℔. X s. »

« Item a deux aydes pour avoir signiet lesdits plommetz
« a lostel de Guillaume de Donqueurre eschevin ou ils
« ont vacquiet chacun IIII jours (1) sont VIII jours dun
« homme à II s. VI d. par jour font . . . . XX s. »

Les pièces obsidionales sont des méreaux dans la véri-

(1) Il résulte de ces extraits que la fabrication de ces monnaies obsidionales exigeait deux opérations, le coulage de la pièce, puis l'inscription de la valeur, qui se faisait au moyen d'un poinçon. Il en ressort une présomption nouvelle contre le défaut d'authenticité de la pièce du cabinet de M. Dewismes, où l'indication de la valeur a été coulée en même temps que la pièce, tandis que si elle avait été faite séparément, la trace en serait parfaitement visible par le refoulement du métal, comme sur le méreaux de Thérouanne.

table acception du mot, ce sont de vraies monnaies fiduciaires n'ayant qu'un cours restreint. L'assimilation que j'ai voulu établir, au point de vue de la fabrication, avec la plupart des plombs de Thérouanne n'est donc pas inacceptable.

Mais poursuivons notre examen.

19. Dans le champ CAP en monogramme pour *capitulum*. En légende ✠ ECCLESIE MORINEN ·.

Rev. Le chiffre 1 dans le champ, avec la légende : ✠ CAP · ECCLIE MOR ·.

Cuivre.

20. Même type qu'au numéro précédent.

Rev. Le chiffre I[I], que je traduis comme précédemment par 1 ½, entouré de la légende ✠ CAP, ECCLE ϒ MOR.

Cuivre.

Il y a une grande ressemblance entre ces méreaux et ceux du chapitre d'Arras, sauf le module. Bien qu'ils ne portent pas de date, je ne crois pas qu'il soit possible de les faire remonter au delà de la fin du xve siècle. Il est probable que c'est la première émission de ceux en cuivre. Il faut remarquer que nous n'avons pas ici le système mérallique complet, comme nous le trouvons dans les émissions postérieures. Est-ce pour le compléter qu'ont été frappés les deux suivants ?

21. La Vierge assise, la tête voilée et nimbée, tenant du bras droit l'enfant Jésus qui cherche à caresser sa mère. Légende : SANCTA — MARIA.

Rev. Le chiffre II avec la légende ✠ · CAP · ECCLESIE Y MOR,

Cuivre.

22. Mêmes type et légende.

Rev. Le chiffre IIII avec la légende ✠ · CAP · ECCLE · MOR ·.

Cuivre.

Les caractères archéologiques de ces deux divisions prouvent qu'elles sont de la même époque que les n°s 19 et 20 dont elles portent d'ailleurs la légende du revers. Quant au type du droit, il s'explique facilement.

La cathédrale de Thérouanne était dédiée à la Vierge, et il n'est pas étonnant que les chanoines aient voulu mettre sur leurs méreaux l'image de leur patronne. Seulement on ne se rend pas aussi bien compte du motif qui, en admettant mon hypothèse, a pu les conduire à ne pas avoir toute la série de la même émission avec le même type, suivant l'usage généralement adopté. C'est ce que les découvertes ultérieures apprendront peut-être.

23. Buste d'évêque mitré, de face ; une étoile, frappée après coup avec un poinçon en forme de contre-marque, fait fonction de fermoir de chape, sur la poitrine. Légende : S MAX CAPLM ECCLE MOR.

Rev. Le chiffre IIII. Au lieu de légende, un entourage d'épicycloïdes.

Cuivre.

Ce méreau est le seul de sa série, les autres divisions n'ont pas encore été rencontrées.

24. Tête d'évêque mitrée de face. Légende : S MAX CAPLM ECCLE MOR.

Rev. Le chiffre IIII. Au lieu de légende, un entourage d'épicycloïdes interrompus par la date 1534 dont les chiffres sont séparés par des points.

Cuivre.

25. Mêmes types et légendes.

Rev. Le chiffre II, dont un des jambages est effacé en partie par une rose à six feuilles posée en contre-marque. Le reste comme au numéro précédent.

Cuivre.

26. Dans celui-ci, la contre-marque, qui est une fleur de lis, est entre les deux jambages du II.

Cuivre.

27. Mêmes types qu'aux précédents, sauf que le revers ne porte que le chiffre 1 accosté de deux petites étoiles ou quinte-feuilles en creux.

Cuivre.

28. Buste d'évêque mitré de profil à gauche. Une étoile à six rais posée en contre-marque en remplacement du fermail de la chape. Légende : S MAX CAPLM· ECCLE· MORI.

Rev. Le chiffre II occupant le centre ; au lieu de légende, un entourage d'épicycloïdes.

Cuivre.

29. Mêmes type et légende.

Rev. Le chiffre I dans un entourage d'épicycloïdes. Au

lieu de légende la même chose qu'au numéro précédent.

Cuivre.

30. Semblable au n° 28, sauf qu'au revers le chiffre de valeur est 1[1] que je continue à interpréter un et demi.

Cuivre [1].

La tête d'évêque qui est sur les méreaux que nous venons d'examiner est celle de saint Maxime, patron du chapitre de Thérouanne. On peut remarquer, malgré la date assez récente de 1534 inscrite sur ceux de la seconde série, que les légendes sont encore en caractères gothiques, tandis qu'à la même époque, à Saint-Omer, les légendes des méreaux étaient en lettres romaines, ainsi que sur presque toutes les monnaies d'alors. L'ordre dans lequel je les ai placés est du reste le véritable. En effet, indépendamment de ce que le buste de profil est ordinairement postérieur à celui de face, nous avons des méreaux de Boulogne [2] qui portent exactement le même profil avec la légende: MONETA DISTRIBVTIVA ECCLESIE, ladite légende se continuant par derrière comme il suit : MORINE BOLONIAM TRANSLATE, qui entoure deux ou quatre fleurs de lis dans le champ, indication de la valeur. Aux deux côtés de la tête sont les lettres S. M., initiales de *Sanctus Maximus*. Ces pièces semblent donc bien prouver que les méreaux au saint vu de face sont plus anciens dans le chapitre de Thérouanne que ceux où la tête est de profil.

[1] Cabinet de M. Gournay.

[2] Ces méreaux, au nombre de deux, sont au musée de Boulogne. — M. de Renesse-Breidbach donne celui aux deux fleurs de lis, p. 541, t. II, et il l'attribue par erreur à François Dormy, évêque de Boulogne.

Les méreaux qui précèdent ne portent pas, comme ceux de Saint-Omer, l'indication *moneta*, ni, comme ceux des *mandés* d'Arras, le mot *merellus;* ils ressemblent plutôt, par leurs légendes, aux méreaux capitulaires de cette dernière ville, et, bien qu'aucune indication ne vienne le prouver, il est évident que ce sont de véritables jetons de présence destinés à représenter les nombreuses distributions manuelles qui se faisaient dans le chapitre, ainsi que cela avait lieu dans d'autres à la même époque (1).

L'utilité de ne faire les distributions qu'à ceux qui étaient réellement présents, et la nécessité de constater leur présence par un moyen matériel dut, dans l'église de Thérouanne, amener le prompt emploi des méreaux, de même que cela eut lieu dans l'église de Saint-Omer, où l'on avait été obligé, dès 1428, d'avoir recours à ce moyen pour empêcher les chapelains et écotiers de quitter les offices avant qu'ils fussent terminés (2). Quand les

(1) Les distributions manuelles sont fréquemment mentionnées dans les statuts de diverses églises, mais il est extrêmement rare qu'on y parle de méreaux. Elles sont toujours spécifiées en argent. De même, dans les divers comptes existant aux archives de l'ex-chapitre de Saint-Omer, on voit très-souvent figurer les sommes remises au boursier pour ces distributions et presque jamais l'indication qu'elles devaient être faites en méreaux. C'était cependant le moyen le plus commode pour les effectuer que de donner un objet représentant leur valeur, et susceptible d'être échangé plus tard contre du numéraire. Aussi peut-on conclure en toute sûreté qu'au moyen-âge, partout où il est question de distributions manuelles, elles ont dû se faire au moyen de méreaux.

(2) Cet emploi pour les écotiers, depuis un certain temps, se trouve spécifié par les expressions employées pour les serments des boursiers du chapitre à l'occasion des petites bourses, et par celles du receveur

chanoines eurent reconnu le bon effet produit, au point de vue de l'assistance régulière des intéressés aux offices, ils généralisèrent l'emploi des méreaux ; c'est ce qui paraît être arrivé en l'année 1448. Par une délibération du 11 septembre de cette année, le chapitre de Saint-Omer ordonna que les distributions capitulaires seraient faites désormais en méreaux d'un usage facile, *in promptis marellis*. L'expression *in promptis* détachée et seule fut même quelquefois employée dans ce chapitre pour indiquer l'usage des méreaux, ainsi qu'on le voit dans les extraits suivants :

« Item, domini suppradicti (canonici) ordinaverunt « quod capitula seu distributiones capitulares in promptis « marellis distribuerentur hoc anno futuro. » (*Reg. capitulaires*, n° IV, p. 30.)

« Per compota burse communis, II s. parisienses in

et administrateur de l'écoterie, dans un manuscrit du chapitre qui porte les caractères du XIVe ou du XVe siècle (bibliothèque de Saint-Omer, ms. n° 56). Les voici :

« Juramentum prestandum per parvum bursarium. Item circa par- « varum bursarum distributorem marellorum et punctatorem anni- « versariorum qui quolibet anno per capitulum instituitur. » . . .

. . . . . .

» Ego N receptor et administrator scoterie . . . juro libertatem « statum, bona et ordinationes domus scoterie conservare et conservari « facere pro posse et ejusdem domus arreragia et alia et debita recipere « fideliter et cuique in receptione marellorum vel pecunie ordinate ob « defectum marellorum. . . . . »

Ce sont les deux seuls endroits où il soit parlé de méreaux dans ce manuscrit qui comprend les serments de tous les dignitaires du chapitre et des chanoines eux-mêmes. (*Notes d'Alex. Hermand*)

« promptis et per compota burse anniversarium XII d.
« par. » 1450. (*Reg. capitulaires, n°* IV, p. 39 *verso.*)

« Et dabuntur distributiones in promptis omnibus inte-
« ressentibus verbo cujuslibet per compoto burse communis
« II s. p. et per compoto burse anniversariorum XII d. p. »
1451. (*Ib.*, p. 43 *verso.*)

III

BOURSES ET FONDATIONS.

Outre les méreaux capitulaires proprement dits que nous venons d'examiner, le chapitre de Thérouanne en avait encore d'autres, qui étaient d'un usage spécial et devaient être distribués lorsqu'on acquittait certaines fondations. Telle était la bourse du Lucquet, dont l'existence nous est signalée par les extraits suivants de l'obituaire manuscrit de Thérouanne :

Fol. 2. « In obitibus quas burse celarii, minutorum
« brevium, cotidiane, Luqueti, fabrice ac novarum acques-
« tarum solvunt, canonici et magni capellani lucrantur
« quilibet 2 solidos. »

Fol. 8. « Duo capellani Luqueti habent in quolibet
« mense tres picotinos bladi. »

Fol. 40. « Et hec omnia onera solvet bursa Luqueti
« cujus bursarius accipiet pro suis laboribus tres solidos
« turonenses. »

Le même obituaire mentionne encore ceci, fol. 13 :
« Post ascensionem Domini fit semper ad majus altare
« obitus domini Luqueti. »

Et Du Cange, qui donne ces extraits dans son glos-

saire ([1]), ajoute : « Ex quo posteriori loco conjicere est « Luqueti bursam ab hoc Simone Luqueto dictam fuisse « quod fortassis in ea primum concluderentur redditus ex « hujus Luqueti legatis provenientes, quibus alii subinde « potuerunt adjungi, retento semper Luqueti vocabulo. »

Du Cange était parfaitement dans le vrai en émettant son appréciation, et, s'il avait connu les méreaux que nous allons examiner, il n'aurait plus eu aucun doute.

Ces méreaux sont de deux espèces et de diverses émissions.

31. · ✠ SIMON · LVQVET. Écusson à deux fasces.

Rev. Le chiffre I surmonté d'une croisette. Légende : BVRSA LVQVETI ECCLESIOR.

Cuivre.

32. Quelques variétés dans le type, et surtout dans la légende, où les lettres de SIMON sont un peu défigurées. Le revers est le même que le précédent.

Cuivre.

33. Encore, avec le même revers, autre variété de légende, où le nom de SIMON est encore plus défiguré.

Cuivre.

34. Type et légende du n° 31.

Rev. Le chiffre II avec une croisette entre les deux jambages à la partie supérieure. La légende est la même

([1]) Au mot *Luquetus*, t. IV.

que celle du n° 31, mais les mots sont différemment espacés et il y a un C ajouté au second mot, *lucqueti*.

Cuivre.

34bis. Le droit du n° 32 accolé au revers du n° 34.

Cuivre.

35. Type et légende du n° 32.

Rev. Le même chiffre II avec une croisette entre les deux jambages à la partie supérieure, et un point au milieu. La légende est mal orthographiée : BVRST LVCQVETI ETIE MOR.

Plomb.

Tous ces méreaux paraissent du xve siècle.

D'après les indications données au commencement de ce paragraphe, les chiffres du revers indiquent un et deux sous, *solidi*. Le mot *bursa* marque qu'il s'agit d'une fondation particulière, mais souvent ce mot avait la signification de méreau : c'est ainsi que dans le chapitre de Munster on le voit employé : *Bursa decani* et *bursa dominorum* (1).

Le droit des méreaux précédents porte un écusson. Quelles sont ces armoiries ? Il n'est pas présumable que ce soient celles de Simon Luquet, le fondateur de la bourse, car on les voit figurer, en 1301, sur le sceau d'Enguerrand de Créqui, concurremment avec les armoiries propres de cet évêque de Thérouanne. Or, nous avons dit précédemment, qu'à partir du xive siècle, l'usage se répandit d'accoler, sur les sceaux des évêques, prévôts, abbés, etc., aux armoi-

(1) De Renesse-Breidbach, t. II, p. 583.

ries des dignitaires, celles des églises à la tête desquelles ils étaient placés. Il faut donc en conclure que l'écusson aux deux fasces forme les anciennes armoiries de l'église des Morins, que le chapitre conserva lorsque l'évêché eut adopté l'écusson aux trois mitres.

Dans le partage qui fut fait des biens du chapitre de Thérouanne, la bourse du Luquet fut assignée au chapitre de Saint-Omer. Diverses mentions de l'acte passé en 1559, entre les rois de France et d'Espagne, pour ce partage, prouvent que cette bourse était très-riche (1).

36. Écusson portant une fasce accompagnée de trois losanges, deux en chef et un en pointe.

Rev. Croix pattée offrant quatre rayons dans les angles.

Plomb.

37. Mêmes types, mais la pièce est plus petite. Elle

(1) En voici quelques-unes :

« La bourse du Lucquet pour les cantuaires à l'autel Saint-Adrien « par moitié, 22 s. »

« La bourse du Lucquet pour les terres de Louches, par moitié, « 4 l. 8 s. »

« La bourse du Lucquet à cause desdits chanoines de Saint-Andrieu, « pour la moitié, 20 l. »

« Et si doit la bourse du Lucquet pour les cantuaires de Saint-« Andrieu, 45 l. »

« La bourse du Lucquet étant semblablement du revenu de l'église « dudit Thérouanne, doit chacun aux auxdites nouvelles fondations, « 18 l. 8, s. »

Etc., etc. (*Notes d'Alex. Hermand.*)

La bourse du Lucquet formait annuellement un compte particulier, dont les registres existent en grande partie dans les archives de l'ex-chapitre de Notre-Dame de Saint-Omer.

paraît avoir eu une contre-marque au centre de la fasce de l'écusson, formée par deux cercles concentriques.

Plomb.

Les armoiries qui sont sur les deux plombs précédents sont celles de la famille de Wissoc, qui portait de gueules à la fasce d'or accompagnée de trois losanges de même, deux en chef, un en pointe. Jean de Wissoc, chanoine au chapitre de Thérouanne vers l'année 1450, fit plusieurs fondations par son testament, dont une copie existe aux archives de Boulogne. En outre, il fonda le cantuaire du dossal, qui plus tard fit partie des bénéfices du chapitre de Boulogne (1). Ce fut sans doute pour l'acquit de cette fondation que les méreaux précédents furent créés (2); ils ne portent pas d'indication de valeur, et la différence de module est peut-être simplement le résultat d'émissions diverses.

Bien que je ne puisse donner d'attribution certaine aux quatre pièces qui suivent, leur analogie avec les précédentes m'engage à les classer dans la catégorie des fondations.

38. Écusson à trois fleurs de lis posées deux et une,

(1) Notes d'Alex. Hermand.

(2) C'est pour un objet analogue qu'existaient dans l'église de Saint-Omer les méreaux du chanoine Ficheface dont il est fait mention plusieurs fois dans les comptes de la fabrique.

« Item au petit boursier pour avoir rachaté les méreaulx ordonés « pour le de profundis de sire Michiel Fichefache, VI l., s. » (1441). »

« Item au petit boursier pour avoir racaté les méreaulx de Fiche- « fache. » (Compte de 1444.)

« Item au petit boursier pour avoir racaté les méreaulx des Fiche- « faches de le terre de Herlincamp. » (Compte de 1446.)

acosté de deux fleurs de lis et surmonté d'une couronne. Le champ de la pièce et celui de l'écusson sont occupés par des lignes croisées.

Rev. Croix pattée accompagnée de globules dans les angles. Dans le champ, on aperçoit un reste de grènetis.

Plomb.

39. Écusson pointu avec des armoiries fort indécises. On croit y reconnaître les pendants d'un lambel et des bandes. Le champ est rempli par des ornements en forme d'accolade.

Rev. Croix cantonnée de trois besants dans chaque angle.

Plomb.

40. Écusson terminé en pointe, écartelé aux 1er et 4e d'une croix grecque, et aux 2e et 3e d'une croix de Saint-André.

Rev. Ornement indéterminé.

Plomb.

41. Écusson rond par le bas, où l'on n'aperçoit plus qu'une fasce.

Rev. Figure impossible à déterminer. On croit y reconnaître le briquet de la Toison d'or, du moins dans la partie supérieure, mais dans le bas l'analogie cesse.

Plomb.

Ces méreaux paraissent tous être du xve siècle.

IV

OBITS ET ANNIVERSAIRES.

Le chapitre de Thérouanne devait évidement acquitter de nombreux anniversaires et obits. L'exemple d'autres églises est là pour le prouver. Les époques où ils devaient être célébrés étaient indiquées vraisemblablement dans l'obituaire manuscrit que Du Cange a eu entre les mains. La multiplicité de ce genre d'offices nécessita, ici comme ailleurs, un stimulant pour inviter le bas clergé, voire même les chanoines, à y assister. C'est à cette nécessité qu'est due l'origine des plombs des anniversaires. Du Cange le constate au mot *moneta anniversariorum,* où il est dit que cette espèce de monnaie était distribuée à ceux qui assistaient aux anniversaires. C'était donc un véritable jeton de présence représentant une certaine valeur, contre laquelle ceux qui l'avaient reçu pouvaient l'échanger. Les chapelains de l'église d'Amiens nommaient *messes ou obits à plombs,* ceux pour lesquels on faisait une distribution de méreaux de plomb, *distributiones in plumbo* (1).

Quelques méraux trouvés sur le sol de Thérouanne paraissent pouvoir être rangés dans cette catégorie.

42. Les deux lettres ob remplissant tout le champ, avec deux fleurons tréflés.

Rev. Rose à six feuilles frappée au poinçon.

Plomb.

(1) Rigollot, *Monnaies des innocents,* p. 214, d'après un Ms. de la bibliothèque d'Amiens.

43. Pièce uniface découpée au ciseau en forme polygonale dans une feuille de plomb, et sur laquelle les lettres ob ont été frappées avec un poinçon : ces lettres sont entrecroisées l'une dans l'autre.

44. Tête de mort.

Rev. Deux lettres entrelacées, qui pourraient être un a et un ȣ.

Plomb.

45. Tête de mort.

Rev. Les lettres ot dans un entourage de six lobes.

Plomb.

46. Mêmes types que le précédent, seulement le moule dans lequel la pièce a été coulée offre quelques différences.

Plomb.

Les trois méreaux précédents rappellent les fameuses pièces à la tête de mort qui ont été décrites dans la *Revue de numismatique belge*, année 1848, par M. Serrure.

47. Deux os en sautoir (1) accostés d'une étoile à six pointes et d'un croissant.

Rev. Espèce d'étoile en creux avec un globule au milieu.

Plomb.

48. Grand X̄ accosté de trois quintefeuilles.

(1) Je ne voudrais pas affirmer d'une manière positive, que ce n'est tout simplement qu'un grand X, ce qui, par suite, rejetterait cette pièce dans une de nos dernières catégories.

Rev. Emblème indéterminé marqué au poinçon. Cela ressemble, si l'on veut, à une ancre.

Plomb.

49. Grand A minuscule accompagné de deux rameaux renversés.

Rev. Empreinte en creux d'un objet tréflé.

Plomb.

Il me semble que la présence des rameaux renversés, expression en quelque sorte de deuil, est bien à sa place sur des méreaux d'anniversaires.

5. Grand Ⱥ orné, accosté à gauche d'un globule, et à droite de trois autres globules posés en triangle. L'entourage est formé de grosses perles.

Plomb uniface.

51. A minuscule, avec un signe d'abréviation [1], accosté à droite et à gauche d'un globule.

Plomb uniface.

52. Grand A minuscule, accompagné à gauche de deux globules, et à droite de trois. L'entourage est formé de grosses perles très-espacées.

Plomb uniface.

Peut-être ces trois derniers numéros doivent-ils être classés tout simplement dans la série alphabétique dont il sera question plus loin. Je ne les ai mis ici qu'avec beau-

[1] Peut-être est-ce tout simplement les deux lettres A E en monogramme.

coup d'hésitation, et à cause de la lettre, qui peut être l'initiale de *Anniversaria*. Au reste, les méreanx que cite Du Cange, portaient également pour type un A majuscule; il est vrai qu'ils étaient accompagnés de la légende MONETA ANNIVERSARIORUM, et de l'autre côté se trouvait l'indice de la valeur.

Tous les méreaux que nous venons d'examiner dans cette série paraissent de la même époque et doivent dater du XVe et du XVIe siècle.

V

OFFICES DIVERS.

Indépendamment des anniversaires, presque tous les offices donnaient lieu à une distribution de méreaux; il fallait s'assurer de la présence des chanoines et de leur assiduité à remplir les charges faisant partie de leurs bénéfices (1). Du Cange le constate, dans ce passage, au mot : *Merallus* : « Erant interdum et chartacei plumbei etiam-« num in pluribus ecclesiis, ac presertim in ecclesia « Atrebatensi capellanis distribuuntur pro stipendio mis-« sarum quas celebrare tenentur; hi formam teruncii « francici et calicem ab altera parte preferunt cum hac « inscriptione : *Pour les messes.* » Dans ce passage, les méreaux sont indiqués comme étant en plomb. C'est évidemment là la matière avec laquelle on a dû les fabriquer à l'origine. Aussi ce nom de *plombs* est-il resté employé longtemps pour désigner les méreaux.

(1) Dans l'église de Paris, la distribution de trois livres quatre sous à chaque chanoine se nomme méreau. (*Dict. étymologique* de MÉNAGE, 1694.)

On le voit, en 1480, dans le titre de fondation de six chanoines, dirigée par un chantre de Middelbourg, en Flandre : « ..... Item, idem cantor sive presides plumbos « interessentibus horis distribuet..... (1). » Nous voyons encore un autre exemple de cette désignation dans l'acte par lequel Albert et Isabelle augmentent les fruits des prébendes majeures dans l'église de Sainte-Gudule, de Bruxelles, en 1605 : « Ipso die quo celebrabitur missa « dicti aniversarii, distribuent centum panes, singulos « valoris trium assium pauperibus totidem duodecim « designandis a prefatis decano existente canonico per « plumbeta aut aliam tesseram, et singuli præfatorum « canonicorum eligent singulos octo, modo presbyteri « fuerint : si vero non resideant tam multi, residentes « repartientur inter se plumbeta absentium, et diligent « pauperes quos voluerint (2). » Et cependant, à cette date, il est presque certain que les méreaux n'étaient plus en plomb; l'usage général des autres églises permet de le conclure.

Ces méreaux étaient distribués par un officier spécial, qui était responsable de leur emploi. Il était désigné sous divers noms, suivant les églises. A Saint-Omer, on l'appelait « boursier, » *bursarius*, simplement, ou *bursarius marellorum* (3). C'est évidemment un souvenir de leur

(1) Auberti Miræi *Opera diplomatica;* supplément de Foppens, p. 1343. — Il y est beaucoup question des distributions ; mais les plombs n'y étaient probablement alors que des jetons de présence sans marque de valeur. (*Notes d'Alex. Hermand.*)

(2) Auberti Miræi *Opera diplomatica,* t. I, p. 627.

(3) Registres capitulaires, année 1430, p. 98. (Archives de l'ex-chapitre de Saint-Omer.)

ancien emploi, alors qu'ils effectuaient les distributions en nature, c'est-à-dire en monnaie réelle, et que par suite ils avaient à leur disposition l'argent qu'ils recevaient *ad hoc* du receveur de l'église. Ils avaient aussi, il est vrai, alors une autre dénomination. Ainsi, dans les statuts de 1253 pour l'église collégiale *Nassoniensis*, on trouve un *portionnaire* qui distribue au chœur des deniers et des oboles ([1]). Dans l'église de Malines, *Mechliniensis*, en 1286, on remarque un *distributor* ([2]). Dans l'établissement du collége de chanoines à Ardenbourg (1294-1296), on voit cette phrase : « Similiter D et C anno quolibet..... « unum argentarium sive receptorem et distributorem « bonorum ecclesie predicte eligunt..... ([3]). » C'est évidemment toujours le même personnage qu'on désigne ainsi sous des noms différents.

Dans son travail sur les plombs historiés trouvés dans la Seine, 3e série, M. Forgeais a décrit un assez grand nombre de pièces s'appliquant aux distributions faites aux divers offices. Sur ces pièces, dont la majeure partie est relativement récente, l'inscription était souvent assez complète pour ne pas laisser d'incertitudes. Il n'en est point de même pour celles trouvées à Thérouanne ; nous n'y voyons presque toujours qu'une seule lettre, aussi l'attribution que je leur donne offre-t-elle bien moins de certitude.

53. Personnage debout sur un lion couché ; il tient de

([1]) Auberti Miræi *Diplomatica belg.*, t. IV, p. 557.
([2]) Idem, p. 572.
([3]) Idem, t. II, p. 879.

la main droite le globe surmonté d'une croix, et de la gauche une palme ou une épée. Comme il n'est pas nimbé, ce ne peut être la représentation du Christ, mais seulement celle d'un roi ou d'un prince quelconque.

Rev. MES en minuscules gothiques, frappé au poinçon, et surmonté d'un signe d'abréviation.

Plomb.

54. Griffon marchant à droite : sous son ventre et la patte gauche de devant levée, deux globules.

Rev. Le même mot qu'au numero précédent ; les lettres un peu plus grandes.

Plomb.

55. Deux clefs en sautoir surmontées d'une tiare (?).

Rev. Le même mot qu'aux n°s 53 et 54 (1).

Plomb.

56. Couronne.

Rev. Même revers qu'aux numéros précédents.

Plomb.

Il est incontestable que les quatre méreaux ci-dessus sont bien de ceux qu'on distribuait pour les messes. De plus, l'indication du mot du revers, pour les trois derniers, a été faite au moyen du même poinçon, ce qui prouve de nouveau l'exactitude de ce que j'ai dit précédemment touchant

(1) Il pourrait se faire que ce plomb appartînt plutôt à la collégiale d'Aire ; mais comme il n'est pas impossible que l'on ait adopté ailleurs aussi les emblèmes du souverain pontificat, j'ai préféré laisser ce plomb à Thérouanne, où d'ailleurs on en a rencontré quatre ou cinq exemplaires.

la manière dont était fabriquée la plus grande partie des méreaux de Thérouanne. On ne doit pas non plus être étonné des types employés pour ces pièces. L'usage était ici le même que dans d'autres églises (1).

57. ℳ couronné, accosté de quatre besans.

Rev. Croix pattée dans un carré.

Plomb.

58. ⓦ au-dessous de deux branches entre-croisées : un cercle de perles non jointes l'entoure dans l'intérieur du rebord.

Rev. La lettre k. Le poinçon qui a servi à frapper cette lettre, dont j'ignore la signification, en a suivi presque complétement les contours.

Plomb.

59. ⓓ.

Rev. 𝔇 en minuscule gothique imprimé en creux.

Plomb.

J'attribue ces trois méreaux aux distributions pour les messes, à cause de la lettre initiale qui y est représentée. Ils

(1) Témoin ce passage des priviléges des chanoines de Langeac, que nous fournit D. Carpentier, au mot *merellus* : « Tradi volumus et « jubemus merellos de cupro vel stagno sive plumbeo, de duobus aut « tribus manieribus aut formis dissimilibus, ad gallum, leonem, seu « leporem, aut alio signo signatos, non tamen ad instar monetarum « nostrarum..... proviso tamen quod de ipsis merellis seu forma « jactorum in dictis cugneis sic concessis, fabricandis aut formandis, « in allocatione pro moneta se non juvent, nec in aliis usibus, quam « ut premittitur, ullatenus convertantur. » (Privil. pro canonicis eccl. colleg. S. Galli de Langiaco diœc. S. Flori : anno 1375.)

doivent tous dater, ainsi que les précédents, du xve ou du xvie siècle.

60. CD majuscule.
Rev. Grand R.

Plomb.

Ce méreau, de même époque que ceux ci-dessus, a dû servir à un double usage, pour les messes et pour les répons.

61. MD avec un globule au-dessus et au-dessous.
Rev. R, accosté à droite et à gauche d'un globule.

Plomb.

Si ce méreau est de Thérouanne, il ne peut être que des dernières années de son existence, la seconde moitié du xvie siècle. Le droit pourrait signifier *Messe double,* et le revers *répons.*

62. CD majuscule.
Rev. Grand S retourné ; au-dessous deux globules.

Plomb. — Fin du xve ou commencement du xvie siècle.

Méreau qui, suivant moi, a servi aux messes semi-doubles (1).

63. CD majuscule accosté de deux globules.
Rev. ß majuscule gothique, accompagné, à gauche, de

(1) Je n'ai pas l'intention d'entrer dans la distinction et l'explication des divers offices que renseignent nos méreaux ; je renvoie à l'ouvrage de M. Forgeais, sur les plombs historiés trouvés dans la Seine, 3e série, qui a traité la chose avec assez de détails.

trois globules sur une même ligne verticale : au-dessous, un trait.

Plomb. — xve siècle.

J'avoue que je n'ai pu trouver une attribution rationnelle pour ce méreau. Je ne sais ce que peut signifier la lettre B.

Les n°s 64, 66 et 66bis, tous trois unifaces et portant la lettre 𝔐 majuscule gothique, accompagnée ou non de globules, me paraissent devoir être compris dans la même catégorie. Ils ont, d'ailleurs, une grande analogie avec les n°s 58 et 59, si ce n'est qu'ils ne portent pas au revers la marque qu'ils ont réellement servi.

65. 𝔐 majuscule.

Rev., Le chiffre 1111 avec un globule au-dessus et un au-dessous.

Plomb.

Cette pièce est bien un véritable méreau, l'indication de la valeur qui se trouve au revers le prouve.

Telles sont les pièces que j'ai cru pouvoir comprendre dans la catégorie que nous venons d'examiner. Il en est d'autres qui paraissent lui appartenir également : je dirai plus loin en leur lieu et place ce qui m'a porté à les en écarter.

VI.

CONFRÉRIES.

Les confréries ou corporations religieuses devaient être nombreuses dans l'église des Morins. La principale, si nous en jugeons par ce qui se passait dans une église voisine,

la collégiale de Saint-Omer, devait être la confrérie de la Sainte-Vierge. A Saint-Omer, en effet, existait une confrérie placée sous l'invocation du patron de la cité et en même temps de l'église. Il devait en être de même à Thérouanne; et comme la cathédrale était dédiée à la sainte Vierge, la mère du Sauveur devait être également la patronne d'une confrérie, qui, comme à Saint-Omer, se composait vraisemblablement de tout ou partie des chanoines et autres membres de l'église, indépendamment des membres séculiers qui demeuraient dans la ville ou aux environs. Des méreaux étaient indispensables pour s'assurer de la présence des confrères aux réunions prévues par les statuts, et l'on était très-sévère sur cette distribution. Voici ce qui avait lieu pour la confrérie de Saint-Omer, d'après un règlement fait par le chapitre, le mayeur et les échevins de la ville, en 1447 : « ..... lesquels proviseurs ne feront, « ne souffriront être fait, ès années de leur gouvernement, « plus de provendes qu'ilz auront à distribuer des méreaux « sans y commectre fraude..... et pour éviter les abus et « fraudes, avons aussi ordonné les méreaux et provendes « de ladite confrairie doresmais estre distribuées et bail- « lés (1) par les proviseurs à personnes de connaissance

(1) C'est à cette distribution que sont relatives les mentions suivantes, relatives à la confrérie de Saint-Omer, extraites des archives l'ex-chapitre :

« Che sont les mises fais par Pieres de Rexpoude pour ladite con- « frairie..... » (1396.)

« Item pour 1 lot de vin quant on heut party les mereux, II s. VIII d. »

« Despendu au jour quant on distribuoit les meraux et provendes « fais a lostel maistre henri Dufour..... » (Comptes du receveur des

« soient enffans ou maisines au regart des confrères « demourans en cesdite ville et banlieue. Et quant aux « absens et demourans dehors dicelle ville et banlieue dont « lesdits proviseurs ne auront congnoissance ou seront « informés de leur vie ou trespas, que ceulz qui pour « lesdicts absens se présenteront et requerront lesdictes « provendes et méreaux faicent apparoir de povoir ou « chartre de ce recevoir..... » (1).

Les distributions d'argent ou de vivres quelconques ne formaient pas le seul objet pour lequel on employait les méreaux dans les confréries. Il est une autre circonstance où l'on en faisait aussi usage. Nous voulons parler des diners annuels dans lesquels ils se réunissaient. Cette coutume prit naissance presque à l'origine des confréries, et dure encore de nos jours, c'était un moyen de se rassembler et de causer des intérêts de la corporation. Mais tous les confrères ne pouvaient assister à ce repas qui eut souvent été beaucoup trop nombreux. Il n'y en avait qu'un certain nombre déterminé par les statuts de la confrérie, et qui en étaient en même temps les administrateurs. Le repas devant se faire à frais communs, il était indispensable de s'assurer de la présence de ceux qui devaient en faire partie, afin que les frais pussent être répartis également. A cet effet, on leur remettait à chacun un méreau qu'ils devaient rapporter en venant prendre part au repas. C'est ce que nous trouvons mentionné dans les statuts de la confrérie de la Madeleine, à Saint-Eustache, de Paris. « ..... Et pour supporter les

» rentes et revenus de la confrérie de Saint-Omer pour 1502.) (*Notes d'Alex. Hermand.*)

(1) Archives de l'ex-chapitre de Saint-Omer. (*Notes d'Alex. Hermand.*)

« frais dicelle confrairie qui seront faiz audit disner par « chacun an, tant pour les chappellains prestres et clercs « que pour lesdits povres mendians, a esté advisé que « chacune personne tant maistres freres que seurs payeront « pour ledit disner deux solz VIII deniers parisis ; et se « aucun desdits frères ou seurs avoient prins les mereels « pour y venir disner et ilz y defailloient, ilz seront tenuz « payer XVI deniers parisis en la descharge de ladite « confrarie pour ledit disner (1). »

Dans ces circonstances, comme la plupart du temps dans les distributions ordinaires, il était inutile que les méreaux donnés eussent des valeurs différentes. Aussi les indications de cette espèce sont-elles très-rares sur les méreaux des confréries. Nous pourrons le constater par l'examen de ceux qui vont suivre.

67. La Vierge à mi-corps, tenant l'enfant Jésus sur le bras droit. Ce dernier porte le nimbe crucifère, et la Vierge est couronnée. Elle est posée sur un croissant. Dans le champ, des traits formant l'apparence d'une construction ou de barrières. L'entourage est une suite de grosses perles.

Rev. IHS en minuscules gothiques, avec une barre d'abréviation au-dessus, entouré du même grènetis de grosses perles.

Plomb (2).

(1) Statuts du 2 février 1341, donnés par Philippe V à la confrérie de la Madeleine, à Saint-Eustache, confirmés par Louis XI, en août 1483. — Ordonnances des rois de la 3e race, t. XIX, par le marquis de Pastoret. (*Notes d'Alex. Hermand.*)

(2) Cabinet de M. de Gournay.

68. Vierge couronnée, à mi-corps, tenant l'enfant Jésus sur le bras droit. Tous deux sont nimbés, et le nimbe de l'enfant est crucifère. La Vierge est posée sur un croissant. Le champ est occupé par des rayons. La pièce a la forme d'un pentagone curviligne, dont les angles sont occupés par des perles plus grosses que les autres qui font le grènetis. La même particularité se reproduit au revers.

Rev. IHS en minuscules gothiques avec une barre d'abréviation à la lettre H.

Plomb.

69. Analogue aux deux précédents, seulement beaucoup plus grossier; de plus la Vierge porte l'enfant Jésus sur le bras gauche.

Rev. Monogramme IHS plus maigre et moins soigné que les précédents.

Plomb..

70. Même type que le précédent. Les nimbes ont disparu, la tête de la Vierge est plus penchée, ce qui indique pour sa confection, une époque plus récente que les autres.

Rev. Encore même monogramme IHS, très-semblable à celui du n° 69.

Plomb.

71. La Vierge assise sur un banc, portant l'enfant Jésus sur le bras gauche. La tête de l'enfant est nimbée.

Rev. Monogramme IHS en caractères minuscules gothiques un peu différent de celui qu'on remarque sur les n°s 67 et 68.

Plomb.

Cette dernière pièce est plus ancienne que les deux précédentes. Elle peut dater du commencement du xve siècle ainsi que les n°s 67 et 68. Le n° 69 doit être de la fin de ce siècle, et le n° 70 du commencement du xvie.

Les pièces que nous venons d'examiner me paraissent devoir être classées dans la catégorie de celles qui étaient distribuées pour l'assistance aux repas ou aux réunions de la confrérie. Elles portent en effet un peu le caractère d'*enseignes,* sans cependant se confondre avec elles.

72. La Vierge debout, portant l'enfant Jésus sur le bras droit. Tous les deux sont nimbés. Aux deux côtés, dans le champ, une branche fleurie.

Plomb uniface.

Cette pièce qui peut dater du commencement du xvie siècle, appartient-elle à la ville de Thérouanne où cependant elle a été trouvée ? Elle diffère trop des autres par le module et le style pour oser rien affirmer.

73. Type de l'Annonciation : la sainte Vierge et un ange, tous deux à genoux, nimbés et séparés par quelque chose d'indéterminé.

Rev. Le type est fort effacé : je crois y voir un livre ouvert; sur le feuillet de gauche, un calice ; impossible de reconnaître ce qu'il y a sur l'autre.

Plomb. — Commencement du xvie siècle.

Ce méreau a dû servir à la fête de l'Annonciation, ou peut-être à la solennité de *Missus,* qui se célébrait alors partout avec une certaine pompe ([1]). On considérait en

([1]) *Voy.* Dans les *Annales archéologiques*, t. XVII, p. 464, le détail

effet cette fête comme rappelant le premier acte de la venue du Sauveur sur la terre, par conséquent de notre rédemption, et, à ce titre, elle méritait d'être célébrée d'une manière spéciale. Nous ne devons donc pas nous étonner de voir des méreaux fabriqués à son occasion.

74. La sainte Vierge portant sur le bras gauche l'enfant Jésus qui a la tête nimbée. A gauche, un ȣ minuscule gothique; à droite, objet indéterminé.

Rev. La sainte face.

Plomb. — xve ou xve siècle.

Cette pièce doit encore être relative à une des fêtes de la Vierge, mais laquelle? A moins que, le revers rappelant la passion de Notre-Seigneur, ce méreau n'ait pu servir lorsqu'on chantait le *Stabat* pendant la semaine sainte.

75. La Vierge à mi-corps, tenant l'enfant Jésus sur le bras droit. L'enfant est nimbé, et la tête de la Vierge est sans couronne. Des rayons occupent le champ. Le buste de la Vierge est terminé par le croissant.

Rev. Trois caractères en minuscules gothiques, dont le premier est effacé; les deux autres sont EO.

Plomb. — xve siècle.

Je ne sais à quelle fête de Vierge se rapporte ce méreau.

76. Plomb uniface sur lequel on voit le mot AVE en minuscules gothiques surmonté de quatre globules.

de cette solennité telle qu'elle était célébrée dans la cathédrale de Tournai. C'est tout un petit drame liturgique du plus gracieux effet.

77. ✠ AVE entre deux doubles lignes, dans le champ traces d'autres lignes.

Rev. MARIA entre deux doubles lignes ornées de perles. Dessous, étoile à cinq pointes et deux fleurs.

Cuivre.

78. Il me semble qu'on peut lire AVE en majuscules gothiques sur ce côté.

Rev. Étoile à six pointes dans une espèce de croix de Malte imprimée en creux.

Plomb.

79. AVE dans le champ : au-dessus et au-dessous, trois lignes.

Rev. MARIA, au-dessus et au-dessous la triple ligne qui se trouve sur le droit.

Cuivre.

Les quatre pièces que nous venons de voir, et qui sont à peu près de même époque, soit du xve siècle, sont toutes relatives au même objet. Je partage l'avis de M. Forgeais [1] quant à leur attribution, et je crois qu'il s'agit ici de méreaux distribués lorsqu'on récitait l'office de la Vierge. Seulement je pense que ce n'était pas aux chanoines qu'ils étaient donnés, mais bien aux membres de la confrérie de la Vierge. La récitation de cet office était en effet obligatoire pour les chanoines et autres prêtres, mais je ne crois pas qu'elle eût lieu au chœur, cas où l'emploi des méreaux eût pu être utile, mais bien en particulier. Pour les confrères de la

[1] *Op. laud.*, 3e série, p. 51.

Sainte-Vierge, au contraire, l'office en question n'était sans doute pas obligatoire, et c'est peut-être pour engager un plus grand nombre à y assister que l'on se décida à faire des distributions aux confrères présents.

Les n°s 76 et 78 qui portent simplement AVE pourraient cependant recevoir aussi une autre attribution, et être relatifs aux distributions à faire lorsque l'on chantait l'*Ave regina* dans les processions et les stations du matin du dimanche, suivant la fondation faite par Henri de Lorraine, évêque de Thérouanne (¹) (1456-1485). Au reste, il ne faut pas s'étonner de la grande quantité de méreaux avec le type de la Vierge que nous a fourni le sol de la capitale des Morins, car la *Gallia christiana* nous apprend que Jacques de Boulogne, évêque de Thérouanne, fonda en 1300, dans son église cathédrale, une chapelle de Notre-Dame des Miracles, et il est possible que plusieurs des pièces que nous venons de voir, y soient relatives.

Je crois pouvoir encore comprendre dans la même série le n° 85, petit plomb uniface, sur lequel il me semble reconnaître un monogramme formé des lettres A et M pour AVE MARIA, et lire dans la légende GRACIA PLENA en minuscules gothiques.

80. MA surmonté d'un signe d'abréviation.

Cuivre, uniface XVIe siècle.

81. Couronne fleurdelisée.

Rev. Grand M gothique.

Plomb. — XVe ou XVIe siècle.

(¹) *Galli christiana.*

82. Plomb uniface portant en monogramme les lettres MA. — xve ou xvie siècle.

83. Couronne royale.

Rev. Les lettres MA en minuscules gothiques, entre deux lignes de perles.

Cuivre. — xve siècle.

84. Le monogramme MA surmonté d'une couronne; au-dessous, L. S, séparés par un point. A droite et à gauche du monogramme, trois globules.

Rev. Espèce de croix ou d'ornement très-difficile à décrire.

Plomb. — xvie siècle.

M. Forgeais [1] donne un plomb semblable comme dessin à notre n° 83, et il l'attribue à l'office de *matines* dans la sainte chapelle du palais. Toutefois la désignation de ce dernier endroit n'est indiquée que sous forme dubitative. Je ne partage pas du tout son avis sur la signification des deux lettres MA. La couronne royale qui est au droit de cette pièce, ainsi que du n° 83, semble plutôt désigner la souveraine des cieux, et les lettres du revers ne seraient que l'abréviation du mot MARIA, ce qui justifie le classement que j'ai proposé, ainsi que des quatre autres, par voie d'analogie, à la confrérie de la Vierge.

Ce n'est qu'avec la plus grande hésitation que j'ai mis à la suite de ces méreaux, comme ayant été émis pour le même objet, le n° 86, et qui pourrait bien plutôt faire partie

[1] *Op, cit.*, 3e série, p. 60.

de la série des plombs-monnaies dont il sera question plus loin. En voici la description :

Grand M majuscule gothique, accosté d'un globule à gauche. Autour, une pseudo-légende où l'on distingue les lettres..... NIA .... IMA.

Rev. Croix ayant les extrémités terminées en pointes. Les bras sont réunis par un double arc de cercle. Légende indéchiffrable ✠ .... INI .... AV .... L.. P.

Plomb. — xve siècle.

Nous arrivons maintenant à une série de plombs et méreaux dont l'attribution est excessivement difficile. Leurs types les classent parmi ceux qui durent être employés à des usages religieux. Ont-ils servi aux distributions du chœur pour un usage inconnu, ou bien aux nombreuses confréries qui devaient exister à Thérouanne, c'est ce qu'il est impossible de dire. La fabrique de tous est la même. Le revers a été frappé au moyen d'un poinçon qui a produit un creux dans lequel on remarque un objet ou des lettres en relief. Quant à la signification de celles-ci, il m'a été de toute impossibilité de la deviner, quelques recherches que j'aie pu faire. Aussi ne devra-t-on pas être étonné de me voir m'abstenir de toute hypothèse à cet égard et de toute tentative d'explication. Peut-être pourrait-on y voir l'initiale ou le commencement du nom du boursier chargé de poinçonner les méreaux avant de les distribuer, pour leur donner le cours voulu.

87. La sainte face sur le voile de Sainte-Véronique relevé par les coins supérieurs. Ce voile paraît attaché à une espèce de hampe dont on voit la partie extrême.

Rev. M K en minuscules gothiques dans un entourage polylobé.

Plomb.

88. Mêmes types, sauf que la sainte face n'est plus sur un voile.

Plomb.

89. Sainte face posée au centre d'une croix pattée : deux rameaux réunissent les branches horizontales au sommet de la branche verticale.

Rev. Coq dans un entourage polylobé [1].

Plomb.

Ces trois plombs ont évidemment été fabriqués pour le même objet. Y avait-il à Thérouanne une représentation particulière de la sainte face vénérée dans la cathédrale? c'est ce que j'ignore complétement.

90. Globe surmonté d'une croix.

Rev. Animal indistinct : on dirait un sanglier.

Plomb.

91. Calice surmonté d'un globule.

Rev. Croix cantonnée dans chaque angle de trois points.

Plomb entièrement coulé et n'ayant pas été poinçonné.

92. Plomb uniface, représentant un calice accosté d'un croissant et d'une étoile à six rais.

Ces deux derniers numéros peuvent avoir appartenu à une confrérie du Saint-Viatique.

[1] Collection de M. de Gournay.

93. Le Christ ou plutôt Dieu le père émergeant des nuages, la tête entourée de rayons, tenant de la main gauche le globe crucifère et bénissant de la main droite.

Rev. MK, comme au n° 87, seulement les caractères sont un peu plus petits.

Plomb.

94. Même type qu'au n° 53.

Rev. Monogramme du Christ dans un entourage polylobé.

Plomb.

95. Objet de forme ovoïde sommé d'une croix et entouré d'excroissances; il est accosté des lettres S. C. en minuscules gothiques.

Rev. HEC en minuscules gothiques dans un entourage rond.

Plomb. — XVIe siècle.

Incontestablement, nous avons ici une représentation ancienne du sacré Cœur avec les flammes qui l'entourent d'habitude : les deux lettres du droit doivent signifier *Sacré Cœur*. C'est donc un méreau d'une confrérie placée sous cette invocation. L'institution de la fête du sacré Cœur n'est pas très-ancienne, et ne remonte guère qu'au commencement du XVIIIe siècle, époque où elle fut instituée à la suite des révélations d'une religieuse de la Visitation, la bienheureuse Marie-Marguerite Alacocque. Néanmoins l'origine de cette dévotion remonte presque au commencement du christianisme, sans pourtant être très-répandue. Il est donc très-curieux de la voir en vigueur dans la capi-

tale des Morins : car la forme et la fabrication du méreau que nous venons d'examiner, le classe incontestablement à Thérouanne.

96. Saint Jean à mi-corps, tenant sur son bras gauche l'agneau qu'il montre de la main droite.

Rev. BVS en minuscules gothiques dans un creux circulaire.

Plomb.

Ce méreau appartient certainement à une confrérie, ou plutôt à une chapelle placée sous l'invocation de saint Jean-Baptiste.

97. Ange tenant un sceptre fleurdelisé de la main droite et de la gauche un bouclier timbré d'une croix grecque.

Rev. Deux lettres entrelacées, que je crois être RD, dans un entourage polylobé.

Plomb.

98. Ange vu de face, tenant de ses deux mains un objet qui me semble être un phylactère.

Rev. RD en minuscules gothiques, dans un entourage circulaire.

Plomb.

Ces deux pièces indiquent probablement l'existence d'une confrérie ou d'une chapelle des Saints-Anges.

99. Sainte, voilée et nimbée, soutenant dans ses mains un livre contre sa poitrine.

Rev. MG ou NIG en minuscules gothiques dans un entourage circulaire.

Plomb.

100. Personnage à genoux, à gauche, tenant dans la main un cierge, et ayant l'air de faire une offrande : à gauche, une écaille, à droite, une pannetière ou une bourse.

Rev. Les lettres qui se trouvaient dans le champ sont effacées, on ne voit plus qu'un A.

Plomb.

Ce type est singulier. Est-ce un souvenir de pélerinage, destiné à être donné en guise d'enseigne aux personnes qui venaient visiter dans la cathédrale quelque relique célèbre?

101. Grande plaque mince uniface, en plomb, portant le monogramme du Christ.

Plomb.

102. Clerc debout, portant un encensoir de la main droite. A sa gauche, une branche d'arbrisseau.

Rev. BOT en minuscules gothiques dans un entourage polylobé.

Plomb.

103. Personnage assis, coiffé de la toque, revêtu de la robe avec collet d'hermines, et tenant de la droite un long sceptre ou bâton fourchu.

Rev. Il me semble voir sur ce revers IITS qu'on pourrait traduire par II (deniers) tournois [1].

Plomb.

Toutes les pièces précédentes, depuis le n° 87 et sauf le n° 95, me paraissent être de la même époque. Je les attribue à la deuxième moitié du xve siècle.

Les deux plombs suivants, plus grands que ceux que nous venons d'examiner, portent plutôt le caractère d'enseignes. Ils sont relatifs à la confrérie de Sainte-Barbe. Le n° 104 représente la sainte nimbée, tenant une palme de la main droite, et un livre de la gauche. Une tour est auprès d'elle à sa droite. Ce plomb est uniface. Le n° 105 représente la sainte, la tête non nimbée, les cheveux épars, vêtue d'une longue robe flottante, ayant la palme dans la main droite et montrant de la gauche la tour qui est son attribut. Au revers, nous voyons une autre femme, les cheveux flottants, tenant un livre ouvert de la main gauche, et revêtue d'un manteau au-dessus de sa robe. Elle est accostée à droite et à gauche d'une branche. C'est évidemment aussi une sainte, mais laquelle? Aucun indice ne permet de la déterminer. La pose maniérée de cette dernière me fait penser que cette enseigne est du xvie siècle, ainsi que la précédente.

106. Personnage debout, tenant de la main droite un

[1] Je suis loin de vouloir affirmer, d'une manière positive, qu'il faut lire ainsi ces caractères du revers. Ce n'est, de ma part, qu'une simple hypothèse, d'autant moins probable à mes yeux que cela sort des habitudes suivies pour tous les méreaux de Thérouanne, et que ce plomb ferait exception, étant le seul qui porterait une indication de valeur.

objet indéterminé (une palme?). Auprès, à gauche, une tour. C'est évidemment la représentation de sainte Barbe.

Rev. Trois besants posés en triangle dans un double trilobe. Aux angles rentrants, une feuille pointue.

Plomb.

C'est un véritable méreau de la confrérie de Sainte-Barbe et il doit avoir servi de jeton de présence aux réunions. Il paraît un peu antérieur aux précédents.

107. Buste de saint, nimbé, de face, qu'à la présence des deux têtes de clous qui sortent de ses épaules, et aux lettres S. Q. qui l'accompagnent, il est facile de déterminer. C'est une enseigne de pélerinage de Saint-Quentin (1), qui devait avoir une certaine célébrité à Thérouanne; elle est frappée sur une plaque de cuivre mince, destinée à être portée (2). Elle est du xv° siècle.

Le numéro suivant, 108, est une autre enseigne du même saint, en cuivre coulé, et qui doit être à peu près de la même époque. Les clous saillants des épaules du martyr sont bien plus longs que dans la précédente.

Le n° 109 doit être un méreau ou jeton de présence de la confrérie placée sous l'invocation du même saint Quentin. Il représente, d'un côté, le buste du saint, la tête nimbée, et

(1) On sait que saint Quentin fut martyrisé par les ordres de Riccius Varus, et qu'il est toujours ainsi représenté.

(2) On rencontre souvent à Thérouanne de ces enseignes formées de deux plaques de cuivre identiques de dessin, placées l'une contre l'autre, et réunies par un cercle extérieur. L'une des plus communes est celles de saint Liévin.

les clous saillants hors des épaules. Sur le revers, on voit les lettres OV en minuscules gothiques.

Plomb. — xve siècle.

110. Pièce en plomb uniface, portant une tête mitrée de face. Sont-ce des lettres ou des cheveux que l'on voit des deux côtés? C'est tellement indistinct qu'on ne peut rien affirmer. Je ne puis donner aucune détermination de cette pièce qui me paraît aussi du xve siècle.

Voici maintenant deux objets dont la détermination me laisse encore dans un grand embarras. L'un d'eux au moins, le n° 112, est une enseigne, puisqu'il porte un anneau pour l'attacher. Quant au n° 111, il n'a pas de moyen d'attache, ce qui ne m'empêche pas de croire que c'est aussi une enseigne destinée à être montée d'une manière quelconque. Toutes les deux sont en cuivre coulé. Le n° 111 a surtout un fort relief. On ne peut y voir une représentation de la sainte face. A cette époque, quand on avait à faire figurer la tête de Notre Seigneur, à défaut du nimbe que l'on négligeait quelquefois, il faut le reconnaitre, on lui donnait presque toujours la couronne d'épines (1). D'ailleurs, le type n'est pas celui-là, il y a une différence

(1) Cela même n'a pas toujours eu lieu, car la couronne n'existe pas sur les numéros 88 et 89. Les représentations de la sainte face sont la reproduction de celle qui se trouve sur le voile de Sainte-Véronique, et l'on sait qu'il n'est pas prouvé que Notre-Seigneur Jésus-Christ allant au Calvaire, eut conservé la couronne d'épines qu'on lui avait imposée par dérision après la flagellation. Quoi qu'il en soit, l'usage général était de la lui donner.

très marquée [1]. Nous devons plutôt y voir une tête de saint Jean-Baptiste. Ces pièces avaient été classées par feu Alex. Hermand dans ses cartons sous le titre de *Confrérie de Saint-Jean décollé*. Il y avait à Aire une confrérie instituée sous ce nom, qui pouvait bien être celle de Thérouanne qui y aurait été transportée après la destruction de cette ville, et que la présence d'une ancienne relique du saint précurseur, dont il est question dans un inventaire de 1475 [2], aurait contribué à former [3]. Cependant il n'existe pas de preuves positives qu'il y ait eu aussi dans la cathédrale de Thérouanne une confrérie de ce nom ; toujours est-il que la fête de la décollation de Saint-Jean-Baptiste était le motif de distributions faites au chœur à tous les habitués assistant à la récitation de toutes les heures, à certains jours parmi lesquels est celui de la fête dont il est ici question, suivant une fondation de Jean Gosset, doyen de Thérouanne, vers 1490 [4]. Mais les objets que nous venons d'examiner ne sont pas des

[1] Un des caractères saillants des représentations de la tête de Notre-Seigneur, c'est la barbe partagée en deux pointes, conformément au signalement apocryphe attribué à Lentulus, prédécesseur de Ponce-Pilate. Aucun de ces caractères n'existe sur les pièces que nous examinons.

[2] *Voy.* M. Rouyer. *Recherches historiques sur l'église collégiale de Saint-Pierre d'Aire*, p. 182.

[3] J'ai dans mes cartons deux médailles en argent de cette confrérie, l'une ronde, l'autre ovale, représentant la tête de saint Jean-Baptiste sur un plat, entourée de rayons, avec la légende : LA DÉCOLLATION DE SAINT JEAN-BAPTISTE D'AIRE. Derrière est gravé le nom du confrère. Le caractère de la tête est tout à fait le même que celui des numéros 111 et 112.

[4] Voy. *Gallia Christiana ; Ecclesia Morinensis.*

méreaux, et ne peuvent s'appliquer aux distributions. En sorte que la même incertitude demeure.

113. Personnage nimbé, qu'à son attribut je crois reconnaître pour saint Antoine. On voit, en effet, derrière lui un animal qui me paraît être son compagnon habituel. Le saint est appuyé sur le T traditionnel : derrière lui, à hauteur des épaules, un autre T ou marteau.

Rev. Agneau pascal debout, à droite, la tête nimbée et retournée vers la gauche, et tenant dans sa patte droite une croix, à la hampe de laquelle est attachée un étendand, ce qu'on est convenu d'appeler le *labarum*.

Plomb.

114. Agneau pascal semblable au précédent, mais dans une position inverse.

Légende : ECCE AGNUS DEI en minuscules gothiques.

Rev. Main ayant l'index étendu, accostée des lettres IN; le tout dans un entourage quadrilobé, en creux.

Plomb.

115. Agneau pascal semblable à celui de la pièce précédante, mais sans légende.

Rev. La lettre Q dans un hexagone à côtés curvilignes imprimé en creux.

Plomb.

116. Aigle, la tête nimbée, à gauche.

Rev. IO en minuscules gothiques, dans un entourage en creux polylobé.

Plomb.

Ces quatre pièces sont de la même époque à peu près,

et doivent dater du xve siècle. On les a attribuées jusqu'ici à l'abbaye de Saint-Jean-au-Mont, près Thérouanne. Je ne vois pas de motif pour changer cette attribution. Les types de toutes s'appliquent à saint Jean. Bien que l'agneau soit plus généralement donné au Précurseur, il n'est généralement pas, dans ce cas, représenté seul, presque toujours le saint l'acccompagne ; tandis que l'agneau seul, emblême du Christ, auquel s'appliquent bien ces paroles : *Ecce agnus Dei*, peut convenir parfaitement au disciple aimé du Sauveur, qui reposa sur le sein de son maître dans la cène célébrée la veille de sa mort. Au reste, il en est un parmi ces méreaux qui lui appartient certainement, c'est le n° 116, où l'on voit un aigle nimbé, symbole de l'évangéliste, désigné, de plus, suffisamment par les deux lettres du revers, IO*annes*. Quoi qu'il en soit, si ces pièces sont de l'abbaye de Saint-Jean-au-Mont, le n° 113 doit rappeler une dévotion particulière à saint Antoine, dont cette abbaye possédait peut-être des reliques. Pourtant, bien que je maintienne ma proposition d'attribution, je ne dois pas omettre que parmi les fêtes de la cathédrale auxquelles des distributions au chœur devaient être faites, en vertu de la fondation du doyen Jean Gosset, se trouvent celles de saint Jean Porte-Latine et de saint Jean l'Évangéliste ; d'où il suit que quelques-uns des méreaux précédents pourraient aussi concerner ces distributions.

117. Saint Michel terrassant le dragon.

Rev. Grand M gothique majuscule surmonté d'un fleuron dans un entourage polylobé.

Plomb. — xve siècle.

Ce méreau doit appartenir à une confrérie de Saint-Michel. Il est possible qu'au lieu d'une confrérie religieuse, nous n'ayions affaire plutôt à une corporation civile. Saint Michel était le patron de plusieurs de ces corporations. M. Forgeais [1] décrit deux plombs ayant appartenu aux balanciers et aux chapeliers. Il pourrait se faire que le nôtre fût applicable à cette dernière corporation, ce que j'ai cru pouvoir prendre pour un M au revers, pouvant être à la rigueur un chaperon. Je laisse donc cette attribution indéterminée.

118. Cet objet, qui représente la sainte Vierge, n'est pas précisément une enseigne, mais bien un souvenir de dévotion, qui doit également appartenir à la cathédrale de Thérouanne ; il est en plomb et paraît du xve siècle.

119. La sainte Vierge voilée, avec une couronne sur la tête et debout sur un croissant.

Légende : DNA MATER PANARIA, O. P. N.

Rev. NOTRE
DAME
PANNETIÈRE
A
THEROUANNE

Plomb ou étain.

Cette médaille atteste l'existence d'un pèlerinage dans le village qui a succédé à l'antique capitale des Morins, après sa destruction. Bien que très-moderne, puisqu'elle

[1] *Op. cit*, 1re série, pp. 30 et 49.

ne date que de ce siècle-ci, j'ai cru devoir néanmoins la faire figurer sur mes planches. Son origine nous a été révélée par M. Rouyer, dans sa Notice sur Notre-Dame Pannetière. Il existait à Aire une très-ancienne et très-célèbre confrérie sous cette invocation. La statue de la Vierge, qui existe encore, date, d'après des documents positifs ([1]), au moins du commencement du XVIe siècle. Elle échappa, pour ainsi dire par miracle, aux fureurs des iconoclastes de 1793, et fut réintégrée en 1802, lors de la réouverture des églises : la confrérie fut réorganisée en même temps. A cette époque, on croyait généralement que ladite image avait été apportée de Thérouanne, après le sac de cette ville en 1553. Ce fut sous l'empire de cette tradition que, vers 1820, un curé de Thérouanne fit faire une copie de Notre-Dame Pannetière, pour la placer dans son église, et fabriquer des enseignes de pèlerinage dont nous voyons ci-dessus un exemplaire. Seulement, nous ne trouvons pas ajouté à la légende du revers ce que M. Rouyer annonce devoir exister, c'est-à-dire un complément de ladite légende, ainsi conçue : *Vraie image de Notre-Dame pannetière, vénérée dans l'église paroissiale de Thérouanne*, ce qui impliquait une confirmation de la tradition prétendue.

([1]) *Op. cit., passim* et notamment p. 14.

(*Pour être continué.*)

DESCHAMPS DE PAS.

ANCIEN HOTEL DES MONNAIES DES DUCS DE BRABANT,

A ANVERS.

PLANCHES VIII ET IX.

M. E. Cartier, le fondateur de la *Revue numismatique française,* donna, en 1836, comme frontispice à ce recueil une vue de la *Tour d'argent*, ancien hôtel de la Monnaie de Blois. Notre savant ami avait l'intention, ainsi qu'il nous l'écrivait à cette époque, de reproduire successivement les vues des ateliers monétaires anciens qui existaient alors en France. Au second volume, en 1837, il donna encore la façade de la Monnaie de Caen ; mais ce projet fut bientôt abandonné, nous ne savons pour quel motif. Peut-être à cause du petit nombre de bâtiments de ce genre dont on pouvait constater l'existence.

Nous devons à l'obligeance de M. Vander Kellen, graveur des monnaies à Utrecht, deux dessins à la plume, exécutés vers la fin du XVIe siècle, et offrant, sous deux aspects opposés, le plan en relief et à vue d'oiseau, des bâtiments qui formaient à cette époque, l'hôtel des monnaies des ducs de Brabant, à Anvers.

La destinaton de la plupart des locaux y est indiquée, en toutes lettres ; à d'autres places se trouvent des lettres isolées qui renvoyaient à une légende explicative que, malheureusement, nous n'avons pas.

M. Génard, archiviste d'Anvers, à qui nous les avions

communiqués, a publié sur ces deux dessins, dans le *Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie*, une notice, que, avec la permission de l'auteur, nous allons reproduire ci-après.

Il existe un *triens* mérovingien, publié par M. P. Cuypers, dans cette Revue, 2e série, tom. III, p. 353, portant la légende ANDERPVS. Si, comme il semble infiniment probable, c'est l'une des formes de l'ancien nom d'Anvers, il faudrait en conclure qu'au VIIe siècle, dans la bourgade qui se formait sur les bords de l'Escaut, se trouvait un atelier monétaire. Au reste, un atelier monétaire, à cette époque, ne devait pas occuper un bien grand espace. Un fourneau pour la fonte du métal, quelques enclumes et quelques marteaux formaient, avec le *cepeau*, la *pile* et le *trousseau*, c'est-à-dire les *coins*, à peu près, tout l'attirail nécessaire à cette fabrication.

Mais laissons la parole à M. l'archiviste d'Anvers.

R. Ch.

La première forge monétaire doit avoir été établie au château du *Bourg;* plus tard, elle fut transférée d'abord dans la rue connue aujourd'hui sous le nom de *Fossé du Bourg,* ensuite dans une vaste maison, sise au *Marché au lin*. Ce dernier local ayant été vendu le 7 avril 1432, avant Pâques, par Guillaume Nuydts, ancien bourgmestre d'Anvers, à l'abbé de Saint-Bavon, de Gand, la monnaie fut établie à la *Halle,* ou *Salle de Cruyninghen,* située au *Rivage,* près de l'endroit où fut érigé le tribunal, ou *Vierschaar,* de la seigneurie de Kiel, dont la ville d'Anvers était devenue propriétaire.

Il résulte de documents officiels authentiques qu'en 1474, la grande officine monétaire de Louvain fut transférée à Anvers; c'est aussi vers cette époque que l'on voit paraître sur les pièces de monnaie la *main,* signe caractéristique de notre ville.

Environ un siècle après l'établissement des ateliers dans la *Halle de Cruyninghen,* on conçut le projet de reconstruire l'hôtel de la Monnaie. Un édit émané de l'empereur Charles-Quint, daté du 19 octobre 1550 et conservé aux archives d'Anvers, prouve qu'à cette époque les maisons de la Monnaie étaient « *fort caducques, tendant à ruyne,* » et qu'on avait exhibé différents plans de reconstruction, dont l'un, pour être mis à exécution, exigeait que la ville intervint pour la somme de deux cents livres de quarante gros de Flandre [1]. Les dessins joints à cette notice représentent, on n'en peut douter, l'hôtel de la Monnaie tel qu'il fut reconstruit à cette époque. Le bâtiment forme le coin de la rue des Augustins et de la rue Saint-Michel ou du Couvent, et se prolonge jusqu'à la rue des Chevaliers. Il avait deux façades principales : la première, longeant la rue des Augustins, était partagée, dans son étendue, par la porte d'entrée, construction à crénaux, par la maison du *maître de la Monnaie,* par un bâtiment appelé le *Couyn* et par la grande cuisine. La porte principale donnait immédiatement entrée dans une vaste cour, où s'étalaient une série de constructions aux formes les plus pittoresques. En

[1] Ou 200 florins de Brabant, valeur *intrinsèque,* 844 francs. Ce chiffre de 200 ne doit-il pas être une erreur, et ne faut-il pas lire : 2,000 ?

R. Cu.

tête se trouvait la conciergerie et la grande cave au vin; puis venaient le *grand charpentaige et grand corps d'édifice anchien*, les fourneaux à l'argent, ceux à l'or, le logis de l'essayeur, enfin les *sept fournéaux*. Au grand charpentage étaient adosssés la galerie d'une architecture des plus bizarres, les jardins du waradin, du graveur et du maître de la Monnaie, la buanderie, la nouvelle fonderie et l'écurie avec la porte s'ouvrant sur la rue des Chevaliers. Les façades de la rue Saint-Michel ou du Couvent se composaient de la maison du maître de la Monnaie, des sept fourneaux, de la porte d'entrée, à côté de laquelle se trouvait la bretèque, et du logis de l'essayeur.

Au-dessus de la porte se voyaient les armes du prince souverain et l'inscription : MONETA DUCIS BRABANTIÆ.

Notre savant ami, M. Alexandre Pinchart, fait mention dans ses *Archives des arts, sciences et lettres*, du payement fait en 1593, au sculpteur Jacques Fourmanoir, de la somme de 54 livres pour l'exécution, en pierre de taille d'Avesnes, d'un grand écusson en forme ovale, aux armes de Philippe II, devant servir d'ornement au perron, ou pour mieux dire à la porte de la Monnaie d'Anvers. M. Pinchart ajoute la remarque que Fourmanoir, comme la plupart des sculpteurs du XVIIe siècle, était aussi tailleur de pierre, et qu'en cette dernière qualité il entreprit, dans les années 1596 et 1597, plusieurs travaux importants pour les habitations de la Monnaie [1].

L'hôtel de la Monnaie exista dans la forme que nous venons de décrire jusqu'à l'année 1749, époque à laquelle

[1] *Op. cit.*, t. Ier, p. 122.

on songea à une reconstruction complète. Ce fut alors qu'on éleva la façade monumentale qu'on voit encore aujourd'hui. Un jeton, frappé en 1751, consacre le souvenir de l'achèvement de la nouvelle bâtisse (1).

En 1782, un édit du souverain supprima l'atelier monétaire d'Anvers. Par édit du 16 novembre 1786, l'empereur Joseph II anéantit également le corps des monnayeurs; depuis lors, jusqu'à l'époque de l'invasion française, il n'est plus question de l'hôtel de la Monnaie; ce n'est que le 12 fructidor an V de la république, que le commissaire du Directoire exécutif, S.-P. Dargonne, dans un réquisitoire adressé à la municipalité d'Anvers, appela l'attention de celle-ci sur cet édifice important; dans les temps antérieurs, il y avait, disait-il, « apposé des scellés sur le greffe du ci-devant tribunal de la cour des monnoyes, en pré-

(1) Ce jeton, reproduction très-peu variée d'une pièce qu'on croit avoir été frappée en 1692, à l'occasion de l'introduction de la presse à vis ou balancier dans l'atelier d'Anvers, ne porte ni date ni légendes qui puissent le rattacher à la construction d'un nouvel hôtel des Monnaies. Cette attribution n'est fondée que sur une note laissée par M. Verachter, ancien archiviste d'Anvers, qui assurait avoir trouvé à ce sujet des renseignements officiels.

R. Ch.

sence de quelques citoyens dont les noms et qualités lui étaient échappés. »

« Comme cette maison, ajoute le turbulent commissaire, est en ce moment exposée à la destruction la plus complète, qu'il n'y existe plus une seule vitre, et qu'il est presque sûr ou du moins très-vraisemblable que les barreaux de fer qui en défendent encore l'entrée, seront enlevés comme l'ont été tous les objets de ce métal exposés à la voie publique; que, par suite, de l'introduction clandestine que pourraient se permettre quelques filous, ce qui n'est que trop à craindre, il leur serait possible de distraire des papiers d'une importance majeure; que d'ailleurs, sous d'autres rapports, il est urgent de prendre connaissance de la totalité des locaux formant le massif des bâtiments affectés au service de l'ancienne administration des monnaies, tels que les maisons occupées par le citoyen Cornelissen, Cœurvorst et autres, puisque ces bâtiments sont devenus propriétés nationales et qu'il convient de les mettre immédiatement sous la main de la régie des domaines, » Dargonne invita et requit en conséquence les citoyens administrateurs de la municipalité de s'adresser de suite, soit au tribunal civil, soit à l'administration centrale, « afin de demander une direction par rapport aux papiers à retirer du greffe de l'ancienne cour des monnaies et tous autres qui pourraient s'y trouver, appartenant à des particuliers ou à la république. »

« Je vous invite et requiers de même, citoyens administrateurs, dit-il en terminant, de prendre les mesures les plus promptes pour remettre l'état de ces bâtiments à la disposition des domaines pour leur direction ultérieure. »

Peu de temps après, par lettre du 3 frimaire an VI, l'administration centrale du département des Deux-Nèthes informa la municipalité d'Anvers qu'elle se disposait à faire estimer et vendre l'hôtel de la Monnaie, et l'invita à faire connaître ses prétentions sur ce bien qu'elle considérait comme propriété communale. Nous n'examinerons pas la correspondance qui fut échangée à ce sujet; il suffit de constater que la Monnaie et six maisons y attenantes furent vendues, le 14 décembre 1797, pour le prix de 430,000 francs en papier.

Depuis cette époque, l'hôtel de la Monnaie passa en diverses mains et fut approprié à différentes industries; aujourd'hui il contient les usines de la grande rizerie de M. le baron Nottebohm, riche protecteur des arts, qui, il y a quelques années, a fait restaurer et compléter les bâtiments.

P. Génard.

LA PLAQUE DES REPRÉSENTANTS.

Planche VII.

Vers la fin de 1833, ou dans les premiers mois de 1834, plusieurs représentants proposèrent à la Chambre l'adoption d'un costume officiel ou d'un signe distinctif qu'on porterait dans les cérémonies publiques. Cette proposition avait été provoquée par un accident regrettable. Lors des fêtes données à l'occasion du baptême du premier prince héréditaire, né le 24 juillet 1833 et décédé le 10 mai suivant, un vice-président de la Chambre, M. Fallon, avait reçu du cocher de l'ambassadeur anglais un coup de fouet dans la figure. Il avait failli en perdre un œil que des excuses diplomatiques ne lui auraient pas rendu.

Pour prévenir le retour de pareils accidents, les uns voulaient, à l'exemple du Sénat, un habit brodé et galonné sur toutes les coutures. A plusieurs reprises, on leur avait, d'ailleurs, fait savoir officieusement que le roi voyait avec déplaisir MM. les représentants se rendre à ses fêtes avec l'habit noir à queue de morue, habit que. dans le dictionnaire des étiquettes, on appelle *un frac*. Le costume brodé fut repoussé par la majorité encore trop imbue des idées démocratiques ou plutôt bourgeoises de 1830. Les cannetilles et les paillettes l'effarouchaient.

Il fut alors question de se contenter d'une écharpe. Mais l'écharpe rappelait par trop la Convention et le souvenir peu agréable de la domination française en

Belgique. On venait d'exposer, à Bruxelles, le tableau de Court, représentant Boissy d'Anglas, et nos honorables députés ne se sentaient aucun goût pour les têtes coupées. L'écharpe fut donc rejetée comme trop révolutionnaire.

D'un autre côté, l'étoile en passementerie, que portaient les membres du gouvernement en 1830, n'offrait pas assez de solidité et de garantie de durée pour symboliser un pouvoir définitivement constitué. Ce n'était, disait-on, qu'une décoration provisoire.

Que prendre? Dans cette perplexité, un membre de la Chambre, M. Brixhe, de Charleroi, proposa une plaque métallique et émaillée, dans le genre des plaques d'ordre, auxquelles on a donné, nous ne savons pourquoi, le nom dégoutant de crachats. M. Brixhe, qui avait un véritable talent d'artiste, présenta trois projets différents, parmi lesquels la Chambre fit un choix, et la confection des plaques adoptées fut confiée à l'orfèvre Dutalis qui en fabriqua environ quatre-vingts.

Cependant, le projet de plaque avait déplu très-fort en haut lieu. On trouvait que cette plaque ressemblait beaucoup trop à celle de l'Ordre de Léopold ; on voulait, surtout, amener la Chambre à endosser l'habit brodé, le véritable costume de cour.

Un jour, c'était dans le comité secret du 17 janvier 1835, le port de ces plaques fut de nouveau mis en question. Le débat dut être fort orageux ; car le comte de M., qui voulait en venir à l'habit brodé, arracha, dans un mouvement plus qu'oratoire, la malheureuse plaque et la foula aux pieds (1).

(1) Journal *l'Émancipation*, du 24 janvier 1835.

Ce fut son coup de grâce. On vit bien encore, de temps en temps, un ou deux de ses partisans les plus tenaces s'en parer timidement dans un *te Deum;* puis elle disparut tout à fait pour se refugier, comme l'*Étoile d'honneur* (1), dans les collections de curiosités. Nous avons cru devoir conserver dans la Revue le souvenir de ce petit monument historique en le faisant reproduire par la chromolithographie qui dispense de toute description. (*Voy.* pl. VII (2).) Faisons seulement remarquer que le lion est tourné en sens inverse de ce que veulent les règles du blason. On n'était pas fort sévère, à cette époque, sur les exigences de l'héraldique, et notre lion révolutionnaire prenait librement les positions les plus fantaisistes. On commença par l'appuyer sur une pique coiffée d'une casquette, au lieu du chapeau que lui donnaient les Patriotes de 1789. Puis, ce n'était jamais cet animal fantastique qu'on voit sur les vraies armoiries, c'était, au contraire, une espèce de chien caniche, gros et gras. M. Wiener, sur sa pièce de 5 francs, osa, le premier, revenir, à peu près, au vrai type du lion des armoiries, au ventre creux, aux griffes exagérées, à la langue lampante, à la queue fourchue.

R. Chalon.

(1) *Voy.* ci-dessus, p. 169.

(2) Notre excellent confrère, M. Guioth, l'avait déjà fait connaître dans son *Histoire de la Révolution belge* de 1830, n° 220 des planches.

MINISTÈRE DES FINANCES.

Modification à l'arrêté royal du 20 décembre 1862 organique des administrations centrales du ministère des finances.

LÉOPOLD II, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances,

Nous avons arrêté et arrêtons :

L'arrêté organique des administrations centrales du Ministère des Finances, en date du 20 décembre 1862, est modifié ainsi qu'il suit, en ce qui concerne le personnel de l'administration des monnaies :

1° Le grade d'*essayeur faisant fonctions de sous-chef de bureau* est supprimé ;

2° Sont assimilés hiérarchiquement, savoir :

A. Le contrôleur au change et au monnayage, au chef de bureau ;

B. L'essayeur, au sous-chef de bureau ;

C. L'essayeur adjoint, au premier commis ;

3° Le traitement de chacun des trois emplois mentionnés ci-dessus est fixé ainsi qu'il suit :

	Minimum.	Maximum.
Contrôleur au change et au monnayage . . . . . fr.	4,000	4,600
Essayeur.	3,000	3,500
Essayeur adjoint	2,000	2,700

4° Il est créé un emploi de sous-chef de bureau et un emploi de premier commis ;

5° Un emploi de second commis est supprimé.

Notre Ministre des Finances est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 7 mars 1871.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre des Finances,

V. Jacobs.

MÉLANGES.

Le 8 mai de cette année, a commencé, à Copenhague, la vente de la dernière partie des collections de M. Ch.-J. Thomsen, qui devait être exposée aux enchères, et comprenant les monnaies modernes du Danemark, de la Norwége, de la Suède, du Sleswig et du Holstein. Le catalogue de cette vente comprenait, pour les médailles, 3,655 numéros, et, pour les livres de numismatique, 1,225 numéros.

On sait que les principales suites du riche cabinet de M. Thomsen, les monnaies du moyen âge, ont été achetées par une réunion de riches propriétaires danois qui, unis par un rare sentiment de patriotisme, en ont fait hommage au cabinet royal des médailles. D'après les intentions de M. Thomsen, le catalogue de cette partie de sa collection devait être rédigé en français et orné de planches contenant les pièces inédites. L'État, en acceptant ce don, s'est chargé d'exécuter les dernières volontés du savant numismate.

R. Ch.

Notre habile graveur, M. Charles Wiener, termine en ce moment les coins d'une splendide médaille, destinée à conserver le souvenir des grands événements qui se sont

passés depuis un an, la guerre entre la Prusse et la France, et l'unification de l'empire germanique.

Cette œuvre magistrale, de 75 centimètres de diamètre, porte, au droit, la tête de l'empereur et roi Guillaume, couronnée de laurier, avec la légende circulaire : KÖNIG WILHELM · I · 18 JANVAR 1871 KAISER V · DEUTSCHLAND. Les noms des batailles, toutes gagnées par les Allemands, rayonnent autour de la tête, en commençant par *Weisenburg* et finissant par *Paris*. Au bas, une aigle aux ailes éployées tient dans ses serres une banderole portant les noms du Prince-royal, du prince Frédéric-Charles, de Bismark et de Moltke, et sur une espèce d'écusson avec enroulements les deux dates, 18 juillet 1870 (la déclaration de guerre) et 10 mai 1871 (la paix de Francfort). Le tout est entouré des noms des généraux qui ont commandé les armées allemandes.

Au revers, l'Allemagne, personnifiée sous les traits d'une femme à la démarche noble et fière, appuie la main gauche sur le glaive de la guerre, remis en fourreau, et montre de la droite l'étoile de l'espérance. La légende est : DEUTSCHLAND · EINIG · VOM · FELZ · ZUM · MEER.

Le prix de cette médaille est de 4 thalers pour le bronze, 28 thalers pour un exemplaire d'argent et 30 thalers pour un exemplaire de vermeil. On souscrit à Dusseldorf, chez l'éditeur, R. Bren d'Amour (singulier nom !), et à Bruxelles, chez l'auteur, M. Ch. Wiener, rue des Fripiers.

R. Ch.

M. Hermann Weibezahn, à Cologne, vient de publier, sous le titre de *Deutschlands Münz-Einheit mit Goldwährung, Entwurf eines deutschen Reichs-Münzgesetzes* (un vol. in-8°, XLIV et 74 pages), un projet de loi monétaire pour l'empire germanique, auquel il a ajouté des considérations et des motifs, trois planches avec dessins des nouvelles monnaies projetées par lui, et une table monétaire.

Il propose pour l'Allemagne l'adoption d'une monnaie d'or, au poids brut de 8 grammes et au titre de 7,2 grammes d'or fin. = 25 francs et 10 florins d'Autriche. Comme unité de compte, il propose la dixième partie de cette pièce, le *florin* (*gulden*) de 100 *kreuzer* = fr. 2-50.

On devrait frapper selon lui :

En *or*, des pièces de 20, 10 et 5 florins qui porteraient comme emblême une couronne.

En *argent*, des pièces de 1 florin, de 50, 20 et 10 *kreuzer*, qui représenteraient sur le droit un aigle posé sur des trophées d'armes.

En *cuivre* (bronze), des pièces de 5, 2 et 1 *kreuzer*, qui seraient marquées d'une croix.

Les monnaies d'or seraient fabriquées au titre de 9/10 de fin.

Ce système est à peu près le même que celui que j'ai proposé (en second lieu) dans ma dernière brochure, *la Réforme monétaire de l'Allemagne*, § X.

Cte M. Nahuys.

Viestnik narodnoga zemaljskoga muzeja u Zagrebu za godinu, 1870. U Zagrebu 1871, in-8°, 234 pages et deux planches.

Ce livre, malheureusement écrit dans une langue qui a peu franchi ses frontières, est le catalogue officiel du Musée d'Agram (Zagrebu), musée comprenant des antiquités égyptiennes, des médailles romaines en assez grand nombre, des inscriptions dont deux sur lames de plomb, très-curieuses, des objets d'histoire naturelle, etc., etc.

R. Ch.

La collezione dei conii del civico museo di Mantova, per Attilio Portioli. Estratto della relazione del Museo per gli anni 1868-69-70. Mantova, 1871, in-8°, 71 pages.

Les coins de monnaies et médailles que possèdent le musée de la ville de Mantoue, sont au nombre de 715, dont 333 concernent cette ville et ses souverains successifs. Les autres sont des seigneuries suivantes : Bozzolo, Pomponesco, Castiglione delle Stiviere, Solferino, Guastalla, Monferrato, Milano, Coreggio, Venezia et Urbino. Une longue et curieuse histoire de la monnaie de Mantoue précède le catalogue rédigé sous forme de tableau administratif.

R. Ch.

Beitrag zur russischen Medaillenkunde. — 160 *bisher unedirte Privat-Personen ertheilte Medaillen*, beschrieben von J. Iversen. Saint-Pétersbourg, 1870, in-8°, 88 pages et une planche.

Ainsi que l'indique le titre, l'auteur réunit dans cette brochure la description de 160 médailles russes inédites et concernant des particuliers. Une double table alphabétique, en allemand et en russe, termine le volume et donne les noms des personnages mentionnées sur les médailles.

R. Ch.

Gigliato du prince turcoman Omar-beg, d'Ionie, par le Dr Joseph Karabacek, Vienne, 1871, in-8°, 16 pages.

C'est M. Friedlaender qui a découvert les *gigliati* (*monnaies aux lis*) frappés au type de Robert d'Anjou, pour le dominateur de la Lydie. Sârou-Khan était un des dix princes qui s'emparèrent, en 1299, des provinces de l'empire des Seldjoukides, en train de se dissoudre.

La monnaie d'argent que vient de publier le savant secrétaire de la Société viennoise de numismatique, porte, au droit : ✠ MONETA · QUE · FIT · IN THEOLOGOS, et au revers : ✠ DE MANDATO : DNI : EIUSDE : LOCI :

Theologos, le nom de la ville, n'est autre qu'une appellation grecque d'Ephèse, et vient d'ἅγιος θεολόγος, surnom de saint Jean, qui y fonda une église. Les Turcs en ont

fait Ajosolouk. Les petits potentats d'Ionie étaient investis du droit de monnayage. M. Karabacek, après mûr examen des sources byzantino-turques, attribue le *gigliato* au troisième prince de la dynastie ionienne, Omar-beg (1341(?)-1348).

Il a eu la bonne fortune d'enrichir sa collection de trois monnaies inédites d'Isa-beg, successeur d'Omar-beg. Elles portent des légendes arabes et ont été frappées, en 1348, dans la résidence princière d'Ephèse ou Ajasolouk. M. Karabacek annonce qu'il reviendra à ces monnaies dans un travail subséquent.

CAM. P.

Supplément critique à la numismatique latino-arabe, par le Dr JOSEPH KARABACEK. Vienne, 1871, in-8°, 41 pages.

M. Karabacek, dans ce faisceau de notes, examine des monnaies du Ier siècle, frappées en Égypte, dans le nord de l'Afrique et en Espagne, d'après des types byzantins ou visigothiques, et portant des légendes latines, latino-arabes ou purement arabes. C'est assurément là une partie très-intéressante, mais aussi des plus difficiles de la numismatique musulmane. L'orientaliste viennois discute quelques données de M. le professeur Stickel, d'Iéna, qui publia l'année dernière la deuxième partie de son Manuel (chronologique et géographique) de numismatique orientale. On sait que l'admirable collection de notre regretté confrère, M. Soret, de Genève, s'est fondue dans le cabinet d'Iéna. M. Karabacek rectifie encore des assertions de MM. de

Saulcy, de Longpérier, Lavoix et Lagoy. Il montre beaucoup de pénétration dans le déchiffrement de quelques légendes écrites en caractères grecs et latins mélangés, et traite avec le plus grand soin la question chronologique.

CAM. P.

Collection de monnaies et de médailles délaissée par le Dr Charles-Henri Haase, décrite sommairement par le Dr E.-G. GERSDORF. Leipzick, 1871, in-8°, 242 pages.

Le catalogue de cette riche collection ne comprend pas moins de 4,782 numéros. Elle sera vendue aux enchères publiques le 4 septembre prochain. Les anciens Pays-Bas comptent 220 numéros, répartis entre diverses provinces, villes et seigneuries. Les parties les plus remarquables de la collection sont les thaler et les médailles. On remarque aussi de précieuses monnaies d'or, parmi lesquelles nous signalerons le florin d'or à la Vierge, de Camille, comte de Correggio, que nous avons publié dans la Revue, en 1861.

CAM. P.

Dans le n° 26 du journal numismatique *Blätter für Münzfreunde,* de la maison C.-G. Thieme, de Leipzick, M. Gersdorf publie une étude sur une obole de Petersheim, seigneurie située sur la rive gauche de la Meuse, et à trois quarts de lieue de Maestricht. Les possessions des comtes de Looz, à l'ouest, des seigneurs de Reckheim, au

nord, et des comtes de Fauquemont, à l'est, bornaient la seigneurie de Petersheim ou Petersem.

La petite monnaie de M. Gersdorf appartient au système monétaire d'oboles, inauguré en Hollande au XIIe siècle, et continué en Brabant, dans le comté de Looz, en Gueldre, dans les seigneuries de Kuinre, de Koevoerden, de Heinsberg et dans le duché de Juliers.

Au droit de l'obole, on lit : WI'HS DE PETERSEM, tête à gauche, et, au revers : SIGNVM CRVCIS, croix cantonnée de fleurettes. C'est à un Guillaume qui vivait au commencement du XIVe siècle, que M. Gersdorf attribue son obole d'argent fin. Nous trouvons dans la *Notice historique sur l'ancien comté de Hornes*, etc., de M. Wolters, des lettres flamandes du 7 avril 1306, par lesquelles Gérard, sire de Hornes, s'engage à servir le comte de Clèves, et où, parmi un grand nombre de seigneurs garants de la convention, figure « heren Willem, den here van Pietershem. » L'héritière de Petersheim, Béatrice, en épousant, en 1410, Richard de Mérode, fit entrer la seigneurie dans cette dernière famille.

CAM. P.

Periodico di numismatica e sfragistica per la storia d'Italia, diretto dal March. CARLO STROZZI. Anno III, fasc. IV. Firenze, 1871.

La quatrième livraison de la troisième année de cette élégante et savante revue se compose des articles suivants :

1° Un sol d'or de Zénon, par M. C. Brambilla.

2° Le musée Bottacin réuni à la bibliothèque publique et au musée de Padoue, par M. C. Kunz (*suite*).

3° Suppléments à l'histoire monétaire de Parme, du père Ireneo Affò, par M. le commandeur Lopez.

4° Sceau des merciers de Parme.

5° Sceau de Jacqueline de Carrare.

R. Ch.

Le monete delle antiche città di Sicilia, descritte e illustrate da Antonino Salinas, professore di archeologia nella R. Universita di Palermo. Fascolo I. Palermo. Stabilimento tipografico di Francisco Loo. Grand in-4° ou petit in-fol.

Le titre de cet ouvrage porte la date de 1867, la dedicace à la mémoire de la mère de l'auteur est de 1866, enfin la couverture du premier fascicule, que nous venons de recevoir, est datée de 1871. Le prix de chaque livraison, qui est à Palerme de 5 lires, revient à Bruxelles à fr. 6-75.

La livraison se compose de 2 à 4 planches gravées sur cuivre, avec le texte explicatif; il en paraît une tous les deux mois. Les planches I et VIII qui forment, la première livraison, donnent les médailles de la Sicile *in genere*, d'Abacaenum et d'Agrigentum. Elles sont, comme toutes les planches italiennes d'une exécution charmante.

R. Ch.

Nouvelles découvertes de dépôts de monnaies, en Suède et en Danemarck. — Une gardienne de bétail dans le Jutland vient de trouver, sous le gazon d'un champ, au village de Louens, arrondissement de Gislum, bailliage d'Aalborg, quatre-vingt-dix monnaies d'argent, dont deux ou trois de Kanut le Grand (1014-1035), et deux ou trois de son fils Harald, roi d'Angleterre, toutes frappées en Angleterre; le reste est de Hardekanut, roi de Danemarck (1035-1039), frappé à Aalborg, en Danemarck. Parmi celles-ci à peu près cinquante-cinq pièces paraissent être faites par des faux monnayeurs.

En Suède, dans la province de Scanie, à un endroit, nommé Hagestadsborg, on a trouvé cinq cent cinquante monnaies d'argent. Elles sont toutes des deniers romains, dont deux de Néron, un de Vespasien, deux de Domitien, une de Nerva, vingt-huit de Trajan, vingt-neuf de Hadrien, six de Sabine, quelques-uns d'Aelius Cæsar, deux cent cinquante d'Antoninus Pius, cinquante de Marc-Aurèle, quelques-uns de Lucius Verus, quatre-vingt-dix de Faustina senior et junior, onze de Lucilla, cinquante de Commodus, sept de Crispina, huit de Septimius Severus. Ainsi, ces monnaies appartiennent à l'époque comprise entre l'an 54 et l'an 211 après Jésus-Christ. C'est la trouvaille *la plus riche en monnaies*, faite jusqu'à présent dans le Nord.

B. B.

Dans sa réunion du 4 février dernier, la nouvelle Société numismatique de Vienne a conféré à M. R. Chalon le titre de membre honoraire (Ehren Mitgliede).

Le résultat de la lutte terrible, que soutenait la commune de Paris, était à peine connu, que déjà l'on vendait, à Bruxelles, une très-jolie médaille, évidemment faite d'avance, pour célébrer la victoire de l'armée de Versailles.

Cette pièce offre, au droit, le buste de Minerve, sur un socle portant l'inscription **VIRTUTE ET PACE**, avec la légende circulaire RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Au revers, dans une couronne de feuilles de chêne, on lit :

LA | FRANCE | A VAINCU L'ANARCHIE | LE BRIGANDAGE ET | LES PÉTROLISTES | MAI 1871.

Elle se distingue, par le fini de sa gravure et sa fabrication soignée, de cette foule de pièces grossières et souvent ridicules dont on est inondé aux époques de guerres et de révolutions.

R. Ch.

Tout le monde devait croire et tout le monde croyait que les excavations, les immenses travaux faits pour voûter la Senne, dans tout son parcours à travers la partie la plus ancienne de Bruxelles, auraient amené la découverte d'objets précieux pour les archéologues, de dépôts de monnaies, surtout. Jusqu'à présent, — et les travaux sont presque terminés, — il paraît que ces prévisions ont été complétement déçues, ou que, du moins, le secret a été bien gardé.

R. Ch.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX.

Réunion du bureau du 14 mai 1871.

Présents : MM. R. Chalon, *président,* L. De Coster, *vice-président,* Brichaut, *secrétaire,* et Vanden Broeck, *trésorier.*

Sur la proposition de MM. Chalon et Brichaut, le titre d'associé étranger est conféré à MM. Charles Van Peteghem, membre de la Société française de Numismatique et d'archéologie, à Paris, et Arthur de Marsy, archiviste-paléographe, correspondant de la Société des antiquaires de France, à Compiègne.

Sur la proposition de MM. De Coster et Chalon, le même titre est conféré à M. Charles-François Trachsel, numismate, à Berlin.

Pour le secrétaire :

Le Biblothécaire, A. Brichaut.

Le Président, R. Chalon.

Réunion extraordinaire du 14 mai 1871 dans la salle du Musée archéologique, à Namur.

Présents : MM. Chalon, *président;* L. De Coster, *vice-président;* A. Brichaut, *bibliothécaire,* faisant fonctions de secrétaire; Ed. Vandenbroeck, *trésorier;* chanoine de Béthune; chanoine Cajot; Bon Geelhand; colonel Mailliet; conseiller Maus; Pasquier; Bon de Pitteurs de Budingen; conseiller Schuermans; Léopold Wiener; Bon de Witte, membres effectifs;

MM. Bon de Chestret; de Schodt; N. Hauzeur et A. Le Catte, correspondants regnicoles;

M. Mesdach de Ter Kiele, associé étranger.

MM. A. Becquet, correspondant de la Commission royale des monuments; J. Borgnet, archiviste de l'État, à Namur; Berchem, ingénieur principal des mines, et J. Éloin, notaire, membres délégués de la Société archéologique de Namur, assistent à la séance.

Le président remercie la Société namuroise de l'accueil sympathique fait à notre Compagnie.

M. Jules Borgnet lui répond, et renouvelle à l'assemblée l'assurance des sentiments confraternels de la Société qu'il représente.

Le secrétaire donne ensuite lecture du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 3 juillet 1870. Ce procès-verbal est adopté sans observation.

MM. Herry de Cocqueau; général Meyers; C. Picqué, Alex. Pinchart et Vander Auwera s'excusent par lettres de ne pouvoir assister à la séance.

L'ordre du jour appelle la présentation et la discussion des candidats qui seront ballottés à la réunion générale du mois de juillet prochain :

1° Pour une place de *membre honoraire,* devenue vacante par la mort de M. de La Fontaine.

2° Pour deux places de *membres effectifs,* en remplacement de MM. Wytsman et Ulysse Capitaine, décédés.

3° Pour deux places de *correspondants regnicoles.*

Aux candidats déjà présentés pour ces deux dernières places, on ajoute, sur la demande de M. Brichaut, les noms de MM. A. Becquet, Jules Borgnet, à Namur, Bon de Labeville, sénateur, à Stave, et Vander Auwera fils, à Louvain. La liste complète des candidats présentés sera jointe à la convocation pour l'assemblée générale du mois de juillet.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Pinchart, chargé de la confection d'une table onomastique des séries 3 et 4 de la Revue, dans laquelle cet honorable confrère promet de nous faire parvenir son travail complet endéans la quinzaine.

M. le trésorier expose que la situation peu favorable de nos finances permettra difficilement de confectionner cette année, ainsi que la chose avait été décidée, un nouveau jeton pour la séance annuelle. M. Wiener fait remarquer qu'il existe déjà quatre médailles et un jeton au type de l'illustre Joachim Lelewel, notre ancien président d'honneur, et demande s'il ne serait pas plus convenable d'y substituer la tête de notre célèbre graveur Van Berckel dont il n'existe d'autre portrait que celui religieusement conservé dans la famille de notre honorable confrère, M. Bri-

chaut. M. Wiener exécutera ce jeton et en fera hommage à la Société, laquelle n'aura d'autres frais à supporter que les dépenses matérielles faites par lui, et fixées à environ 300 francs, payables par tiers en trois ans.

L'offre de M. Wiener est acceptée par acclamation, et des remercîments lui sont adressés.

M. Vanden Broeck réclame, pour l'*album* de la Société, les portraits des membres qui ne les ont pas encore envoyés.

Communications et lectures

M. Chalon donne lecture d'une courte notice sur la *plaque* que, en 1834, les membres de la Chambre des représentants avaient adoptée comme signe distinctif.

M. le colonel Mailliet exhibe un ducat commémoratif du siége de Dantzig, en 1571.

M. le chanoine Cajot présente un triens mérovingien découvert dans le cimetière frank de Rognée (arrondissement de Philippeville). Cette pièce, très-barbare, semble être illisible.

M. Brichaut communique à l'assemblée les pièces suivantes :

1° Une belle médaille d'argent, commémorative de la délivrance de Lierre, en 1595; variété inédite de celle qu'a donnée Van Loon, t. I, p. 460.

Une pièce de quatre ducats de Maximilien d'Autriche, grand-maître de l'ordre Teutonique, portant le millésime 1614. Cette pièce très-rare, que n'a pas connue Dudik, sera décrite dans le prochain numéro des *Curiosités numismatiques*, de M. R. Chalon.

3° Une jolie médaille d'argent : Bruxelles sauvé par la constance et la prudence en 1708.

4° La médaille d'argent de l'inauguration du prince d'Orange, Guillaume-Charles-Henri-Friso, comme seigneur de Breda, en 1737. Cette pièce a échappé aux recherches des continuateurs de Van Loon.

5° Une collection nombreuse, cinquante-quatre types différents, de médailles et de monnaies frappées en France, depuis le 4 septembre 1870 jusqu'au 4 mai 1871.

6° Un grand médaillon de bronze coulé et ciselé, par Varin, représentant la tête du Titien vue des trois quarts. Ce portrait a été publié dans le *Trésor de numismatique et de glyptique*, pl. XXVII, n° 2. Il est entouré de la légende : VERA TITIANI EFFIGIES.

7° Une pièce, imitée des deniers de Charlemagne au monogramme cruciforme, dont il fait hommage à notre excellent confrère, M. De Coster, à qui l'on doit la classification, aujourd'hui généralement admise, des monnaies carlovingiennes.

M. le Bon Geelhand entretient l'assemblée de divers monuments historiques qu'il s'est procuré récemment en Hollande.

1° Diverses médailles dont les unes ont trait à des victoires de la maison de Brandebourg, et les autres sont relatives à des congrès tenus en Europe, soit avant le célèbre traité de Nimègue en 1678, soit après celui de Ryswick, en 1697.

2° Une belle médaille inédite, frappée en 1648, à l'occasion de la paix de Munster, et une autre, également inédite, sur la paix de Rastadt, en 1714.

Dons offerts à la Société.

1° Par M. le chanoine Cajot, au nom de M. l'ingénieur Berchem, les méreaux de la Société namuroise d'alimentation économique.

2° Par M. Le Catte, les deux médailles que le Cercle artististique et littéraire de Namur offre aux personnes qui lui rendent des services signalés.

Les méreaux de la Taverne allemande et deux grands médaillons de cuivre coulés, représentant saint Pierre et saint Simon (XVIIe siècle).

3° Par M. Vanden Broeck, au nom de M. Ad. Meyer, de Berlin, une collection nombreuse des nouveaux thalers des divers États de l'empire d'Allemagne, frappés sur flans polis et d'une conservation parfaite. M. Vanden Broeck est chargé d'adresser à M. Meyer les remercîments de la Société.

Le Bibliothécaire ff. de secrétaire, A. Brichaut.

Le Président, R. Chalon.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

LISTE DES OUVRAGES REÇUS PENDANT LE 2e TRIMESTRE 1871.

Allemagne.

Recueil sur la numismatique russe, 160 médailles inédites, décrites par J. Iversen. Saint-Pétersbourg.

Catalogue des monnaies et médailles laissées par le docteur Haase. Leipzig, 1871.

Angleterre.

The numismatic Chronicle and journal of the Numismatic society. Part. III et IV, new series, nos XXXIX et XL.

Belgique.

Bulletins de la Société scientifique et littéraire du Limbourg. Tome XI. Tongres, 1870.

Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie. 9e année, nos IX, X, XI et XII ; 10e année, nos I, II, III et IV. Bruxelles, 1870-1871.

Bulletin de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique. 40e année, 2e série, tome XXXI, nos III, IV et V. Bruxelles, 1871.

Messager des sciences historiques ou archives des arts et de la bibliographie de Belgique. Année 1871. 1re livraison. Gand, 1871.

Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique. Tome VIII, Bruxelles, 1871.

France.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie. Tome X, 1868-1870, Paris, 1870.

Polybiblion. Revue bibliographique universelle. 4 année, t. VI, 3e livraison. Octobre-mars 1870 et 1871. Paris, 1871.

Imitation des monnaies au type Esterlin, frappées en Europe pendant le XIIIe et le XIVe siècle ; par J. Chautard. 1er fascicule. Nancy, 1871. (Hommage de l'auteur.)

Suisse.

Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande. t. XXVI. Supplément au t. XV, par M. L. de Charrière. Lausanne, 1871.

CABINET NUMISMATIQUE.

DONS FAITS PAR M. MESDACH DE TERKIELE, DE PARIS.

Médaille frappée à l'occasion de l'entrée des troupes à Paris, mai 1871, cuivre, 30 millimètres.

La France a vaincu l'anarchie, le brigandage et les pétrolistes, mai 1871. Variété de la précédente.

Méreau de la famille Paterson-D'Hont de Bruges, bronze 26 millimètres.

Médaille à bélière, souvenir du champ de bataille de Waterloo, bronze 29 millimètres.

DONS FAITS PAR M. LE CHANOINE CAJOT, AU NOM DE M. L'INGENIEUR BERCHEM.

Sept méreaux de la Société namuroise d'alimentation. 26 millimètres.

DONS FAITS PAR M. A. LE CATTE.

Médaille que le cercle artistique et littéraire de Namur offre aux personnes qui lui rendent des services signalés, bronze, 45 millimètres.

Méreau de la taverne allemande de Namur. 24 millimètres.

Deux grands médaillons de cuivre, coulés, représentant saint Pierre et saint Paul (xviie siècle) 105 millimètres.

DONS FAITS PAR M. BRICHAUT AU NOM DE M. E. TASSET.

Médaille de l'école industrielle de Liége, par E Tasset, bronze, 45 millimètres.

Médaille de l'Union des artistes de Liége, par J. Danse et E. Tasset, bronze 45 millimètres.

Médaille du cercle artistique de Namur, par J. Tasset, bronze, 61 millimètres.

Le Bibliothécaire,
A. Brichaut.

Bruxelles, le 25 juin 1871.

r frères, Tournai

La Porte
Relief EN Perspectiue Des Edifices De la Monoÿe De la Ville D'Anuers Du Regard de la Grande Rue De S Michel
Gallerÿe
Iardin de lesgar
la Grande Cuisinne
Nº 10
Nº 11
Nº 25
le Couÿn
Nº 9
la Rue Des Augustin
Porte
la Maison des Mtie de la Monoÿe
Les
Sept
La Grande Rue De St Michel

La Moenfue Fonderye
Iardin du Mtre de la Monoye
La Buanderye
Le Cartier du Mtre de La Monoye
No. 21
Charpetaige Et Grand Corps d'Edifice Anchien
No. 13
No. 14
fonrnaige A l'or
Fourneau A l'argent
Comptoir et Fourneau de lessaieur
No. 20
Le logis de lessaieur
No. 19

le Grand
Cartier du Mtre
de la Monoye
N°21
le Iardin Et Cartier
du Graveur
Iardin et Cartier du Mtre de
La Monoye

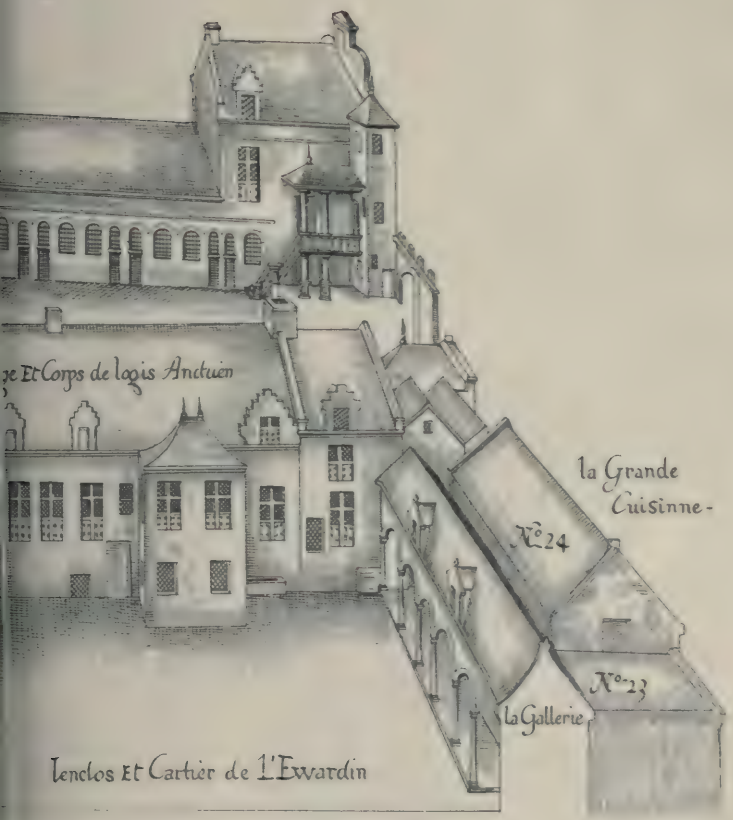
ge Et Corps de logis Anctuen
la Grande
Cuisinne-
N°24
N°23
la Gallerie
lenclos Et Cartier de l'Ewardin

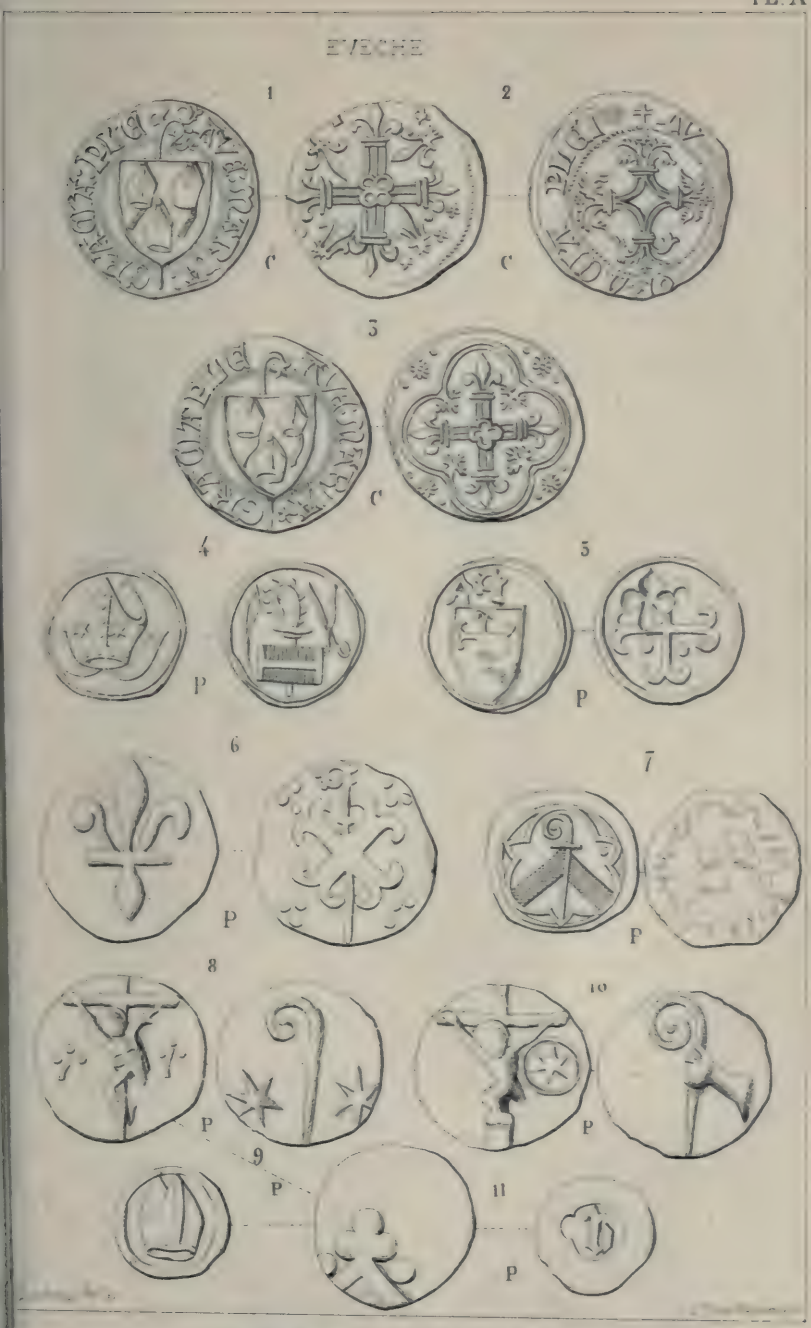

MEREAUX DE THEROUANNE

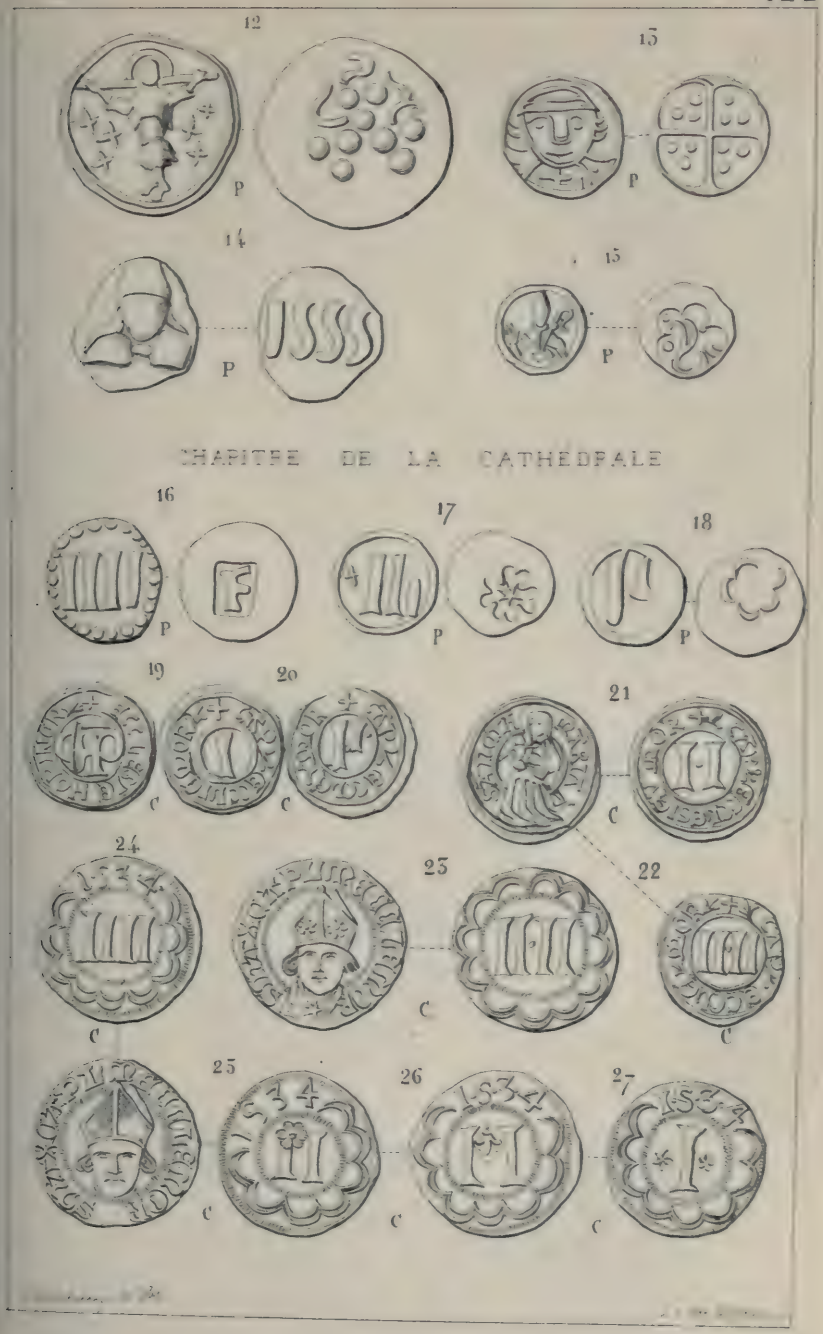

MEREAUX DE THÉROUANNE

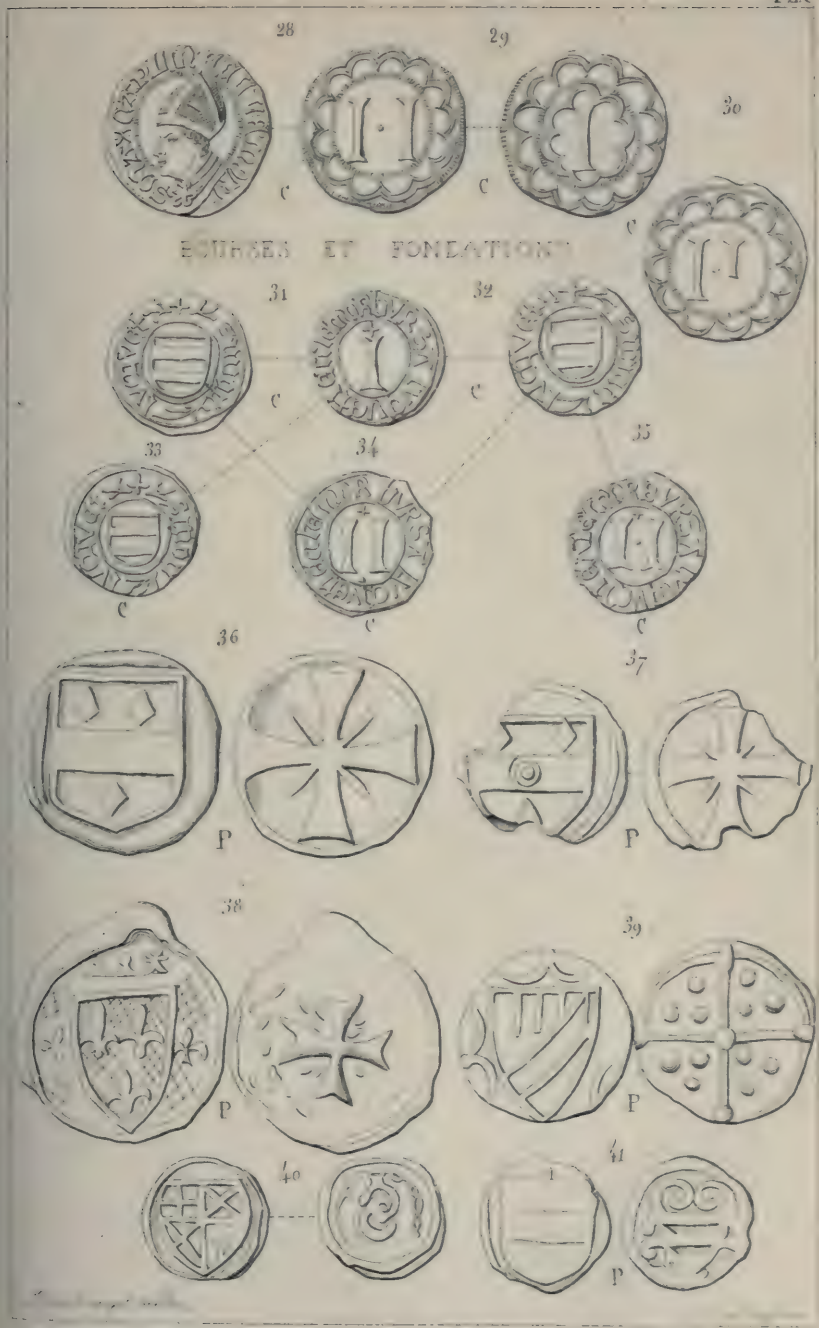

MEREAUX DE THÉROUANNE

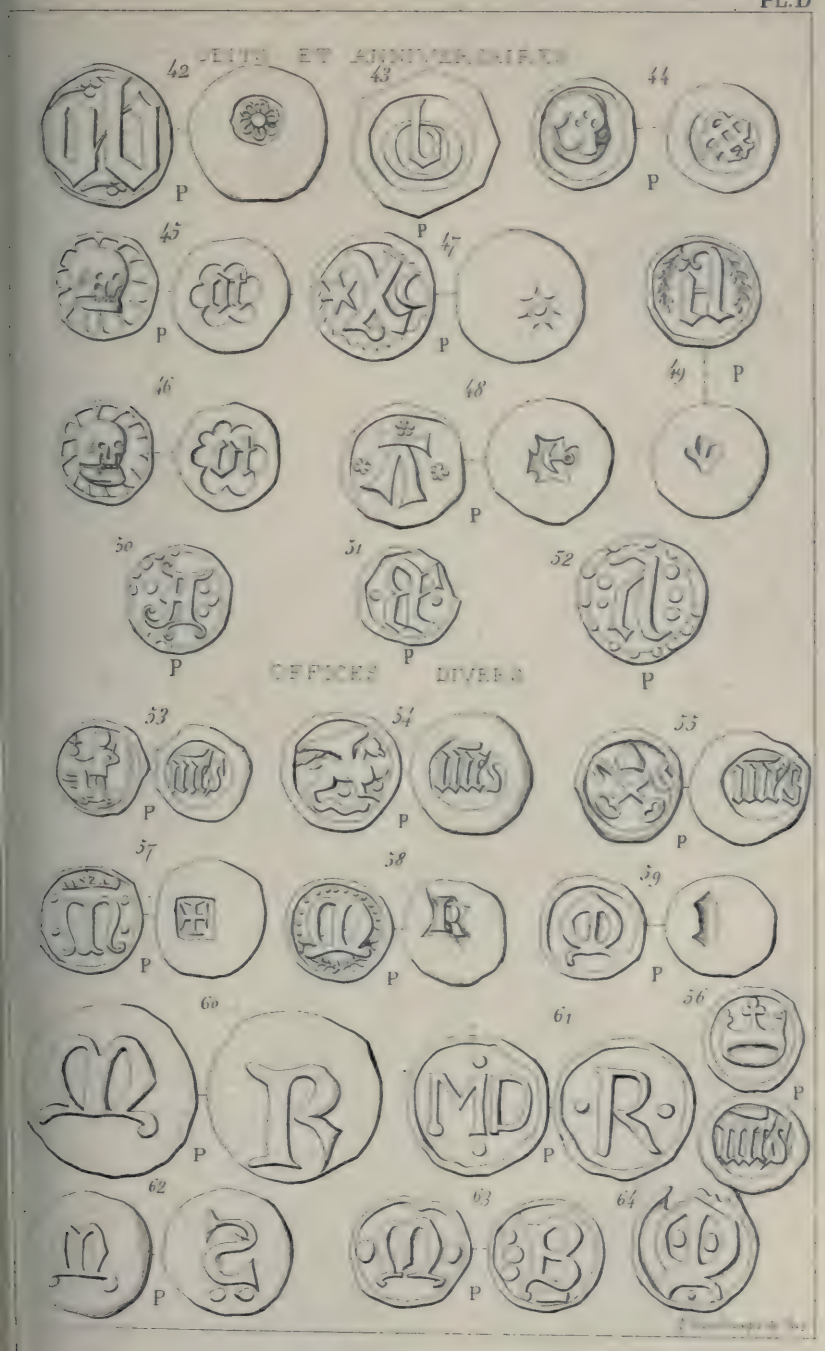

MEREAUX DE THEROUANNE

MÉREAUX DE THÉROUANNE

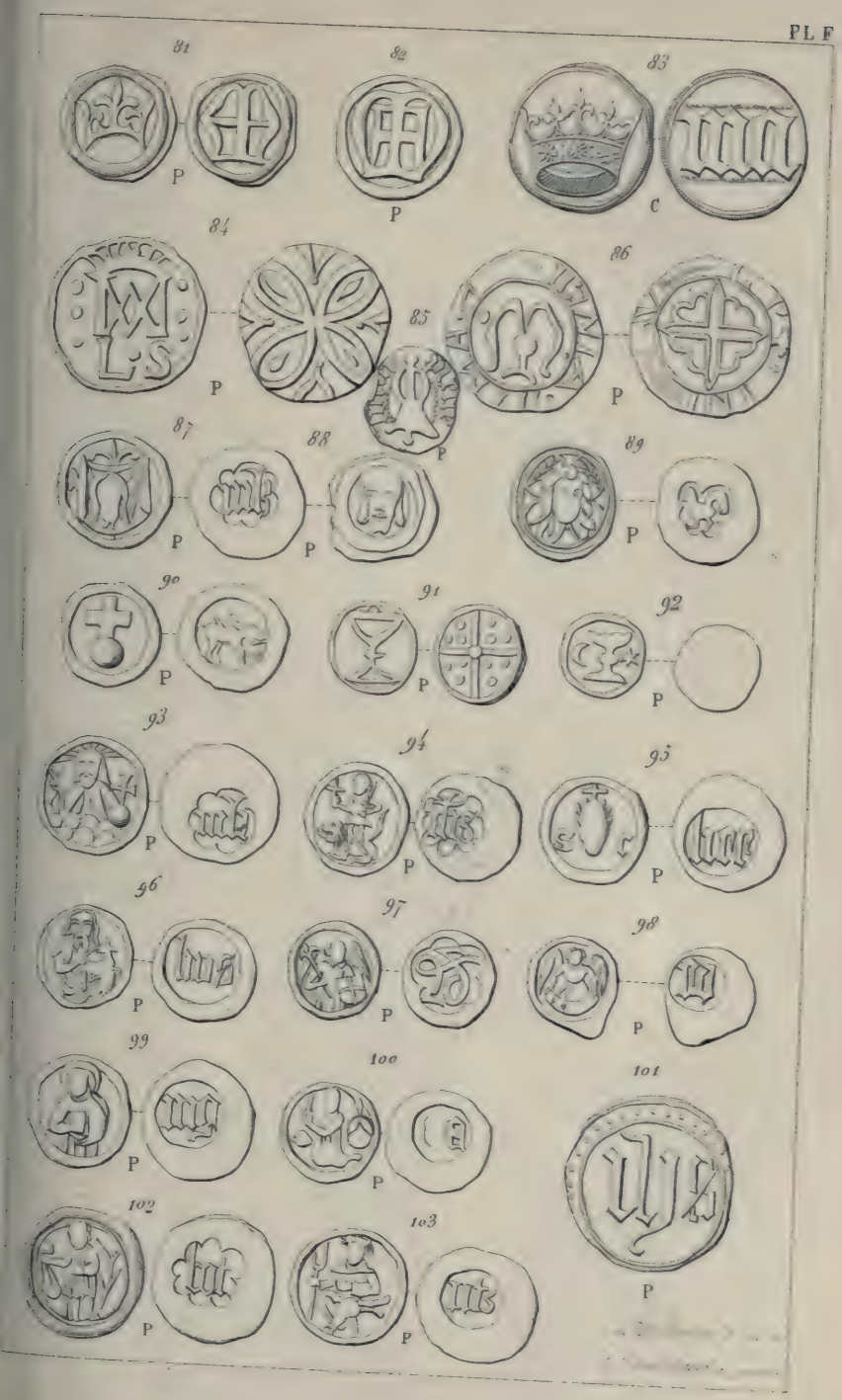

MEREAUX DE THEROUANNE

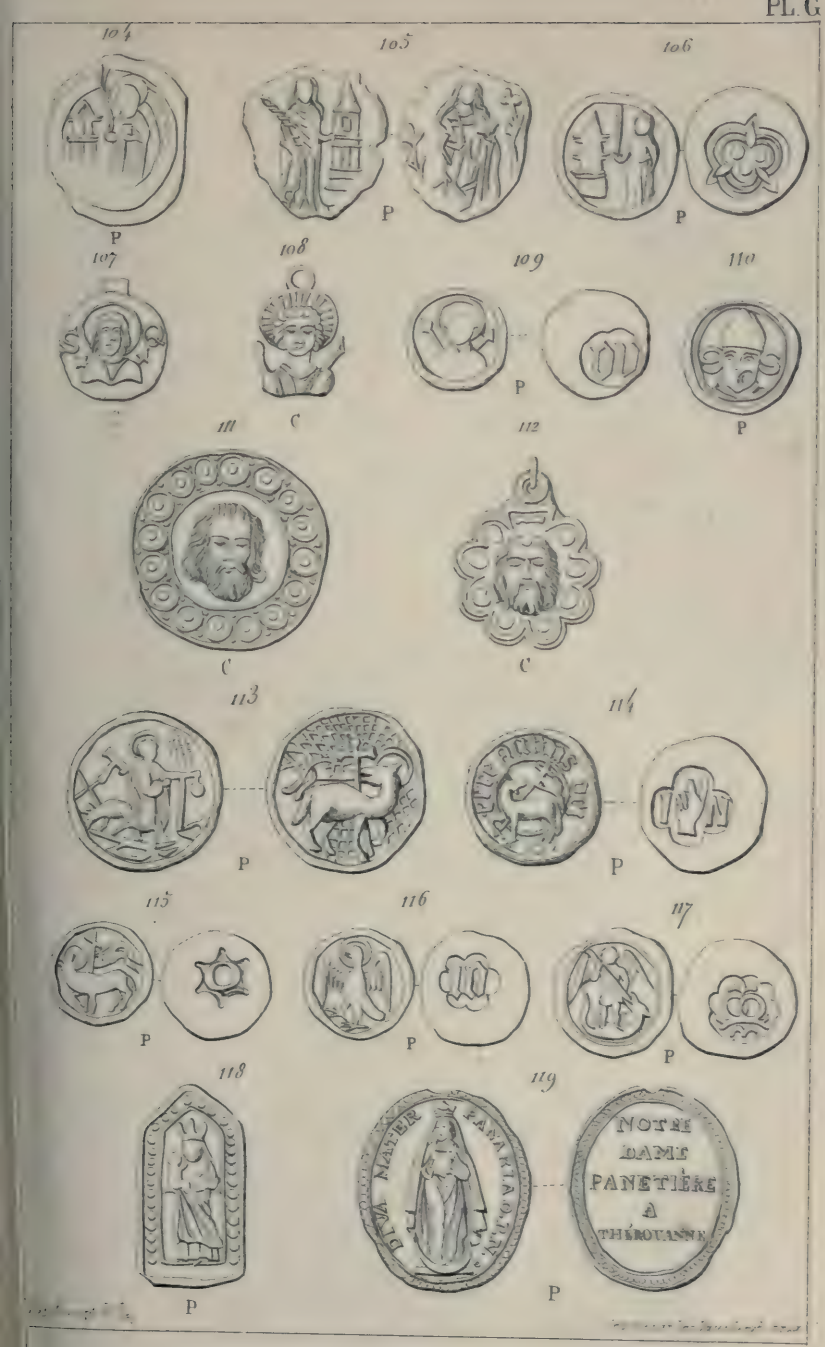

MERE AUX DE THEROUANNE

MONNAIES DES INNOCENTS

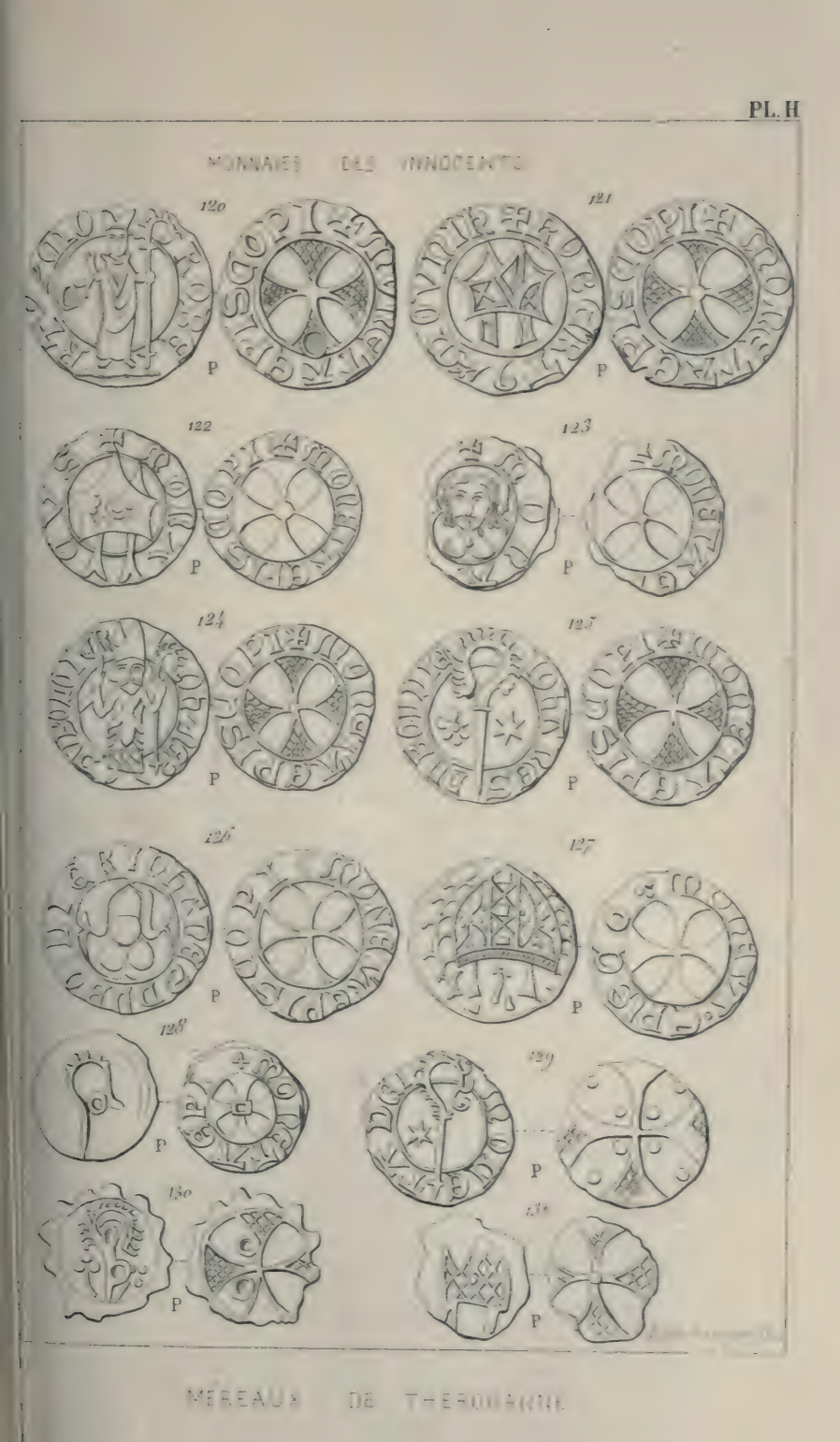

MEREAUX DE THÉROUANNE

CATALOGUE

DES

MONNAIES OBSIDIONALES ET DE NÉCESSITÉ.

SUPPLÉMENT.

TROISIÈME ARTICLE.

d. 13². 24 *kreutzer*. — ✱ FRIDERICVS · D · G · REX · BOHEMIÆ · Semblable au n° 13.

Rev. — ✱ CO : PALA · RHENI · ELECTOR · DVX . BA — Semblable au n° 11⁴.

Arg. Groschen-Cabinet, t. I, pl. XII, n° 163.

* 14. 12 *kreutzer*. — ✱ FRIDERICVS . D : G : REX · BOHEMIÆ — Semblable au n° 13.

Rev. — (12) COMES · PALA · RHENI · ELECTOR · DVX · BAVA — Semblable au n° 11⁴.

Argent.

* 14². 12 *kreutzer*. — ✱ FRIDERICVS · D · G · REX · BOHEMIÆ — Semblable au n° 13².

Rev. — (12) CO · PALA · RHENI · ELECTOR ·

DVX · BA · Semblable au n° 11[4], sauf que la date est remplacée par deux petites rosaces.

Argent.

BOMMEL. 1599.

d. 1. *Écu.* — MONETA — NOVA FACTA — BOEME — Écusson orné aux armes de la ville, ayant pour tenants deux lions, lesquels tiennent une épée, accostées de deux fleurs de néflier, au-dessus de l'écusson.

Rev. — (*nèfle*) DVRAE ❋ NECESSITATIS ❋ OPVS — Château fort à trois tours carrées, avec toits. Dans la porte ouverte, on voit un canon.

Arg. [illegible] Cabinet de M. le Dr Ludwig Schultze, à Gotha.

d. 1[2]. *Écu.* — MONETA — NO · FACTA · BOE — ME · S · TRI — Semblable au n° 1, sauf une petite différence dans la pose des lions et dans la longueur de l'épée.

Rev. — (*nèfle*) DVRAE NECESSITATIS · OPVS · Semblable au n° 1, sauf une légère différence dans les créneaux et les meurtrières.

Arg. [illegible] Même cabinet.

d. 1[3]. *Écu.* — MONE · — NO — VA · FACTA · BO — EME · S · TRI — Semblable au n° 1, sauf une légère différence dans l'ornement de l'écusson et dans la pose des lions, lesquels sont plus petits.

Rev. — (*nèfle*) DVRÆ ♁ NECESSITATIS ♁ OPVS. — Semblable au n° 1², sauf quelques différences dans les meurtrières.

Arg. Même cabinet.

d. 1⁴. *Écu.* — ✠ MONE ♁ NO — VA ♁ FACTA ♁ B — OEME ♁ S ♁ 30 — Semblable au n° 1³, avec cette différence que les lions tiennent un anneau au lieu d'une épée.

Rev. — Semblable au n° 1³.

Arg. Catal. Schulthess-Rechberg, n° 6803.

1⁵. *Écu.* — MONETA NOVA FACTA BOEME · S · TRI · Les armes de la ville, casquées et surmontées d'un lion portant bannière.

Rev. — BRACHIVM MEVM CONFORTABIT EOS. Un bras cuirassé, tenant un glaive nu, sort d'un nuage enflammé d'où jaillissent des éclairs. Des deux côtés du glaive une fleur de néflier.

Arg. Madai, n° 2162.

d. 2. *Demi-écu.* MONETA — NO : FACTA — BOEME — Semblable au n° 1, sauf une différence dans la forme de l'écusson et la pose des lions.

Rev. — (*nèfle*) * DVRAE * NECESSITATIS * OPVS * Semblable au n° 1².

Arg. Cabinet de M. Van Gelder, à Velp.

d. 3. *Sol.* — (*trèfle*) MONE · NOVA · FACTA . BOEME :
Écusson remplissant le champ, à quatre quarts, aux armes de la ville, portant au centre l'écu à l'épée en pal accostée de deux petites étoiles.
Rev. — DVRAE — NECES — SITATI — S OPVS. — Croix ancrée coupant la légende et une épicycloïde à quatre lobes; elle porte en cœur une épée accostée de deux petites étoiles.

Arg. Verkade, pl. XXXVII, nº 3.

BONN. 1583.

d. 1. *Feldthaler.* — Les armes de l'évêché de Cologne, ayant sur le tout celles de la maison de Waldbourg. Au-dessus de ces dernières · B — 83 · Dans l'angle supérieur de la pièce, la lettre G.

Arg. — Uniface, carrée.
E.-A. Wuerst [1], pl. I, nº 61.

d. 1². *Feldthaler.* — Semblable au nº 1, mais avec B — 83 et la croix colonaise cantonnée de quatre points.

Arg. — Uniface, carrée.
Idem, pl. I, nº 62.

d. 1³. *Feldthaler.* — Semblable au nº 1, mais avec B — 83 et la croix colonaise cantonnée de deux points en haut, et de deux étoiles en bas.

Arg. — Uniface, carrée.
Idem, pl. I, nº 63.

[1] *Die Münzen und Medaillen Bonn's*, beschrieben von E.-A. Wuerst. Bonn, 1868.

d. 1[4]. *Feldthaler.* — Semblable au n° 1[2], mais la lettre G est répétée quatre fois autour de l'écusson.

Arg. — Uniface, rectangulaire.

Idem, pl. I, n° 64.

d. 1[5]. *Feldthaler.* — Semblable au n° 1, mais B — 83, l'écusson plus petit, la pièce plus grande et la lettre G répétée quatre fois.

Arg. — Uniface, rectangulaire.

Köhler [1], t. I, p. 297.

d. 1[6]. *Feldthaler.* — Semblable au n° 1, d'un autre coin, avec cette différence qu'il y a B — 83, que la croix a la forme de celle de l'ordre allemand, que, sous l'écusson aux armes de la maison de Waldbourg, il y a deux étoiles et que la lettre G est répétée quatre fois.

Arg. — Uniface, ronde.

E.-A. Wuerst, pl. I, n° 66.

Cabinet de M. L. Schultze, à Gotha.

d. 1[7]. *Feldthaler.* — Semblable au n° 1[6], mais de forme carrée.

Arg. — Uniface.

Idem, pl. I, n° 67.

1[8] *Feldthaler.* — Semblable au n° 1, mais sans la lettre B. Au-dessus de l'écusson, il y a 15 — 83. La lettre G est répétée quatre fois.

Arg. — Uniface, carrée.

V. Reichel, IV, n° 3098.

[1] *Münzbelustigungen.*

1° *Feldthaler.* — Semblable au n° 1, mais avec B — 83; la croix n'a que deux branches.

Arg. — Uniface, carrée.

Num^e Zeitung de 1865, p. 148, n° 157.

d. 2. *Demi-Feldthaler.* — Semblable au n° 1, mais avec B — 83 et l'écusson plus petit.

Arg. — Uniface, carrée.

E.-A. Wuerst, pl. I, n° 70.

2° *Demi-Feldthaler.* — Semblable au n° 2, mais sans la lettre B ni l'année.

Idem, p. 31.

d. 3. *Quart de Feldthaler.* — Semblable au n° 2, mais avec B — 83 et la lettre G répétée quatre fois.

Arg. — Uniface, carrée.

Idem, pl. I, n° 71.

4. .....? — Une plaque carrée, sur laquelle on a frappé un G.

Arg. — Uniface, carrée.

Idem, p. 75.

5. *Un huitième de Feldthaler.*

Arg. Catalogue Munnicks van Cleeff, n° 150.

BORNÉO (ÎLE DE).

Monnaie de nécessité frappée par les insurgés chinois, en 1850?

d. 1. .....? — La signification des inscriptions n'est pas connue. Cette monnaie difforme, d'un

métal qui ressemble au plomb, d'un coulage défectueux, fut communiquée à M. Neumann par un membre de l'expédition de la *Novare* (vaisseau autrichien), et doit être une monnaie des insurgés chinois sur les côtes occidentales de Bornéo, vers l'année 1850.

Plomb. Neumann [1], 3e vol., pl. XXX, n° 19653.

BRAUNAU. 1743.

* 1. *Deux ducats.* — L · AUXILIVM F · BRAVHNAV . Z . A NOBIS · S. Les armes couronnées de Saxe, entre deux palmes. Des deux côtés de la couronne, la date 17 — 43. Au bas de la pièce, on lit : IM (9/MAT) VF.

Or. — Uniface, carrée aux angles coupés.

d. 2. *Ducat.* — BRAVNAV — L : F : H : Z : S : Semblable au n° 1, mais au bas de la pièce. 9/MAT.

Pl. XVI, n° 1 (1er volume).
Cabinet de M. Van Gelder, à Velp.

d. 3. .....? — *L * AVXILIVM * F * BRAVHNAV * Z * A NOBIS * S *. Semblable au n° 1, avec cette différence que l'écusson repose sur une tige dont la base, qui est accostée des lettres : · I · M · — · V · F, se divise en deux parties recourbées.

Étain. — Uniface, carrée, aux angles coupés.
Cabinet de M. le Dr Ludwig Schultze, à Gotha.

[1] *Beschreibung der bekanntesten Kupfermünzen.* Prag., 1853.

d. 4. 30 *kreutzer*. — · L AVXILIVM F · BRAVHNAV · Z · A NOBIS · S · Semblable au n° 1, mais sous l'écusson : · I M · 30 · V F ·

Étain. — Uniface, carrée, aux angles coupés.
Même cabinet.

d. 5. *Trois kreutzer*. — BRAVNAV — DEN 9 MEI — Semblable au n° 1, mais sous l'écusson le chiffre 3.

Étain. — Uniface, carrée, aux angles coupés.
Même cabinet.

d. 5². *Trois kreutzer*. — BRAVNAV — DEN 9 MEI — Semblable au n° 1, mais 17 — · 43 · et sous l'écusson le chiffre · 3 ·

Étain. — Uniface, irrégulière.
Même cabinet.

BREDA. 1577.

1. *Deux florins*. — ⁝ IN · DER · NOOT · B · A · 1577. Dans le champ, les armes de Breda ; au-dessus, une petite tour pour contre-marque.

Arg. — Uniface, carrée.
Cabinet de M. Van den Bogaerde de Moergestel.

2. *Sol*. — Semblable au n° 1, mais avec deux contre-marques, savoir : à gauche, une petite tour ; à droite, les armes d'Orange.

Arg. — Uniface.
Même cabinet.

* 3. .....? — Dans le champ, un cercle renfermant la lettre B couronnée, accostée de la date 15 — 77. Deux contre-marques, savoir : à gauche, les armes couronnées de Breda; à droite, celles d'Orange, également couronnées.

Arg. — Uniface, carrée, aux angles coupés.

BREDA. 1624.

4. .....? — Monnaie turque contre-marquée aux armes de Breda.

Or. Catalogue Théod. Bom, du 27 septembre 1866, n° 5418.

5. 60 *sols*. — BRDA (*sic*) OBSESSA · 1625. — Dans le champ, le lion belgique à gauche, quatre contre-marques, savoir : en haut la valeur 60, à gauche, les armes d'Orange ; à droite, celles de Breda, et en bas, une rosace.

Arg. — Uniface, carrée.
Catalogue Norblin, n° 2924.

6. 40 *sols*. — BREDA · OBSESSA · 1625. — Dans le champ, les armes couronnées du prince Maurice, au haut et au bas de la pièce, une rosace.

Arg. — Uniface, carrée.
Cabinet de M. Van den Bogaerde de Moergestel.

7. 20 *sols*. — BREDA . OBSES : 1625. Dans le champ, les armes de la ville, ayant un point au

milieu. Deux contre-marques, savoir : en haut, la valeur 20, en bas, une rosace.

Arg. — Uniface, carrée.

Même cabinet.

* 8. .....? — Pièce très-fruste de la valeur d'un demi-écu, estampillée aux armes de Breda.

Arg.

d. 9. .....? — Dans le champ, les armes de Breda.

Plomb. — Uniface.

Cabinet de M. le Cte Maurin Nahuys, à Utrecht.

BRÉSIL. 1646.

* 1. *Six florins.* — Dans le champ, sous le nombre VI, qui indique la valeur, les lettres G W C entrelacées.

Rev. — Dans le champ, entouré d'un grènetis, on lit : — ANNO — BRASIL· — 1646.

Or. — Carrée.

BRÉSIL. 1654.

d. 2. 40 *sols.* — Dans le champ, sous le nombre XXXX, indiquant la valeur, les lettres G W C entrelacées. Au-dessus, la date 1654.

Arg. — Uniface, carrée.

Pl. XXVIII, no 4 (du 1er volume).
Cabinet de M. Van Gelder, à Velp.

d. 3. *Dix sols.* — Semblable au n° 2, mais avec la valeur X.

Arg. — Uniface, rectangulaire.

Pl. XXVIII, n° 7 (du 1er volume).
Même cabinet.

BRESLAU.

Monnaies de nécessité frappées, en 1571-1572.

1. *Trois florins.* — Dans le champ, au-dessous de la date 1571, la lettre W couronnée. En bas, 3 gl.; à gauche, 1·5·7·2·, à droite, un W.

Cuivre. — Uniface.

Catalogue Gleſs, Berlin, 1865, n°2311.

1². *Trois florins.* — Dans le champ, au-dessous de la date 1571, la lettre W couronnée; à gauche, 3 gl., à droite, 1·5·7·2.

Cuivre. — Uniface.

Idem, idem, n° 2311².

Monnaies frappées à Breslau par Frédéric, roi intrus de Bohême, pendant la guerre contre l'Autriche de 1619-1621.

d. 2. *Double ducat.* – FRIDERICVS D G · BOHEMIAE REX COMES PALA · RHEN · — SAC · ROM · IMP · ELECTOR DVX SILESIAE. Buste orné et couronné du roi, à droite, portant manteau et fraise.

Rev. — MONETA · AVREA · S · P · Q · WRA-

TISLAVIENS : — Écusson orné aux armes de Breslau, surmonté d'un heaume couronné et d'un buste de face, nimbé, entre deux bannières. Des deux côtés, la date 16 — 20.

Or. Cabinet de M. Egger, à Vienne.

* 5. *Ducat.* — FRIDERICVS D G · BOHE · REX C · P · R · DVX SIL · Semblable au n° 2.

Rev. — MONE · AVRE · S · P · Q · — WRATISLAV · 1620. Lion couronné de Bohême, debout à gauche, portant sur son flanc les armes du Palatinat. Sous le lion, les armes de Breslau.

Or.

Monnaies de nécessité frappées en 1645.

4. *Trois florins.* — Dans le champ, la date 1645, au-dessus, la valeur 3 Gl., au-dessous un W.

Cuivre. — Uniface, carrée.
Catalogue Glefs, Berlin, 1866, n° 2327.

d. 5. 7 ½ *gros.* — Dans le champ, sous une couronne, la date 1645 placée au-dessus d'un W. Au-dessus, dans un petit compartiment, la valeur 7 ½ £. A droite, une contre-marque avec les lettres A·S, entourée d'un grènetis entre deux cercles.

Cuivre. — Uniface, carrée.
Cabinet de M. le Cte M. de Robiano.

d. 5². 7 ½ *gros.* — Semblable au n° 5, mais d'une plus

grande dimension, et pour contre-marque les lettres N · S entourées d'un grènetis.

Cuivre. — Uniface, carrée.

6. *Trois gros.* — Dans le champ, un W couronné accosté de la date 16 — 45. Sur le côté une estampille avec A · S.

Cuivre. — Uniface, carrée.

Catalogue Ockel, Berlin, 1869, n° 2283.

* 7 .....? — Dans le champ, un grand W. Sur le côté, une estampille avec A · S.

Cuivre. — Uniface.

BRISACH. 1633.

d. 1. 48 *batz.* — Dans le champ, entouré d'un grènetis et sous la date 16 · 33 · les écussons d'Autriche, d'Alsace et de Brisach, placés 2 — 1, ce dernier accosté de la valeur XL — VIII. Au centre des trois écussons, un point.

Rev. — Dans le champ, entouré d'un grènetis, on lit : — ❋ — MO : NO : — VAST ALS — ❋ ET ❋ — BRISIACAE — INDEX — =.

Arg. — Carrée.

Cabinet de M. Van Gelder, à Velp.

d. 1². 48 *batz.* — Dans le champ, entouré d'un cercle et d'un grènetis, les trois écussons comme ci-dessus, mais un peu plus grands. Au-dessus, la date · 1633 · L'écusson de Brisach est accosté de la valeur XL — VIII.

Rev. — Dans le champ, entouré d'un grènetis, on lit : — ⁘ — · MO : NO : — · VAST ALS : — ⁘ ET ⁘ — · BRISIACAE — · INDEX · — ⊢⁘⊣

Arg. — Carrée.

Cabinet de M. le Dr Ludwig Schultze, à Gotha.

d. 1³. 48 *batz.* — Dans le champ, entouré de trois cercles concentriques, celui du milieu étant un grènetis, les trois écussons déjà cités, mais ayant une autre forme. Entre les deux premiers, un tréfeuille sur un point. Au-dessus, la date · 16 · 33 · L'écu de Brisach est accosté de la valeur XL — VIII.

Rev. — Dans le champ, entouré d'un cercle et d'un grènetis, on lit : — ⁘ — MO : NO : — VAST : ALS : — ⁘ ET ⁘ — BRISIACAE · — INDEX · ⊢⁘⊣

Arg. — Carrée.

Même cabinet.

* 1⁴. 48 *batz.* — Semblable au nº 1³, mais · 16 · 33 ·

Rev. — Semblable au nº 1³, mais dans le champ on lit : — ❋ — MO : NO : — VAST : ALS — ✢E · T✢ — BRISIACAE — · INDEX · — ⊢⁘⊣

Arg. — Carrée.

d. 1⁵. 48 *batz.* — Semblable au nº 1³, d'un autre coin, avec cette différence que les deux premiers écussons sont plus grossiers, que celui de Brisach est plus petit et qu'il n'y a pas de point sous le tréfeuille.

Rev. — Dans le champ, entouré d'un grènetis et d'un cercle, on lit : — ·⁝· — MO : NO : — VAST : ALS : — ·⁝· ET ·⁝· — BRISIACAE — · INDEX · ⊢⁝⊣

Arg. — Carrée.

Même cabinet.

d. 1[6]. 48 *batz.*—Semblable au n° 1[2], mais avec une petite étoile au centre de la pièce.

Rev. — Dans le champ, entouré d'un grènetis et d'un cercle, on lit : — ✱ — MO : NO : VAST : ALS : ✱ ET ✱ — BRISIACAE — INDEX — ⊢⁝⊣

Arg. — Carrée.

Même cabinet.

* 1[7]. 48 *batz.* — Semblable au n° 1[6].

Rev. — Semblable au n° 1[6], mais dans le champ, on lit : — ✿ — · MO : NO : — · VAST : ALS : — ✿ ET ✿ — · BRISIACAE — INDEX · — ⊢⁝⊣

Arg. — Carrée.

d. 1[8]. 48 *batz.* — Dans le champ, entouré d'un grènetis et d'un cercle, les trois écussons. Au-dessus, la date · 16 · 33 ·, l'écu de Brisach est accosté de la valeur : XL — VIII. Au centre de la pièce, une petite rosace.

Rev. — Dans le champ, entouré d'un grènetis et d'un cercle, on lit : — ✱ — MO : ON (*sic*) —

VAST : ALS : — ❋ ET ❋ — BRISIACAE — INDEX — ⊢⁘⊣

Arg. — Carrée.

Cabinet de M. le Dr Ludwig Schultze, à Gotha.

d. 1°. 48 *batz*. — ❋ MONETA ❋ NOVA ❋ BRISACENSIS ❋. Les armes de Brisach.
A l'exergue, la valeur : · XLVIII.

Arg. — Uniface, rectangulaire.

Même cabinet.

d. 1¹⁰. 48 *batz*. — ❋ MONETA · NOVA · BRISACENSIS · Les armes de Brisach.
A l'exergue, la valeur : XLVIII.

Arg. — Uniface, rectangulaire.

Même cabinet.

d. 2. 24 *batz*. — Dans le champ, entouré d'un grènetis et d'un cercle, les trois écussons. Au-dessus, la date · 16 · 33 ·, entre les deux premiers écussons, un tréfeuille sur un point. L'écu de Brisach est accosté de la valeur : XX — IIII —.
Rev. — Dans le champ, entouré d'un grènetis, on lit : — · ❋ · — MO : NO : — VAST : ALS : — ❖ ET ❖ — BRISIACAE · — · INDEX · — ⊢⁘⊣

Arg. — Carrée.

Même cabinet.

d. 2ᵃ. 24 *batz*. — Semblable au n° 2, d'un autre coin, avec cette différence que les cercles, les écussons et le chiffre de la valeur sont plus petits.

Rev. — Dans le champ, entouré d'un grènetis, on lit : — · ❊ · — · MO : NO : — VAST : ALS : — ✿ ET ✿ — · BRISIACAE · — · INDEX · —

Arg. — Carrée.

Même cabinet.

d. 2³. 24 *batz.* — MONETA · NOVA · BRISACENSIS — Les armes de Brisach.

A l'exergue, la valeur : : · XXIIII ·

Arg. — Uniface, carrée.

Même cabinet.

d. 3. 6 *kreutzer.* — Dans un carré, orné extérieurement d'un grènetis, les trois écussons ; celui de Brisach est accosté de deux petites rosaces, dans les angles de la pièce, les sigles · K · — V — I.

Rev. — Dans un carré formé d'un grènetis, on lit : — · — · ❊ · — · MO : NO : — · VAST : ALS : — ❊ · ET · ❊ — · BRISIACAE · — · INDEX · — · 16 · 33 · — ❊ —

Arg. — Carrée.

Même cabinet.

d. 3². 6 *kreutzer.* — Semblable au n° 3, mais pas de points des deux côtés de la lettre K.

Rev. — Semblable au n° 3.

Arg. — Carrée.

Même cabinet.

BRISTOL.

Monnaie de nécessité au type royal, frappée par Charles Ier, pendant la guerre contre les parlementaires, de 1642 à 1648.

* 1. *Demi-couronne.* — (*panache*) CAROLUS · D : G : MAG : BR : FR : ET · HI : REX — Le roi à cheval, à gauche, armé et couronné ; il tient son épée droite. Derrière lui, un panache.

Rev. — B · EXURGAT · DEVS · DISSIPENTVR · INIMICI · Dans le champ, sous trois panaches, on lit entre deux doubles traits : RELIG : PROT : — LE : AN : LI : PA : —

A l'exergue, la date 1644.

Arg.

BRUNSWICK.

Monnaies de nécessité frappées pendant l'occupation française de 1758.

* 1. *Denier.* — Dans le champ, on lit : — ❋ 1 ❋ — DENIER — HZ · BR · LU — ❋ L · M ❋.

Rev. — Dans le champ, on lit : ❋ 13 ❋ — EINEN — MATTIER — ❋ 1758 ❋.

Cuivre. Reinhardt, n° 3241.

d. 1². *Denier.* — Variété du n° 1; le chiffre 1 est placé entre deux croix tréflées, et il y a L au lieu de LU.

Cuivre. Cabinet de M. Wolf, à Goettingue.

BRUXELLES. 1579 ET 1580.

d. 1. 18 *sols*. — ✱ PERFER · ET · OBDVRA ✱ BRVXELĀ — Les armes de la ville de Bruxelles, accostées de la date 7 — 9. Au-dessus, la valeur · 18 · ST ·

Arg. — Uniface, carrée.

Cabinet des médailles de l'État, à Bruxelles.

d. 2. 36 *sols*. — ✠ PERFER ∘ ET ∘ OBDURA ∘ BRVXELLA — Les armes de la ville de Bruxelles, accostées de la date 15 — 80. Au-dessus, la valeur 36 ST.

Arg. — Uniface, carrée.

Même cabinet.

2ᵃ. 36 *sols*. — Semblable au nº 2.

Rev. — On a gravé un homme et une femme, avec cette inscription placée le long des quatre côtés de la pièce : DAT · GODT · SAMEN VOECHT SAL GEEN MENSCH SCHEIDEN.

Arg. — Carrée.

Catalogue Théod. Bom du 24 septembre 1866, nº 5312.

BRUXELLES. 1584.

d. 3. 2 *florins*. — Dans le champ, — 84 — × D × O × M × — BRVXEL — LA × CON : — FIRMA :

— Z · G · Au-dessous, pour contre-marque, un double aigle.

Arg. — Uniface.

Cabinet de M. L. Schultze, à Gotha.

N. B. C'est une pièce du faussaire Bekker.

CAIRE.

Monnaies frappées dans cette ville, pendant l'occupation française, de 1798 à 1801.

d. 1. *Sequin zer-mahboub.* — Paraphe impérial où sont marquées, en caractères entrelacées, ces paroles : سليم خان المظفر دايما (*Selym khân almodaffer dâyman*) (*Selym khân, toujours victorieux*). Au-dessus : عز نصره ضرب فى مصر سنة ١٢٠٣ (*A'z nasroh. Dorb fy Masr, senet* 1203) (*Que ses victoires soient illustres. Frappé au Caire, l'an* 1203). Dans le champ, à droite, un petit fleuron.

Rev. — Dans le champ : سلطان البرين و خاقان البحرين السلطان ابن السلطان (*Sultân el-barryn, ou khâqân el-baharyn, el-sultân ebn el-sultân*) (*Sultan des deux terres et roi* (*khâqân*) *des deux mers, le sultan, fils du sultan*). Au-dessous de la dernière lettre du mot ابن (*fils*), on voit les deux chiffres : ١٣ (13).

Or. Henin, pl. XCI, n° 889.

d. 2. *Demi-sequin, zer mahboub, ou nousfyeh.* — Semblable au n° 1, d'un diamètre un peu plus petit, avec de légères différences.

Rev. — Semblable au n° 1, d'un diamètre un peu plus petit, avec de légères différences; la principale est qu'au lieu des deux chiffres ١٣ (13) on voit la lettre ب (B) (*Bonaparte*).

Or. Henin, pl. XCI, n° 890.

d 3 *Quart de sequin, zer mahboub, ou rouba'ych.* — Paraphe impérial où sont marquées, en caractères entrelacés, ces paroles : سليم خان المظفر دايما (*Selym khân almodaffer dâyman*) (*Selym khân toujours victorieux*). Dans le champ, à droite, une étoile.

Rev. — Dans le champ : عز نصره ضرب فى مصر سنة ١٢٠٣ (*A'z nasroh. Dorb fy Masr, senet* 1203) (*Que ses victoires soient illustres. Frappé au Caire, l'an* 1203).

Or. Henin, pl. XCI, n° 891.

d. 4. *Grouch de* 40 *médins.* — Paraphe impérial où sont marquées, en caractères entrelacées, ces paroles : سليم خان المظفر دايما (*Selym khân almodaffer dâyman*) (*Selym khân, toujours victorieux*). Dans le champ, deux fleurons en feuilles.

Rev. — Dans le champ : ضرب فى مصر سنة ١٢٠٣ (*Dorb fy Masr, senet* 1203) (*frappé au Caire, l'an* 1203). En haut : ١٣ (13).

Billon. Henin, pl. XCI, n° 892.

d. 5. *Grouch de* 20 *médins.* — Semblable au n° 4, avec de légères différences, d'un plus petit diamètre. Il y a dans le champ, à droite, un seul fleuron.

Rev. — Semblable au n° 4, avec de légères différences, d'un plus petit diamètre.

Billon. Henin, pl. XCI, n° 893.

d. 6. *Médin ou para.* — Semblable au n° 4, avec de légères différences, d'un beaucoup plus petit diamètre, et sans fleuron dans le champ.

Rev. — Semblable au n° 4, avec de légères différences, et d'un plus petit diamètre. Cette pièce est formée d'une feuille de métal très-mince.

Billon. Henin, pl. XCI, n° 894.

CALDAS. 1641 A 1643 (?).

d. 1. *Menut.* — ✠ CAL ❋ ❋ ❋ DES ❋ ❋ ❋ — Les armes de la ville entourées d'un grènetis.

Rev. — Un chaudron entouré d'une épicycloïde à huit lobes.

Cuivre. Heiss, pl. LXXXIX, n° 2.

d. 2. .....? Dans le champ, un chaudron barré de Catalogne.

Cuivre. — Uniface.

Heiss, pl. LXXXIX, n° 3.

CAMPEN.

Assiégée par les troupes des états de Hollande en 1578.

N. B. Les nos 9, 10, 11 et 12, décrits dans la 1re partie de ce catalogue, ne sont pas des monnaies obsidionales, mais des méreaux frappés par la ville, en 1481, pendant la cherté

du blé. Ces méreaux servaient de permis pour la sortie de cette denrée hors de la ville.

W.-H. Cost-Jordens [1].

1. .....? — Dans le champ, les armes de la ville, au-dessous on lit : EXTREMVM — SVBSIDIVM et plus bas CAMPEN — 1578.

Or. Monnaie suspecte.

d. 2. 21 *sols*. — Dans le champ, entouré de trois estampilles aux armes de la ville, on lit — EXTREM : SVBSIDI : — 15 * CAMPEN * 78 — Au-dessous, la valeur XXI.

Arg. — Uniface.

Cabinet de M. Ludwig Schultze, à Gotha.

Monnaie suspecte, probablement de Bekker.

d. 3. 19 *sols*. — *Sur le revers d'une pièce de* 19 *sols du siége de* 1578, *on a gravé le portrait du capitaine* JACOB JELYSSEN VALKEMIER, *qui se distingua pendant ce siége, et cette inscription :* * DEN · O · JACOP · — IELYSSEN — ANNO 1584 — · A · V · O · G —

Arg. — Carrée.

Communication de M. le Cte Maurin Nahuys, d'Utrecht.

[1] *Een woord over zekere dusgenoemde Kamper noodmuntjes van 1578.* Deventer, 1860 et 1862.

CARACAS.

Monnaies de nécessité frappées pendant la guerre de l'indépendance.

d. 1. *Quatre réaux.* — Croix à branches égales, cantonnée aux 1er et 4e de Castille, aux 2e et 3e de Léon, le tout entouré d'un ornement dentelé. A gauche, F, à droite, 7̊, en haut et en bas, le chiffre 4.

Rev. — Dans le champ, deux colonnes surmontées d'un ornement en forme de lyre, séparant l'inscription en trois lignes : — L — PLV — SVL — TRA — B. — 1820 — S. Au-dessous on lit : CARACAS. A l'exergue, des ondes.

Arg. Cabinet de M. Vidal-Ramon, à Barcelone.

* 2. *Deux réaux.* — Croix cantonnée aux 1er et 4e de Léon, aux 2e et 3e de Castille. Entre les branches de la croix, quatre arcs de cercle dentelés surmontés d'un point. A gauche, F̈, à droite, 7̈. En haut et en bas, le chiffre · 2 ·.

Rev. — Semblable au n° 1, mais avec le chiffre 2, TR au lieu de TRA et la date 1818.

Arg.

* 2a. *Deux réaux.* — Semblable au n° 2, avec cette différence que les quatre arcs de cercle sont surmontés de trois globules placés 2 — 1.

Rev. — Semblable au n° 2, mais de l'année 1819.

Arg.

* 2³. *Deux réaux.* — Semblable au n° 2², sauf que les quatre arcs de cercles sont surmontés de deux points.

Rev. — Semblable au n° 2².

Arg. Cabinet de M. Vidal-Ramon, à Barcelone.

* 3. *Réal.* — Croix cantonnée aux 1er et 4e de Castille, aux 2e et 3e de Léon. Entre les branches de la croix quatre arcs de cercle dentelés avec tréfeuille. A gauche, F, à droite, 7. En haut et en bas, le chiffre · I ·.

Rev. — Semblable au n° 1, mais avec le chiffre I et la date 1817.

Arg. Même cabinet.

* 4. *Quarto.* — Dans le champ, les lettres V — N — Z (*en grande italique*) entrelacées, signifiant (VeNeZuela). Au-dessous, la valeur ¼ entre deux rameaux.

Rev. — CARACAS — AÑO DE 1817 — La croix de Santiago, dans un ovale perlé, à côté d'un lion, le tout, entre deux branches, surmonté d'une couronne.

Cuivre. *Memorial numismatico español* de 1868, pl. VIII, n° 5.

* 4². *Quarto.* — Variété du n° 4, de l'année 1818.

Cuivre. Cabinet de M. Vidal-Ramon, à Barcelone.

5. *Demi-quarto, ou ochovo* — de 1818.

Cuivre. *Memorial*, idem, p. 254, nº 6.

CARTHAGÈNE.

Monnaies de nécessité frappées pendant la guerre de l'indépendance.

* 1. *Deux réaux.* — Dans le champ, un homme, assis au pied d'un palmier, tient en main un fruit; derrière lui, une maison.

Rev. — ESTADO DE CARTAGENA · 1813 · Dans le champ, on lit : — · VALE · — DOS REA — · LES ·

Cuivre. — Coin très-grossier.

* 2. *Demi-réal.* — A peu près semblable au nº 1, sauf que la maison est remplacée par un arbre et que le module de la pièce est plus petit.

Rev. — Dans le champ, on lit : — ½ — ESTADO — DE CARTA — GENA — 1813.

Cuivre. — Coin très-grossier.

CASAL.

Assiégée par Gonzalès, en 1628.

1. 6 *réaux.* — ✠ CAROLVS · D · G · DVX · MANTVAE · VIII · Dans un cartouche peu orné, on lit : · CASALIS · — IN OBSIDᵉ · — · INIVSTA · — · 1628 · Au-dessous, la valeur : · R · VI ·

Rev. — ET · MONTIS – FERRATI · VI · EC · Les armes couronnées de Mantoue et de Montferrat, entourées du collier de l'ordre du Précieux Sang de J. C.

Arg. *Carlo Morbio*, p. 242.

CATALOGNE. 1641 A 1643.

d. 1. *Dixième d'écu.* — LVDOVICVS · XIII · D · G · FR · ET · NAV · REX – Buste armé et lauré du roi à droite.

Rev. — · CATALONIÆ PRINCEPS * 1642 · Écusson aux armes de France, de Navarre et de Catalogne, surmonté d'une couronne.

Arg. Heiss, pl. LXXXIII, n° 4.

CAYENNE.

Monnaie de nécessité frappée pendant la guerre contre les Portugais, en 1809?

* 1. .....? — Dans le champ, un C couronné.

Billon. – Uniface.

CERVERA. 1641 A 1643.

d. 1. *Menut.* — LVD · XIII · D · G · R · C · B · Tête laurée du roi, à droite.

Rev. — CE — RV — AR — IE — Croix barcelonaise, coupant la légende et cantonnée aux 1er et 4e de trois besants, aux 2e et 3e, d'un annelet.

Cuivre. Heiss, pl. XC, n° 6.

CHILI.

Monnaie de nécessité frappée pendant la guerre de l'indépendance.

* 1. *Piastre.* — Dans le champ, un écusson estampillé, renfermant une étoile à cinq pointes surchargée d'une seconde étoile. Plus bas, une seconde estampille renfermant la valeur : I · P.

Arg. — Uniface.

CHINE.

Monnaie de nécessité frappée par les rebelles montagnards de Jaou, en 1832.

d. 1. .....? — Kin loung toung pao. « Monnaie courante du dragon d'or. »

Cuivre. — Uniface.

Neumann, 3e vol., pl. XXX, n° 19650.

N. B. Cette monnaie est de Tschao-kin-loung, chef des rebelles montagnards de Jaou, qui, dans l'année 1832, se révoltèrent contre l'autorité mandschoue, et qui se fit nommer empereur de la Chine sous le nom de Dragon d'or.

Monnaies de nécessité frappées pendant la période Hien-foung, lors de la guerre contre les Typings, de 1850 à 1854.

D'après l'usage chinois, le nom de l'empereur régnant n'est pas mis sur les monnaies. En 1850, lors de l'avénement du nouvel empereur, on adopta la devise nationale Hien-foung « Abondance constante. » Le droit des pièces contient la légende : « Monnaie courante de l'Abondance

constante .» Le revers a une inscription mandschoue, comme précédemment.

Les monnaies émises pendant ce règne sont les plus mauvaises qui aient été frappées jusqu'à présent en Chine, surtout celles qui ont été coulées à Sou-tschou-fou.

Vers la même époque de la période de ce nouveau règne, les rebelles mirent bientôt le gouvernement dans une position très-critique, surtout en fait de finances, dont le besoin pour les opérations militaires se faisait très-vivement sentir; plusieurs combinaisons financières furent proposées pour obvier à ces nécessités, et on adopta celle d'augmenter de beaucoup la valeur courante des monnaies, lesquelles ne sont reçues maintenant que comme pièces d'appoint au-dessous de leur valeur.

Les monnaies qui furent alors frappées consistent en pièces de 5, 10, 50, 100, 200, 300. 500 et 1,000 casch, on en frappa peu au-dessus de 100 casch. Leur poids n'était que le cinquième de celui qu'elles devaient avoir d'après les ordonnances en vigueur jusqu'a présent.

d. 2. .....? — Monnaie courante de la période de l'Abondance constante.

Rev. — Pao tsiowan. (Atelier du conseil supérieur des finances.)

Cuivre. Neumann, 3e vol., pl. XXVIII, no 19632.

d. 3. .....? — Semblable au n° 2.

Rev. — Pao swan. (Atelier du conseil supérieur du travail.)

Cuivre. Id., id., no 19633.

d. 4. .....? — Semblable au n° 2.

Rev. — Pao sou. (Atelier monétaire de Sou-tschou.)

Cuivre. Id., id., no 19634.

d. 5. .....? — Semblable au n° 2.

Rev. — Pao Tsche (atelier monétaire de Tsche-kiang.)

Cuivre. Id., id., n° 19635.

d. 6. .....? — Monnaie courante de l'Éclat de l'empire. (En caractères mandschous).

Rev. — Pao Gouwang. (Atelier monétaire de Kwang Toung.)

Cuivre. Neumann, p. 15, n° 19636.

d. 7. .....? — Semblable au n° 6.

Rev. — Pao Fou (atelier monétaire de Foukian).

Cuivre. Id , p. 15, n° 19637.

d. 8. *Cinq casch.* — Semblable au n° 6, mais, en caractères chinois : « Monnaie forte de l'Abondance constante. »

Rev. — A droite et à gauche, le nom de Pao Jouwan, en caractères mandschous, indiquant que cette monnaie a été émise par le Collége supérieure du travail. Au-dessus et au-dessous, en caractères chinois, Tang Weou (valant cinq) comme désignation de la valeur. Celle-ci est une des nouvelles monnaies de la valeur de 5 casch.

Cuivre. Neumann, pl. XXVIII, n° 19638.

* 9. *Dix casch.* — Semblable au n° 8, mais d'un module plus grand.

Rev. — Tang schik valant 10 (casch) et en mandschou l'indication de l'atelier monétaire de Tschekiang.

Cuivre. Neumann, pl. XXVII, n° 19639.

d. 10. *Dix casch.* — Semblable au n° 9, mais plus épaisse.

Rev. — Semblable au n° 9, mais avec l'indication de l'atelier monétaire de Sou-tschou-fou.

Cuivre. Id., id., n° 19640.

d. 11. *Dix casch.* — Semblable au n° 10, mais d'un module plus petit.

Cuivre. Id., pl. XXVIII, n° 19641.

d. 12. *Cinquante casch.* — Semblable au n° 10, mais d'un module beaucoup plus grand et quelques différences dans le dessin.

Rev. — Semblable au n° suivant 13, avec l'indication de l'Atelier supérieur des finances. C'est une pièce de 50 casch qui porte le nom de Tang-wou-schi, valant 50.

Cuivre. Neumann, p. 15, n° 19642.

* 13. *Cinquante casch.* — Semblable au n° 12, mais d'un module un peu plus petit.

Cuivre. Neumann, pl. XXVII, n° 19643.

d. 14. *Cinquante casch.* — Semblable au n° 12.

Rev. — La désignation de l'atelier monétaire du Collége supérieur du travail; plus loin une inscription chinoise signifiant *cinquante*.

Cuivre. Neumann, pl. XXX, n° 19644.

15. *Cinquante casch.* — Semblable au n° 14, mais d'un module plus petit.

Cuivre. Neumann, p. 16, n° 19645.

d. 16. *Cent casch.* — En caractères chinois : grande monnaie de la période de l'Abondance constante.

Rev. — En caractères mandschous, la désignation ordinaire de l'atelier monétaire du Conseil supérieur des finances. Au-dessus et au-dessous, les caractères chinois Tang Pih (valant cent).

Cuivre. Neumann, pl. XXVI, n° 19646.

(*Pour être continué.*)

P. Mailliet.

NOTICE DESCRIPTIVE

DES

MÉREAUX TROUVÉS A THÉROUANNE,

ET QUE L'ON PEUT ATTRIBUER A CETTE VILLE.

DEUXIÈME ARTICLE.

Pl. I a Q.

VII

MONNAIES DES INNOCENTS.

La série que nous allons examiner est très-nombreuse. Indépendamment des pièces qui lui appartiennent certainement, j'y ai rattaché beaucoup d'autres, dont l'attribution à ladite série me paraît très-probable.

Presque toutes les villes, tant soit peu importantes, avaient, au moyen âge, leurs fêtes d'Innocents, qu'il faut, croyons-nous, distinguer des autres fêtes joyeuses que nos pères aimaient à célébrer. Celles-ci étaient surtout civiles, présidées, je dirais volontiers, par un fonctionnaire rétribué par le magistrat, et qui s'appelait, à Saint-Omer, l'évêque des sots; à Thérouanne, le prince des peu profitants;

l'abbé de liesse, à Aire, et aussi le prince de la jeunesse ([1]). La fête des Innocents était, au contraire, dans le principe, une fête religieuse à laquelle tout le personnel des églises cathédrales ou collégiales prenait part. Plus tard, ces fêtes dégénérèrent de leur institution primitive, leur célébration fut abandonnée complétement au bas chœur, et l'élément civil venant se mêler à l'élément clérical, il en résulta de tels scandales, qu'elles furent partout supprimées, et ce ne fut qu'à grande peine que l'autorité épiscopale y parvint. L'évêque de Thérouanne, François de Melun, dut, en 1521, avoir recours aux foudres du saint-siége pour obtenir ce résultat.

Dans un article de M. J. Rouyer ([2]), cet auteur, décrivant les monnaies des Innocents de la ville d'Aire, a parlé incidemment des pièces qui vont nous occuper; il a même donné, dans la Revue numismatique française, année 1844, le dessin des trois premiers numéros qui suivent.

120. Évêque debout, mitre en tête, tenant de la main gauche une crosse, dont la volute est tournée en dehors, et bénissant de la main droite. Légende : ROBERT'CO.

Rev. Croix pattée, frettée et chargée d'un globule au centre ([3]). Légende : MONETA EPISCOPI.

Plomb. — XIVe siècle.

([1]) Aire avait encore un abbé de sens léger en 1517. Citons aussi le roi des cornards à Saint-Venant, et le roi des ribauds à Saint-Omer.

([2]) Voy. *Revue numismatique belge*, t. IV, troisième série.

([3]) Il y a lieu de remarquer la forme de la croix qui est constante sur toutes les pièces de cette série concernant Thérouanne ; c'est même cette forme remarquable qui m'a engagé à y comprendre plusieurs

121. Mitre chargée d'ornements formés de lignes et de croix, aux fanons pendants. Légende : ✠ ROBERT, (rameau) MOVNIK.

Rev. Semblable au précédent.

Plomb. — XIVe siècle

122. Mitre aux fanons pendants, chargée de quintefeuilles. Légende : MONT — AVS.

Rev. Semblable aux précédents; seulement la pièce est d'un plus petit module.

Plomb. — XIVe siècle.

J'ajouterai encore aux pièces ci-dessus la suivante :

123. Buste, vu de face, d'un personnage à longs cheveux, avec des moustaches et une barbiche dite impériale. Il est renfermé dans un entourage formé de deux arcs de cercle. Légende : ✠ MONT.....

Rev. Croix pattée entourée de la légende ✠ MONETA EP.....

Plomb. — XIVe siècle.

Bien que ces pièces ne portent pas d'indication de leur lieu d'émission, leur trouvaille constante et exclusive sur le sol de Thérouanne, sans qu'il y ait d'autre provenance, indique suffisamment qu'elles doivent lui être attribuées. Seulement, l'identité du type avec celles publiées par M. Rouyer, portant la légende : *Moneta Ariensis,* pourrait peut-être engager à leur donner la même origine. La chose

plombs dont l'attribution ne laisse pas que d'offrir un certain embarras.

n'est pourtant pas probable, et je crois plutôt que le type de ces dernières a été imité des pièces de Thérouanne, de même que toutes les petites villes imitent ce que font les grandes, et que seulement on aura adopté la légende rappelée ci-dessus pour les différencier.

Quant à leur attribution, elle ne peut faire aujourd'hui l'ombre d'un doute, ce sont de véritables monnaies des Innocents. Un instant, en présence du n° 120, et avant la découverte des autres, on avait pensé qu'on avait là un méreau distribué à certaines fondations de Robert de Genève, ancien évêque de Thérouanne, pape en 1378-1394 (1). La légende du droit, qui pouvait se lire : *Robertus Morinensis*, semblait autoriser cette opinion. Mais depuis la trouvaille des autres, et notamment du n° 121, on a vu qu'on avait sous les yeux de véritables monnaies des Innocents, analogues à celles publiées par Rigollot. Seulement, ces dernières, bien que ne donnant pas non plus la désignation du lieu pour lequel elles ont été émises, portent cependant l'indication que ce sont des monnaies des évêques des Innocents : *Moneta epi. innocentium.*

Les noms des personnages auxquels doivent être attribuées les pièces n°s 120-123 ont une ressemblance de famille évidente. Nous y trouvons : *Robertus mo(nachus)*, *Robertus mounik*, *monacus*, et une autre légende incomplète qui doit être ce dernier mot. Partant de cette ressemblance, M. J. Rouyer (2) pense que le nom *Robert mounique*

(1) M. Rouyer, *Revue numismatique française*, année 1844, p. 299, fait la même remarque.

(2) *Revue numismatique française*, année 1844, p. 300, et *Revue numismatique belge*, t. IV, 3e série.

était un nom générique, surnom ou sobriquet donné à l'évêque des innocents, quel que fût le personnage qui remplissait ces fonctions. Telle n'est pas mon appréciation. Indépendamment de ce qu'on a retrouvé des pièces portant d'autres noms, je ne puis admettre que le personnage appelé *Robert mounik* soit le même que *monacus*, dont la traduction française est *Lemoine*. Au reste, ces deux mots seraient-ils la traduction l'un de l'autre, qu'on ne pourrait, ce me semble, rien en conclure, le même individu pouvant être renommé à diverses reprises évêque des Innocents, et ayant pu, à chacune de ses nominations, adopter des types différents.

124. IOHANES — DVBOLOIER. Évêque debout, mitre en tête, tenant de la main gauche la crosse, dont la volute est tournée en dehors, et bénissant de la main droite. Il est revêtu d'une espèce de dalmatique.

Rev. Croix pattée, frettée et munie d'un globule au centre, comme dans les numéros précédents, entourée de la légende : ✠ MONETA EPISCOPI.

Plomb. — xve siècle.

125. IOHANES — DVBOVLIE. Crosse en pal, accostée à gauche d'une rose à six pétales, et à droite d'une étoile à six rais.

Rev. Identique au précédent.

Plomb. — xve siècle.

126. IOHANES DVBO...LIER. Buste d'évêque

mitré, de face. La tête est encadrée par une espèce d'accolade qui se rattache en cercle intérieur.

Rev. Croix pattée; la pièce étant fort usée, on ne voit plus dans l'intérieur des branches le fretté qui se trouve sur les autres. Légend : MONETA EPISCOPI.

Plomb. — xve siècle [1].

Les trois pièces que je viens de décire appartiennent incontestablement au même individu : *Jehan Dubouloier* ou *Duboulier*. Leur aspect semble démontrer qu'elles sont d'une époque un peu plus récente que celles qui les précèdent. Cependant, il ne doit pas y avoir grande différence de date.

Ce sont, à peu d'exceptions près, les seules monnaies des Innocents à légende nominale que nous ait fournies le sol de Thérouanne. Les autres sont ou anonymes, ou même anépigraphes.

127. Mitre très-ornée, avec deux courts fanons, entre lesquels est une branche terminée en trèfle à la partie supérieure. Elle est accostée, à droite et à gauche, de deux branches feuillées.

Rev. Croix pattée, entourée de la légende : .·. MONETA EPISCO.

Plomb. — xve siècle.

128. Crosse en pal, la volute tournée à droite.

[1] Cabinet de M. de Gournay.

Rev. Croix pattée, entourée de la légende : ✠ MONETA EPI.

Plomb. — xve siècle.

A la rigueur, on pourrait lire ainsi la légende du revers : *Moneta ep(iscopi) i nnocentium*). Cependant, l'absence de ce dernier mot dans les précédentes pièces, et notamment dans le n° 127, m'empêche d'adopter cette leçon.

129. Crosse en pal, la volute tournée à droite. Dans le champ, à gauche, une étoile à six rais. Légende : MONE — TA DEI.

Rev. Croix pattée, comme sur les précédents numéros, occupant tout le champ. Dans chaque canton se trouvent deux globules placés l'un au-dessus de l'autre suivant un diamètre.

Plomb. — xve siècle.

Voici certainement une légende des plus extraordinaires. Dans un article publié dans ce recueil [1] par M. Dancoisne, cet auteur pense que la pièce que nous examinons, et toutes les précédentes, sont des méraux épiscopaux. A mon avis, la légende employée est trop irrévérencieuse pour pouvoir avoir été adoptée par un dignitaire ecclésiastique. Le même motif empêche que je l'attribue au chapitre, et, suivant moi, ce ne peut être qu'une monnaie d'innocents. Il n'en est pas moins vrai que cette légende est d'une inconvenance que n'auraient pas tolérée, même

[1] Première série, t. II, p. 11.

pour les fêtes en question, les chanoines de Thérouanne, qui avaient la haute main sur les acteurs de ces fêtes et devaient veiller au maintien de la discipline. Aussi suis-je fortement porté à croire qu'il y a là-dessous un rébus que je ne puis deviner, à moins qu'on n'y lise, en latin de cuisine : *Moneta de i(nnocentibus)*, ou bien, en langage mélangé : *Moneta de i(nnocents)*.

130. Crosse en pal, accostée de deux fleurs tréflées.

Rev. Croix pattée comme pour les précédentes.

Plomb. — XVIe siècle.

131. Mitre avec les fanons pendants. L'étoffe de la mitre est couverte de losanges.

Rev. Croix pattée occupant tout le champ.

Plomb. — XVIe siècle.

132. Crosse, la volute tournée à gauche, accompagnée, à gauche, d'un globule.

Rev. P majuscule cantonné de quatre globules.

Plomb — XVe siècle.

Je ne suis pas certain de l'attribution aux fêtes d'Innocents de cette pièce. Ce pourrait être simplement un méreau épiscopal, rien ne s'y oppose. Il en est de même des plombs unifaces nos 133, 134, 135, qui portent pour tout emblême une crosse plus ou moins ornée. Ce n'est que l'absence de tout signe pieux qui m'a engagé à les

classer dans la série que nous examinons. Cependant, je ne tiens aucunement à mon attribution.

136. Écusson portant deux crosses en sautoir accompagnées de trois globules placés dans trois des angles formés par les crosses; dans l'angle supérieur est une tête cornue, qui peut être simplement une tête de bœuf; les cornes dépassent le bord de l'écusson, s'étendant jusqu'au cercle intérieur. Au lieu de légende, une branche feuillue assez bien agencée. En haut, un masque.

Rev. Croix ancrée portant un globule au centre; ce dernier entouré, dans les angles, de quatre arcs de cercle. Dans les cantons de la croix, deux fleurs de lis et deux couronnes. Légende : · MI....NEUR · LA · FET · FORGIE, en minuscules gothiques. Le reste de l'emplacement de la légende est occupé par des fleurons.

Plomb. — xve siècle.

Le travail de cette pièce, plus soigné que dans les précédentes, m'empêche de l'attribuer d'une manière certaine à la capitale de la Morinie, bien qu'elle ait été trouvée sur le sol de cette ville. La légende, rongée en partie par l'oxyde, ne permet pas de savoir le nom de celui qui l'a fait fabriquer : peut-être le mot effacé était-il une simple abréviation de *Monseigneur*, titre qui convenait parfaitement à un évêque des Innocents. Quant au nom même, on pourrait le reconnaître dans l'espèce de rébus qui se trouve sur le droit. La tête cornue voudrait dire *Lebœuf* ou *Lecerf* (on ne peut dire d'une manière certaine quel est l'animal représenté). Les deux crosses signifient que c'est

un évêque, et le masque du haut serait un symbole des Innocents. Nous trouverions ainsi la légende : *Lebœuf* ou *Lecerf, évêque des Innocents.*

137. Monogramme formé, je crois, d'un A et d'un N : peut-être *Antoine.*

Rev. Deux crosses en sautoir.

Plomb. — XIVe siècle.

138. Deux crosses en sautoir dans un écu.

Plomb uniface. — XIVe siècle.

Pour le même motif que pour le n° 136, j'attribue aussi ces deux pièces aux évêques des Innocents.

Les trois monnaies suivantes, bien que trouvées sur le sol de Thérouanne, appartiennent certainement à la Picardie ; leur ressemblance avec les pièces publiées dans l'ouvrage de feu Rigollot ne laisse aucune incertitude à leur égard.

139. ...ONETT · EPI' · INOCE'CI.... Croix fleurdelisée au centre évidé.

Rev. IEM — · MC : DTVER. Personnage debout, tourné à gauche, tenant un marteau de la main droite et faisant l'action d'enfoncer un clou dans le corps d'un oiseau que je ne puis définir. La tête pourrait porter à penser que c'est la femelle d'un paon. Il y a là évidemment un rébus dont le sens m'échappe.

Plomb. — XVe siècle [1].

[1] Cabinet de M. de Gournay.

140. MOI — EPI — INN — OCE. Croix dont les extrémités fleuronnées dépassent le cercle intérieur et partagent la légende. Elle est cantonnée de quatre fleurs de lis, et le cercle intérieur est doublé de dessins épicycloïdaux qui encadrent lesdites fleurs de lis.

Rev. ALTWTVI TO DO ET EXTVDIV. Personnage debout marchant sur un poisson. Cette représentation est évidemment Jonas sortant du poisson dans le ventre duquel il était resté trois jours. Les paroles de la légende lui sont d'ailleurs applicables. Elles sont tirées du chapitre II de la prophétie de Jonas.

Plomb. — xve siècle [1].

141. STNC · TE · NICOLLA · E ORA P. Saint Nicolas debout, tenant la crosse de la main droite et levant la main gauche dans l'action de bénir. A gauche, la cuve traditionnelle avec les trois enfants ressuscités.

Rev. MONETA (fleuron) NOVAS EPICPI. Croix formée par la réunion de quatre fleurs de lis, avec un point au centre. Ce point n'est autre que la reproduction en relief du centre du compas qui a servi à tracer les cercles sur le moule.

Plomb. — xvie siècle.

Saint Nicolas, patron des enfants, méritait bien de figurer sur une monnaie des Innocents. Remarquons, d'ailleurs, l'incorrection des légendes, qui existe aussi sur plusieurs pièces reproduites par Rigollot.

[1] Cabinet de M. de Gournay.

142. Mitre très-ornée avec ses deux fanons pendants, entre lesquels est une fleur tréflée. Elle est entre deux branches d'arbres.

Rev. Croix longue cantonnée de trois besants dans chaque angle, et partageant la légende : ✠ ⲘⲞ — ⲚⲈⲦ — ⲦⲈⲢⲒ — .....ⲢⲒ.

Plomb. — xve siècle (¹).

C'est une variété du n° 127, et bien qu'elle ne porte pas la croix pattée, je crois pouvoir aussi l'attribuer aux Innocents.

143. Mitre avec quelques ornements indistincts. Les fanons, au lieu d'être verticaux, vont en obliquant. Trois petites croisettes sont dans le champ, deux dans le haut, aux deux côtés de la mitre, une entre les deux fanons.

Rev. Crosse, la volute tournée à droite, entre deux fleurs de lis, au pied nourri.

Plomb. — xve siècle (¹).

144. Crosse, la volute tournée à droite, accostée à gauche d'une étoile à six rais, et à droite d'un croissant.

Rev. Grande croix pattée occupant tout le champ : au centre, cinq globules placés en forme de croix.

Plomb. — xve siècle (¹).

145. Même type que le précédent.

Rev. Grande croix pattée, ayant, de même que la

(¹) Cabinet de M. Dancoisne. — Ces pièces qui m'ont été communiquées lorsque la majeure partie des planches était déjà composée n'ont pu être classées dans un ordre convenable.

précédente, cinq globules, placées en forme de croix, au centre. Dans les angles de la croix, quatre lettres, R. O. I. B., dont j'ignore la signification.

Plomb. — xve siècle [1].

La croix du revers de ces deux pièces me les fait aussi ranger dans la catégorie que nous examinons. Les lettres qui sont au revers de la dernière devaient probablement désigner les dignitaires qui les avaient émises.

146. Mitre aux fanons pendants.

Rev. Croix pattée en tout semblable à celle qui se trouve sur les précédentes pièces.

Plomb. — xve siècle [1].

147. Buste à droite d'un personnage coiffé d'un bonnet muni de deux grandes oreilles et d'une haute corne terminée par un grelot. Il tient à la main une marotte.

Rev. IA en minuscules gothiques dans un cercle imprimé en creux.

Plomb. — xve siècle [2].

On ne peut disconvenir que nous ayons ici une pièce appartenant véritablement aux fêtes des fous, mais je ne crois pas qu'on puisse l'attribuer aux évêques des Innocents. Quel nom doit-on donner au personnage qui s'y trouve

[1] Cabinet de M. Dancoisne. — Ces pièces qui m'ont été communiquées lorsque la majeure partie des planches était déjà composée n'ont pu être classées dans un ordre convenable.

[2] Cabinet de M. Dancoisne.

représenté? c'est ce que j'ignore, la désignation des individus qu'on mettait à la tête de ces fêtes burlesques, par la voie du suffrage universel, variant suivant chaque ville, et ne sachant pas sous quel nom il était connu dans la capitale des Morins, à moins que ce ne soit sous celui d'évêque des sots.

148. Objet indéterminé, qui paraît être un grand trèfle, accompagné de deux autres plus petits (1).

Rev. Grand Œ ayant trois globules dans le creux de la lettre et deux autres devant, à droite.

Plomb. — xve siècle (2).

Ce plomb est très-probablement mal classé. J'avais d'abord cru voir sur le droit une crosse, ce qui m'avait engagé à le mettre aux plombs des Innocents, ce n'est que plus tard, lorsque mes planches ont été composées, que je me suis aperçu que j'avais fait erreur. Je ne saurais d'ailleurs à quelle série l'attribuer exactement.

149. Dessin indéterminé, pouvant, si l'on veut, représenter des flots d'une rivière, traversé par une banderolle sur laquelle est inscrit le mot LATRGE. La légende est gravée sur un double ruban, comme il suit : PELOZ * PO · PRETRE · P · T ·

Rev. Croix à branches et extrémités feuillues, évidée en

(1) Ce côté de la pièce est mal venu dans le moule. N'en ayant vu qu'un seul exemplaire, je n'ai pu être à même de bien déterminer ce qu'il représentait.

(2) Cabinet de M. Dancoisne.

forme de quatre-feuilles au centre où se trouve un point. Légende : * MONETA * LARGIFLUA · INO'.

Plomb. — xve siècle (1).

Il doit y avoir dans le type du droit un rébus dont le sens m'échappe. Ou bien cela veut-il dire simplement que cette monnaie se distribuait en abondance ainsi que le confirmait l'adjectif *largiflua* du revers. Cette signification convenait d'ailleurs très-bien à une monnaie des Innocents qui pouvait être donnée d'autant plus largement qu'elle coûtait peu à émettre. Les dignitaires de ces fêtes pouvaient ainsi faire très-aisément des largesses à leurs sujets d'un jour. Quant à la légende du droit, elle nous révèle peut-être le nom du titulaire ; et si le mot *prêtre* n'est pas un nom propre, mais seulement une qualification, on pourrait en induire que cette année ce fut un membre du clergé inférieur qui fut élu pour évêque des Innocents.

Cette monnaie paraît, du reste, par ses types et son faire appartenir plutôt à la Picardie qu'à la capitale de la Morinie.

150. Deux fleurs de lis opposées par le milieu. Le cercle intérieur est accompagné de deux dessins tréflés de style flamboyant. La légende est remplacée par une série de petites lignes, portions de rayon de cercle.

Rev. Croix pattée et frettée avec cinq globules en forme de croix au centre.

Plomb. — xve siècle.

(1) Cabinet de M. Dancoisne.

La ressemblance de ce revers avec ceux des nos 144 et 145 vient confirmer le classement que je propose.

151. Rosace accompagnée de globules dans les angles.
Rev. Croix pattée avec des globules.

Plomb. — xve siècle.

152. Rosace.
Rev. Croix pattée.

Plomb. — xve siècle.

153. Quatre fleurs de lis, opposées deux à deux par le pied, formant une croix. Une série d'annelets remplace la légende.
Rev. Croix pattée avec des globules dans les angles.

Plomb. — xve ou xvie siècle.

154. Rosace à six feuilles. Un gros globule au centre et dans chaque angle de petits globules sur chaque feuille.
Rev. Espèce de croix pattée.

Plomb. — xve ou xvie siècle.

155. Croix pattée.
Rev. Même type.

Plomb. — xve ou xvie siècle.

La forme de la croix du revers m'a seule engagé à classer ici les cinq pièces décrites ci-dessus. Leur attribution est extrêmement difficile, pour ne pas dire impossible. M. Forgeais [1] n'a pas été plus heureux que moi sous ce

[1] *Op. cit.*, 4e série.

rapport. Il pense que les plombs où se trouvent ces types ont dû être employés au menu service des halles. La chose est possible. On pourrait dire aussi qu'ils ont pu servir dans les travaux publics que l'on exécutait. Je m'abstiens, au reste, d'insister sur ce sujet.

Voici maintenant une série de pièces qui ne tiennent qu'indirectement à la précédente et que j'ai cru devoir placer à la suite. Feu A. Hermand les avait intitulées *rebus et singularités;* c'est bien là leur véritable désignation. On connaît l'amour de nos pères pour les rebus, les monnaies des Innocents publiées par Rigollot le démontrent amplement. Mais au moins celles-ci pouvaient être attribuées avec certitude, tandis qu'il est très-difficile de donner une attribution à celles qui vont suivre. Quoi qu'il en soit, l'exemple de ce qui était en usage en Picardie, pays si voisin de Thérouanne, m'a engagé à les placer à la suite des pièces des Innocents de cette dernière ville.

156. Deux crosses et une clef posées en pal. Dans le champ à gauche la lettre Ƭ couchée. Le côté droit étant fruste, on ne peut distinguer ce qu'il y avait. Légende composée de caractères indéchiffrables.

Rev. Croix cantonnée d'un S et d'un O, aux premier et second cantons, et de deux crosses ou deux clefs dans les deux autres. Légende, comme pour le droit, complétement indéchiffrable.

Plomb. — xve siècle.

L'existence des deux crosses et la présence des lettres S et O pourraient faire classer cette pièce à Saint-Omer. Mais pourquoi a-t-elle été émise? Se rattacherait-elle aux fêtes des Innocents de cette ville? Je me contente de poser ces questions sans pouvoir les résoudre.

157. Deux notes de musique. Au-dessous un objet indéterminé. Des zigzags au lieu de légende.

Rev. Croix aux extrémités recroisetées. Dans deux des cantons trois besants et un T.

Plomb. — xve siècle.

158. Rebus composé d'une note de musique, *mi* (?), et d'un ruban sur lequel sont inscrites les lettres suivantes : RE · Z — I - EI en minuscules gothiques. Légende : GV (fleuron) REIMES : BIZICRE (fleuron) en minuscules gothiques plus ou moins bien formées.

Rev. Dans le champ, les lettres B. D. P en grandes minuscules gothiques ornementées, accompagnées de trois annelets. Légende : NOS (fleuron) : MAZROVE BOLUA (fleuron) (1).

Plomb. — xve siècle.

Impossible de déterminer à qui peut appartenir ce plomb. Les initiales dans le champ du revers doivent désigner un nom, mais lequel?

(1) Je suis loin d'être certain de la transcription des légendes. Les caractères sont si mal formés pour la plupart, qu'ils sont très-difficiles à lire. Aussi, il n'y aurait rien d'étonnant qu'un autre y lût autre chose. La reproduction que je donne est exacte, et l'on peut s'assurer, par l'inspection du dessin, de la difficulté de lecture dont je parle.

159. Quel est donc le joyeux personnage dont le buste figure sur ce plomb? Son visage respire le contentement et une florissante santé. Il est coiffé d'un chapeau bas de forme et porte une collerette analogue à celle qui fait partie du costume des fous de profession. Aux deux côtés de la tête sont deux figures en forme d'S.

Rev. Croix s'étendant jusqu'au cercle intérieur, dans les angles des traits flamboyants.

Plomb. — xve ou xvie siècle.

160. Tête informe, de trois quarts, couronnée. Divers traits remplacent la légende.

Rev. Croix coupant le champ en quatre parties dans chacune desquelles se trouvent trois globules.

Au lieu de légende, des traits sans suite.

Plomb. — xve ou xvie siècle.

161. Espèce de vase terminé à la partie supérieure en pointe accompagnée de trois fleurons. Est-ce une théière ou un vase quelconque pour verser un liquide? Pseudo-légende formée de caractères informes.

Rev. Croix s'étendant jusqu'au cercle intérieur accompagnée de quatre trèfles.

Plomb. — Même époque.

162. Aigle éployé tracé au simple trait. Légende indéchiffrable, bien que la pièce soit relativement bien conservée.

Rev. Tête grossièrement faite au trait, que l'on pourrait croire coiffée du bonnet à oreilles de la folie. Légende aussi indéchiffrable que celle du droit.

Plomb. — Même époque.

Les trois pièces précédentes pourraient tout aussi bien être classées dans la série suivante intitulée *méreaux divers*. La dernière cependant paraît plus certainemen pouvoir être attribuée aux fêtes folles de Thérouanne.

163. DBB, en caractères minuscules, au milieu du champ de la pièce. Au-dessous, une espèce de nœud.

Rev. Tête informe, à droite.

Plomb. — XVIe siècle.

Le caractère grotesque de la tête du revers, avec sa queue en l'air, me fait attribuer ce plomb aux fêtes folles, sans affirmer cependant que ce soit une monnaie des Innocents.

164. Écusson portant une mitre accompagnée d'une croisette à droite et d'une rosace à gauche. Cet écusson est surmonté de deux crosses en sautoir et accosté de deux lézards. La légende qui commence par une ✠ est indéchiffrable, elle est entremêlée de branches.

Rev. Deux crosses en sautoir, séparant les deux mots ET — WT en grandes minuscules gothiques. Au-dessous, une croix de Malte. Même observation pour la pseudo-légende que sur l'autre face. On y remarque le lézard qui accompagne l'écusson du droit.

Plomb. — XVe siècle.

Je ne puis assurer que ce plomb, qui appartient au musée de Saint-Omer, concerne Thérouanne. Il a été envoyé d'Ypres et pourrait bien concerner cette ville. C'est certainement une pièce des évêques des Innocents, et il est probable que les mots du revers donnaient le nom du titulaire.

165. Tête couronnée de face, grossièrement dessinée.

Rev. Croix aux branches évidées dans un quatre-lobes.

Plomb. — XVIe siècle (1).

Cette pièce pourrait bien ne pas être des fêtes folles, mais avoir servi simplement comme moyen de payement dans un cabaret, dont elle aurait porté l'enseigne *à la tête couronnée*. La suivante me paraît dans le même cas.

166. Tête grossièrement représentée, à gauche. Elle semble porter un bonnet.

Rev. Croix à branches évidées accompagnée de quatre annelets dans les angles (l'un d'eux est effacé).

Plomb. — XVe siècle (2).

167. Personnage debout, à gauche, avec une grosse tête et de grosses mains, à moins qu'il ne porte un disque sur le bras droit et que la main gauche ne soit couverte d'un gant. A gauche, sur le bord de la pièce, un objet que l'on peut prendre pour une tête d'animal.

Rev. Grand S accompagné, à gauche, d'une rose.

Plomb. — XVe ou XVIe siècle (3).

J'aurais pensé que ce plomb avait rapport aux jeux de paume ou de boule, auxquels se livrait la jeunesse de ce temps-là. Mais le personnage grotesque qui y figure me porte plutôt à l'attribuer aux fêtes folles et aux jeux divers qui les accompagnaient souvent.

(1) Musée de Saint-Omer.
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*

168. Écusson écartelé; il n'y a que le premier canton qui porte une croix.

Rev. Croix pattée et frettée.

Plomb. — xve siècle.

C'est la forme de la croix qui seule m'a engagé à classer ici ce plomb qui, du reste, ne porte pas d'indications suffisantes pour être déterminé d'une manière certaine.

169. Personnage assis de face, couronné, tenant de la main droite un sceptre fleurdelisé. A sa gauche, un objet indéterminé par suite d'un défaut de coulage ou du moule.

Rev. Un P et un C ou un G entrelacés. A droite, six globules arrangés en forme de rose.

Plomb. — xve siècle.

Je ne puis croire qu'il s'agisse ici d'une représentation sérieuse de la personne royale, ni d'une imitation des monnaies d'or, dites *chaises*. Le monogramme du revers, dont je ne puis deviner la signification, doit être le nom de l'individu qui a fait fabriquer cette pièce, dont le droit peut être aussi une enseigne de tavernier. Cependant, je pense plutôt qu'elle se rapporte aux fêtes folles et aux rois qu'on y élisait.

170. Dessin informe, on croirait voir une bête fantastique.

Rev. Croix grossièrement faite, aux extrémités fleurdelisées, cantonnée de quatre globules.

Plomb. — xve ou xvie siècle.

171. ✠ BERNADI. Espèce de croix formée par deux objets qu'il n'est pas facile de déterminer ; elle est cantonnée de quatre points.

Rev. Croix pattée entourée de la légende ✠ MONETA'.

Plomb. — xve siècle (1).

La forme de la croix du revers me porte à attribuer cette pièce encore aux évêques des Innocents. Seulement, il faut remarquer qu'ici on ne trouve plus les indications épiscopales comme sur les autres. Cette circonstance et la forme des lettres me paraissent devoir la reporter à une époque plus récente.

172. Encore un méreau dont je ne sais que faire. Les caractères que l'on voit dans le champ du droit ne me paraissent susceptibles d'aucune interprétation. Quant à la croix légèrement pattée du revers, c'est un type trop banal pour que nous puissions en retirer aucun indice.

Plomb. — xve ou xvie siècle (2).

VIII.

MÉREAUX DIVERS.

Dans cette classe j'ai compris un grand nombre de pièces que je ne pouvais rattacher même par le plus petit point aux séries précédentes ou à celles qui suivent. Quelques-unes feront l'objet d'attributions plus ou moins certaines,

(1) Cabinet de M. Dancoisne.
(2) *Ibid.*

mais la plus grande partie restera forcément parmi les indéterminées.

173. ✠ ⁝ ROBŒRT ⁝ DŒLŒ ⁝ RVŒ. Dans le champ, un objet que je ne puis déterminer, mais qui me semble avoir rapport à la fabrique de draps.

Rev. Espèce de rose, entourée de la légende : ✠ MARGŒRITŒ : LŒBLAN.

Plomb. — XVIe siècle.

Ce plomb, un des plus communs de ceux que l'on rencontre à Thérouanne, doit être un jeton de marchand de draps dont l'enseigne figure sur le droit et dont la raison commerciale est indiquée par les deux noms du droit et du revers.

174. Bouteille d'où sort une espèce de fleur, accostée de deux objets indéterminés, peut-être une serpe à droite. Au-dessous, en exergue, une branche d'arbre. Légende : ✠ IEHZ.... PIR..ON.

Rev. Croix ornée de fleurons aux extrémités. Le centre est évidé en forme de quatre-feuilles. Légende : ✠ MZI..VP'ES IONE (fleuron).

Plomb — XVIe siècle.

Je range ce plomb dans la même classe que le précédent, sans pouvoir préciser davantage la profession de celui auquel il appartient. Les légendes incomplètes, par suite d'accident, empêchent aussi d'avoir exactement les noms. Les emblèmes du droit sembleraient pouvoir convenir à un jardinier.

175. Oiseau grossièrement fait, marchant à droite, la tête vue de face. Légende : ✠ ABEL · PONCOVP · LEHVETTE, en caractères mélangés, majuscules et minuscules gothiques.

Rev. Croix aux extrémités fleurdelisées. Légende indéchiffrable où l'on ne distingne que quelques lettres ✠ NIN.... PIPNZQT....N.... O.

Plomb. — xve siècle.

L'animal du droit, qui est peut-être une chouette, me parait faire allusion au nom inscrit en légende. Était-ce le nom du propriétaire ou celui de l'enseigne. Cette dernière hypothèse aurait plutôt quelque apparence de réalité en présence de l'existence des deux autres noms qui précèdent LE HVETTE.

176. Oiseau tourné à gauche, la tête de face. Il a une grande analogie avec celui du précédent numéro. Légende indéchiffrable.

Rev. Croix aux extrémités fleurdelisées, cantonnée de quatre points. Légende indéchiffrable et effacée en grande partie.

Plomb. — xve ou xvie siècle.

Cette pièce dérive évidemment du n° 175, et a dû être émise par le même individu.

177. Dessin informe que l'on peut prendre pour tout ce qu'on veut, soit qu'on y voie un buste à gauche ou une dégénérescence du châtel tournois, mais qui, dans tous les cas, semble être la reproduction grossière d'une

enseigne. Autour, une série de signes formant une pseudo-légende.

Rev. Dessin cruciforme formé par un ruban continu tourné en quatre boucles. Deux contiennent une boucle barrée beaucoup plus petite et ayant la forme d'un Θ grec. Une lettre F est dans le champ.

Plomb. — xve ou xvie siècle.

178. Fleur de lis entourée d'une légende indéchiffrable en minuscules gothiques.

Plomb. — xve ou xvie siècle.

179. Tête informe, avec une grande perruque ou chevelure, dessinée au trait simplement.

Rev. Croix occupant tout le champ, cantonnée de quatre annelets.

Plomb. — xve ou xvie siècle.

Je crois que nous avons encore ici un plomb de marchand dont l'enseigne est figurée du côté du droit. C'est tout ce que j'en puis dire.

180. Croix formée par des points. Autour une légende que je ne puis déchiffrer, quoique les caractères en soient bien nets. Elle paraît se composer de trois mots et écrite en minuscules gothiques.

Rev. Façon de rose épanouie.

Plomb. — Même époque.

181. Type difficile à décrire ; on y remarque deux fleurs de lis sans pied, opposées l'une à l'autre, deux croix et d'autres signes indéterminés.

Rev. Croix aux extrémités fleurdelisées avec plusieurs annelets dans le champ.

Plomb. — Même époque.

182. Écusson à la bordure engrêlée et portant un chevron. Légende incomplète : * CO.....KE.

Plomb uniface. — xve siècle.

183. Armoiries représentant un lion passant à gauche, accompagné, en chef, d'une moucheture d'hermine (?), entre une quintefeuille et une molette d'éperon. Légende : JACQVE : CLAVDE. Les mots sont séparés par des fleurons.

Plomb uniface. — xvie siècle.

Ces deux derniers numéros doivent avoir appartenu à des maisons nobles qui s'en sont servies pour un usage à nous inconnu. Les noms qui y sont inscrits n'apprennent rien non plus.

184. Fleur de lis, accostée à droite d'une étoile à six rais, et à gauche d'un croissant.

Rev. Un grand V avec un point au milieu.

Plomb. — xve ou xve siècle (1).

185. Les lettres L, A, E, liées en forme de monogramme.

Rev. Le chiffre IIII avec un point au milieu.

Plomb. — xvie siècle (2).

(1) Cabinet de M. Dancoisne.

(2) *Ibid.*

186. Oiseau à gauche, les ailes entr'ouvertes. Il tient dans son bec une espèce de croix.

Rev. Espèce de croix dont le centre et les extrémités sont formés par de grosses boules. Elle est contenue dans une quatrefeuille imprimée en creux au moyen d'un poinçon (1).

Plomb. — XIVe siècle.

187. Buste de profil, à gauche : il paraît être couronné.

Plomb uniface. — XVe ou XVIe siècle (2).

Je ne sais réellement quelle attribution donner aux quatre pièces que je viens de décrire. Le n° 186 avait été classé par feu Alex. Hermand à la corporation des cordonniers ; je ne sais vraiment pas sur quel motif il s'appuyait pour cela, à moins que ce ne soit la figure de l'oiseau qui ressemble un peu à un corbeau ; cet oiseau était en effet autrefois cher aux ouvriers de ce métier, ils en avaient presque tous un en cage, peut-être en souvenir des fameux corbeaux que l'un de leurs prédécesseurs avait présenté autrefois à Auguste, après la bataille d'Actium. Mais cette dénomination de l'oiseau que nous remarquons sur notre méreau ne suffit pas pour justifier l'attribution qui me semble bien hasardée. Quant au n° 187, il faut, je crois, plutôt y voir le souvenir d'une enseigne de la capitale des Morins, et il rentrerait par conséquent dans la caté-

(1) Je connais un plomb à ce type, appartenant à M. de Gournay, dont le revers est lisse, par conséquent, tel qu'il était livré par le commerce, avant qu'on le mît en circulation.

(2) Cabinet de M. Dancoisne.

gorie de ceux que j'ai décrits en commençant cette série [1].

Le n° 185, qui porte une indication de valeur, peut avoir appartenu aussi à une maison de commerce dont le monogramme du droit indiquerait le nom.

188. Un grand P minuscule gothique dans le champ.

Rev. Espèce de serpent.

Plomb.

189. La même lettre P accostée à gauche de deux caractères qu'on prendrait pour le chiffre 18 en chiffres arabes, mais qui certainement doivent représenter autre chose.

Rev. Croix accompagnée de dessins en forme de V.

Plomb.

190. La même lettre P accostée à gauche d'un caractère qui ressemble à un H.

Rev. Objet en forme de parallélipipède, portant un dessin qu'un défaut dans le coulage a rendu incomplet, et qui, dans son état actuel, paraît former une croix latine couchée.

Plomb.

Ces trois pièces, auxquelles on peut aussi adjoindre le n° 191 qui porte sur chaque face le chiffre I [2], appartiennent évidemment à la même série, et ont été émis en vue

[1] Rapprocher ce n° de la pièce figurée par M. Forgeais, 5e série, p. 112. Je n'adopte pas l'attribution qu'il propose, je pense plutôt que c'est un plomb de marchand, avec l'enseigne représentée, de même que beaucoup de ceux que nous avons vus précédemment.

[2] Cabinet de M. Dancoisne.

d'un motif semblable. La lettre P, employée seule, fait penser au mot *pain*. Peut-être avons-nous ici de ces méreaux représentant la valeur de pain ou de blé distribués en aumônes, analogues aux bons que donnent, de nos jours, aux pauvres, les sociétés de bienfaisance. La preuve de cet usage particulier des méreaux dans les églises et monastères nous est fournie par un manuscrit de Saint-Bertin, reposant à la bibliothèque de Saint-Omer. Je crois intéressant d'insérer ici ce qui se faisait dans cette abbaye dans ces circonstances (1).

Il résulte des indications de ce manuscrit que les méreaux de Saint-Bertin servaient surtout aux aumônes journalières faites par l'aumônier aux pauvres qui venaient se présenter à la porte du monastère et qui allaient ensuite échanger ces bons contre des distributions en nature que leur faisaient les officiers de l'abbaye, chargés de la surveillance des vivres de toute espèce. Mais, indépendamment de ces aumônes journalières, il y avait de grandes distributions qui étaient faites quatre fois l'an, la première à la Toussaint, la seconde à Noël, la troisième au mardi des Caresmeaux et la quatrième au jour du *blanc jeudi* (2). Ce dernier jour l'aumônier ajoutait à chaque méreau trois harengs, dont un sauret, et deux liards. A chacun de ces jours, on distribuait en pains la valeur de six rasières de blé. Chaque méreau représentait un pain de deux livres ou deux livres et demi (3).

(1) Extrait des notes d'Alex. Hermand.

(2) Vraisemblablement le Jeudi saint.

(3) Dans le même manuscrit on trouve la phrase : « Item un pain de méraulx.... 2 livres. »

Outre ces distributions faites à certains jours déterminés, l'abbaye en faisait encore dans des cas extraordinaires : 1° à la mort de chaque religieux, on convertissait en pain trois rasières de blé, et on donnait les méreaux tant aux autres religieux qu'aux parents du défunt, pour être distribués aux pauvres ; 2° quand le pape accordait un jubilé ; pour le gagner, on donnait à tous les religieux, afin d'être distribués aux pauvres, des méreaux qui représentaient la même quantité de pains ; 3° à la mort du souverain du pays, et à l'intention du salut de son âme, une distribution double était faite, et les méreaux remis à chaque religieux pour être donnés aux pauvres (1).

(1) Voici le texte du manuscrit :

« Item quatre fois par an se donnent les méraulx aux religieux pour distribuer aux pauvres ; asçavoir la première fois six rasières à la Toussaint.

« La deuxième fois six rasières au Noël.

« La troisième fois six rasières le mardi des Caresmeaux.

« La quatrième fois trois rasières le jour du blanc Jeudi.

« Les pains doibvent peser en patte le pois de trois bisettes, asçavoir « dix quartrons et demie.

« Item, à la mort de chaque religieux se doibvent donner trois rasières « de bled convertis en pains, par méreaulx tant aux religieux qu'aux « parens du deffunt pour distribuer aux pauvres.

« Item, quand sa saincteté donne quelque jubilé pour icelle gaigner « lon convertit trois rasières de bled en pain, et donne se par méreaulx « à tous les religieux pour distribuer aux pauvres.

« Item, le jour des obsèques de notre Prince se convertit six rasières « de bled en pains et on donne des méreaulx aux religieux pour les « distribuer aux pauvres pour le salut de l'âme du susdit.

« Item, le jour du blanc Jeudi se donne par l'aumônier sur chaque « méreau que l'on donne aux pauvres deux harengs, un sorez, avec deux « liarts. »

Cet usage de l'emploi des méreaux fut suivi par les administrations civiles, et Alex. Hermand nous apprend [1] que ce fut là le cas pour presque toutes les communes. On finit même, comme cela eut lieu à Saint-Omer, par employer, pour la distribution de pains, des cartes qui étaient marquées aux armes de la ville. Ce dernier mode existe encore et il est adopté pour les aumônes faites aux pauvres par beaucoup de familles, lors du décès d'un de leurs membres.

192. Grande fleur de lis.

Rev. Espèce de rose.

Plomb. — XVIe siècle.

193. Grande fleur de lis, d'un fort relief.

Plomb uniface. — Même époque.

194. Fleur de lis, au pied nourri.

Plomb uniface.

Cette pièce paraît être d'une date un peu plus ancienne que les précédentes.

Ces trois plombs pourraient bien avoir été employés pour quelqu'un des officiers royaux établis à Thérouanne, mais il n'est pas possible d'en préciser l'usage.

Nous arrivons maintenant à une série de pièces qui offrent entre elles une analogie frappante. Elles sont figurées sur les planches, sous les nos 195 à 207. Je ne m'arrêterai pas à les décrire; leur inspection suffit [2]. Beaucoup sont uni-

[1] *Recherches sur des monnaies, etc., etc., de Saint-Omer.*

[2] Le no 198 appartient à M. de Gournay, et le suivant, no 199, à M. Dancoisne.

faces : l'un d'eux, n° 200, est surtout d'une grande épaisseur. Il est bien difficile de dire à quelle époque ils ont été émis, ils ne portent pas de caractères assez distinctifs qui puissent nous venir en aide. Je les crois en majeure partie du xv° siècle. Ils appartiennent à la catégorie de ceux que M. Forgeais a désignés sous le type croix et le type rosace, et pour lesquels il n'a pu donner aucune attribution. Il pense que ces deux séries ont dû être employées au menu service des halles. Je suis aussi embarrassé que M. Forgeais. Beaucoup de ces pièces ont pu être en usage pour constater des travaux faits, et être délivrées aux ouvriers qui les exécutaient. Le n° 206, où l'on voit une façon d'enceinte bastionnée, pourrait concerner les ouvrages faits aux fortifications de la ville (1). Le n° 207 est peut-être dans le même cas. Mais s'il y a quelques-uns qui se prêtent à une attribution raisonnable, combien d'autres y restent rebelles. Ainsi, que faire de pièces comme les n°s 199, 200, 201, 202, qui ne disent rien, et de tant d'autres. Car il faut noter que je n'ai reproduit qu'une partie de ces plombs que je qualifierais volontiers d'insignifiants, et que j'en ai omis encore beaucoup

(1) Cet usage à Saint-Omer est prouvé par les extraits ci-joints des comptes des fortifications :

(1609-1610). « A sire Hercules Pruvost, eschevin de ceste ville de « St-Omer, a esté payé la somme de douze livres huict solz pour la « fachon et coing des plombz quy ont servy aux hostiers ayant ouvre « aux ouvraiges des fortifications, tant à l'endroict de la porte de l'abbé « que celle du Haultpont durant ce présent compte. »

(1611-1612). « A Hercules Pruvost, orphébvre, a esté paiet ..... pour « avoir fait et donné le coing aux plombz des hostiers, XLVIII l. XII s. »

d'autres, moins bien conservés, dont le type était devenu indéchiffrable.

209. Fleur de lis.

Rev. Les lettres DE, en minuscules gothiques, imprimées au moyen d'un poinçon dont on voit l'empreinte circulaire en creux.

Plomb. — xve siècle.

210. Fleur de lis, avec deux pistils.

Rev. Les lettres Q T, minuscules gothiques, surmontées d'une abréviation, imprimées, comme les précédentes, au moyen d'un poinçon circulaire.

Plomb. — xve siècle.

211. Espèce de fleur de lis grossièrement formée.

Rev. La lettre C (?) en creux.

Plomb. — xve siècle.

212. Demi-fleur de lis.

Plomb uniface de la même époque.

213. Figure que l'on pourrait prendre pour la représentation d'un château avec des tourelles aux angles. L'angle supérieur est terminé par un trèfle. Au-dessous, deux fragments de fleurons.

Rev. Fleur de lis avec pistils, empreinte au moyen d'un poinçon de forme polylobée.

Plomb. — xve siècle.

Ces cinq plombs, ou au moins les quatre premiers, sont évidemment de la même famille et ils ont peut-être servi, de même que les n°s 192, 193, 194, à l'un des officiers

royaux dont le siége était à Thérouanne. Il ne faut pas perdre de vue que cette ville, bien qu'enclavée, pour ainsi dire, au milieu de l'Artois, dépendait directement du roi de France, qui y avait ses officiers.

214. Les lettres F. T. en minuscules gothiques, séparées par un point.

Rev. Dessin dont la description n'est pas possible.

Plomb. — xve siècle.

215. Monogramme où je crois voir les lettres T.A.R.

Rev. Dessin qui paraît être aussi un monogramme.

Plomb très-épais. — xve siècle.

216. Monogramme composé des lettres T et H.

Rev. Croix aux extrémités recroisetées.

Plomb. — xve siècle.

On pourrait voir dans le monogramme du n° 215 le mot TAR(*uenna*), et dans celui du numéro suivant l'abréviation de TH(*érouanne*); ces deux pièces seraient alors des méreaux municipaux. Le magistrat de cette ville devait en effet, de même que toutes les autres corporations, faire usage de méreaux, et il serait étonnant que, dans la masse de plombs trouvés sur le sol de cette ville, il ne s'en trouvât pas quelques-uns qu'on puisse lui attribuer d'une manière plus ou moins plausible.

Je termine cette série par un plomb très-finement gravé, et avec beaucoup de soin. Il est dessiné sous le n° 217. Sa description n'est pas aisée. Il porte au revers un écusson dont les armoiries sont effacées, et a pu aussi être émis

pour l'usage d'une famille noble. Il doit être du xve ou du xvie siècle.

IX.

CORPORATIONS CIVILES.

Les méreaux que j'ai cru pouvoir attribuer aux corporations civiles sont en très-petit nombre. Vraisemblablement, plusieurs que j'ai classés dans les séries précédentes leur appartiennent; mais l'absence de tout signe distinctif pouvant servir à les déterminer m'a forcé de rester dans l'indécision à leur égard. Nous n'aurons donc à nous occuper ici que de ceux dont la détermination m'a paru ne donner lieu à aucun doute.

218. Grande fleur de lis accompagnée de quatre globules.

Rev. Une fronde dans l'intérieur d'un trèfle, accompagnée, à droite et à gauche, de trois globules qui représentent peut-être des projectiles.

Plomb. — xve siècle.

Cette pièce appartient à la corporation des frondeurs. Il n'est pas possible de savoir s'il s'agit ici de ces compagnies bourgeoises, comme les arquebusiers, les archers et les arbalétriers, que les rois et les princes souverains employèrent si souvent dans les armées. A l'époque où paraît remonter ce plomb, la fronde à main n'était plus guère employée comme arme de guerre; aussi croyons nous que, bien qu'on puisse concevoir par analogie l'existence d'une corporation semblable à celles rappelées ci-dessus, elle ne devait plus se composer que de simples amateurs qui s'exerçaient entre eux pour leur amusement particulier.

219. Une bourse à fermoirs accompagnée de deux rameaux feuillus.

Rev. Espèce d'étoile à rayons flamboyants entre lesquels sont des globules. Le tout est imprimé au moyen d'un poinçon.

Plomb. — xve ou xvie siècle.

Méreau de la corporation des boursiers. M. Forgeais [1] donne aux boursiers de Paris une pièce d'un plus grand module sur laquelle figurent à la fois une bourse à fermoirs et deux bourses à lacets.

220. Même type que le précédent.

Rev. Un soufflet.

Plomb. — Même date.

Le soufflet paraît désigner la corporation des souffletiers. Je ne sais si elle existait à Thérouanne à l'état de corps séparé, comme cela avait lieu à Paris, d'après le livre des métiers, ou bien si elle était confondue avec une autre. Dans tous les cas, l'assemblage des deux types de ce méreau nous paraît fort extraordinaire, car je ne vois guère d'analogie entre le métier des boursiers et celui des souffletiers.

221. Cloche.

Rev. Écusson portant une croix grecque.

Plomb. — xvie siècle.

Ce plomb carré paraît avoir été frappé et non coulé.

[1] 1re série, p. 37.

222. Type très-difficile à décrire. Il paraît se composer d'un clocher, à gauche duquel est une branche fleurie renversée; à droite, un oiseau tourné à gauche, sur une espèce de piédestal.

Rev. Une cloche imprimée à l'aide d'un poinçon.

Plomb. — xve ou xvie siècle.

Ces deux pièces doivent concerner les fondeurs de cloches. Cependant, si j'ai bien reconnu le type n° 222, l'existence d'un clocher, accompagné, du moins suivant moi, du coq qui le surmonte d'habitude, pourrait faire penser plutôt aux sonneurs de cloches. L'attribution que donne M. Forgeais des méreaux portant le type de la cloche (1) est peut-être plausible, en présence de la série à laquelle il l'attribue, et qui en contient plusieurs pouvant appartenir certainement à la corporation des jurés-crieurs, mais je ne crois pas que l'on puisse ici conserver cette même attribution.

223. Trois pots à anse; au-dessous, un caractère qui ressemble au π grec archaïque et deux points.

Rev. La lettre U en minuscule gothique, imprimée au poinçon.

Plomb. — xve siècle.

J'attribue cette pièce aux potiers d'étain. Cette attribution est corroborée par le méreau donné à cette corporation par M. Forgeais (2), où l'on voit, à côté de saint Matthieu, un

(1) 5e série, p. 148.
(2) 1re série, p. 109.

pot ayant une grande ressemblance avec les nôtres. Ces pots sont connus sous le nom de *cannettes*.

224. Buste de face d'un personnage tenant entre les mains un objet de forme indéterminée.

Plomb uniface. — xve ou xvie siècle.

Ce doit être encore un plomb de corporation ; mais laquelle ? Il ne m'est pas possible de le déterminer.

225. Objets assez confus parmi lesquels on ne distingue qu'une chaudière.

Rev. Vase à oreilles en partie effacé.

Plomb. — xve ou xvie siècle.

Les objets figurés sur ce méreau me semblent appartenir à l'industrie des chaudronniers, ou plutôt des fabricants de dinanderie.

226. Cor de chasse muni de son ruban pour le suspendre.

Rev. Fragment de fleur de lis en creux.

Plomb. — Époque indéterminée.

227. Moitié de chat la patte levée. Derrière, une branche renversée.

Rev. Cor de chasse semblable au précédent.

Plomb. — Époque indéterminée [1].

Ces deux méreaux doivent avoir rapport à une corporation de chasseurs qui aurait existé à Thérouanne. On

[1] Cabinet de M. Dancoisne.

pourrait aussi les donner à une confrérie de saint Hubert, patron des chasseurs, dont le cor est le véritable symbole. Quant au chat qui figure sur l'une des deux pièces, peut-être s'y trouve-t-il à cause des instincts chasseurs que montre cet animal. Cependant ceci n'est qu'une hypothèse qui, d'après ce que j'ai dit précédemment de la fabrication de nos méreaux, est loin de ne pouvoir être combattue.

228. Marteau surmonté d'une couronne.

Rev. Poisson, au-dessus duquel est un lion léopardé, marchant à gauche.

Plomb. — XVIe siècle (1).

Aucune incertitude pour ce méreau ; il appartient certainement à la corporation des orfévres, ou plutôt des ouvriers maniant le marteau, faisant partie de la confrérie de Saint-Eloi de la ville de Dunkerque, dont les armoiries figurent au revers. Bien qu'il soit étranger à la ville de Thérouanne, comme il y a été trouvé, je l'ai fait figurer sur mes planches, au même titre que plusieurs autres qui, dépourvus d'attributions certaines, pourraient probablement ne pas être donnés à cette ville.

229. Personnage percé de flèches que, à son nimbe, on reconnaît pour saint Sébastien.

Rev. Les lettres FLU, en minuscules gothiques, dans un entourage polylobé, imprimé en creux.

Plomb. — XVe siècle.

On est porté à considérer cette pièce comme un méreau

(1) Cabinet de M. Dancoisne.

d'une confrérie d'archers, qui, ainsi qu'on le sait, avait pour patron saint Sébastien. Cependant on n'oserait affirmer que ce soit là la véritable attribution, car la *Gallia christiana* nous apprend que Jean Tabari, évêque de Thérouanne, avait rétabli dans cette ville, dans un temps de mortalité, une confrérie sous l'invocation de saint Sébastien, à laquelle il légua quelques biens par son testament (vers 1403). Cette confrérie était-elle exclusivement religieuse? C'est ce que nous ignorons. Peut-être est-ce plutôt à elle qu'appartient le méreau que nous venons d'examiner.

(*Pour être continué.*)

Deschamps de Pas.

CURIOSITÉS NUMISMATIQUES.

MONNAIES RARES OU INÉDITES.

DIX-SEPTIÈME ARTICLE.

Pl. X.

I.

Personnage debout, de face, armé, couvert d'un manteau, la tête coiffée du bonnet ducal, la main droite appuyée sur une épée nue, la pointe en bas. Sur la cuirasse, la croix de l'ordre Teutonique. Dans le champ, à la droite du guerrier, un heaume avec cimier et lambrequins, à sa gauche, un lion assis tenant l'écusson d'Autriche: MAX : DG : ARCH : AVST : DVX : BVR : MAG : PRVS : AD : Dans le champ : C · Ö+.

— Cavalier armé, tenant un drapeau et passant à droite. Au bas, l'écusson à la croix de l'ordre Teutonique, et la date 1614. La bordure est formée par quatorze écussons : Hongrie, Bohême, Léon, Castille, Autriche moderne, Autriche ancienne, Bourgogne, Carniole, Styrie, Carinthie, Tyrol, Habspurg, Gorice et Alsace.

Or. Gr. 13.50. Collection de M. Brichaut.

Maximilien d'Autriche, cinquième fils de l'empereur Maximilien II, naquit le 12 octobre 1558. En 1584, il entra dans l'ordre Teutonique comme coadjuteur du grand maître Henri Von Bobenhausen, à qui il succéda le 16 mars 1595. Après la mort de son cousin, l'archiduc Ferdinand, en 1600, il le remplaça dans le gouvernement du Tyrol, et mourut, à Vienne, le 1er novembre 1618.

L'ordre Teutonique avait, à cette époque, perdu la souveraineté de la Prusse. Son siége avait été transporté à Mergentheim, en Franconie, mais le grand-maître, comme prince de l'empire, conservait les prérogatives souveraines et spécialement le droit de battre monnaie.

En 1858, M. le Dr B. Dudik fit paraître à Vienne, en un magnifique volume in-4°, une monographie des monnaies de l'ordre Teutonique (1). On y trouve plusieurs pièces, aux mêmes types, du grand-maître Maximilien d'Autriche, mais la pièce de quatre ducats, que possède M. Brichaut, a échappé aux recherches spéciales du savant allemand.

Elle doit donc être très-rare. Nous avons appris, cependant, que, depuis la publication du livre de M. Dudik, le cabinet impérial de Vienne en avait acquis un exemplaire.

Les lettres C. Ö., qui se trouvent aussi sur d'autres monnaies, n'avaient pas été expliquées par M. Dudik. Elles piquaient notre curiosité. Nous devons à M. le Dr J. Karabacek, l'un des rédacteurs de la *Nouvelle Revue*

(1) *Des hohen deutschen Ritterordens Münz-Sammlung in Wien, mit steter Rücksicht auf das Central-Archiv des hohen Ordens, geschichtlich dargestellt und beschrieben von* Dr B. Dudik, O. S. B., mit 21 Kupfer und 1 Holztafel Wien, Druck von Carl Gerold's Sohn, 1858, in-4°.

numismatique de Vienne, que nous avions consulté à ce sujet, de pouvoir dire qu'elles indiquent *Christophe Örber,* maître de la Monnaie de l'archiduc, à Hall en Tyrol.

II.

Lion beaumé ; type des *Botdragers* de Flandre : WIL HELMS : DNS : DE : MONTE : Z : COMES : BROBACIE.

Croix feuillue ou ailée, au centre, comme aux *Botdragers.* Légende intérieure : ✠ MOHETA ÷ D' + BERCHEN-SIIS. Légende extérieure : ✠ BENEDICTVS : QVI : VENIT : IH : HOMIHE : DOMIHII.

Arg. Gr. 3.90. Collection de M. Onghena, à Gand.

Cette pièce est une des énigmes les plus obscures que nous ayons rencontrées. Hâtons-nous de dire qu'elle est d'argent fin, bien gravée, et ne semble pas du tout être l'œuvre d'un faux monnayeur.

Wilhelmus dominus de monte paraît désigner clairement Guillaume Ier (1354-1387), seigneur de 'S Heerenberg. Mais que veut dire *comes Brobaciæ ?* Où est le *comté* de Brobach, Brubach ou Braubach, sur lequel les seigneurs de 'S Heerenberg auraient eu des droits ou des prétentions? M. Serrure fils a fait une histoire généalogique et numismatique des seigneurs de 'S Heerenberg (1). Il est entré dans les plus grands détails, et s'est livré à des recherches consciencieuses et multipliées. Eh bien, le nom de Braubach ne se trouve pas même dans son livre.

(1) *Histoire de la souveraineté de 'S Heerenberg*, par C.-A. Serrure, avocat à la cour de Gand. La Haye, 1860, in-4°.

Notre savant confrère et ami, M. le chevalier Hooft Van Iddekinge, conservateur du Musée de Leyde, que nous avions consulté, proposait d'expliquer la chose par une erreur du graveur, qui aurait transposé les mots : *dominus* et *comes*, et de lire : *Wilhelmus comes de Monte et dominus Brobaciæ*. Il donnait ainsi la pièce à Guillaume II, comte, puis duc de Berg et seigneur d'un Braubach quelconque (1360-1408). Une pareille erreur, une pareille transposition est difficile à concevoir de la part de l'artiste, et nous ne pouvons l'admettre qu'a la dernière évidence, par exemple, si les comtes de Berg avaient, en effet, pris le titre de seigneur de Braubach, ce que nons n'avons trouvé nulle part. Une supposition plus admissible peut-être, ce serait que le mot DNS a été mis par erreur pour DVX; mais alors il faudrait trouver le *comté* de Braubach.

Le grand dictionnaire géographique allemand, de Rudolph, Leipzig, 1859, qui contient la longue nomenclature de tous les fiefs d'Allemagne, donne un assez bon nombre de localités dont le nom latin pouvait être Brobacia, ainsi :

Brobach, ferme dans le Palatinat bavarois, canton et à un mille N. O. N. de Landstuhl.

Brobbach ou Probbach, paroisse du duché de Nassau, à un mille N. N. O. de Weilburg, 360 habitants.

Probach, ferme dans la régence de Cologne, arrondissement de Sieg, près d'Eitorf, 15 habitants.

Nieder-Probach, ferme dans la province rhénane, près de Ruppichterod, 20 habitants.

Brubach, village dans la régence de Coblentz, à trois quarts de mille d'Altenkirche, 80 habitants.

Nieder-Brubach, ferme dans la régence de Trèves, dépendance de la commune de Olewitz, 14 habitants.

Ober-Brubach, ferme près de Trèves, paroisse de Saint-Matthias, 15 habitants. Enfin,

Braubach, ville du duché de Nassau, sur la rive droite du Rhin, à une lieue S. S. E. de Coblentz, 1,150 habitants, et chef-lieu d'un bailliage qui comprend dix-huit communes.

Cette localité, à laquelle nous avions pensé d'abord, avait eu des seigneurs particuliers, branche de la famille de Catzenellnbogen. Quand cette branche s'éteignit, la possession de Braubach donna lieu à de nombreuses contestations, la seigneurie fut morcelée et la ville elle-même réunie au duché de Nassau. Mais tout cela est de beaucoup postérieur à l'époque de l'émission du Botdrager. Puis, encore une fois, nous ne voyons pas que Braubach ait été un comté.

Une dernière supposition, à laquelle nous ne voulons pas nous arrêter, serait de lire, au lieu de BROBTCIE, BROBTCIC. Ce qui donnerait un mot barbare, imprononçable, et un comté également inconnu.

N'est-il pas préférable de dire, avec l'auteur des Essais :

Que sais-je?

III.

Type ordinaire des gros-tournois français : ✠ TVRON' · DE · MOTE.

— Croix pattée : légende intérieure : ✠ LVDOVICVS'

IMPR ·. Légende extérieure : ✠ BHDICTV̄ : SIT : NOM̄E : DNI : NRI : DEI : IHV · XPI·

Arg. Gr. 4.05. Collection de S. A. S. le duc d'Arenberg.

IV.

Même pièce, mais avec MOTE, sans la barre sur le O.

— Même type et légendes. La forme des N et de la lettre M diffère dans la légende extérieure.

Arg. Gr. 3.95. Même collection.

V.

Même type : ✠ TERRA · DE MONTE.

— Même type et légendes ; quelques variétés dans la forme des lettres.

Arg. Gr. 3.90. Même collection.

VI.

Même type : ✠ MOBLANHENB'

— Même type : légende intérieure : ✠ LVDOVICVS : INP'. Légende extérieure, comme aux pièces précédentes ; sauf quelques variétés dans la forme des lettres.

Arg. Gr. 3.20. Même collection.

Ces quatre gros ne sont pas inédits, mais leur ensemble nous fournit l'occasion de rectifier une attribution que nous n'avions admise qu'avec une grande réserve, dans nos *Recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut* (1).

(1) T. I, p. 70 ; t. II, pp. XXIX et LXIX.

Déjà, dans le second supplément, la pièce avec *Terra de Monte* nous semblait devoir faire naître des doutes légitimes sur l'attribution à Mons, en Hainaut, du *Turonus de Monte;* le mot *terra* ne pouvant pas signifier une ville, mais un pays. Le gros de Blankenberg (MO*neta* BLANKEΩB*ergensis*) donne, définitivement, la clef de l'énigme.

Blankenberg est une petite ville appartenant aujourd'hui à la Prusse, dans la régence de Dusseldorf. Elle faisait jadis partie du comté de Berg. C'est donc au comté et depuis duché de Berg qu'il faut donner les gros avec *turonus de Monte* ou *terra de Monte* (1).

Reste à expliquer comment et pourquoi le nom de l'empereur Louis de Bavière se rencontre sur des monnaies de Berg? Peut-être, comme nous l'avons déjà dit, parce que le mot *Ludovicus* se prêtait parfaitement à la contrefaçon des bons tournois du roi Saint-Louis ; peut-être, aussi, en trouverait-on le motif (et une cause plus honnête) dans les rapports qui ont existé entre l'empereur et le comte Adolphe VIII qui fut toujours son plus fidèle allié, qui se battit pour lui contre son rival et son compétiteur Frédéric, qui le suivit en Italie dans son expédition de 1327.

R. Chalon.

(1) *Revue de la numismatique belge*, 1858.

MÉLANGES.

La réputation de nos graveurs en médailles a traversé l'Océan. M. Charles Wiener vient d'être chargé, par la république du Pérou, de la gravure d'une médaille très-importante, celle que le Pérou offre, comme un témoignage de gratitude nationale, aux présidents des quatre républiques qui formèrent, en 1866, une alliance défensive contre les agressions de l'Espagne.

Cette pièce, de grande dimension, représente d'un côté, les quatre républiques du Pérou, du Chili, de l'Équateur et de la Bolivie, personnifiées, sous les traits de quatre guerrières, quatre amazones, le glaive en main, jurant le pacte sur un autel allumé. Autour, on lit : ALIANZA AMERICANA DE MDCCCLXVI.

De l'autre côté, la ville et la rade de Lima, bombardées par la flotte ennemie. Dans les airs planent la Liberté et la Justice qui protégent la cité. Autour : EL PERU AL PRESIDENTE DE LA REPUBLICA DE (B*olivia*, C*hili*, E*cuador* ou P*erù*, selon la destination de la médaille).

Il sera frappé de cette médaille quatre exemplaires d'or pour les quatre présidents, en variant la légende du revers et les armoiries qui doivent figurer sur un petit écusson placé à l'exergue du droit.

Chacune de ces quatre médailles formera le milieu d'une étoile en brillants à six pointes (l'étoile du Pérou), de la

valeur de huit mille livres sterling. Voilà, certes, la plus riche décoration qu'on ait encore imaginée. Il faut convenir que, quand les républiques s'en mêlent, elles font bien les choses.

L'exécution de cette belle œuvre fait le plus grand honneur à M. Wiener. Nous avons surtout admiré avec quel bonheur il a su rendre la vue de la flotte et de la ville assiégée. Son paysage a la profondeur et la transparence d'une peinture [1].

R. Ch.

Un de nos confrères, M. Aug. Brichaut, est pervenu à réunir au delà de TROIS CENTS PIÈCES (jetons, médailles et décorations), frappées, coulées, galvanisées, en France et surtout à Paris, depuis la révolution du 4 septembre de l'année dernière. Parmi ces pièces se trouvent, comme à toutes les époques d'anarchie, les produits les plus grotesques de l'art libre, des têtes impossibles, des caricatures réjouissantes ; mais on y rencontre aussi des révélations curieuses. Ainsi le bijou ou signe distinctif que portaient les membres de la terrible Commune n'est rien autre que le triangle maçonnique avec un bonnet phrygien brochant sur le tout, et la double légende : LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ — CONSEIL COMMUNAL (6e) ARRONDISSEMENT. On sait la part équivoque que les loges de Paris ont prise à l'insur-

[1] M. Wiener n'a obtenu l'autorisation que de frapper une douzaine d'exemplaires de cette pièce, en cuivre, pour lui et ses amis. Elle sera donc une des grandes raretés numismatiques de cette époque.

rection de la Commune, les drapeaux que les F.·. F.·. allaient en procession planter sur les remparts pour terrifier les Versaillais, à l'exemple des Chinois hissant leurs dragons de papier sur les murs de Pékin pour repousser l'armée anglaise. Le bijou communal est une nouvelle preuve que l'élément maçonnique parisien n'était pas étranger dans l'affaire.

R. Ch.

Nos lecteurs apprendront avec une vive satisfaction que la *Société française de numismatique et d'archéologie,* sur le sort de laquelle avaient couru les bruits les plus sinistres, a survécu aux deux siéges de Paris et au cannibalisme de la Commune. On disait, et des journaux belges avaient même annoncé que son digne président, M. le vicomte de Ponton d'Amécourt avait été fusillé, que ses incomparables collections avaient été détruites par le feu, etc. Heureusement, il n'en était rien, et la savante société, pour n'en laisser aucun doute à ses nombreux amis, vient de distribuer un demi-volume, la première partie du tome III des *Annuaires,* portant la date de 1868.

Ce volume, de même que ceux des années précédentes, commence par les statuts de la Compagnie et la liste de ses membres. On trouve ensuite le rapport de M. Léouzon le Duc, secrétaire général, présenté dans la séance du 17 décembre 1869 ; les discours d'ouverture des différentes sections, prononcés par MM. les présidents de ces sections; la liste générale, par départements, des membres de la

Société et des *collectionneurs français de médailles* et d'objets anciens. Cette liste, très-longue, sera d'une grande utilité pour établir des relations entre les numismates. On sait avec quelle jalousie discrète et mystérieuse certains amateurs cachent les noms et les adresses de leurs correspondants et des amateurs éloignés qu'ils exploitent.

Ces préliminaires nous menent à la page 132. Voici, ensuite, les mémoires dont se compose la partie du volume que nous avons sous les yeux :

1° Recherches sur les monnaies frappées par les Boiens dans la Transpadane et la Pannonie, par M. F. de Saulcy, 25 pages.

2° Choix de monnaies anciennes décrites par M. W. Froehner, 60 pages et 14 planches gravées sur cuivre, reproduisant 123 médailles choisies dans les collections Dupré et Gréau.

3° Recherches sur les monnaies mérovingiennes de la Touraine, par M. le vicomte de Ponton d'Amécourt. 49 pages avec 92 vignettes intercalées dans le texte, et une carte numismatique de la Touraine.

4° Numismatique mérovingienne de Grenoble, par M. Gustave Vallier. 14 pages et une planche.

5° Monnayage de Jean IV, dit le Captif, duc de Bretagne, premier compétiteur de Charles de Blois, etc., par M. Lecoq-Kerneven. 13 pages et une vignette.

Le premier compétiteur de Charles de Blois a-t-il frappé monnaie ?

En cas d'affirmative, quelle est cette monnaie ?

Edward III, roi d'Angleterre, en vertu des traités passés

avec Jean IV, a-t-il frappé monnaie dans le duché de Bretagne ?

Cette monnaie est-elle bretonne ou anglaise ?

Telles sont les questions que l'auteur met en tête de son mémoire, et dont il cherche à donner la solution.

6° Carte numismatique du Dauphiné, par M. Roman. 23 pages, une carte.

Ce travail a remporté le prix proposé par la Société, en 1866.

7° Rapport sur la collection royale des monnaies portugaises figurant à l'exposition universelle de 1867, par M. J. Sabatier. 33 pages.

Nous avons parlé de ce rapport, dont le tirage à part avait été distribué depuis longtemps, dans la Revue de 1868, page 326.

8° Assignats et autres papiers-monnaie, créés et émis par le gouvernement français de 1789 à 1796, par M. Reynard-Lespinasse. 9 pages disposées en tableaux administratifs à 3 colonnes : *créés, émis, observations.*

L'auteur n'a puisé ses renseignements qu'au *Moniteur*. Mais comme il en convient lui-même, « le *Moniteur*, alors, ne disait pas tout. » Le dirait-il aujourd'hui ?

R. Ch.

Le méreau ou médaille des églises du désert. Notes historiques sur son origine et son emploi, par M. J. de Clervaux. Saintes, 1870, in-8°, 22 pages et 2 planches.

On appelait églises du désert, en France, les commu-

nautés protestantes, persécutées, traquées et forcées, pour chanter leurs psaumes, de se cacher dans des granges éloignées et même dans les bois. Pour reconnaître les fidèles et les admettre à la célébration de la Cène, on leur distribuait des méreaux ou contre-marques qu'on retirait avant de leur donner la communion. Comme beaucoup d'autres usages, le méreau a survécu aux causes qui l'avaient fait naître. L'auteur raconte que, il y a environ une vingtaine d'années, il a assisté, *en plein air*, à une cérémonie dans laquelle le méreau fut employé. « C'était en Poitou dans l'église de Grosbois. Le culte s'y célébrait alors sous une vaste châtaigneraie dont les arbres séculaires couvraient de leur ombrage le pasteur et son troupeau, quelque nombreux que fût ce dernier. »

La Revue française s'est occupée plusieurs fois des méreaux protestants. Comme les dissidents n'étaient pas plus tolérés dans nos provinces qu'ils ne le furent en France, après la révocation de l'édit de Nantes, il est probable qu'ils y firent usage de méreaux du même genre, et bien antérieurement, peut-être, à nos voisins du Midi. Nous appelons là-dessus l'attention des amateurs. C'est une veine nouvelle à exploiter.

R. Ch.

The Numismatic chronicle, n° XLI. Ce numéro, qui commence une nouvelle série de la savante Revue anglaise, se compose des articles suivants :

1° Médailles découvertes dans des fouilles récemment

faites en Chypre, par R.-H. Lang, Esq., 18 pages et nombreuses vignettes.

2° Sur un tétradrachme inédit d'Orophernes II, roi de la Cappadoce, par C.-T. Newton, Esq., 10 pages et une vignette.

3° Moules de monnaies, en terre, trouvés à Duston près de Northampton, par Samuel Sharp, Esq., 15 pages et une planche.

4° Quelques calculs sur le poids des monnaies anglaises et scandinaves, dans le xe et dans le xie siècle, etc.; traduit du danois de C.-J. Shive, par John Evans, Esq., 26 pages.

5° Publications nouvelles sur la numismatique, 2 pages.

A cette livraison est jointe la table des dix volumes de la série précédente, à placer à la fin du tome X.

R. Ch.

Periodico di numismatica e sfragistica per la storia d'Italia, dirretto dal March. Carlo Strozzi. Firenze, 1871, in-8°.

La cinquième livraison de la 3e année de cette belle Revue vient de paraître. Elle se compose des articles suivants :

1° Sur un écu d'or de Julia Varano della Rovere, duchesse de Camerino, par M. Santoni.

2° Supplément à la numismatique de Parme, par M. Lopez.

3° Trois anneaux-cachets avec inscriptions grecques, trouvés en Sicile, par M. A. Salinas.

4° Sceau abbatial de Santa-Maria a Montepiano, par M. P.-S. Mattei.

5° Sceau du collége des tabellions de Pontremoli, par M. E. Branchi.

R. Ch.

Ferreyres. Description de quelques monnaies du XIIe *siècle trouvées dans cette localité,* par A. Morel Fatio. Annecy, 1871, in-8°, 36 pages et une planche.

Ferreyres est un village du canton de Vaud, très-ancien et déjà mentionné sous le nom de *Ferrarias,* dans un diplôme de Louis le Débonnaire, de l'an 815. Le dépôt de monnaies qu'on y découvrit récemment et que notre savant confrère M. Morel Fatio eut la chance heureuse de pouvoir étudier en entier, se composait de trois cent quarante-cinq deniers et de deux oboles, d'un titre élevé et d'une conservation parfaite. La majeure partie consistait en deniers de l'évêché de Lausanne. Puis il s'y trouvait des deniers de l'évêché de Genève, de Saint-Maurice d'Agaune (Chablais), d'Orbe et de Lons-le-Saulnier. Cet intéressant mémoire est tiré à part de la *Revue savoisienne,* recueil que M. Morel Fatio favorise spécialement de ses communications.

R. Ch.

M. D.-A. Van Bastelaer, secrétaire de la Société paléontologique et archéologique de l'arrondissement de Charleroi, vient de publier, dans le tome IV des Mémoires de cette société, une *Histoire métallique de Charleroi. Précis historique, accompagné de la description et du dessin des jetons et des médailles frappés depuis* 1666, etc. 102 pages in-8° et 13 planches.

La ville de Charleroi, fondée en 1666, est la plus nouvelle de la Belgique. On comprend donc parfaitement que sa numismatique se borne à des médailles, à quelques jetons, mais qu'on n'y trouve aucune monnaie.

L'auteur décrit soixante et une pièces, et ne décrit pas tout. « La facilité et la vulgarisation de la frappe monétaire « ont multiplié d'une manière étonnante, dit-il, le nombre « des médailles et des jetons. La moindre petite fête com- « munale, un festival de musique, ne peut se donner sans « médailles de commémoration. Beaucoup d'établisse- « ments, de sociétés, de fabriques même, ont leurs jetons « particuliers. Cet engouement va bien plus loin encore « aujourd'hui; je connais tel particulier qui a voulu avoir « sa médaille commémorative pour sa fête patronale, et les « amis se sont empressés de la signer. En présence de « cette avalanche numismatique, il était nécessaire de « limiter notre choix..... »

M. Van Bastelaer a donc fait un choix; et en cela nous ne pouvons l'approuver. Ce sont principalement ces pièces frappées pour des particuliers qui sont les plus rares et les plus difficiles à se procurer; ce sont celles-là que les numismates recherchent surtout à cause de leur rareté. Mais M. Van Bastelaer n'aime pas les *numismanes;* « il

« est, dit-il, incapable d'apprécier les profondes délices du « collectionneur qui se complaît dans la contemplation de « son trésor, etc. » Il n'a donc voulu faire que de l'histoire. Eh bien, franchement, pour faire l'histoire de Charleroi, les médailles étaient parfaitement inutiles; les livres et les archives suffisaient. Nous venons donc, au nom des *numismanes endurcis,* prier M. Van Bastelaer d'abandonner son système d'ostracisme, de rappeler les proscrits et d'en faire le sujet d'un supplément à sa monographie. Qu'il y mette même jusqu'aux jetons des tavernes et des cabarets; on trouve quelquefois, sur ces modestes pièces, des renseignements curieux comme étude de mœurs. Témoin ce jeton que fit faire, cette année même, un seigneur anglais qui habite les environs de Bruges, jeton qui porte, d'un côté, son nom et ses armes, accompagnées de celles de milady, sommées d'un tortil de baron, avec son cri d'armes : *Merui* et sa devise : *Je meurs pour ceux que j'aime*. Au revers de ces nobles choses, se trouve — vrai revers de la médaille — : *Goed voor een liter bier tot Maldeghem*. 1871. Voilà bien le rapprochement des classes populaires et de l'aristocratie, opéré sous la douce influence d'un *liter bier*, en français, un litre de bière. Puisse milord Paterson réussir dans son philanthropique apostolat, et nous débarrasser, au moyen de ses verres de bière, de la terrible Internationale.

R. Ch.

Les articles contenus dans les quatre livraisons de 1870 de la *Numismatische Zeitschrift*, que publient, à Vienne, MM. C.-W. Huber et le Dr J. Karabacek, sont les suivants :

1°. Supplément à la numismatique phénicienne, par M. H.-C. Reichardt ;

2° Sur la signification de ΙΙΒ et ΕΜΙ dans ΣΕΓΕΣ ΤΑΙΙΒΕΜΙ, etc., par M. le Dr J. Frielaender ;

3° Le temple d'Adonis à Byblos sur des monnaies de l'empereur Macrin, par M. H.-C. Reichardt ;

4° Les monnaies de Vaballathus et de Zénobie, par M. le Dr A. von Sallet ;

5° Quinaire inédit de la famille Satriena, par M. J. Neudeck ;

6° Sur des monnaies de frappe arabe aux sigles ACO, etc., par M. le Dr Karabacek ;

7° Notes d'archives ayant trait à l'histoire des cinq pays de la basse Autriche, de la haute Autriche, de la Styrie, de la Carinthie et de la Carniolé, par M. le Dr A. Luschin ;

8° La découverte de bractéates de Fuessen, par le Dr F. Reber ;

9° Un travail considérable sur les monnaies de la république de Raguse, par M. le professeur N. Dechant ;

10° Sequin du comte Meinhard IV de Goerz, 1374-1385, par M. H. Grote ;

11° Essai d'une description systématique des monnaies de Venise, d'après leurs types, par M. C. de Wachter ;

12° Les monnaies d'Autriche frappées depuis la convention monétaire de Vienne, par M. Ch. Ernst ;

13° Monnaies grecques inédites entrées, en 1870, dans la collection de M. de Prokesch-Osten;

14° Quelques monnaies remarquables de l'Italie méridionale et de la Sicile; par M. le Dr Alfred von Sallet;

15° Monnaies de Phanagoria, portant les noms d'Agrippias et de Cæsarea, et à la tête de Livie, par M. J. Friedlaender;

16° Aperçu géographico-mythologique des nomes d'Égypte, d'après les données des monuments, par M. le Dr H. Brugsch;

17° Excursion numismatique de Constantinople en Bithynie et en Paphlagonie, par M. P. Clément Sibilian;

18° Quelques rectifications de l'ouvrage de M. C. Combe, « *Descriptio nummorum Guilelmi Hunter* » (monnaies anciennes, 1782), par M. J. Friedlaender;

19° *a*. Notice sur des localités de Perse, où l'on a fait des découvertes de monnaies;

b. Trois monnaies rares de dynastes arméniens, par M. Cl. Sibilian;

20° Une monnaie de Ptolémaïs, en Pamphylie, par M. le Dr J. Friedlaender;

21° Étude sur les monnaies d'Amorgos, par le Dr Paul Becker;

22° Les objets représentés sur les monnaies d'*Aegiale*, par M. J. Friedlaender;

23° Étude sur la numismatique ancienne d'Égypte (Ptolémée V Epiph., Cléopâtre I), par M. C.-W. Huber;

24° Médailles romaines inédites, par M. Fr. Trau;

25° Monnaie inédite de l'empereur romain *Vabalathus*, par M. le Dr Missong;

26° Monnaie d'essai romaine, par M. le Dr Missong ;

27° Monnaies — marques byzantines, par M. le Dr J. Friedlaender ;

28° Supplément critique à la numismatique latino-arabe, par M. le Dr Jos. Karabacek ;

29° Le monnayage de Pettau-Friesach, par M. le Dr A. Luschin ;

30° Les monnaies des comtes de Genève, par M. Alb. Sattler ;

31° Inscriptions allemandes sur des monnaies du moyen âge, par M. Dannenberg ;

32° Gigliato, monnaie aux lys, du prince turcoman Omar-beg, d'Ionie, par M. le Dr Karabacek ;

33° Médaillon italien du grand bâtard Antoine de Bourgogne, par M. J. Friedlaender ;

34° Deux jetons de Henri Pontet, maire-échevin de Metz, par M. J.-F. de C. ;

35° Les nouvelles monnaies d'or d'Autriche, par M. C. Ernst ;

Enfin, des articles de critique littéraire, des mélanges et une table des matières.

Douze planches accompagnent les articles, et dix-neuf bois sont intercalés dans le texte.

Cam. P.

Encore une collection qui va se disperser! La riche, l'incomparable suite des médailles relatives aux numismates, formée par M. Durand, et qui a servi de base au beau volume publié par lui en 1865, avait, depuis lors reçu des accroissements considérables qui en avaient fait une chose unique en Europe. Sa place était marquée dans un dépôt public, et il est probable qu'elle serait actuellement à Paris, sans les hauts faits de messieurs les communeux. Mais, Paris a autre chose à faire aujourd'hui que de collectionner des médailles. C'est à Amsterdam que la vente publique des collections Durand aura lieu, vers le milieu d'octobre. Le catalogue se distribue chez M. Théod. Bom, rue Kalverstraat, n° 10, et nous engageons les amateurs à se le procurer, sans retard, s'ils veulent être sûrs de le trouver encore.

M. Durand se sépare aussi de ses livres. Ceux-ci seront vendus à Leipzig.

R. Ch.

M. Henry W. Henfrey, l'auteur du *Guide to the study and arrangement of english coins,* cherche à rassembler les matériaux d'une monographie numismatique d'Olivier Cromwell. Il a déjà réuni 19 monnaies, 16 médailles et 10 imitations ou contrefaçons de monnaies et de médailles. Comme M. Henfrey désire faire une œuvre la plus complète que possible, et qu'il s'attache même aux plus petites variétés, il fait appel aux numismates étrangers et les prie de lui faire parvenir les empreintes des pièces du Protecteur

qu'ils auraient en leur possession. Les empreintes des monnaies de cette époque se font très-bien et très-facilement en foulant sur la pièce à l'aide d'un brunissoir, d'un manche de canif ou d'un instrument arrondi quelconque, un morceau de carte ou de papier bristol épais. Prière d'indiquer le métal et le poids, et d'adresser ces empreintes, soit au directeur de la Revue, rue de la Senne, 40, à Bruxelles, soit à l'auteur lui-même, à Brighton, 15, Eaton Place.

R. Ch.

Avant de se séparer de ses magnifiques collections, M. A. Durand a voulu en conserver le souvenir, et c'est à la Société royale de Numismatique qu'il a confié ce soin pieux. Dans cette intention, notre honorable confrère nous fait savoir, par une lettre en date du 11 septembre dernier, qu'il offre à notre Société :

1° Un exemplaire spécial de son ouvrage, considérablement augmenté par les nombreuses acquisitions faites depuis l'impression;

2° Le Médaillon Soret, qui a servi à faire sa médaille. Exemplaire *unique* de bronze;

3° Un exemplaire *unique* d'argent de la petite médaille au chiffre de M. Durand;

4° Enfin le catalogue manuscrit de sa collection complète.

Nous prions M. Durand d'agréer nos vifs remerciments. Ses intentions seront scrupuleusement remplies,

et une place spéciale dans nos cartons et sur les rayons de notre bibliothèque sera consacrée à ce précieux souvenir.

R. Ch.

M. Aug. Brichaut, membre de la Société royale de numismatique, et M. K. Van Peteghem, membre de la Société française de numismatique et d'archéologie, ont entrepris la publication d'un recueil complet des médailles, monnaies, jetons et décorations qui ont paru, tant en France qu'à l'étranger, depuis la déclaration de guerre à la Prusse jusqu'à la chute de la Commune. Cette monographie, bien curieuse par ses excentricités, formera un fort volume in-4°, orné d'un grand nombre de planches.

R. Ch.

Notre honorable confrère, M. A. Brichaut, vient de recevoir, de S. A. le Khédive, la décoration de 4e classe (officier) de l'ordre du Medjidié.

R. Ch.

Les Parisiens savent autant ce qui se passe chez nous que ce qui se passait à Metz, au bon temps de Palikao,

lorsqu'on annonçait au Corps législatif que tous les cuirassiers blancs de Bismark — sauf Bismark lui-même — étaient exterminés. Ainsi la *Liberté,* le journal de cet illustre M. de Girardin, racontait ces jours derniers que la Belgique est obligée de faire battre ses monnaies à Paris.

La vérité vraie, c'est que *jamais, à aucune époque,* une seule pièce de monnaie belge, un essai même, n'a été frappée en France.

La vérité vraie, c'est que l'atelier monétaire de Bruxelles est, depuis quelques années surtout, un des plus actifs et des plus considérables de l'Europe.

On y a frappé en 1870 pour cent seize millions de francs en monnaies belges, et pendant les six premiers mois de 1871, pour soixante-neuf millions.

La vérité vraie, c'est que ses presses ont fabriqué récemment d'énormes quantités de monnaies de bronze pour l'Italie, le Luxembourg, l'Égypte, le Brésil, etc.

(L'*Écho du Parlement,* du 6 septembre 1871.)

NÉCROLOGIE.

ULYSSE CAPITAINE

NUMISMATE LIÉGEOIS.

Casimir-François-Ulysse Capitaine, membre du Conseil provincial et de la Chambre de commerce de Liége, du comptoir d'escompte de la Banque nationale et de plusieurs sociétés savantes, secrétaire général honoraire de la Société d'Émulation, membre honoraire de la commission administrative de l'Institut royal des sourds-muets et des aveugles de Liége, est né le 24 décembre 1828 à Liége, et mort à Rome, le 31 mars 1871.

Le soin de ses affaires, les tracas de la vie publique, un dévouement actif à l'éducation des classes déshéritées ne laissaient pas de grands loisirs à notre savant ami. Mais il s'est livré à ses goûts littéraires avec une passion et une persévérance que la maladie même ne put refroidir. Biographe consciencieux, bibliophile éminent, archéologue érudit, il a produit, pendant une courte carrière, des travaux nombreux, variés et distingués.

Nous n'examinerons pas les titres littéraires d'Ulysse Capitaine, non plus que les services désintéressés qu'il a rendus au pays. C'est du numismate seulement que nous voulons esquisser le portrait.

Élève du collége municipal de Liége et à peine âgé de douze ans, il se mit à collectionner des monnaies et des livres. Dès lors, il ne donnait place, dans les tiroirs de son médailler et sur les rayons de sa bibliothèque, qu'à des monnaies d'une belle conservation et à des livres en bon état. Tout enfant, il était un amateur délicat, qui savait choisir. Mais s'il avait la patience d'attendre l'occasion de se procurer un bel exemplaire, il était collectionneur tenace, et jamais les offres les plus brillantes n'ont pu le décider à échanger la moindre pièce qu'il n'avait pas en double.

Comme tous les jeunes numismates, il eut d'abord l'ambition de tout recueillir; sa collection d'enfant embrassait toutes les séries, toutes les époques. Mais il perdit bientôt le goût des monnaies antiques, et il abandonna successivement tous les pays étrangers. « Je ne fais plus ni la France « ni l'Angleterre, nous écrivait-il le 17 février 1845. « Le total de ma collection s'élève à quatre cent soixante « pièces des Pays-Bas. » En 1852, il renonça à toutes les autres provinces belges et ne recueillit plus que les monnaies de l'ancien pays de Liége.

Compagnons d'enfance et condisciples, nous nous communiquions, presque chaque jour, nos petites trouvailles. Quelle joie, quand nous pouvions nous montrer un sou romain ou un denier du moyen âge! Un jour, je lui exhibai solennellement une maille de Hugues de Pierrepont : en dépit de son bon caractère, je crois qu'il fut un peu jaloux.

Et depuis 1844, dans ses lettres si affectueuses, que nous venons de relire avec émotion, il donne la liste des richesses qu'il recueille et des acquisitions que font les

numismates liégeois : Alphonse Le Roy, notre excellent ami, qui, alors surtout, était dévoué aux détails des études archéologiques, qui savait tout, alors déjà, sans avoir l'air de s'en douter; Charles Comhaire, « qui a un bonheur sur-» naturel, et dont la collection s'engraisse fort; » Gustave Francotte, qui échange ses plus belles médailles pour des livres; Henri Helbig, qui est si heureux quand nous lui procurons une monnaie de Mayence; le notaire Dumont, qui se repose, après avoir accompli sa tâche et élevé son monument; le pharmacien Davreux, dont la collection toujours invisible est un mythe; enfin notre bon camarade Ernest Lecocq, dont il fait l'oraison funèbre et raconte, en ces termes, la seule erreur de jeunesse : « J'ai bien « regretté que tu ne fusses pas ici. Un ouvrier, qui m'a « semblé être français, s'est présenté à la maison avec « deux sacs de monnaies romaines, la plupart fleur de « coin. Il les avait choisies lui-même, à l'endroit où on « les a trouvées, et n'avait pris que deux exemplaires de « chaque revers. J'ai envoyé cet individu à Ernest, qui « n'a pas daigné ouvrir les sacs. Il a répondu au mar-« chand : Je ne collectionne plus. Encore un numismate « de moins (1) ! »

« La numismatique à Liége est parfaitement morte, « écrivait-il le 30 octobre 1853. Je ne crois pas avoir « ouvert mon médailler depuis ta dernière visite, et Dieu « sait qu'il y a longtemps. »

Et encore, le 9 octobre 1860 : « Depuis dix mois, à « l'exception d'un superbe gros tournois de Hugues de

(1) Lettre du 20 juillet 1848

« Châlons, payé un prix fabuleux, je n'ai pas trouvé une « monnaie à citer. — Chalon et de Coster m'ont appris, « il y a quelques semaines, ma réception à la société de « Bruxelles ; je crains bien de ne pouvoir leur prêter un « concours aussi actif que je le désirerais. »

La Société royale de numismatique l'avait, en effet, élu membre effectif, dans sa séance du 8 juillet 1860. La Revue ne contient aucun article de notre regretté confrère ; mais les procès-verbaux des séances constatent cependant, qu'il n'est pas resté tout à fait étranger aux travaux de la Société.

Aucun de ses nombreux ouvrages ne traite spécialement de la numismatique, et nous ne croyons pas que ses manuscrits contiennent un travail inédit sur notre science favorite. Dans ses volumineux cartons, on trouvera quelques notes seulement sur les monnaies liégeoises.

Dans les quatorze volumes de son *Nécrologe liégeois*, il a publié de bonnes notices sur plusieurs numismates : l'abbé Louis, membre fondateur et secrétaire de la Société de la numismatique belge, le chanoine Bellefroid et Charles Combaire de Sprimont (1). Dans quelques autres notices, il décrit des médailles avec le soin d'un connaisseur (2). Enfin, il a publié de très-curieux documents sur le célèbre archéologue liégeois de Crassier (3), et il se

(1) *Nécrologe liégeois pour 1860*, p. 73 ; 1859, p. 27, et 1861, p. 24.

(2) *Nécrologe pour 1852*, V° *Van Bommel*, pp. 180 et 181.

(3) *Crassieriana*. Liége, 1853, in-8° de 15 pages. — *Correspondance de Bernard de Montfaucon, bénédictin, avec le baron G. de Crassier, archéologue liégeois*, publiée par Ulysse Capitaine. Liége, 1855, in-8° de 82 pages et 1 planche. — *Nécrologe liégeois pour 1851*, pp. 21-23.

proposait de donner la biographie détaillée de ce savant.

Ulysse Capitaine n'a pas voulu que son cabinet périt avec lui. Il a légué ses richesses littéraires et archéologiques à sa ville natale, « à la condition expresse, dit-il, dans son « testament, que deux personnes compétentes soient « chargées d'en dresser le catalogue complet et détaillé, « dont l'impression devra être achevée dans les deux ans « qui suivront ma mort [1]. »

Pendant trente ans, il avait travaillé sans relâche à réunir ce précieux dépôt d'œuvres littéraires et d'objets d'art : livres, manuscrits, cartes géographiques, médailles, sceaux, gravures, autographes, tous se rapportant exclusivement à l'histoire du pays de Liége. Je ne crois pas que jamais un amateur ait réuni une collection locale, plus complète, plus riche, plus variée. Sa bibliothèque et son médailler ont été, avec ses recherches sur l'histoire liégeoise, sa préoccupation de tous les jours. Que ses lettres soient datées de sa ville natale, qu'il aimait tant, de Paris, où il passa près de trois années d'études; des Antilles, où il fit un rapide voyage en 1850; de Cannes, de Pau, de Nice, de Rome, où il allait chercher un climat plus doux, pendant les derniers hivers de sa vie trop courte, ses collections et l'histoire de Liége sont toujours le sujet favori de ses causeries.

« Qu'il était bon, sincère, loyal, délicat, désireux de se « rendre utile! Ceux qui étaient admis dans son intimité

[1] La ville de Liége a chargé MM. Henri Helbig et Matthieu Grandjean de ce travail important. Lorsque ce catalogue aura paru, nous ajouterons un post-scriptum à la présente notice.

« se sentaient meilleurs en l'approchant; j'hésiterais à « choisir entre son intelligence et son cœur; je préfère « encore son cœur; car il m'appartenait un peu, beau- « coup, il me l'a dit : je puis donc apprécier ce qu'il « valait... (1). »

J. Pety de Thozée.

Grune, 25 août 1871.

(1) Discours de M. Alph. Le Roy, prononcé au nom des amis d'Ulysse Capitaine, le jour des funérailles.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX.

Assemblée générale annuelle du 2 juillet 1871, à Bruxelles.

Présents : MM. Chalon, *président ;* Vanden Broeck, *trésorier ;* Brichaut, *bibliothécaire, faisant fonctions de secrétaire ;* Herry de Cocqueau, *contrôleur ;* baron de Surmont, conseiller Maus, Pety de Thozée, baron Geelhand, major Cocheteux, Victor Pasquier, Vander Auwera, baron de Pitteurs de Budingen, Picqué, vicomte de Jonghe, de Brou, Léopold Wiener, colonel Mailliet, comte de Limburg Stirum, général Meyers, *membres effectifs ;* Hauzeur et de Schodt, *correspondants regnicoles.*

Se sont excusés, par lettre, de ne pouvoir assister à la séance, MM. le baron de Koehne, membre honoraire; de Coster, vice-président; chanoine Cajot, de Namur; chanoine de Bethune, de Bruges; baron de Witte; conseiller Schuermans, de Liége, membres effectifs, et A. Le Catte, correspondant regnicole, de Namur.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente, lequel est approuvé.

M. le trésorier présente les comptes de l'année écoulée, qui accusent la situation florissante de la société.

Le bureau, par l'organe de son président, propose le maintien de la cotisation annuelle, ce qui est accepté à l'unanimité.

M. le président donne un résumé verbal des travaux de la société pendant l'année 1870, et annonce à l'assemblée que MM. les ministres de l'intérieur et des finances viennent de charger M. Brichaut de la publication du supplément du catalogue des coins de monnaies et médailles conservés au dépôt général du royaume.

M. A.-C. Teixeira de Aragaò, directeur du cabinet des médailles de S. M. le roi de Portugal, à Lisbonne, est nommé membre honoraire en remplacement du baron de la Fontaine, décédé.

Le scrutin pour l'élection de deux membres effectifs, en remplacement de MM. Wystman et Ulysse Capitaine, confère ce titre à MM. de Schodt et le baron de Chestret. MM. Versnaeijen, littérateur, à Bruges, et de Roissart, de Bruxelles, sont nommés membres correspondants regnicoles. Il est ensuite procédé au renouvellement du bureau et de la commission directrice de la Revue.

M. Chalon est élu président, M. Herry de Cocqueau, vice-président, M. Vanden Broeck, trésorier, M. A. de Schodt, secrétaire, M. le colonel Mailliet, contrôleur, M. A. Brichaut, bibliothécaire.

La direction de la Revue continuera à être confiée à MM. Chalon et de Coster.

M. Wiener regrette de n'avoir pu finir la gravure du jeton annuel et promet à l'assemblée de faire remettre sous peu les exemplaires au domicile des membres présents à la réunion.

Communications et lectures.

M. Brichaut communique des pièces de monnaies nationales, au millésime de l'année courante et frappées sur flans brunis, il distribue à ses confrères des jetons-méreaux de la famille d'Hont-Paterson, de Bruges. Il exhibe une nouvelle série de 172 médailles et jetons divers frappés pendant le siége de Paris et rapportés récemment. Cette collection, unique dans son genre, se compose actuellement de 254 pièces, toutes des plus rares et des plus curieuses.

M. Mesdach de Ter Kiele fait distribuer aux membres présents des exemplaires de la monnaie de bronze qui a été frappée par lui en Espagne. Ces pièces sont de la valeur de 1, 2, 5 et 10 centimes.

M. de Schodt communique à l'assemblée divers jetons trouvés dans la Senne.

M. Picqué exhibe sept jetons et méreaux inédits de Bruxelles et de ses environs, datant du xve au xviie siècle et trouvés dans le lit de la rivière la Senne.

2° Trois petites monnaies musulmanes en or, des Fatimites d'Afrique et d'Égypte, et des rois normands de Sicile, trouvées dans la province de Limbourg.

M. le colonel Mailliet fait passer sous les yeux de la réunion un ducat frappé à Stuttgart, au nom de Charles-Quint, pendant l'occupation de cette ville par l'armée impériale,

en 1520, et une pièce de 20 kreutzers, frappée par Jean-George de Brandebourg, pendant la guerre contre le cardinal de Lorraine, en 1592.

M. Louis Geelhand communique deux anciennes médailles historiques de très-grand module. L'une de ces médailles est un véritable chef-d'œuvre de cette belle ciselure du XVIe siècle, dont les spécimens sont si recherchés de nos jours. Elle est due au burin d'un savant maître florentin nommé Julien della Torre, appartenant à la branche italienne de l'illustre famille de la Tour-et-Taxis qui, comme on le sait, a créé en Europe le service de la poste aux lettres.

L'autre médaille, également en grand bronze et à bélière, est une pièce inédite d'un travail des plus remarquables et d'un intérêt capital pour l'histoire. Elle a été faite à l'occasion du mariage, en 1501, de Philibert le Beau, duc de Savoie, avec Marguerite d'Autriche, fille de l'empereur Maximilien et de Marie de Bourgogne. Elle représente les portraits en buste des deux époux avec leurs armoiries au revers, le tout parsemé de nœuds et de marguerites, et portant la devise de la maison de Savoie, et des légendes en caractères de l'époque.

Le Bibliothécaire ff. de secrétaire, A. Brichaut.

Le Président, R. Chalon.

Réunion du bureau du 15 juillet 1871.

Présents : MM. R. Chalon, *président*; Vanden Broeck, *trésorier;* Herry de Cocqueau, *contrôleur*, et A. Brichaut, *bibliothécaire, ff. de secrétaire.*

Sur la proposition de M. Chalon, le titre d'associé étranger est conféré à M. J. Chautard, professeur à la faculté des sciences de Nancy, auteur de divers ouvrages de numismatique.

Le Bibliothécaire ff. de secrétaire, A. Brichaut.

Le Président, R. Chalon.

Réunion du bureau du 25 juillet 1871.

Présents : MM. R. Chalon, *président*; Vanden Broeck, *trésorier;* Herry de Cocqueau, *contrôleur*, et A. Brichaut, *bibliothécaire ff. de secrétaire.*

Sur la proposition de MM. le comte Maurin Nahuijs et Brichaut, le titre d'associé étranger est conféré à :

MM. W.-H. Cost-Jordens, membre de la première chambre des états généraux, auteur de diverses publications numismatiques, à Deventer ;

MM. J.-W. Vander Noorda, avocat, archéologue, à Dordrecht ;
P.-H. Van Gelder, à Velp ;
Van Dyk de Matenesse, bourgmestre, à Schiedam ;
M.-J. De Groot, à Delft.

Le Bibliothécaire ff. de secrétaire, A. Brichaut.

Le Président, R. Chalon.

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ PENDANT L'ANNÉE 1872.

Président : M. Renier Chalon.
Vice-Président : M. Herry de Cocqueau.
Contrôleur : Colonel Mailliet.
Trésorier : M. Vanden Broeck.
Bibliothécaire : M. A. Brichaut.
Secrétaire : M. De Schodt.

COMMISSION DE LA REVUE.

MM. Renier Chalon.
Louis de Coster.

LISTE DES MEMBRES

DE

LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE

AU 1er OCTOBRE 1871.

MEMBRES HONORAIRES (1).

NOMS ET QUALITÉS.	DATE D'ADMISSION.
MM.	
YONG-AKERMAN (John), secrétaire de la Société des antiquaires de Londres	4 juillet 1841.
DE LONGPÉRIER (Adrien), membre de l'Institut de France, etc.	—
DE SAULCY (LE BARON Frédéric), membre de l'Institut de France, etc.	—
DE KOEHNE (S. E. LE COMMANDEUR BARON), conseiller d'État actuel, directeur du bureau héraldique, etc., à Saint-Pétersbourg	—
DE PFAFFENHOFFEN (LE BARON), chambellan de S. A. R. le grand-duc de Bade, à Donaueschingen.	—
DE MEYER (LE DOCTEUR), conservateur du cabinet des médailles, à Zurich	—
MEYER (J.-F.-G.), conservateur du cabinet royal des médailles, à la Haye	—
PROMIS (LE COMMANDEUR Dominique), conservateur des musées royaux, etc., à Turin	20 septembre 1846.

(1) Le nombre des membres honoraires est fixé à vingt-cinq.

NOMS ET QUALITÉS.	DATE D'ADMISSION.
MM.	
De la Saussaye (L.), ex-directeur de la *Revue numismatique*, recteur de l'Académie de Lyon...	20 septembre 1846.
Castellanos (don Basilio Sebastian), président de l'Académie royale d'archéologie, à Madrid..	6 juillet 1851.
Fustagueras y Fuster (don Jaime), archéologue, à Barcelone.....	—
De Bernabé (don Ramon Polo), président du séminaire de Saragosse.....	—
Dirks (J.), avocat, à Leeuwarden, membre des états généraux et de l'Académie royale des Pays-Bas.....	—
Hildebrand (B.-E.), conservateur du musée des antiques, à Stockholm.....	—
Leitzmann (le révérend J.), directeur de la *Revue numismatique de Weissensée*.....	—
Mantellier (P.), secrétaire général du ministère de la justice, à Paris.....	—
Tornberg, professeur à l'université de Lund.....	—
Robert (Charles), intendant général, à Paris....	5 juillet 1863.
De Rauch (A.), chambellan de S. M., secrétaire de la Société numismatique, etc., à Berlin.....	—
Nahuys (le comte Maurin), archéologue, à Utrecht.	2 juillet 1865.
Deschamps de Pas (L.), ingénieur, à Saint-Omer..	1 juillet 1866.
Morel-Fatio, archéologue, etc., à Paris.....	—
Muller (le docteur L.), archéologue, à Copenhague.	7 juillet 1867.
Ponton d'Amécourt (vicomte de), président de la Société française de numismatique, à Paris.	5 juillet 1868.
Teixeira de Aragao, directeur du cabinet des médailles de S. M., à Lisbonne.....	2 juillet 1871.

MEMBRES EFFECTIFS (1).

NOMS ET QUALITÉS.	DATE D'ADMISSION.
MM.	
Chalon (Renier), docteur en droit, membre de l'Académie royale, etc., à Bruxelles.....	Fondateur.
De Béthune (le chanoine), secrétaire de l'évêché, à Bruges	—
De Coster (Louis), membre de plusieurs sociétés savantes, au château de Schaltin.....	—
De Pitteurs de Budingen (le baron), propriétaire, à Namur.....	—
Meyers (M.-B.), général du génie, à Anvers.....	—
Serrure (C.-P.), docteur en droit, correspondant de l'Académie royale, à Moortzeele.....	—
Herry de Cocqueau (François), docteur en droit, à Bruxelles.....	6 octobre 1844.
Nothomb (le baron), membre de l'Académie royale, ministre plénipotentiaire de Belgique, à Berlin.	20 septembre 1846.
Lefevre (E.-C.), rentier, à Gand.....	—
Pinchart (Alexandre), chef de section aux archives de l'État, à Ixelles.....	1 juillet 1849.
Pety de Thozée (J.), propriétaire, membre de la Chambre des représentants et de plusieurs sociétés savantes, à Grune	4 juillet 1852.
De Witte (le baron J.), membre de l'Académie royale, associé de l'Institut de France, etc., à Wommelghem	5 juillet 1857.
Cocheteux (C.), major du génie, à Anvers	—
Dugniolle, docteur en médecine, à Ixelles.....	—
Vander Auwera, conseiller provincial, receveur de la ville, à Louvain.....	5 juillet 1858.

(1) Le nombre des membres effectifs est fixé à trente-cinq.

MM. NOMS ET QUALITÉS.	DATE D'ADMISSION.
Picqué (Camille), conservateur adjoint, chargé du cabinet de numismatique à la Bibliothèque royale, à Bruxelles.....	8 juillet 1860.
Vandenpeereboom (Alph.), ministre d'État, président de la Société archéologique d'Ypres.	5 juillet 1863.
De Nédonchel (le comte **Georges**), membre de la Société historique de Tournai.....	—
Cajot (le chanoine), membre de la Société archéologique de Namur..	—
Vanden Broeck (Ed.), agent de change, à Bruxelles	3 juillet 1864.
Mailliet (P.), lieutenant-colonel pensionné, à St-Josse-ten-Noode.....	—
Wiener (Léopold), statuaire et graveur en chef des monnaies, etc., à Bruxelles.....	—
Surmont (le baron), archéologue, à Gand.....	2 juillet 1865.
Maus (C.), conseiller à la Cour d'appel de Bruxelles.	7 juillet 1867.
De Limburg-Stirum (le comte), à Gand.....	—
Brichaut (Auguste), contrôleur des monnaies, à Bruxelles.....	5 juillet 1868.
Geelhand (le baron **Louis**), homme de lettres et archéologue, à Bruxelles.....	—
De Brou (Charles), archéologue, etc., à Bruxelles.	4 juillet 1869.
De Jonghe (le vicomte **Baudouin**), à Bruxelles..	—
Schuermans (Henri), conseiller, etc., à Liége....	—
Kluyskens (Hippolyte), professeur, à Gand	3 juillet 1870.
Liedts (Amédée), docteur en droit, à Bruxelles..	—
Pasquier (Victor), à Bruxelles.....	—
De Chestret (le baron **J.-R.-M. Jules**), à Liége.	2 juillet 1871.
De Schodt (A.), directeur, etc., à Ixelles.....	—

CORRESPONDANTS REGNICOLES [1].

MM. NOMS ET QUALITÉS.	DATE D'ADMISSION.
HELBIG (Henri), archéologue, à Liége.....	7 juillet 1861.
SERRURE (C.-A.), avocat, etc., à Gand	5 juillet 1863.
ONGHENA (Charles), graveur, etc., à Gand.....	3 juillet 1864.
COUBEAUX (Hippolyte), archéologue, à Bruxelles.	—
LE CATTE (Auguste), à Namur.....	—
VAN EVEN (Edward), archiviste à Louvain.....	—
HAUZEUR (Nicolas), juge, à Ciney	3 juillet 1870.
DERRE (François), architecte, à Bruxelles.....	—
VERSNAEYEN (Karl), littérateur, à Bruges.....	2 juillet 1871.
DE ROISSART (Amédée), avocat, à Bruxelles	—

ASSOCIÉS ÉTRANGERS.

NIJHOFF (Martinus), libraire, à la Haye.....	14 octobre 1856.
DUQUENELLE (Victor), membre de l'Académie de Reims, correspondant de la Société des antiquaires de France, à Reims.....	28 octobre 1856.
SAUBINET (Étienne), trésorier de l'Académie, etc., à Reims.....	—
BOULANGER (G.), ingénieur, à Paris.....	3 novembre 1856.
PENON (Casimir), conservateur du musée des Antiques, au château Borely, à Marseille.....	—
MORIN-PONS, fils, banquier, à Lyon	—
BRETAGNE, directeur des contributions directes, à Nancy....	—
SALMON (Philippe), avocat, à Paris.....	—
DANCOISNES (L.), notaire, à Henin-Liétard.....	—
MINART, conseiller, à Douai.....	—
DE VEYE DE BURINE, général, à Utrecht	—
HUCHER (E.), magistrat, au Mans.....	10 avril 1857.

[1] Le nombre des correspondants regnicoles est limité à dix.

NOMS ET QUALITÉS.	DATE D'ADMISSION.
MM.	
De Voogt (W.-J.), à Amsterdam	10 avril 1857.
Dumoulin (F.-J.-L.), notaire, à Maestricht	—
Bascle de Lagrèze (G.), conseiller, à Pau	30 août 1857.
Boudard (P.-A.), archéologue, à Béziers	5 octobre 1857.
Colson (Alex.), docteur en médecine, à Noyon	15 avril 1859.
Van Geuns, à Velp, près d'Arnhem	—
Roach Smith (sir Ch.), à Strood, comté de Kent.	6 septembre 1860.
Preux, avocat général, à Douai	—
De Roemer (le baron), membre de la première Chambre du royaume de Saxe, à Dresde	4 juin 1861.
Van Hende (Édouard), auteur de la *Numismatique lilloise*, à Lille	—
De Wismes, archéologue, à Saint-Omer	29 novembre 1861.
Bazot (A.), notaire, à Amiens, membre de la Société des antiquaires de Picardie, etc	2 novembre 1862.
Durand (A.), à Lancy, près de Genève	27 février 1863.
Rouyer (Jules), directeur des postes, à Nancy	20 mars 1863.
Friedlaender (le docteur D.-J.), directeur du cabinet royal des médailles, à Berlin	10 décembre 1863.
Compère (Amédée), consul de Belgique, à Oléron.	—
Beale-Poste, Esq., archéologue, à Maidstone (Kent)	—
Pauly (Henri), recteur de l'école supérieure, à Montjoie	3 juillet 1864.
Elberling (le docteur), numismate, etc., à Luxembourg	19 novembre 1864.
Maggiora-Vergano-Brichetti (le chevalier), à Asti	14 janvier 1865.
S. A. S. Monseigneur le prince de **Hohenlohe-Waldenbourg**, au château de Kupferzell (Wurtemberg)	—
Barozzi (Nicolas), directeur du musée Correr, à Venise	27 octobre 1865.

MM. NOMS ET QUALITÉS.	DATE D'ADMISSION.
Madden (**W. Frédéric**), du British Museum, secrétaire de la Société numismatique de Londres.	27 octobre 1865.
Hooft Van Iddekinge (le chevalier **J.-E.-H.**), directeur du cabinet des médailles, à Leyde...	4 août 1866.
Don Alvaro Campaner y Fuertes, directeur du *Memorial numismatico*, à Barcelone	18 décembre 1866.
Caucich (**A.-R.**), directeur du *Bullettino*, etc., à Florence.....	18 janvier 1867.
Seguin (**F.**), à Genève.....	—
Bergmann (le Dr **Jos.**), conservateur du cabinet des médailles, etc., à Vienne.....	19 avril 1867.
Heiss (**Aloïs**), archéologue et numismate, à Madrid.	—
Pigorini (**Louis**), directeur du musée royal des antiquités, à Parme.....	28 août 1867.
Ricard (**Adolphe**), archéologue, à Montpellier...	7 octobre 1867.
Brambilla (**Camille**), archéologue, à Pavie.....	—
Baralis (le chevalier), directeur de la Monnaie de Turin.....	22 avril 1868.
Ramon (**Vidal**), numismate, à Barcelone.....	24 mai 1868
De Labatut (**Édouard**), docteur en droit, secrétaire de la Société française de numismatique et d'archéologie, à Paris	17 juillet 1868.
Voltolin (**Achille**), secrétaire de la Monnaie, à Venise	8 avril 1869.
Clérot (**Paul**), conservateur du musée monétaire à la Monnaie de Paris..... .	4 juillet 1869.
Mesdach de ter Kiele (**Louis**), directeur des usines monétaires de Biache, à Paris	—
Fremantle (**Charles**), délégué du grand maître des monnaies d'Angleterre, etc., à Londres.....	25 juillet 1869.
Karabacek (le Dr **Josef**), directeur du *Numismatische Zeitschrift*, à Vienne.....	4 août 1869.
Carlo Strozzi (Marquis), directeur du *Periodico di numismatica*, à Florence	10 décembre 1869.

NOMS ET QUALITÉS.	DATE D'ADMISSION.
MM.	
Vallier (Gustave), archéologue, à Grenoble.....	5 janvier 1870.
Clay (Charles), M. D., président de la Société numismatique, à Manchester	—
Schultze (Ludwig, le Dr), à Gotha...	27 janvier 1870.
Luschin (Arnold, le Dr), à Gratz.....	5 juin 1870.
Vander Kellen (P.), graveur, à Utrecht..... ..	—
Hora-Siccama (H. L.), membre de la cour des monnaies, à Utrecht.....	18 juillet 1870.
Barre (Albert), graveur général des monnaies de France, à Paris.....	—
Burman Becker (le Dr Joh.-Gottfried), archéologue, à Copenhague.....	31 octobre 1870.
Meyer (Adolphe), numismate, à Berlin	15 mars 1871.
Van Peteghem (Charles), membre de la Société française de numismatique, à Paris	14 mai 1871.
De Marsy (Arthur), archiviste, à Compiègne	—
Trachsel (Charles-François), numismate, à Berlin	—
Chautard (J.), professeur à la faculté des sciences de Nancy	15 juillet 1871.
Cost. Jordens (W.-H.), membre de la première chambre des états généraux, à Deventer.....	25 juillet 1871.
Vander Noorda (J.-W.), avocat, etc., à Dordrecht.	—
Van Gelder (P.-H.), à Velp	—
Van Dyk de Matenesse, bourgmestre, à Schiedam.	—
De Groot (J.), à Delft...	—

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

LISTE DES OUVRAGES REÇUS PENDANT LE 3e TRIMESTRE 1871.

Allemagne.

Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande. Heft XLIX. Bonn, 1870.

Neues lausitzisches Magazin. 48 Band, erstes Heft. — Görlitz, 1871.

Der Grabfund von Wald-Algesheim, erlautert von Ernst aus'm Weert. Bonn, 1870.

Belgique.

Bulletin de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique. 40e année, 2e série, t. XXXI, nos 5 et 6, et t. XXXII, no 7. Bruxelles, 1871.

Messager des sciences historiques ou Archives des arts et de la bibliographie de Belgique. Année 1871. 2e livraison. Gand.

Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique. T. VIII, 2e livraison. Louvain, 1871.

Catalogue de l'exposition de gravures des anciens maîtres liégeois avec un avant-propos, par Émile Tasset. Hommage de l'auteur.

Annales de la Société historique, archéologique et littéraire de la ville d'Ypres et de l'ancienne West-Flandre. T. IV, 3e et 4e livraisons. Ypres, 1871.

Documents et rapports de la Société paléontologique et archéologique de Charleroi. T. IV. Mons, 1871.

France.

Comptes rendus de la Société française de numismatique et d'archéologique. T. Ier, année 1869. Paris.

Polybiblion. Revue bibliographique universelle. 4e année, t. VI, 4e et 5e livraisons, avril, juillet et août 1871. Paris, 1871.

Mélanges d'archéologie, par Charles Robert. Paris, 1870.

Bibliothèque de l'école des Chartes. Revue d'érudition. T. XXXI, année 1870, 4e, 5e et 6e livraisons. Paris, 1871.

Le Cabinet historique. Revue mensuelle, 16e année, 7e-12e livraisons, juillet-décembre 1870.

Annuaire de la Société française de numismatique et d'archéologie. T. III, 1re partie, 1868.

Annuaire de la Société française de numismatique et d'archéologie. Publications relatives à la numismatique faites en 1864 et 1865, par M. Arthur de Marsy. Paris, 1866. Don de l'auteur.

Dissertation de du Cange sur les armes de Jérusalem, par Arthur de Marsy. Don de l'auteur.

Quelques monuments élevés en l'honneur du Saint-Sépulcre, par Arthur de Marsy. Don de l'auteur.

Note sur Marc Lescarbot, par Arthur de Marsy, 1868. Don de l'auteur.

Notice sur le cartulaire du comté de Réthel. Communication de M. de arsy. Don de l'auteur.

Sigillographie du Ponthieu. Recueil de sceaux concernant Abbeville et les environs, par M. de Marsy Don de l'auteur.

Société historique de Compiègne. Compte rendu des travaux de la société, du 14 août 1868 au 31 décembre 1869, par M. de Marsy. Don de l'auteur.

Du vol et de sa répression d'après les lois germaines, par M. de Marsy. Paris, 1870. Don de l'auteur.

Essai de bibliographie tunisienne, par M. de Marsy. Paris, 1869. Don de l'auteur.

Armorial des évêques d'Amiens, par M. de Marsy. Paris, 1865. Don de l'auteur.

Armorial des évêques de Beauvais, par M. de Marsy. Paris, 1865. Don de l'auteur.

Chronique abrégée de l'abbaye de Bucelly, par Casimir Oudin, publié par M. de Marsy. Laon, 1870. Don de l'auteur.

Note sur Le Terrier du comté de Clermont en Beauvaisis, par M. de Marsy. Don de l'auteur.

Note sur la prise de la Fère, par M. de Marsy. Don de l'auteur.

Mélanges historiques sur la Picardie, par M. de Marsy. Amiens, 1870. Don de l'auteur.

Quelques documents relatifs à la numismatique du Ponthieu, par M. de Marsy. Don de l'auteur.

L'église des chevaliers de Saint-Étienne, à Pise, par M. de Marsy. Don de l'auteur.

Portugal.

D. Vasco da Gama ea villa da vidigueira. Bosquejo historico, por A. C. Teixeira de Aragão. Lisboa, 1871. Don de l'auteur.

CABINET NUMISMATIQUE.

DONS FAITS PAR M. FISCH.

Jeton de présence de l'administration communale de Bruxelles. Bronze, 32 millimètres.

Médaille de la commission administrative du Musée royal de l'industrie de Belgique. Bronze, 45 millimètres.

Médaille de festival. Bronze, 51 millimètres.

Médaille de Pierre Van Humbeeck. Bronze, 62 millimètres.

Médaille du cardinal Engelbert Sterck. Bronze, 62 millimètres.

DONS FAITS PAR M. GEERTS.

Médaille de concours d'agriculture et de botanique. Bronze, 57 millimètres.

Médaille du concours international de pigeons, bronze, 58 millimètres.

Statue érigée par la ville de Namur à Léopold Ier, bronze, 65 millimètres.

DONS FAITS PAR M. ADOLPHE MEYER DE BERLIN (MEMBRE CORRESPONDANT).

1 écu ou thaler de Prusse, 1870, A (Berlin).
1 — — 1871, B (Hanovre).
1 — — 1871, C (Francfort-sur-Mein).

1 écu ou thaler de Prusse, 1861 (écu de largesse).
1 — — 1866, A (tête laurée).
1 pièce de 2 écus, ou thalers de Prusse, 1870, A.
1 écu de Mecklembourg-Schwerin, 1867 (A), 7 mars.
1 — de Mecklembourg-Strelitz, 1870 (A).
1 — d'Anhalt, 1863 (A), partagé 1603 réuni 1863.
1 — — 1869 (A).
1 — de Waldeck, 1867 (A).
1 — de Saxe-Weimar, 1870 (A).
1 — de Reuss (ligne cadette), 1868 (A).
1 — — (ligne aînée), 1868 (A).
1/6 thaler, 1867 (A).
1/12 — 1871 (A).
1/12 — 1871 (B).
1/12 — 1871 (C).
1/30 — 1871 (A).
1/30 — 1870 (B).
1/30 — 1871 (C).
1/60 — 1870 (A).
1/60 — 1870 (B).
1/60 — 1870 (C).
Une pièce de cuivre 4 pfennings, 1870 (A).
— 4 — 1871 (C).
— 3 — 1871 (A).
— 3 — 1871 (B).
— 3 — 1871 (C).
— 2 — 1870 (A).
— 2 — 1870 (B).
— 2 — 1871 (C).
— 1 pfenning, 1871 (A).
— 1 — 1871 (B).
— 1 — 1871 (C).

Le Bibliothécaire,

A. Brichaut.

Bruxelles, septembre 1871.

TABLE DES MATIÈRES.

MÉMOIRES.

Catalogue des monnaies obsidionales et de nécessité, par M. le lieutenant-colonel P. Mailliet (20e article) 5
Monnaies seigneuriales. — Frankenberg, Argenteau, Bicht, par M. le baron de Chestret 59
Desiderata, par M. Edouard Van den Broeck. 68
Médailles relatives à l'histoire des Pays-Bas, par M. Alex. Pinchart 74
Jetons muets des receveurs de Bruxelles, par M. R. Chalon (5e article) 78
Catalogue des monnaies obsidionales et de nécessité. — Supplément, par M. le Colonel Mailliet 121
Six monnaies inédites, par M. le baron J. de Chestret 153
Notice sur quelques médailles peu connues ou inédites, pour servir à compléter les monographies numismatiques relatives à l'histoire de la Belgique, par M. le baron H. Surmont 158
Histoire monétaire de Lausanne. (Fragment.) Amédée de Clermont Hauterive (saint Amédée), par M. A. Morel Fatio. 164
L'étoile d'honneur de 1831 et les diverses modifications qu'elle subit avant la création de la croix de fer, par M. A. L. . . . 169
Recherches sur la valeur intrinsèque du florin de Brabant, calculée à raison de fr. 222-22 le kilogramme d'argent fin, depuis le milieu du xve siècle jusqu'en 1794, par M. R. Chalon 186
Catalogue des monnaies obsidionales et de nécessité. Supplément (2e article), par M. le lieutenant-colonel P. Mailliet 225
Notice descriptive des méreaux trouvés à Thérouanne, et que l'on peut attribuer à cette ville, par M. Deschamps de Pas. 257
Ancien hôtel des monnaies des ducs de Brabant, à Anvers, par M. P. Génard 314

La plaque des Représentants, par M. R. Chalon 321
Catalogue des monnaies obsidionales et de nécessité. Supplément (3e article), par M. le lieutenant-colonel P. Mailliet 345
Notice descriptive des méreaux trouvés à Thérouanne, et que l'on peut attribuer à cette ville (2e article), par M. Deschamps de Pas. 377
Curiosités numismatiques. — Monnaies rares ou inédites (17e article), par M. R. Chalon 418

CORRESPONDANCE.

Extrait d'une lettre de M. le comte Maurin Nahuys à M. R. Chalon, président de la Société royale de numismatique 86
Lettre de M. H. Schuermans à M. R. Chalon, président de la Société royale de numismatique 91
Lettre de M. Van Peteghem à M. R. Chalon, président de la Société royale de numismatique 93
Lettre de M. H. Schuermans à M. R. Chalon, président de la Société royale de numismatique. 195
Lettre de M. le Baron de Koehne à M. R. Chalon, président de la Société royale de numismatique 201

ACTES OFFICIELS.

Arrêté royal modifiant les frais de fabrication de la monnaie d'argent 96
Arrêté royal modifiant les frais de fabrication des monnaies d'or et d'argent 97
Modification à l'arrêté royal du 20 décembre 1862 organique des administrations centrales du ministère des finances. 324

MÉLANGES.

Les décorations de la *Croix-Rouge*. — Monnaies romaines découvertes en Scandinavie. — M. Schuermans au congrès archéologique de France. — M. Camillo Brambilla. — *Periodico di numismatica*, 1870, n° 1. — M. Hooft van Iddekinge. — Appel aux amateurs, par M. le baron Surmont. — Pièce au ballon. — M. Morel Fatio : Trouvaille de Rumilly. — Notice sur les

monnaies neuchâteloises, par M. de Montmollin. — *Numismatischer Verkehr*. — Société numismatique de Manchester. — *Numismatic chronicle*, nº XXXVIII. — Supplément au catalogue du cabinet de la Haye, par M. Meijer. — *Le chassepotisme*. — Nouvelle brochure de M. le comte Nahuys, sur l'unification monétaire. — Revue française. — Pont de Dusseldorf. — Monnaie d'or orientale trouvée près de Termonde. — *Periodico di numismatica*, 1870, nº 2. — *Numismatic chronicle*, nº XXXIX 99

Médaille décernée à M. H. Schuermans. — Société numismatique de Berlin. — Deux monnaies d'or des anciens Bretons. — M. le colonel Mailliet. — XLe numéro de *The numismatic chronicle*. — Nouveau catalogue de médailles à prix marqués. — M. Chautard : *Monographie des esterlins*. — Description historique du cabinet de S. M. le roi de Portugal, par M. Teixeira de Aragaô. — Deniers et sceau de Volfkerus, patriarche d'Aquilée, par M. Carlo Kunz. — Nº XV de la Revue numismatique de Berlin. — Médailles de l'île d'Amorgo, par M. Paul Lambros. — Médaille en l'honneur du baron Nothomb. — Monnayage à Bruxelles, en 1870. — Découverte de monnaies à Essen, province de Groningue. — M. le Dr Elberling. — Mémoire posthume de M. Wytsman. — Médaille gravée par Tiberghien. — Le président de la Société royale de Numismatique nommé commandeur de l'ordre du Christ 204

Vente des collections Thomsen. — Médaille de l'unification allemande, par M. Ch. Wiener. — Projet d'une nouvelle monnaie pour l'empire germanique. — Catalogue du musée d'Agram. — Collection de coins monétaires, à Mantoue. — *Beitrag zur russischen Medaillenkunde*, von J. Iversen. — *Gigliato* du prince turcoman Omar-beg, par le Dr Joseph Karabacek. — Supplément critique à la numismatique latino-arabe, par le même. — Catalogue des collections du Dr Ch.-H. Haase. — Un petit denier de Guillaume de Petersheim ; Notice du Dr Gersdorf. — *Periodico di numismatica*, 3e année, 4e livraison. — *M. Antoine Salinas* ; les monnaies antiques de la Sicile. — Découvertes de monnaies dans les pays scandinaves. — La Société numismatique de Vienne. — Médaille contre les *pétro-*

listes. — A-t-on trouvé des trésors dans les travaux de la Senne? 326

Médaille-décoration du Pérou. — Le signe maçonnique des membres de la Commune. — La Société française de numismatique. — *Le méreau des églises du désert,* par M. J. de Clervaux. — *The numismatic chronicle,* nº XLI. — *Periodico di numismatica.* — M. Morel Fatio. — Numismatique de Charleroi. — Revue numismatique de Vienne. —Vente des collections Durand. — Appel aux possesseurs de pièces de Cromwell. — Cadeau fait par M. Durand à la Société royale de numismatique. — MM. Brichaut et Van Peteghem vont publier la monographie des médailles de 1870-1871. — M. Brichaut décoré par le Khédive. — La *Liberté* de M. de Girardin 425

Nécrologie. — M. Klémens Wytsman 115

M. le général de Bartholomæi . . . . . 116 et 216

M. le comte Achmet de Servins d'Héricourt 218

M. Dargent. — M. de la Fontaine 219

M. Ulysse Capitaine 442

Société royale de numismatique. — Extrait des procès-verbaux :

Réunion du bureau du 31 octobre 1870, à Bruxelles 118

Réunion du bureau du 16 février 1871 221

Réunion du bureau du 15 mars 1871 222

Réunion du bureau du 14 mai 1871. 337

Réunion extraordinaire du 14 mai 1871 dans la salle du Musée archéologique, à Namur. 338

Assemblée générale annuelle du 2 juillet 1871, à Bruxelles . . . 433

Réunion du bureau du 15 juillet 1871. 437

Réunion du bureau du 25 juillet 1871. . . . . *ib.*

Liste des membres 455

Ouvrages reçus 119-223-343-463

TABLE DES PLANCHES ET DES FIGURES,

AVEC RENVOI AUX PAGES OU ELLES SONT EXPLIQUÉES.

Numéros des figures.	Numéros des pages.
Planche I.	
1....	73
2....	73
3....	73
Planche II.	
1....	94
2....	95
3....	111
Planche III.	
1....	79
2....	79
3....	80
4 ...	81
5....	82
6 ...	83
7....	84
Planche IV.	
1....	74
2...	75
3....	76
4.. .	76
Planche V.	
1....	159
2. ..	160
3....	161
Planche VI.	
Sans n°	174
1....	153
2....	154
3....	154
4....	155
5 . .	156
6....	157
Planche VII.	
1....	321
Pl. VIII et IX.	
.....	314
Planche X.	
1....	418
2....	420
3....	422
4....	423
5....	423
6....	423
Planches *A* a *G*.	
Pag. 257 à 313	
Planches *H* a *Q*.	
Pag. 377 à 417	

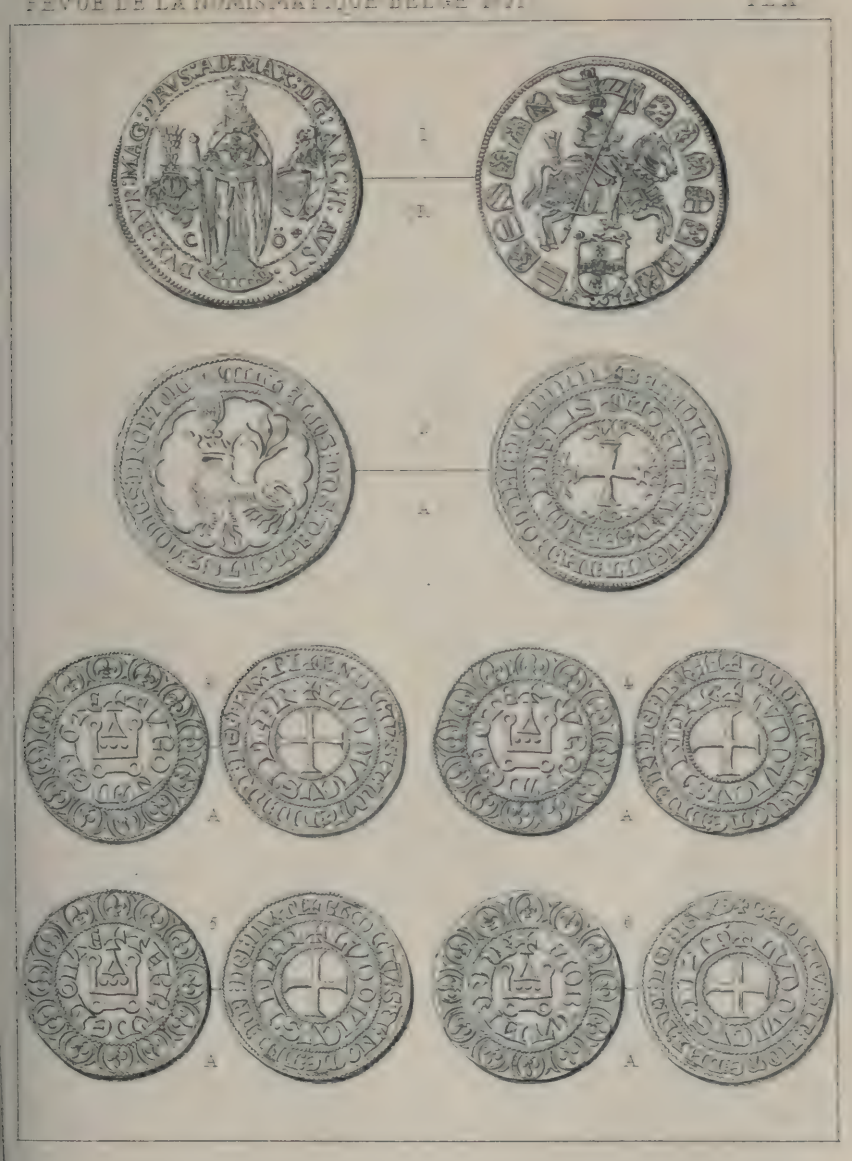
1
R
2
A
3
A
4
A
5
A
6
A

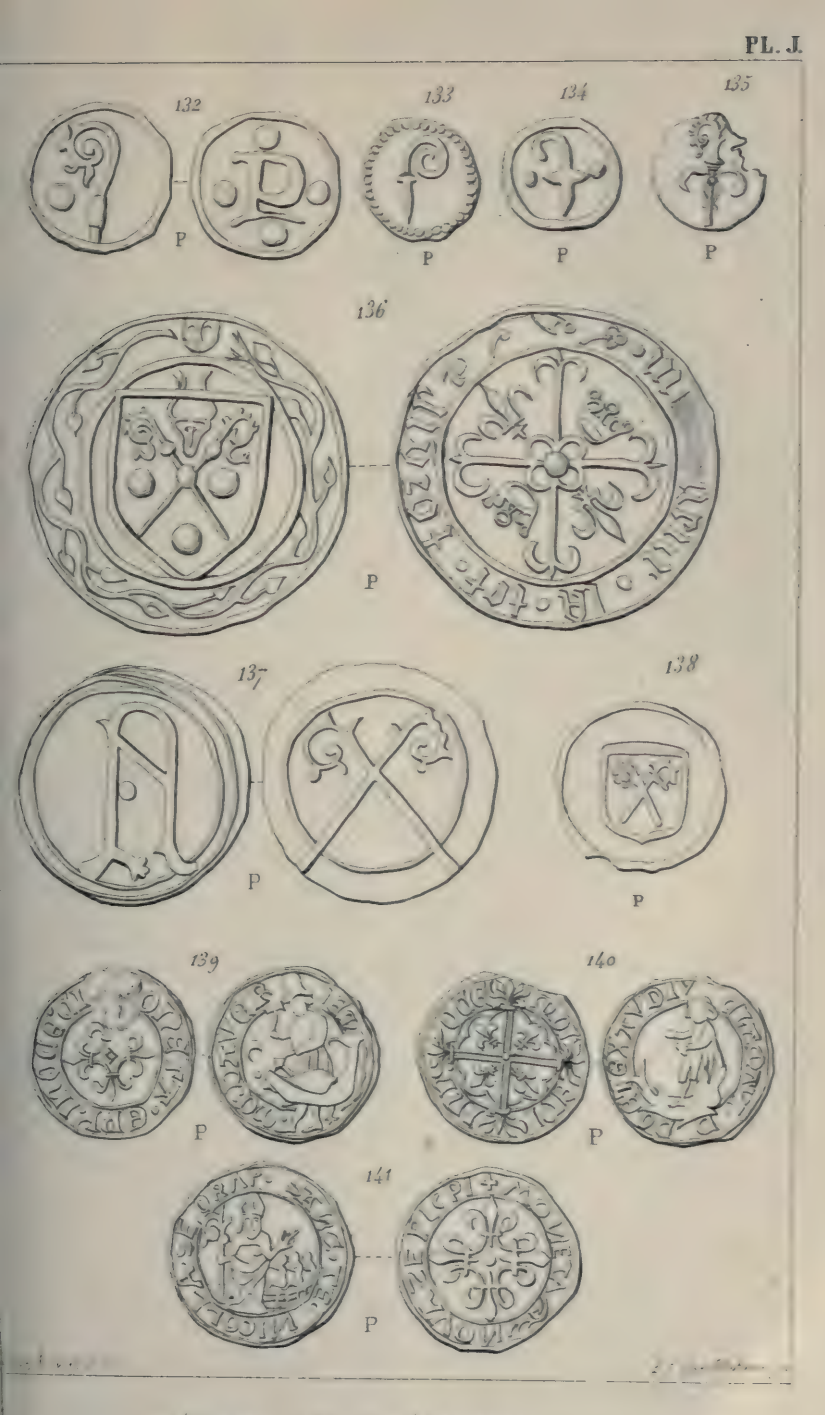

MÉREAUX DE THÉROUANNE

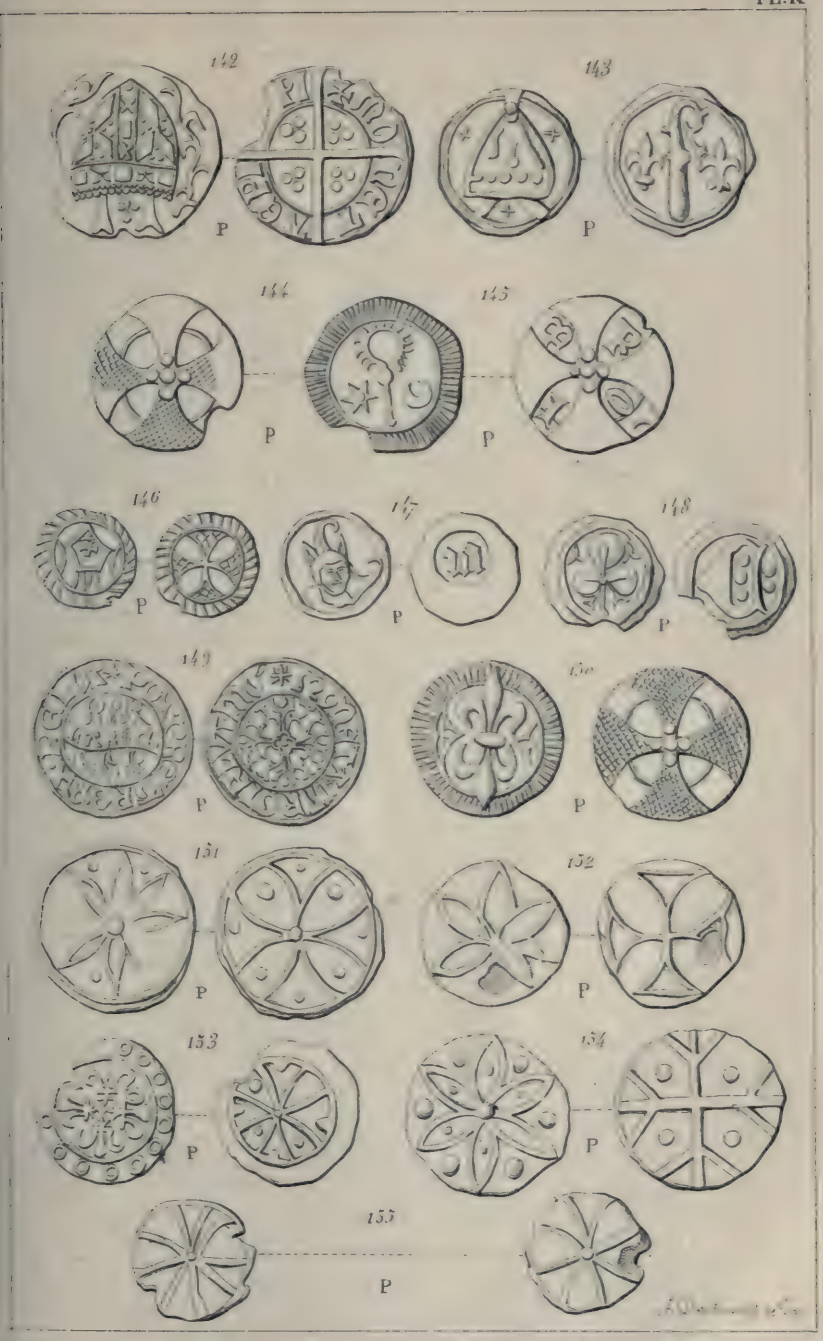

MÉREAUX DE THÉROUANNE.

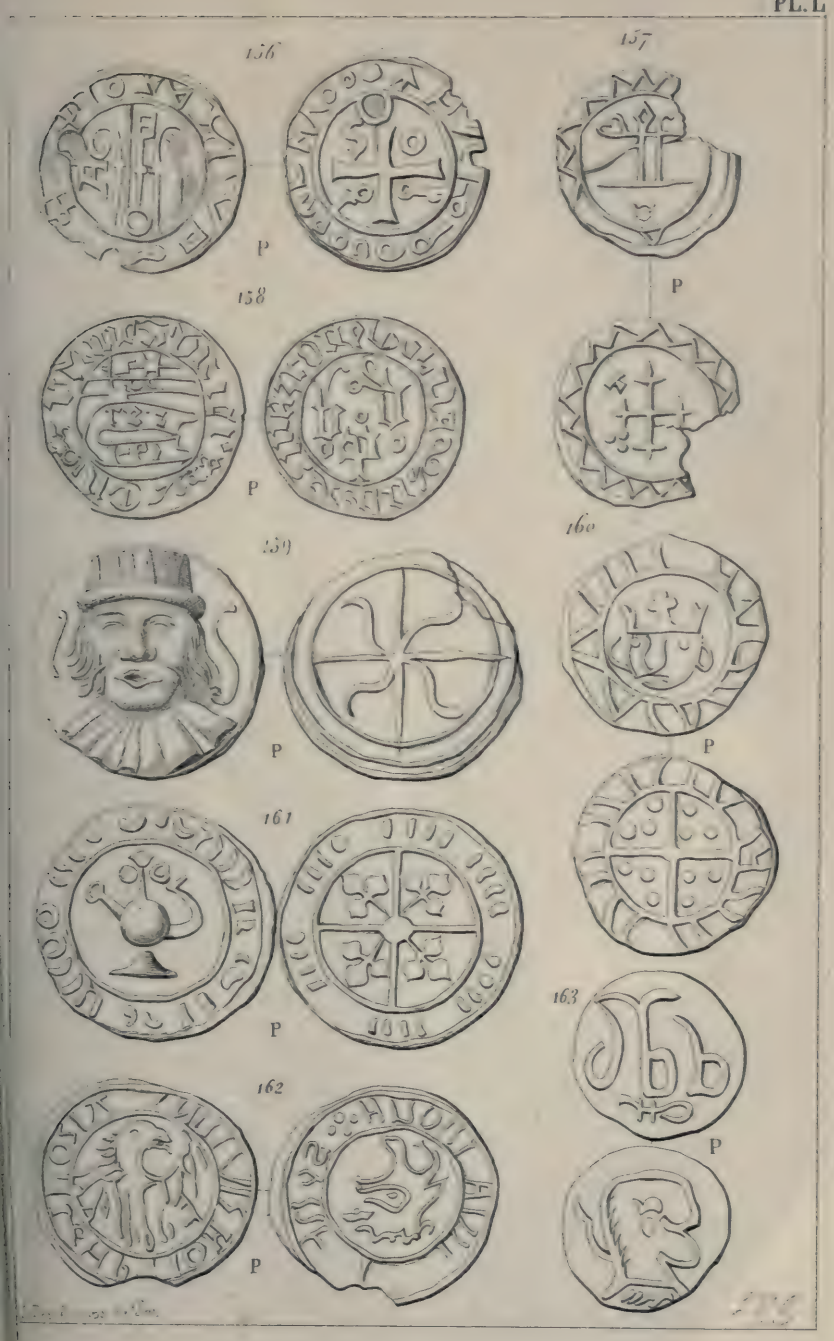

MEREAUX DE THÉROUANNE

MÉREAUX DE THEROUANNE

MEREAUX DIVERS

MEREAUX DE THEROUANNE

MEREAUX DE THEROUANNE

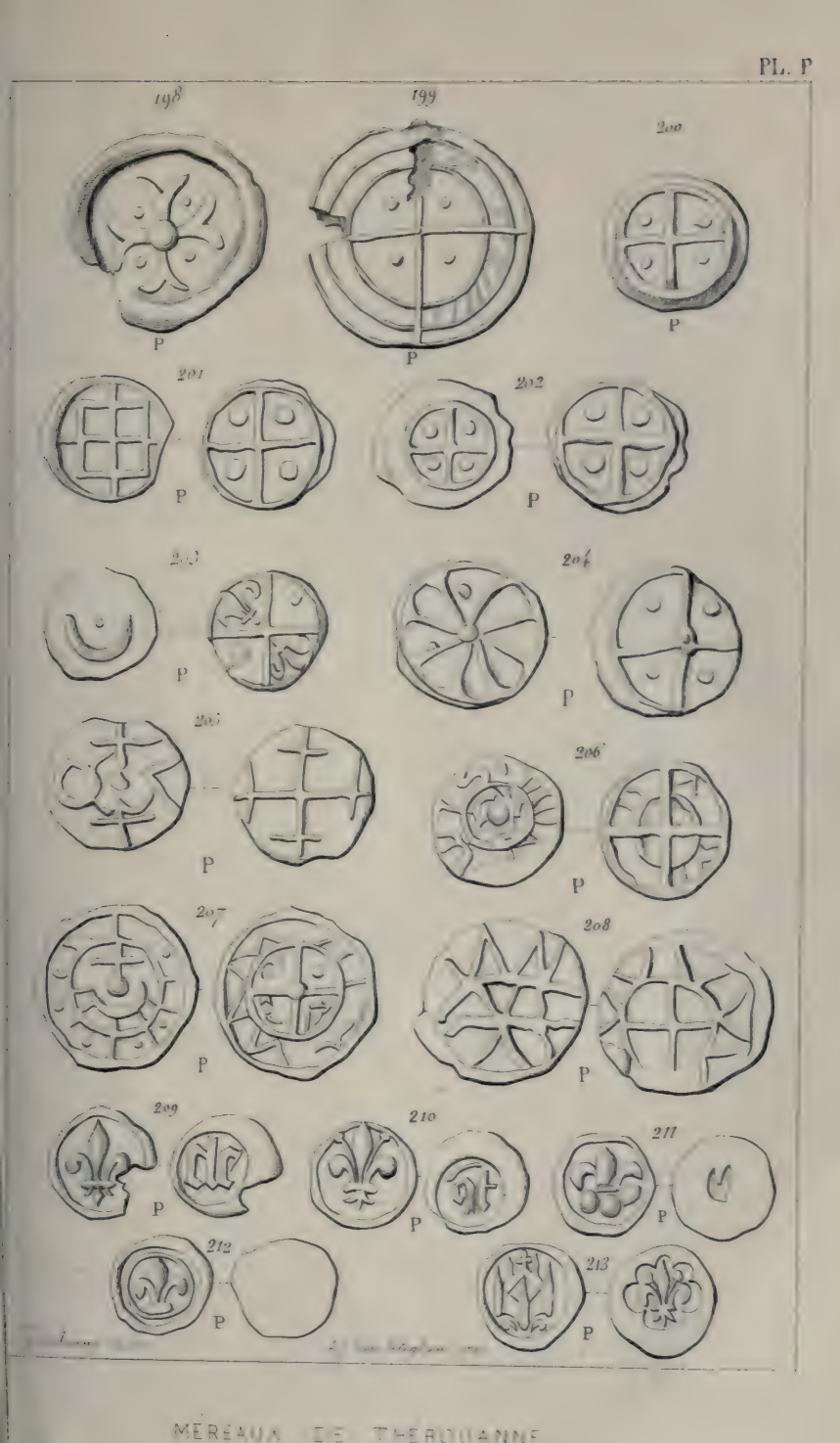

MEREAUX DE THÉROUANNE

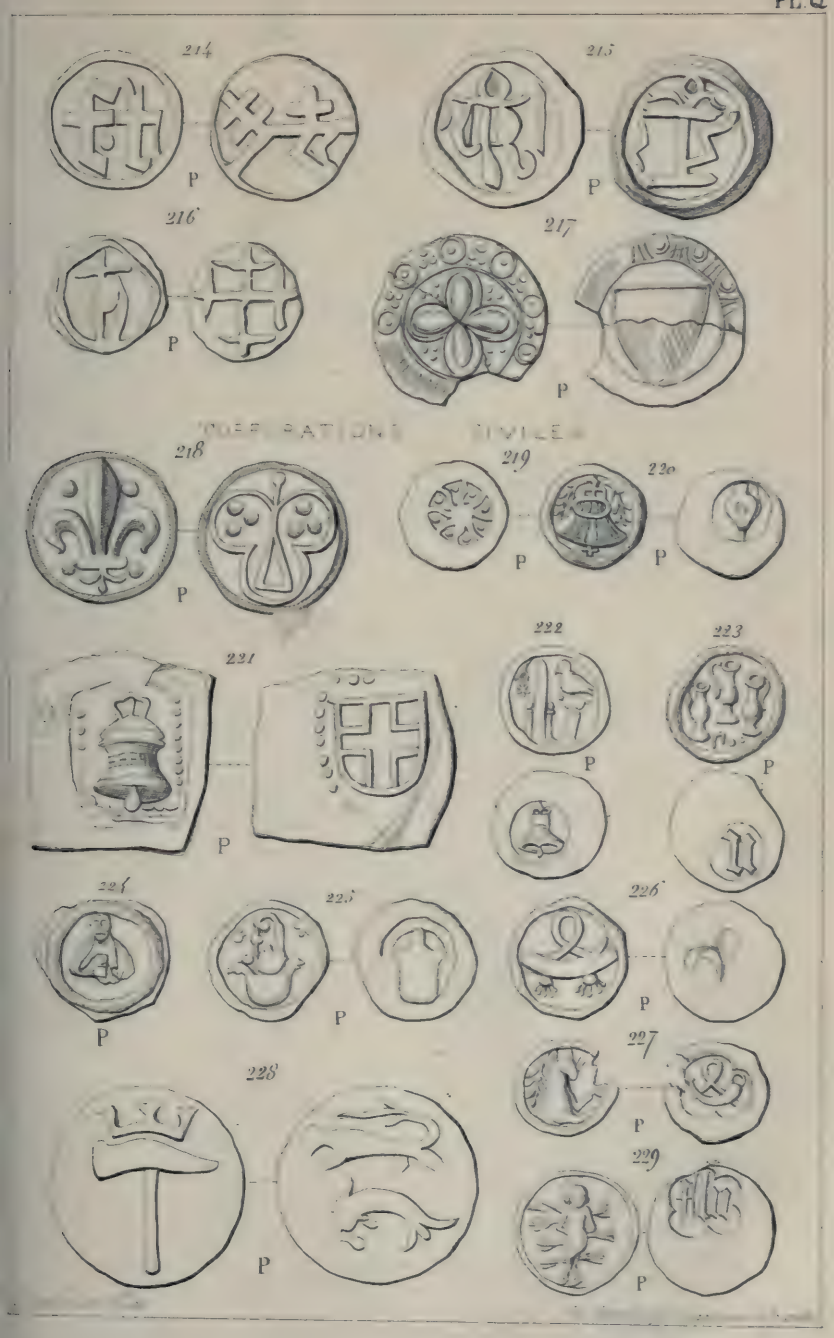

MEREAUX DE THEROUANNE

REVUE

DE LA

NUMISMATIQUE BELGE.

REVUE

DE LA

NUMISMATIQUE

BELGE,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE,
PAR MM. R. CHALON ET L. DE COSTER.

—

5e SÉRIE. — TOME IV.

BRUXELLES,
LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE BELGE D'AUG. DECQ,
9, RUE DE LA MADELEINE.

1872

REVUE

DE LA

NUMISMATIQUE BELGE.

CATALOGUE

DES

MONNAIES OBSIDIONALES ET DE NÉCESSITÉ.

SUPPLÉMENT.

SEPTIÈME ARTICLE.

d. 17. *Cent casch.* — Semblable au n° 16, mais d'un module un peu plus petit.

Rev. — La désignation de l'atelier monétaire du Collége supérieur du travail.

Cuivre. Neumann, pl. XXVIII, n° 19647.

18. *Cent casch.* — Semblable au n° 16.

Rev. — La désignation de l'atelier monétaire de Sou tsche.

Cuivre. Neumann, p. 16, n° 19648.

d. 19. *Cent casch.* — Monnaie courante de la période de l'Abondance constante.

Rev. — Pao Fou, en mandschou : Pour l'atelier

monétaire de Fou-tschou, et le mot Jih pih, *cent* (casch chinoise).

Cette monnaie, proportionnellement plus grande, paraît avoir du fer dans son alliage.

Cuivre. Neumann, pl XXIX, nº 19649.

Les derniers produits numismatiques de la frappe des insurgés sont vraisemblablement ceux que les rebelles des trois provinces émirent, quand, en 1853, ils prirent possession de Shanghaï. Bien qu'ils ne fussent pas en communication directe avec les insurgés de Nankin, ils firent comme si l'affiliation existait et l'année suivante ils adoptèrent la devise dynastique : « Grand Repos du Céleste Empire », et leur chef Leou-li-tschouen émit des monnaies de cuivre.

d. 20. .....? — Tai-tsing toung pao. Monnaie courante du Grand Repos.

Rev. — Elle a un croissant au-dessus de l'ouverture et au-dessous le caractère ming. Le but avoué des insurgés était de rétablir la dynastie des Ming sur le trône chinois.

Cuivre. Neumann, pl. XXIX, nº 19651.

d. 21. .....? — Semblable au nº 20.

Rev. — Au-dessus un globe, probablement le soleil et au-dessous la lune, cette devise doit être un signe du caractère ming qui se compose de signes de l'alphabet soleil et lune.

Cuivre. Id., id., nº 19652.

CHRISTIANSTAD.

Assiégée par les Suédois, en 1677.

N. B. Les monnaies du Danemark décrites sous les nºs 54 à 57, pl. XXXIII, nºs 60 à 65, doivent être classées à Christianstad. Elles furent frappées par les ordres du général Meerheim, commandant de la ville.

d. 1. *Huit skilling.* — Dans un triple cercle, un grand C couronné renfermant le chiffre 5 et accosté de la valeur 8 — SD —

Plomb. — Uniface, rectangulaire.

Cabinet de M. le Dr Ludwig Schultze, à Gotha.

d. 1². *Huit skilling.* — Variété du n° 1.

Cuivre. — Uniface, rectangulaire, irrégulière.

Même cabinet.

d. 2. *Deux skilling.* — Semblable au n° 1, mais le C est accosté de la valeur : II — SD.

Cuivre. — Uniface, rectangulaire.

Même cabinet.

d. 2². *Deux skilling.* — Variété du n° 2.

Plomb. — Uniface. carrée.

Même cabinet.

d. 2³. *Deux skilling.* — Variété du n° 2, sous le rapport du C et de la couronne.

Rev. — Dans le champ, entouré d'un triple cercle, on lit : · 2 · — · S : S · DAN — · 1677 · — ✓

Cuivre. — Carrée, irrégulière.

Danske Mynten, pl. XVI, n° 2.

d. 2⁴. *Deux skilling.* — Dans le champ, entouré d'un cercle et d'un grènetis, un grand C couronné renfermant le chiffre 5.

Rev. — Dans le champ, entouré comme la face, on lit : — * II * — SKILLING — DANSKE — 1677 · Au-dessous, une petite branche de chêne couchée.

Cuivre. *Groschen-Cabinet*, t. II, pl. XXXI, n° 91.

CHYPRE.

Monnaie de nécessité frappée pendant la guerre de 1571.

d. 1. 10 .....? — Dans le champ, on lit : — ÆS — ARGE — NTI — · X ·

Rev. — Le lion de Saint-Marc ; à l'exergue, la date · 1571 ·

Arg. *V.* Lazari, pl. XIV, n° 68.

CIVITA-VECCHIA.

Monnaie de nécessité frappée en 1797.

* 1. 5 *baïoques.* — SANCTA DEI — GENITRIX — Buste nimbé et drapé de la madone, à gauche.

Rev. — PIVS PAPA SEXTUS ANNO XXIII 1797 — Dans le champ on lit : — BAIOC · — CINQVE — CIVITA — VECCHIA —

Cuivre.

CLERMONT.

Monnaie de convention particulière frappée en 1792.

d. 1. *Dix sols.* — · LIBERTE SOUS LA LOI — En bas, L'AN 4 · Dans le champ, une couronne de chêne, renfermant les mots : — DROITS — DE — L'HOMME — ARTIC — V —

Rev. — LECLECH ET COMP^E CLERMONT DEPT. DE LOISE — Dans le champ, on lit : — PIECES — DE DIX SOLS — A ECHANGER — EN ASSIGNATS — DE 50″ ET — . 1792.

Billon. Conbrouse, pl. LXXXVII, n° 2.

COLBERG.

Assiégée par les Français, en 1807.

* 1. *Deux groschen.* — Sur un des côtés d'une carte, on a écrit à l'encre noire : *N°* 11082. *Colberg* 1807 — *Zwey Groschen.* — *Unter königl garantie.* Au-dessus, les signatures de : *Wussuhz,* (?) *Liebeherr* et *Mutzett.*

Au verso, un timbre noir à l'aigle éployée et couronnée de Prusse : autour, on lit : KÖN : PREUS GOUVERNEMENT ZU COLBERG.

Papier monnaie.

Pl. XXVI, n° 3, de l'atlas.

COLCHESTER (Chateau de).

Assiégé par les parlementaires, en 1648.

d. 1. *Dix shillings.* — Le château de Colchester, portant à son sommet le drapeau royal ; des deux côtés, les initiales couronnées C — R. Au-dessous, sur une ligne, on lit : — OBS · COL — A l'exergue, la valeur séparant la date 16 $\frac{S}{X}$ 48.

Or. — Uniface, irrégulière, incuse.

Ruding, pl. III, 2e suppl. n° 9.

COPENHAGUE.

Assiégée par Charles-Gustave, roi de Suède, en 1658 (?).

* d. 1. .....? — Dans un écusson octogone, un chiffre couronné composé des deux caractères · F 3.

Fer-blanc. — Uniface, carrée, irrégulière.

Danske mynter, pl. XXI, n° 14.

COPIAPO.

Assiégée par les Brésiliens et les Argentins, en 1865.

1. *Piastre.* — Dans le champ, les armes de la ville accostées de la valeur I — P. Au-dessus, on lit : COPIAPO, au-dessous : CHILE —

Rev. — Dans le champ, la date 1865.

Arg. *Blätter für Münzfreunde, Beilage zum numismatischen Verkehr*, pl. XIII, n° 5.

CORSE. 1736.

1. *Écu.* — Le cabinet impérial possède une variété de cette pièce déjà décrite sous le n° 1, ayant au revers, MOSTRA, au lieu de MONSTRA, et, avant le mot, une lettre fruste précédée d'une étoile. L'auréole de la Vierge est formée de huit étoiles, au lieu de cinq.

Arg. Schulthess-Rechberg, n° 994.

CORSE. 1762-1769.

d. 2. *4 sols.* — Les armes ornées et couronnées de la Corse, ayant pour tenants deux sirènes.

Rev. — * 4 * (*le 4 de travers*) — SOLDI — 1765 —

Cuivre. Cabinet de M. Wolf, à Goettingue.

CRIMÉE.

Monnaies frappées pendant le voyage de l'impératrice en Crimée, en 1787.

* 1. 20 *copecks*. — ЦАРИЦА ХЕРСОНИСА ТАВРИЧЕСКАГО (Tsarine de la Chersonèse Taurique). Le chiffre couronné de l'impératrice E II, assemblé; au-dessous, la date 1787.

Rev. — Dans le champ, la valeur 20 entourée de vingt globules disposés par cinq; au-dessous, т м.

Arg. Bon de Chaudoir, pl. II, 39, n° 4.

d. 2. 10 *copecks*. — ЦАРИЦА · ХЕРСО · ТАВРИЧЕСКАЦО. Semblableau n° 1.

Rev. — Dans le champ, la valeur 10; des deux côtés, cinq globules; au-dessous, т м.

Arg. Id., pl. II, 39, n° 5.

d. 3. 5 *copecks*. — ЦАРИЦА · ХЕРСО · ТАВРИЧЕСКА. Semblable au n° 1.

Rev. — Dans le champ, la valeur 5 entourée de cinq globules; au-dessus, т м.

Arg. Id., pl. II, 39, n° 6.

d. 4. 2 *copecks*. — ЦАРИ · ХЕР · ТАВРИЧЕ. Semblable au n° 1.

Rev. — Dans le champ, la valeur 2 accostée de deux globules; au-dessous, т м.

Id., pl. II, 38, n° 3.

CRONSTADT ou BRASSOW. 1660.

d. 1. .....? — ACHATIVS · BARCSAI · D · G · P · T · P · R^{n} D · S · C · Les armes ornées et couronnées du prince.

Rev. — DE · PROFVNDIS · CLAMAMVS · AD · TE · DOMIN^{e} · Dans le champ, sous une tête d'ange reliée par un ornement à un cartouche orné, on lit : SERVA · NOS · — QVIA · PERIMVS · Au-dessous, la date 16 — 60 et plus bas, l'arbre déraciné, couronné, accosté des lettres C · — B ·

Or. Cabinet impérial, à Vienne.

* 2. *Thaler.* — Semblable au n° 1.

Rev. — Semblable au n° 1.

Arg.

d. 2e. *Thaler.* — Semblable au n° 1.

Rev. — Semblable au n° 1, mais avec cette différence que le cartouche est plus orné, que devant le mot SERVA il y a deux petites croix ×, que dans le champ, au-dessus du cartouche, il y a aussi deux petites croix + — + et au-dessous deux rosaces.

Arg. Cabinet impérial, à Vienne.

d. 2e. *Thaler.* — ACHATIUS · BARCSAI · D · G · P · TR · P · R · H · D S C — Les armes ornées et couronnées du prince.

Rev. — DE PROFVNDIS · CLAMAMVS · AD TE · DOMINE * Dans le champ, sous une tête d'ange reliée à un cartouche très-orné, on lit : SERVA · NOS — QVIA · PERI — MVS — Sous le cartouche, l'arbre déraciné, couronné, accosté de la date 16 — 60 et des lettres C — B.

Arg. Cabinet impérial à Vienne.

d. 2[4]. *Thaler.* - ACHATIVS · BARCSAI · D · G · P · T · P · R · H · D · S · C · Semblable au n° 1.

Rev. — DE · PROFVNDIS · CLAMAMUS · AD . TE · DOMINE — Dans le champ, sous une tête d'ange, on lit : — * SERVA * — NOS QVIA — PERI * MVS — Au-dessous, l'arbre déraciné, couronné, accosté de la date 16 — 60 et des lettres — C — B.

Arg. Même cabinet.

2[5]. *Thaler.* — * ACHATIVS · BARCSAI · D · G · P · T · P · R · H · D · ET · SI · CO : Les armes couronnées et ornées du prince.

Rev. — * DE · PROFVNDIS · CLAMAMUS · AD · TE · DOMINE — Dans le champ, sous une petite rosace, on lit : SERVA — NOS QUIA — PERIMUS + — SCHESBVRGI — 1 · 6 · 6 · 0 • — ❀ —

Arg. Même cabinet.

d. 2[6]. — *Thaler.* ACHATIVS · BARCSAI · D · G · P · TR · P · R · H · S · C · Semblable au n° 2[5], mais avec une différence dans la couronne.

Rev. — DE · PROFVNDIS · CLAMAMVS · AD · TE · DOMINE · Dans le champ, sous une tête d'ange et une arabesque, on lit : — SERVA — NOS · QVIA — PERIMVS — En bas, les armes couronnées de la ville accostées de la date 16 — 60 et des lettres C — B.

Arg. Même cabinet.

DAMAS. 1148.

d. 1. *Tataron.* — LL — CO — Deux figures royales, de face, en pied, tenant ensemble le globe crucigère. Le personnage de droite tient une croix dans le bras droit; une autre est plantée près du personnage de gauche. Dans le champ, une étoile.

Cuivre. — Uniface, irrégulière, concave et percée.
Conbrouse, pl. CLXXXI.

d. 2. *Tataron.* — Semblable au n° 1, mais une croix latine sous le globe crucigère, et dans le champ deux étoiles.

Rev. — Semblable à la face, mais très-mal frappée, on y voit à peine le personnage de gauche, les lettres CO et les étoiles ne s'y voient pas non plus.

Cuivre. — Irrégulière, concave et percée de deux trous.
Conbrouse, pl. CLXXXI.

DANEMARK. 1531.

1. .....? — CHRISTIANVS DEI GRATIA REX NORVEGIAE. — Les armes d'Oldenbourg.

Rev. — MONETA NOVA ARGENTEA ASLOIENSIS 31 — (1531). Les armes de Norwége.

Arg. Jean-Henri Schlegel [1].

DANEMARK. 1535.

* 2. 4 *skilling*. — CHRISTERNVS · D G · REX DACI · 1535 — Le roi, de face, couronné et assis sur un trône; il tient de la main droite un sceptre, et de la gauche le globe crucigère.

Rev. — CHRISTHOPHORVS COMES OLDENBV · Écu couronné.

Arg.

DANEMARK. 1644 A 1648.

* 3. *Ducat*. — CHRISTIANVS — IIII · D : G DAN : R · — Le roi, en pied, à droite, armé et couronné; il tient le sceptre dans la main droite, et le globe crucigère dans la gauche.

Rev. — Dans le champ, sous un petit ornement entre deux points, on lit : — . IUSTUS . — יְהוָה — · IUDEX · — · 16 (*hache*) 45.

Or.

[1] *Geschichte der Könige von Danemark.*

* 4. 2 *marck.* — · II · MARCK · DANSKE · 1644 · — Sous une couronne royale, la lettre C renfermant le chiffre 4.

Rev. — Dans le champ, sous trois petites rosaces et deux points, on lit : — . IUSTUS . — יְהוָה — · IUDEX · — Au-dessous, une hache entre deux petites rosaces et deux points.

Arg.

* 4². 2 *marck.* — · II · MARCK : DANSKE : 1645 . — Semblable au n° 4.

Rev. — Dans le champ, sous une grande rosace entre deux autres plus petites et deux points, on lit : . IUSTUS . — יְהוָה — · IUDEX · — Au-dessus, une feuille de trèfle entre deux petites rosaces et deux points.

Arg.

* 4³. 2 *marck.* — II : MARCK : DANSKE : 1646 — Semblable au n° 4.

Rev. — Semblable au n° 4, sauf qu'il n'y a pas de points avant le mot IUSTUS.

Arg.

* 5. 16 *skilling.* — ·· XVI : SKILLING : DANSK · 1644 · Semblable au n° 4.

Rev. — Semblable au n° 4².

Arg.

d. 6. .....? — Au milieu d'un grènetis, la lettre C couronnée, renfermant le chiffre 4.

Fer-blanc. — Uniface, irrégulière.

Danske mynter, pl. XXV, n° 30.

d. 7. .....? — Semblable au n° 6, mais d'un module plus petit.

Fer-blanc. — Uniface. *Idem*, pl. XXV, n° 31.

d. 8. .....? — Dans le champ, la lettre C couronnée, renfermant le chiffre 4.

Rev. — Dans le champ, le chrisme.

Fer-blanc *Idem*, pl. XXV, n° 32.

d. 9. 4 *skilling*. — Pièce décrite sous le n° 52², p. 127, du 1er volume.

Arg. Cabinet de M. de Schodt, à Bruxelles.

DANTZICK. 1577.

d. 1. *Ducat*. — DEFENDE · NOS · — SALVATOR — Le Sauveur debout, à droite, la tête ceinte d'une auréole ; il tient le globe crucigère dans la main gauche, et bénit de la droite. Dans le champ, la date 15-77.

Rev. — (*ornement*) MONE · NO · AVR · CIVI GEDANEN — Les armes couronnées de la ville, tenues par deux lions. Au-dessus de l'écusson, il y a un point, et au-dessus de ce point, contre le cercle, une fasce dentelée dans le milieu.

Or. Bandkie [1], pl. II, n° 158.

d. 2. *Gros*. — DEFENDE * NOS * CHRISTE — Le buste du Sauveur, à droite, la tête ceinte d'une

[1] *Numismatyka krajowa*, 1839.

auréole; il tient le globe crucigère dans la main gauche et bénit de la droite.

Rev. — ✠ GROSSVS * CIVI * GEDANENSIS * Les armes couronnées de la ville, accostées de la date 15-77.

Arg. Cabinet de M. le Dr Ludwig Schultze, à Gotha.

* 3. *Schilling.* — × DEFENDE ÷ NOS × CHRISTE ÷ Semblable au n° 2.

Rev. — ꝏ SOLIDVS ⊙ CIVI ⊙ GEDANENSIS — Semblable au n° 2.

Arg.

* 3². *Schilling.* — × DEFENDE ÷ NOS × CHRISTE ÷ Variété du n° 3.

Rev. — ꝏ SOLIDVS ⊙ CIVI ⊙ GEDANENSIS — Semblable au n° 2.

Arg.

d. 4. *Thaler.* — × DEFENDE NOS ÷ CHRISTE ÷ SALVATOR × Le buste à mi-corps du Sauveur, tourné de trois quarts, la tête ceinte d'une auréole; il tient le globe crucigère dans la main gauche, et bénit de la droite. Derrière le Sauveur, huit arcs de cercle ornés de huit croix; devant, huit arcs de cercle ornés de huit croix.

Rev. — (*oiseau*) MONETA * NOVA * CIVI * GEDANENSIS * Les armes couronnées de la ville, tenues par deux lions. Au-dessus, la date 1577, et plus haut, cinq petits arcs de cercle.

Arg. Cabinet de M. le Dr Ludwig Schultze, à Gotha.

5. *Quart de thaler.*

Bon de Koehne, p. 98, n° 565, 1843.

d. 6. *Gros.* — DEFENDE × NOS × CHRISTE ×× Semblable au n° 2.

Rev. — ❊ GROSSVS : CIVI : GEDANENSIS — Semblable au n° 2, mais un peu varié.

Arg. Cabinet de M. le Dr Ludwig Schultze, à Gotha.

d. 7. *Ducat* d'Étienne Bathori, de l'année 1575, contre-marqué aux armes couronnées de Dantzick.

Or. Chez M Hambürger, à Francfort.

* 7². *Ducat* de Ladislas, roi de Hongrie, de l'année 1537, contre-marqué aux armes couronnées de Dantzick.

Or.

d. 7³. *Ducat* de Jean II, roi de Hongrie, de l'année 1511, contre-marqué aux armes couronnées de la ville.

Or.

d. 7⁴. *Ducat* d'Étienne, roi de Pologne, de l'année 1501, contre-marqué d'un petit écusson renfermant une croix double avec rehaussoir.

Or.

DEVENTER. 1578.

d. 1. *Ducat.* — VRGEN · NECE (*écusson*) SS · DAVE ·

9 IVN · 78 : — Aigle éployée et couronnée.

Or. — Uniface, carrée.

Pl. XXXVI, n° 1 de l'Atlas.
Cabinet de M. J.-A. Wölcher, à Amsterdam.

d. 2. *4 sols.* — VRGEN ⁜ NECESS (*écusson*) DAVEN ⁜ 3⁜ OC × 78⁜ — Aigle éployée et couronnée.

Rev. — Dans le champ, entouré d'une guirlande, la valeur : × IIII × S × Au-dessus, une contre-marque aux armes de la ville.

Cuivre. Cabinet de M. le Dr Ludwig Schultze, à Gotha.

* 2². *4 sols.* — VRGEN × NECESS (*écusson*) DAVEN ⁜ 30 ⁜ OC × 78 · Semblable au n° 2.

Rev. — Semblable au n° 2, mais : × III · I × S ×

Cuivre. Même cabinet.

* 3. *2 sols.* — VRGEN × NECESS × (*écusson*) × DAVEN × 30 × OC × 78 — Semblable au n° 2.

Rev. — Semblable au n° 2, mais : × II × S.

Cuivre. Même cabinet.

d. 4. *Sol.* — VRGEN × NECESS × (*écusson*) DAVEN × 30 : OC · 78 · Semblable au n° 2.

Rev. — Semblable au n° 2, mais : × I × S

Cuivre. Même cabinet.

* 5. *Demi-sol.* — VRGEN · NECESS (*écusson*) DAVEN 30 · OC · 78 : Semblable au n° 2.

Rev. — Semblable au n° 2, mais : × S.

Cuivre.

EGER. 1742. (?)

* 1. *Kreutzer*. — Dans le champ, les armes de la ville.
Rev. — Dans le champ, la lettre E.

Arg.

* 2. .... .? – Dans le champ, les armes de la ville.

Cuivre. — Uniface.

EGER.

Monnaies de nécessité en papier émises pendant la guerre contre l'Autriche, en 1849.

d. 1. *Billet de* 10 *kreutzer*. – Dans un encadrement orné, on voit en haut le chiffre X, en bas le nombre 10; le corps du billet renferme l'inscription suivante :

Eger városa pénztári utalványa

IO. tiz pengö krajczárra. X.

E JEGYEK

1. A városi pénztár által álladalmi bankjegyekkel biztositatnak s adó vagy egyéb fizetéseknel az által elfogadtatnak.
2. Hamisìtóik a törvények értelmében fenyítetnek.
3. Visszaváltásuk határideje a városi hatóság által határoztatik meg; azontúl érvénytelenek.

Egerben augustus 15-én 1549.

Polgármester

10088 *Schaffer Gange.*

Papier lilas, impression noire.

Cabinet de M. le capitaine Wuerst, à Bonn.

d. 2. *Billet de 5 kreutzer.* — Dans un encadrement orné, on voit en haut le chiffre V, en bas 5; le corps du billet renferme la même inscription que celle du n° 1, sauf qu'on lit :

5 öt pengö krajczárra. kr.

et en bas :

Biró.

8569 (*Signature illisible.*)

Papier rose, impression noire.

Même cabinet.

d. 3. *Billet d'un kreutzer.* — Dans le corps du billet, lequel est entouré d'un ornement, on lit :

I p. kr.

Le reste de l'inscription est la même qu'au n° 1, sauf qu'on lit :

Egy pengö krajczárra.

et en bas :

Föjegyrö.

12433 (*Signature illisible.*)

Papier blanc, impression noire.

Même cabinet.

ENKHUYSEN.

Monnaies frappées en 1673 avec la vaisselle des Hollandais, pour subvenir aux frais nécessaires à la défense nationale et à la levée d'une armée, contre les Français.

* 1. *Ducaton.* — ✱ MO · NO · ARG · CONFOED · — BELG · PRO · WESTFRIS · Cavalier armé,

galopant à droite, le sabre à la main. Au-dessous, les armes couronnées de la Frise occidentale.

Rev. — ✱ CONCORDIA · — RES · PARVÆ — CRESCVNT · ✱ 1673 Les armes couronnées des Provinces-Unies, soutenues par deux lions couronnés. Au-dessous, les armes de la ville d'Enkhuysen.

Sur la tranche on lit : ✱ GEEFT ONS VREEDE HEERE IN ONSE DAGEN · ✱

Arg. Van Loon, t. III, p. 73.

ÉPÉRIES.

Monnaies frappées par les mécontents et les opposants de la Hongrie, de 1704 à 1706.

1. *Kreutzer.* — Dans le champ, la lettre L. couronnée. Au-dessous, la date 1704.

Rev. — Dans le champ, on lit : — EPER — BLOC ·

Cuivre.

2. .....? — Dans le champ, les armes couronnées de la Hongrie.

Rev. — Dans le champ, entouré d'un ornement, on lit : — EPER — BLOC — 1704.

Cuivre. *Numismatische Zeitung* de 1847, p. 196, n° 73.

ERFURT.

Monnaie frappée pendant la guerre de Trente Ans, par Gustave-Adolphe, roi de Suède, et ayant servi à payer la solde de ses troupes (?).

1. *Thaler.* — GVSTAV' ADOLPH' D · G · SVECOR · GOTHOR · VANDAL · & · REX · Buste armé et lauré du roi, de face, portant une large collerette.

Rev — MAG · PR · FINL · DVX — ETHON · ET CAREL · DOM · ING · Les armes ornées et couronnées de Suède; en bas la roue d'Erfurt, à côté l'année 16-32 et les marques ♃ ♀ du maître de la monnaie Weissmantel.

Arg. Schulthess-Rechberg, n° 2037.

ERFURT.

Bloquée par les Prussiens, en 1813.

d. 1. *Billet de 5 thaler.* — Sur un encadrement blanc, orné en haut et en bas de tulipes noires et sur les côtés d'un bâton autour duquel s'enroule quatre fois un ruban noué alternativement par d'autres plus petits, on voit en haut sur un ruban, dont les bouts sont pliés en trois, la rouelle entre deux rameaux. Dans les coins en haut des ovales, dans lesquels on lit : à gauche 5, à droite Th., en blanc sur un fond noir. En bas, dans un compartiment dont les angles sont arrondis, on lit : Fünf Thaler et dans les

coins en bas Th — Th en noir, dans des ovales.

Le corps du billet renferme, outre l'inscription suivante, deux timbres secs, celui de gauche avec $\frac{5}{\text{Th}}$ dans une couronne de feuillage, celui de droite avec la roue. Sur le coté gauche du billet, en dehors de l'encadrement, un talon avec les lettres CASSEN BILLET coupées et entrelacées.

Blokade von Erfurt.

Fünf Thaler

Auf Befehl des Kaiserlich-Französischen Militair-Gouvernements, vom 1 November 1813, gefertigt.

Spoenlen *Scheibner*

№ 10

Papier blanc, impression noire.

Cabinet de M. le Dr Ludwig Schultze, à Gotha.

* 2. *Billet de 2 thaler.* — Sur un encadrement blanc, orné de zigzags, on voit en haut les armes de la ville avec heaume et tenants. Dans les coins, en haut, dans des ovales 2 — Th. En bas, les coins sont ornés d'une étoile à huit pointes, et au milieu au-dessus d'une guirlande de laurier, on lit : *Zwei Thaler.*

L'inscription du corps du billet est la même que celle du n° 1, sauf qu'il y a **Zwei Thaler** et que ces mots sont traversés par une petite branche de feuillage; que les deux timbres secs renferment, celui de gauche $\frac{2}{\text{Th}}$, celui de droite la roue. Le billet porte les mêmes signatures, mais le n° est 592, et le même talon que le n° 1.

Papier blanc, impression noire.

d. 3. *Billet d'un thaler.* — Bord blanc avec deux rameaux noirs entre lesquels se trouve la roue. Aux deux extrémités, un soleil. Sur les côtés, entre l'extrémité du rameau supérieur et une branche de vigne, un ovale avec la valeur 1. Thlr. En bas, entre deux ancres, on lit : *Ein Thaler* en lettres blanches sur fond noir. Talon comme au n° 1.

L'inscription du corps du billet est la même que celle du n° 1, sauf qu'il y a **Ein Thaler** n° 889 et les deux timbres secs avec $\frac{\text{I.}}{\text{Th}}$ et la roue.

Papier blanc, impression noire.

Cabinet de M. Schlickeysen, à Berlin

d. 4. *Billet de* 12 *groschen.* — Les bords du haut et du bas sont noirs avec des bandes à la grecque traversées par une branche d'olivier. Les coins du haut coupés obliquement renfermant 12— GR. Au milieu, sur un écusson rond, les armes de la ville avec heaume et tenants. Les bords

des côtés sont blancs avec guirlande de tulipes noires. Dans les coins en bas, un carré blanc; au milieu, sur fond blanc, on lit : Zwölf Groschen. Talon comme au n° 1.

L'inscription du corps du billet est la même que celle du n° 1, sauf qu'il y a Zwölf Groschen, n° 2845, et une seule signature *Meijer*. Deux timbres secs avec $\frac{12}{Gr}$ et la roue.

Papier blanc, impression noire.

Cabinet de M. C.-G. Thieme, à Leipzig.

d. 5. *Billet de* 8 *groschen*. — Le bord noir est orné de branches d'olivier en blanc. Dans les coins, en haut : 8 — Gr. Au milieu la roue. Dans les coins, en bas, une étoile, et dans la brisure, au milieu, en blanc sur fond noir la valeur : Acht Groschen. Talon comme au n° 1.

L'inscription du corps du billet est la même que celle du n° 1, sauf qu'il y a A + ch + t G + r + o + s + ch + e + n — N.° 802. Les mêmes signatures et les deux timbres secs avec $\frac{8}{Gr.}$ et la roue.

Papier blanc, impression noire.

Communication de M. Westermann, à Bielefeld.

d. 6. *Billet de* 4 *groschen*. — Bord noir, la valeur *Vier Groschen* est placée dans un ornement mi-circulaire, en caractères blancs, sur fond noir, de chaque côté une corne d'abondance et

une ancre en sautoir. Dans les coins, en haut, un œil dans un triangle à huit rayons, sous cet œil, des nuages d'où sort une main tenant un rameau et dirigée vers les coins d'en bas qui renferment 4 gr. dans des carrés blancs, au-dessus desquels l'on voit une main tenant également un rameau sorti des ondes. La base est brisée par un rectangle sur lequel on voit une inscription indéchiffrable; sur les côtés, des paysages avec fabriques anciennes éclairés par le soleil levant. Pas de talon.

L'inscription est la même que celle du n° 1, sauf qu'il y a **V-i-e-r G-r-o-s-ch-e-n-** pas de signature ni numéro. En bas, on lit :

Gezeichnet,
in Holz geschnitten und gedruckt
von Johann Emmuel Ukkermann.

Papier blanc, impression noire.

N. B. Les billets de quatre groschen n'ont pas été mis en circulation. C'est d'après un fac-simile que cette description a été faite.

* 7. *Billet de 3 groschen.* — Le bord noir est orné de perles blanches et carrées. Dans les coins, en haut, 3 – gr. Au milieu la roue. Dans la brisure, en bas, au-dessus d'une guirlande de fleurs, la valeur : Drei Groschen. Les coins, en bas, sont remplis par des carrés burinés. Talon comme au n° 1.

L'inscription du corps du billet est la même

que celle du n° 1, sauf qu'il y a **D-r-i-e E-r-o-s-ch-e-n**..... N.° 161. Les deux signatures et les deux timbres secs avec $\frac{3}{\text{gr.}}$ et la roue.

Papier blanc, impression noire.

d. 8. *Billet de* 2 *groschen*. — Le bord noir, orné de pampre; la roue se trouve au milieu. Dans les coins, en haut, 2 — gr. En bas, une boule. Dans la brisure, au-dessus d'une accolade, la valeur : *Zwei Groschen*. Talon comme au n° 1.

L'inscription du corps du billet est la même que celle du n° 1, sauf qu'il y a **Zwei Groschen**, N.° 192. Les deux signatures et les deux timbres secs avec $\frac{2}{\text{gr.}}$ et la roue.

Papier blanc, impression noire.

Communication de M. Westermann, à Bielefeld.

ESPAGNE.

Monnaies frappées par les prétendants à la couronne d'Espagne, pendant la guerre de succession, de 1701 à 1713.

d. 1. *Deux réaux*. — ✠ CAROLVS ÷ III ÷ D ÷ G ÷ — Les armes couronnées de Portugal, accostées de la valeur : R — II —

Rev. — ∘ HISPANIARVM ÷ REX ÷ 1714 · — Un monogramme composé du mot CAROLVS, sur-

monté d'une couronne; des deux côtés une petite croix. Sous le monogramme le nombre · III ·

Arg. Heiss, pl. XLIII, n° 1.

d. 1². *Deux réaux.* — ✠ CAROLVS ✝ III ✝ D ✝ G ✝ — Les armes couronnées de Portugal, accostées de la valeur : R — II —

Rev. — Semblable au n° 1, mais 1707.

Arg. Idem, n° 2.

d. 2. .....? — ✠ CARO ····· II · REX — Tête couronnée du roi, à gauche, les cheveux longs, accostée des lettres C — A.

Rev. — ✠ ARAGON · 1709 — Dans le champ, une croix patriarcale.

Cuivre. Heiss, pl. LXXVI.

d. 3. *Huit réaux.* — ❀ ✝ ❀ PHILIPPVS ❀ V ❀ DEI ❀ G ❀ ❀ Les armes couronnées de Catalogne, accostées de — ✝ CA ❀ — ✝ 8 ❀ —

Rev. — ✠ ✝ ARAGONVM ✝ REX ✝ 1707 ✝ Les armes d'Aragon.

Arg. Idem, pl. LXXVI, n° 1.

d. 4. *Quatre réaux.* — ❀ PHILIPPVS ❀ V ❀ DEI G ❀ Les armes couronnées de Catalogne, accostées de ✝ CA ✝ — ✝ IIII ✝

Rev. — ✠ ARAGONVM ❀ REX ❀ 1770 — Les armes d'Aragon.

Arg. Idem, idem, n° 2.

d. 5. .....? — ✠ · PHILIP · V · D · G · REX · Tête du roi, à droite, les cheveux tombants en boucles sur le cou nu.

Rev. M · ARAGONVM · 1710 · Les armes d'Aragon.

Cuivre. Idem, idem, n° 4.

d. 6. .....? — CAROL · III · D · G · HISP · REX · — Buste du roi armé, à gauche, les cheveux longs tombants sur le dos.

Rev. — BAR — CINO — CIVI — 1706 · Croix barcelonaise, coupant la légende, cantonnée aux 1er et 3e d'un annelet, aux 2e et 4e de trois besants.

Arg. Heiss, pl. LXXXV.
Salat, pl. III, n° 23.

* 7. *Denier.* — · ES · VN — · DINER · — Buste à gauche de Philippe V, les cheveux tombants en boucles sur le cou nu.

Rev. — ✠ BARCINO · CIVITAS · 1708 · Les armes de la députation de Catalogne.

Cuivre. Heiss, pl. LXXXV, n° 1.

d. 8. *Deux deniers.* — La tête de Philippe V, à droite, entourée d'ornements remplaçant la légende, et parmi lesquels on distingue la lettre B. Devant la tête du roi, la lettre R.

Rev. 2 · DI — ANNO — 1708. Les mots de cette légende sont séparés par des ornements.

Dans le champ, les armes de la députation de Catalogne.

Cuivre. Heiss, pl. LXXXV, nº 2.

d. 9. .....? — PHILIP.'. D . G . HISP · REX · — Buste armé du roi, à gauche, les cheveux longs tombants en boucles sur le cou.

Rev. — BAR — CINO — CIVI — 1705 — Croix barcelonaise, coupant la légende, cantonnée aux 1er et 3e de trois besants, aux 2e et 4e d'un annelet.

Arg. Idem, idem, nº 3.
Salat, pl. III, nº 22.

d. 10. .....? — ·· ROLVS III · D · G ····· Buste de face et couronné du roi, les cheveux longs tombants sur les épaules; des deux côtés la date 17-07.

Rev. — ····· IA · MAIORIC ·· Les armes couronnées de Valence, accostées de deux L.

Arg. Heiss, pl. CII

d. 11. *Demi-once d'or.* — ✠ CAROL · ⁑ III · R · ARA · ΠΓΟΓ (*sic*) — Les armes couronnées d'Aragon, dans une épicycloïde à quatre lobes.

Rev. — ✠ MAIORICARV · ✠ · CATOLICVS Les armes en losange de la cité de Majorque.

Or. Heiss, pl CX, nº 1.

d. 12. *Quart d'once d'or.* — ✠ CAROLVS III R ARA ··· Les armes d'Aragon, entre deux ornements.

Rev. — ✠ MAIORICAR CATOL — Semblable au n° 11.

Or. Heiss, idem, n° 2.

d. 13. *Demi-once d'or.* — ✠ PHILIPPVS · V · R · ARAGO 1704 — Les armes couronnées d'Aragon, entre deux ornements.

Rev. — ✠ MAIORICARV (*tour*) CATOLICVS — Semblable au n° 11.

Or. Heiss, pl. CXI, n° 1.

d. 14. *Quart d'once d'or.* — PHILIPVS · V · R · AR ···· Semblable au n° 13.

Rev. — ✠ MAI ····· M · CATOLICVS — Semblable au n° 11.

Or. Idem, idem, n° 2.

ESPAGNE.

Monnaie de nécessité frappée par les Anglais, pendant la guerre contre la France, de 1808 à 1814 (?).

* 1. .....? — Piastre mexicaine, contre-marquée des deux côtés des lettres G R (*Georges, roi*).

Arg.

FERMO.

Monnaie de nécessité frappée en 1797.

* 1. *Cinq baïoques.* — SANCTA DEI GENITRIX — Buste nimbé et drapé de la madone, à gauche.

Rev. — PIVS PAPA SEXTVS ANNO XIII — 1797 — Dans le champ, on lit : — BAIOC — CINQVE — FERMO.

Cuivre.

FLORENCE.

Bloquée par les troupes de Charles-Quint en 1529 et 1530.

d. 1. *Écu.* — IESVS · REX · NOSTER · ET DEVS NOSTER · Croix pleine cantonnée aux 1er et 2e d'un point, au 3e de la lettre S et au 4e de la marque monétaire du maître de la monnaie.

Rev. — SENATVS · POPVLVS · Q · FLORENTINVS · Sous une étoile entre deux points, l'écusson à la fleur de lis, accosté de deux points.

Or. J. Orsini [1], p. 310.

d. 2. .....? — IESVS · REX · NOSTER · ET DEVS · NOSTER · Croix pleine dont le bras supérieur est entouré d'une couronne d'épines; la croix est cantonnée aux 1er et 2e d'un point, au 3e de la lettre N et au 4e de la marque monétaire du maître de la monnaie.

Rev. — SENATVS · POPVLVS · Q · FLORENTINVS · Sous une croisette entre deux points, l'écusson à la fleur de lis, accosté de deux points.

Arg. J. Orsini, p. 310.

[1] *Storia delle moneta della Repubblica Fiorentina*, 1790.

FRANCFORT, 1794-1796.

d. 1. *Thaler.* — Variété du n° 2, pl. XXXIX de l'atlas. Le chiffre X est plus large, l'aigle a une forme plus élancée et les ornements entre les mots de la légende sont différents.

Arg. Cabinet de M. Wolf, à Goettingue.

FRANCKENTHAL, 1623.

d. 1. *Ducat* (*n°* 1, *p.* 154 *du* 1*er volume*). — ✠ GOTT IST VNSER ECKSTEIN — Les armes de la ville de Franckenthal, accostées de la date 16-23. Au-dessous, la lettre F.

Or — Uniface, carrée.

Pl. XXXIX, n° 1.
Cabinet de M. Van Gelder, à Velp.

2. .....? — ⁎ GOTT × IST × VNSER × ECKSTEIN × 1623 — Les armes de la ville de Franckenthal. Au-dessous, la lettre F entre deux petites étoiles. La pièce est estampillée aux quatre coins du chiffre 2.

Arg. — Uniface, carrée.

d. 3. .....? — DEVS · PETRA · NOSTRA · ANGVLARIS · 16 · 23 — Les armes de la ville de Franckenthal; au-dessous, la lettre F, le tout entouré d'une épicycloïde à six lobes.

Arg. — Uniface, rectangulaire.
Cabinet de M. Van Gelder, à Velp.

4. .....? — GOTT ⋆ IST ⋆ VNSER ⋆ ECKSTEIN ⋆ 1623 ⋆ — Les armes de la ville de Franckenthal; au-dessous, la lettre F entre deux petites étoiles.

Arg. — Uniface, carrée.

(*Pour être continué.*)

P. Mailliet.

NOTICE DESCRIPTIVE

DES

MÉREAUX TROUVÉS A THÉROUANNE,

ET QUE L'ON PEUT ATTRIBUER A CETTE VILLE.

TROISIÈME ARTICLE.

PL. R A U.

X.

PLOMBS ALPHABÉTIQUES.

Au nombre des plombs que nous a rendus le sol de Thérouanne, il s'en trouve un grand nombre qui sont marqués d'une seule lettre, souvent unifaces, et quelquefois pourvus au revers d'un dessin marqué au moyen d'un poinçon. Ces pièces se refusent à toute interprétation. Dans mon embarras, je me suis adressé à un archéologue éminent qui a fait une étude suivie et approfondie des objets découverts à Thérouanne, M. Albert Legrand (1). Il a bien voulu me prêter son concours, et j'ai tout lieu de croire que son hypothèse se rapproche beaucoup de la réalité.

(1) M. Albert Legrand, de Saint-Omer, possède le plus curieux cabinet d'antiquités de toute espèce découvertes sur le sol de l'antique capitale des Morins. Il serait à désirer qu'il voulût bien faire connaître au public savant toutes ses richesses. Lui seul est capable de le faire, et la science y gagnerait beaucoup.

M. Legrand admettrait qu'au moyen âge on a pu se servir, pour apprendre leurs lettres aux enfants, de ces petites pièces de plomb qu'on aurait mises entre leurs mains, de même qu'aujourd'hui l'on emploie pour le même usage de petits carrés de bois sur lesquels sont imprimées les lettres de l'alphabet. Cette idée me parait d'autant plus plausible que les plombs dont nous nous occupons ne sont pas antérieurs au xve siècle, époque où le besoin de l'instruction plus répandue commença à se faire sentir, et qui correspond à la découverte de l'imprimerie.

Les pièces de cette catégorie que nous a fournies le sol de Thérouanne reproduisent presque toutes les lettres de l'alphabet. Elles sont dessinées, sur nos planches, sous les n°s 230-239. Je ne m'arrêterai pas à les décrire isolément. Leur inspection suffit pour faire apprécier les différences qui existent entre les exemplaires portant la même lettre, et qui sont probablement d'émissions différentes. Une singularité qu'il faut signaler, c'est l'existence des doubles lettres, telles qu'au n° 232 qui présente un double D, et au n° 247 où l'on reconnaît les lettres Q, I. A quoi ont pu servir ces doubles lettres qui ne se trouvent pas dans l'alphabet, c'est ce qu'il m'est impossible de dire.

Plusieurs de ces plombs portent un revers imprimé au moyen d'un poinçon, ainsi que nous l'avons souvent indiqué. Cela indiquerait-il que ceux-ci ont servi de méreau; c'est possible, et même probable, car nous avons vu que généralement les plombs que j'ai considérés comme méreaux, classés dans les séries précédentes, portent tous cette contremarque qui était, pour ainsi dire, un passe-port de circulation. Mais à quel usage ont servi ces méreaux? Je ne suis

pas capable de le déterminer. Au reste, il pourrait se faire que plusieurs des pièces que j'ai réunies ici dussent être classées dans les séries précédentes, ou bien, au contraire, que quelques-unes décrites aux séries des anniversaires et offices divers auraient dû être renvoyées ici. Je le répète de nouveau, la classification que je donne est loin d'être d'une certitude absolue. Il est possible que la suite fasse connaitre des documents qui viendront la bouleverser complétement. Ainsi mon but n'est pas d'imposer mon opinion aux amateurs, mais seulement de faire connaître les nombreux types que j'ai eus sous les yeux.

Voici la récapitulation de toutes ces pièces :

230. A.
231. D.
232. DD.
233. E.
234, 235, 236, 237, 239. G.
238. H.
240. M; 241. M et S.
242, 243, 244, 245, 246. P.
247. Q.
248, 249, 250. R.
251, 252, 258. S.
253. T.
254. V.
255, 256, 257. W.
259. X [1].

[1] Les nos 230, 235, 238, 241, 254, 259 appartiennent à M. Dancoisne, et le no 233 à M. de Gournay.

A la série précédente, s'en rattache une autre dont quelques pièces autoriseraient à penser que nous avons sous les yeux un alphabet illustré, analogue à ceux dans lesquels, de nos jours, les enfants apprennent à lire. Dans beaucoup, cependant, le type du droit ne correspond pas à la lettre du revers. Aussi suis-je aussi embarrassé pour la classification des pièces de cette seconde partie que pour celles de la première. Peut-être d'autres seront-ils plus heureux que moi. C'est dans cette espérance que je les ai reproduites, et que je vais les décrire.

260. Coq marchant, à gauche.

Rev. La lettre A en minuscule gothique.

Plomb. — xve siècle.

261. Espèce d'animal fantastique qui ressemble un peu à un chien couché, tourné à gauche, la tête levée, et tirant la langue. Une branche fleurie est attachée à sa queue. Au-dessus de l'animal, un annelet.

Rev. La lettre A comme au précédent.

Plomb. — xve siècle.

262. Même animal, ne tirant pas la langue, et sans l'accompagnement de la branche fleurie et de l'annelet.

Rev. Même revers.

Plomb. — xve siècle.

Je ne vois pas ce que peut vouloir dire la lettre A, d'autant plus que cette même lettre forme la caractéristique de deux animaux entièrement différents. Cependant, dans le second cas, on pourrait la considérer comme l'initiale du verbe *abaier*, *abboyer*, qui se rapporterait bien en effet

à l'animal représenté, lequel serait alors véritablement un chien.

263. Petit animal que, à sa tête ronde et à sa queue, on pourrait prendre plutôt pour un jeune chat que pour un autre animal.

Rev. Les lettres BE en minuscules gothiques, et surmontées d'une abréviation.

Plomb. — xve siècle.

264. Animal marchant, à gauche. Il ressemble à un ours ; cependant, à la rigueur, on pourrait y voir un mouton. Au-dessus, une branche fleurie.

Rev. Les lettres BE jointes ensemble, en minuscules gothiques, marquées au poinçon.

Plomb. — xve siècle.

La syllabe BE est applicable au mouton, qu'on se rappelle la farce de l'avocat Pathelin et le berger Aignelet. Est-ce que l'artiste qui a gravé le moule de nos plombs avait voulu représenter sur les deux numéros précédents des animaux bêlants? Il faut avouer qu'il n'y aurait guère réussi. Cependant je ne vois pas d'autre attribution à donner.

265. Animal, tourné à droite, portant un autre animal plus petit dans sa gueule. Il n'y a pas de doute à avoir, c'est un chat qui tient une souris.

Rev. Le mot CAT en minuscules gothiques, dans un entourage polylobé, imprimé au poinçon.

Plomb. — xve siècle.

Le mot du revers est bien la désignation que j'ai

donnée à l'animal représenté de l'autre côté. Évidemment, cette pièce a dû faire partie de l'alphabet illustré dont je parlais plus haut. En effet, dans la langue romane, le mot *cat* signifie *chat*.

266. Hure de sanglier, à gauche.

Rev. CH en minuscules gothiques, dans un cercle imprimé au poinçon.

Plomb. — xve siècle.

Je ne puis donner aucune attribution à ce plomb.

267. Oiseau au repos, à droite, entre deux branches d'arbre.

Rev. CO en minuscules gothiques, dans un cercle imprimé au poinçon.

Plomb. — xve siècle.

268. Oiseau au repos, tourné à gauche. Au-dessus, une branche et une fleur ; à gauche, un annelet.

Rev. CO, comme le précédent.

Plomb. — xve siècle [1].

Évidemment, c'est ici l'abréviation du mot *coulon, pigeon*, que représente l'oiseau du droit.

269. Cigne marchant, à droite.

Rev. Les lettres DE réunies, en minuscules gothiques.

Plomb. — xve siècle.

270. Tête de chien ou de loup, à gauche.

Rev. La lettre D, peut-être accompagnée d'un E et ac-

[1] Cabinet de M. Dancoisne.

costée de deux branches renversées : ou bien, si l'on change le sens dans lequel on regarde, on peut y voir un P.

Plomb. — xve siècle.

Il ne se présente aucune explication plausible des lettres qui sont sur ces deux pièces.

271. Écureuil assis, à droite, la queue relevée, tenant une pomme dans la patte droite.

Rev. La lettre E minuscule gothique, marquée au poinçon dont l'entourage affecte les formes du contour de la lettre.

Plomb. — xve siècle.

272. Singe assis, à gauche, allongeant la main droite, et portant sa main gauche à l'origine de sa queue. Celle-ci est relevée. Sous la main droite, à la hauteur des genoux, un objet indéterminé. Au-dessous, un globule.

Rev. La lettre E et une palme, dans un entourage polylobé, frappés au poinçon.

Sur un autre exemplaire de la même pièce, la lettre E est de forme onciale; ainsi, Ɛ.

Plomb. — xve siècle.

La lettre du revers sur le n° 271 peut avoir rapport à la représentation du droit, et former l'initiale du mot « escuirel » *écureuil;* mais, pour le numéro suivant, je ne vois pas d'analogie possible.

273. Loup marchant, à droite, tenant un mouton dans sa gueule.

Rev. Le mot LEU en minuscules gothiques.

Plomb. — xve siècle.

Le mot « leu » en langue romane signifie loup. Ce mot s'applique bien à la représentation du droit ; c'est donc encore une pièce à rapprocher de celles que j'ai signalées plus haut.

274. Partie antérieure d'un lièvre, à gauche, issant d'un croissant.

Rev. SIT, en caractères minuscules gothiques, dans un entourage polylobé frappé au poinçon.

Plomb. — xve siècle.

Je suis incapable de deviner ce que veut dire le mot du revers. En l'examinant dans un autre sens, on pourrait y voir PS avec un signe d'abréviation au-dessus, ce qui lui donnerait la signification de *psalmus* ou *psaumes*, et nous aurions dans cette pièce, et celle ci-après le n° 276, deux méreaux donnés aux chanoines et autres habitués de la cathédrale, pour la récitation des psaumes. Cependant, en y faisant bien attention, le P ne serait pas très-régulièrement formé ; c'est ce qui m'a engagé à ne point adopter cette signification.

275. Chauve-souris, les ailes éployées.

Rev. W en minuscule gothique, dans un entourage circulaire frappé au poinçon.

Plomb. — xve siècle.

La chauve-souris se dit en basse latinité *vespillio*. Est-ce que, dans le nord de la France, on aurait traduit ce mot

pour *wespillion?* Cela est possible, sans que j'ose néanmoins l'affirmer, n'ayant pas trouvé ce mot dans le dictionnaire de Roquefort.

276. Rosace.

Rev. Semblable au n° 274.

Plomb. — xve siècle [1].

277. Épervier ou faucon, les ailes à demi ouvertes, tourné à droite, donnant un coup de bec à un oiseau qu'il tient terrassé sous lui.

Rev. HOU en minuscules gothiques, dans un entourage polylobé frappé au poinçon.

Plomb. — xve siècle.

Est-ce le commencement du mot « houette, » mis pour *chouette*, qui se trouve sur le revers de cette pièce? Dans ce cas, se serait par analogie qu'on aurait donné ce nom à l'oiseau qui se trouve sur le droit, et que j'ai appelé épervier ou faucon. Peut-être, au reste, cet oiseau est-il réellement une chouette ou autre oiseau de nuit qui mange quelquefois de petits oiseaux.

278. Personnage vu de face, à mi-corps, la couronne en tête; il est revêtu du manteau royal, avec la pèlerine d'hermine, et porte un sceptre de la main gauche.

Rev. EST en minuscules gothiques, dans un entourage polylobé frappé au poinçon.

Plomb. — xve siècle.

Je me reconnais encore incapable de donner une attri-

[1] Cabinet de M. de Gournay.

bution rationnelle à ce plomb. Je ne vois que le nom « Estevenne, » *Estienne,* qui puisse convenir pour compléter le mot commencé par les trois lettres du revers; mais quel est ce personnage? C'est ce qu'il m'est impossible de dire.

J'ai maintenant placé à la suite, sur mes planches, une série de pièces qui ne laissent prise non-seulement à aucun essai d'attribution, mais même à aucune espèce d'hypothèse. Feu Alex. Hermand les avait classés sous le nom de *méreaux civils.* Je me contenterai d'en faire une simple description. Ces pièces sont d'ailleurs toutes à peu près de la même époque : xve ou xvie siècle.

279. Chien, de l'espèce du basset, à droite.

Rev. Trois besants posés deux et un dans un double entourage de trois arcs de cercle portant une feuille allongée à leur point de rencontre.

Plomb.

280. Syrène tenant un peigne dans la main droite et un miroir dans la main gauche. A droite, une fleur.

Rev. Coq marchant, à gauche; devant lui, trois points posés verticalement. Le tout dans un entourage polylobé.

Plomb.

281. Écureuil assis à droite, la queue relevée, les pattes de devant levées.

Rev. Trois croissants posés deux et un; un point au milieu. Le tout dans un entourage polylobé.

Plomb.

282. Cerf ailé courant, à droite.

Rev. Semblable au revers du n° 15.

Plomb.

283. Chouette à gauche, derrière une branche fleurie.

Rev. Vase d'une forme assez élégante, accosté de deux fers de lance et de deux points.

Plomb.

284. Coq marchant, à gauche : devant lui une branche, derrière, deux globules dont un sous la queue.

Rev. Couronne dans un entourage circulaire.

Plomb.

285. Licorne couchée, la tête tournée à gauche, et la queue relevée.

Rev. Objet difficile à déterminer, qui paraît représenter une tête d'animal cornu, accostée des lettres S . P . couchées. Le contour du poinçon qui a servi pour frapper ce revers affecte les sinuosités du dessin.

Plomb.

286. Plomb uniface représentant une espèce de singe, ou plutôt un satyre cynocéphale tenant une pomme dans la main gauche. Dans le champ, trois roses, une derrière la tête de l'animal, une sur laquelle il paraît assis et une devant lui.

287. Animal couché, à gauche. Il ressemble un peu à un chevreuil ou à un daim.

Plomb uniface.

288. Couronne dont le fleuron du milieu affecte la forme d'un fer de lance. Au-dessus, trois globules.

Plomb uniface [1].

289. Pélican à gauche, se déchirant la poitrine avec son bec. Les globules que l'on voit devant lui doivent représenter le sang qui sort de sa blessure, et dont cet oiseau était censé nourrir ses petits.

Rev. Deux caractères minuscules gothiques, dont le premier est mal formé, le second est U ou N; ils sont dans un encadrement rond.

Plomb [2].

290. Espèce de pomme de pin posée verticalement, accompagnée de deux feuilles.

Plomb uniface, assez épais [3].

291. Cheval à gauche. On aperçoit devant lui et au-dessus deux caractères qui peuvent être N et W.

Plomb uniface, très-petit et très-épais.

292. Pomme de pin verticale, accompagnée de deux fleurs à quatre pétales qui partent du bas de la même tige.

Plomb uniface, analogue au n° 290.

293. Plante dont la fleur s'élève verticalement, et est accompagnée de deux bouquets de feuilles. Dans le champ,

(1) Cabinet de M. de Gournay.
(2) Cabinet de M. Dancoisne.
(3) *Ibid.*

des traits indéterminés. (Peut-être des accidents du moule.)

Plomb uniface.

294. Grande feuille à cinq pointes : les nervures centrales sont nettement accusées.

La gravure de ce plomb uniface est faite très-finement et avec beaucoup de soin.

295 Feuille tréflée informe, accostée de deux globules.

Plomb uniface.

296. Plante bulbeuse portant trois touffes de feuilles.

Plomb uniface.

297. Arbre touffu, accosté de deux autres plus petits (?).

Rev. Q E. Cette dernière lettre avec un signe d'abréviation. Serait-ce l'initiale du mot « quesne » pour *chêne,* La première lettre servant de lettre double. Alors nous aurions le nom de l'arbre figuré sur le droit de la pièce.

Plomb coulé entièrement.

298. Type dont le centre est complétement effacé, et dont la description est impossible.

Rev. Cygne marchant, à gauche, dans un entourage polybolé.

Plomb.

299. Type rosace.

Rev. La lettre P marquée au poinçon. Un point dans la boucle de ladite lettre.

Plomb.

300. Ce plomb porte sur deux faces, un type rayonnant.

301. Couronne ouverte.

Rev. Coq marchant, à gauche, dans un entourage quadrilobé, marqué au poinçon.

Plomb.

302. Couronne analogue à la précédente.

Rev. Deux caractères minuscules gothiques, qu'on peut lire TU ou LU, ou toute autre chose, dans un entourage circulaire, frappés au poinçon.

Plomb.

303. Couronne; le type est en partie effacé.

Rev. Le mot CYNE, en minuscule gothiques, les lettres en partie liées.

Plomb [1].

304. NOE en minuscules gothiques, entre deux traits. Au-dessus et au-dessous, une trèfle de forme flamboyante.

Rev. Espèce de trèfle frappée en creux.

Plomb.

Ces deux derniers plombs portent des mots qu'on ne peut rapporter aux types qui se trouvent de l'autre côté de chacun d'eux. Ils sont trop isolés dans la série pour qu'on puisse en tirer aucune conséquence, ni aucun rapprochement. Sont-ils les représentants d'une catégorie de pièces qui auraient porté des noms d'animaux ou de personnages célèbres, et qui auraient aussi servi à apprendre à lire? Peut-être, mais il est impossible de rien affirmer.

[1] Cabinet de M. de Gournay.

Je ne reviendrai pas sur ce que j'ai dit au commencement de la série des plombs que nous venons d'examiner; cependant, je ne puis disconvenir, malgré mon désir d'admettre entièrement la théorie si ingénieuse de M. Albert Legrand, que, pour un assez grand nombre de pièces, une autre explication serait aussi plausible, et qu'on pourrait y voir de simples méreaux ecclésiastiques. Il n'était pas indispensable, en effet, que ceux-ci portassent des types de sainteté. Le passage cité précédemment, relatif à la collégiale de Langeac le prouve.

Puisque ces méreaux ecclésiastiques pouvaient porter des représentations quelconques, à plus forte raison devait-il en être de même des méreaux civils. Aussi, comme je le disais, il n'y aurait rien d'étonnant, que plusieurs de ceux que nous venons de voir dussent appartenir à ces derniers. Malheureusement l'absence de documents écrits mettra longtemps et peut-être toujours dans l'impossibilité de s'en assurer exactement.

XI.

PLOMBS DES MARCHANDS.

Sous ce titre j'ai classé quelques plombs généralement carrés ou rectangulaires, qui ont plutôt l'apparence de poids que de méreaux. Ils sont du reste d'une fabrication différente : un morceau de plomb coupé avec des cisailles recevait une empreinte au moyen d'un poinçon et d'un marteau. La marque de cette opération s'aperçoit très-facilement. Que ce soient de véritables poids, c'est ce qu'il ne m'est pas possible d'affirmer. Ils ne se rapportent à

aucun système pondéral. Peut-être sont-ce de simples marques de marchands. Quoi qu'il en soit, voici leur description.

305. V en gothique minuscule, dans un cadre rectangulaire.

Rev. La lettre G en minuscule gothique.

Plomb.

306. Espèce de lingot sur lequel on a inscrit au poinçon des caractères que je crois lire L · VIII.

Plomb [1].

307. Plomb uniface sur lequel est représentée une main droite levée, dans un cadre circulaire. Est-ce une marque de gantier? Je ne vois pas quelle autre attribution lui donner. Mais alors ce n'est pas un poids, puisque les gants ne se vendent pas au poids.

308. Sanglier marchant, à droite, ou plutôt, à cause de l'absence de défenses, verrat dans un cadre carré.

Ici l'on pourrait voir l'enseigne d'un charcutier.

Plomb.

309. PIRŒ, au-dessous, 1. Le tout dans un encadrement incomplet formé d'une baguette avec des globules.

Rev. Deux globules réunis par un trait.

Pas d'attribution possible.

[1] Cabinet de M. de Gournay.

XII.

PLOMBS-MONNAIES.

Au moyen âge, alors que les communications étaient difficiles, bien que les relations commerciales fussent peu développées, il arrivait souvent que le numéraire inférieur ne se trouvait plus en quantité suffisante pour les besoins des transactions locales. Telle ville venait à en manquer, et, faute de pouvoir en tirer facilement des hôtels de monnaies, le petit commerce de détail était souvent en souffrance. Ce manque de monnaies inférieures se conçoit facilement; c'était sur ce genre de numéraire que les maîtres des monnaies faisaient le moins de bénéfices. On sait en effet que presque toujours on ne tenait pas compte du cuivre qui entrait dans la fabrication de la monnaie noire, ce qui constituait déjà une perte, bien minime il est vrai; d'un autre côté, l'industrie des faussaires, et parmi ce nombre nous pouvons compter les petits dynastes contrefaisant les monnaies de leurs voisins, venait encore augmenter cette perte, en jetant dans la circulation des pièces à un titre inférieur. Aussi voit-on fréquemment le prince être obligé d'ordonner des émissions spéciales de monnaie noire, ou bien de spécifier qu'on en fabriquera en quantité suffisante pour les besoins du « commun peuple. »

Pour remédier à cet état de choses, les administrations municipales durent aviser à remplacer le numéraire manquant. Parmi les divers moyens à adopter, l'emploi des méreaux, si répandu dans une foule de circonstances, dut se présenter certainement à leur idée dans cette occur-

rence (1). On trouve en effet, parmi les plombs, une foule de pièces portant les types des monnaies ayant cours à une certaine époque (2). Feu Alex. Hermand leur donne le nom de *plombs monétaires,* et voici ce qu'il en dit dans une note manuscrite ajoutée à son ouvrage. « Il y a là « (dans l'existence de cette catégorie de pièces) l'expres- « sion tout entière d'une espèce particulière de méreaux « auxquels le nom de *monétaires* convient parfaitement. « Chaque ville eut ses méreaux monétairesparticuliers « chargés de suppléer à l'insuffisance de la monnaie, alors « qu'elle n'était que d'or et d'argent. Chaque localité un « peu importante avait de ces pièces spécialement mar- « quées des signes des monnaies qui servaient d'appoint et « que l'on devait forcément recevoir dans les limites « étroites de sa circulation, chaque fois que l'on vendait « pour un prix inférieur à celui de la plus petite monnaie. « La différence réelle entre les *méreaux monétaires* et « nos petites monnaies de cuivre, c'est que ces dernières, « frappées par l'autorité supérieure, ont une circulation « obligée chez le peuple tout entier au nom duquel elles « ont été fabriquées, et que les premières, émises pour

(1) A Metz, le défaut de petites monnaies était une entrave perpétuelle. En 1334, on se dépêcha de faire des *mailles pour départir au menu peuple.* En 1589, on fit une nouvelle monnaie d'un denier, etc. (De Saulcy, *Recherches sur les monnaies de la cité de Metz,* 1836.)

(2) On en a trouvé un grand nombre à Lille, avec des méreaux du chapitre de cette ville et des jetons. Ils portaient les types des monnaies des ducs de Bourgogne, depuis Philippe le Hardi jusqu'à Charles-Quint, et ceux des monnaies des rois de France et de Castille ayant cours en Flandre. (Alex. Hermand, *Recherches sur les monnaies, médailles et jetons dont la ville de Saint-Omer a été l'objet.*

« satisfaire à des nécessités locales, n'avaient qu'un cours « supplémentaire borné presque aux limites de cette loca- « lité. De là, les variétés infinies des méreaux de tous « métaux portant les types des monnaies avec des diffé- « rences caractéristiques et obligées. La difficulté est de « localiser ces variétés. »

L'expression *méreaux monétaires*, employée par Alex. Hermand, ne me semble pas parfaitement juste, parce qu'elle pourrait aussi vouloir dire seulement que les pièces dont il est question avaient l'apparence de monnaies, et qu'elles étaient faites à leur imitation. Mais il y a plus, il est hors de doute, ainsi que nous venons de le dire, qu'elles servaient de monnaies véritables ; l'expression de *méreaux-monnaies*, ou, dans le cas actuel, *plombs-monnaies*, me paraît plus convenable, et dire mieux ce qu'étaient les pièces dont nous nous occupons. En effet, c'étaient des méreaux employés exceptionnellement comme monnaies. Ce cours donné à des pièces qui n'étaient primitivement destinées qu'à un usage spécial, est, à la fin du XIVe siècle, particulièrement prouvé par le soin que l'on prit d'exprimer, en 1375, dans l'acte d'octroi des priviléges aux chanoines de Saint-Gal, que les méreaux qu'on leur délivrerait n'auraient pas cours comme les monnaies du souverain (1). Cette mention eût été inutile si en effet les méreaux n'avaient jamais eu cette espèce de cours.

Ainsi que le disait Alex. Hermand, la difficulté est grande pour attribuer à une localité en particulier les nombreuses variétés de méreaux-monnaies que l'on ren-

(1) *Voy.* plus haut l'extrait des priviléges.

contre. Quand on a la ressource des documents écrits, ainsi que M. Dancoisne l'a fait pour Béthune ([1]), la difficulté que nous signalons est moindre. Mais en l'absence de ces documents, elle reste entière. Une considération peut cependant venir en aide pour leur détermination. Il est évident que le numéraire de cette espèce, qui était d'une valeur très-minime, ne devait pas avoir cours hors des lieux où il avait été émis. Donc, quand on trouve, en un point déterminé, des pièces de ce genre, on peut, ce me semble, les attribuer à la localité où leur découverte a été faite. C'est ce qui m'a fait donner à Thérouanne les pièces que je vais décrire ci-après. Au reste, pourquoi cette ville n'aurait-elle pas eu recours au même mode de faciliter les transactions que Béthune. Elle était placée dans une position bien plus difficile; située au centre de l'Artois, ayant toujours fait partie du domaine royal, elle se trouva bien des fois, par suite des vicissitudes résultant du changement des souverains de l'Artois, entourée d'ennemis, et l'administration qui la gouvernait se vit vraisemblablement souvent obligée de pourvoir aux besoins de la cité, par l'émission de monnaies fiduciaires qui, dans ce cas, étaient de véritables monnaies obsidionales. Je ne crois donc pas être dans l'erreur en attribuant à Thérouanne des plombs où les types de diverses monnaies ayant cours sont représentés, et en les classant dans la présente série. Peut-être même, plusieurs de ceux que j'ai décrits précédemment ont-ils eu aussi cours comme monnaies; il est d'ailleurs impossible de rien affirmer à ce sujet. Quoi qu'il en soit, exami-

([1]) Cf. *Numismatique béthunoise*, pièces justificatives.

nons maintenant les pièces que j'ai cru pouvoir ranger dans la catégorie qui nous occupe.

310. Chevalier armé de toutes pièces, à gauche, tenant de la main gauche un bouclier, et de la droite, une épée.

Rev. Croix formée par la rencontre de quatre V : au centre, un point.

Plomb. — XIIIe siècle (1).

Imitation de la monnaie de Bruges.

311. Double triangle formant une étoile à six pointes. Au centre, un point.

Plomb uniface. — XIIIe ou XIVe siècle (2).

Imitation du type de Déols (3). Il peut rappeler aussi le double triangle de la monnaie d'Ypres. A l'époque où ont été émises les pièces précédentes, les petits deniers de Bruges et d'Ypres avaient cours dans toute la Flandre, et il est tout simple que Thérouanne les ait imités pour l'usage indiqué.

312. M majuscule, entouré d'une pseudo-légende dont voici la transcription : ..... DETLRNDNES.

Rev. Croix dont les extrémités sont terminées par une demi-fleur de lis. Le milieu est formé par un double losange, portant au centre un point. Légende : ✠ PHS DEO GRASIT.....

Plomb. — XVe siècle (4).

Imitation de la monnaie de Maximilien et de Philippe le Beau.

(1) Cabinet de M. Dancoisne.
(2) *Ibidem.*
(3) Cf. M. Forgeais, 5e série, p. 90.
(4) Cabinet de M. Dancoisne.

313. Personnage couronné, à mi-corps, de face, tenant de la droite un sceptre fleurdelisé.

Rev. Fleur de lis, empreinte au moyen d'un poinçon rond.

Plomb. — xve siècle.

Le type de cette pièce reproduit celui du *Hardy* de Louis XI.

314. Dauphin.

Rev. Étoile à six rais, empreinte au moyen d'un poinçon rond.

Plomb. — xve siècle.

Type des liards et des mailles de Charles VIII.

315. Porc-épic passant, à gauche. Au-dessous, une branche fleurie.

Rev. Dauphin.

Le porc-épic de ce plomb rappelle les écus d'or de Louis XII, dits au porc-épic.

316. Vaisseau, comme il est figuré sur les nobles, ou plutôt sur les poids de monnaies de cette époque.

Il n'y a pas de revers, ou du moins, s'il y en a un, il est tellement détérioré, qu'on ne peut rien y reconnaître.

Plomb. — xve siècle [1].

Est-ce un méreau-monnaie, un poids monétaire, ou une marque que nous avons sous les yeux? Les saillies qui restent sur les bords de la pièce, et qui semblent indiquer que celle-ci portait primitivement un mode d'attache, la

[1] Appartient à M. de Gournay.

feraient rentrer dans cette dernière catégorie, celle des marques. Je n'ose rien affirmer. Quoi qu'il en soit, le type est presque identiquement celui du poids devant servir à peser le noble à la rose et celui de Flandre, monnaie d'or des ducs de Bourgogne, comtes de Flandre (1).

317. Briquet de la Toison d'or, accosté d'étincelles.

Rev. Croix cantonnée de quatre points dans un entourage formé de zig-zags.

Plomb. — xve siècle.

Le type de cette pièce me paraît avoir été adopté pour rappeler les doubles briquets, ou doubles patards émis sous Charles le Téméraire et ses successeurs immédiats.

318. Espèce de couronne fermée ou de bonnet.

Rev. Fleur de lis imprimée avec un poinçon rond.

Plomb. — xve siècle.

J'ignore quelle monnaie cette pièce peut rappeler.

319. Aigle éployé, à double tête.

Rev. La lettre O, minuscule gothique, accostée de deux points. Elle est dans un entourage affectant le contour du dessin ainsi formé, et produit par le poinçon dont on s'est servi pour l'imprimer.

Plomb. — xve siècle.

(1) *Voy.* mon article intitulé *Note sur quelques poids monétaires*, dans la *Revue numismatique française*, année 1868.

M. Forgeais dit que les plombs au type vaisseau, qu'il édite, ont pu être employés à l'acquittement du droit des marchandises arrivant par eau. Ce ne peut être le cas à Thérouanne, puisque la Lys en ce point n'est pas navigable.

320. Même type, avec les lettres PL, en minuscules gothiques, reproduites au revers suivant le même mode; seulement l'entourage est circulaire.

Plomb. — xve siècle.

Le type de ces deux plombs est emprunté à la pièce de six gros de Charles-Quint, qui fut émise entre 1530 et 1540.

321. Personnage debout, de face, revêtu d'une tunique, tenant de la main droite un glaive, et de la gauche un écu à quatre quartiers dont le 1er et le 4e sont effacés, et les deux autres montrent le fuselé de Bavière. Légende : ..... BIERT : — (cercle centré) DVX :

Plomb. — xve siècle (1)

Nous avons ici une imitation presque servile du florin d'or d'Albert de Bavière, comte de Hollande. Elle manque de revers, comme la plupart des pièces qui précèdent.

La désignation de plombs-monnaies, que j'ai donnée à la présente série, peut, suivant moi, être appliquée sans conteste aux pièces que nous venons de voir. En est-il de même de celles qui restent à examiner? Ce qui m'a porté à les mettre dans la même classe, c'est leur forme, leur petite dimension, leur fabrication presque identique, malgré la diversité de leurs types.

M. Forgeais, qui a publié un grand nombre de ces petits plombs, analogues aux nôtres, et trouvés dans la Seine, les attribue à divers métiers de la ville de Paris, qui avaient leur raison d'être dans une grande ville, mais qui ne pou-

(1) Cabinet de M. Dancoisne.

vaient exister certainement à Thérouanne. D'un autre côté, il n'est pas probable que ces petites pièces aient été transportées d'un autre lieu. Leur découverte sur le sol de l'antique capitale de la Morinie, quelquefois à plusieurs exemplaires, fait présumer qu'elles y étaient d'un usage habituel. Quel était cet usage, c'est ce que j'ignore. Je rangerais volontiers ces pièces dans la catégorie des mailles de taverniers, et à Thérouanne peut s'appliquer parfaitement l'observation que faisait M. Rouyer [1] au sujet de ces mailles, savoir : que le cours des monnaies étrangères étant interdit, et la plus petite division de la monnaie française, dans le cours du xve siècle, n'étant pas inférieure à un denier, *il fallait aux taverniers et à bien d'autres des méreaux ou marques pour représenter la valeur pécuniaire des oboles, devenues trop rares pour y suffire par elles-mêmes.* Il n'y aurait rien d'étonnant que, dans la position topographique particulière qu'occupait Thérouanne, le magistrat de cette ville ait émis une série de petites pièces spécialement applicables au payement des menues dépenses chez les aubergistes, traiteurs, cabaretiers, rôtisseurs et autres établissements d'une nature analogue. Les représentations que portent nos petites pièces semblent autoriser cette attribution spéciale, qui n'est du reste qu'une hypothèse à laquelle je ne tiens pas plus que de raison.

322. Oiseau marchant, à droite : sous son bec trois points en triangle. La légende est remplacée par des traits obliques.

(1) *Revue de la Numismatique française*, année 1847, p. 439.

Rev. Croix dont les extrémités et le centre portent des boules. L'emplacement de la légende est occupée, comme sur le droit, par des traits.

Plomb [1].

323. Écusson triangulaire ayant une large bordure occupée par des lignes entrecroisées. Pas de légende.

Rev. Grande fleur de lis au trait, sur un fond occupé par des lignes entrecroisées.

Plomb.

324. Oiseau marchant, à droite, tracé au trait d'une manière informe [2]. Dessous, un point. En place de la légende, des fragments de rayons de cercle.

Rev. Croix se rattachant au cercle intérieur, cantonnée de quatre globules. L'emplacement de la légende comme sur le droit.

Plomb.

325. Étoile à six rais, ou plutôt trois lignes se croisant en un point. Dans chaque angle ainsi formé, un globule.

Rev. Croix dont les extrémités sont terminées par un large globule accosté de deux autres.

Plomb.

326. Coq marchant à droite, dessiné au trait.

Rev. Croix pattée légèrement, cantonnée dans chaque angle de trois globules placés en triangle.

Plomb.

[1] Appartient au musée de Saint-Omer.

[2] Toutes les pièces qui suivent ont, en remplacement de la légende, la même ornementation. Je ne le répéterai plus.

327. Oiseau marchant, à gauche, dessiné au trait. Il ressemble à un canard.

Rev. Croix pattée tracée au trait.

Plomb [1].

328. Espèce de herse.

Rev. Croix dont les extrémités sont terminées par une boule accostée de deux autres.

Plomb [2].

329. Objet dessiné au trait que l'on peut prendre pour un soufflet, et même pour une tête d'oiseau.

Rev. Croix se rattachant au cercle intérieur.

Plomb [3].

Les pièces précédentes, qui doivent appartenir au xve siècle, ont toutes un lien commun, c'est la manière dont la légende est remplacée. Des plombs semblables aux n°s 322, 324, 327 ont été donnés par M. Forgeais à la corporation des poulaillers [4]. J'ai dit plus haut ce qui me portait à ne pas adopter cette attribution dans le cas particulier où nous nous trouvons. Je serais plutôt tenté de les donner aux rôtisseurs ou traiteurs. J'y rattacherais même le n° 329, donné par M. Forgeais à la corporation des souffletiers [5], car je ne pense pas que les gens de ce métier aient été assez nombreux, à Thérouanne, pour

[1] Cabinet de M. Dancoisne.
[2] *Ibidem.*
[3] *Ibidem.*
[4] *V.* 4e série, pp. 1 et 158.
[5] *V.* 4e série, p. 158.

former une corporation séparée. Le n° 328 est une imitation de la monnaie de Provins (1).

J'ai classé dans la même série deux pièces de plomb, n°s 330 et 331, qui sont aussi des imitations des monnaies plus ou moins exactes. La première porte d'un côté un écusson chargé de fleurs de lis, et de l'autre, une croix à branches égales. Les deux types sont entourés de lignes et de lettres sans suite formant des pseudo-légendes. Quant à la seconde, le type du droit est une grande fleur de lis, entourée de traits en guise de légende. Le revers est encore plus informe, on y remarque une croix pattée cantonnée de quatre annelets. Pas de légende non plus, mais des traits irrégulièrement espacés. Ces deux pièces doivent dater du XIVe ou du XVe siècle (2); il est assez difficile de dire quelles monnaies on a voulu reproduire.

Ici se termine le travail que j'avais entrepris. Le sol de Thérouanne a encore cependant fait reparaître au jour plusieurs autres petits monuments métalliques, mais ils sont complétement différents de ceux que nous venons d'examiner. Ce ne sont plus des méreaux, mais plutôt des marques de drap ou autres. La plupart sont d'ailleurs tellement effacés ou mal empreints qu'il n'est guère possible de leur donner une attribution. Je ne renonce cependant pas à les faire connaître, lorsqu'une étude un peu plus

(1) V. M. Forgeais, *op. cit.*, 5e série, pp. 87, 88, 89.

(2) Le n° 33 appartient à M. Dancoisne.

approfondie m'aura permis de débrouiller ce véritable chaos.

Le nombre des pièces que j'ai décrites est du reste déjà assez considérable pour que je ne cherche pas à l'augmenter. Il ne me reste plus qu'à remercier le lecteur qui a bien voulu me suivre jusqu'au bout dans cette aride description. Je regrette de n'avoir pu lui apprendre quelque chose de nouveau, mais il en est souvent de même lorsqu'on est arrêté par le manque de documents ; et certainement je n'eusse jamais consenti à faire ce travail qui n'est autre, en définitive, que celui d'un rédacteur de catalogue, si je n'y avais été encouragé par les bienveillants avis de quelques amis. J'ai cédé à leurs représentations ; que ceci soit mon excuse auprès de ceux qui trouveraient que j'ai eu tort de le faire.

L. Deschamps de Pas.

HISTOIRE MONÉTAIRE CONTEMPORAINE.

FRAGMENTS.

DEUXIÈME ARTICLE [1].

Pl. II a VIII.

Depuis la publication de notre premier article, la question de l'unification monétaire n'a point fait un grand pas en avant.

Cette situation doit être attribuée à l'ajournement des réunions de la Commission internationale.

Ainsi a été renvoyé aux séances à venir l'examen d'actes adhésifs à la convention de 1865, qui, bien qu'en petit nombre, s'étaient produits au moment de la séparation momentanée des représentants de l'union monétaire.

Les événements de 1870-1871 sont venus remettre en question la reprise des négociations.

Mais l'initiative privée n'est point restée inactive.

Autour de l'importante question de l'unification moné-

[1] *Voir* le premier article, *Revue de la numismatique belge*, t. I. 5e série, 1869.

taire vinrent se grouper des travaux spéciaux, signés de noms distingués. A savoir :

1° La convention monétaire du 23 décembre 1865 et de l'uniformité des monnaies.

2° De l'uniformité des monnaies. — Notes présentées à l'Académie des sciences.

3° La monnaie internationale et le système métrique.

Trois opuscules dus à la plume de M. Léon, ancien ingénieur en chef des ponts et chaussées (1).

4° L'unification monétaire internationale, ses conditions et ses perspectives, par Feer-Herzog (2).

5° La question de l'uniformité internationale des monnaies considérée au point de vue historique, par le comte Maurin Nahuys, à Utrecht, qui plus tard publia sur le même sujet un nouveau travail en français et en allemand (3).

Quoiqu'il se soit placé sur un terrain étranger à la question qui nous occupe, n'omettons pas le nom du Dr Van Riemsdyck, le savant inspecteur essayeur général de la Monnaie royale des Pays-Bas, qui, dans son mémoire sur la composition chimique des monnaies néerlandaises (4), légitime une fois de plus la haute position qu'il a conquise dans la science.

Citons encore les ouvrages si remarquables de M. M. Wolowsky, membre de l'Académie des sciences morales et poli-

(1) Paris, chez Guillaumin.

(2) Genève, chez Cherbuliez.

(3) *Revue de la numismatique belge*, 5e série, t. I, II et III, 1869, 1870 et 1871.

(4) Extrait du t. III des Archives néerlandaises.

tiques : *l'Or et l'argent* (1) et les *Études sur la monnaie,* par Bonnet (1).

L'Angleterre, persévérant toujours à son profit dans la voie des investigations, voulut connaître, sous le rapport matériel et non sous une forme comparative, la situation des établissements monétaires européens.

Les commissaires, délégués à cet effet par les lords du Trésor de Sa Majesté Britannique, en 1870, étaient : MM. Ch. Fremantle, député à la Monnaie de Londres, Chandler Roberts, chimiste de la Monnaie, et James Murdoch Napier, ingénieur.

Ils rédigèrent savamment un rapport (2), énonçant tous les faits, résumant toutes les observations recueillies successivement du 2 mai au 16 juillet 1870, à Madrid, Milan, Rome, Constantinople, Vienne, Saint-Pétersbourg, Stockholm, Copenhague, Berlin, Utrecht, Bruxelles et Paris.

Mais, reprenons la succession des faits qui se rattachent à la question de l'unification monétaire.

Le 8 novembre 1869, l'empereur des Français approuvait un rapport, par lequel M. Magne, Ministre des finances, tout en reconnaissant les avantages incontestables de l'adoption d'une monnaie internationale, faisait connaître les dissentiments auxquels donnait lieu le choix d'un étalon et concluait à une nouvelle enquête, qui serait confiée aux lumières du conseil supérieur du commerce, de l'agriculture et de l'industrie (3).

(1) Paris, chez Guillaumin.

(2) London, printed by George E. Eyre and William Spottiswoode, 1871.

(3) *Moniteur belge,* 12 novembre 1869.

Le 4 janvier 1870, M. Michel Chevalier demandait au sénat français le renvoi aux ministres compétents d'une pétition par laquelle « on proposait de se rallier au sys-« tème de l'étalon unique, pour lequel le pétitionnaire « recommandait l'or, et de frapper des pièces nouvelles de « 10 grammes de ce métal, au titre de neuf dixièmes de « fin. Dès lors, suivant l'auteur de la requête, l'argent ne « serait plus en France que ce qu'il est en Angleterre : une « monnaie de billon (1). »

Conformément aux propositions de M. Magne, adoptées par l'Empereur, le conseil supérieur du commerce de l'agriculture et de l'industrie procédait à une nouvelle enquête.

Dans les réunions des 10 et 17 février 1870, présidées par M. Louvet, Ministre de l'agriculture et du commerce, on entendit MM. Rouland, directeur de la Banque; baron de Rothschild et de Waru, régents (2).

M. Rouland partagea l'opinion de M. Dumas qui disait : « Vous fabriquez la pièce de 50 francs, qui entre pour « 10 mille francs dans chaque million frappé à la Monnaie. « Remplacez tout ou partie de ces 10 mille francs en « pièces de 50 francs, qui ne sont guère que des mé-« dailles, par des pièces de 25 francs; vous aurez ainsi « frappé, à titre d'essai, une pièce qui a chance de « devenir internationale (3), et cette fabrication restreinte « ne pourra point affecter la circulation actuelle. »

« M. le baron Rothschild demanda le maintien, telles

(1) *Le Temps*, journal, janvier 1870.

(2) *Moniteur belge*, 15 mars 1870.

(3) Nos 12 et 13, pl. II, de mon premier article.

« qu'elles sont aujourd'hui, des deux monnaies légales d'or « et d'argent. »

M. de Waru se prononça dans le même sens.

L'assemblée se sépara sans prendre de conclusion.

A la date du 24 février 1870, une nouvelle séance du conseil supérieur fut consacrée à la déposition d'un publiciste distingué : M. Charles Letouzé [1], qui conclut « à la « suppression de l'étalon d'argent et à l'adoption en France « de l'étalon unique d'or. Pour M. Letouzé, rapporte le « *Moniteur*, la pièce de 5 francs d'argent devrait aussi « disparaître ; elle serait suffisamment remplacée par la « pièce de 5 francs d'or et par une émission un peu plus « forte des pièces divisionnaires de 2 francs et de 1 franc. « Cette mesure n'aurait aucun inconvénient pour notre « commerce extérieur, car la pièce de 5 francs d'argent « n'est pas reçue en Orient ; elle y est toujours fondue pour « être convertie en monnaies du pays ; et si la démonéti- « sation de l'argent amenait la baisse de ce métal, le com- « merce, qui en a besoin pour l'Orient, en trouverait plus « facilement. »

Le 2 juin 1870 va marquer la dernière étape de la question monétaire en France. Nous sommes à la veille de la chute du second empire.

Ce jour-là, M. de Parieu, vice-président du conseil d'État, parlant au sein du conseil supérieur et se plaçant au point de vue de la circulation intérieure en France, se déclarait encore partisan de l'unification monétaire qu'il envisagea sous toutes ses faces, scientifique, commerciale et financière.

(1) *Moniteur belge*, 24 mars 1870.

Les désastres de 1870-1871, les préoccupations qui en furent les conséquences, aggravées par la crise monétaire, vinrent tout entraver.

A l'appui de la mention de cette crise qu'il me soit permis d'ajouter qu'en ce moment la création immédiate d'une monnaie divisionnaire en échange de billets de banque est vivement réclamée dans les Ardennes françaises et à Reims, deux des départements qui ont le plus souffert des événements de guerre (1).

Le projet de loi monétaire soumis aux délibérations du Reichstag de l'empire d'Allemagne éveille les inquiétudes en France.

Voici les principales dispositions de ce projet qu'il nous importe de citer ici :

On frapperait des pièces de 20 marcs valant 6 thalers 20, ou 25 francs 69 centimes;

Des pièces de 15 marcs valant 5 thalers, ou 18 francs 51 centimes.

Évidemment ce tarif tend à paralyser les efforts de la France quant à l'adoption d'une monnaie internationale, le système décimal n'étant pas la base du projet allemand.

Aussi de toutes parts en France s'élèvent des clameurs et déjà la chambre de commerce de Mulhouse vient d'adresser à la chancellerie impériale de Berlin une pétition en faveur de l'adoption du système décimal avec le franc ou du moins avec le marc à 1 franc 25 centimes.

D'autres considérations sont encore émises en France,

(1) *Echo de Givet,* 12 novembre 1871.

mais toutes ayant plus ou moins trait à la politique nous nous abstiendrons d'en parler ([1]).

Nous osons espérer que les lignes qui précèdent permettront d'apprécier la situation au point de vue de l'unification monétaire.

Mais avant de résumer, comme nous le fîmes en 1869, les données qui se rattachent à la fabrication monétaire à l'étranger et en Belgique, citons tout particulièrement MM. le baron Nothomb, notre ministre plénipotentiaire près la cour impériale d'Allemagne; Barre, graveur général des monnaies de France; Clérot, conservateur du Musée monétaire à Paris; Meyer, numismate à Berlin.

Je leur suis redevable de renseignements tels qu'on devait en attendre d'hommes dont les noms resteront chers à la science numismatique et à l'art de la gravure. Nommons encore MM. Louis Mesdach de Ter Kiele et OEscher, directeurs d'hôtels monétaires en Espagne et propriétaires de l'importante usine de Biache.

Les données qu'ils ont bien voulu me fournir sont précieuses.

Je saisis l'occasion de leur renouveler publiquement l'assurance de ma vive reconnaissance.

AUSTRO-HONGRIE (*Monarchie impériale et royale d'*).

« Il est à remarquer, disions-nous, dans notre premier « article, que, du côté de l'Autriche, disposée à prendre « des engagements, la question de l'unification monétaire « soit encore sans solution. »

([1]) *La Patrie*, novembre 1871.

L'avis suivant, qui émane du gouvernement austro-hongrois, va nous fournir d'utiles renseignements :

« Le traité monétaire conclu, le 24 janvier 1857, entre « l'Autriche et les États allemands, ayant été résilié, en ce « qui concerne la monarchie austro-hongroise, par le « traité monétaire du 13 juin 1867, le gouvernement « impérial et royal, pour préparer l'introduction de l'étalon « d'or, a résolu de remplacer les monnaies d'or stipulées « dans le traité mentionné en 1857, sous le nom de « *Couronne d'or*, » par d'autres, que nous allons décrire, fabriquées en pleine conformité des prescriptions de la convention monétaire, conclue le 23 décembre 1865, entre la France, l'Italie, la Suisse et la Belgique.

Autriche (*Empire d'*).

Monnaies d'or. — Pl. II, n° 30. Pièce de 8 florins (20 francs), à l'effigie de S. M. l'empereur François-Joseph Ier. Titre 0,900, poids 6 grammes 451 milligrammes.

Le type de la pièce de 4 florins (10 francs) ne diffère point de la précédente.

Sur la tranche, on lit ces mots : « VIRIBUS UNITIS. » Ces monnaies sont frappées dans les pays d'Autriche, représentés au conseil d'empire de Vienne, en vertu de la loi du 9 mars 1870.

Monnaies d'argent. — N° 31. Pièce de 20 kreutzers, titre 0,500, poids 2 grammes 590 milligrammes.

La tranche de cette pièce est unie.

Des pièces de 10 kreutzers ont également été frappées.

Hongrie (*Royaume de*).

Monnaies d'or. — Pl. VII, n° 60. Pièce de 8 et de 4 florins (20 et 10 francs), semblables, quant au poids et au titre, à celles de même métal dont il vient d'être parlé.

Tranche cannelée. — Le revers diffère de celui qu'on va retrouver sur les pièces d'argent hongroises, frappées en 1868.

Aujourd'hui, ce revers représente les armes de Hongrie, sommées de la couronne de Saint-Étienne, à la croix inclinée.

Les pièces d'or ont été frappées dans le royaume de Hongrie, en vertu de l'article de la loi n° XII de l'année 1869.

Pour l'Autriche, comme pour la Hongrie, la livre monétaire (demi-kilogramme), contenant neuf dixièmes d'or et un dixième de cuivre, doit donner 77 ½ pièces de 8 florins et 155 de 4 florins.

Monnaies d'argent. — N° 61. Les indications pour les pièces d'argent hongroises de 20 et 10 kreutzers sont identiques, sauf la gravure du revers, à celles des kreutzers autrichiens.

ALLEMAGNE (*Empire d'*).

Prusse.

Pl. II, n° 32. Thaler. — Titre 0,900 argent, poids 18 grammes 517 milligrammes, aux effigies des époux, les têtes accolées. Cette pièce fut frappée à l'occasion du

couronnement de Guillaume, roi de Prusse, et de la reine Augusta, princesse de Saxe-Weimar.

Sur la tranche, on lit : *Mit uns Gott.* Ces mots vont se retrouver sur la tranche des pièces suivantes.

N° 33. Thaler, même titre et poids, frappé en commémoration de la campagne d'Autriche (1866).

N° 34. Double thaler, poids 37 grammes 0.34 milligrammes, titre 0.900.

Anhalt (*Duché d'*).

Pl. III, n°s 35 et 36. Thalers à l'effigie du duc Léopold-Frédéric. — Titre 0,900, poids 18 grammes 517 milligrammes.

Ces mots sur la tranche : *Segne Anhalt Gott.*

En 1841, trois duchés distincts portèrent les noms de Anhalt-Bernbourg, Anhalt-Cœthen et Anhalt-Dessau.

Plus tard, vers 1853, deux de ces duchés furent réunis sous le nom de Anhalt-Dessau-Cœthem.

Depuis, ces trois États furent réunis sous le gouvernement de la maison d'Anhalt-Dessau.

Le premier thaler est aux armes d'Anhalt : parti de Brandebourg et de Saxe.

Bade (*Grand-duché de*).

Pl. IV, n°s 44, 45, 46 et 47. Kreutzers commémoratifs des victoires remportées en 1870-1871, par les armées allemandes en France, frappés aux armes du grand-duché et aux armoiries des villes de Buehl, Karlsruhe et Offenburg.

Bavière (*Royaume de*).

N° 37, pl. III. Thaler à l'effigie de S. M. le roi Louis II; au revers, la vierge Marie, patronne du royaume, et, sur la tranche : *XXX ein pfund fein.*

Titre 0,900 argent, poids 18 grammes 517 milligrammes.

Brême (*Ville hanséatique de*).

N° 38. Pièce, dite *Sieges thaler,* commémorative de la paix du 10 mai 1871, aux armoiries de la ville, et avec cette invocation sur la tranche : *War mit uns Gott.*

Titre 0,965 argent, poids 17 grammes 540 milligrammes.

Cette pièce diffère des autres déjà indiquées sous le rapport du poids, qui est ici abaissé, mais le titre étant plus élevé, le degré de compensation est facile à saisir.

Francfort (*Ci-devant ville libre de*).

N° 39. Thaler commémoratif d'un tir solennel, en août 1863. Au revers, une vue du Römer (hôtel de ville). Ces mots sont gravés sur la tranche : *Stark im recht* (la force dans le droit).

Titre 0,900 argent, poids 18 grammes 517 milligrammes.

Hambourg (*Ville hanséatique de*).

Pl. VI, n° 58. Ducat en or. Titre 0.979, poids 3 grammes 500 milligrammes. Tranche cannelée.

MECKLEMBOURG-SCHWERIN (*Grand-duché de*).

Pl. IV, n° 40. Thaler à l'effigie du grand-duc Frédéric François V. Titre 0,900 argent, poids 18 grammes 517 milligrammes. Sur la tranche : *Ein thaler 30 ein pfund fein.*

MECKLEMBOURG-STRELITZ (*Grand-duché de*).

N° 41. Thaler à l'effigie du grand-duc Frédéric-Guillaume V.

Titre et poids égaux au précédent.

Sur la tranche, ces mots : *Gott schirme Mecklenburg.*

REUSS-GREIZ (*Principauté de*).

N° 43. Thaler à l'effigie du prince souverain Henri XXII. Titre 0,900, poids 18 grammes 517 milligrammes. Sur la tranche : *Omnia cum Deo.*

REUSS-SCHLEIZ-LOBENSTEIN ET EBERSDORF (*Principauté de*).

Pl. V, n° 48. Thaler à l'effigie de Henri XIV, prince régnant.

Titre 0,900 argent, poids 18 grammes 517 milligrammes. Sur la tranche : *Munz vertrag vom 24 januar 1857.*

SAXE (*Royaume de*).

N° 49. Thaler à l'effigie de S. M. le roi Jean V.

N° 50. Autre, commémoratif de la campagne de France, en 1871.

A la tranche de ces deux pièces : *Gott segne Sachsen.*

La figure équestre du revers rappelle les *Dioscures* de certaines médailles consulaires romaines.

N° 51. Le troisième est une pièce de l'union monétaire avec la Prusse et à l'effigie du prince Charles-Alexandre, grand-duc de Saxe.

Sur la tranche : *Gott und Recht.*

Les indications communes à ces trois pièces sont : titre 0,900 argent, poids 18 grammes 517 milligrammes.

WALDECK (*Principauté de*).

Pl. IV, n° 42. Thaler à l'effigie du prince souverain Georges-Victor. La tranche reproduit exactement les mots et la date du thaler n° 48.

CHILI (*République du*).

N° 52. Un pezo. — Titre 0,900 argent, poids 25 grammes.

La valeur de cette pièce étant exactement celle de nos monnaies et de plus conforme aux stipulations de la convention monétaire, on est admis à supposer que le gouvernement de la république souscrira, dans un avenir prochain peut-être, aux conditions qui régissent l'unification monétaire.

Tranche cannelée.

BRÉSIL (*Empire du*).

Dans notre premier article, nous disions : « Le Brésil « eut recours à notre pays pour la frappe de jolies pièces « de bronze de 20 et de 10 reis, n° 24, pl. IV. »

Pl. VI, n° 53. Pièce de 200 reis.

Titre 0,250 nickel — cuivre 0.750.

Poids 15 grammes. Les pièces de 100 reis alliées au même titre; poids 10 grammes.

Ces pièces sont frappées à la Monnaie de Bruxelles.

L'émission de ces monnaies, à tranche unie, fut décrétée par S. M. I. l'Empereur du Brésil, le 3 septembre 1870.

Une partie des flans sortent des usines de MM. OEschger et Mesdach de Ter Kiele, à Biache (département du Pas-de-Calais).

ÉGYPTE.

N° 54. Pièce de 40 paras, essai monétaire en cuivre, gravé par Barre (très-rare).

Depuis, ce type a été adopté par le gouvernement de S. A. le Khédive, et de grandes quantités de ces monnaies ont été frappées à Paris et à Bruxelles, en alliage de bronze contenant 950 cuivre, 40 étain, 10 zinc; leur poids est de 25 grammes.

Tranche unie.

ESPAGNE (*Royaume d'*).

N° 55. Pièce de *diez centimos*, en bronze, du poids de 10 grammes, contenant : cuivre 950, étain 40 et zinc 10.

Le dessin allégorique de cette pièce diffère sensiblement de celui joint à notre premier article, pl. II, figure 10.

Nous nous abstenons de reproduire ici les sous-divisions de cette pièce, à savoir 5, 2 et 1 *centimos*.

Toutes sont à la même effigie et toutes, comme celle de *diez centimos*, indiquent : A. leur poids respectif, et B. le nombre de pièces que donne un kilogramme.

A. Cinco	gramos.	B. Doscientas	piezas
Dos		Quinientas	en
Un	gramo.	Mil	kilog.

Nous sommes en mesure de publier de nouveaux renseignements inédits sur la fabrication monétaire espagnole.

Par un premier contrat du 15 octobre 1865, les ateliers monétaires de ce pays devaient fournir 3,350,000 kilogrammes de monnaies de bronze, somme équivalente à 576,200,000 pièces ([1]).

En 1870, on demandait aux adjudicataires, qui sont restés MM. OEschger et Mesdach de Ter Kiele, la fourniture de 3,200,000 kilogrammes de monnaies de bronze, aux poids de 10, 5, 2 et 1 gramme, respectivement aux diamètres de 50, 25, 20 et 15 millimètres.

Les flans nécessaires à la frappe de ces monnaies proviennent des usines de Biache.

La frappe a lieu dans l'atelier de Barcelone, où 24 presses donnent un rendement de 80,000 pièces par jour, dans les proportions suivantes : 50 p. °/₀ de pièces de 10 grammes, 40 p. °/₀ de 5 grammes, 5 p. °/₀ de 2 grammes et 5 p. °/₀ de 1 gramme.

FRANCE.

A la suite des événements survenus en France, on ne pouvait s'attendre à voir le gouvernement de ce pays se préoccuper de gravure de monnaies.

Depuis le rétablissement de la république, les pièces en

([1]) *Voir* le premier article, p. 8.

argent frappées en France l'ont été au moyen de coins combinés, rappelant cette succession de mêmes formes de gouvernement renaissant tour à tour de leurs cendres comme le phénix.

Citons : Pièces de 5 francs, argent.

1° Tête de Cérès, déesse de l'*Abondance* qui, à dater de 1848, symbolise l'existence intermittente de la république française, par Oudiné. Le revers de la pièce au millésime de 1870 est emprunté au règne de Louis-Philippe. Marque de la Monnaie de Paris.

2° Même effigie que la précédente. Pour revers, celui de la pièce de 5 francs de 1848, avec la légende : *Liberté — Égalité — Fraternité*. Millésime 1870.

3° *Droit*. Groupe de Dupré, symbolisant la force, la justice et l'égalité. (Type de l'Hercule.) *Revers*. Couronne mi-partie chêne et laurier entourée des mots : *République française*. Millésime 1870. Marque de la Monnaie de Paris.

4° Pièce en tout pareille au n° 1 ; millésime 1871 (K).

5° Pièce semblable à celle n° 3, frappée en 1871, sous le *règne* de la Commune parisienne, comme l'indique le petit trident du revers, cet attribut à l'aide duquel Neptune apaisait les flots furieux et qui fut inefficace entre les mains de la Commune. On lit sur la tranche : *Dieu protége la France*. Est-ce une invocation ou une affirmation ?

Pièces de 2 francs, argent :

6° Semblable au n° 1, millésime 1871 (K).

7° Conforme au n° 2, millésime 1870.

8° Semblable au n° 7, millésime 1871.

Sauf les n°s 4 et 6 qui sortent de l'atelier de Bordeaux,

toutes les autres ont été frappées à la Monnaie de Paris (A).

Monnaies de bronze :

Pl. VI, n° 56. Nous reproduisons ici la pièce de 10 centimes, frappée à Paris, en 1871, et gravée par Oudiné. La pièce de 5 centimes, qui sort du même atelier, est semblable quant au dessin. Respectivement les poids sont : 10 et 5 grammes. Titre 950 cuivre, 40 étain et 10 zinc. Tranche unie.

GRÈCE (*Royaume de*).

Le 18 novembre 1868, ce royaume, admis au sein de l'union monétaire, fit frapper à Paris et à Strasbourg les pièces représentées pl. II et III, n°s 14, 15 et 16, jointes à notre premier travail.

Le gouvernement avait demandé à être autorisé, comme d'autres États signataires de la convention, à pouvoir calculer ses monnaies d'appoint, non au taux de 6 francs par tête de la population actuelle, mais bien à celui de la population présumée au 1er janvier 1880 ce qui permettrait d'émettre 9 millions de drachmes au lieu de 7,995,000.

Le gouvernement fédéral suisse consentait à cet arrangement, tout en demandant que la Grèce s'engageât :

1° A procéder immédiatement au retrait de ses anciennes monnaies, avant d'émettre le supplément destiné à compléter le chiffre de 9 millions ;

2° A ne jamais créer concurremment à ses monnaies des petites coupures de 2 et 1 franc et 50 centimes.

Le gouvernement hellénique, par l'organe de M. Avierinos, semblait considérer ces conditions comme étant sans objet, en alléguant que les anciennes monnaies grecques, frappées en 1853, ne pouvaient sérieusement faire double

emploi, puisque, par suite de circonstances trop longues à énumérer ici, elles avaient disparu en presque totalité de la circulation. Ce fait était exact.

Quant à l'émission de coupures, ajoutait M. Avierinos, le cas n'ayant pas été prévu, aucune obligation de ce genre n'avait été imposée aux autres États signataires de la convention. Du reste, depuis la reconnaissance de son autonomie, la Grèce ne s'était jamais trouvée dans la nécessité de recourir à une pareille mesure.

Il est vrai de dire que cette interdiction n'existe pas; mais, comme le faisait observer le Conseil fédéral, il faut voir là une omission de rédaction à laquelle on pourrait pourvoir lors d'une révision de la convention.

On s'étonnera sans doute, en présence de l'opposition faite autrefois au gouvernement hellénique, de voir aujourd'hui la France créer des coupures de 1-2 francs, etc. Sans doute, il faut attribuer le silence des États signataires de la convention aux considérations qui découlent de la crise monétaire que la République traverse en ce moment.

A la suite d'explications demandées et données des deux parts, la question fut résolue à la satisfaction de tous [1].

Pl. VI, n° 57. Essai monétaire de la pièce de 20 francs gravée, en 1869, par Barre. Il existe également un essai des pièces de 10 et de 5 francs gravées par le même artiste. Ces spécimens, frappés sur cuivre doré, tranche cannelée, sont fort rares.

[1] Consulter à ce sujet le long article inséré dans le *Journal de Genève*, 7 décembre 1869, n° 285.

HONDURAS (*République d'*).

AMÉRIQUE CENTRALE.

Pl. VI, n° 59. Pièce de 1 real. Nickel.

Poids 12 grammes 500 milligrammes. Tranche unie. Frappée à Paris.

Les pièces d'une valeur inférieure, pareillement en nickel, sont le 1/2, le 1/4 et le 1/8 de real, aux poids respectifs de 6 grammes 500 milligrammes, 3 grammes 100 milligrammes et 1 gramme 550 milligrammes.

ITALIE (*Royaume d'*).

Pl. VII, n° 62. Pièce de 5 francs à l'effigie du roi Victor-Emmanuel (M).

Titre 0,900 argent, poids 25 grammes.

Sur la tranche : *Fert, Fert, Fert.*

Conforme aux prescriptions de la convention monétaire.

MEXIQUE (*République du*).

N° 63. Pièce de 1 peso. Titre 0,900 argent, poids 27 grammes. Tranche cannelée.

Les sous-divisions de cette pièce sont : 50, 25, 10, 5 *centimos* en argent, et 1 *centimo* en cuivre.

PÉROU (*République du*).

N° 64. Cette pièce, *un sol*, est au même titre et au même poids que nos pièces de 5 francs. La tranche en est cannelée.

Nous ne savons si cet État a l'intention de souscrire à la convention monétaire de Paris.

PORTUGAL (*Royaume de*).

Nous avons fait connaître des monnaies de ce pays, dans notre catalogue de 1869.

Aujourd'hui, pl. VIII, n° 65, on trouvera le dessin représentant une pièce d'essai de 5,000 reis ou 20 francs, gravée par Ch. Wiener.

Le revers de ce rarissime spécimen est adopté.

Les exemplaires que nous possédons sont en argent et en bronze.

RUSSIE (*Empire de*).

N° 67. Pièce de 5 copeks en cuivre. Du poids de 16 grammes 500 milligrammes.

D'autres pièces de 3, 2 et 1 kopeks appartiennent à la même émission et reproduisent le droit et le revers de la première, sauf le chiffre indicateur de la valeur. Poids respectifs de 10, 6 et 3 grammes. Tranche cannelée.

ROUMANIE (*Principauté danubienne de*).

N° 66. Pièce de 20 *lei* (20 francs), à l'effigie du prince Charles I, gouvernant, sous la protection de la Porte Ottomane, ce pays qui, avec la Moldavie et la Valachie, porte le nom de *Provinces-Unies*.

Le *leu* ou franc, quant à la gravure, ne diffère de la pièce précédente que par l'indication de la valeur monétaire. Ces pièces sont fabriquées d'après les prescriptions de la convention de Paris, leur bordure est cannelée.

SERVIE (*Principauté danubienne de*).

N° 68. Pièce en bronze de 10 paras.

Poids 10 grammes. Tranche unie.

Cette pièce, à l'effigie d'Obrenovich III, fut émise en vertu du firman du 10 juin 1868.

SUÈDE ET NORVÉGE (*Royaume de*).

Monnaies d'argent. — N° 69. Pièce de 4 risdales.

Titre 0,750, poids 33 grammes 870 milligrammes.

Sur la tranche : 75/100 *Delar fin silfver.*

Citons encore les pièces de 2 et de 1 risdales et la pièce de 10 öre ; cette dernière à tranche unie.

Poids respectifs 17 grammes, 8 grammes 500 milligrammes, 1 gramme.

Monnaies de bronze. — N° 70. Pièce de 5 öre, poids 8 grammes 500 milligrammes. Il existe également des pièces de 2 et de 1 öre.

Toutes ces pièces sont à tranche unie.

BELGIQUE.

Nous avions précédemment dressé le tableau des monnaies nationales, pièces d'or de 20 francs et d'argent de 5 francs, frappées à l'hôtel des Monnaies de Bruxelles, de 1865 à 1868, et pendant les six premiers mois de 1869.

De nouvelles recherches nous permettent d'augmenter la somme de nos données statistiques, qui vont dater d'une époque plus reculée, jusqu'à la fin de 1870.

Il a été frappé en espèces d'or et d'argent :

	NOMBRE DE PIÈCES DE		VALEUR NOMINALE.	
	20 FRANCS.	5 FRANCS.	20 FRANCS.	5 FRANCS.
De 1832 à 1868 inclusivement	4,281,122	39,299,806	85,622,440	196,499,030
En 1869	1,234,474	12,657,542	24,689,480	63,287,710
En 1870	3,171,203	10,468,075	63,424,060	52,340,375
TOTAUX	8,686,799	62,425,423	173,735,980	312,127,115

Les monnaies divisionnaires, frappées en exécution de la convention de Paris, fournissent les chiffres suivants :

	NOMBRE DE PIÈCES DE			VALEUR NOMINALE.		
	2 FRANCS.	1 FRANC.	50 CENTIMES.	2 FRANCS.	1 FRANC.	50 CENTIMES.
En 1866 . . .	1,942,000	3,041,000	6,806,000	3,884,000	3,041,000	3,403,000
» 1867 . . .	3,789,000	6,652,000	1,014,000	7,578,000	6,652,000	507,000
» 1868 . . .	2,164,230	675,000	1,075,864	4,328,460	675,000	537,932
» 1869 . . .	»	1,393,608	»	»	1,393,608	»
Totaux . .	7,895,230	11,761,608	8,895,864	15,790,460	11,761,608	4,447,932

MONNAIES DE NICKEL.

	NOMBRE DE PIÈCES DE			VALEUR NOMINALE.		
	20 CENTIMES.	10 CENTIMES.	5 CENTIMES.	20 CENTIMES.	10 CENTIMES.	5 CENTIMES.
En 1861 . . .	1,803,670	9,080,145	8,259,264	360,734 »	908,014 50	412,963 20
» 1862 . . .	»	15,129,027	14,149,380	»	1,512,902 70	707,469 »
» 1863 . . .	»	14,481,659	16,055,072	»	1,448,165 90	802,753 60
» 1864 . . .	»	3,202,342	2,512,574	»	320,234 20	125,628 70
Totaux . .	1,803,670	41,893,173	40,976,290	360,734 »	4,189,317 30	2,048,814 50

MONNAIES DE CUIVRE.

	NOMBRE DE PIÈCES DE		VALEUR NOMINALE.		*Observations.*
	2 CENTIMES.	1 CENTIME.	2 CENTIMES.	1 CENTIME.	
Antérieurement à 1869.	177,466,130	61,524,576	3,549,322 60	615,245 76	
En 1869.	2,971,930	5,064,341	59,438 60	50,643 41	
En 1870.	25,653,780	3,930,000	513,075 60	39,300 »	
TOTAUX	206,091,840	70,518,917	4,121,836 80	705,189 17	

RELEVÉ GÉNÉRAL DES MONNAIES LÉGALES ÉMISES DEPUIS 1832 JUSQU'EN 1870 INCLUSIVEMENT ET NON RETIRÉES DE LA CIRCULATION.

DÉSIGNATION des PIÈCES.		NOMBRE de PIÈCES.	SOMMES en FRANCS.	*Observations.*
20	francs.	8,686,799	173,735,980 »	
5	francs.	62,425,423	312,127,115 »	
2	francs.	7,895,230	15,790,460 »	
1	francs.	11,761,608	11,761,608 »	
50	centimes.	8,895,864	4,447,932 »	
20	centimes.	1,803,670	360,734 »	
10	centimes.	41.893,173	4,189,317 30	
5	centimes.	40,976,290	2,048,814 50	
2	centimes.	206,091,840	4,121,836 80	
1	centimes.	70,518,917	705,189 17	
TOTAUX. . .		460,948,814	529,288,986 77	

Le service administratif monétaire du royaume a subi de profondes modifications.

Deux arrêtés royaux et un arrêté ministériel, pris à la date du 25 mai 1867, en exécution de la loi monétaire du 21 juillet 1866 et des art. 2 et 3 de la convention monétaire, qui n'ont été publiés en librairie qu'en 1871 (1), règlent :

1° Les frais de fabrication des monnaies;

2° Les frais d'affinage des matières d'or et d'argent;

3° La somme des monnaies et le poids des matières d'or et d'argent à fabriquer et à affiner journellement pour les versements faits au bureau de change.

Les deux premiers arrêtés ont été modifiés par de nouvelles dispositions royales, datées du 10 octobre 1870 (2).

En exécution de divers contrats passés avec M. J. Allard, directeur, et ensuite d'autorisations ministérielles, les presses de l'hôtel des Monnaies de Bruxelles ont fourni un contingent important à la fabrication pour l'étranger, ainsi qu'on pourra en juger par le relevé statistique suivant :

(1) Imprimé chez Fr. Gobbaerts, à Bruxelles, sous ce titre : *Arrêtés et tarifs concernant l'organisation du bureau de change de l'hôtel des Monnaies de Bruxelles.*

(2) *Revue de la numismatique belge,* 5e série, t. III, 1870.

MONNAIES ÉTRANGÈRES.

DÉSIGNATION DES ÉTATS.	NOMBRE DE PIÈCES DE					
	20 REIS.	10 REIS.	40 PARAS	10 CENTIMES.	5 CENTIMES.	2½ CENTIMES.
Brésil (Empire du) (1).	90,359,844	89,603,926	»	»	»	»
Égypte (Vice-royauté d') (2). . . .	»	»	20,000,000	»	»	»
Luxembourg (Grand-duché de) (3)	»	»	»	1,313,050	303,900	209,880
	90,359,844	89,603,926	20,000,000	1,313,050	303,900	209,880
TOTAUX.	179,963,770		20,000,000	1,826,830		

(1) Frappées en 1868, 1869 et 1870.
(2) Id. en 1870.
(3) Id. id.

Tous nos chiffres sont éloquents et de nature à rassurer M. Émile de Girardin, qui, dans le courant de 1871, pleurait si *amèrement* sur le sort de l'hôtel des Monnaies de Bruxelles.

Les réponses réparatrices ne tardèrent pas à se produire ([1]).

Un arrêté royal, pris le 18 décembre 1852, sur la proposition de MM. Rogier, Ministre de l'intérieur, Frère-Orban, Ministre des finances, comblait une lacune en prescrivant la rédaction du catalogue des coins, poinçons et matrices des monnaies, médailles, jetons, sceaux, cachets et timbres appartenant à l'État.

La commission, appelée à aviser aux mesures à prendre pour satisfaire à la volonté royale, était composée de :

MM. Braemt (J.-P.), en son vivant graveur des monnaies;
Chalon (R.), président de la Société numismatique;
Piot (Ch.), alors secrétaire de la même Compagnie.

Ce dernier fut chargé de la rédaction de cet important travail, qui prit de suite rang parmi les ouvrages les plus estimés et dont l'introduction constitue à elle seule une monographie complète des plus remarquables.

De récentes et nombreuses découvertes nécessitent un travail supplémentaire auquel le gouvernement a pourvu.

Puisse le continuateur, fort même des exemples et des conseils de notre confrère, M. Piot, ne pas rester en-dessous de sa tâche!

Bruxelles, le 1er décembre 1871.

A. Brichaut.

([1]) *Revue de la numismatique belge*, 5e série, t. III, 1870.

DÉCOUVERTE

DE

MONNAIES DU XIe ET DU XIIe SIÈCLE,

A BRUXELLES.

Lorsqu'on entreprit les grands travaux qui avaient pour but l'assainissement de la Senne à Bruxelles, les antiquaires et les numismates se réjouissaient à l'avance des découvertes qui seraient faites, au point de vue de l'histoire, d'objets ayant appartenu à des temps reculés, et que le bouleversement de l'ancien Bruxelles ne devait pas manquer de mettre au jour.

Sous ce rapport, leurs espérances furent en grande partie déçues ; on ne trouva que de rares méreaux et jetons, quelques vieilles armes du XIVe et du XVe siècle et des monnaies d'or et d'argent du règne d'Albert et Isabelle. Je n'ai été informé, malgré les nombreuses visites que j'ai faites sur les différents points des travaux, que de la découverte d'un petit dépôt de deniers d'argent, qui, au nombre de quatre cents, furent aussitôt partagés. Mais

j'eus la bonne fortune de le retrouver intact dans les mains des trouveurs. J'en donnerai plus loin la description.

Ces pièces étaient en partie assez bien conservées, et en partie assez usées; un petit nombre seulement était à fleur de coin, et le manque d'oxydation était une preuve que ces pièces avaient été enfouies dans un lieu sec.

Ce dépôt a dû être fait vers la fin du XIIe siècle.

En effet, il ne contenait que des pièces de Frédéric, empereur, et de Hiltolf, archevêque de Cologne. Les premières ont été parfaitement décrites et figurées par H. P. Cappe, dans son ouvrage sur les monnaies des empereurs et rois d'Allemagne (*Münzen der Deutschen Kaiser und Könige des Mittelalters,* pl. XI, n° 175); elles y sont attribuées à Frédéric Ier Barberousse.

Les secondes appartiennent à Hiltolf, archevêque de Cologne. Le père J. Hartzheim, S. J., les représente d'une façon assez complète dans son *Historia rei nummariæ Coloniensis,* pl. XI et XII, publiée à Cologne en 1754.

La moitié des monnaies du dépôt appartenait à Frédéric, et l'autre à Hiltolf. Dans toute la masse je n'ai trouvé aucune autre pièce.

J'ai rencontré quelques légères variétés dans les deniers de Frédéric, telles que : FREDERIC ∘ IMPE, et FREDERIC ∘ IMPR. Tous ces deniers portent une étoile au-dessus de l'épaule gauche de l'empereur; et ils ont tous pour légende, au revers, ROMA CAPVT MVNDI. Dans quelques exemplaires les lettres des légendes sont un peu plus grandes.

Les pièces de l'archevêque Hiltolf présentent quelques variétés assez marquées. Sur le plus grand nombre, le prélat est représenté mitré, assis sur un pont, tenant de la main droite une crosse et de la gauche un drapeau. Cette variété n'est indiquée ni par Cappe, ni par Hartzheim; elle porte pour légende, autour du buste : HITAP. EPISCOP.

J'en ai trouvé un exemplaire avec EPICOP, au revers. Autour du monument représentant la ville de Cologne, on lit, sur les pièces représentant l'archevêque mitré :

E. I. A. COLONIA PACIS MAT.
PACI
PAC
MATER PACIS MATER PACIS.

Sur les quelques exemplaires dans lesquels l'archevêque est tête nue, les légendes de l'avers diffèrent, ainsi que la figure; l'archevêque tient de la main gauche le livre des évangiles :

Revers. G. A. COLONIA PACI MAIT.
MA

Droit. EPISCOPV
EPISCOPV.

Je n'ai qu'un seul exemplaire où l'archevêque soit mitré et portant le livre de la main gauche.

Sur cet exemplaire, l'archevêque est à mi-corps et debout.

La légende du droit est : HITARC, et le dôme du revers est un peu différent des autres.

Au nombre de ces pièces, il y avait deux bactriates qui semblent appartenir à la Bavière. Faisaient-elles partie de la même trouvaille ?

Il reste à examiner à quelle époque cet enfouissement a été fait, et à quels personnages ces pièces appartiennent. Essayons de résoudre ces questions.

Hartzheim et Cappe attribuent la première série de pièces à Frédéric Ier, dit Barberousse, et la seconde à Hiltolf, archevêque de Cologne.

Le premier régna de 1152 à 1170.

Hiltolf ou Hildolf, que l'on nomme quelquefois Hildebald, n'a occupé l'archevêché de Cologne que de 1076 à 1079.

Les pièces qui le concernent ont dû être frappées pendant son épiscopat; or, en comparant la gravure, la forme des lettres, le poids des pièces, tout porte à faire admettre cette attribution.

Cependant Lelewel et notre savant collègue C. Picqué, conservateur du cabinet des médailles, adoptent une autre opinion : ils attribuent les pièces impériales à Frédéric II, et les reportent ainsi à la fin du XIIe siècle.

Les pièces de la trouvaille dont je m'occupe sont, à peu de chose près, de même module, de même gravure, de même titre et de même poids; elles pèsent, celles d'Hiltolf 1.200; celles de Frédéric 1.300.

Or, comme ces pièces ont été trouvées dans le même dépôt, et vu la ressemblance qu'elles présentent sous tous les rapports, il est à supposer, il est pour ainsi dire

certain qu'elles ont été frappées à des époques assez rapprochées et qu'elles circulaient en même temps. Quant à la date de leur enfouissement, je crois pouvoir avancer qu'elle peut être fixée de 1152 à 1154.

Ixelles, ce 31 octobre 1871.

Dr Dugniolle.

QUELQUES PIÈCES INÉDITES

DU CABINET NUMISMATIQUE

DE FEU M. LE BARON MICHIELS VAN VERDUYNEN.

(Suite, *voyez* 1869, page 451.)

PLANCHE I.

COMTÉ ET DUCHÉ DE GUELDRE.

Otton II (1229-1271).

14. Buste de face, à mi-corps, dans un cercle de perles. Il tient de la main droite l'épée haute et de la main gauche le sceptre. Légende : OTTO C... (Otto comes).

Rev. Écu triangulaire, au lion dans un champ billeté. Légende : ..ΩE ME (Arneme).

Obole. Poids 0.20 gr. Pl. I, nº 1.

Deux deniers au même type ont été publiés par Vander Chijs, dans son ouvrage sur les monnaies des comtes et ducs de Gueldre, pl. I, nos 1 et 2.

On sait que ce fut sous le règne d'Otton II que, dans les armoiries de Gueldre, les trois fleurs de néflier, qui jusque-là avaient toujours orné l'écusson gueldrois, furent remplacées par un lion dans un champ billeté. (*Voy.* Van Spaen, *Oordeelkundige Inleiding tot de Geschie-*

denis van Gelderland. Utrecht, 1801-1805, t. II, p. 74.)

Nous croyons que cette circonstance suggéra à Vander Chijs l'idée de voir une branche de néflier dans l'objet, tenu de la main droite, par le personnage du n° 1. Ceci nous semble d'autant plus probable, que cet auteur a fait copier le dessin de cette pièce, de celui qu'en donne Mader, dans ses *Kritische Beyträge zur Münzkunde des Mittelalters*, Prag., 1813, t. VI, pl. n° 36.

La collection du baron Michiels renfermant un exemplaire bien conservé de ce dernier, nous avons pu nous convaincre que c'est bien un sceptre que le graveur de la pièce a voulu désigner par l'objet en question, comme, du reste, Mader l'a aussi compris.

Nous avouons que sur l'obole, les trois points, formant l'objet qui nous occupe, ne sont point liés et ressemblent ainsi plutôt à trois nèfles qu'au couronnement d'un sceptre, que nous croyons y voir. Mais la considération que ce n'étaient pas les fruits, mais les fleurs du néflier, qui jadis ornaient l'écu de Gueldre, nous semble réfuter l'objection que l'on pourrait nous faire à ce sujet.

Édouard, comme prétendant (1350-1361).

15. Lion rampant à gauche. Légende : ✠ MONETA : RENLOES. (Renlonensis ou Fenlonensis).

Rev. Croix traversant la légende : EDEV-VARD-VS DE-GELR.

Demi-gros, pl. I, n° 2.

Édouard, fils puîné de Renaud II, ayant élevé, en 1350, l'étendard de la révolte contre son frère et souve-

rain légitime, le duc Renaud III, se rendit maître de plusieurs villes de la Gueldre, parmi lesquelles celles de Ruremonde et de Venloo. Il s'arrogea le droit de faire battre monnaie à son nom, en ne prenant toutefois que le simple titre d'Édouard de Gueldre jusqu'en 1361, époque à laquelle il usurpa la souveraineté du duché et prit sur ses monnaies le titre de duc de Gueldre.

Le nombre, jusqu'ici connu, des différentes espèces, qu'il fit frapper avant 1361, est assez restreint, puisque l'ouvrage cité de Vander Chijs ne signale que cinq pièces. Le demi-gros que nous publions aujourd'hui nous semble être une subdivision de la monnaie figurée sous le n° 1 de la pl. IV de cet ouvrage.

Charles le Téméraire (1473-1477).

16. Écusson aux deux lions. Légende extérieure : ✠ KAROL ⁂ DVX : GELR ⁂ IVL ⁂ Z ⁂ CO ⁂ BV ⁂ Légende intérieure ; ✠ ANNO * DNI MCCCC-LXXVIII.

Rev. Dans une bordure composée de treize petits écus, dont un (celui d'en haut), à la fleur de lis et les autres au lion, une croix séparant la légende : MEM - ETO - M : FI - LI DI (Memento mei filia dilecta ? Peut-être : fili Dei).

Jeton (?), pl. I, n° 3.

Le type de cette pièce a été emprunté évidemment à celui des doubles gros, frappés à Utrecht sous David de Bourgogne. (*Voy.* Vander Chijs, *de Munten der bisschoppen, van de heerlijkheid en de stad Utrecht*. Haarlem, 1859, pl. XVIII, n°s 23 à 28.)

En ne considérant cette pièce que sous le rapport du type, on serait certes tenté de la prendre plutôt pour une monnaie que pour un jeton.

Mais la date de 1478 et l'invocation qui s'y trouvent, jointes à la circonstance que l'exemplaire que nous signalons est en vermeil et porte les traces d'une bélière, qui, à ce qu'il paraît, y a été soudée, nous semblent autoriser la supposition que c'est un jeton frappé à l'occasion du premier anniversaire de la mort de Charles le Téméraire, qui fut tué sous les murs de Nancy, le 5 janvier 1477.

Charles d'Egmont (1492-1538).

17. Écusson aux deux lions dans une épicycloïde à douze lobes, dont les angles sont terminés en fleurs de lis. Légende : ✠ KAROLI : DVX + GELRIE + IVL' + Z + CO' + ZVT.

Rev. Croix ailée et pommetée, ayant en cœur une fleur de lis. Légende : ✠ EQVITAS + IVDICIA + TVA + DOMINE.

Double sol. Pl. I, n° 4.

Cette pièce enrichit encore la série, déjà si nombreuse et si variée, des monnaies du duc Charles d'Egmont.

VILLE DE RUREMONDE.

18. L'écusson de la ville (le chef d'azur au lion d'or lampassé de gueules, la pointe d'argent à la fleur de lis de gueules) ; au-dessus, la lettre · R · ; des deux côtés, le chiffre couronné du roi Charles II. Légende : ✠ MONETA · NOVA · RVRIMVNDENSIS.

Rev. La Vierge debout et couronnée, tenant un sceptre de la main droite et portant l'enfant Jésus sur le bras gauche; à ses pieds l'écu de Ruremonde. Légende : MARIA · MA — TER · DEI ⚜.

Demi-Mariengrosch. Pl. I, nº 5.

La *Revue numismatique* a publié (1) une monnaie de Ruremonde, du cabinet de M. Serrure, d'un type presque identique. L'auteur de la notice se doutait déjà que cette pièce, quoique aux noms et armoiries des archiducs, était une monnaie municipale, parce que le revers porte le petit écu de la ville, posé devant les pieds de la Vierge, à qui l'église de Ruremonde est dédiée, et que, du reste, le type de la pièce n'a rien de commun avec celui que les archiducs employaient ordinairement.

La monnaie ci-dessus décrite, et que nous croyons avoir eu cours pour la moitié de la valeur de celle que la Revue a donnée, nous semble confirmer l'opinion qui y est émise, puisqu'elle porte non-seulement le même revers que la pièce de M. Serrure, mais aussi, au droit, l'écusson de la ville, éclipsant de beaucoup les chiffres royaux, à peine perceptibles, dont il est accosté.

On ne connaissait jusqu'ici que des monnaies de cuivre, frappées sous Charles II, par la ville de Ruremonde. Celle que nous publions aujourd'hui prouve à l'évidence que cette ville a aussi fait fabriquer des espèces d'argent, sous le règne de ce monarque.

(1) *Revue de la numismatique belge*, 1re série, t. IV, pl. XXI, fig. 9.

SEIGNEURIE DE BATENBOURG.

Thierry VI (1432-1451).

19. Saint Pierre, à mi-corps, sous un dais gothique. Il tient de la main droite une clef et de la gauche (une croix haussée?). Légende : THE - DRIC' * D' * BRONCHO.

Rev. L'écusson d'Anholt (?) — Bronckhorst, dans un entourage de forme triangulaire, composé de trois ogives, ayant à chaque bout un angle sortant, cantonné d'annelets. Dans les coins du triangle, en haut, les écus d'Anholt (?) et de Bronckhorst, en bas, un point entre trois petits ornements, qui ressemblent beaucoup à des Y. Légende : * MONET - A * NOVA * - * DE * BAT:

Gros. Pl. I, n° 6.

Nous croyons pouvoir attribuer cette pièce à Tierry VI, plutôt qu'à un de ses devanciers du même nom, parce que, entre l'année 1432, époque à laquelle ce seigneur acquit Batenbourg de son beau-frère Guillaume, bâtard de Gueldre, et 1451, l'année de son décès, ce type, moins usité dans les Pays-Bas, fut généralement en vogue en Allemagne.

Ce qui nous semble encore confirmer notre attribution, c'est que l'écusson écartelé du revers de cette pièce est identique à celui que portent les double-gros (*cromsterten*), publiés par Vander Chijs, dans son ouvrage intitulé : *de Munten der voormalige heeren en steden van Gelderland*. Haarlem, 1853, pl. VIII et IX, n°s 1 à 5, lesquels appartiennent indubitablement à ce seigneur.

ÉVÊCHÉ D'UTRECHT.

Conrad (?) (1076-1099).

20. Dans un cercle de perles, un buste épiscopal de face, la tête ceinte d'un ornement perlé ; il tient la crosse dans la main droite et un livre dans la main gauche. Sans légende.

Rev. Croix anglée de quatre petites croix. Légende : ✠ DA ✠ · V ✠ TR ✠ IC. (Da-ev-tr-ic.)

Or. Poids 0.70 gr. Pl. I, nº 7.

Parmi les curiosités de la collection qui nous occupe, celle-ci nous semble mériter, à plusieurs points de vue, de fixer l'attention des numismates.

Persuadé que nos conjectures, à l'égard des pièces que nous publions, ne seront, comme de juste, acceptées par les érudits que sous bénéfice d'inventaire, nous nous permettrons d'en soumettre quelques-unes à leur perspicacité au sujet de cette pièce.

Nous avons l'espoir qu'ils nous accorderont toute l'indulgence dont nous avons besoin et qu'ils voudront bien nous tenir compte que le seul but de cette publication est de signaler des pièces que nous croyons inédites ou très-rares, avant qu'elles soient éparpillées et peut-être perdues pour la science.

En examinant de près la pièce ci-dessus décrite, trois questions se présentent de suite à l'esprit. En premier lieu, et celle-ci est certes la question principale, la pièce est-elle bien authentique et non l'œuvre de quelque faussaire, soit ancien ou moderne. Ensuite, en supposant

l'authenticité admise, est-elle une monnaie d'or ou bien une pièce de plaisir, en d'autres termes, un essai en or, provenant de coins destinés à la frappe de monnaies d'argent. Et, en dernier lieu, à quel évêque doit-elle être attribuée, en admettant qu'elle soit authentique.

Tout en regrettant que nous ne puissions nous prévaloir de posséder le tact indispensable et le coup d'œil assez exercé pour distinguer le faux du vrai, nous nous permettrons cependant de formuler notre opinion, en répondant à la première de ces questions, qu'à nos yeux, la pièce doit être considérée comme authentique, parce qu'elle ne nous semble trahir aucun des caractères qui puissent faire douter de son authenticité.

Nous croyons donc qu'elle est authentique et, en admettant ceci, nous pensons que la seconde des questions posées ci-dessus est plus facile à résoudre.

La plus ancienne charte connue jusqu'ici, qui fasse mention des monnaies d'or de l'évêché d'Utrecht, est celle du 25 juin 1364. Par cette charte, l'empereur Charles IV octroya aux évêques d'Utrecht le droit de frapper des monnaies d'or et d'argent dans toute l'étendue de leur territoire. Ce droit leur fut accordé sur les instances de l'évêque Jean d'Arckel, qui voulut par là donner une preuve de son attachement au siége épiscopal jusque-là occupé par lui et qu'il venait alors de quitter pour celui de Liége. (*Voy.* Vander Chijs, *Monnaies d'Utrecht*, pp. 107-109.)

Aussi les plus anciennes monnaies d'or, frappées dans les Pays-Bas, après l'époque mérovingienne, ne datent que de la première moitié du XIVe siècle, d'après ce que

nous en savons jusqu'ici, et par les monnaies parvenues jusqu'à nous, et par les documents qui nous restent.

Il nous semble, par suite, peu admissible que les évêques d'Utrecht auraient déjà joui, trois siècles plus tôt, du droit régalien de frapper des pièces d'or, ou usurpé ce droit.

Ces considérations nous portent à croire, que, à moins de supposer qu'il s'agit ici d'une pièce d'or spécialement frappée pour être distribuée au sacre ou à l'intronisation d'un évêque (1), à l'exemple des bezants que distribuaient les rois de France, le jour de leur sacre, la pièce en question, son authenticité admise, doit être considérée comme une pièce d'essai.

Reste maintenant la question de l'attribution.

Si la lecture de la légende unique, que porte la pièce, offrait quelque doute, ce que nous ne pouvons admettre, alors nous inclinerions certes à l'attribuer à Henri Ier, évêque de Liége (1075-1091). En effet, on n'a qu'à la comparer aux deniers de cet évêque, publiés par notre savant confrère, M. de Coster (2), pour se convaincre que cette pièce, par le style et la gravure, est identiquement semblable à ces derniers. Elle doit donc appartenir à un contemporain de Henri Ier. La légende indiquant, à ce que nous croyons fermement, l'atelier de Deventer, nous pensons devoir l'attribuer à Conrad de Souabe, évêque d'Utrecht. Son règne correspond exactement avec celui de l'évêque liégeois, dont le numéraire nous

(1) M. Chalon a publié un intéressant article à ce sujet, dans la *Revue de la numismatique belge*, 1re série, t. VI, p. 377.

(2) *Revue de la numismatique belge*, 2e série, t. VI, pl. XIX et XX.

semble avoir fourni le type de la pièce qui nous intrigue. Ceci nous paraît d'autant plus probable, que l'on connaît déjà un denier de Conrad du même atelier, dont le droit, pour ce qui regarde la figure et les insignes qu'elle tient en mains, offre beaucoup d'analogie avec celui de notre pièce.

Cette monnaie, communiquée à Vander Chijs, d'après ce qu'il nous apprend, de Copenhague (probablement par Thomsen), et qui a été publiée dans son ouvrage précité, sous le n° 7 de la pl. IV, porte au revers la légende : DA ✠ VENTIIA, (la seconde lettre renversée), et non VENTVADV, comme l'auteur a lu par erreur, en commençant la lecture après la croix.

Nous avions attribué la pièce qui nous occupe à Godefroid de Rhenen, évêque d'Utrecht (1156-1173), dont les deniers, publiés par Vander Chijs, pl. V, n°s 1 à 6, offrent aussi beaucoup de ressemblance avec elle ; mais les considérations qui précèdent modifièrent notre opinion. Cette modification est la cause pour laquelle, dans le catalogue de la collection de M. le baron Michiels van Verduynen, qui est sous presse, la pièce ne se trouve pas à sa place. Cette erreur provient de ce que, en changeant l'entête de « Godefroid, » que nous y avons mis d'abord, en celui de « Conrad, » nous avons omis de placer cette pièce avant les monnaies de Herman de Horne, dont le règne est de beaucoup postérieur.

SEIGNEURIE D'ALPEN.

Gumbert II (mentionné de 1380 à 1401).

21. Trois figures, dont une agenouillée, tenant un

objet ressemblant à une coupe ou à un calice ; les deux autres debout et couronnées, Légende : ✠ GVNPERTI ⁜ MONETA ×× ALPENSIS.

Rev. Entre deux écussons au lion, la Vierge debout, tenant l'enfant Jésus ; dans le champ, à droite, une étoile. Légende : ✠ SALVE ∘ VIRGO ∘ MATER TEMPLV ∘ SCI ∘ S.

Gros (double *rader-albus*). Pl. I, nº 8.

D'après Fahne (*Geschichte der Kölnischen, Julichschen und Bergischen Geschlechter*. Cologne, 1848, t. I, p. 6), Alpen était une seigneurie avec petite ville et château, située près de Rheinberg, dans l'électorat de Cologne.

Henri, sire d'Alpen, ayant contracté beaucoup de dettes, fut obligé, en 1320, de donner sa seigneurie en engagère à son beau-frère, Godefroid, sire de Honnepel. Le fils de ce dernier l'ayant engagée à son tour, en 1330, à Renaud II, duc de Gueldre, celui-ci la céda à Rogier, avoué de Cologne, dont les descendants portèrent, depuis cette époque, le titre de seigneurs d'Alpen. A la mort de Rogier, son fils Gumbert lui succéda ; il mourut avant 1380. Du mariage de ce dernier avec Lysa (Élise)..... naquit Gumbert II, qui succéda, à la mort de son père, dans la seigneurie d'Alpen et l'avouerie de Cologne. Celui-ci, n'ayant point d'enfants de son union avec Swenuld (Zuentiboldis?) de Harf, fit donation de la seigneurie d'Alpen et de l'avouerie de Cologne à son neveu Gumbert de Neuenar.

Trois seigneurs du même nom se sont donc succédé dans la seigneurie d'Alpen et il devient par suite très-

difficile de décider auquel de ces trois petits dynastes appartient ce gros.

Nous croyons pouvoir l'attribuer à Gumbert II, parce que le type de cette monnaie est une copie servile, même pour ce qui regarde les armoiries, du gros de Guillaume IX, duc de Gueldre et de Juliers, qui régna de 1393 à 1402, et fut ainsi le contemporain de Gumbert II. Nous trouvons aussi mentionné dans Fahne, t. I, p. 437, que ce dernier offrit, en 1401, à ce duc le libre accès de son château d'Alpen. (*Er... machte* 1401 *Alpen zum Offenhaus vom Herzog Wilhelm v. Berg.*)

Hartzheim, qui, dans son *Historia rei nummariæ Coloniensis,* Cologne, 1754, p. 219, signala le premier la monnaie de Guillaume, qui fut le prototype de celle du sire d'Alpen, pense que les figures du droit représentent les trois Mages et que l'étoile qui se trouve au revers fait allusion au même sujet. Mader, qui a fait figurer la même monnaie, dans le t. VI, pl. n° 14, de son ouvrage déjà mentionné, n'est pas de cet avis ; il croit que le droit représente la Visitation de la Vierge. Si, comme ce dernier le mentionne, le personnage agenouillé tient un calice, ce qui n'est pas bien visible sur notre pièce, alors nous partagerions plutôt l'opinion de Hartzheim que celle de Mader à ce sujet.

BRUXELLES.

22. L'archange saint Michel perçant le démon.

Rev. Croix anglée de quatre feuilles de trèfles.

Jeton. Pl. I, n° 9.

C'est encore une pièce muette à ajouter à la série si

intéressante des jetons muets des receveurs de Bruxelles, décrite par M. Chalon.

Nous supposons que ce jeton appartient au XIVe siècle, parce que le type de l'archange est identique avec celui d'un jeton publié dans cette Revue [1], dont la face est, à cet égard, plus explicite que celle de la pièce que nous signalons.

F. Dumoulin,
Notaire.

Maestricht, décembre 1871.

[1] *Revue de la numismatique belge,* 4e série, t. IV, p. 89.

CORRESPONDANCE.

Lettre de M. le chevalier Hooft Van Iddekinge, *à M.* R. Chalon, *président de la Société royale de numismatique.*

. . . . . .

Peut-être vous vous rappelez encore que vous m'avez prédit autrefois que je vous expliquerais tôt ou tard ce que c'est que ce comté de *Brobacie*, d'introuvable mémoire. Je n'en croyais rien. En vain j'avais, afin d'expliquer le mystère, consulté et gens et livres ; sans aucun résultat, je m'étais cassé la tête pour trouver la moindre conjecture plausible, et j'avais fini par oublier le *botdrager* de Guillaume et son comté de *Brobacie*, lorsque, ces jours derniers, mon attention y fut fixée de nouveau, en parcourant l'article que vous m'aviez envoyé il y a quelque temps. J'en parlai alors à M. le baron Sloet van den Beele, ancien gouverneur général de nos Indes orientales, qui se voue entièrement à l'étude de l'histoire de la Gueldre et spécialement aux diplômes avant 1300. C'est un profond érudit et un homme aimable ; enfin, depuis quelques jours, il est le président de la Société de littérature néerlandaise que vous connaissez comme moi.

M. Sloet avait trouvé dans un diplôme sans date, mais qui doit être de 1142 à 1145, deux fois nommée, une

villa Brobantia, sans savoir la retrouver dans la Gueldre de nos jours. Ce Brobantia devait être situé dans les environs de 's Heerenberg, parce qu'il est question dans ce diplôme de Sydehem (Zeddam), de Hesen (Heze). M. Sloet a mis à ma disposition ce diplôme, qu'il avait transcrit d'après l'original, et je vous donne, afin de le consulter, une copie que j'en ai faite moi-même. Plus tard vous me retournerez bien cette copie que vous pouvez utiliser, afin d'expliquer la monnaie. Sachant une fois où chercher notre Brobantia, j'ai cherché et j'ai trouvé dans les environs de s' Heerenberg un territoire aujourd'hui nommé *Braamt,* nom qui semble dérivé de Brobantia.

Déjà, au xve ou au xvie siècle, le nom de Brobantia était oublié ; du moins au revers du diplôme se trouve : « *de decima in Brabant.* »

Ensuite M. Sloet s'informa chez le bourgmestre de s' Heerenberg qui lui écrivit : « On ne trouve rien dans les archives de la commune concernant le hameau Braamt probablement l'ancienne Brobantia. Braamt semble être très-ancien, on y voit encore le Hof te Braamt, maintenant une ferme appartenant au laboureur Kersjes et dans les mémoriaux de l'église d'Azewijn, on trouve mentionné une chapelle à Braamt. »

Ainsi il n'y a plus de doute. La monnaie est de Guillaume Ier (1334-1387), seigneur de 's Heerenberg, qui doit avoir possédé Braamt ou Brobantia. Le type des Botdragers inventé par Louis de Male indique que cette pièce doit être frappée de 1346 à 1387.

Maintenant, il nous reste à expliquer le titre de *comes,* et c'est encore M. Sloet qui nous aidera, cette fois par

analogie. M. Sloet me communique les extraits suivants de deux diplômes originaux de Conrad, évêque de Porto et Rufina, légat du pape, tous deux du 27 janvier 1226.

« Cum comes Gelrensis *comitatum* in terra Salandie, quam nobilis vir V. de Broncurst ab eo habebat in feodum ..... dimiserit libere et absolute ecclesie et episcopo Traiectensi, etc. »

Et l'autre extrait :

« Cum comes Gelrensis renuntiaverit omni iure et actioni quam dicebat se habere *in dominio vel comitatu* terre Sallandie, episcopus Traiectensis dabit, etc.

Ainsi les mots *dominium* et *comitatus*, *dominus* et *comes*, étaient alors synonymes.

. . . . . .

Votre tout dévoué et affectionné confrère,

HOOFT VAN IDDEKINGE.

Lettre de M. D.-A. VAN BASTELAER, *secrétaire de la Société paléontologique et archéologique de Charleroi, à* M. R. CHALON.

Charleroi, ce 8 octobre 1871.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Je reçois la quatrième livraison de la *Revue numismatique*, dans laquelle je lis les quelques lignes que vous

avez consacrées à mon *Histoire métallique de Charleroi.* J'attache à mon ouvrage aussi peu de valeur que n'importe qui, aussi regardé-je comme une faveur que vous ayez pensé à le mentionner dans votre savante publication, et je vous en remercie sincèrement.

Mais une chose m'a profondément contrarié dans votre spirituel article.

Vous connaissez comme moi et vous désapprouvez ces collectionneurs passionnés qui ne font pas de la science, mais uniquement des collections, sans en comprendre la vraie utilité ni le but réel; ces collectionneurs, jaloux de leur trésor, n'en veulent pas faire part au public et aux nombreux travailleurs qui se dévouent à élever le monument de l'histoire des peuples! Eh bien, voilà, vous ne deviez pas en douter, ceux qui m'ont inspiré le néologisme de *numismane.* Est-il besoin de dire que ma pensée était à mille lieues de nos vrais et savants numismates? Chacun comprendra combien il m'a été pénible de voir que le savant président de notre société numismatique semblât se mettre au nombre des *numismanes,* et j'en suis à me demander comment une telle erreur a pu avoir lieu!

Maintenant que ce malentendu est arrangé, je vous dirai, Monsieur le Président, que, guidé par la grande valeur que j'attache au conseil d'un homme aussi compétent que vous, je me déciderai probablement à publier dans un supplément plusieurs jetons personnels à des citoyens de notre arrondissement de Charleroi.

Cette concession faite du plus grand cœur, je vous prie de le croire, Monsieur le Président, permettez-moi, sur

un autre point, de ne pas être tout à fait de votre opinion. « Pour faire l'histoire de Charleroi, dites-vous, les médailles étaient parfaitement inutiles. » Voilà ce que je ne puis admettre, et je cite un fait à l'appui de ma manière de penser. J'ai sur le métier des *Recherches sur les armoiries légitimes de Charleroi et sur la fausseté des armes que porte cette ville;* eh bien, ce qui a éveillé mon attention sur cette question importante de notre histoire locale, et ce qui est pour moi un élément capital pour en trouver la solution, c'est précisément une médaille, le n° 13 (pag. 24) de mon *Histoire métallique de Charleroi*, qui porte l'écusson de la ville en 1672. Voilà donc une médaille utile, je dirai même nécessaire pour traiter un point de l'histoire de Charleroi. Je n'en citerai pas d'autres.

Pardonnez-moi la longueur de ma lettre, Monsieur le Président, et veuillez agréer l'assurance de ma considération la plus entière.

D.-A. Van Bastelaer.

Lettre de M. le comte M. Nahuys, *membre honoraire de la Société royale de numismatique, à M.* R. Chalon, *président.*

Wisbade, le 30 novembre 1871.

Mon cher et très-honoré Président,

La diète allemande (*Reichstag*) a voté, le 24 de ce mois, une loi créant un nouveau système monétaire pour l'empire germanique. Aux termes de cette loi, l'unité de compte sera le *marc* = $^1/_3$ du *thaler*, divisé en 100 *pfennigs*, expédient recommandé déjà en 1861 par la diète commerciale (*Handelstag*) dans sa réunion à Heidelberg au mois de mai, uniquement en vue d'introduire le système décimal pour les monnaies en Allemagne, tout en conservant le *thaler* comme monnaie principale.

Tout ce que la science et l'expérience ont enseigné depuis les dix dernières années que l'importante question de l'uniformité internationale des monnaies a fait l'objet d'études profondes et de méditations sérieuses des économistes, des commerçants, des hommes d'État, en un mot, des hommes éclairés du monde civilisé, n'a donc produit aucun fruit pour l'Allemagne! Ceci est bien déplorable, car l'Allemagne était appelée à imprimer l'élan au reste du monde, et son accession au système monétaire international aurait certainement décidé la Grande-Bretagne et les États-Unis de l'Amérique à convertir en loi le projet

d'unification des monnaies d'or, depuis longtemps élaboré et dont la proposition est émanée du gouvernement de Washington. Aujourd'hui l'Allemagne s'est malheureusement isolée en s'entourant d'une espèce de mur monétaire chinois, car il est évident qu'aucun pays n'adoptera le nouveau système de l'empire germanique.

Le projet de loi portait que le marc serait divisé en 10 gros, et le gros en 10 deniers.

On frappera en or des pièces de 10 et de 20 marcs, au titre de 900 millièmes de fin.

Ces pièces porteront, d'un côté, l'aigle impériale avec la légende : DEUTSCHES REICH (empire germanique); accompagnée de l'indication de la valeur et du millésime, et, de l'autre, l'effigie des souverains ou l'emblème des villes libres.

Comme, d'après le § 3 de cette loi, on fabriquera d'une livre (500 grammes) d'or fin, 69 $^{3}/_{4}$ pièces de 20 marcs, soit d'un kilogramme, 139 $^{1}/_{2}$ pièces, et qu'on ne frappe que 124 pièces de 25 francs d'un kilogramme d'or fin, la pièce d'or de 20 marcs ne vaudra que 22 francs 22^{5} centimes, soit 8 florins 89 *kreuzer* d'Autriche.

Le gouvernement avait proposé des pièces de 30 *marcs* = 10 *thalers*, de 20 *marcs* = 6 *thalers* 20 *gros* et de 15 *marcs* = 5 *thalers*. Or le *Bundesrath* a rejeté la pièce de 15 *marcs* en la remplaçant par celle de 10 *marcs* = 3 *thalers* 10 *gros*, tandis que le *Reichstag*, malgré tous les efforts du gouvernement pour lui faire accepter la pièce de 30 *marcs* = 10 *thalers*, l'a repoussée jusqu'à deux reprises.

Par les modifications importantes qui ont été intro-

duites dans cette loi, le système décimal sera maintenant au moins appliqué convenablement aux monnaies allemandes.

Si le projet, tel qu'il a été présenté par le gouvernement, eût été adopté, le système du *thaler* aurait été maintenu et imposé à toute l'Allemagne.

Malgré l'adoption de cette loi, l'Allemagne compte parmi les hommes les plus éclairés de nombreux partisans de l'internationalité monétaire, soit au moyen de coïncidences ou bien par l'identité complète.

Les uns donnent la préférence au système qui aurait pour base le florin dit : *Goldgulden-system Weibezahn's* (1) avec la pièce d'or de 10 *florins* = 25 *francs*. Le *florin* divisé en 100 *kreuzer* = 2 *francs* 50 *centimes* = 1 florin d'Autriche. Ce système, il faut l'avouer offre d'excellentes coïncidences avec le système adopté par la convention monétaire internationale du 23 décembre 1865.

Les autres recommandent, comme je l'ai toujours fait (2), l'adoption complète du système international ayant pour unité le franc, aujourd'hui en vigueur déjà en Belgique, en France, en Italie, en Suisse, au Luxembourg, en Grèce, en Espagne, en Roumanie, dans le Pérou, la Nouvelle-Grenade et au Mexique, et partiellement en Suède, en Hongrie, en Autriche (3) et au Brésil, ce qui

(1) M. le Dr Hermann Weibezahn à Cologne a publié plusieurs excellents travaux dans lesquels il recommande ce système et fait ressortir les avantages qu'il offre.

(2) Dernièrement encore dans une brochure : *Die Münz-Reform Deutschlands vom nationalen und internationalen Standpunckt betrachtet.* 1870.

(3) La fabrication de pièces d'or de 8 et de 4 florins = 20 et 10 francs

représente une population de 150 millions d'âmes environ.

Parmi ces derniers, on distingue particulièrement M. Maurice Mohl, membre de la diète de l'empire germanique et de la chambre des députés de Wurtemberg à Stuttgart, et M. A. Gschwendner, juge au tribunal, à Munich.

Le premier a non-seulement proposé l'adoption pour l'Allemagne du système international, mais encore il a recommandé l'usage des noms de *franc* et de *centime* (1). C'est aussi au *Reichstag* qu'il a défendu énergiquement la cause de l'internationalité des monnaies, et le second, qui, tout en se ralliant au principe du système recommandé par moi, et qu'il désigne sous le nom de : « *Nahuys'sche Markensystem,* » a rejeté les noms de *marc* et de *pfennig* (noms allemands que j'avais choisis dans le but de satisfaire l'amour-propre national des Allemands), et a proposé d'indiquer, sur les diverses pièces, leur valeur en *francs* et en *centimes,* conjointement avec des noms populaires allemands (2).

Les trois lettres suivantes, qui m'ont été adressées par deux des autorités les plus compétentes en cette matière, sont des documents très-intéressants pour l'histoire de la question monétaire de l'Allemagne, qui, au point de vue de l'internationalité, malgré l'adoption de cette loi, n'est pas encore arrivée à sa solution définitive.

a été ordonnée en Hongrie par la loi n° XII de l'an 1869, et en Autriche par la loi du 9 mars 1870.

(1) *Zur Müuzfrage,* von Moriz Mohl. Tübingen, 1871.

(2) *Zur deutschen zugleich internationalen Münzeinheit. Die deutsch-französische Münzenidentität als Münzsystem des deutschen Reiches,* von A. Gschwendner. Augsburg, 1871.

Veuillez agréer, cher et très-honoré président, la nouvelle assurance de ma haute estime et de mes sentiments les plus dévoués,

MAURIN NAHUYS.

Lettre de M. MAURICE MOHL, *membre de la diète de l'empire germanique et de la chambre des députés du royaume de Wurtemberg, à* M. LE COMTE MAURIN NAHUYS.

MONSIEUR LE COMTE,

J'ai eu l'honneur insigne de recevoir votre excellente brochure de 1870, sur la réforme monétaire, et je suis heureux que, par votre initiative puissante, vous m'ayez précédé dans la voie, qui me semble la seule raisonnable et digne d'une nation qui aspire à être à la hauteur de la civilisation. En homme d'État et du monde, Monsieur le Comte, qui connaît les faiblesses du genre humain et cherche à lui aplanir les voies du bien, vous avez cru devoir ménager l'amour-propre de l'Allemagne, en proposant des noms allemands pour les monnaies du système français à introduire en Allemagne. Les inconvénients, que cela aurait à plusieurs points de vue n'ont pas pu vous échapper, mais vous avez pensé, sans doute, qu'il vaut mieux faire un petit sacrifice à la vanité humaine, si l'on peut espérer d'obtenir par là la réussite d'une grande idée civilisatrice. Tout en rendant justice parfaite

à vos intentions pleines de sagesse et de courtoisie pour une nation, pour ainsi dire, cousine, il me semble qu'un Allemand doit être plus sévère pour les faiblesses de ses compatriotes et ne pas ménager leurs préjugés et cet enfantillage allemand, qui tous les jours invente, non-seulement de nouveaux noms, mais de nouveaux systèmes entiers de réforme monétaire, les uns encore plus absurdes et plus ridicules que les autres. J'en suis honteux, je l'avoue pour l'Allemagne, et je croyais devoir préférer la vérité des choses, qui demande qu'on évite cette tour de Babel en noms et en systèmes, et qu'on adopte tout bonnement le seul système, qui puisse nous procurer l'internationalité vraie et entière de nos monnaies et faire avancer l'humanité de ce grand pas.

Au reste, quoi que vous en pensiez, Monsieur le Comte, cela ne serait qu'une petite divergence de moyens dans la même route que j'ai l'honneur de poursuivre avec vous, et qui ne pourrait jamais séparer nos vues.

Dieu veuille que votre influence, Monsieur, parvienne à doter l'Allemagne et l'Europe de ce grand bienfait d'un système monétaire vraiment uniforme et non sophistiqué de ces différences absurdes qui plaisent aux petits esprits.

Le malheur en Allemagne c'est le tic, que tant d'écrivains ont d'inventer leur système à eux, tandis que le bon sens le plus vulgaire devrait leur dire que, avec cette tendance, on n'arrive qu'à l'isolement monétaire de l'Allemagne et tout au plus à l'adoption d'un système étranger, comme le sterling, le florin d'Autriche, ou le dollar, qui tous ne deviendront jamais monnaie universelle, et dont chacun a ses inconvénients particuliers.

Daignez agréer l'hommage de tous mes sentiments.

Monsieur le Comte,

Votre très-humble serviteur,

MAURICE MOHL.

Stuttgart, le 7 août 1871.

Lettres de M. A. GSCHWENDNER, *juge au tribunal à Munich, à* M. LE COMTE MAURIN NAHUYS.

MONSIEUR LE COMTE,

Le 1er du mois passé, j'ai reçu la lettre que vous m'aviez fait l'honneur de m'adresser le 27 août.

Bien charmé de l'approbation qu'elle contient de mes idées sur un nouveau système monétaire de l'empire germanique, je ne saurais toutefois, Monsieur, accepter comme mérités les éloges que vous avez bien voulu y joindre.

En effet, c'est mon dessin ferme et sincère de procurer tant à ma patrie qu'aux peuples civilisés un nouveau lien, en leur donnant une uniformité de monnaies, soit complète, soit au moins réalisée par des coïncidences, et c'est cette internationalité du système monétaire sur lequel je me félicite d'être d'accord avec vous. Allemand, moi-même, je n'ai pas hésité à recommander un système adopté par une nation qui s'est montrée notre ennemie.....

Il faut que, nous autres Allemands, nous employions notre influence sur nos gouvernements respectifs afin qu'ils fassent valoir nos idées à la diète germanique, à Berlin, c'est-à-dire au Sénat (*Bundesrath*) et en même temps agir sur nos députés à ladite diète (*Reichstag*) dans le même but. De plus, ce sera le devoir des journaux de seconder ces efforts.

Que dites-vous du système monétaire fondé sur le marc = $^1/_3$ thaler de Prusse, divisé en 100 deniers, que le gouvernement prussien a proposé à la diète germanique ? Voilà le thaler prussien sous une autre forme en même temps que l'exclusion des peuples allemands du système des francs et de l'internationalité monétaire.

Maintenant que la diète germanique est réunie, il faut qu'on se hâte. Moi, j'ai fait une proposition concernant cette question à la diète de Bavière, M. Mohl est à présent à la diète à Berlin. C'est un lourd travail, car le chancelier de l'empire germanique va marcher rapidement à son but.

C'est dommage que le gouvernement prussien considère cette question de l'économie nationale comme une question politique dont la décision est motivée par l'antipathie qu'il éprouve contre les Français.

Je suis d'avis que le besoin de l'internationalité des monnaies va se faire sentir avant peu d'années, et qu'il faudra alors refondre et refrapper toutes les monnaies allemandes une seconde fois ; ce seront des travaux, des pertes et des frais doubles, qu'on aurait pu s'épargner.

Dans l'espoir que nos efforts réunis aboutiront au succès si vivement désiré, je saisis avec bien du plaisir

l'occasion de vous offrir l'assurance de ma haute considération.

A. Gschwendner,
juge au tribunal.

Munich, le 17 octobre 1871.

Monsieur le Comte,

Je vous offre tous mes remercîments pour la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser. Je serais charmé si nos efforts pouvaient encore être de quelque utilité, soit pour la science, soit pour la pratique. J'étais d'avance presque convaincu que le projet prussien ne rencontrerait que peu d'obstacles dans le *Bundestag* et dans le *Reichstag*.

Or, je ne considère notre cause que comme ajournée pour quelque temps, mais pas comme entièrement perdue. Pour le moment, il n'y a rien à faire ; après quelques mois on pourra recommencer à préparer les esprits pour la grande idée de l'internationalité monétaire qui triomphera un jour par elle-même.

En Allemagne, la chose aura plus de difficultés, mais on ne doit pas en désespérer.

Agréez, Monsieur le Comte, avec mes remercîments réitérés, la nouvelle assurance de ma haute considération

Votre très-humble,

Gschwendner,
juge au tribunal.

Munich, le 18 novembre 1871.

Page 127

THEODORE VAN BERCHEL
LEOP. WIENER

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE DE BELGIQUE
2 JUIL.
1871

MÉLANGES.

Le jeton de présence à l'assemblée générale annuelle de la Société royale, qui n'avait pu, en 1871, être distribué pendant la séance, vient d'être remis à domicile aux membres qui y avaient droit.

Ce jeton porte, d'un côté, la tête et le nom du célèbre graveur belge de la fin du siècle dernier, Théodore van Berckel. On ne connaissait de cet artiste d'autre portrait qu'une petite silhouette en papier noir, découpée, comme on en faisait beaucoup alors, et qui était échue, par succession, à un membre de la famille Van Berckel, M. le contrôleur de la Monnaie, Brichaut. M. Wiener n'a donc eu d'autre guide que ce petit profil, pour faire son œuvre.

Le revers offre un charmant groupe de trois enfants, trois génies, soutenant et couronnant un cartouche ou un écusson ovale, sur lequel on lit la date du 2 juillet 1871, autour, la légende ordinaire : Société royale de numismatique de Belgique.

Ce qui ajoute à l'intérêt que présente cette délicieuse petite composition, c'est qu'elle est l'œuvre de Van Berckel lui-même. Elle provient d'un poinçon gravé par cet artiste et resté jusqu'ici sans emploi, qui se trouvait dans la partie de ses coins acquise par l'État belge, il y a quelques années.

R. Ch.

Monnaie de Gorze, sous Charles de Rémoncourt, et circonstances politiques dans lesquelles elle a été frappée, par M. P. Charles Robert. Paris, Rollin, 1870, in-4°, 16 pages et 2 planches.

Gorze est une petite ville, à trois lieues de Metz, où il y avait jadis une abbaye qui jouissait de certains droits régaliens.

Cette abbaye, après avoir été prise, saccagée et rasée par les Français, en 1552, fut sécularisée par une bulle du pape Grégoire XIII, du 5 décembre 1572, et remplacée par un chapitre séculier dont les revenus furent réduits à des proportions plus modestes.

Le 24 novembre 1607, la seigneurie ecclésiastique de Gorze échut à un fils naturel du duc de Lorraine, Charles III, nommé également Charles et pourvu, dès sa naissance, de la terre de Rémoncourt, dont il porta le nom.

Ce Charles est le seul abbé de Gorze dont on connaisse des monnaies. M. Robert pense que ces monnaies, postérieures non-seulement à la cession des droits régaliens de l'abbé, faite le 19 décembre 1555, par le cardinal de Lorraine à Henri II, roi de France, mais même au démembrement de la terre de Gorze, et, en quelque sorte, à l'existence du monastère, doivent être simplement considérées comme le résultat d'uue fabrication accidentelle, autorisée au profit de Charles de Rémoncourt par son père Charles III, ou par son frère le duc Henri.

Nous croyons inutile de faire l'éloge du mémoire de M. Robert. Le nom de l'auteur suffit.

R. Ch.

Notice sur quelques monnaies anciennes acquises, en 1869, *pour le cabinet des médailles de Marseille*, par M. Laugier, conservateur du cabinet, etc. Marseille, 1870, in-8°, 19 pages et une planche.

Le cabinet numismatique de Marseille a eu pour origine la collection de Fauris de Saint-Vincens, acquise par la ville, en 1822. Cette collection, comme toutes celles qu'on formait au siècle dernier, se composait principalement de médailles antiques grecques et romaines. On y trouvait, cependant, aussi de très-belles et très-rares monnaies françaises.

L'estimation qu'on en fit alors, et que M. Laugier rappelle, vous paraîtra vraiment fabuleuse : un sol d'or de Childéric II et un autre de Childebert III, 6 francs chacun, (les mêmes pièces ont été vendues 1,500 et 1,700 francs, à la vente Colson, en 1868); l'écu d'or de saint Louis, 15 francs (vendu 2,850 à la vente Dassy, en 1869), etc.

Dans la brochure dont nous venons de donner le titre, M. Laugier énumère et décrit les principales acquisitions que son cabinet a faites en 1869, véritable année de bénédiction pour le musée de Marseille. Des publications de ce genre sont éminemment utiles pour les musées. Elles entretiennent l'attention et provoquent l'intérêt des autorités, parfois trop insouciantes, quand il s'agit d'art et d'archéologie; elles fournissent l'occasion de remercier les personnes dont la générosité a enrichi les collections; elles complètent et tiennent au courant les catalogues et mettent ainsi à la disposition des savants des richesses qui, sans cela, seraient comme enfouies et perdues.

Les zélés conservateurs des musées de la Haye et de Leyde ont, depuis longtemps, adopté ce même usage que nous voudrions voir introduire à Bruxelles.

R. Ch.

Ateliers monétaires établis pendant le moyen âge dans la partie du territoire lorrain appelée, depuis 1790, *département des Vosges*, par M. Jules Laurent.

Ce mémoire, qui contient 30 pages et 6 planches, est extrait des annales de la Société d'émulation des Vosges, t. XIII, 5e cahier.

Les ateliers, dont l'auteur fait l'énumération et dont il cite des monnaies, sont ceux de Châtel, Épinal, Lamarche, Mirecourt, Neufchâteau, Saint-Dié, Rambervillers et Châtel-sur-Moselle; mais c'est surtout Épinal qui fournit le principal contingent. M. Laurent, qui est directeur du musée de cette ville, a réuni sur les cinq premières planches de sa notice, quarante-quatre monnaies d'Épinal, toute une monographie, frappées par les évêques de Metz, par la commune, par le duc de Lorraine, Simon Ier, par les empereurs et par le chapitre de Metz. Les recherches de M. Laurent sont curieuses et intéressantes. Malheureusement elles seront perdues pour beaucoup de numismates qui n'iront pas les chercher dans un recueil provincial, difficile à rencontrer. Leur place eût été dans une Revue numismatique, belge, française ou allemande.

R. Ch.

Le nouveau trésor des Fins d'Annecy; lettre à M. Louis Revon, conservateur de la bibliothèque et du musée d'Annecy, par GUSTAVE VALLIER. Annecy, 1871, in-8°, 18 pages. — Tiré à 100 exemplaires.

La propriété de M. Bonnetto, aux Fins d'Annecy, semble être une espèce de Californie numismatique. En 1867, M. Vallier décrivait un trésor, qu'on y avait exhumé, de plus de dix mille monnaies romaines. Quelques mois après, à deux ou trois mètres du premier gîte, on déterra un nouveau bloc d'environ quatre mille pièces renfermées dans une urne de terre qui fut brisée.

La Société Florimontane parvint à faire l'acquisition de 3,828 pièces, provenant de ce dépôt. Le reste fut dispersé. Ce sont ces 3,828 pièces que M. Vallier décrit dans sa brochure. Elles comprennent les règnes de douze empereurs ou impératrices, depuis Valerianus jusqu'à Aurelianus, mais on n'y a trouvé aucune pièce remarquable.

R. CH.

Imitations des monnaies au type esterlin, frappées en Europe, pendant le XIIIe *et le* XIVe *siècle,* par J. CHAUTARD, professeur à la faculté des sciences de Nancy, membre de l'académie de Stanislas, correspondant de la Société royale de numismatique de Belgique. Nancy, 1871, in-8°, 484 pages et 36 planches.

M. Chautard, qui avait fait paraître la première partie de ce volume, au commencement de l'année 1871, vient

d'en distribuer le complément contenant 190 pages et 6 planches. C'est un ouvrage terminé. L'auteur annonce un travail analogue sur les monnaies d'argent au type du *gros tournois*, et un autre dans lequel il réunirait les monnaies d'or au type du *florin de Florence*. Cette idée de grouper les pièces aux mêmes types fournit aux numismates des rapprochements intéressants, et nous ne pouvons qu'applaudir à l'entreprise de M. Chautard. Les florins de Florence, quoique provenant de pays fort éloignés les uns des autres, offrent non-seulement les mêmes types, mais le même caractère de gravure et de fabrication. Cela s'explique parfaitement par cette circonstance connue que des monnayeurs ambulants dont les archives nous ont conservé les noms italiens, entreprenaient partout la frappe de ces monnaies.

« L'auteur prie les personnes qui auraient dans leur « collection quelques pièces inédites au type du *gros* « *tournois* ou du *florin de Florence*, de vouloir bien lui « en envoyer un dessin ou une empreinte. »

Dans l'intérêt de la numismatique, nous joignons notre prière à la sienne, et nous offrons, volontiers, notre intermédiaire pour lui faire parvenir les communications qu'on voudrait bien lui adresser.

R. Ch.

Periodico di numismatica, anno III, fasc. VI.

L'élégant et savant journal de M. le marquis Carlo Strozzi vient de finir sa troisième année. C'est déjà une vie longue pour une revue italienne ; mais comme cette

publication ne fait que croître en importance et qu'elle paraît avec une grande régularité, nous osons lui prédire de nombreuses années encore. La sixième livraison, qui termine le troisième volume, se compose des trois mémoires suivants :

Sul tipo de' tetradrammi di Segesta e su di alcune rappresentazioni numismatiche di Pane Agreo. (A. Salinas.) Continuazione e fine. — *Museo Bottacin annesso alla civica Biblioteca e Museo di Padova.* (C. Kunz.) Continuazione e fine. — *Aggiunte alla zecca e moneta Parmigiana del padre Ireneo Affò.* (M. Lopez.)

Deux planches, gravées sur cuivre, accompagnent cette livraison.

R. Ch.

Dans la séance du 6 novembre dernier, la Société numismatique de Berlin a élu M. Guillaume Rentzmann secrétaire, en remplacement de M. Schlickeysen, décédé.

C. F. T.

Le n° XLII de la Revue anglaise de numismatique *the Numismatic Chronicle* se compose des articles suivants :

1° Sur les monnaies des Antiochéens, frappées hors d'Antioche. Lettre à M. Barclay Head, conservateur adjoint du cabinet des médailles, au British Museum, par M. F. De Saulcy. 23 pages et une planche.

M. de Saulcy a utilisé les loisirs de son exil volontaire en Angleterre en réunissant les matériaux d'un grand ouvrage sur la

numismatique de la Syrie et de la Palestine, pendant la domination romaine. Mais le mémoire sur les monnaies des Antiochéens, écrit en français, est daté de Paris, 12 novembre 1870, alors que le savant académicien était encore enfermé dans la ville assiégée et affamée.

2° Les monnaies d'argent de Henry IV, Henry V et Henry VI, par J. Fred. Neck, Esq. 60 pages et 3 planches.

3° Publications récentes sur la numismatique et mélanges. 4 pages.

R. Ch.

Le cabinet de numismatique de la bibliothèque royale vient de s'enrichir, grâce à la générosité de M. Louis Geelhand, de deux médailles d'art de la plus grande valeur.

C'est en 1501, à l'occasion du mariage de Marguerite d'Autriche, — née à Bruxelles, le 10 janvier 1480, — avec Philibert le Beau, duc de Savoie, que la première de ces médailles a été exécutée. Elle est de très-grand module : elle mesure dix centimètres et représente, d'un côté, les bustes des jeunes époux se détachant sur un champ semé de nœuds de Savoie et de marguerites, le constant et gracieux emblème de la vive et poétique princesse.

Ce beau bronze est modelé avec une naïveté et une grâce singulières. Philibert et Marguerite se trouvent enfermés jusqu'au buste dans une haie, qui rappelle l'*hortus conclusus* des gravures du xve siècle. Au revers de

la médaille, s'étale un immense écusson à la croix d'argent de Savoie et aux armes de Marguerite.

La seconde médaille dont M. Louis Geelhand a fait hommage à la Bibliothèque royale est l'œuvre d'un savant jurisconsulte italien du commencement du XVIe siècle. Giulio della Torre, *doctor utriusque juris,* comme dit la légende, abandonna sa chaire de droit à Padoue, pour ne plus faire que de la gravure de médailles. L'artiste s'est représenté lui-même au droit et au revers de son œuvre. D'un côté, nous avons sa tête énergique, et, de l'autre, nous le voyons conduit par la science qu'il appelle MEUS DUX. Nous ne connaissons plus les savants commentaires que le jurisconsulte médailleur faisait sur la *Glose d'Accurse* et le *Corpus juris,* mais ce que nous voyons très-bien, c'est qu'il était un grand artiste dont les médailles ne pâlissent pas à côté des œuvres admirables de Vittore Pisano et des Matteo Pasti, les maîtres de la Renaissance. Cette médaille est également de grand module : elle mesure sept centimètres. Elle a échappé aux recherches du fameux marquis Scipione Maffei, qui n'a pu donner, dans son colossal ouvrage de la *Verona illustrata,* que les médailles du frère, des fils et de la bru de l'artiste véronais.

M. Geelhand, par ces dons nouveaux, a augmenté, et c'était chose difficile, la riche collection de médailles historiques formée par trois générations d'amateurs de sa famille, et devenue la propriété de l'État depuis quelques années.

L'Indépendance belge.

M. le docteur E. von Bergmann, conservateur à la bibliothèque impériale de Vienne, continue ses travaux sur la monnaie orientale. Nous avons vu de lui, en dernier lieu, dans le *Journal de la Société orientale d'Allemagne*, une description de douze monnaies inédites des Abbâsides, de deux monnaies des Toulounides, d'une monnaie d'Ilek Chané, d'une monnaie des Ghaznéwides, d'une monnaie des Fâtimides, de deux monnaies des Saldoukides et de deux monnaies de l'Atabek de Dschezire Ibn' Omar.

M. Bergmann a encore publié, en 1870, à Vienne, une brochure de 28 pages in-8°, sur la réforme monétaire du calife Abdoulmélik. On trouvera ce même travail dans le tome LXV des *Mémoires de l'Académie de Vienne*, classe de l'histoire, etc. La numismatique musulmane, fille du XIXe siècle, n'a pas donné lieu jusqu'ici à des recherches métrologiques approfondies, embrassant tout le champ de la science, comme les travaux des Boeckh, des Mommsen, etc., dans le domaine de l'antiquité grecque et romaine. Le moment n'est pas encore venu, dit M. Bergmann, de traiter la question de la métrologie musulmane d'une façon un peu complète. Les monuments monétaires sont classés, à la vérité, et les divisions scientifiques sont faites, mais les éléments de toute recherche métrologique, qui sont l'essai et le pesage des monnaies, ne sont connus que très-imparfaitement. La réforme monétaire d'Abdoulmélik reçut son exécution l'an 77 de l'hégire (696 après Jésus-Christ).

Le troisième travail de M. Bergmann a pour objet les monnaies des Indschouides. Il a paru, dans la *Revue numismatique de Vienne*, et séparément Le mot *Indschou*, en

mongol, veut dire : *biens de la couronne*. Le premier des Indschouides est Scharf-ed-din Mahmoud ben Mouhammed. Il administra les biens de la couronne à Fars, et fut gouverneur de cette province persane jusqu'en 736 de l'hégire (1336 après Jésus-Christ).

CAM P.

Die wichtigsten Exemplare in meiner Sammlung römischer Münzen, vom Dr ELBERLING. II. Abtheilung, Achte Fortsetzung. Luxembourg, 1871, 1 vol. in-4° et 4 planches.

Dans cette huitième suite de sa laborieuse publication, M. le docteur Elberling décrit des monnaies de l'empire romain, de Carus à Val. Maximien inclusivement. Le premier de ces empereurs est représenté dans la riche collection de notre honorable confrère de Luxembourg par huit monnaies; puis vient Numérien avec huit monnaies; son frère Carin avec treize; Magnia Urbica avec 4; Dioclétien avec quarante et une et les co-empereurs avec six; enfin Valère-Maximien avec cinquante-deux. Un certain nombre de ces monnaies sont uniques. M. Elberling a enrichi sa description de petites dissertations fort intéressantes sur quelques points difficiles d'épigraphie et de métrologie.

CAM. P.

Les inscriptions de noms d'artistes sur les monnaies grecques, par le Dr Alfred von Sallet (en allemand). Berlin, Weidmann, 1871, in-8°, 55 pages.

Ce furent des savants français qui découvrirent que certains graveurs grecs aimaient à inscrire leur nom sur la monnaie. Le duc de Luynes, puis M. Raoul Rochette, développèrent cette idée, née surtout de l'examen des médailles d'Italie et de Sicile. En Allemagne, M. Brunn, dans son *Histoire des artistes grecs,* revit la matière avec soin, et M. von Sallet vient aujourd'hui apporter aux données acquises le tribut de ses dernières investigations.

Il n'y a guère que deux monnaies où la qualité d'artiste soit nettement exprimée. C'est la monnaie de Cydonie de Crète, avec l'inscription de ΝΕΥΑΝΤΟΣ ΕΠΟΕΙ, et la monnaie de Clazomène d'Ionie avec l'inscription de ΘΕΟΔΟΤΟΣ ΕΠΟΕΙ. On connaissait déjà la première au temps d'Eckhel. Pour les autres monnaies à nom de graveur, sans indication du travail, d'ἐποίει, etc., on fait attention à la place occupée par le nom propre, à la grandeur des caractères, et l'on compare entre elles les monnaies de même style et portant le même nom.

En comptant bien, on arrive à quarante noms de graveurs, acquis jusqu'ici à l'histoire de l'art grec. Il est utile d'ajouter qu'on a des doutes sur la parfaite identité de seize de ces artistes; ce qui, en somme, ne laisse subsister que vingt-quatre noms dont on soit certain. Les plus beaux de ces médailleurs sont Cimon, Evénète, Euclide, Théodote et Zoïle. M. von Sallet dit du tétradrachme du premier de ces artistes, que c'est peut-être là

la plus belle des monnaies de Syracuse. En revanche, le rival de Cimon, Evénète, l'emporte dans la gravure des décadrachmes. M. François Lenormant, dans un article de la *Gazette des Beaux-Arts*, de 1863, article que M. von Sallet ne connaît peut-être pas, laisse de faire cette distinction de mérite dans les deux modules, et s'écrie : « Cimon est un grand artiste, Evénète est le plus grand de tous dans la branche qu'il a cultivée. C'est le Phidias de la gravure en monnaies, et son nom, ignoré de ceux qui n'ont pas fait de la numismatique l'étude spéciale de leur vie, mériterait de posséder une renommée universelle. » Un jeune graveur d'infiniment de talent, M. Jacquemart, a gravé à l'eau-forte, pour l'article de M. Lenormant, une planche d'un effet magnifique. Elle représente deux *pentécontalitra* syracusains de Cimon et d'Evénète, et la monnaie de Théodote, à la tête d'Apollon et au cygne. M. von Sallet a fait graver sur bois, pour son travail, un tétradrachme de Syracuse, portant le nom d'Evénète, au droit, sur le ventre d'un petit dauphin, et, au revers, dans un cartouche.

Cam. P.

On vient de commencer, à la Monnaie de Bruxelles, la fabrication d'une énorme quantité de monnaies de nickel, pour le Brésil ; ce qui n'empêchera pas les journaux parisiens de dire et de faire croire à leurs abonnés que « la Belgique n'a jamais su confectionner elle-même ses monnaies et que les pièces de Léopold II se font à Paris. »

R. Ch.

Recherches sur les monnaies des indigènes de l'Archipel indien et de la péninsule Malaie, par H.-C. Millies. Ouvrage posthume, publié par l'Institut royal pour la philologie et l'ethnographie de l'Inde néerlandaise. La Haye, Martinus Nijhoff, 1871. Prix : 6 florins de Hollande. 179 pages et XXVI planches.

Feu M. Millies était un homme d'un vaste savoir, mais dont la modestie et la conscience allaient jusqu'à ne lui faire livrer qu'à son cœur défendant, les fruits de ses patientes recherches à la publicité. Professeur de langues sémitiques à l'université d'Utrecht, il cultivait avec ardeur la numismatique orientale, et principalement la branche polynésienne. La rareté de ses publications est cause que sa nombreuse et précieuse collection, où fourmillent les pièces inédites, soit si peu connue. En effet, une monographie sur les monnaies des Anglais pour l'archipel des Indes, publiée à Amsterdam, en 1852, excellente du reste, et quelques articles de revues, voilà tout ce qui a été imprimé de lui de son vivant.

Déjà en 1863, les seuls auteurs qui aient traité spécialement des monnaies de l'archipel indien, M. E. Netscher et le Dr J.-A. Vander Chijs constataient que, depuis de longues années, on attendait la publication des travaux de M. Millies, et se disculpaient, vis-à-vis de ce savant, de l'apparence de présomption, que, du reste, eux seuls pouvaient trouver dans le fait de leur intéressante publication.

En 1866, l'ouvrage de feu M. Millies lui parut terminé. Sa mort et les difficultés qu'a éprouvées M. G.-K. Niemann, directeur de l'institution des missionnaires à Rotterdam,

aux soins bienveillants autant qu'intelligents duquel a été confiée la publication, l'ont retardée encore.

Tout en appréciant le mérite de M. Niemann, on ne peut que regretter que l'auteur n'ait pu surveiller lui-même l'impression de son ouvrage. Avec toute la bonne volonté et la science possibles, un tiers ne peut donner à une publication de ce genre le fini qui en augmente les qualités et en facilite l'étude.

A la mort de l'auteur, la gravure des planches était presque terminée, tandis que l'impression du texte était à peine commencée. De là, peu de rapport entre ces deux parties. Souvent le numéro de la pièce, dont il est question, n'est pas cité dans le texte, ce qui augmente les difficultés quand il s'agit d'alphabets dont la connaissance parfaite est peu répandue parmi les numismates. Ainsi, il n'est peut-être pas inutile de remarquer que le sceau, qu'on trouve sur la planche XVII, sous la lettre A, n'est pas celui dont il s'agit à la page 103, comme étant du roi d'Atjih, dont le règne a commencé vers 1795 (ainsi qu'on le supposerait à cause de la mention dans la table des matières et de la place où il est gravé), mais bien celui dont l'empreinte se trouve sur la lettre de Maurice d'Orange-Nassau au roi d'Atjih, du 11 décembre 1600. De cette lettre, rapportée par les ambassadeurs en Hollande, après avoir été pourvue du sceau du roi auquel elle était adressée, il est question à la page 76.

L'institut de philologie, qui, en supportant les frais toujours considérables d'une publication de ce genre, a rendu un service éminent à la numismatique, en rendrait un autre, de bien moindre importance, il est vrai, mais

qui serait pourtant apprécié, en y ajoutant une concordance entre les planches et le texte, concordance d'autant plus désirable que l'ordre des planches n'est pas toujours le même que celui du texte.

MM. Netscher et Vander Chijs, à la fin de leur préface, constataient qu'ils sont plus à la source de la numismatique de l'archipel indien que M. Millies. Un numismate qui n'aurait pas aperçu les noms des villes où les deux ouvrages sont publiés, ne s'en douterait pas. Tandis que le livre de MM. Netscher et Vander Chijs, écrit en hollandais pour comble de malheur, n'est qu'une énumération assez sèche des pièces qui ont passé sous leurs yeux, ou qui étaient déjà publiées dans d'autres recueils, le livre dont il s'agit est un véritable ouvrage scientifique. Richesse de détails, cadre historique, largeur dans les aperçus, indication des liens par lesquels, en matière de numismatique, l'archipel indien tient aux pays voisins, rien ne manque au livre de M. Millies pour lui donner un caractère vraiment philosophique. Aussi des critiques assez vertes sont-elles dirigées par lui contre ses deux prédécesseurs, et malheureusement il n'est que trop vrai que les gravures de leur ouvrage sont aussi peu exactes que le texte (1).

(1) Ce n'est pas seulement sur ses prédécesseurs hollandais que s'exerce la critique *assez verte* de M Millies; les Anglais qui ont parlé incidemment de ces monnaies indiennes en ont aussi leur large part. Il est vrai que parmi les bévues que signale l'auteur, il en est de réellement fort drôles. « Dans un livre assez rare d'un militaire anglais .... « on trouve, dit M. Millies, mentionné à plusieurs reprises un sultan « *Thamat!* Voici l'explication de cette singulière indication. L'auteur

Nous ne pouvons que déplorer que M. Millies n'ait pas fait de nouvelles recherches spéciales sur les monnaies et les médailles d'origine européenne. Sur ce terrain, tout reste à faire.

Un simple catalogue (¹) de médailles relatives aux Indes néerlandaises, de M. J.-P. van Coevorden, l'infatigable collectionneur, voilà, dans cet ordre de recherches, tout ce qui a vu le jour.

La publication de la riche et si intéressante collection de papiers monnaie, en possession de M. van Coevorden, serait une œuvre digne du gouvernement des Indes. Les frais — considérables pour de simples particuliers, minimes pour un budget annuel de 200 millions de francs — font que, par le temps d'économie qui court, notre seul espoir repose sur les gouvernements ou les corps savants étrangers.

Cependant, cette publication serait on ne peut plus intéressante, même pour les personnes étrangères à la numismatique : elle révélerait d'une façon palpable les résultats d'un système d'exploitation ou de gouvernement à six mille lieues de distance. Il serait digne d'un ministre, porté au pouvoir par le parti qui veut effacer les crimes

« ayant vu la traduction d'une lettre malaie du sultan de Trangganou, « en hollandais, trouva à la fin, ainsi qu'il est ordinaire le mot arabe « تمت (*fin*), que le traducteur, par pédantisme, n'avait pas traduit. « Voilà que notre capitaine anglais, pensant à la mode européenne de « signer les lettres, prend le mot inconnu pour un nom propre et « invente le sultan *Thamat!* » R. Ch.

(¹) *Tijdschrift voor Indische Taal-, Land- en Volkenkunde*, t. XIV, année 1863.

et les torts de la domination hollandaise aux Indes, de livrer à la publicité cette série de monuments, témoins irrécusables de la politique de sangsues qui, pendant deux siècles et demi, a été suivie vis-à-vis des habitants de l'archipel indien.

Mon attente a été déçue sur un point important. Les numismates qui s'occupent de la branche polynésienne connaissent les pièces curieuses que M. Millies nomme médailles des temples, et dont plusieurs ont été publiées déjà par MM. Netscher et Vander Chijs. Elles paraissent imitées des pièces en usage comme amulettes parmi les sectateurs de Taossé et les bouddhistes en Chine et au Japon.

Après toutes les remarques savantes de l'auteur, nous ne sommes pas avancés de beaucoup dans l'explication des figures, quoique, avec sa sagacité ordinaire, il ait écarté comme fausses plusieurs pièces publiées avant lui. Il n'a pu expliquer la contradiction suivante que, selon moi, il ne fait même pas assez ressortir.

Il est hors de doute que les figures pseudo-humaines de ces médailles sont pareilles à celles des acteurs dans les pièces de théâtre javanaises. En même temps, rien n'est plus plausible que l'explication du baron de Hoëvell, quant à la difformité de ces masques. Le savant conseiller d'État combine ces deux faits : 1° Une tradition javanaise, disant que les figures anciennes, beaucoup plus rapprochées du type humain, ont été altérées afin de concilier cet amusement antique et populaire avec l'aversion des musulmans orthodoxes pour tout ce qui pourrait être considéré comme une imitation de la création de Dieu ; 2° que ces

masques ont conservé la figure humaine dans l'île de Bali, ce vaste musée d'antiquités hindoues.

Ces pièces ne peuvent donc pas être antérieures à la religion musulmane dans l'île de Java. Mais comment croire que les néophytes ou leurs descendants se soient mis à représenter, DANS UN BUT RELIGIEUX, les figures modernes du théâtre ? De deux choses l'une : ils auront représenté des images qui leur rappelaient l'ancienne religion, et non celles dont ils n'ont pu voir la difformité sans humiliation, s'ils sont restés bouddhistes de cœur ; ou bien, ils auront gravé sur leurs amulettes ou talismans des sujets plus conformes à l'esprit musulman. Après le changement des types antiques en ces figures modernes, la représentation, dépourvue de la magie de la scène, ne pouvait exciter que de douloureux regrets ou une aversion profonde. Quoique fort peu versé dans la littérature dramatiqne javanaise, je ne puis donc accepter que l'opinion mentionnée par feu M. Millies, mais sans qu'elle paraisse avoir fait une grande impression sur son esprit. Il me semble qu'on cherche la vérité trop loin. Comme les figures de ces médailles ne se retrouvent pas sur les monuments, et ne sont identiques qu'avec les masques des acteurs — ne se rattacheraient-elles pas simplement à des pièces de théâtre ? Ne représenteraient-elles pas tout bonnement les principaux acteurs et les accessoires ? Les grotesques qui se trouvent, par exemple, sur les nos 46 de la pl. V, 49 de la pl. VI, peuvent-ils avoir quelque rapport avec la religion ? Les savants indigènes font défaut et presque aucun savant européen n'a encore visité Java. Voilà peut-être la cause de ce qu'on n'a pu encore

indiquer la corrélation entre ces pièces et le théâtre javanais.

Espérons que l'ouvrage de M. Millies appellera l'attention des orientalistes sur la branche polynésienne de la numismatique. Il est vrai que cette étude présente des difficultés sans nombre; mais peut-être la nouveauté du chemin indiqué invitera-t-elle à le suivre.

Dr Winckel.

Utrecht, 14 décembre 1871.

On offre en vente à l'amiable : 1° une collection de médailles romaines, composée de 3,398 pièces, et qui brille, dit-on, par la beauté des exemplaires;

2° Une riche suite de médailles historiques des XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles;

3° Des monnaies papales, des jetons, des statuettes romaines de bronze et autres antiquités ;

4° Enfin une bibliothèque nombreuse d'archéologie et de numismatique.

S'adresser à M. H. Eltz, percepteur honoraire des postes, à Luxembourg.

R. Ch.

M. H. Selling, à Göteborg, distribue un onzième catalogue de monnaies à prix marqués. Ce catalogue ne contient que des pièces suédoises.

R. Ch.

Extrait d'une lettre de M. Burman-Becker *de Copenhague; datée du* 29 *octobre* 1871.

. . . . . .

« A présent, je dois vous communiquer une trouvaille « faite ici, qui est très-curieuse. Vous savez qu'au sud « de cette province de la Sellande se trouve une île très- « fertile et belle : Laaland, 21 milles carrés, et à côté « d'elle est une autre île, Falster, 8 ½ milles carrés. « Dans cette dernière île Falster, près d'un village nommé « Systofte, un ouvrier paysan, qui dans son jardin était « occupé à déterrer des pommes de terre, a trouvé, du 16 au « 21 octobre, une si grande quantité de petites monnaies « de *cuivre* que leur poids total est de 40 kilogrammes.

« Le paysan, dont le nom est J. Rasmussen, ne « retrouva aucun reste de sac, pot ou autre enveloppe. « Ces pièces ne sont pas encore toutes examinées, à cause « de leur grand nombre, mais elles paraissent être du « temps de notre roi Abel, 1250-1252. Quelques-unes « sont si mal frappées qu'elles semblent être contre- « faites; et à cette époque il ne manquait pas ici de faux « monnayeurs. Parmi les monnaies se trouvaient quel- « ques morceaux de fer et les restes d'une bride (frein » d'un cheval). En regardant cette masse de petites mon- « naies de cuivre, on pense à ces collectes, qui, dans le « temps du catholicisme, surtout au moyen âge, étaient « si fréquentes. Les pauvres gens donnaient ce qu'ils « avaient, et, en 1282, Bertrand, archevêque d'Arles, « rendit compte à Rome des dîmes pour la Terre-Sainte « qu'il avait ramassées en Danemark, où il avait été envoyé

« par le Pape. Parmi les articles de ce compte se trouve « 55,203 1/2 marcs en *monnaies de cuivre* du Danemarck. »

On sait avec quel acharnement la commune de Bruxelles poursuit et fait répandre l'idée que l'ancienne église des Augustins est une baraque, une grange qu'il faut abattre à tout prix. Il est assez singulier que cette même commune ait, en 1865, choisi cette même *baraque* comme type de la médaille que la ville fit frapper pour l'inauguration des travaux de la Senne.

Cette pièce est rare; elle le deviendra sans doute davantage et pour cause. Il entre donc dans notre plan d'en perpétuer le souvenir.

Deux ans plus tard, la fameuse Société anglaise, *limited*, ayant éprouvé le besoin d'avoir un sceau, nous ne savons trop pourquoi, on lui donna pour type de ce sceau la vue perspective de la nouvelle rue terminée par la même façade

que sur la médaille. Le Temple des Augustins n'était pas encore devenu une baraque.

Le sceau du seigneur Doulton et Cie est aussi un souvenir à conserver ; nous en donnons ici l'empreinte :

R. Ch.

M. le docteur Dugniolle travaille à une monographie, la plus complète que possible, des jetons historiques des XVII provinces des Pays-Bas (Belgique et Hollande). Il prie MM. les amateurs de bien vouloir lui confier les pièces *inédites* de cette série qu'ils posséderaient, ou du moins de lui en envoyer des empreintes.

R. Ch.

Notre honorable confrère, M. Brichaut, contrôleur à la Monnaie, vient de faire remettre aux membres de la Société de numismatique, et comme carte de nouvel an, une série des pièces de nickel frappées récemment pour le Brésil, ainsi qu'un méreau du même métal pour l'exploitation des omnibus de Buenos-Ayres. Ces jolies pièces sont faites à la Monnaie de Bruxelles. Les membres de la Société royale qui n'habitent pas la ville peuvent faire retirer, chez M. le libraire Van Trigt, rue Saint-Jean, 30, les exemplaires qui leur sont destinés.

R. Ch.

Nous apprenons que la vente du cabinet numismatique de feu M. le baron Michiels van Verduynen aura lieu le lundi 29 avril prochain et jours suivants, à Maestricht, sous la direction et au domicile de M. le notaire Du Moulin, rue du Châpon, 2334. Le catalogue, accompagné de trois planches, sera adressé, *dans le courant du mois de février,* aux amateurs qui en feront la demande au notaire susdit.

R. Ch.

Par arrêté royal, en date du 17 décembre 1871, M. le lieutenant-colonel Mailliet, membre de la Société royale de numismatique et auteur de la *Monographie des monnaies obsidionales et de nécessité,* a été promu au grade d'officier de l'ordre de Léopold.

R. Ch.

M. Carlo Kunst, le savant et zélé conservateur du musée Bottacin, à Padoue, avait publié dans le *Periodico di numismatica,* de M. le marquis Strozzi, une suite d'articles sur les richesses principales, les perles du trésor confié à sa garde. Ces articles, dont nous avons déjà eu occasion de parler, viennent d'être réunis en un beau volume in-8°, sous le titre de : *Il museo Bottacin annesso alla civica biblioteca e museo di Padova,* orné de treize planches gravées sur cuivre, avec toute la perfection que les Italiens savent mettre à ce genre de gravure.

R. Ch.

La Société royale de numismatique vient de recevoir de M. Durand le précieux envoi qu'il avait promis et dont nous avons déjà parlé Le riche cadeau qu'il fait à la Société se compose de :

1° Un exemplaire unique, sur grand papier vélin et interfolié, de son ouvrage : *Médailles et jetons des numismates*. Ce beau volume est enrichi d'un nombre considérable d'additions manuscrites, de portraits intercalés et de planches de médailles photographiées.

2° Catalogue d'une collection de médailles relatives à la science et à l'art numismatique, redigé par A. Durand, 1855-1871. Deux forts volumes in-folio, manuscrit autographe de l'auteur. C'est le catalogue de sa collection.

3° Essai d'un dictionnaire biographique des numismates, depuis le moyen âge jusqu'à nos jours, compilé et redigé par A. Durand, Genève, 1855-1871. Quatre volumes in-folio, écrits de la main de l'auteur.

Ces quatre volumes, qui ont dû demander des recherches immenses, sont une source inépuisable de renseignements.

4° Le médaillon de bronze de feu notre regrettable ami, Frédéric Soret, par A. Bovy, et qui a servi à faire la médaille de notre savant collaborateur ;

5° Un exemplaire UNIQUE, d'argent, du jeton au monogramme de M. A. Durand. Il n'a été frappé de cette jolie pièce que vingt-trois exemplaires de bronze, et les coins ont été brisés.

R. CH.

M. Hucher annonce la deuxième partie de son *Art gaulois,* prix 20 francs. Les souscripteurs à cette seconde partie obtiendront la première au prix de 18 francs, au lieu de 30 francs.

R. CH.

C'est le 14 décembre dernier qu'a commencé, à Leipzig, la vente de la riche bibliothèque de M. A. Durand. Peu d'amateurs sont parvenus à posséder une collection aussi nombreuse et aussi importante de livres ayant rapport à la numismatique.

Quant à l'incomparable réunion de médailles concernant les numismates et les graveurs, que M. Durand avait formée et qui devait être vendue aux enchères, chez M. Théod. Bom, à Amsterdam, nous avons la satisfaction

de pouvoir annoncer qu'elle ne sera pas divisée. Un jeune amateur de Berlin, M. Henschel, en a fait l'acquisition pour la conserver intacte.

R. Ch.

Nous avons reçu de leurs auteurs, les deux brochures suivantes :

1° Fortegnelse over Mynter fra Middelalderen, fundne i Aaret 1866 ved et Sted Kaldet Hammeren paa Huusmandspladsen Sletheids Grund under Gaarden Thjore i Haalands Præstegjeld paa Jæderen. Af C. Schive (1869), 20 pages in-8°.

2° Et Guldbracteat-Praeg, som ofte forekommer, forklaret af C. A. Holmboe, med en lithogr. Plade (1869), in-8°, 8 pages et une planche.

Ces deux brochures sont imprimées à Christiania.

R. Ch.

A Barneveld, village de la province de Gueldre, on vient de découvrir, en creusant une citerne, un trésor contenant environ deux mille monnaies d'or, somme très-considérable pour l'époque à laquelle on doit faire remonter son enfouissement. Voici, d'après M. Meyer, le savant directeur du cabinet royal de la Haye, les pièces dont ce dépôt se composait :

249 florins, dits : cavaliers d'or (*Ryder gulden*), de Charles d'Egmont ;

242 demi-réaux d'or de Charles-Quint, parmi lesquels une quinzaine pour la Hollande ;

150 florins d'or du même, dits : *Karolus gulden,* dont 30 pour la Hollande ;

300 couronnes de France ;

Quelques nobles à la rose et angelots anglais ;

30 florins d'or, dits : *Clemmer gulden,* de Charles d'Egmont ;

203 florins dits : *Philippus gulden,* de Philippe le Beau et de Charles-Quint, mineur.

Le restant de la trouvaille consistait principalement en florins de princes allemands, de Francfort, de Nuremberg, etc.

R. Ch.

M. Deschamps de Pas, de Saint-Omer, notre zélé collaborateur, a été élu correspondant de l'*Académie des Inscriptions,* dans la séance du 8 décembre dernier.

R. Ch.

NÉCROLOGIE.

F. G. A. SCHLICKEYSEN.

La Société de numismatique de Berlin vient d'éprouver une nouvelle perte en la personne de son secrétaire, membre fondateur, monsieur *Frédéric-Guillaume-Adolphe Schlickeysen,* auteur d'un ouvrage apprécié à juste titre et dont l'utilité est reconnue par tous les numismates allemands. *M. Schlickeysen,* fils d'un employé à la fabrique royale de tabac, naquit à Potsdam, le 12 mai 1795. Il entra de bonne heure au service de l'État, en 1810. Après avoir fait la campagne de 1815, en qualité de volontaire, il fut congédié avec le grade de lieutenant. Dès lors sa vie fut consacrée entièrement au service de l'État auquel il resta fidèle jusqu'à sa mort. En 1816, il fut nommé régistrateur à *Trèves* où il se maria, en 1822, avec la fille aînée du conseiller de médecine docteur *Grach.* En 1837, il reçut le titre de conseiller de la chambre des comptes.

Ayant été transféré à Berlin, en 1841, il fut un des membres fondateurs de la Société de numismatique, établie dans cette ville, en 1843, sous les auspices des amateurs les plus distingués de l'époque, tels que le prince *de Radziwill,* M. le chambellan *de Rauch,* MM. *Dannenberg* et *de Koehne.* En 1855, M. *Schlickeysen* publia son ouvrage numismatique intitulé : *Erklarung der Abkürzungen auf Münzen des Alterthums, des Mittelalters*

und der neueren Zeit, sowie auf Denkmünzen und Münzartigen Zeichen. Cet ouvrage est un manuel indispensable à tous les collectionneurs. La partie antique de cet excellent ouvrage fut faite par M. le chambellan de Rauch. L'édition n'ayant été tirée qu'à environ 300 exemplaires, une nouvelle édition augmentée était devenue nécessaire, l'auteur s'est occupé de ce travail jusqu'à sa mort, et on dit que cet ouvrage est sur le point de paraître.

En 1860, M. Schlickeysen célébra le jubilé de sa cinquantième année de service de l'État. A cette occasion, le prince régent lui conféra le titre de *conseiller intime de la chambre des comptes*. En 1866, il alla à *Trèves* pour y célébrer la cinquantième année de l'anniversaire de la fondation du gouvernement de cette province, dans laquelle il avait été le premier fonctionnaire assermenté et au bout de cinquante ans, il était le seul employé encore au service de l'État. Le roi le décora de l'ordre de l'Aigle rouge. En 1870, à l'occasion de sa soixantième année de service, le roi lui envoya la décoration de l'*ordre de la Couronne*. Malgré sa longue carrière, il ne voulut point demander sa retraite. Son dernier ouvrage fut la continuation de l'histoire numismatique de la ville de Berlin, commencée par M. *Vossberg*, dans la Revue *Berliner Blätter*, et qui doit être terminée dans les prochains numéros.

Vers la fin du mois d'août, étant allé rejoindre son épouse aux bains de *Schandau*, il y tomba malade et mourut, le 5 septembre, entouré des membres de sa famille. Avant de mourir il eut la joie de voir sa patrie détruire enfin le prestige du napoléonisme, après l'avoir vue

secouer le joug de Napoléon Ier dans les années de la délivrance, de 1813 à 1815.

C. F. Trachsel.

On nous annonce la mort de M. le baron de Roemer, membre de la première chambre du royaume de Saxe, décédé à Dresde, le 18 novembre dernier. M. de Roemer était associé étranger de notre Compagnie, depuis le 4 juin 1861. Ses magnifiques collections numismatiques ne seront pas dispersées; elles seront réunies au cabinet royal des médailles, à Dresde.

R. Ch.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX.

Réunion du bureau du 3 novembre 1871.

Sur la proposition écrite de M. Léopold Wiener, le titre d'associé étranger est conféré à MM. Jeronimo De Vries, juge de paix, à Amsterdam, et M. W. De Vos, amateur de médailles, dans la même ville.

A la demande de MM. Brichaut et R. Chalon, le même titre est conféré à M. Hyde, directeur général de la Monnaie, à Calcutta.

Le Président,
R. Chalon.

Le Bibliothécaire ff. de Secrétaire,
A. Brichaut.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

LISTE DES OUVRAGES REÇUS PENDANT LE 4e TRIMESTRE 1871.

Allemagne.

Berliner blätter für Münz-, Siegel- und Wappenkunde, XXVI Heft. Berlin, 1871.

Ueber den Doppeladler vom Freiherrn B. von Köhne. Berlin, 1871. (Hommage de l'auteur.)

Angleterre.

The numismatic chronicle and journal of the numismatic Society. 1871. — Part. I, new series. nº XLI, part. II, new series, nº XLII.

Belgique.

Histoire de la gravure des médailles en Belgique depuis le XVe siècle jusqu'en 1794, par A. Pinchart. (Don du ministre de l'intérieur.)

Bulletin de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique. 40e année, 2e série, t. XXXII, nº 8. Bruxelles, 1871.

Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique. — Classe des lettres et des sciences morales et politiques. Programme de concours pour 1872 et 1873.

Messager des sciences historiques ou Archives des arts et de la bibliographie de Belgique. Année 1871. 3e livraison. Gand.

Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie. 10e année, nos 5 et 6, 7 et 8. Bruxelles, 1871.

Annales du cercle archéologique de Mons. T. X. Mons, 1871.

Mémoires et publications de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut. Mons, 1871.

Bulletin de l'Institut archéologique liégeois. T. X, 3e et dernière livraison.

France.

Polybiblion. Revue bibliographique universelle. 4e année. T. VI, 6e et 7e livraisons, septembre et octobre, 1871. Paris, 1871.

Notice sur quelques monnaies anciennes acquises, en 1869, par le cabinet des médailles de Marseille, par M Laugier. Marseille, 1870.

CABINET NUMISMATIQUE.

DONS FAITS PAR M. DURAND DE LANCY (ASSOCIÉ ETRANGER).

Jeton numismatique, frappé au chiffre du donateur. Exemplaire unique. (Les coins n'existent plus.) Argent, 30 millimètres.

Médaillon de Fréderic Soret, par Bovy. Bronze, 155 millimètres.

DONS FAITS PAR M. MESDACH DE TER KIELE (ASSOCIÉ ÉTRANGER).

Pièce de 200 reis de l'empire du Brésil. Nickel, 32 millimètres.

Pièce de 100 reis de l'empire du Brésil. Nickel, 27 millimètres.

Jeton commémoratif de la condamnation des assassins des généraux Lecomte et Clément Thomas. Bronze, 30 millimètres.

DÉPOTS.

Six jetons de présence des séances de la Société royale de numismatique, années 1866, 1867, 1868, 1869, 1870 et 1871, par L. Wiener. Bronze, 34 millimètres.

Le Bibliothécaire,

A. Brichaut.

Bruxelles, 31 décembre 1871.

CATALOGUE

DES

MONNAIES OBSIDIONALES ET DE NÉCESSITÉ.

SUPPLÉMENT.

CINQUIÈME ARTICLE.

FUGGER.

Monnaies de nécessité frappées par les comtes de Fugger, pendant la guerre de trente ans (?).

* 1. *Thaler.* — · FERDINANDVS II · ROM : IMP : SEMPER · AVGVSTVS · Aigle biceps éployée, nimbée et couronnée, tenant sceptre et épée et portant sur la poitrine le globe crucigère.

Rev. — ❋ · MAX : FVGGERVS · L · B · IN · KIRHB : ET · W · D · IN · BAB — Les armes ornées des Fugger, accostées de la date 16-23.

Arg.

* 2. *Kreutzer.* — Dans le champ, les armes ornées des Fugger, entourées d'une guirlande de feuillage.

Rev. — Au milieu d'une guirlande de feuillage, on lit : 1622 — ❋ MF ❋ — 60.

Cuivre. — Irrégulière.

GALLICIE.

Monnaies de nécessité frappées pendant les troubles de 1794.

1. *Six grossi.* — MONET · ARG · EXERCIT · CAES · REG · — La double aigle impériale couronnée, tenant sceptre et épée et portant sur la poitrine les armes couronnées d'Autriche, entourées du collier de l'ordre de la Toison d'or. Au-dessous, six drapeaux en sautoir.

Rev. — Dans le champ, au-dessus d'une branche de palmier et d'une branche d'olivier en sautoir, on lit : — VI — GROSSI — POL · — 1794 ·

Arg. — Pièce d'essai.

Appel [1], 2-11, p. 645, n° 3.

* 2. *Trois grossi.* — MONET · AER · EXERCIT · CAES · REX · Semblable au n° 1.

Rev. — Semblable au n° 1, sauf qu'il y a : — III — GROSSI — POL · — 1794 ·

Cuivre. Idem, n° 4.

* 3. *Grossus.* — Semblable au n° 2.

Rev. — Semblable au n° 1, sauf qu'il y a : — I — GROSSVS — POL · — 1794 ·

Cuivre. Idem, n° 5.

[1] *Appel's Repertorium zur Münzkunde des Mittelalters und der neuern Zeit,* Wien, 1824.

GENÈVE. 1590.

d. 1. *Neuf sols.* — Les armes de la ville au milieu d'une grande étoile à huit pointes ondulées et de rayons lumineux.

Rev. — Dans le champ, on lit : — IX · ✱ SOLS ✱ — POVR · LES — SOLDATS · DE — GENEVE · — · 1590 ·

Cuivre. Cabinet de M. Van Gelder, à Velp.

Il paraît que les deux pièces suivantes ont aussi été frappées pour le même usage.

2. *Deux deniers.* — Les armes de la ville.

Rev. — POVR · DEVX · DENIERS —

Cuivre. Leitzmann, 1871, nº 13, p. 75.

3. *Denier.* — Les armes de la ville.

Rev. — POVR · VN · DENIER —.

Cuivre. Id., id., id.

GLATZ.

Monnaies frappées avec l'argent provenant des mines de Tarnowitzer, pendant le siége de 1808-1809.

* 1. *Thaler.* — FRIEDR · WILHELM III KOENIG VON PREUSSEN — Buste du roi, à gauche, les cheveux longs et plats avec une queue, il est en uniforme, porte une cravate, un jabot, et sur la poitrine une plaque d'ordre.

Rev. — Écusson couronné ayant pour tenants deux sauvages armés d'une massue. L'écusson renferme l'aigle couronnée de Prusse avec sceptre et globe, et portant sur la poitrine les caractères $\frac{\mathfrak{F}}{W}$ couronnés.

A l'exergue, on lit : — EIN THALER — 18 ⁎G⁎ 08 —

Arg.

* 2. *Tiers de thaler.* — FRIEDR . WILHEM III KŒNIG VON PREUSSEN — Semblable au n° 1.

Rev. — DREI EINEN — R · THALER — Les armes couronnées de Prusse accostées de la date 18-09. Au-dessous, deux branches de myrte en sautoir, et plus bas, la lettre G.

Arg.

* 3. *Quatre gros.* — FRIDERICUS · WILHELM · III BORUSS · REX — Semblable au n° 1.

Rev. — 84 EX MARCA — PURA COLON · — Les armes couronnées de Prusse accostées de la date 18-08. Au-dessous $\frac{4 \cdot GR}{\cdot G \cdot}$ —

Arg.

* 4. *Dix-huit kreutzer.* — FRIED · WILHELM III KŒNIG V · PREUSS · Semblable au n° 1.

Rev. — SCHLES · L · M · Aigle couronnée, planant, et tenant le sceptre et le globe. Au-dessous : — 18 — KREUZER — 18 G 08 —

Arg.

* 4². *Dix-huit kreutzer.* — Semblable au n° 4, sauf qu'il y a un point après la lettre G, au revers.

* 5. *Neuf kreutzer.* — Semblable au n° 4.

Rev. — Semblable au n° 4, mais avec —9—KREUZER — 18 G 08 —

Arg.

* 5². *Neuf kreutzer.* — Semblable au n° 4, sauf qu'il n'y a pas de point après le mot PREUSS

* 6. *Gröschel.* — Dans le champ, les caractères FWR entrelacés, couronnés.

Rev. — Dans le champ, on lit : — ÷ I ÷ — GRÖSCHEL — 1808 — * G * —

Arg.

* 7. *Kreutzer.* — FRIED : WILH : KOEN : V : PREUS : Semblable au n° 1.

Rev. — Les armes couronnées de Prusse, accostées de la valeur : I — KR et de la date 18 — 08. Au-dessous * G *

Arg.

* 7². *Kreutzer.* — Semblable au n° 7, mais avec : · G ·

* 8. *Tiers de thaler.* — FRIEDR · WILHELM · III KŒNIG VON PREUSSEN — Tête du roi, à droite, les cheveux courts.

Rev. — ZWEI UND VIERZIG EINE FEINE MARK — Dans le champ, entouré d'une couronne formée de deux branches de chêne, on

lit : — 3 — EINEN — REICHS — THALER — 1809 — G —

Arg.

* 8². *Tiers de thaler.* — Semblable au n° 8, sauf qu'il n'y a pas de point après le mot WILHELM.

GLUCKSTADT.

Monnaies de nécessité frappées pendant les années 1613 à 1625, et dont la valeur fut diminuée après cette date.

d. 1. *Seize skilling.* — CHRIS (16) 4 D · G · D · Dans le champ, un grand C couronné renfermant le chiffre 4.

Rev. — MO NO : C — I · GLV · Z3 · La Fortune debout sur un globe.

Billon. *Groschen-Cabinet,* t. II, pl. XXVIII, n° 65.

d. 2. *Douze skilling.* — Grand C couronné renfermant le chiffre 4, accosté de deux petites rosaces. Au-dessous, les lettres : · R · F · P ·

Rev. — Dans le champ, sous une petite feuille de trèfle entre deux points, on lit : — · XII · — SKILLI — NG DAN — · 1625.

Billon. *Id.*, id., id., n° 68.

d. 3. *Huit skilling.* — Grand C couronné renfermant le chiffre 4 entouré des lettres : R · — F · — P · sous cette dernière lettre, une petite feuille de trèfle.

Rev. — Dans le champ, on lit : — * 8 * — SKILLI — NG DAN — 1624.

Billon. *Id.*, id., id., n° 67.

d. 3². *Huit skilling.* — Semblable au n° 3, mais sans points après les lettres, ni feuille de trèfle.

Rev. Dans le champ, on lit : — · 8 · — SKILLI — 1623 —

Billon. *Id.*, id., id., n° 66.

GOTHA. 1567.

d. 1. *Ducat.* — Dans un carré, les armes de l'électeur de Saxe, accostées de deux tréfeuilles et de la date 6 — 7 (1567); au-dessus, les lettres HHFGK.

Or. — Uniface, carrée.

Guil.-Ern. Tenzeln (¹), pl. XVI, n° 10.

d. 2. *Demi-ducat.* — Dans un carré, les armes de l'électeur de Saxe, accostées de l'année $\frac{1 - 5}{6 - 7}$; au-dessus, les lettres HHFGK.

Or. — Uniface, carrée.

Cabinet de M. le Dr Ludwig Schultze, à Hambourg.

d. 3. *Thaler.* — Semblable au n° 2, mais le bas de la pièce porte pour contre-marque la lettre G (*château de Grimmenstein à Gotha*).

Arg. — Uniface, carrée.

Guil.-Ern. Tenzeln, pl. XVI, n° 7.

(¹) *Saxonia numismatica*, 1714

* 3². *Thaler.* — Semblable au n° 3, mais avec une différence dans le placement des chiffres de l'année, et sans la contre-marque G.

Arg. — Uniface, carrée, irrégulière.

d. 4. .....?. — Semblable au n° 3, mais d'un module plus petit et 1 — 5 / 1 : — 7 pour 1 — 5 / 6 — 7.

Arg. — Uniface, carrée.

Guil.-Ern. Tenzeln, pl. XVI, n° 8.

d. 5. .....?. — Semblable au n° 3, mais d'un module beaucoup plus petit et sans contre-marque.

Arg. — Uniface, carrée.

Id., id., pl. XVI, n° 9.

d. 6. *Trois gros.* — Semblable au n° 5, mais d'un module plus petit.

Rev. — Dans le champ, la valeur · 3 · *gs.*

Arg. — Carrée.

Id., id., pl. XVI, n° 12.

* 7. .....?. — Semblable au n° 6.

Rev. — Dans le champ, on a gravé l'inscription suivante : — : W : — GOTA — EROB — ERT —

Arg. — Rectangulaire.

GRONINGUE. 1672.

d. 1. *Vingt-cinq sols.* — IVRE — ET TEMPORE — 1672 — Les armes couronnées de la province de Groningue, accostées de la valeur 25 — ST.

Rev. — Sous une petite couronne surmontée d une petite étoile, on lit une inscription assez embrouillée, commençant par — * *int* * — Jaer 8 . . le tout gravé.

Arg. — Carrée.

Cabinet de M. Whaites, à Bonn.

d. 1². *Vingt-cinq sols.* — Semblable au n° 1.

Rev. — Dans le champ, sous les lettres M : H, une branche d'une plante en fleurs. (*gravé*).

Arg. — Carrée.

Même cabinet.

GUADELOUPE. 1815 (?).

d. 1. .....? — Quart d'une pièce de six livres de Louis XVI (1792) portant pour contre-marque un G couronné.

Arg. — Triangulaire.

GUATEMALA.

Monnaie de nécessité frappée pendant la guerre de l'indépendance, en 1821 (?).

* 1. .....? — Lingot d'argent, provenant d'une piastre espagnole, aplatie et allongée, sur lequel on a estampillé les armes de Guatemala. A l'une des extrémités du lingot se trouve une seconde estampille indéchiffrable ; l'autre est percée.

Arg. — Oblongue, irrégulière.

GUYANE.

Monnaie de nécessité frappée pendant la guerre de l'indépendance en 1814.

* 1. *Ochavo.* — F · VII · AÑO DE 1814 · Lion debout, à gauche.

Rev. — PROVINCIA · DE · GVAIANA · Château ou tour crénelée. Dans le champ, à gauche de la tour, la valeur : $\frac{1}{2}$.

Cuivre.

HAMBOURG. 1814.

d. 1. 32 *schillinge.* — Variété du n° 3. PL : XLV de l'atlas. Au-dessous des armes de la ville, il y a les initiales H · S · K · au lieu de G . A · I · G.

Arg. Cabinet de M. Wolff, à Goettingue.

HARLEM. 1573.

* 1. 10 *sols.* — Dans le champ, les armes de la ville de Harlem. Au-dessus, une contre-marque avec une étoile et un croissant. Au-dessous, dans un petit cartouche, la date 1573.

Arg. — Uniface, losange.

HERMANNSTADT.

Assiégée par Étienne Bocskay, en 1605 (?).

d. 1. *Ducat.* — RVDOL · II D · G · RO · IMP · S · AVG · H · B · REX · Double aigle couronnée,

portant sur la poitrine les armes couronnées d'Autriche, entourées du collier de l'ordre de la Toison d'or.

Rev. — ✱ SOLI DEO GLORIA CIVIT : CIBIN : ANNO 1605 · Deux épées en sautoir, couronnées, cantonnées, en haut d'un triangle dont les angles sont ornés d'un trèfle; en bas, une licorne ; à gauche, la lettre H, et, à droite, un monogramme composé des lettres AHIR couronnées.

Or. Cabinet impérial et royal des médailles à Vienne.

* 2. *Thaler.* — · RVDOL · II · D · G · RO · IMP · AVG · G · H · B · REX · Semblable au n° 1.

Rev. — SOLI DEO GLORIA CIVIT : CIBIN : AN̄O 1605. Semblable au n° 1.

Étain.

HERMANNSTADT. 1611-1612.

d. 2. .....? — GABRIEL · D · G · PRIN : TRAN : PAR : REG : HVN : D : ET · SI : COMES ⊖ Les armes couronnées du prince Gabriel Bathori, entourées d'un dragon. En haut, des deux côtés de la couronne, on lit : — CI — BIN —

Rev. — Dans le champ, on lit : — PRO — PATRIA — ARIS · ET — FOCIS · — 16 · 11.

Or. Cabinet impérial et royal des médailles à Vienne.

* 4. *Thaler.* — GABRIEL · D · G · PRIN : TRAN : PAR : REG : HVN : D · ET · SIC : COMES. Les armes couronnées du prince Gabriel Bathori, entourées d'un dragon. En bas, on lit · — 16 · 11 — CIBIN —

Arg. — Uniface.

* 4². *Thaler.* — GABRIEL · D · G · PRIN : RAN : (*sic*) PAR : REG : HVN : D · ET : SIC : C : COMES ∘ Semblable au n° 4.

Arg. — Uniface.

d. 4³. *Thaler.* — GABRIEL · D · G · PRIN : TRAN : PAR : REG : HVN : D · ET · SI : COMES∘ Les armes couronnées du prince Gabriel Bathori, entourées d'un dragon; en bas on lit : — CIBIN.

Rev. — × ANNO · DOMINI · MILES ··· SEX-CENT : ET · DVO · DECIM — Dans le champ, on lit : PRO — PATRIA — ARIS · ET — FOCIS —, au-dessous, une griffe.

Arg. Communication de M. Wessener, à Berlin.

HESSE-CASSEL.

Monnaie de nécessité frappée par Maurice, landgrave de Hesse-Cassel, en 1623.

* 1. *Quatre heller.* — Dans le champ, les armes de Hesse, accostées de la date 16 — 23. Au-dessus, les lettres MLZH.

Rev. — Dans le champ, un heaume, au-dessus, a valeur 4 H.

Billon.

HOLLANDE. 1573.

1. *Daalder.* — De Philippe II, frappé à Anvers en 1572, contre-marqué aux armes de Zélande.

Arg.

* 1². *Daalder.* — De Philippe II, frappé pour la Gueldre en 1557, contre-marqué aux armes de Hollande.

Arg.

* 2. *Demi-daalder.* — De Philippe II, frappé pour la Gueldre en 1564, contre-marqué aux armes de Zélande

Arg.

* 3. 1/5 *de daalder.* — De Philippe II, frappé pour la Gueldre en 1564, contre-marqué aux armes de Hollande.

Arg.

* 4. 1/10 *de daalder.* — De Philippe II, frappé à Anvers, contre-marqué aux armes de Hollande.

Arg.

HOLLANDE. 1672 A 1678.

* 5. *Sol.* — Sur un blanc de Henri III, roi de France, on a estampillé une petite fleur de lis entourée d'un grènetis.

Billon.

HOLLANDE. 1799 (?).

* 6. .....? — Sur une demi-piastre de Charles IIII, roi d'Espagne, de l'année 1792, on a estampillé le buste de Georges III, roi d'Angleterre.

Arg.

HONGRIE.

Monnaie de nécessité frappée en ....(?).

d. 1. .....? — Les armes de la Hongrie dans un écusson de fantaisie. Sur le côté, le chiffre 2 retourné.

Cuivre. — Uniface.

Cabinet de M. Doboerlay, à Pesth.

HONGRIE. 1704-1707.

d. 2. *Ducat.* — MON : NOVA : — AVR : R : HVNG . Dans un écusson orné et couronné, les armes de la Hongrie.

Rev. — ❋ PATRONA ❋ — ❋ HVNG · 1707 — La sainte Vierge assise, de face, couronnée et nimbée, portant l'enfant Jésus sur le bras droit et tenant un sceptre dans la main gauche ; le croissant sous ses pieds, reposant sur des nuages. Dans le champ, les lettres K — B.

Or. Cabinet de M. L. Hamburger, à Francfort-sur-Mein.

* 3. 20 *poltura*. — Dans le champ, les armes couronnées de la Hongrie, accostées de la date 17 — 05.

Rev. — PRO LIBERTATE — La sainte Vierge assise, de face, couronnée, portant l'enfant Jésus sur le bras droit, et tenant un sceptre dans la main gauche, un croissant sous ses pieds. De deux côtés, les lettres P — H — Au-dessous, dans un écusson carré et orné, la valeur XX.

Cuivre.

* 4. *Poltura*. — POLTURA ❋ A°· 1707 — Les armes couronnées de la Hongrie, accostées des lettres C — M.

Rev. — PATRONA ❋ HVNGARIÆ — La sainte Vierge, assise, de face, couronnée, portant l'enfant Jésus sur le bras gauche, et tenant un sceptre dans la main droite; un croissant sous ses pieds.

Cuivre.

* 4². *Poltura*. — POLTURA · ❋ · A°. 1707 — Les armes de la Hongrie, accostées des lettres K — B.

Rev. — PATRONA · HVNGARIÆ - La sainte Vierge, assise, de face, couronnée, portant l'enfant Jésus sur le bras droit, et tenant un sceptre dans la main gauche; un croissant sous ses pieds.

Cuivre.

HONGRIE.

Monnaies de nécessité en papier, émises par le comité de la défense du pays, en 1849.

* 5. *Billet de* 30 *kreutzer.* — Sur un encadrement très-orné, en haut, le nombre 30 en noir, sur les côtés, le même nombre en blanc, et, en bas, les armes couronnées de Hongrie. Dans le corps du billet, on lit en blanc sur un guillochis gris le nombre 30, et en lettres noires sur le même fond :

Kincstári utalvány

Harmincz pengö krajczárra,

melly, két darabját egy forintra számitva, a' kincstári pénztáraknál magyar pénzjegyek iránt mindenkor beváltatik, és minden köz-pénztáraknál fizetés gyanánt elfogadtatik.

Budán 1849-ki január 1-én.

Az orszagos honvédelmi bizottmany' rendeletéböl,

S. ru. *Völgyi fereneuw*
kinert : föpérztarnok

Rev. — Dans un encadrement on lit :

Ezen jegyek' hamisitói 's utánzói nyolcz évre terjedhetö börtönöztetéssel büntettetnek.

Die Verfälscher und Nachahmer dieser Noten werden mit Kerker bis zu acht Jahren bestraft.

Tíchto znakov zfalssovníci a následníci na osem rokov rozdlzit mohúcim zalárstvom sa trescú.

Ovih ceduljah izkrivitelji i spotvoritelji kazne se utamnicenjem, produzivim na osam godinah.

(*Même avis en caractères russes.*)

Papier blanc, impression noire sur fond gris moiré.

* 6. *Billet de* 15 *kreutzer*. — Sur un encadrement très-orné, en haut, le nombre 15 en noir, aux quatre angles, le même nombre en blanc, et, en bas, les armes couronnées de la Hongrie. Dans le corps du billet, on lit sur un guillochis le nombre 15, et en lettres noires sur fond rouge brique moiré :

Kincstári utalvány

Tizenöt pengö krajczárra,

le reste comme au n° 5, sauf qu'il y a x · *gs*. au lieu de s . ru.

Rev. — Semblable au n° 5,

Papier blanc, impression noire sur fond rouge brique moiré.

INGOLSTADT.

Monnaie de nécessité frappée en 1631 (?).

* 1. .....? — SPES — IESUS — VNA SVLU — TIS (*sic*) — Enfant nu, debout, tenant dans la main gauche le globe crucigère, et montrant le ciel de la main droite. Des deux côtés la date 16 — 31.

Rév. — ADS — PIRANTE — IEHOVA — Dans l'angle supérieur de la pièce, un soleil, en bas, un tournesol.

Billon.

IRLANDE. 1642-1648.

DEMI-COURONNE DITE BLACKSMITH'S.

d. 1. *Demi-couronne*. — (*harpe*) CAROLVS · D : G :

MAG : BRI : FRA : ET · HIB : REX — Le roi à cheval, à gauche, armé et couronné; il tient de la main droite une épée qui repose sur son épaule. Le cheval est couvert d'une housse et porte un panache sur la tête.

Rev.— *harpe* · CHRISTO · AVSPICE · REGNO · Ecu ovale, orné, aux armes royales d'Angleterre, accosté des lettres C — R.

Arg. Cabinet de M. Whaites, à Bonn.

MONNAIES DITES D'ORMONDE.

* 2. *Couronne.* — Dans le champ, sous une couronne royale, les lettres CR, le tout entouré d'un cercle et d'un grènetis formé de grosses perles.

Rev. — Dans le champ, la marque $\frac{S}{V}$ indiquant la valeur, est entourée comme les lettres de la face.

Arg. — Irrégulière.

3. *Demi-couronne.* — Dans le champ, sous une couronne royale, les lettres C ∘ R; le tout entouré d'un cercle et d'un grènetis formé de grosses perles.

Rev. Dans le champ, la marque $\frac{S * D}{II * VI}$ indiquant la valeur; le tout entouré comme les lettres de la face.

Arg. — Irrégulière.

* 4. *Shilling.* — Dans le champ, sous une couronne

royale, les lettres C * R *, le tout entouré d'un cercle et d'un grènetis formé de grosses perles.

Rev. — Dans le champ, la marque $\frac{D}{XII}$, indiquant la valeur, est entourée comme les lettres de la face.

Arg. — Irrégulière.

* 5. *Six sols.* — Dans le champ, sous une couronne royale, les lettres C R; le tout entouré d'un cercle et d'un grènetis.

Rev. — Dans le champ, la marque $\frac{D}{VI}$ indiquant la valeur, est entourée comme les lettres de la face.

Arg. — Irrégulière.

* 5². *Six sols.* — Variété du n° 5, sous le rapport de la grandeur et de la forme des caractères. Entre les lettres CR, il y a un point.

Arg. — Irrégulière.

* 5³. *Six sols.* — Variété du n° 5, sous le rapport des lettres R et D et de la grandeur du nombre.

Arg. — Irrégulière.

* 6. *Farthing.* — FLOREAT · — ·: REX :· Sous une couronne royale, le roi David, agenouillé, couvert d'un manteau d'hermine, la couronne en tête, joue de la harpe.

Rev. QVIESCAT : PLEBS : Saint Patrick, debout, mitré et revêtu de ses habits pontificaux, tient

de la main gauche une croix archiépiscopale, et étend la droite sur des bêtes venimeuses qui rampent à ses pieds. Derrière lui, une église.

Cuivre.

d. 6². *Farthing.* — FLOREAT — : REX : Variété du n° 6.

Rev. QVIESCAT PLEBS : Variété du n° 6.

Cuivre.

* 6³. *Farthing.* — FLOREAT — REX : Variété du n° 6.

Rev. — QVIESCAT — PLEBS — Variété du n° 6.

Cuivre.

P. Mailliet.

(*Pour être continué.*)

———

MÉDAILLES ROMAINES INÉDITES.

A M. Renier CHALON, président de la Société royale de numismatique.

Pl. X et XI.

Malgré les nombreuses recherches opérées dans le domaine de la numismatique, depuis plusieurs siècles, malgré les récents travaux publiés sur la même matière, résumant et complétant — autant qu'on peut compléter quelque chose, — ceux qui les ont précédés, on est frappé du nombre prodigieux de pièces nouvelles que, de toutes parts, les Revues spéciales font surgir à l'envi. « En aucune chose peut-être, a dit M. Guizot, il n'est donné à l'homme d'arriver au but ; sa gloire est d'y marcher. » Les trésors confiés à la terre n'ont pas encore dit leur dernier mot et ne le diront pas de longtemps. Aussi, malgré le mérite incontestable du dernier ouvrage de M. H. Cohen, si utile, si nécessaire à tous ceux qui se livrent à l'étude de la numismatique romaine, « on ne saurait se dissimuler cependant, ainsi que l'a fort bien fait remarquer le regrettable M. Sabattier [1], qu'un assez grand nombre

[1] *Annuaire de la Société française de numismatique et d'archéologie*, 1866, p. 64.

de médailles ont également échappé aux recherches de ce savant si exact et si consciencieux, et lui-même, du reste, s'empresse d'en convenir avec une rare modestie. » C'est donc une obligation pour chacun, j'entends pour les détenteurs de pièces inédites, de les livrer à la publicité, afin que l'auteur de la *Description générale des monnaies de la république romaine* et de la *Description historique des monnaies frappées sous l'empire romain* puisse en grossir et parfaire le supplément qu'il se propose de publier. C'est ainsi, du moins, que je comprends mon devoir, pour ce qui me concerne, et c'est afin de le remplir, Monsieur et cher Confrère, que je vous écris cette lettre, puisque vous voulez bien me faire l'honneur de m'offrir une place parmi les collaborateurs de votre Revue.

Voué depuis longtemps à l'étude de la numismatique et de la sigillographie du Dauphiné, j'ai quelque peu négligé la culture des médailles romaines. Cependant, j'ai conservé, comme témoin de mes premières ardeurs de numismate, une collection assez importante et qui renferme, en dehors de pièces d'une certaine valeur, quelques monnaies inédites que je suis heureux de trouver l'occasion de produire au grand jour sous votre patronage. J'en aurais un plus grand nombre à citer, si je voulais y joindre les variétés inconnues de M. Cohen ; mais je veux borner cette lettre à la description de pièces *réellement nouvelles*, ou comme types, ou comme légendes. Je n'y veux pas comprendre non plus une multitude de monnaies de l'époque de Gallien, de Claude le Gothique, des Tétricus, etc., qui sont peut-être des bizarreries du monnayage de ces temps barbares, mais qui sont pourtant inédites

par le fait et qui méritent, je crois, qu'on ne les méprise point trop. Si un second article sur ce sujet peut vous être agréable, je m'empresserai de me mettre à vos ordres.

Pour aujourd'hui, Monsieur, permettez-moi de borner ma notice à la description des pièces suivantes, faisant toutes partie de ma collection, sauf une, celle de Constantin III, ainsi que vous le verrez en son lieu.

MANLIA (FAMILLE).

1. ROMA (M et A en monogramme). Tête de Pallas à droite, avec le casque ailé ; devant, X ; le tout, dans un *torques*.

Rev. Cavalier galopant à gauche tenant la lance en arrêt et un bouclier. Sous le cheval, L. TORQVA. A l'exergue : EX . S . C.

Arg. Pl. X, n° 1.

Cette pièce est donnée par M. Cohen, sous le n° 8 de la famille *Manlia*, avec cette différence pourtant qu'on y lit la lettre Q dans le champ, à droite, au-dessus du cavalier, lettre qui est absente de mon exemplaire, le coin ayant porté à faux sur le flan, lors de la frappe.

M. Cohen a lu TORQVAT, j'ignore pourquoi ; car la gravure qu'il donne de cette pièce porte bien TORQVA, comme celle de ma collection. Seulement, ce qui donne à cette dernière la valeur d'une pièce inédite, c'est le droit remarquable d'abord par le mot ROMA qui ne se trouve pas sur celle de l'auteur de la *Description générale des médailles de la république romaine*, puis par le collier, mal

gravé peut-être, sous le n° 5 de la pl. XXVI de cet ouvrage. Ce collier ou *torques*, qui valut à Titus Manlius le surnom de *Torquatus*, est infiniment mieux reconnaissable sur mon exemplaire que sur le premier, où il affecte plutôt la forme d'une couronne ou d'un cercle ornementé, plus large qu'il ne devrait être. Sur ma médaille, au contraire, quoique les ornements ou stries en soient un peu trop frustes, on distingue parfaitement, au bas, les deux renflements qui forment l'ouverture du collier, tels qu'on les voit, en effet, sur les *torques* des collections d'antiquités.

GALBA.

2. SER · GALBA IMP · CAESAR AVG · P · M · TR · P · P · P. Tête laurée à droite.

Rev. FIDES PVBLICA ; dans le champ, S · C. La Foi, debout à gauche, tenant une patère et une corne d'abondance.

MB. Pl. X, n° 2.

On retrouve ce revers dans la série monétaire de Vespasien ; mais on ne l'avait pas encore signalé dans celle de Galba ou de ses prédécesseurs.

TRAJANUS DECIUS.

3. IMP · C · M · Q · TRAIANVS DECIVS AVG. Buste lauré et cuirassé à droite.

Rev. DACIA ; dans le champ, S · C. La Dacie, debout à gauche, tenant une enseigne militaire.

MB. Pl. X, n° 3.

M. Cohen ne donne ce revers qu'en GB (n° 73), avec l'enseigne militaire, et en MB (n° 68 et 71), avec le bâton surmonté d'une tête d'âne ; ou bien (n° 75), avec la légende DACIA FELIX.

TACITUS.

4. IMP · C · M · CL · TACITVS AVG. Buste diadémé à droite, avec le *paludamentum*.

Rev. SECVRITAS P · R. La Sécurité, debout à gauche, la jambe gauche croisée sur la droite, la main droite sur sa tête, et le bras gauche accoudé sur une colonne. A l'exergue : Ч.

PB. *saucé*. Pl. X, n° 4.

Cette pièce, très-commune avec la légende SECVRITAS PERP., offre ici une variété inédite : je ne la connais du moins sur aucune autre médaille. Ordinairement, les pièces, même les plus banales, faisaient allusion aux vertus ou aux qualités que l'on reconnaissait ou prêtait aux empereurs et aux impératrices, ou aux vœux que le peuple romain était censé faire pour eux : *æternitas avg. fecvnditas, pvdicitia, pietas, felicitas,* etc. Ici, c'est le peuple romain lui-même qui dit à Tacite qu'il est sa branche de salut, sa *sécurité :* SECVRITAS P*opuli* R*omani*. Je ne crois pas, du moins, qu'on puisse interpréter ces sigles autrement que je ne le fais. Qu'on se rappelle seulement qu'après l'interrègne de six mois qui suivit la mort d'Aurélien, Tacite, qui avait occupé les charges les plus éminentes, celles de sénateur et de consul, et quu était renommé pour sa sagesse et ses vertus, fut éil empereur dans un âge déjà avancé, et que le peuple

romain salua son avénement comme une espérance dans ces temps agités : *securitas populi romani*. Malheureusement il mourut au bout de six mois de règne.

PROBUS.

5. VIRTVS PROBI AVG. Buste casqué, radié et cuirassé à droite, tenant le bras droit à moitié relevé, et, de la main gauche, un globe nicéphore.

Rev. MARS VICTOR. Mars nu et casqué, passant à droite, tenant une haste transversale et un trophée. A l'exergue : II.

PB. *saucé*. Pl. X, nº 5.

6. IMP · C · M · AVR · PROBVS AVG. Buste radié et cuirassé à droite.

Rev. PROVIDENTIA AVG. La Providence, debout à gauche, tenant un globe et une corne d'abondance. A l'exergue : III.

PB. *saucé*. Pl. X, nº 6.

Pour la première de ces deux médailles, sauf le buste de Probus tenant le bras légèrement relevé et semblant appuyer sa parole d'un geste de la main, je n'ai pas à signaler autre chose de particulier. C'est un type qui me paraît nouveau.

Quant à la seconde, le revers n'est pas indiqué dans l'ouvrage de M. Cohen, qui ne cite la Providence que tenant un globe et un sceptre transversal, ou un sceptre et un étendard (d'après Banduri), ou enfin une baguette inclinée vers un globe qui est à terre et une corne d'abondance.

NUMERIANUS.

7. IMP · C · M · AVR · NVMERIANVS AVG. Buste radié à droite, avec le *paludamentum*.

Rev. ORIENS AVGG. Tête radiée du soleil à droite.

PB. *saucé*. Pl. XI, n° 7.

Voilà une médaille bien complétement inédite, quant au revers, pour le règne de Numérien. On retrouve cette même tête du soleil au règne de Probus, mais avec la légende SOLI INVICTO COMITI AVG.

Elle provient, comme les trois précédentes, d'une trouvaille énorme de pièces de cette époque faite à Montluel (Ain), il y a environ vingt-cinq ans. On m'a certifié que le possesseur de ce trésor en avait vendu, à Paris, pour 5,000 francs, à raison de 5 centimes la pièce!... Et il en avait donné une pleine valise à celui qui m'affirmait ce fait et qui soumit obligeamment son lot à mon examen. J'en fis le dépouillement, et je n'y trouvai, à part quelques rares représentants du monnayage de Gallien et de Claude, que des monnaies d'Aurélien, de Sévérine, de Tacite, de Florien et de Probus, toutes, pour ainsi dire, à fleur de coin. Vous comprendrez, Monsieur et cher Confrère, quelle dut être l'amertume de mes regrets, au sujet de ce que je n'avais pu ni voir ni étudier...

MAXIMIANUS (HERCULES).

8. IMP · C · MAXIMIANVS P · F · AVG. Buste radié et cuirassé à droite.

Rev. VIRTVS AVGG. Hercule, debout à gauche,

étouffant le lion dans ses bras; à ses pieds, la massue.

PB. *saucé*. Pl. XI, n° 8.

Sauf un quinaire à ce type, M. Cohen (n° 424) dit qu'il n'a vu aucune autre monnaie, avec le type d'Hercule étouffant le lion, qui porte la légende VIRTVS AVGG; c'est toujours VIRTVTI. Il croit donc que c'est par erreur que Banduri a tant donné de médailles avec ce type et la légende VIRTVS, et il a cru devoir les supprimer. C'est à tort : la pièce que je publie suffira, je pense, à le désillusionner. Les anciens ont publié bien des pièces qui ne se sont pas retrouvées : ce n'est pas toujours une raison pour les nier. J'ai publié moi-même, en 1868, dans la *Revue de Marseille et de Provence*, une monnaie nouvelle pour la numismatique des archevêques d'Arles, et cette pièce, dont il est inutile de rappeler ici dans quelles circonstances elle sortit de mes cartons, a disparu, je le crains bien, pour ne jamais reparaître, à moins qu'on n'en retrouve un second exemplaire. Si non, sera-ce donc un motif pour en nier l'existence passée? Je l'ai possédée, je l'ai étudiée, dessinée et fait graver avec le plus grand soin, la pièce sous les yeux de l'artiste, afin que mon dessin ne donnât prise à aucune fausse interprétation. Elle n'a pas moins disparu, et peut-être ne la retrouvera-t-on jamais. Sera-ce une raison aux numismates de l'avenir pour se retrancher derrière une erreur de ma part?...

MAXENTIUS.

9. IMP · C · MAXENTIVS P · F · AVG. Buste lauré

à droite, revêtu du manteau impérial et tenant un sceptre œtophore.

Rev. MARTI COMITI AVG · N. L'empereur, debout à gauche, en costume militaire, tenant un globe et la haste; devant lui, Mars casqué, debout à droite, tenant la haste de la main droite et la gauche appuyée sur un bouclier. A l'exergue : RBS.

MB. Pl. XI, nº 9.

Encore un revers nouveau à ajouter à la monographie monétaire de Maxence. Ce type ne se retrouve pas ailleurs, accompagné de cette légende.

CONSTANTINUS I.

10. CONSTANTINVS P · F · AVG. Buste lauré et cuirassé à droite.

Rev. SOLI INVICTO COMITI. Le soleil radié, debout de face, levant la main droite et tenant un globe de la gauche. A l'exergue : PT. (Atelier d'Arles.)

PB. Pl. XI, nº 10.

De prime abord, on est tenté de confondre cette pièce avec celles si communes qui portent cette légende; mais, si on l'étudie un instant, on reconnaîtra bien vite qu'elle offre deux particularités caractéristiques.

Premièrement, le soleil, debout, affecte bien la même attitude du corps que sur la plupart des nombreuses médailles de ce type ; mais, au lieu de regarder à gauche, comme sur toutes les autres, le dieu regarde ici de face.

Secondement, la couronne radiée du soleil est toujours formée d'un bandeau perlé, surmonté de rayons. Sur mon

exemplaire, elle affecte une forme tout à fait insolite : elle se compose, en effet, de quatre arcs de cercle ornés d'un point au milieu de chacun d'eux et formant comme une auréole autour de la tête, légèrement tournée à gauche; six rayons s'en échappent extérieurement.

Ma première pensée a été de considérer ces arcs de cercle comme représentant les larges boucles de cheveux qui accompagnent ordinairement la tête du soleil, ainsi qu'on peut le voir, par exemple, sur le revers de notre n° 7; mais, indépendamment de ce que ces boucles seraient peu artistiques, les points intérieurs, eux-mêmes, m'ont paru ne pouvoir être autre chose qu'un ornement de plus, *ou peut-être même la représentation conventionnelle de cheveux que la petitesse de la tête du soleil ne permettait pas d'indiquer plus amplement* (1). L'auréole, formée par les quatre arcs de cercle, reste donc comme une nouveauté numismatique que j'estime fort curieuse; et, pour qu'on la saisisse mieux, je vous envoie, mon cher confrère, un dessin de cette tête, grossie à la loupe, afin qu'on puisse plus facilement comprendre ce qu'elle offre de particulier pour l'histoire de l'art. Il y a quelque chose qui peut servir à une monographie des formes affectées dans la représentation du nimbe ou cercle lumineux dont les artistes entourent la tête de la divinité, des saints, ou même de certains empereurs du Bas-Empire.

(1) Cette dernière opinion me semblerait même confirmée par ce fait que, démesurément agrandis avec le secours de la lentille, ces points ne paraissent plus ronds, mais plutôt allongés et ondulants, et sont beaucoup plus rapprochés de la tête que des arcs de cercle dont ils n'occupent plus le centre, comme il semble à l'œil nu.

ROMA.

11. VRBS ROMA BEATA. Buste casqué de Rome à gauche.

Rev. Anépigraphe. Romulus et Rémus allaités par la louve ; dans le champ, au-dessus, couronne entre deux étoiles. L'exergue est fruste, et l'on n'en peut lire que la lettre finale Q.

PB. (quin.). Pl. XI, nº 11.

Avec la légende VRBS ROMA, seule, cette pièce, frappée sous Constantin Ier, est des plus communes ; mais ce qui donne à mon exemplaire un relief singulier, c'est la légende du droit, inconnue jusqu'à ce jour. En songeant aux inscriptions des prédécesseurs de Constantin, D · N · DIOCLETIANO ou MAXIMIANO BEATISSIMO SEN · AVG ·, et surtout à celle que l'on trouve sur des monnaies frappées sous son propre gouvernement, comme sous les règnes de ses fils Crispus et Constantin II, BEATA TRANQVILLITAS, on est amené à pressentir et à comprendre les motifs qui ont présidé à la création de cette variété — que je crois unique, — d'une pièce que tous les auteurs s'accordent avec raison à classer au règne de Constantin le Grand.

Plus tard, sous Justinien Ier et Athalaric, on retrouvera le même type de la louve, mais avec la légende INVICTA ROMA, sur des bronzes autonomes de la ville de Rome.

MAGNENTIUS.

12. D · N · MAGNENTIVS P · F · AVG Buste nu à droite, avec le *paludamentum*.

Rev. SALVS DD · NN · AVG · ET CAES. Dans une couronne de laurier, le chrisme entre A et ω. A l'exergue : PAR. (Atelier d'Arles.)

GB. Pl. XI, nº 12.

M. Cohen ne signale nulle part, pas plus pour Constance II que pour Magnence et Décence (350-353), ce type du chrisme dans une couronne, et les ouvrages de numismatique n'en fournissent d'exemple qu'à partir du règne de Constance III (421), sur des monnaies de sa femme Placidie, avec la légende SALVS REIPVBLICAE, et, si je ne me trompe, dans les séries d'Eudoxie, femme de Théodose II (anépigraphe), d'Anthémius, de Zénon avec la légende VICTORIA AVGGG., de Justin Ier et de Justinien Ier. C'est donc à Magnence qu'il faudra désormais faire remonter le prototype de ce revers.

J'ajouterai que mon exemplaire, que j'indique pourtant comme GB., me fait l'effet, comme type, module ou poids, de tenir la moyenne entre le GB et le MB.

VALENTIANUS II.

13. D · N · VALENTINIANVS P · F · AVG. Buste diadémé, à droite, avec le *paludamentum*.

Rev. VIRTVS ROMANORVM. Rome casquée, assise de face sur un trône, regardant à gauche et tenant un globe et la haste renversée. A l'exergue : PCON. (Atelier de Constantinople.)

PB. Pl. XI, nº 13.

Le type plein de jeunesse de la figure du prince me fait attribuer cette médaille à Valentinien II. Le module du

flan et cette remarque que Gratien est le premier — au moins, d'après les connaissances acquises, — qui ait placé ce revers sur sa monnaie, viennent encore corroborer mon opinion que celle-ci doit bien être attribuée à son successeur. Le type était connu déjà, mais accompagné de la légende GLORIA ROMANORVM; ne le retrouvant pas avec celle qu'on lit sur mon exemplaire, dans les séries monétaires de Valentinien Ier et de son frère Valens, et le rencontrant, pour la première fois, associé à cette inscription, sur une monnaie de Gratien, j'en ai conclu que cette pièce devait être classée sans hésitation à son frère Valentinien II.

CONSTANTINUS III.

14. FL · VAL · CONSTANTINVS AVG. Buste diadémé à droite, avec le *paludamentum*.

Rev. RESTITVTOR REIPVBLICAE. L'empereur, debout à droite, tenant le *labarum* et une Victoire sur un globe; dans le champ gauche, une croix pattée. A l'exergue : SMLVG. (Atelier de Lyon.)

OR. Pl. XI, nº 14

J'ai trouvé cette curieuse pièce dans les cartons du Musée d'antiquités de Fribourg, en Suisse; et M. l'abbé Gremaud, son obligeant conservateur, a bien voulu m'en laisser prendre une empreinte, et, mieux encore, me communiquer une note qui date déjà de plusieurs années, signée de M. le comte de Salis, et qui était une réponse au sujet d'un envoi de monnaies soumises à son examen. Vous comprendrez donc facilement pourquoi je m'em-

presse de substituer à mes notules les appréciations si judicieuses d'un homme dont le nom est une autorité, et que la force des circonstances, ou plutôt l'absence d'occasion, avait laissées enfouies dans les cartons du médaillier cantonal. J'aime à penser que l'honorable écrivain ne verra, dans la liberté que je prends à son insu, qu'une marque du profond respect que je professe pour tout ce qui émane de sa plume.

Je laisse donc la parole à M. de Salis.

« Ces pièces d'or, de mauvaise fabrique, ont été frappées pendant les premiers temps de l'établissement en Gaule et en Espagne des Visigoths, Burgondes, Suèves, etc. Elles sont imitées des monnaies romaines des empereurs contemporains, et il est impossible de les placer à côté de leurs modèles sans se convaincre qu'elles ne peuvent sortir des mêmes ateliers.

« Les ateliers de Trèves, Lyon et Arles, etc., doivent avoir été supprimés après l'usurpation d'Eugène, puisque nous ne connaissons point de monnaies d'Honorius et de Valentinien III avec des marques monétaires gauloises. Il fallait cependant de la monnaie, et on eut recours à l'expédient d'imiter les pièces les plus répandues dans la circulation et les mieux connues du peuple.

« Les monnaies de la première époque après l'invasion consistaient en imitations plus ou moins grossières en or et en argent de celles de Constantin II, Julien, les deux Valentinien, Valens, Gratien, Magnus Maximus, Théodose, Eugène et Constantin III, qui rétablit, de 407 à 411, les trois ateliers gaulois. Il y a aussi quelques Honorius avec des marques monétaires italiennes.

« C'est à cette catégorie qu'appartient le sou d'or du Musée de Fribourg. Je possède plusieurs pièces analogues de Constantin III, d'un travail trop barbare pour être classées à côté des belles pièces frappées indubitablement à Trèves, Lyon et Arles.

« En général, ces imitations reproduisent le droit aussi bien que le revers du prototype; mais quelquefois, comme dans la pièce qui nous occupe, le droit et le revers sont empruntés à des modèles différents. Notre pièce a la tête de Constantin III accolée au revers d'un sou d'or de Valens ou de Valentinien Ier, à la marque de Lyon. Le monétaire y a ajouté la croix dans le champ, qui, je crois, ne se trouve que sur des pièces de ces deux empereurs frappées à Antioche, en substituant à la marque de cette ville celle de Lyon, qui convenait mieux à une pièce destinée à la Gaule.

« Après les monnaies que je viens d'indiquer, on se mit à copier, en Gaule et en Espagne, les Honorius et Valentinien III aux marques monétaires de Rome et Ravenne, puis les Avitus (il établit l'atelier d'Arles), Majorien, Libius-Sevère, Anthémius, Zénon, etc. La plupart de ces pièces sont d'un travail encore plus grossier que celles de la classe précédente, ce qui les a fait reconnaître d'autant plus facilement.

« J'ai vu bon nombre de romaines inédites et uniques qui n'étaient autre chose que des imitations barbares, réunissant la tête d'un empereur à un revers d'un autre. Je regrette de devoir détruire cette illusion, mais la pièce en question n'en devient que bien plus intéressante pour l'histoire numismatique de la Suisse romande : elle indique

la première phase de la domination burgonde, et c'est en tête de séries suisses qu'elle devrait se placer.

« Comte de Salis,
« Conservateur du musée britannique.

« Londres, 28 février 1867 »

A la note substantielle qu'on vient de lire, j'ajouterai, comme un complément qui peut avoir son utilité, que le poids de cette pièce est de 4 grammes 439 milligrammes, et qu'elle a été trouvée, en 1857, dans le lac de Neuchâtel, près de Font, village fribourgeois situé à une demi-lieue S. O. d'Estavayer (1).

J'ai peut-être un peu abusé de la place que vous m'aviez réservée dans la Revue : je m'empresse, Monsieur et cher

(1) Le lac de Neuchâtel, m'écrit M. l'abbé Gremaud, dont je ne saurais trop louer l'érudition, la complaisance et la modestie, le lac de Neuchâtel est riche en stations lacustres des divers âges, et on en trouve plusieurs dans le voisinage d'Estavayer.

A Font, s'élevait jadis un vieux château seigneurial, construit sur un rocher taillé à pic du côté du lac. Au pied de ce rocher, on a trouvé des monnaies de toutes les époques (entre autres, notre Constantin III), depuis la période celtique jusqu'aux temps modernes. Quelques-unes de ces pièces sont dans notre Musée, mais beaucoup d'autres ont été vendues à droite et à gauche. Il eût été intéressant d'en avoir un catalogue un peu complet. On y a trouvé en particulier beaucoup de médailles impériales, surtout du IIIe et du IVe siècle.

Le pied de ce rocher est couvert par les eaux du lac, quand elles sont hautes; à l'ordinaire, il est à découvert.

Dans ce même endroit, on a trouvé des armes, ornements, etc., soit romains, soit du moyen âge.

Quant à des détails particuliers sur la découverte de la pièce en question, je ne puis pas vous en donner, parce qu'à cette époque je ne m'occupais pas du Musée.

Confrère, de terminer ici cette trop longue lettre et de vous prier de recevoir l'assurance des meilleurs sentiments de votre tout dévoué,

G. Vallier,

Associé-étranger à la Société royale de numismatique de Belgique.

Grenoble, 10 février 1872.

CURIOSITÉS NUMISMATIQUES.

JETONS ET MONNAIES RARES ET INÉDITS.

DIX-HUITIÈME ARTICLE.

PLANCHE IX.

Jeton de Floreffe. — Méreau ou jeton de la confrérie de la Sainte-Croix. — Florin d'or de Frédéric de Bade. — Monnaie d'Heukelom. — Cromstaert énigmatique. — Encore une énigme. — Florin d'or de Frédéric comte de Meurs. — Denier d'un Thierry de Clèves. — Un ancien jeton d'adresse de marchand. — Méreau singulier.

I

L'abbaye de Floreffe, sur la rive droite de la Sambre, à deux lieues de Namur, avait été fondée, en 1121, par saint Norbert, et grâce aux libéralités de Godefroi, comte de Namur, et d'Ermesinde, sa femme, qui, à cet effet, cédèrent le château qu'ils possédaient en cet endroit. C'était la troisième abbaye de tout l'ordre des Prémontrés et la plus ancienne de cet ordre aux Pays-Bas.

Lors de la suppression des maisons religieuses, pendant l'occupation française, les moines rachetèrent eux-mêmes

leur monastère qui, seul peut-être en Belgique, est entièrement conservé. Il sert aujourd'hui de petit séminaire au diocèse de Namur. L'église, de style ogival, très-vaste et très-belle, fut, en 1770, outrageusement défigurée par l'architecte Dewez qui voulut en faire, à l'intérieur, un monument moderne, l'embellir au goût du jour, comme on disait alors.

Les moines de Floreffe n'avaient pas seulement conservé les bâtiments de leur abbaye, ils avaient aussi sauvé — ou racheté — le trésor des reliques d'une richesse extraordinaire et contenant des pièces d'un travail admirable et d'une haute antiquité. Le dernier survivant d'entre eux en fit don à un couvent de femmes, dit des Dames françaises, à Namur, qui le conserve avec grand soin et le laisse voir aux curieux qui le demandent.

Floreffe avait pris pour armoiries ou pour enseigne un véritable *rebus*, une fleur et la lettre F (Fleur F). Ce rebus figure sur un côté du jeton dont nous donnons la gravure sous le n° 1 de la pl. IX [1]. De l'autre côté, sont les armes d'un abbé, avec la devise CANDIDE, allusion au nom même de l'ordre *Candidus ordo*.

Quel est cet abbé ? Nos recherches pour le trouver n'ont abouti à aucun résultat, ni à Bruxelles, ni à Namur? L'architecte Dewez — que le seigneur confonde — a fait disparaître du chœur de l'église les tombes de plusieurs de ces prélats, précisément ceux du XVIIe siècle, époque de notre jeton. Il y avait, dans la bibliothèque de

[1] Cette piece doit être vendue prochainement à Amsterdam. Elle nous a été obligeamment communiquée par M. Hooft Van Iddekinge.

M. Th. De Jonghe un manuscrit contenant la liste des abbés de Floreffe, avec leurs armoiries. Ce livre, à sa vente, a été acquis par un Anglais et a passé le détroit, *toto divisus orbe.*

Un petit in-4°, provenant du fonds de la ville de Bruxelles, se trouvait à la Bibliothèque royale. Ce volume, qui m'avait été signalé par un des conservateurs, portait sur les plats le *rebus* du jeton et les armoiries du même abbé. Celles-ci étaient gravées également dans l'intérieur, en tête d'une dédicace ou d'une préface qui aurait donné des renseignements sur le personnage. Quand on voulut me montrer le volume, on s'aperçut qu'il avait été déplacé et les recherches faites pour le retrouver sont restées sans résultats. C'était réellement avoir du guignon, et ce qui y met le comble, c'est que le conservateur a tout à fait oublié le titre de ce livre. Il est donc impossible de le chercher dans une autre Bibliothèque.

Voici, en attendant mieux, la liste des abbés à l'un desquels doit appartenir le jeton. Il paraît être du milieu du XVIIe siècle ; mais, pour plus de sûreté, remontons plus haut et descendons plus bas :

Guillaume Dupaix ou Doupais . . . . . † 1578.
Gilles Daschelet . . . . . † 1592.
Henri Eersel. . . . . † 1607.
Jean Roberti . . . . . † 1639.
Charles de Severi . . . . . † 1664.
Guillaume Jallet. . . . . † 1677.
Christophe de Heest . . . . . † 1686
Ignace de Heest . . . . . † 1701.
Bernardin de la Perle . . . . . † 1719.

II

Croix aux extrémités trilobées, ayant, au centre, un disque rayonnant . VOER . HET . HEILICH . CRVIS . (Des coquilles séparent les mots, au lieu de points. Une coquille plus grande termine la légende.)

— Une coquille de pèlerin suspendue sur deux bourdons en sautoir : OP . COVWENBERCH. (Une coquille au lieu de point après OP. Deux autres au commencement et à la fin de la légende.)

C. R. Communiqué par le M. chevalier Hooft Van Iddekinge.

Ce joli jeton était à l'usage de la célèbre confrérie de la Sainte-Croix, en l'abbaye de Coudenberg, à Bruxelles.

Notre savant ami, M. Ch. Ruelens, a donné sur cette confrérie une curieuse notice dans la *Revue d'histoire*, tome II, page 220. Nous ne pouvons mieux faire que d'y renvoyer le lecteur.

La confrérie de la Sainte-Croix, fondée en 1383, conservait dans un reliquaire des parcelles de la croix du Christ. Ce reliquaire, représenté sur le jeton, fut perdu ou dérobé pendant les troubles du XVIe siècle, et la confrérie ne tarda pas à se dissoudre.

La date de notre jeton est donc antérieure au règne d'Albert et d'Isabelle.

Quant aux coquilles et aux bourdons, ils font allusion au patron de l'abbaye Saint-Jacques sur Coudenberg, ou Couwenberch, selon l'ancienne orthographe.

Le registre de la confrérie a été conservé et il est

curieux par le singulier mélange de personnages qui y figurent, le duc de Bourgogne, en tête. On y voit un certain nombre d'artistes, parmi lesquels brille le nom de Roger Vander Weyden (aujourd'hui Del Pasture); puis toute la valetaille de la cour, jusqu'à « Colette de Noville, *qui soignait les singes.* »

III

Saint évêque debout (Saint-Martin) tenant la croix archiépiscopale de la main gauche et bénissant de la main droite; à ses pieds un écusson aux armes de Bade : SALVV : FAC : PLM : TVV : DN'.

— Écu écartelé d'Utrecht et de Bade, posé sur une croix pattée qui traverse la légende : MO : NO · | TVREAT : | EPISC' | TRAIE' :

Or. Gr. 3.20. Collection de M. N'''.

Ce florin d'or de Frédéric de Bade, évêque d'Utrecht 1496-1517), est une variété notable de celui que Vander Chijs donne dans son supplément, pl. XXXI, n° 10.

IV

Écusson aux armes d'Arkel, d'argent, à deux fasces bretessées et contre-bretessées de gueules : MONETA · NOVA · HOCKE (*Hockelomensis*).

— Une espèce d'étoile, de roue ou de fleur à six lobes rayonnants : IOHS · DNS · DE · EKHE... (*Johannes dominus de Erckel* ou *Arkel*).

A. Gr. 0.35. Cabinet de Leyde.

M. Vander Chijs, dans son grand ouvrage sur les monnaies de Hollande, p. 551 et suiv., a fait connaître quelques monnaies frappées au xve siècle, par des membres de la famille d'Arkel, seigneurs de Heukelom en Hollande. Celle-ci est une variété jusqu'ici inconnue.

V

Ce demi-cromstaert, qui appartient aujourd'hui au cabinet de Leyde, provient de la vente Vander Chijs et figurait au catalogue sous le n° 2883. Nous l'avons fait dessiner, le plus exactement possible, sans chercher à suppléer aux lettres ou aux parties de lettres qui manquent dans les légendes, légendes auxquelles nous avouons n'avoir rien compris. Notre jeune et savant ami, M. le chevalier Hooft van Iddekinge, conservateur du musée de Leyde, malgré ses excellents yeux et sa perspicacité bien connue, déclare également n'y rien comprendre, ce qui est une consolation pour nous.

La pièce est d'argent, mais d'argent à bas titre; elle pèse gr. 1.71. Serait-elle l'œuvre d'un faux monnayeur? C'est possible. Mais il est possible aussi qu'elle provienne d'un petit seigneur, peu sûr de son droit de frapper monnaie et se cachant sous un grimoire. Un faux monnayeur n'a pas d'intérêt à défigurer les légendes; il cherche, au contraire, à imiter en tout son modèle.

VI

Lion rampant, sans légende.

— Croix pattée, anglée des lettres L A V ..., la dernière manque entièrement et ne laisse aucun vestige.

A. Gr. 0.40. Cabinet de Leyde.

Encore une énigme provenant de la collection Vander Chijs, n° 2881 du catalogue. *Fiat lux!*

VII

Saint Jean-Baptiste debout, de face, bénissant de la main droite et tenant de la gauche une croix; entre les pieds du saint, une croix et deux points (marque monétaire?) : S · IOHANNES BABTIS... ✠.

— Dans une épicycloïde à quatre lobes, cinq écussons placés en croix; celui du centre et celui du haut, à l'aigle à deux têtes; à gauche, un lion; à droite, une croix; au bas, indéterminé. Légende : ✠ DNS · FREDERIC · C · D · MOIRS · Z SVIS (*sic*) peut-être SVDS.

Or. gr. 3.18. Cabinet de Leyde.

Cette monnaie de Frédéric, comte de Meurs et de Saarwerden, est une copie servile d'un florin d'or de Renaud de Gueldre, qui a été décrit dans cette Revue, en 1847, planche II, n° 5, et une imitation des florins d'or de Frédéric de Blankenheim, évêque d'Utrecht, type, au surplus, qui était devenu banal. Koehler ne l'a pas connue, mais un florin d'or du même seigneur et d'un autre type a été donné par M. Dannenberg, dans la *Revue numismatique de Berlin*, 1859, in-4°. (*Goldmünzen des XV und XVI Iahrhunderts*, pl. III, n° 155.)

Un exemplaire se trouve dans la collection Michiels van Verduynen, qui doit être vendue à Maestricht, le 29 avril prochain. Il figure au catalogue sous le n° 2045.

VIII.

Personnage assis sur une espèce de trône dont les bras se terminent par des têtes d'animaux; il tient de la main droite une épée couchée sur les genoux, et de la gauche une palme. On distingue dans la légende incomplétée : ✠ — TEOD — . . . .

— Bâtiment sur une arcade, composé d'une tour centrale ayant à gauche une tour plus petite et à droite un drapeau. On ne voit, de la légende, que les lettres . . . . LEN . . . .

A. Gr. 0.50. Cabinet de Leyde.

On reconnaît, dans cette petite pièce, l'influence du voisinage de Cologne. Comparée aux planches de Cappe (*Beschreibung der Cölnischen Münzen*, elle ressemble le plus, quant au module, au type et au genre de fabrication, au n° 169, pl. X, qui est une obole d'Engelbert Ier (1216-1225); mais le bâtiment du revers est un peu différent.

L'épée désigne ordinairement un seigneur laïque. Il faut le chercher dans le voisinage de Cologne et pendant le XIIIe siècle, comme l'indique assez la pièce elle-même.

Le savant conservateur du cabinet de Leyde ne doute pas qu'il faille ainsi lire la légende : TEOD(*ericus*), et propose d'y voir un des Thierry de Clèves, peut-être celui

qui est cité de 1203 à 1260, par Lacomblet. (*Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins.*)

Les lettres visibles du revers, LEN peuvent se compléter de cette manière : *Has*LEN*ssis*, Hasselt, petite localité entre Clèves et Calcar, qu'il ne faut pas confondre avec la ville de Hasselt, dans l'Overyssel, ni avec la capitale de l'ancien comté de Looz.

Wellenheim, n° 7836, et Appel, t. III, n° 881, donnent la description d'une monnaie de Clèves, frappée suivant Wellenheim, à Hasselt, par Thierri VIII (1311-1347); le même Thierri qu'Appel fait mourir en 1325, ce qui ne s'accorde nullement avec l'*Art de vérifier les dates.*

La pièce qui nous a été communiquée par M. Hooft Van Iddekinge est très-probablement une des plus anciennes monnaies qui existent des comtes de Clèves.

IX.

Tête de nègre couronnée, à droite : · A LA · TESTE · NOIR · COVRONNEE · à l'exergue 1707.

— Les lettres G et C doublées et entrelacées, formant ce qu'on appelait alors un chiffre : ❋ GADEAV · MARCHAND · RVE · S^t^. HONORE.

C. R. Octogone. Collection de R. Chalon.

(1) Le catalogue Michiels décrit, sous le n° 1958, une monnaie qui paraît être la même, que celle du cabinet de Leyde, si ce n'est que l'on ne parle pas de l'épée couchée sur les genoux du personnage, particularité qu'on a pu négliger ou ne pas apercevoir. La légende du revers est *Weselen stat.* (Wesel). On remarquera que les lettres visibles sur la pièce du cabinet de Leyde, LEN peuvent également faire W. seLEN stat.

Voici bien, à la date de 1707, un de ces jetons d'adresses de marchands, dont l'usage, aujourd'hui si répandu, devait être à peu près inconnu en France, à cette époque. Du moins, nous ne nons rappelons pas d'en avoir jamais rencontré d'aussi ancien. En Angleterre, au contraire, les *Tradesmen's Tokens* étaient extrêmement nombreux au XVIIe siècle. La description, seule, de ceux de la ville de Londres a fourni la matière d'un beau volume in-8°, *printed for the use of the members of the corporation of the city of London*, dont la seconde édition a paru en 1855.

Nous avions eu la curiosité — puérile, peut-être — de savoir ce que vendait, à la Tête noire, le marchand Gadeau, et, à cet effet, nous nous étions adressé à M. le préfet de police. Une lettre très-obligeante, mais qui ne nous apprenait rien, fut le seul résultat de notre démarche.

Tout ce qu'il est permis d'affirmer, c'est que Gadeau devait être un anglomane.

X.

Figure singulière qui paraît être une dégénérescence d'un château à trois tours, réduit à sa plus simple expression; au-dessous, une petite couronne à trois fleurons. Sans légende.

— Croix à doubles bandes anglée de quatre anneaux, ou de quatre O; sans légende.

C. recouvert d'une patine très-dure. Même collection.

Ce petit jeton ou méreau, comme on voudra l'appeler,

est une énigme dont le mot ne sera peut-être jamais trouvé. D'après sa fabrication et son style (si l'on peut parler de style à propos d'un pareil objet), il paraît être assez ancien.

R. Chalon.

MEDAILLES ET JETONS INÉDITS

RELATIFS A L'HISTOIRE

DES DIX-SEPT ANCIENNES PROVINCES DES PAYS-BAS.

PL. *a, b, c.*

La série de médailles qui forme l'histoire métallique des dix-sept anciennes provinces des Pays-Bas est d'une richesse et d'une variété vraiment remarquables. Ceci ne se montre jamais avec autant d'évidence que lorsqu'on considère le grand nombre de pièces omises dans les ouvrages si étendus de Van Mieris et de Van Loon, et dans la continuation de ce dernier.

On est redevable à plusieurs auteurs, de la publication de diverses pièces qui manquent dans ces doctes travaux.

M. Van Orden a publié une monographie des jetons inédits des Pays-Bas (1); mais malheureusement ce manuel ou catalogue est très-incorrect et fourmille de fautes.

MM. de Vries et de Jonge ont composé deux excellents volumes (2), dans lequels ils ont publié quatre-vingt-onze médailles, jetons et monnaies obsidionales.

(1) *Handleiding voor verzamelaars van nederlandsche historiepenningen*, 2 volumes.

(2) *Nederlandsche gedenkpenningen verklaard.*

M. J.-J. Raepsaet a donné la description de médailles et jetons relatifs à l'histoire de Belgique, frappés pendant le XVIIIe siècle, dans les Pays-Bas autrichiens (1).

Plusieurs pièces rentrant dans cette catégorie ont encore été communiquées par MM. Vander Chijs (2), Dirks (3), Serrure (4), de Roye Van Wichem (5), Mailliet (6) et par d'autres, dans diverses publications. Chaque volume de la *Revue numismatique belge* contient aussi des articles intéressants sur des médailles et jetons inédits des Pays-Bas.

Mais, malgré toutes ces publications, les lacunes ne sont pas encore complétement comblées.

Si tous les numismates et les collectionneurs de médailles voulaient publier les pièces inédites de leur cabinet, qui se rapportent directement, ou indirectement à l'histoire des Pays-Bas, ou bien permettaient à d'autres de le faire, en y ajoutant autant que possible les documents historiques sur les événements et les renseignements biographiques sur les personnes en mémoire desquelles les médailles ont été frappées, on posséderait bientôt les matériaux les plus précieux pour la composi-

(1) *Messager des sciences et des arts de la Belgique*, 1836, pp. 301-327.

(2) *Tijdschrift voor algemeene munt- en penningkunde.*

(3) *Bijdragen tot de penningkunde van Friesland*, et autres publications.

(4) *Vaderlandsch Museum voor nederduitsche letterkunde, oudheid en geschiedenis.*

(5) *Eenige middeleeuwsche munten, noodmunten en zeldzame penningen beschreven en afgebeeld.*

(6) *Catalogue descriptif des monnaies obsidionales et de nécessité; avec atlas.*

tion d'un digne supplément aux ouvrages de Van Mieris et de Van Loon.

Partant du principe que tous ceux qui s'intéressent à la numismatique des Pays-Bas sont appelés à contribuer à l'accomplissement de cette œuvre, nous avons cru de notre devoir d'apporter aussi une pierre à l'élévation de ce monument national (1).

C'est pourquoi nous donnons ici une série de cinquante-deux pièces relatives à l'histoire des dix-sept anciennes provinces des Pays-Bas, qui pour autant que nous sachions sont inédites (2). Puisse notre modeste travail être accueilli avec l'indulgence dont nous savons avoir besoin!

Cte MAURIN NAHUYS.

I.

D · IACOBVS · DE · VITRI. Buste à gauche du cardinal Jacques de Vitri, coiffé d'un bonnet. Au bas : 1515.

Rev. ME · AB · EXPECTACIONE · MEA · NON ·

(1) Nous avons publié déjà auparavant les pièces suivantes : Jeton de David de Bourgogne, évêque d'Utrecht (*Almanak d'Utrecht*, de 1856); jeton de Frédéric de Bade, évêque d'Utrecht (*Revue de la numismatique belge*, 1859); Médaille en l'honneur de Jean-François le Petit, (*Revue de la numismatique belge*, 1867.)

(2) Parmi celles-ci il y en a quelques-unes qui, bien que mentionnées dans le manuel de Van Orden, y sont incomplétement et incorrectement décrites, mal classées, et attribuées à des événements auxquels elles n'ont aucun rapport.

CONFVNDA. Un petit amour, son carquois sur le dos, tenant des deux mains un écu chargé d'un lion.

Jacques de Vitri fut chanoine du prieuré d'Oignies, situé dans l'évêché de Liége et renommé à cause de la bienheureuse Marie de Villembrouck, connue sous le nom de sainte Marie d'Oignies, qui s'y sanctifia sous la direction de Jacques de Vitri, et dont le corps y est conservé parmi les reliques (1).

Ce fut lui qui contribua le plus à l'établissement des dominicains dans le diocèse de Liége. Il prêcha, en Belgique et au pays de Liége, la deuxième croisade contre les Albigeois et la quatrième contre les infidèles. Il se croisa lui-même, partit pour la Palestine et fut nommé archevêque de Ptolemaïde (2).

A son retour, le pape Grégoire IX, l'éleva à la dignité de cardinal, en 1230, et lui donna l'évêché de Frascati. Il fut encore nommé légat du saint-siége en France, en Brabant et dans la Terre-Sainte.

Il mourut à Rome, le 30 avril 1244 (3), et voulut que son corps fût enterré à l'abbaye d'Oignies (4), où l'on voit dans l'église, à droite de l'autel, un mausolée de marbre, érigé en son honneur, sur lequel il est représenté en habits pontificaux (5).

Son zèle pour l'Église lui mérita la faveur du pape Grégoire IX. De ce souverain pontife, il obtint plusieurs

(1) *Les Délices du païs de Liége*, t. II, p. 322, note (*a*) et p. 324.

(2) Le comte DE BECDELIÈVRE-HAMAL, *Biographie liégeoise*, t. I, p. 91.

(3) MORERI. *Le Grand Dictionnaire historique*, t. V, lettre J, p. 12.

(4) *Biographie liégeoise*, t. I, p. 91.

(5) *Les Délices du païs de Liége*, t. II, p. 322.

reliques dont il enrichit le trésor de l'église du monastère d'Oignies (1), et de plus, deux bulles en faveur de cette communauté; par la première desquelles, datée de 1227, le monastère fut placé sous la protection spéciale du saint-siége, et la possession des biens qu'il avait acquis, et de tous ceux qu'il pouvait acquérir dans la suite, lui fut confirmée, l'autre donnait aux religieux le pouvoir d'instituer des curés dans les paroisses qui leur appartenaient, et d'y nommer leurs confrères (2).

Jacques de Vitri a écrit des *Sermons sur toutes les épitres et évangiles de l'année*, que Damien du Bois a fait imprimer à Anvers, en 1575; une *Histoire orientale et occidentale, divisée en trois livres*, qui est son ouvrage le plus curieux, et qui a été publiée par les soins d'André Hoius de Bruges : de cet ouvrage il existe aussi une édition in-8°, imprimée à Douay, en 1597; une *lettre sur la prise de Damiette*, et une *autre contenant la relation de tout ce qui se passait devant cette ville*. Cette dernière, adressée au pape Honoré III, est insérée dans le t. VIII du *Spicilege* de dom d'Achery. Ce prélat a encore composé *deux livres sur la vie de sainte Marie d'Oignies*, un *livre contre les Sarazins*, une *Somme sur la conversion des pécheurs* et un *livre sur les femmes illustres de Liége*.

On ne sait pas au juste le lieu de sa naissance; quelques-uns prétendent qu'il était natif du petit bourg de Vitri près de Paris; d'autres assurent qu'il naquit à Argenteuil.

(1) *Les Délices du païs de Liége*, t. II, p. 322.
(2) *Ibid.*, p. 324.

Cette belle médaille posthume, due au burin d'un de ces éminents artistes que produisit l'Italie au XVIe siècle, paraît faire partie d'une série de médailles de cardinaux.

Nous connaissons encore deux pièces de cette suite, l'une à l'effigie de Jean de Talaru, qui reçut le chapeau de cardinal en 1389, et l'autre à celle de Pierre Girard, qui fut élevé à cette dignité en 1390. Elles portent également le millésime 1515.

II.

✱ VIVE × BOVRGVINGVE · DEST × NOSTRE × KRI × La lettre K, de style gothique ornementé, entouré du collier de l'ordc de la Toison d'or.

Rev. Écu à sept quartiers, surmonté d'un briquet dans une bordure composée de six fleurons séparés les uns des autres, alternativement, par de petits lions et des fleurs de lis.

Ce jeton, au chiffre de Charles le Téméraire et sans millésime, a rapport à l'ordre de la Toison d'or. Pendant le règne de ce duc, on célébra deux fêtes capitulaires de cet ordre, l'une à Bruges, en 1460, l'autre à Valenciennes, en 1473 (1).

Van Mieris a publié (t. I, p. 98) un jeton portant le millésime 1468 et rappelant la première de ces deux cérémonies. Nous supposons que notre jeton a été frappé à l'occasion de la célébration de la dix-neuvième fête de l'ordre, à Valenciennes, en 1473.

(1) *Historie der nederlandsche vorsten.*

Van Orden (1), qui a décrit inexactement ce jeton sous le n° 12, et qui le classe à la date 1468, donne sous le n° 16, la description d'un jeton au millésime 1473, représentant les insignes de l'ordre de la Toison d'or, qu'il croit avoir été frappé lorsque la Monnaie (*lisez* chambre des comptes) fut transférée de Bruxelles à Malines. Or, il nous paraît que ce jeton-là fait également allusion à la célébration de la fête de l'ordre de la Toison d'or à Valenciennes, en 1473.

III.

✠ IECTOIRS · DES · GENS · DES · COMPTES · A · BRVX. Le briquet de l'ordre de la Toison d'or, sur la croix de Bourgogne, cantonnée de quatre petits écussons au lion, apparemment les armes de Brabant et de Limbourg; une petite croix au-dessus de l'écusson inférieur; le tout entouré d'étincelles.

Rev. ✠ EXALTATVM · EST ❀ NOMEN · EIVS · SOLIVS. Les lettres I H̃ S, abréviation de la qualification ordinaire de Notre-Seigneur Jésus-Christ (Jesus Hominum Salvator); au bas, une petite croix entourée de six globules.

Charles le Téméraire ordonna par lettres patentes du 18 décembre 1473 (2), l'établissement d'une chambre des

(1) *Handleiding voor verzamelaars van nederlandsche historiepenningen*, t, I.

(2) *Supplément aux Trophées de Brabant*, t. I, p. 205, où par erreur se trouve 1463, époque à laquelle Charles le Téméraire ne régnait pas encore, attendu qu'il ne succéda à son père Philippe le Bon, que le 15 juin 1467.

comptes à Malines, à laquelle furent réunies celles de Lille et de Bruxelles.

Mais sa fille Marie de Bourgogne, qui lui succéda dans la souveraineté de tous ces États, le 5 janvier 1477, décida par lettres patentes, données à Malines, le 17 mars 1477 (1), que cette chambre des comptes serait abolie, et divisée en trois, savoir : celle de Flandre, d'Artois et de Hainaut à Lille, celle de Brabant et du Limbourg à Bruxelles, et celle de Hollande, de Zélande et de Frise à la Haye.

Ce jeton fut frappé, après que la chambre des comptes de Brabant et de Limbourg eut été transférée à Bruxelles.

IV.

✪ TEMPORA ✠ LETE ✠ TRISTIA ✠ RISV ✠ TEMPERA ✠. Croix de Bourgogne, surmontée d'une couronne et portant au milieu le briquet ; au-dessous, le bijou de la Toison d'or.

Rev. ✪ IETTI ✠ POR ✠ LA ✠ CAMBRE ✠ DES ✠ COMPTES ✠ HO. Écu à cinq quartiers, couronné et entouré du collier de l'ordre de la Toison d'or.

V.

✪ TEMPORA ✠ TRISTIA ✠ LETO ✠ RISV ✠ TEMPERA. Croix de Bourgogne, sommée d'une

(1) *Supplément aux Trophées de Brabant,* t. I, p. 205, où l'année n'est pas indiquée. Or, comme Marie de Bourgogne ne succéda à son père que, le 5 janvier 1477, et que Jacques Croesinck fut maître de la chambre des comptes à *la Haye,* en 1477 (Goudhoeven, *d'Oude chronijcke ende historien van Holland,* p. 110), c'est bien dans cette année que ces lettres patentes furent données.

couronne et portant au milieu le briquet; au-dessous, le joyau de la Toison d'or, le tout accosté des lettres C — B.

Rev. ✠ IETT ✠ POR ✠ LA ✠ CAMBRE ✠ DES ✠ COMPTES ✠ HO. Écu à cinq quartiers, couronné et entouré du collier de la Toison d'or.

La chambre des comptes fut transférée, le 1er juillet 1462, de la Haye à Bruxelles, et l'on y joignit le duché de Luxembourg, les comtés de Chiny et de la Roche et les provinces de Hollande, de Zélande et de Frise (1). En vertu des lettres patentes du 18 décembre 1473 (2), elle fut transférée de Bruxelles à Malines, et, en exécution des lettres patentes données à Malines, le 17 mars 1477 (3), la chambre des comptes de Hollande, de Zélande et de Frise fut rendue à la Haye.

Ces deux jetons ont été frappés, aprés que la chambre des comptes de Hollande eut été transférée de Malines à la Haye.

M. Van Orden (4) dit qu'il existe des jetons semblables portant le millésime 1488.

VI.

✠ DEVS · TIME : ET : MANDATA : EIVS : OBSERVA (*Sic*). Deux grands M gothiques entrelacés et liés par un lacs d'amour; au bas 1476.

(1) *Supplément aux Trophées de Brabant*, t. I, p. 205.

(2) *Voy.* la note (2), à la page 7.

(3) *Voy.* la note (1), à la page 8.

(4) *Handleiding voor verzamelaars van nederlandsche historiepenningen*, t. I, p. 31, n° 55.

Rev. ✱ MAXI' : Z : MARIA : DVX : Z : DVCISS' ✱ 1477 ✱. Grand écu aux armes combinées de Maximilien archiduc d'Autriche et de Marie de Bourgogne.

Ce jeton fut frappé à l'occasion du mariage de Marie de Bourgogne avec Maximilien d'Autriche, célébré à Gand, le 19 août 1477.

VII.

✠ WILLEM · VA'DE · HEETVELT · Les armoiries de Guillaume Van den Heetvelde, à l'écu antique, couché avec le casque orné de ses lambrequins et sommé de son cimier, assis sur l'angle sénestre.

Rev. ✠ GHERT ✱✱✱✱ BERCKMAN ✱✱✱✱✱✱. Dans une épicycloïde à dix lobes, un écu chargé d'une marque composée des lettres entrelacées G. b, sommées d'une figure ressemblant à quelque chose comme une hache (1) ; signe à initiales, employé par Gérard Berckman en guise de blason.

Guillaume Van den Heetvelde fut trésorier de Bruxelles en 1465 et en 1475, et échevin de cette ville en 1466, 1474, 1493, 1507 et 1513 (2), tandis que Gérard Berckman fut échevin de cette ville en 1477 (3).

C'est par conséquent à cette dernière date que ce jeton communal de Bruxelles doit être classé.

(1) Les négociants et industriels, au moyen âge, se servirent beaucoup de pareilles sortes de marques ou signes de repère.

(2) Butkens, *Trophées de Brabant*, t. II, p. 438 et suivantes.

(3) *Idem*, t. II, p. 441.

VIII.

✠ VIVE : LE : NOBEL : DVC : MAXI'. E : MARIA : AVSTRIE. Le joyau de la Toison d'or, sous une couronne ; de chaque côté, une croix surmontée du briquet ; autour, des étincelles.

Rev. ✠ QVI : BIEN : IEATTRA : LE : COMPTE TROVERA : 1478. Deux grands M, gothiques, entrelacés et liés par un lacs d'amour.

En qualité d'époux de la duchesse Marie de Bourgogne, fille unique et héritière universelle de Charles le Téméraire, l'archiduc Maximilien d'Autriche fut déclaré solennellement chef et souverain de cet ordre, le 30 avril 1478, à l'occasion de la célébration de la vingt et unième fête de l'ordre à Bruges.

IX.

MAXIMILIAN : REX · ROMANORVM. Écu couronné aux armes du roi des Romains ; des deux côtés, un M gothique.

Rev. ✠ POV' · LE · BV'EAV · DES MESTRES · DOSTE'. Croix de Bourgogne, portant au milieu le briquet ; au bas, le caillou ; le tout entouré d'étincelles.

L'archiduc Maximilien fut couronné solennellement roi des Romains, à Aix-la-Chapelle, le 9 avril 1486.

X.

✠ LEACHCHELT * CHEMACT * TRICHT INE * VROMHOF. Deux lions tenant un écu à cinq

quartiers, sommé d'une couronne. Au bas, briquet et étincelles. (Jeton fabriqué à Maestricht dans le Vroenhof.)

Rev. * S * XPRISTOFFOLE * IN * TERRE-DE * P * NOBIS ✱. Dans une épicycloïde à cinq lobes, saint Christophe debout, appuyé sur un tronc d'arbre arraché, qui lui sert de bâton, et portant sur l'épaule l'enfant Jésus, tenant dans la main le globe surmonté de la croix.

Le Vroenhof ou Vroenhove fut anciennement un comté qui appartenait aux ducs de Brabant, et qui comprenait un tiers de Maestricht environ, et trois villages situés dans la proximité de cette ville, savoir : Wylre, Montenaken et Heukelom avec leurs dépendances (1).

Plusieurs ducs de Brabant, comme propriétaires et seigneurs de Maestricht et en leur qualité de comtes de Vroenhof, frappaient monnaie à Maestricht dans un bâtiment nommé le *Vroenhof*, situé près du *Vrythof* dans le quartier appelé *Tweebergen*, sur l'emplacement duquel fut bâti depuis l'hôtel des députés des états généraux (2) qui servait en même temps à la réunion des membres des états et où siégea la justice brabançonne jusqu'à l'entrée des troupes françaises à Maestricht. Cet édifice fut alors transformé en tribunal de première instance et conserva cette destination jusqu'à l'époque de la construction du

(1) F. M. Janiçon, *État présent de la république des Provinces-Unies*, t. II, p. 465.

(2) Id., *ib.*, p. 450.

nouveau palais de justice, époque à laquelle il fut vendu et converti en maison particulière (1).

Une charte de l'an 1283 fixa, d'une manière régulière, les droits respectifs des ducs de Brabant et des évêques de Liége, qui exercèrent en commun la souveraineté dans la ville de Maestricht. L'art. VII porte que le duc et l'évêque monnayeront ensemble, sans qu'il leur soit permis de frapper isolément de la monnaie dans cet atelier. Or les prescriptions de cet article ne semblent pas avoir été observées longtemps, attendu que le duc Jean Ier (1260-1294) et ses successeurs ont fabriqué seuls des monnaies dans l'atelier du Vroenhof à Maestricht, tandis que les évêques de Liége établirent leur atelier monétaire au village de Saint-Pierre, près de cette ville (2).

Le 1er octobre 1396, la duchesse Jeanne céda son droit de monnayage aux villes de Bruxelles, Louvain et Tirlemont, pour le terme de dix ans, contre une somme de 2,000 tourelles d'or, une fois payée, et une pension annuelle de 2,000 de ces tourelles (3).

Pendant le règne du duc Antoine de Bourgogne (1406-1415) on ne monnaya point à Maestricht. Jean IV, duc de Brabant (1415-1427), recommença à faire battre monnaie dans cette ville, mais il paraît qu'on n'y monnaya pas pendant les règnes des ducs Philippe Ier, comte de Saint-Pol (1427-1430), Philippe II de Bourgogne, dit le Bon (1430-1467), Charles le Téméraire (1467-1477), de

(1) Perreau, *Recherches sur la ville de Maestricht et sur ses monnaies*, p. 31.

(2) A. Perreau, *Recherches sur la ville de Maestricht*, etc., pp. 29-31.

(3) Butkens, *Trophées de Brabant*, t. I, p. 517.

la duchesse Marie de Bourgogne (1477-1482) et du duc Maximilien d'Autriche, pendant la minorité de son fils Philippe le Beau (1482-1494).

L'atelier monétaire du Vroenhof à Maestricht fut rouvert par Philippe le Beau, en 1500, après avoir été fermé pendant un laps de temps de trois quarts de siècle à peu près; et, par commission du 17 juin 1500, Jean Van Woestbroeck fut nommé maître particulier de la monnaie du Vroenhof (1).

Ce jeton aux armes de Philippe le Beau, fabriqué a Maestricht dans l'atelier du Vroenhof (*Vromhof*), comme l'indique l'inscription du droit, et portant enfin sur le revers l'étoile, signe monétaire de Maestricht emprunté aux armes de cette ville, tandis qu'en outre les mots des légendes sont séparés par de petites étoiles, ce jeton disons-nous, rappelle bien certainement la réouverture de l'atelier monétaire du Vroenhof à Maestricht en l'an 1500.

Saint Christophe, qui est représenté sur le revers de cette pièce intéressante, fut apparemment le patron du comté de Vroenhof, tandis que saint Servais l'était de la ville de Maestricht, et que Philippe le Beau fit frapper à Anvers des demi-florins d'or, représentant saint Philippe, son propre saint titulaire, entouré de la légende S ⁜ PH'E ⁜ INTERCEDE⁜ PRO ⁜NOBIS (2), qui est semblable à

(1) A. Perreau, *Recherches sur la ville de Maestricht*, etc., p. 37.

(2) Pendant la minorité de Charles-Quint, on continua à frapper des espèces d'or d'un et d'un demi-florin, au même type, dans les villes d'Anvers et de Maestricht, ainsi que pour les Flandres, à Bruges.

celle du revers de notre jeton, à la différence près, qu'au lieu de saint Christophe, saint Philippe y est invoqué.

XI.

CARO · V · RO · IMP · LOTH · BRAB · LIMB · Z · LVX · DVX. Quatre écussons couronnés aux armes des duchés de Brabant, de Lothier, de Limbourg et de Luxembourg.

Rev. ✋ PROIECTILES · CAMERE · RATIONAL · DVCAT · BR. Les lettres I · H, liées par un nœud ; peut-être sont-ce les initiales de Jérôme Happaert, qui fut, en 1519, échevin de la ville d'Anvers (1), où ce jeton a été frappé.

Lorsque Charles-Quint fut élu empereur, le 28 juin 1519, on frappa, à Anvers probablement, en mémoire de cet événement, ce jeton pour la chambre des comptes du duché de Brabant.

XII.

HADRIANVS · ELECT · PONT · MAX. Buste à droite, en habits pontificaux.

Rev. SECVRITAS VRBIS PARMAE. Les armes du pape Adrien VI, surmontées de deux clefs en sautoir et de la tiare.

A l'égard du nom et de l'origine de la famille du pape Adrien VI, on est toujours resté dans l'incertitude. On a

(1) Butkens, *Trophées de Brabant*, t. II, p. 500.

prétendu qu'il était descendu d'une branche de la famille Dedel, qui aurait abandonné le blason aux trois fleurs de lis pour adopter les trois crampons qu'Adrien écartelait avec les armes de Bonkhorst, d'argent au lion de sable (1).

Quelques-uns ont soutenu que ce pontife était d'origine très-obscure, que son père était tisserand de profession, d'autres, brasseur ou charpentier de navires.

Selon l'habitude de son temps, il se nommait simplement *Adriaan Floriss*, Adrien fils de Florent, et son père était connu sous le nom de *Floris Boyens*, Florent fils de Boyen; seulement, on a pu, par ignorance, croire que le nom de famille d'Adrien avait été Boyens, tandis que le nom *Boyen, Boeyen, Boy lyns, Boeyden, Bouwen,* n'est autre chose qu'un nom de baptême, *Baudouin,* comme l'a si bien démontré M. E.-H.-J. Reusens (2).

Le nom de baptême *Bouwen* était très-usité en Hollande. Parmi les échevins et les conseillers de la ville de Dordrecht, on rencontre souvent ce nom, entre autres : *Bouwen van Drenckwaert Heeren Willemssoen,* échevin en 1539 et 1540; *Bouwen Oem, Tielmanssoen,* seigneur de Papendrecht, conseiller en 1528, 1529, 1532, 1533, 1536 et 1537, échevin en 1540, etc. (3).

Si, effectivement, le pape Adrien VI était d'humble extraction, il est probable qu'il n'a pas même eu de nom de famille. Mais on a aussi prétendu qu'il avait été

(1) S. Van Leeuwen, *Batavia illustrata,* t. I, p. 1126.

(2) *Anecdota Adriani Sexti, Pon. Max.* Lovanii, 1862, p. viii, note 1.

(3) Vam Balen, *Beschrijving van Dordrecht,* pp. 311-313.

dans sa jeunesse entièrement dépourvu de ressources. Cette assertion a été combattue par M. Edward Van Even, le savant archiviste de la ville de Louvain (1), qui invoque, en faveur de son opinion, un fait assez concluant. Il fait notamment remarquer que, en portant un élève peu fortuné sur la matricule de l'université de Louvain, le recteur avait toujours soin de placer le mot *pauper* en marge de l'inscription nouvelle, mais que cette indication fait complétement défaut devant le nom d'Adrien qui fut inscrit sur ce registre le 1er juin 1476, bien qu'on la remarque, une ligne plus bas, en tête des noms de deux autres élèves, appartenant également au diocèse d'Utrecht, qui furent reçus le même jour que lui.

Pour détruire la force de cet argument, on devrait admettre que le recteur aurait dévié cette fois-là de la règle. Or, ceci serait trop hasardé, quand on n'est pas à même d'en fournir la preuve.

Dans un manuscrit du XVIe siècle, intitulé : « *Epitaphiorum libri V, Principum, eruditorum, feminarum illustrium, facetorum, vulgarium CIↃ IↃ X CII* », contenant : 1° un recueil de diverses épitaphes de personnages célèbres en Europe, en latin et en français, orné de quelques dessins à la plume, et 2° un grand nombre de dessins de monnaies antiques, on trouve l'épitaphe du pape Adrien VI, en marge de laquelle est inscrit : « *Natus fuit* 1559, *filius Florentii Schrevelii Bouens.* » L'auteur s'est évidemment mépris en écrivant 1559 pour 1459, date de la naissance de cet homme illustre.

(1) *Renseignements inconnus sur la vie du pape Adrien VI. Messager des sciences historiques*, etc., 1856, p. 257.

Ici, le père d'Adrien est mentionné comme *Florent Schrevel, fils de Bouen,* par un archéologue qui écrivait soixante-dix ans après la mort du pape Adrien.

Il est vrai qu'on rencontre quelquefois le nom *Screvel* comme nom de baptême. Or, ici il ne figure pas comme tel, le nom de *Schrevel* ou *Schrevelius* fut celui d'une très-ancienne famille de la Hollande, qui habitait Dordrecht, résida ensuite à Harlem, Leyde, Utrecht et aussi à Anvers (1), qui blasonna d'or à trois crampons de sable, qui donna plusieurs bourgmestres et échevins à la ville de Leyde, et dont descendaient, entre autres, Ewald Schrevelius, professeur de médecine à l'université de Leyde, Théodore Schrevelius, le célèbre auteur de l'histoire de Harlem, etc.

D'après une généalogie que nous possédons, la famille Schrevelius serait une branche des Bogaerts de Dordrecht, dont quelques membres portèrent le nom de *Screvel* (2).

(1) Walterus fils de Pierre Screvel, naquit à Anvers, le 11 octobre 1575. (Sainte-Walburge.)

(2) Van Balen, *Beschrijving van Dordrecht*, pp. 303-305. Marten Screvel Dircxsoen était échevin de Dordrecht en 1542, 1543, 1550 et 1551, *ibid.*, pp. 314 et 316.

Une annotation de messire Augustin de Teylingen, qui vivait en 1550, nous apprend encore que beaucoup d'habitants de Dordrecht quittèrent la ville, dans la première moitié du xve siècle, pour échapper à la violence de la populace qui paraissait alors déjà vouloir mettre en pratique les belles théories des communistes et des socialistes, afin de pouvoir se livrer à loisir au brigandage.

Parmi ceux qui quittèrent Dordrecht, sont cités Corneille, Jean et Thierri Schrevel, fils de Thierri.

Corneille Schrevel s'établit à Harlem, Jean Schrevel de Houweningen, se rendit avec Pierre Verloeren, fils de Nicolas, en France, où il prit les

N'oublions pas de faire remarquer ici que plusieurs membres de la famille d'Adrien auraient demeuré à Dordrecht, et que, le 10 octobre 1522, jour de son couronnement, on fit dans cette ville une magnifique procession et qu'on y distribua du pain aux pauvres (1).

Loin de vouloir, sans autre preuve, conclure uniquement de cette inscription en marge, que le pape Adrien VI était de la famille Schrevel ou Schrevelius, nous croyons toutefois cette indication assez importante pour la communiquer ; mais ce qui nous paraît surtout mériter l'attention des historiens, c'est que les armes de cette famille sont les mêmes que celles qui figurent aux premier et quatrième quartiers de l'écusson de ce souverain pontife (2), et que, sur une pierre, qui orna jadis la cheminée d'un des appartements de l'hôtel qu'Adrien avait fait construire à Utrecht, en 1517, cinq ans avant qu'il fût élu pape, hôtel servant aujourd'hui d'habitation au commissaire du roi dans la province d'Utrecht, et connu encore sous le nom de maison du pape, on voit un écusson chargé seulement des trois crampons. Il est donc prouvé qu'Adrien

armes contre les Anglais, et servit sous les ordres d'Ambroise Verloeren. A Calais, il reçut une blessure, à la suite de laquelle il succomba, après être retourné chez son frère à Harlem ; son corps fut enseveli à Egmond.

Et, enfin, le troisième des trois frères, Thierri, retourna à Dordrecht, mais, après la mort de sa femme, il s'établit à Anvers.

Pierre Verloeren, revenu de France, s'établit d'abord à Leyde, et ensuite à Alkmaar où il fut membre de la régence de la ville, en 1451.

(1) Van Balen, *Beschrijving van Dordrecht*, p. 813.

(2) *Voy.* le jeton de présence de la ville de Leyde de 1689 (Van Orden, *Bijdragen tot de penningkunde*, p. 78, pl. XIV, n° 6), ainsi que

n'a pas toujours écartelé ses armes avec le lion, qu'il ne paraît avoir ajouté à son propre blason que lorsqu'il devint pape (1).

Un manuscrit du XVIIIe siècle, qui se trouve aux archives de la ville d'Ultrecht, contenant des dessins de tombes sépulcrales et d'armoiries suspendues autrefois dans les églises, nous a fourni la preuve que les membres de la famille d'Adrien ont porté les mêmes armes que ce pontife, soit qu'elles fussent les anciens emblèmes de la famille, ou bien qu'ils les eussent adoptées en mémoire de leur illustre parent; à la page 273, du t. Ier de ce recueil, on voit le dessin du même blason, écartelé d'or à trois crampons de sable, et d'argent au lion de sable, avec cette inscription incorrecte et tant soit peu équivoque : « *Van de nacomelingen van paus Adriaen VI.* » ce qui signifie naturellement, des descendants des membres de la famille du pape Adrien VI.

Ces armoiries se trouvaient dans l'église Saint-Nicolas à Utrecht.

Une pierre qui accuse le caractère d'une époque postérieure à celle où vivait notre Adrien, représente un écusson parti, au premier les trois crampons et au second le lion (2).

les armoiries des bourgmestres dans l'hôtel de ville de Leyde, et le *Wapenkaart* de Leyde, par G. Van Rijckhuijsen.

(1) Cette pierre, sur l'authenticité de laquelle on ne peut soulever aucun doute, est aujourd'hui placée dans la muraille de l'écurie attenant à cet hôtel.

(2) N. Vander Monden, *Tijdschrift voor geschiedenis, oudheden en statistiek van Utrecht*, t. I, p. 28, pl. II, fig. 2.

Sur cette médaille ainsi que sur le médaillon à l'effigie de ce pape, frappé à Utrecht, et sur son tombeau à Rome, le lion des 2e et 3e quartiers des armes d'Adrien n'est pas couronné. La médaille frappée à Rome et représentée dans l'ouvrage de Van Mieris, t. III, p. 177, fait une exception sur ce point, car le lion y est surmonté d'une couronne, tel qu'il est figuré sur les portraits d'un messire de Marsselaer, chambellan ou écuyer du pape Adrien VI, dont les vêtements sont ornés des emblèmes héraldiques de l'illustre pontife (1).

Cette médaille d'argent, frappée par la ville de Parme, à l'occasion de l'élection d'Adrien au siége pontifical, en 1522, exprime la confiance dans un meilleur avenir, que cet événement inspira aux habitants de cette ville, qui avaient tant souffert par la guerre.

(1) Ces tableaux se trouvent à l'université de Louvain. *Voy.* les nos 101 et 102 de *l'Annuaire* de 1859.

Qu'il nous soit permis de faire observer ici qu'on a attribué à tort à notre Adrien la matrice en cuivre d'un sceau de forme ovale, d'un prévôt de Saint-Quentin à Maubeuge, que renferme le musée historique de la ville de Tournai, portant l'inscription suivante : Sigil Adriani, Flerontini, Praepositi Sancti Quintini-Malbodiensis :

1o Parce que notre Adrien n'a jamais occupé la dignité de prévôt de Saint-Quentin à Maubeuge, pour autant qu'on sache ;

2o Parce que le sceau ne porte pas son nom ;

3o Parce que les armoiries figurant sur le sceau, un écu écartelé, au 1er et 4e, burelé, au lion couronné brochant sur le tout, et au 2e et 3e trois fusées, ne sont pas celles dont se servit l'homme illustre qui siégea sur le trône pontifical ;

Et 4o Parce que la gravure du sceau est d'une époque plus récente.

XIII.

MÉDAILLE UNIFACE.

IOACHIMVS RINGELBERGIVS ANTVERPIANVS. Buste à gauche, la tête coiffée d'un bonnet mortier, entre le millésime 15 — 29.

Malgré nos recherches, nous n'avons trouvé aucu renseignement biographique sur cet Anversois. Par conséquent nous ignorons complétement ce qu'il fut et ce qu'il fit. Des recherches faites avec soin dans les archives de la localité répandront sans doute la lumière sur ce personnage.

XIV.

MÉDAILLE OVALE.

IAC · OMPHALIVS · ANDERNACVS · DO. Buste de face et à mi-corps du docteur Jacques Omphal, la tête barbue coiffée d'une barrette, tenant de la main droite un mouchoir et portant la main gauche sur la poitrine.

Rev. NIHIL · PLACABILITATE · VITAE ATQVE · FORTVNÆ · MELIVS. Les armoiries de la famille d'Omphal, d'or chargé de deux pointes alésées de gueules, l'écu timbré d'un casque orné de ses lambrequins. Cimier : buste de nègre, vêtu d'or, aux deux pointes alésées de gueules de l'écu, la tête tortillée d'argent.

Jacques Omphal, docteur en droit et jurisconsulte célèbre, naquit à Andernach, le 11 février 1500.

Il fut conseiller intime de Guillaume, duc de Juliers, de Clèves et de Berg, et son ambassadeur auprès de l'empereur Charles-Quint et du roi d'Angleterre [1].

En dépit de l'Empereur, le duc Guillaume avait été proclamé, en 1539, duc de Gueldre et comte de Zutphen. Il en prit immédiatement les armes et les titres [2]. Pour se soutenir, il avait commis l'imprudence de s'allier à François Ier, roi de France, contre Charles-Quint.

Omphal eut alors une large part dans les négociations relatives à cette grave question de la succession du duché de Gueldre; il déploya tous ses talents pour vider les différends et apaiser la colère de l'Empereur; il réussit à effectuer une réconciliation complète entre Charles-Quint et le duc Guillaume, qui rompit ses liens d'amitié avec François Ier et embrassa chaleureusement la cause de l'Empereur, auquel il céda, en 1543, le duché de Gueldre et le comté de Zutphen.

Le duc Guillaume obtint même la main de l'archiduchesse Marie d'Autriche, fille de Ferdinand, roi des Romains, frère de l'empereur Charles-Quint, et l'épousa en 1546.

Jacques Omphal fut anobli par l'Empereur, le 15 mai 1559, en récompense de ses services. Il fut plus tard professeur de droit à Cologne, et assesseur impérial au tribunal à Spire. Il avait épousé, le 8 février 1539, Élisabeth de Bellinghoven, fille de Pierre et de N. Neuhoff,

(1) A. Fahne, *Geschichte der Kölnischen, Jülichschen und Bergischen Geschlechter*, t. II, p. 232.

(2) *Voy.* ses médailles, dans l'ouvrage de F. Van Mieris, t. III, p. 14.

et la bénédiction nuptiale lui avait été donnée par l'archevêque Herman de Wied (1).

L'ancienne maison noble de Büchel, située près du village de Wiesdorf, quelquefois aussi nommée Mérodenburg, fut habitée et reconstruite par le docteur Jacques Omphal, et depuis elle est connue généralement sous le nom de Doctersburg (2).

Après avoir mené une vie très-laborieuse, et avoir publié plusieurs ouvrages très-estimés, Jacques Omphal mourut le 17 octobre 1575, à Westorf sur le Rhin, où son corps a été inhumé dans l'église.

Aujourd'hui la ligne mâle de la famille d'Omphal, qui s'était établie dans les Pays-Bas, s'est éteinte dans la personne de feu le lieutenant général A.-F.-J.-F. baron d'Omphal, surintendant des palais royaux de S. M. le Roi des Pays-Bas.

La légende du revers de cette médaille, qui fait ressortir la grande valeur d'un naturel conciliant, est une allusion à la réconciliation qui s'effectua, en 1543, entre l'empereur Charles-Quint et Guillaume, duc de Juliers, de Clèves et de Berg, par l'entremise du conseiller Jacques Omphal.

XV.

SANCTITAS · IN · INIVSTITIAM · CAP : 18 · V : 11.

Tête couronnée de la tiare, qui, retournée, représente la

(1) A. Fahne, *Geschichte der Kölnischen, Jülichschen und Bergischen Geschlechter*, t, II, p. 232.

(2) *Ibid.*, p. 214.

tête d'un diable à une corne de chaque côté, inclinée en arrière, et une sur le front, comme celle d'une licorne.

Rev. SAPIENTIA · IN · STVLTITIAM · CAP : 19. VER : 20. Tête couverte d'un chapeau de cardinal, qui, retournée, représente la tête d'un fou, coiffé d'un bonnet à grelots.

Les légendes gravées en creux.

Cette médaille pamphlétaire, en cuivre jaune, offre, surtout à l'égard de la tête du diable, un tout autre type que les pièces satiriques du même genre, publiées par Van Mieris, t. III, p. 112, et classées par cet auteur à la date de 1545.

Nous citerons encore une variété de la médaille représentée dans l'ouvrage de Van Mieris, t. III, p. 112, n° 3, dont les légendes sont : MALI · CORVI · MALVM OVVM.

Rev. ET STVLTI · ALIQVANDO · SAPITE · PSAL · XCIIII.

XVI.

Buste à droite de l'empereur Charles-Quint, à mi-corps, coiffé d'un chapeau, décoré de l'ordre de la Toison d'or, et accompagné de cette inscription : KARO · ROMA.

Au bas, un monogramme composé des lettres PH, marque du graveur.

Rev. L'aigle impériale à deux têtes, surmonté d'une couronne, tenant dans ses griffes les colonnes d'Hercule, accompagnées de la devise : PLVS OVLTI.

Au bas, 1548.

Cette médaille à bélière, en forme de losange, est en argent, et offre beaucoup d'analogie avec la belle médaille publiée par Van Mieris, t. III, p. 208, n° 1, frappée également en 1548, en mémoire des grands succès remportés par l'empereur Charles-Quint.

(*Pour être continué.*)

SCEAU DU ROI CHILDÉRIC Ier.

Pl. X.

On connaît la découverte du tombeau du roi frank Childéric Ier, faite à Tournai au XVIIe siècle; ce fait archéologique, d'une haute importance, a donné lieu à un ouvrage présentant, pour la Belgique surtout, un grand intérêt : *Le tombeau de Childéric Ier, roi des Francs, restitué à l'aide de l'archéologie et des découvertes récentes, faites en France, en Belgique, en Suisse, en Allemagne et en Angleterre*, par M. l'abbé Cochet, inspecteur des monuments historiques de la Seine-Inférieure (Paris, 1859).

Le trésor précieux mis au jour par cette découverte, après avoir voyagé de Bruxelles à Vienne, puis à Mayence, arriva enfin à Paris, où il reposait depuis environ un siècle à la Bibliothèque de la rue Richelieu, lorsque, pendant la nuit du 5 au 6 novembre 1831, une bande de voleurs pénétrèrent, à l'aide d'escalade et d'effraction, dans les locaux de cette Bibliothèque, y firent main-basse sur tous les objets d'or, parmi lesquels ceux du tombeau de Childéric. Traqués par la police, les voleurs jetèrent dans la Seine la portion de leur butin qu'ils n'eurent pas le temps de fondre. Plusieurs pièces du trésor mérovingien furent repêchées au pont de la Tournelle, à l'aide de la cloche à plongeur. Mais la bague sigillaire portant le nom du roi n'a jamais été retrouvée (1).

(1) Cochet, p. 32.

Le « plus vieux monument de la monarchie fran-« çaise, » comme l'appelle l'abbé Cochet, est donc vraisemblablement détruit à jamais : c'était une bague ayant servi de sceau, représentant le roi Childéric, tête nue, avec les cheveux flottants sur les épaules, et tenant la pique de la main gauche (de la droite, par conséquent, sur les empreintes). Autour du cachet ovale, on lisait l'inscription rétrograde, que l'emploi du sceau rétablissait directement : CHILDIRICI REGIS.

Cependant il existait des dessins de ce sceau ; c'était d'abord l'incorrecte image que Chifflet, le premier descripteur du tombeau de Childéric, avait insérée dans son *Anastasis Childerici I, Francorum regis, sive Thesaurus sepulchralis, Tornaci Nerviorum effossus et commentario illustratus* (Anvers, 1655).

C'était, ensuite, le dessin publié par de Montfaucon, dans ses *Monuments de la monarchie française* (t. Ier, pl. IV, fig. 1) (1) ; mais, comme le fait observer l'abbé Cochet, « Montfaucon n'a su que copier Chifflet, et, en ceci, il est fort répréhensible ; car il avait l'original à sa disposition, avantage que nous ne possédons plus aujourd'hui. »

« Heureusement, comme si l'on avait eu le pressentiment de la perte possible du précieux sceau, des empreintes avaient été prises ; d'abord une empreinte sur plâtre, moulée par M. Muret, employé et dessinateur

(1) C'est le dessin qui a été donné également par le *Nouveau traité de diplomatique* (par les confrères de DE MONTFAUCON, les bénédictins dom TASSIN et dom TOURTAIN), II, p. 562.

attaché au cabinet des médailles, empreinte qui a servi à M. Vallet de Viriville, pour son cachet publié par la *Revue archéologique*, du 15 août 1867 (1), ainsi qu'à MM. Ch. Lenormant (2) et Ph. Lebas (3).

Puis une empreinte sur cire rouge, ajoutée par le P. Du Molinet, au XVIIIe siècle, à son manuscrit : *Histoire de sainte Geneviève*, en marge d'un passage où il était parlé de Childéric, le père de Clovis, avec la mention : « Il est appelé ordinairement *Childericus*, et mesme « ce nom se void gravé à l'entour de sa figure qui est « sur son anneau d'or, gardé au cabinet du Roy, qui fut « trouvé dans son sépulchre, l'an mil six cent cinquante-« trois, dont voici l'empreinte. »

Ce manuscrit était déposé à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, et c'est là que M. Dauban, employé au cabinet des médailles, retrouva l'empreinte en 1857.

Cette dernière empreinte, d'après les différents dessins qui en ont été donnés (4), est beaucoup plus satisfaisante que l'empreinte de M. Muret ; mais ce n'est toujours qu'une empreinte, et rien ne dit que la cire ait rendu, dans tous leurs détails, les creux du sceau original.

Aussi est-il intéressant de reproduire ici deux dessins du sceau lui-même, qui paraissent avoir échappé à l'attention de l'abbé Cochet, et que certes cet illustre savant est

(1) XIV, pl. CCCXIII, fig. 2 et p. 288.

(2) *Trésor de numismatique et de glyptique : Sceaux des rois et reines de France*, pl. XXXII, fig. 4.

(3) *L'Univers pittoresque, Europe*, XXXIV, *France*, *Atlas*, I, pl. CLI. Ces citations sont empruntées à Cochet, p. 366, note 2.

(4) *Magasin pittoresque*, 1857, p. 392 ; Cochet, p. 369.

bien excusable de n'avoir pas trouvés où ils ont été recueillis.

Le premier, Baudelot de Dairval l'a fait paraître dans son livre intitulé *De l'utilité des voyages*, à la p. 319 de la première édition (1). D'après le titre de ce livre, on ne se douterait certes pas, dit Nicéron, que l'auteur n'est jamais allé plus loin que de Paris à Nantes; mais on se douterait encore moins, peut-on ajouter, d'y trouver un recueil de dissertations fort bien faites sur une quantité de sujets archéologiques, parmi lesquels, des sceaux dont celui de Childéric.

« Il ne faut pas, dit Baudelot, oublier ce cachet d'un de nos rois, que l'on garde précieusement à la Bibliothèque royale, avec ce qu'on a pu recouvrer de ce qui était à son usage, comme le monument le plus curieux et le plus considérable que la monarchie francaise puisse avoir. Il est de Childéric, comme on le voit par l'inscription CHILDIRICI REGIS, et il fut trouvé à Tournai dans le tombeau de ce prince, en 1653. » (Planche, n° 1)

Plusieurs détails, qui manquent au dessin de Chifflet et de Montfaucon, sont précieusement indiqués sur le dessin de Baudelot de Dairval; seulement l'inscription n'a pas été prise correctement ni exactement : il y a CHILDRICI au lieu de CHILDIRICI; un « repentir » se trouve devant le G de REGIS, écrit RECIS; enfin la forme des caractères, et la place occupée par ces caractères dans les deux empreintes

(1) Cet ouvrage a eu une seconde édition publiée à Rouen; mais à l'exemplaire que j'ai sous les yeux (I, p. 383) manquent les gravures, du reste prises, sans doute, sur les mêmes cuivres que pour l'édition primitive.

de MM. Muret et Dauban, n'est pas la même dans la gravure de Baudelot de Dairval.

Cela rend cependant plus évidente encore la conclusion à tirer des paroles de cet écrivain, à savoir qu'il ne s'est pas contenté de copier un dessin du sceau, comme l'avait fait de Montfaucon, mais qu'il a dessiné ou fait dessiner l'anneau d'après l'original, à la Bibliothèque de la rue Richelieu.

Toutefois le dessin de Baudelot de Dairval, tout en reproduisant très-exactement les détails du costume, laisse à désirer, quant au style tant de la physionomie du roi que des caractères de l'inscription, à en juger par l'empreinte retrouvée par M. Dauban.

A quel dessin donner raison ? A celui de l'*Utilité des voyages*, ou bien à celui du P. Du Molinet ? Dans ce dernier, la cire a-t-elle bien exactement rempli les creux du sceau, et le type barbare de la face de Childéric Ier, dans l'empreinte du manuscrit de sainte-Geneviève, n'était-il pas dû peut-être à quelque défectuosité d'impression ?

Heureusement si, au siècle passé, Baudelot de Dairval a eu l'idée de faire dessiner le sceau, un autre savant a eu celle de reproduire, et cette fois très-exactement, l'empreinte elle-même.

Ce savant est l'anglais Douglas, auteur des *Nenia Britannica*, ouvrage très-intéressant, publié à la fin du siècle passé, où plusieurs antiquités de notre pays se trouvent décrites.

A la page 53 de son livre, se trouve, dans le frontispice (vignette du milieu), le dessin (Planche, n° 2).

C'est une reproduction pour ainsi dire photogra-

phique, d'une exactitude parfaite, de l'empreinte du sceau, dont Douglas avait pu obtenir, en 1787, deux exemplaires de la main de l'abbé de Courçay, à qui la garde du précieux dépôt était alors confiée.

Sauf une correction trop zélée, due sans doute à Douglas (1), qui aura cru à une erreur dans ses empreintes (CHILDERICI pour CHILDIRICI), c'est bien là la physionomie, le cachet, et le style de l'empreinte de M. Dauban.

Douglas, il est vrai, n'accorde pas grande confiance (2) à l'authenticité du sceau de Childéric; mais il est à remarquer que sa grande raison de douter, la forme des caractères, est devenue aujourd'hui une preuve de l'authenticité de la précieuse relique. Outre ce qu'en a dit l'abbé Cochet, on peut lire à ce sujet les paroles de Leblant, en ses *Inscriptions chrétiennes de la Gaule* (3).

Aucun doute ne peut exister à cet égard, semble-t-il, car, indépendamment de toutes les raisons si péremptoires données par l'abbé Cochet, en son *Tombeau de Childéric*, des découvertes récentes de monnaies antiques (il y en avait quatre dans la sépulture de Tournai), et de médaillons d'empereurs du Bas-Empire, enchâssés dans une monture avec bélière (deux exemplaires à Tournai d'un sol d'or de Léon), avec d'autres objets d'origine indubitablement

(1) DOUGLAS a pour excuse une apparence de L que M. DAUBAN lui-même a constatée, il est vrai, avec d'autres yeux que les siens, au lieu du deuxième I de CHILDIRICI. (COCHET, p. 370.)

(2) DE FÉRUSSAC, en 1826 (*Bulletin des sciences historiques*, VI, p. 277), cite aussi « le *prétendu* tombeau de Childéric à Tournai. »

(3) Préface, p. CXXIII, note 2, qui reproduit aussi l'empreinte retrouvée par M. Dauban.

mérovingienne, donnent un brevet définitif de sincérité à la découverte du tombeau de Tournai, et au sceau de Childéric Ier.

D'après ce que m'a appris M. Van Orle de Liége, lui et son ami, M. Dévéria, du cabinet des médailles, avaient pris chacun à Paris, avant 1831, des empreintes en plâtre du sceau de Childéric ; il a perdu la sienne, mais il pense que la famille de M. Dévéria a conservé celle de ce dernier.

H. Schuermans.

Liége, janvier 1872.

NOTICE

SUR

CLAUDE DE LORRAINE,

DIT LE CHEVALIER D'AUMALE,

A PROPOS D'UN JETON

Depuis quelques années, il s'est produit dans l'étude de la numismatique un mouvement auquel on ne saurait trop applaudir. Les monnaies du Moyen âge, si délaissées jadis, ont été l'objet de nombreux et remarquables travaux qui ont contribué à éclaircir plus d'une page de cette belle et intéressante époque, et qui, en même temps, ont valu à leurs auteurs les encouragements les plus honorables et les distinctions les plus enviées. C'est probablement grâce à cette impulsion qu'est due la faveur dont jouissent aujourd'hui les jetons auprès des personnes qui s'occupent de numismatique. Un grand nombre de ces modestes monuments, surtout ceux du XVIe et du XVIIe siècle, ont en effet une importance réelle, non-seulement comme art et comme gravure, mais encore au point de vue des révélations historiques que peut fournir un examen attentif de leurs légendes et de leurs empreintes. Aussi

croyons-nous que tout collectionneur doit les recueillir avec soin sans doute, et surtout les tirer de l'oubli, en publiant celles de ces pièces qui semblent présenter le plus d'intérêt.

Parmi les jetons assez nombreux que j'ai eu occasion d'avoir entre les mains [1], en voici un, en cuivre, très-rare, je crois, d'une assez bonne conversation, présentant :

Au *droit :* un écusson en forme de cœur, entouré d'une couronne formée par deux branches d'olivier et surmonté d'une crosse. Cet écusson est composé de quatre quartiers, portant les armes pleines de Lorraine au 1er et au 4e, de Bourbon au 2e et au 3e; à sa partie inférieure, au bas de la pointe, se trouve une étoile à cinq divisions ; enfin il est accompagné de la légende : CLAVD. LOTHARÆN. AVMAL. ABB. DE. BECCO. HELVINI.

Au *revers :* un vaisseau à l'ancre en pleine mer, les voiles pliées et immobile malgré l'action des vents déchaînés sur lui de toutes parts. En légende : ❀ SIC FIXA FIDES, commençant par une rose à quatre pétales. — Au bas : 1583.

[1] Ce jeton a été cédé par moi à feu M. Monnier, en me réservant toutefois le droit de le publier.

Cette pièce se rapporte à un membre de l'illustre maison de Lorraine, Claude dit le *Chevalier d'Aumale*, de la branche des Guise-Aumale. Elle a été frappée en son honneur, comme abbé de la célèbre abbaye du Bec (1) en Normandie qu'il possédait en commende (2) et qui lui avait été transmise en 1572 par son oncle le cardinal de Guise, Louis Ier de Lorraine. La crosse, au-desssus de l'écusson, indique cette dignité dont le caractère pacifique et conciliant ressort de la présence des deux branches d'olivier qui enveloppent le tout. La croix, en forme d'étoile, suspendue à la partie inférieure de l'écu, fait

(1) Le Bec *, en Normandie, était une abbaye de bénédictins, fondée vers 1039 par le B. Hellouin, ou Herluin, seigneur danois, d'où la dénomination de *Bec-Herluin* donnée au monastère. Ce lieu fut illustré par le séjour de Lanfranc et de Saint-Anselme, qui vinrent s'y établir au XIe siècle et en firent une célèbre école. L'abbaye du Bec eut beaucoup à souffrir pendant les guerres des Anglais au XIVe et au XVe siècle. Plus tard, en 1563, elle fut entièrement pillée par les calvinistes. On sait combien les grands monastères avaient déjà perdu à cette époque de ce qui les rendait, dans le Moyen âge, respectables aux yeux des peuples. Par l'usage de la *commende*, ils devinrent des espèces de fermes dont l'abbé percevait les revenus, à la seule condition, souvent fort mal remplie, d'entretenir les édifices sacrés et de pourvoir aux frais du culte. La riche et puissante abbaye du Bec n'échappa point à ce joug avilissant. Ses vastes cloîtres ne furent plus occupés que par un petit nombre de moines, sans instruction et sans discipline, vivant au jour le jour de la portion congrue qu'on leur avait laissée, sous l'autorité fictive d'abbés dont ils ne connaissaient que les noms. Le dernier abbé de cet antique monastère fut l'évêque d'Autun, prince de Talleyrand-Périgord, depuis ministre des relations extérieures, sous Napoléon Ier.

(2) *Gallia Christiana*, t. XI, p. 238. — Moreri, *Dictionnaire historique*, t. II, p. 285.

(*) Ce nom vient de celui d'un ruisseau (*Bec* en langue celtique) qui arrose la vallée.

allusion au titre de chevalier de Malte et de général des galères de la Religion que portait également ce personnage (1).

Quelles circonstances dans la vie du Chevalier d'Aumale ont pu motiver le choix de la devise et de l'emblème allégorique gravés au revers de cette médaille? Sa foi religieuse qu'il semble proclamer si haut, *sic fixa fides*, est-elle en effet comparable à un navire battu par la tempête, appuyé sur son ancre, immobile au milieu des flots? La fermeté de ses convictions politiques, sa fidélité à la ligue, dont il se montra un des plus intrépides soutiens, expliquent-elles suffisamment l'allégorie?

Le lecteur jugera lui-même.

Le Chevalier d'Aumale, arrière-petit-fils de René II, duc de Lorraine et de Bar (2), naquit le 10 février 1564,

(1) L'ordre des chevaliers de Malte, dont l'origine remonte aux Croisades, était établi dans l'île de ce nom depuis 1530. Un grand nombre de cadets de familles princières s'enrôlaient sous la bannière de cette milice célèbre, sans trop en saisir (d'Aumale était de ce nombre) le but charitable et chretien et sans en partager les périlleux travaux. — Le titre de général des galères de la Religion était porté par celui des chevaliers qui avait le commandement des galères de l'Ordre dans la Méditerranée.

(2) Claude de Lorraine, tige de la maison de Guise, était le cinquième fils de René II, duc de Lorraine et de Bar. De son mariage avec Antoinette de Bourbon, naquirent dix enfants :

1° François de Lorraine, † 1563.

2° Charles de Lorraine, archevêque de Reims, etc., dit *le grand cardinal de Lorraine*, † 1574.

3° Claude de Lorraine, tige de la *branche d'Aumale*, † 1573.

4° Louis Ier de Lorraine, archevêque de Sens, puis évêque de Metz, dit le *cardinal de Guise*, † 1578.

de Claude de Lorraine et de Louise de Brézé, dame d'Anet, dont il est le troisième fils. Introduit dès son enfance à la cour du roi Henri III, il ne tarda pas à se signaler par une souplesse de caractère qui lui valut de devenir un des *Mignons* de ce prince.

Le Louvre était alors le rendez-vous, et comme une école ouverte à toute la jeune noblesse du royaume. Après des matinées entières passées dans les salles basses, occupés à des joutes plus grotesques que militaires, ou à tramer quelques complots, tous les seigneurs, quels

5° François de Lorraine, chevalier de Malte, grand prieur de France et général des galères, † 1562.

6° René de Lorraine, marquis d'Elbeuf, tige de la branche de ce nom, † 1566.

7° Marie de Lorraine, mariée en premières noces à Louis d'Orléans, duc de Longueville, et en secondes noces à Jacques V, roi d'Ecosse, dont elle eut Marie Stuart, † 1560.

8° Louise de Lorraine, mariée à Charles de Croy, prince de Chimay, morte sans enfants en 1560.

9° Renée de Lorraine, abbesse de Saint-Pierre de Reims, † 1601.

10° Antoinette de Lorraine, abbesse de Farmantier, † 1561.

Claude de Lorraine, duc d'Aumale, troisième fils du duc de Guise, eut de son épouse Louise de Brézé, dame d'Anet, six enfants :

1° Henri de Lorraine, comte de Saint-Vallier, mort en 1559 à l'âge de dix ans.

2° Charles de Lorraine, duc d'Aumale, † 1618.

3° Claude de Lorraine, dit le *Chevalier d'Aumale,* tué à Saint-Denis en 1591.

4° Madeleine-Diane de Lorraine, épouse de François de Luxembourg, duc de Piney, etc.

5° Antoinette-Louise de Lorraine, abbesse de Notre-Dame de Soissons.

6° Marie de Lorraine, abbesse de Chelles.

qu'ils fussent, se livraient volontiers ensuite à certains actes religieux qu'ils faisaient suivre, dans la soirée, de scènes de débauches et de libertinage.

La nature ardente, mais basse et hypocrite, du jeune Claude, se prêtait à merveille à ce mélange de pratiques extérieures de piété, d'intrigues et de désordres; aussi lorsqu'en âge de porter les armes, il prend parti dans la Ligue, on ne doit pas s'étonner de le voir se livrer aux plus honteux excès, en même temps qu'il semble défendre la religion catholique. Uni à des chefs dont il favorisait platement les espérances, d'Aumale ne sut comprendre ni le sens politique, ni le sens religieux du grand mouvement national qui s'accomplissait alors. Passionné à outrance, on peut le croire un de ceux qui contribuèrent le plus à propager en France la fiévreuse exaltation qui fit du XVIe siècle une des époques les plus agitées de notre histoire.

Abbé commendataire de l'antique abbaye du Bec, il était en même temps colonel d'un régiment d'infanterie, guerroyant, pillant, ne se séparant ni de son épée, ni de ses hommes d'armes et n'ayant même probablement jamais visité son abbaye, certainement jamais reçu aucun ordre ecclésiastique. Toucher les revenus, pressurer les moines, voilà comment tous ces abbés de cour comprenaient les devoirs de leurs charges.

En présence d'aussi monstrueux abus, peut-on s'étonner du cri de réforme qui finit par retentir dans toute l'Europe? Il était proféré à la fois par les véritables amis de l'Église, qui voulaient la purger de toutes ses souillures, et par ses ennemis qui espéraient y trouver l'occasion de

la renverser. Malheureusement, ces derniers l'emportèrent, et les catholiques sincères, jetés malgré eux dans le parti de la résistance, furent contraints de défendre les fondements du temple, au lieu de songer à le purifier.

Toutefois, ce n'est que vers la fin de 1588, après l'assassinat du chef de sa maison, Henri de Guise, que nous voyons le Chevalier d'Aumale figurer d'une manière un peu saillante dans les événements de ce temps.

Les ligueurs de Paris, apprenant les déplorables événements de Blois, se réunirent en toute hâte à l'hôtel de ville et y constituèrent, sous le nom de *Seize*, un conseil de gouvernement. Le duc d'Aumale, frère du chevalier, fut nommé gouverneur de Paris. On était au milieu des solennités de Noël, la foule encombrait les églises. Soudain un même cri sort de la bouche de tous les prédicateurs ; Henri III est désigné sous le nom d'*hérétique*, de *tyran*, d'*excommunié*, de « *vilain Hérodes* (1). »

Pour bien saisir le véritable motif de cette intervention du clergé dans toutes les questions politiques de l'époque, il faut toujours considérer le but purement religieux que la Ligue, dans son origine, se proposait de poursuivre. De plus, le mépris dont la personne de Henri III était l'objet par suite du spectacle qu'il donnait au peuple des plus honteux déréglements, aussi bien que les trahisons qui lui étaient reprochées, expliquent comment ce roi fut si énergiquement dénoncé du haut de la chaire de vérité.

(1) Anagramme de ces mots *Henri de Valois*.

Des processions nombreuses s'organisèrent dans Paris; pendant l'une d'elles, cent mille personnes portant des cierges les éteignirent tout à coup, en criant : « Dieu, éteignez ainsi la race des Valois. » Ces manifestations, connues sous le nom de *Processions de la Ligue*, et dont le Chevalier était un des plus zélés promoteurs, se renouvelèrent fréquemment.

Le fanatisme chez quelques-uns, et chez d'Aumale en particulier, était porté à un tel point que souvent il se levait la nuit et faisait réveiller les curés et prêtres de paroisse sous prétexte de les mener en procession. Une fois, notamment, le curé de Saint-Eustache, appelé comme tant d'autres à y prendre part, ayant voulu adresser quelques remontrances, fut aussitôt traité de *Politique* et même d'hérétique.

Pendant le siége de Paris, le légat du pape présida plusieurs de ces cérémonies, dans lesquelles on vit tous les prélats, les prêtres, les moines, revêtus de corselets, armés de pertuisanes, se rendre à Sainte-Geneviève, à la tête des milices bourgeoises, et s'engager par un vœu solennel à défendre Paris jusqu'à la mort. Ils appelaient cela représenter l'Église militante. Sans doute, les Politiques raillaient ces démonstrations qui n'y prêtaient que trop, mais le peuple était touché à la vue des religieux sortant du cloître pour prendre leur part de ses fatigues et de ses dangers, et puis, elles entretenaient une certaine surexcitation qui fortifiait son dévouement à la cause qu'il avait embrassée.

Toutefois, ces cérémonies ne conservèrent pas toujours le caractère religieux et chevaleresque que nous venons de

leur reconnaître : on en fit des parodies qui dégénérèrent en véritables dissolutions. Pendant le carnaval de 1589, ces scènes nocturnes, où hommes et femmes, garçons et filles, marchaient pêle-mêle, se terminèrent par des orgies de toute nature. Ce *bon religieux* de Chevalier, qui faisait ses jours gras, raconte L'ÉTOILE, s'y trouvait, bien entendu, et, dans les grandes rues, jusque dans les églises, on le voyait jetant, au travers d'une sarbacane, des dragées musquées aux demoiselles qu'il reconnaissait, et auxquelles il donnait ensuite des collations, où *la Sainte Veuve*, Mme de Sainte-Beuve, cousine du Chevalier, n'était point oubliée (1). Au reste, partout où nous rencontrons d'Aumale, il se fait remarquer par ses coupables excès, partout son immoralité et sa fausse piété se manifestent de plus en plus.

Ainsi, quelques jours après les processions dont nous venons de parler, le 21 février, notre héros sortit de Paris pour quelque exploit de guerre, comme il disait. Il passa d'abord à Poissy, où il visita un couvent dans lequel, entre autres propos, « il affirma par serment que depuis « trois ans il ne s'était pas confessé et n'avait reçu son « Créateur ; qu'il n'en approcherait qu'après avoir exécuté « un dessein qu'il avait en tête, et qu'on a reconnu depuis « être de faire dans la France entière une Saint-Barthé- « lemy de tous les serviteurs du roi (2). »

De Poissy, il alla au château de Fresnes, qui appartenait au seigneur d'O, l'un des partisans les plus intré-

(1) Mémoires de L'ETOILE, 2 vol. in-12, Cologne, 1719, t. I, p. 271.

(2) Mémoires de L'ÉTOILE t. I, p. 273.

pides de la royauté, fit tuer en sa présence huit soldats et ordonna un pillage complet de tous les meubles qui s'y trouvaient. Étant entré dans la chapelle enrichie de beaux ornements, des armes du roi et de tableaux des plus grands maîtres, il aida à mettre tout en pièces, et lui et ses satellites ne se retirèrent qu'après avoir souillé cette chapelle de leurs immondices.

A Tours, au mois de mai 1589, après la prise du faubourg Saint-Symphorien par les ligueurs, ses compagnons d'armes ayant trouvé dans l'église deux calices, l'un d'étain et l'autre d'argent, laissèrent celui d'étain, parce que, disaient-ils, il était de la ligue, et s'emparèrent de celui d'argent qui était *hérétique* et *royal* et partant de bonne prise. Ces bons catholiques avaient coupé la corde qui tenait le ciboire, pensant qu'il était d'argent; mais s'apercevant qu'il était de cuivre, ils le jetèrent de dépit. Quant au Chevalier, occupé à rançonner les maisons environnantes, il sut joindre à son butin une jeune fille de Tours, âgée de 12 ans, qu'il viola dans un grenier, le poignard sur la gorge (1).

A la fin de l'année 1589, après la mort de Henri III, d'Aumale s'associa énergiquement à ceux qui organisèrent la résistance et qui s'opposèrent à l'avénement de Henri de Navarre; aussi, malgré les témoignages très-contradictoires, et souvent défavorables, des historiens de l'époque à l'égard du Chevalier, sait-on qu'il se montra avec éclat aux journées d'Arques et d'Ivry, et qu'il com-

(1) Mémoires de L'Etoile, t. I, p. 279.

battit à côté du duc de Mayenne avec un courage qui ne se démentit pas un instant (1).

Pendant le siége mémorable de Paris en 1590, la population, épuisée par les privations, les souffrances, la famine, se souleva plusieurs fois, demandant la paix. Plusieurs membres du Parlement s'associèrent à ces justes réclamations, et devinrent, par ce motif, un objet de haine pour les plus forcenés ligueurs. C'est au milieu d'une de ces révoltes, le 8 août, au moment où l'évêque de Paris et l'archevêque de Lyon étaient députés vers le roi de Navarre pour ouvrir une négociation, que le Chevalier, qui menaçait, l'épée au poing, le président de Thou (oncle de l'historien), reçut de ce magistrat une réponse bien digne de son âge et de sa qualité : « Votre épée ne me fait pas plus peur que ne vous en cause mon bourrelet. » Ce noble vieillard ne dut la vie qu'au duc de Nemours, qui obtint pour lui du Chevalier un sauf-conduit, moyennant 200 écus.

Dans les moments de répit que laissait une lutte au milieu de laquelle le peuple de Paris se montra si souvent

(1) On reconnaît cette partialité de l'auteur du Journal de Henri IV dans le récit qu'il fait des combats d'Arques et d'Ivry. « Lors de la « bataille d'Arques, le chevalier d'Aumale et le duc son père n'y com- « parurent point ; ils s'étaient prudemment retirés, dit-on, du côté de « Polet, vers Dieppe, et étaient logés au village de Neuville. » (Tome IV p. 303.) Et plus loin, p. 328 : « A la bataille d'Ivry, le Chevalier resta « au milieu des escadrons du duc de Nemours, s'estimant là plus en « sûreté qu'à la tête du régiment d'infanterie dont il était colonel. » Telle n'est point l'opinion d'autres historiens, de Mézeray surtout, et nous le croyons volontiers, rendant pleine justice à la bravoure du Chevalier d'Aumale.

admirable d'abnégation et de courage, assiégés et assiégeants ne perdaient pas un instant pour profiter de tous les moyens qu'ils jugeaient nécessaires au succès de la cause qu'ils avaient embrassée.

Le duc de Nemours, actif, intelligent, faisait relever les fortifications tombant en ruines, ordonnait de tendre des chaînes sur la rivière, vers le quai de la Tournelle et en face du Louvre, fabriquait de la poudre, fondait des canons, mettait tous ses soins à accroître les approvisionnements; enfin il veillait à ce que la garde bourgeoise fût presque sans relâche exercée au maniement des armes. Les agents des Seize stimulaient les classes ouvrières; les prédicateurs, du haut de la chaire chrétienne, montraient le ciel réservé comme récompense à ceux qui sauraient souffrir, combattre et mourir pour la foi.

Qui de nous, lorsqu'il parcourait cette époque déjà lointaine avec l'insouciance de l'écolier, eût cru voir se renouveler sous ses yeux les mêmes faits, les mêmes illusions patriotiques, les mêmes tentatives courageuses, la même abnégation? Qui de nous avait jamais pressenti Paris assiégé, Paris capitulant?..... Et pourtant la plupart de ces épisodes semblent datés d'hier! et chacun a senti dans son âme un écho fidèle des frémissements éprouvés par nos pères! Ceux-ci défendaient autrefois les principes qui, jusque-là, avaient été la sauvegarde de la France, l'origine de sa civilisation et qui seront toujours la cause principale de sa grandeur. Le protestantisme leur semblait si menaçant, soit en lui-même par ses progrès, soit par l'avénement au trône d'un prince huguenot, qu'ils étaient décidés à tout souffrir plutôt que

de voir leur patrie abdiquer son beau titre de Fille aînée de l'Église.

De nos jours, la cause quoique moins directement religieuse, offre encore beaucoup de similitude avec celle de nos pères. Elle aussi est belle, noble, sacrée dans son principe, et part de la même source : Dieu et Patrie; ces deux amours s'emparent ensemble de l'âme où le premier pénètre. Il s'agissait hier de défendre notre sol envahi, de repousser un ennemi enivré de ses victoires, implacable comme la haine; aussi la résistance de Paris, notre seul espoir alors, a-t-elle pris des proportions et une durée qu'elle n'avait pu atteindre au XVIe siècle. Mais hélas! si nos efforts ont été plus gigantesques, nos ressources plus multipliées, nos pertes n'en n'ont été que plus sensibles et notre douleur plus profonde devant notre impuissance. Toutefois, la France possède en elle une telle séve de générosité; elle conserve, même dans ses chutes, de tels éléments de noblesse, de vraie grandeur, que toujours on attend pour elle avec confiance la fin de l'orage, sentant qu'elle en sortira plus forte et meilleure.

Mais revenons à Henri de Bourbon, qui, avec sa petite armée, ne pouvait songer, lui, à faire le siége en règle d'une ville aussi considérable que Paris, encore moins à s'en emparer d'assaut. Il résolut donc d'attaquer et de prendre successivement toutes les places et toutes les localités qui avoisinent la capitale; de se rendre maître des routes et des voies navigables, enfin de bloquer la ville et de lui couper les vivres.

De là ces hardis coups de main dans lesquels d'Aumale

donna si fréquemment la mesure de sa valeur, et, malheureusement, toujours de ses désordres. C'est ainsi que, le 14 mars 1590, nous le voyons faire une sortie et contraindre les assiégeants à abandonner l'abbaye de Saint-Antoine, occupée par des religieuses. Cette action valeureuse fut tristement souillée par le vol et le pillage des vases sacrés, des ornements, des reliquaires et autres objets de l'église du monastère. Plus tard, le 3 juin, lors d'une nouvelle escarmouche du côté de la porte Saint-Antoine, notre fougueux ligueur, favorisé par l'artillerie des remparts, força les royalistes à se retirer sur Charenton en les poursuivant jusque-là, et en leur tuant quatre cents hommes. Enfin, le 12 du même mois, le roi de Navarre ayant attaqué le château de Vincennes, le Chevalier, qui en reçut avis à temps, y accourut avec mille arquebusiers et quatre cents chevaux, et l'obligea à se retirer avec pertes.

Malgré ces avantages assez marqués du côté des assiégés, le roi ne s'en rendit pas moins maître successivement de Saint-Maur-les-Fossés, de Charenton, de Beaumont-sur-Oise, de Saint-Denis et de plusieurs autres localités importantes, arrêtant ainsi une grande partie des vivres que Paris pouvait tirer des pays voisins.

Saint-Denis spécialement paraissait à Henri IV le poste le plus avantageux pour entretenir facilement les intelligences qu'il avait dans la capitale ; il le regardait comme très-nécessaire au moment surtout où le siége serait poussé avec le plus de vigueur.

L'importance de cette petite place était bien comprise des Parisiens ligueurs, et du Chevalier d'Aumale en parti-

culier : aussi, de concert avec le marquis de Belin, alors gouverneur de Paris, conçut-il le dessein de s'en emparer, pour en faire une citadelle destinée à emprisonner et à rançonner les *Politiques*.

Laverdin, à qui Henri IV avait donné la garde de Saint-Denis, après la reddition de cette ville, n'avait pas pris tout le soin nécessaire pour la mettre en état de résistance; en conséquence, il fut envoyé dans le Maine, vers la fin de décembre 1590, pour prendre le commandement des troupes qui y étaient concentrées, et remplacé par Dominique de Vic [1]. Ce dernier trouva la place en si mauvais état, au dedans et au dehors, qu'il était presque impossible de la garder et même d'y loger. Les soldats avaient démoli la plupart des maisons pour en vendre les portes et les fenêtres; tous les meubles avaient été transportés à Paris ou pillés; les murailles en étaient encore ouvertes en plusieurs endroits; ailleurs, elles étaient fort basses ou seulement faites de plâtre; les fossés étaient peu profonds, presque à sec, et là où il y avait encore de l'eau, elle était tout à fait glacée ; la garnison, faible et misérable, souffrait du froid et de la faim. Pendant l'hiver de 1590 à 1591, la température, en effet, fut si rigoureuse, le vent si intense, qu'il était presque impossible de tenir la nuit sur les remparts, ni possible de travailler le jour à la réparation des brèches. Les Parisiens, informés de tous ces détails, résolurent de surprendre Saint-Denis, et choisirent pour exécuter leur projet la nuit du 2 au 3 janvier, veille de la fête de

[1] Mézeray, t. III, pp. 951 et suivantes.

sainte Geneviève, patronne de Paris, qu'ils espéraient devoir leur être favorable. Dès le matin, les ecclésiastiques zélés avaient recommandé, sans la désigner, une grande affaire aux prières des âmes pieuses; les princesses et, à leur tête, la duchesse de Nemours, passent la nuit en prières sur le tombeau de sainte Geneviève. Vers une heure, dans la nuit, le Chevalier d'Aumale sort de Paris, par la porte Saint-Denis, avec deux cents chevaux et huit cents hommes de pied. De Vic, instruit sous main de cette entreprise, avait ordonné à ses capitaines de se loger près des portes et mis trois hommes en sentinelle dans le clocher. Néanmoins, soit mauvaise garde de la part de ses gens, soit profond silence observé par les ligueurs dans leur marche, cent hommes du Chevalier, passant sur la glace des fossés et par-dessus la muraille, ouvrirent, à l'aide de pinces, la porte du côté de Paris et baissèrent le pont-levis, si bien que tout entra sans le moindre obstacle et pénétra jusqu'au centre de la ville avant que l'alarme fût donnée. Déjà, pour agir plus facilement dans l'obscurité, les cavaliers avaient mis pied à terre; le gros de la colonne, conduit par le Chevalier, ayant l'épée à la main et une écharpe de sa maîtresse au bras, se préparait à mettre la ville à feu et à sang, aux cris de : *Tue, tue, vive Aumale,* lorsque quelques officiers sortent de leurs maisons. Repoussés tout aussitôt et croyant déjà la ville perdue, l'un d'eux part inconsidérément en porter la nouvelle à Henri IV, qui était alors à Senlis. Le gouverneur, sans écouter les divers conseils que lui donnaient ceux qui étaient auprès de lui, les uns de se sauver, les autres de faire une barricade, monte à

cheval avec cinq hommes d'armes et un trompette qui, destinés à aller trouver le roi à Senlis, se trouvaient par bonheur auprès de lui. Il rallie en plus cinq ou six de ses domestiques, et, avec ces dix ou douze hommes, il marche hardiment au-devant de ses ennemis, en ordonnant, de peur qu'on ne reconnût leur petit nombre, de faire éteindre les feux que quelques femmes avaient allumés aux fenêtres. Heureusement pour lui, il rencontre, au détour d'une rue étroite, l'avant-garde des ligueurs, composée de deux cents hommes environ; il les salue d'une demi-douzaine d'arquebusades qui portent coup, commande au trompette de sonner la charge, appelle un capitaine, puis un autre, donne tout haut divers ordres comme s'il avait sept ou huit cents hommes avec lui, et, avec cela, charge vigoureusement l'épée à la main. Les gens du Chevalier, qui croyaient déjà tout gagné, sont étonnés de la résistance, ils s'ébranlent et se replient sur le gros de la colonne.

Dans son impétueuse confiance, d'Aumale s'était élancé des premiers à l'attaque de la ville; des premiers aussi il tombe mortellement frappé d'un coup d'arquebuse. Son énergie ne l'abandonne point cependant, et, par de suprêmes efforts, il exhorte les siens à tenir ferme. Mais sa chute parle plus haut que sa voix. Les ligueurs, se voyant privés de leur chef, sont saisis de panique et ne tardent pas à prendre la fuite. En moins d'un quart d'heure, tous étaient hors de la ville, à l'exception de quinze ou vingt qui demeurèrent prisonniers, et de presque autant qui restèrent étendus sur le pavé. Le carnage eût été bien plus grand, si de Vic eût eu de quoi les poursuivre, mais il n'osa pas trop s'avancer de peur

d'être enveloppé à son tour; il se contenta, pour augmenter la terreur des fuyards, de lâcher sur eux deux volées de canon.

Parmi les morts, qui furent transportés devant une hôtellerie à l'enseigne de *l'Épée Royale* (circonstance remarquée avec une sorte de superstition), se trouva le corps du Chevalier qui, étant à peu près nu et ayant le visage tout sanglant et défiguré par une large blessure, ne fut reconnu, dit Mézeray, qu'à des chiffres qu'une femme d'amour, nommée la Raverie, lui avait gravés sur le bras (1).

Le bruit de cet échec ne tarda pas à se répandre dans Paris; la mort du Chevalier d'Aumale y fut accueillie avec une grande satisfaction par les modérés, car on tombait d'accord que si ce héros de la Ligue eût réussi, il aurait fait à son tour un massacre complet des plus signalés Politiques; c'est ce qu'il avait formellement promis aux Seize, avec lesquels il avait soupé la veille; lorsqu'au sortir de table, il but à leur santé à tous, en disant : « Messieurs, voilà le *Dix-sept* qui va boire aux *Seize*. »

Grande fut aussi la joie du roi le lendemain en apprenant cette défaite. Se retournant alors vers sa noblesse : « Je ne pense pas qu'il y ait, dit Henri IV, je ne dis pas roy, mais homme au monde qui ait reçu de Dieu tant de bienfaits que moi. » Il exhortait ensuite à rendre grâces au ciel pour la conservation d'une ville qui lui était de si grande importance.

(1) Voltaire, dans le 10e chant de la Henriade, le fait périr au siége même de Paris, à la suite d'un duel avec le vicomte de Turenne, incident qui n'est qu'une fiction toute poétique.

Cet événement produisit sur les habitants de Saint-Denis une telle impression, que, le 3 janvier de l'année suivante, 1592, ils firent une procession solennelle en l'honneur de sainte Geneviève, pour la remercier de les avoir délivrés de la conjuration de la Ligue et la prier de leur continuer sa protection. Cette procession fut appelée *le bout de l'an du Chevalier d'Aumale.*

Le gouverneur, rendant hommage à la bravoure du Chevalier et blâmant la lâcheté de ceux qui l'avaient abandonné, fit porter son corps dans une chapelle de l'église Saint-Denis, où il resta plusieurs jours sans sépulture, simplement recouvert, par les soins des religieux de l'abbaye, d'un poêle de velours noir qui avait servi au duc d'Anjou. De Vic avait offert aux ligueurs de leur rendre le corps ; il avait, à cet effet, envoyé à Paris un exprès à Madame de Nemours, qui lui fit répondre : « qu'il tenait les tombeaux des rois, ses prédécesseurs, et qu'il l'y fit enterrer (1). »

(1) Les épitaphes du Chevalier d'Aumale ne manquent pas ; en voici plusieurs rapportées par L'ETOILE, dans son *Journal de Henri IV*, t. I, p. 104 :

Celui qui fuit il échappe souvent,
Mais qui tient bon, et se met trop avant,
Souvent se perd et est troussé en mâle,
Je m'en rapporte au Chevalier d'Aumale.
Combien qu'il eut aux mains quelque vertu,
S'il eut des pieds aussi bien combattu
A Saint-Denys comme en mainte rencontre,
Nous ne plaindrions ici la malencontre.

AUTRE.

Celui qui gît ici fut un hardi preneur
Qui fit sur saint Denys une fine entreprise ;

Ce ne fut que le samedi 15 janvier, que, déposé dans une bière en plomb, il fut transporté dans une petite église de Paris, celle de Saint-Jean-en-Grève (1), sans

Mais saint Denys plus fin que cet entrepreneur,
Le prit et le tua dedans sa belle prise.

AUTRE.

Saint Antoine pillé par un chef des Unis (*)
Alla comme au plus fort se plaindre à saint Denys
Qui lui dit, à ce tort la vengeance est promise;
Un peu de temps après ce pillard entreprit
De prendre saint Denys, mais saint Denys le prit,
Et vengea dessus lui l'une et l'autre entreprise.

Marie, sœur du Chevalier, abbesse de Chelles, lui dédia également, dans la chapelle de son couvent, une épitaphe, que nous n'avons pu retrouver.

Au bas d'un portrait gravé du Chevalier d'Aumale se trouvent les vers suivants :

« Ce vaillant prince armé est un Mars furieux,
« Du craintif Huguenot la terreur et la crainte,
« Sa lance un fort pilier de l'église très saincte
« Et son œil aux amis est toujours gracieux.

« (Thoma de Leu fecit.) »

On les parodia ainsi :

« Ce chevalier armé est un tel furieux,
« Du manant cazanier la terreur et la crainte,
« Sa lance un fort pilier de ceste ligue fainte
« Et son œil aux p..... est toujours gracieux. »

(1) La paroisse de Saint-Jean-en-Grève, à Paris, était un démembrement de celle de Saint-Gervais. Elle fut érigée en 1212 par Pierre de Nemours, évêque de Paris, du consentement de l'abbé du Bec, de qui relevait la nouvelle église et qui se réserva le droit de présentation à la cure (**).

(*) Allusion au pillage de l'abbaye Saint-Antoine par le Chevalier d'Aumale.

(**) Hurtaut, *Dictionnaire historique de la ville de Paris*, t. II, p. 315.

aucun convoi, et enterré sous les marches du maître-autel, *de peur que les rats qui, déjà,* disent les Mémoires du temps, *lui avaient rongé le bout d'un orteil, le nez et les oreilles, n'achevassent le demeurant.*

Sur quoi on fit ces vers :

Qui est ce corps qu'embaumé dans Paris
L'on porte en terre avec pompe royale ?
C'est, dit-on, le Chevalier d'Aumale,
Qui la couronne de saint Denys a pris :
Pourquoi n'a-t-on apporté les souris
Et tant de rats trouvés dedans sa bière ?
C'eût bien été (se fit une Tripière)
Pour les zélés dans Paris un repas.
Un autre dit, c'en est la fourmillière.
Que ce Paris : mais il ne le sait pas (*).

Avec ces vers, on trouve les suivants, dans les Mémoires de la Ligue :

Mure salax animal nullum est magis adde rapaxque,
At magis ille salax et magis iste rapax.
Nil mirum est igitur si extincti funus honorant
Mures, qui inter eos, Rex statui poterat.

Ainsi finit à l'âge de vingt-sept ans, dix mois et vingt et un jours, nouvelle victime des terribles discordes de cette époque, le personnage auquel se rapporte la médaille dont nous donnions la description en commençant. Jaloux du succès de sa maison, de princes qui, par leur crédit et par leur haute influence, semblaient personnifier la cause catholique, c'est-à-dire celle de la nation, d'Aumale eut l'ambition de ces derniers, les surpassa par ses vices et ne sut pas même conserver cette probité relative qui s'interdit les bassesses et les crimes. Animé

(*) *Journal de Henri IV*, t. I, p. 103.

d'une convoitise de dernier étage, il se cramponna au pouvoir bâtard et subordonné des chefs de son parti, *sic fixa fides*, bien déterminé comme eux à ne pas lâcher prise, dût la France périr des suites de leurs violences et dans l'étreinte de leurs efforts désespérés.

Toutefois, malgré ses défauts et les excès de tous genres qui signalèrent sa conduite, on ne peut nier au Chevalier une certaine valeur dans les divers combats et le grand nombre de rencontres auxquels il prit part. Les prédicateurs le plaçaient au-dessus de saint Michel. Cette intrépidité, qui tenait parfois du fanatisme et de la violence, le fit regarder comme l'*Épée* de la Ligue, tandis que le duc de Mayenne en était surnommé le *Bouclier*. Il eût été mieux peut-être de l'appele le *Fléau* de la Ligue, tant ses actes contribuèrent à compromettre et à rendre odieux le parti auquel il était attaché.

Mayenne, souvent choqué par l'esprit féroce de son cousin, et inquiet des faveurs que lui accordaient les Seize, dont il était surnommé le *Bras droit* et le *Lion rampant*, a été accusé de n'être pas étranger à la mort de celui-ci qui aurait été frappé par quelques-uns des siens mêmes. Le peu de regret que Mayenne témoigna de la perte de son parent, la négligence qu'il apporta à retirer son corps, et certaines paroles de ceux qui l'avaient abandonné dans ce péril, peuvent à la vérité donner quelque fondement à ces soupçons, sur lesquels l'histoire pourra difficilement se prononcer avec certitude [1].

[1] Voici en quels termes le Lieutenant général s'exprimait vis-à-vis du duc de Mercœur, au sujet de cet événement : «..... Le Chevalier « d'Aumale estant entré jusque prè de la grande église, où la valeur

Comme dépouille du vaincu et en récompense d'un service si remarquable, de Vic eut l'abbaye du Bec, mais les revenus en furent administrés par un procureur jusqu'en 1597, époque à laquelle le vaillant défenseur de Saint-Denis obtint seulement les bulles qui lui concédaient la commende de ce monastère.

J. Chautard.

« l'ayant poussé trop avant et mal secondé, ceux qui l'assistaient le « voyant porter par terre, prirent l'espouvante ; il ne fut plus possible « d'en rassembler ung seul, qui est quasi ung pareil accident à celluy « qui arriva à l'ennemy à Troyes où, le prince de Joinvílle mon nepveu « ayant esté gangnay (*sic*), les habitants se rallièrent si bien qu'ils le « contraignirent de sortir. J'ay avec beaucoup de regret de sa mort, « donné son estat de colonel de l'infanterie françoise à mondit nepveu « pour recognoistre en luy les mérites du père autant que nous « pouvons (*). »

(*) *Histoire des ducs de Guise*, par René de Bouillé (extr. des lettres du duc de Mayenne).

CORRESPONDANCE.

Lettre de M. A. Le Catte *à M.* R. Chalon, *président de la Société royale de numismatique.*

Monsieur le Président.

Notre savant et estimable confrère, M. le professeur Chautard, a fait, des monnaies au *type esterlin*, une monographie remarquable par le travail long et érudit que réclame un tel sujet, et par le luxe des gravures auxquelles le crayon d'un habile dessinateur, M. Frédéric Erkmann, n'est pas resté étranger (1).

Déjà la Revue (2) a payé un légitime tribut d'éloges à cebel ouvrage.

Certes, lorsqu'on se livre à des recherches aussi multiples que celles si savamment entreprises par M. Chautard, il est bien difficile, impossible peut-être, d'éviter des lacunes.

Aussi notre confrère n'attribuera pas, j'en suis certain,

(1) *Imitations des monnaies au type esterlin, frappées en Europe pendant le* XIII*e et le* XIV*e siècle*, par J. Chautard, professeur à la faculté des sciences de Nancy, membre de l'académie de Stanislas, correspondant de la Société royale de numismatique de Belgique. Nancy, 1871.

(2) *Revue numismatique belge*, t. III.

à un esprit de mesquine critique les indications qui vont suivre.

Au nombre des lacunes, que je crois avoir constatées, figurent les esterlins frappés dans l'atelier de Haelen, commune autrefois brabançonne et aujourd'hui limbourgeoise (1).

« Les *principaux* ateliers monétaires des ducs de « Brabant sont, dit M. Chautard : *Louvain, Bruxelles,* « *Anvers, Dalem* et *Maestricht.* »

Est-ce à dire que l'atelier de Haelen avait trop peu d'importance pour figurer dans cette nomenclature ?

Il est permis de supposer le contraire.

Indépendamment d'esterlins, on cite d'autres monnaies frappées à Haelen, à savoir :

Un denier signé Jean II (1294-1312). Van der Chijs, pl. IX, n° 26 (2), et de Meyer, n° 1154 (3).

Un autre de Jean III (1312-1355). Serrure n° 55 (4).

M. L. de Coster a signalé l'existence « de deniers en

(1) Près de cette commune, entre Herck et Haelen, se trouve une plaine nommée *Vrankryk* ou *Frankryk*, (royaume des Francs).—Celieu, avec le terrain qui s'étend jusqu'à Hasselt, d'un côté, et jusqu'à Diest, de l'autre, peut être considéré comme le berceau de la monarchie française. — Le nom de Fransbroek (pâturages des Francs), que porte un certain espace compris entre Hasselt et Houthaelen, vient appuyer cette opinion. — C'est là, dit-on, que, l'an 406, Pharamond, premier roi des Francs, fut élevé sur le pavois ou bouclier. — A. Jourdan. *Dictionnaire encyclopédique de Géographie historique de Belgique* (1868-1869).

(2) *Monnaies du duché de Brabant.*

(3) *Catalogue des monnaies et médailles, formant le cabinet de feu M. Jean de Meyer.* — Gand, 1869

(4) *Notice sur le cabinet monétaire de S. A. le prince de Ligne.* — Gand, 1847.

« billon blanc pour Haelen; pièces rares, qui peuvent « être attribuées à Jean III (1).

M. Serrure donne aux premières monnaies de Haelen une date « antérieure à l'usage des marques monétaires « qui n'apparurent que sous le règne de Charles le « Téméraire (2). »

« La ville de Haelen, dit M. C. Piot, fut pendant le « XIVe siècle, le siége d'un atelier monétaire, de l'exis- « tence duquel on n'a trouvé aucune trace pendant le « XIIIe siècle (3). »

La mention du XIVe siècle permet encore d'admettre des monnaies de Haelen sous Jean II, qui régna jusqu'en 1312.

Quant aux esterlins de Haelen, plusieurs sont connus; ils appartiennent au règne de Jean III.

Il serait oiseux d'en donner la description, et je me bornerai à indiquer les sources auxquelles j'ai puisé les observations que je soumets à l'appréciation éclairée de M. Chautard.

M. Serrure (4) en décrit trois variétés à l'écu aux quatre lions, sous les nos 62, 63, 64. (Duché de Brabant.)

Chez M. de Renesse-Breidbach (5), les nos 795 et 796 se rapportent aux nos 64 et 65.

(1) *Notice sur un dépôt de monnaies de cuivre blanchies, du* XIVe *siècle, découvert à Malines en 1847.* Revue, etc., t. VI.

(2) Ouvrage cité.

(3) *Études sur les types.* Revue, etc. t. IV.

(4) Ouvrage cité.

(5) *Mes loisirs,* etc. Anvers, 1836.

L'esterlin de Jean de Meyer, correspond au n° 62 (1).
Angillis en cite un sous le n° 22 (2).
Ces esterlins se retrouvent chez Van der Chijs (3).
Agréez, etc.

A. Le Catte.

Namur, 4 janvier 1872.

Lettre de M. Du Moulin, *à* M. R. Chalon, *président de la Société royale de Numismatique.*

Maestricht, 13 mars 1872.

Mon cher Président,

En préparant les étiquettes et enveloppes pour les pièces de la collection du baron Michiels, je m'aperçois que les esterlins du duc Jean Ier, frappés à Bonn, et qui se trouvent mentionnés sous les nos 361 et 362 du catalogue, ne sont pas identiques, comme je l'avais cru d'abord.

Je me rappelle que, dans le compte rendu d'une de vos séances, inséré dans un des volumes de la Revue, j'ai lu qu'un membre a communiqué à l'assemblée un de ces esterlins, mais comme j'ai vainement cherché dans quel volume cela se trouve (4), et que je suppose qu'une de ces

(1) Catalogue cité.
(2) Catalogue de son cabinet. Gand, 1871.
(3) Ouvrage cité.
(4) 4e série, t. IV, p. 436. Communication de M. de Coster à la réunion générale annuelle du 1er juillet 1866. (*Note de la Direction.*)

pièces est inédite, je pense devoir vous communiquer la description de ces deux esterlins.

N 261. *Droit*. Écusson aux deux lions : MONE — BVN — ....

Rev. Croix traversant la légende, cantonnée de quatre feuilles de trèfle, tenant par la queue au cercle intérieur : EIV . — DAS — BVN — ENS.

N° 362. *Droit*. Écusson, *ut supra* : DVX . — LIMB — VRGEN.

Rev. Croix *ut supra*, mais cantonnée de quatre roses quintefeuilles : MON — ETA — BVN — NEN.

La conservation de ces pièces laisse à désirer; de la légende du droit de ce dernier numéro les lettres DV . — ..... — V . GE sont seules visibles.

Dans l'espoir que cette communication pourra vous intéresser, je vous prie, Monsieur et très-honoré Président, de vouloir agréer l'assurance de ma considération distinguée.

Du Moulin,
Notaire.

MÉLANGES.

M. le Dr Winckel nous envoie une traduction libre de la notice que M. le professeur P.-J. Veth vient de publier dans le numéro de décembre 1871 de la Revue coloniale hollandaise (*Tijdschrift voor Nederlandsch-Indie*), au sujet du livre de feu M. Millies, que notre honorable correspondant a bien voulu annoncer dans notre dernière livraison. Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en mettant sous leurs yeux le travail de M. Veth, qui se place à un point de vue différent de celui de M. le docteur Winckel. Ils verront avec satisfaction comment les recherches de feu M. Millies ont converti à la numismatique un savant aussi distingué que le célèbre professeur d'ethnologie à l'Institut royal des sciences polynésiennes à Leijde.

Le compte rendu annuel des travaux de l'Institut de philologie et d'ethnologie des Indes, du 12 juin 1871, nous apprend de quelle façon l'ouvrage de M. Millies a vu le jour. Qu'il me soit permis d'en citer quelques passages : « On savait depuis longtemps que feu M. Millies « s'occupait des monnaies des Indes ; entre autres par son « opuscule important sur les monnaies des Anglais, des- « tinées à l'archipel des Indes orientales, dans lequel « cette matière si aride est traitée comme en causant, et « qui le premier jeta quelque lumière sur l'histoire du

« royaume de Siak. Déjà, lors de la publication de cet « opuscule, en 1852, il annonçait qu'il s'occupait « des monnaies frappées par les princes indigènes des « Indes néerlandaises, et sollicitait la communication « d'exemplaires peu connus. » L'ouvrage de MM. Netscher et Vander Chijs parut en 1861 dans les actes de la Société des arts et des sciences à Batavia. La publication ne lui en fut pas agréable, mais elle eut ceci de bon, qu'elle le força de vaincre l'irrésolution qui lui était devenue propre, et qui déjà mainte fois l'avait empêché de livrer à la publicité quelques fruits de ses différents travaux. Visant toujours à une perfection plus grande, il ne comptait pas avec les années, qui cependant s'envolaient. Il n'a pas vu la fin du seul grand travail qui a été écrit de sa main. Sans le dévouement de M. G.-K. Niemann, l'œuvre de feu M. Millies fût restée incomplète.

Sans doute, la connaissance du traité de MM. Netscher et Vander Chijs a été un avantage pour lui. Il y a puisé des données sur quelques monnaies et quelques médailles des temples, qui, jusque-là, lui étaient restées inconnues. Mais la publication présente a dû détruire la douce illusion de ces auteurs, d'avoir produit quelque chose de plus complet que M. Millies n'aurait pu le faire à cause de son éloignement des pays dont on rassemblait les monuments monétaires. L'ouvrage des auteurs résidant aux Indes se compose de deux parties : monnaies frappées par les Européens, et pièces indigènes. Le travail de M. Millies ne s'occupe que de la seconde catégorie. Celle-ci comprend chez lui 289 monnaies et médailles, chez MM. Netscher et Vander Chijs seulement 158. Ils n'ont pu prévoir

combien de trésors numismatiques la sagacité et l'assiduité de M. Millies lui feraient découvrir parmi les indéterminées des diverses collections de l'Europe ; encore moins que sa perspicacité, l'aptitude qu'il avait acquise à remplir la tâche ingrate de déchiffrer des légendes imprimées d'une manière souvent imparfaite sur des métaux très-mous. Ses connaissances étendues en linguistique et en histoire lui faisaient trouver bien souvent une explication satisfaisante et qui n'admettait plus aucun doute, quand la leur était restée incertaine ou bien était entrée dans une fausse voie.

En général, pourquoi le dissimulerais-je, mon amour pour la numismatique n'est pas très-violent. En voyant les minces résultats acquis, j'ai eu souvent de la peine à comprendre que tant de personnes instruites se vouassent à la tâche ingrate - gâtant la vue, inféconde pour le cœur comme pour l'esprit - de fixer pendant des heures entières de vieilles et sales monnaies, en exerçant leur perspicacité à expliquer des figures représentant parfois à peu près tout ce que l'on veut, ou des caractères de grimoire cachant le nom de quelque roitelet oublié. Cependant, je le sais, la mésestime pour une branche quelconque de la science est toujours le fruit d'un développement très-partiel. Que la numismatique puisse être étudiée de façon à être une auxiliaire importante de l'histoire, un véritable flambeau dans ses dédales, je ne l'ai jamais mieux senti qu'après la lecture de l'ouvrage de feu M. Millies.

Celui qui ferait une peinture fidèle et claire de l'histoire intérieure de l'archipel indien aurait résolu un problème des plus difficiles et des plus compliqués.

L'indigène n'a pas d'idée de l'histoire; les sources dont il dispose sont des listes de souverains et de dynasties d'une sécheresse effroyable, et des légendes fantastiques, fruits d'une imagination sans frein. Le système féodal et le morcellement continuel des États indigènes, leur composition variant à l'infini, font de leur histoire un vrai dédale, dans lequel il est d'une difficulté extrême de fixer des points de repère. Cependant, les travaux de M. Millies prouvent que de la mince moisson de monnaies indigènes on peut tirer des matériaux utiles pour l'édifice encore si éloigné de son couronnement.

L'auteur, avec raison, traite chaque île séparément. Il commence par celle de Java. Les monnaies de la première période, celle des Hindous, sont rares, et l'explication n'en va pas plus loin que quelques conjectures ingénieuses. Les médailles des temples, au contraire, sont plus nombreuses. Quoique ses prédécesseurs fussent déjà sur la voie de l'interprétation juste, M. Millies les a séparées plus nettement des monnaies. La seule remarque de leur similitude avec les pièces chinoises et japonaises, nommées médailles des temples par M. le baron de Chaudoir, est déjà d'une haute importance. C'est de propos délibéré que M. Millies fait précéder de la description de ces pièces, celle de quelques monnaies fabriquées en Chine pour la circulation à Java. On peut présumer que l'importation de monnaies chinoises de cuivre a longtemps suffi pour la plus grande part aux besoins de cette île. Les Chinois, à ce qu'il paraît, ont été pendant des siècles les agents intermédiaires entre le commerce javanais et celui des pays à l'entour. De même que leur influence est

visible dans les médailles des temples, fabriquées à leur exemple à Java pour servir d'amulettes, ils ont exercé une influence prépondérante sur la circulation monétaire de l'île entière. En effet, les relations des premiers voyageurs hollandais nous apprennent déjà que huit à dix vaisseaux chinois importaient, chaque année, dans le royaume de Bantam des masses de numéraire chinois en cuivre, ayant cours dans l'île entière. Ces monnaies étaient nommées PITIS, nom qui indique de nos jours les *dutes* chinoises. Cependant, on les nommait aussi *kas*. On prétend que ce mot — sur l'étymologie duquel M. Millies (page 83) communique quelques conjectures — est malais, quoique les dictionnaires que nous possédons de nos jours de cette langue n'en fassent pas mention. Les auteurs anglais l'écrivent d'ordinaire *cash*, et dans cette forme on le trouve souvent dans les anciennes relations de voyage. D'un autre côté, le mot italien *cassa* (en hollandais *kas*, en français *caisse*) est entré, dans la même forme de *cash*, dans la langue commerciale anglaise. Il se pourrait que la signification de *cash*, — espèces sonnantes — dût son origine au mot *cash* discuté par M. Millies.

Il faut distinguer deux espèces de monnaie chinoise ayant eu cours à Java : les véritables *tsiens* chinois de cuivre rouge ou jaune et de bonne fabrication, et une monnaie fort mauvaise et fragile, composée d'étain et de plomb, d'une valeur très-minime. Elle était fabriquée en Chine, spécialement pour le commerce de l'archipel. L'importation a commencé à Java probablement vers l'année 1560, époque que l'on cite à tort, comme celle de la monnaie chinoise en général à Java. On le voit, les Chinois nous

ont précédé dans l'art de corrompre le système monétaire des Indes. Cette mauvaise monnaie est celle dont parlent les premiers voyageurs hollandais. La sagacité de M. Millies a démêlé et établi ce fait d'une manière si concluante, que le doute est à peine encore permis.

L'auteur passe ensuite à la description de quelques pièces de Bantam et de Chéribon, les seules monnaies indigènes de Java connues, qui appartiennent à la période musulmane. Sur les deux premières monnaies de Bantam, on lit en caractères javanais les mots « pangéran (prince), ratoe (roi, régnant) ; » sur le troisième en pégon (mots javanais en caractères arabes) ceux de « pangéran ratoe ing (à) Banten. » En combinant ces faits avec ce qui est dit dans la dernière livraison de cette Revue (coloniale), à la page 359, dans un article intitulé : « Le premier prince musulman de Bantam, » on peut conclure que les princes de ce pays, avant d'avoir assumé le titre musulman et arabe de sultan, s'intitulaient non seulement *pangéran* (prince, seigneur), mais encore ratoe (roi, régnant). Lorsque ces princes, qui se distinguaient ainsi des simples pangérans, eurent assumé le titre de sultan, on donna ce titre de pangéran ratoe à l'héritier présomptif.

Dans la suite de l'article cité (paraissant dans cette livraison-ci de la Revue coloniale), on croit pouvoir assurer — sur la foi de pièces trouvées aux archives du royaume des Pays-Bas — que le titre de pangéran ratoe a été changé en celui de sultan en 1638. Mais cette assertion est en contradiction flagrante avec toutes les listes de princes de Bantam connues jusqu'ici. On est d'accord sur ce point, que le titre de sultan fut porté le

premier par le prince régnant lors de la fondation de Batavia [1], et que le gouverneur général *Camphuis* (dont l'administration a duré de 1684 à 1691), dans son récit de cet événement, publié par Valentyn, nomme encore pangéran ratoe, comme l'a remarqué M. Millies. On est encore d'accord sur ce qu'il portait, après avoir pris le titre de sultan, les noms de Abou'l-Mofachir Mohammed Abdou'l-Kadir. Mais l'année dans laquelle ce changement eut lieu est incertaine. D'après un manuscrit de 1710, dans lequel il est traité de l'origine des dynasties javanaines, et dont MM. Netscher et Vander Chijs (pag. 151) donnent un extrait, ce prince aurait pris le titre de sultan, lorsque, à l'âge de quinze ans, il commença à diriger les affaires du pays, ce qui aurait eu lieu en 1615. Il ne peut en avoir été ainsi ; l'histoire de la fondation de Batavia nous apprend qu'en ce temps-là ce prince était encore nommé pangéran ratoe. Enfin il est impossible qu'il n'eût que quinze ans en 1615, car nous savons de source certaine qu'il était né en 1596, l'année où son père fut tué au siége de Palembang. Tous les autres écrivains que j'ai pu consulter ne citent pas l'année du changement de titre, mais comme ils marquent celle de 1631 ou de 1634, comme l'époque de la mort du sultan Abou'l-Mofachir, leurs données sont inconciliables avec l'opinion de ceux qui précisent l'année 1638.

[1] Je crois que c'est une erreur, fondée sur un malentendu au sujet des institutions indigènes, de représenter ce prince ordinairement comme mineur à cette époque et placé sous la tutelle du grand-vizir (rijksbestierder). Le prince, né en 1596, était majeur depuis longtemps en 1618, mais d'ordinaire c'est le grand-vizir qui agit dans ces petits États indigènes.

La quatrième monnaie de Bantam, décrite par l'auteur, porte le nom du sultan Abou'l-Ma'âli. Quoique, au XVIIIe siècle, on retrouve un autre prince de Bantam de ce nom, il est hors de doute, par les raisons que donne M. Millies, que ce prince soit Abou'l-Ma'âli Ahmed, le successeur d'Abou'l-Mofachir. M. Millies, ainsi que M. Hageman, assigne au règne de ce prince les années 1631 à 1634, tandis que l'historien Valentyn, qui en fait le prédécesseur d'Abou'l-Mofachir, fait durer le règne de celui-ci jusqu'en 1634; aussi les différents auteurs sont-ils d'accord pour le commencement du règne du sultan Abou'l-Fatah, le prince suivant.

Si ces dates sont justes, il ne se peut pas qu'Abou'l-Mofachir n'ait pris le titre de sultan qu'en 1638. Cependant, je suis non-seulement d'opinion que cette dernière date est donnée à bon escient dans l'article cité plus haut, mais aussi, par d'autres raisons, j'admets que la chronologie des souverains de Bantam est encore très-diffuse et incertaine jusqu'en 1687, date de la mort du sultan Abou'n Natsar' Abdou'l-Kahhâr, surnommé le sultan Hadji (pèlerin de la Mecque). Les extraits d'une chronique de Bantam dans l'Ethnologie de Roorda van Eijsinga, s'accordent assez bien avec les informations d'un chef indigène, dans la Revue de la Société des arts et des sciences de Batavia (t. XVI, p. 96). Les seules différences sont que ce chef indigène donne à tort au sultan Abou'l-Mofachir le nom d'Abou'l-Falal (Fadhl en langue arabe). Roorda van Eijsinga compte par années javanaises, tandis que le chef indigène employe l'ère musulmane. D'après eux, Abou'l-Mofachir régna jusqu'en 1643, ce qui

s'accorde fort bien avec le changement de titre en 1638; Abou'l-Ma'âli régna sept années, au lieu de trois, jusqu'en 1650, environ; à celui-ci succéda Abou'l-Fatah, surnommé Tirtajasa, qui, au bout d'un an, abdiqua en faveur de son fils le sultan Abou'n Natsour. Celui-ci aurait donc régné trente-six années au lieu de sept, comme l'affirment le vieux Valentijn et M. Hageman. Mais il se peut fort bien que, après son abdication même, Tirtajasa ait été considéré habituellement comme prince régnant jusqu'en 1680, année dans laquelle il fut relégué à Batavia.

Après avoir mentionné deux autres monnaies de Bantam, l'auteur passe à celles de Chéribon, dont quelques-unes portent des inscriptions en caractères chinois. MM. Netscher et Vander Chijs nous apprenaient déjà que, depuis 1710, le droit de battre monnaie y avait été affermé à des Chinois. Après quelques mots sur les monnaies ayant déjà cours, que le prince de Soumenep (île de Madoura) a fait marquer du nom de son État, M. Millies passe en Sumatra, île dont l'importance numismatique est plus grande que celle de Java, et qui occupe le tiers de l'ouvrage. Nous voyons défiler les monnaies de Baroes, d'Atjih, de Siak, d'Indragiri, de Djambi, de Palembang et de Korintji. Les monnaies de l'empire de Menangkabau, ainsi que celles de l'empire de Mataram (île de Java) font complétement défaut.

De tous les États de Sumatra, l'histoire de celui d'Atjih est la mieux connue; c'est un des rares États dont on peut donner une histoire un peu suivie en complétant et en éclaircissant les chroniques indigènes par les rapports des voyageurs européens. Les monnaies en sont nom-

breuses et peuvent éclaircir plus d'un point de son histoire, comme l'auteur le prouve par des exemples (pp. 67 à 106). J'aurais peut-être sujet de me plaindre de ce qu'il ait passé sous silence ce qu'à diverses occasions j'ai publié sur l'histoire d'Atjih, surtout, puisque sur plus d'un point, j'ai anticipé sur les résultats de sa critique. Je veux simplement en référer à l'article Sumatra du dictionnaire géographique et statistique des Indes néerlandaises (à la p. 718 du t. II), article qui est de ma main. Cependant je me permets de faire observer que je ne puis admettre l'explication de M. Millies (p. 89) de la confusion régnant dans la chronique d'Atjih, publiée par M. Dulaurier. Je crois en avoir donné une meilleure dans l'année 1867 de la Revue coloniale (t. 1, p. 292). M. Millies est d'opinion que la chronique de M. Dulaurier est l'abrégé d'un ouvrage plus étendu, et que l'auteur de l'abrégé, n'ayant pas compris l'original, a pris les quatre reines qu'on sait pour des rois ; il donnerait donc leurs noms et l'espace de temps pendant lequel elles ont régné, sans un mot pour indiquer leur sexe, et aurait continué : « ensuite quatre « reines régnèrent dans le royaume d'Atjih, » sans les nommer cependant, et en faisant suivre aussitôt un nouveau prince. M. Millies suppose donc que l'expression : « *ensuite*, etc., » en remplace une autre de l'original qui voulait dire : *ainsi* il régna quatre reines dans le royaume d'Atjih. Cette hypothèse me semble assez compliquée. J'aime mieux faire une légère transposition, par laquelle le texte — en exceptant toutefois quelques fautes d'orthographe dans les noms de ces princes — devient clair et s'accorde parfaitement avec ce que l'on

sait, d'autre part, sur l'histoire d'Atjih. On n'a qu'à mettre la phrase « ensuite, etc., » de la page 54, ligne 12, à la page 53, ligne 14, de façon qu'elle précède les mots : « Maka Karadja-an. » Ainsi la phrase est irréprochable : « Le sultan Moghil (1), qui portait le titre de sultan « Alaou'd-din Moghajan-schach (2) mourut un lundi, le « septième jour du mois de Dzou'l-ka'dah de l'année « 1050. Ensuite régnèrent dans le royaume d'Atjih, le « séjour de la paix, quatre reines, et leur règne dura en « tout soixante ans, neuf mois et dix-sept jours. Car le « même jour la fille du notre seigneur Iskander le jeune « monta sur le trône, sous le titre de padoeka-sri sul- « tan Tadjou'l-alam Tsafiatou'd-din schach Berdaulat « Tlill'allahi fi'l-alam. » A la page 54, le sens n'est plus obscurci par ce retranchement. Il reste la mention de ce que la quatrième reine, nommée Kamalat-schach, fut détrônée, que le sultan Badroe'l-alam lui succéda, etc.

Le copiste, qui est cause de cette confusion dans le texte de la chronique de M. Dulaurier, ne se sera pas aperçu qu'il avait copié les noms de quatre souverains du sexe féminin ; mais ceci s'explique facilement. En parlant de la fille d'Iskander (Alexandre) le jeune, le chroniqueur se sert du mot *anak* qui, employé sans plus, indique un fils autant qu'une fille. Comme il arrive souvent (en Hindostan, par exemple), la forme masculine *sultan* est conservée dans les titres des princesses (3).

(1) Nom malais.

(2) Noms, titres honorifiques arabes.

(3) *Garcin de Tassy*, journal asiatique, 1839, II, p. 489.

Il est vrai que M. Millies nous dit que les caractères souvent peu lisibles de ces monnaies n'excluent pas la possibilité d'y lire la forme féminine; mais les chroniqueurs, autant que je sache, employent toujours la forme masculine. C'est encore le cas dans un morceau que M. Millies ne semble pas avoir connu, ce qui m'étonne fort. C'est la préface d'un traité de droit musulman, en malais, mais composé de matériaux arabes sur l'ordre de la première reine d'Atjih.

Feu M. le professeur Keijzer l'a publiée dans le t. VII des mémoires (*Rijdragen*) pour l'ethnologie et la philologie des Indes néerlandaises, nouvelle série. Il est donc certain que les souveraines d'Atjih portaient le titre de sultan, et non celui de sultane, ce qui est aussi remarquable que le fait, qu'elles prenaient celui de schach, qui, comme M. Millies le remarque, d'ordinaire ne se donnait pas aux femmes. Ainsi, dans la chronique si laconique publiée par M. Dulaurier, le sexe de ces princesses n'aura été indiqué que par les terminaisons féminines de leurs laqabs (titres honorifiques) arabes, comme Tsafiatou'd-dîn, au lieu de Tsafiou'd-dîn. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner qu'un copiste ignorant, ne sachant ni l'arabe ni l'histoire, ait copié le texte quant aux quatre reines sans se douter de leur sexe.

Une comparaison minutieuse des diverses chroniques malaies d'Atjih avec les relations des voyageurs européens et les caractères qu'on trouve sur ses monnaies, assez nombreuses du reste, a permis à M. Millies d'indiquer avec précision les noms de la plupart des princes d'Atjih et les années pendant lesquelles ils ont régné. Il

n'a pu éclaircir complétement la différence assez singulière entre ces chroniques et les rapports des Portugais, quant à l'origine de cet empire. Le Bostanoe's-Salatin, qui diffère entièrement de toutes les autres chroniques malaies, ne s'accorde qu'en partie avec le texte de Joao de Barros. Abrahemo, ou le radja (roi) Ibrahim, fondateur de l'empire, d'après de Barros, ne peut être — M. Millies en convient — personne autre que le sultan Tsalahou'd din des chroniques malaies; mais le Bostanou's-Salatin parle de lui comme du second roi d'Atjih. La difficulté qu'on n'ait pu trouver le nom d'Ibrahim dans aucune chronique malaie, comme celui de ce prince, n'est pas si grande. Elles ne donnent aucun nom ; et comme il a dû en avoir un, autant celui-ci qu'un autre.

Il est vrai que nous ne savons encore rien quant à l'époque où les monnaies de Siak avec inscriptions en vieux javanais ont été frappées ; leur découverte n'en reste pas moins d'une grande importance. Il en est de même de la particularité, inconnue jusqu'ici, qu'en guise de monnaies on se servait, dans le pays de Korintji, d'anneaux en cuivre jaune, assez semblables à ceux auxquels on attache les rideaux de lit. Quoique moins nouvelles, les informations sur les monnaies de Djambi et de Palembang ont plus d'importance historique; mais peut-être rien dans l'ouvrage de M. Millies ne mérite tant l'attention des historiens que ce qu'il nous apprend au sujet des anciennes monnaies de Fantsoer ou Baroes, les seules monnaies de l'île de Sumatra datant de la période anté-musulmane. Elles sont une preuve nouvelle s'ajoutant au petit nom-

bre que nous possédons, qu'à une époque très-reculée déjà la civilisation de l'Hindostan avait pénétré en Sumatra.

M. Millies passe ensuite à une description des monnaies des mineurs chinois de l'île de Bangka. M. le professeur Hoffmann de Leijde, obligeant comme toujours, l'a fort assisté dans leur explication. Cependant il n'a pas réussi à prouver que ces monnaies émanaient des associations de mineurs connues. Il passe ensuite aux monnaies de la péninsule malaie, que MM. Netscher et Vander Chijs n'ont pas comprises dans leur travail. M. Millies leur accorde avec raison une place : la nature et l'histoire font de la péninsule une partie intégrante des contrées que le romancier, qui le premier a éveillé quelque sympathie pour ses habitants [1], a nommées Insulinde. Dans cette description des monnaies de Kedah, d'Oudjoung Saleh, de Djohor, de Trangganou, de Patâni et de Sanggora, nous admirons à chaque moment le vaste savoir et la sagacité de l'auteur. Je veux appeler l'attention sur les raisonnements concluants et profonds qui lui ont fait restituer à Trangganou et à Sanggora, petits États de la péninsule, des pièces attribuées par ses prédécesseurs aux royaumes de Sambas ou de Mampawa (île de Bornéo), et à celui de Djambi (île de Sumatra). Remarquable surtout est le procédé par lequel il précise une date au moyen du cycle octennaire des Windous. On pourrait s'étonner qu'il attribue à ce cycle les nombres 1, 5, 3, 7, 4, 2, 6, 4, tandis qu'à Java les années de Windous sont indiquées

[1] M. Douwes Dekker, connu sous le nom de Multatuli.

par 1, 5, 3, 7, 4, 2, 6, 3; ce qui fait qu'à Java la troisième année se nomme Djimawal, la huitième Djimakir. Mais il paraît que dans le Windou malais (Daur ketjil), c'est la septième et non la huitième année qui est bissextile, ce qui fait que la huitième commence un jour plus tard, et a le chiffre dal, 4, pour signe. Il s'ensuit que les Malais distinguent les années dalawal et dalakir, au lieu de djimawal et djimakir. Nous sommes renseignés sur ce sujet par le livre de M. Newbold, *Straits Settlements*, t. II, p. 356. (Comparez notre Revue coloniale, le *Tijdschrift voor Neerlandsch Indïe*, 1850, t. I, pp. 321, 326.) J'ai été étonné de ce que M. Millies déclarât ne pas connaître l'origine des noms du cycle des Windous qui a été amplement expliquée par M. Cohen Stuart, à la page 317 du tome précité de cette Revue, et dans l'Almanach du gouvernement des Indes de 1858.

La partie suivante est occupée par l'immense île de Bornéo. Les monnaies que MM. Netscher et Vander Chijs attribuaient à Sambas ou à Mampawa étant retranchées, il ne restait plus que celles de Pontianak, de Bandjarmasin et des associations de mineurs chinois sur la côte ouest. L'aperçu de leur histoire, que donne M. Millies, est tirée des écrits de MM. von Faber et van Rees, sans citer l'esquisse que j'en ai donnée dans mon ouvrage sur la partie ouest de Bornéo (Bornéo's westerafdeeling, t. I, p. 104). Quoique cette esquisse ait été faite avec des matériaux très-peu solides, elle a été confirmée presque en tout par les rapports des écrivains qui par la suite ont fait des recherches sur place. M. Millies a eu raison de puiser à des sources plus pures, mais j'espère qu'on me

permettra, sans pour cela me taxer de fatuité, de constater la priorité de mes résultats. La lecture de mon travail eût peut-être même jeté quelque lumière sur un point que je me permettrai d'indiquer. A la page 163, M. Millies dit de l'une de ces monnaies : « La légende du revers « Ho-Chun (ou, selon une autre prononciation, Fo-Chun) « harmonie et obéissance » semble plutôt la devise de la « confédération que le nom d'une des associations dont « elle se compose. » Il aurait pu lire dans mon ouvrage qu'autrefois les associations Taikong, Hangmoui, Manfo et Sinwouk étaient réunies sous le nom de Fo-Sjun. D'après M. von Faber (*Revue de la Société des arts et des sciences de Batavia*, t. XIII, p. 467), les associations Sintakiou Sji-poung-poung et Lim-Tian étaient aussi comprises dans celle de Fo-Sjun.

La dernière partie, traitant de l'île de Celebes, dont quelques monnaies de Macassar seules étaient à décrire, n'a pas été terminée par l'auteur. Nous n'en devons être que plus reconnaissants des soins de M. Niemann qui l'a si bien complétée, avec l'aide du Dr B.-F. Matthes, auquel Macassar est mieux connu qu'à tout autre.

En voilà assez, je crois, pour montrer que le livre de feu M. Millies est l'un des meilleurs qu'ait produits notre littérature coloniale ; il jette sur l'histoire de plusieurs États indigènes des lumières dont nous ne pouvions presque plus espérer de jouir jamais.

Dr P.-J. Veth.

M. de Saulcy, l'infatigable explorateur des antiquités judaïques, vient d'enrichir le premier numéro de la Revue archéologique de 1872, d'une dissertation extrêmement remarquable sur la *Numismatique des Macchabées*. On ne peut assez admirer la sagacité judicieuse avec laquelle il porte la lumière sur les points obscurs de l'histoire des princes asmonéens, et le parti qu'il a su tirer des monnaies pour rétablir la chronologie contestée de ces tyrans féroces qui s'entretuaient comme des bêtes fauves.

R. Ch.

Le n° 1, 4e année, du *Periodico di numismatica e sfragistica per la storia d'Italia*, dirigé par le marquis Carlo Strozzi, vient de paraître. Voici la table des matières qui composent cette livraison :

Di un antichissimo *Aes grave* italico (F.-G. Gamurrini).

Medaglione di Giulia Barattieri-Barjadi (L. Pigorini).

Sigillo di Cavalcante Cavalcanti (L. Passerini).

Di un antico sigillo della Cattedrale di Camerino (M. Santoni).

Sigillo di Malatesta Baglioni (L. Passerini).

Sigillo del cardinale Carlo de' Medici, commendatorio di San Galgano (G. Gargani).

R. Ch.

La Revue numismatique de Vienne — *Numismatische Zeitschrift* — paraît actuellement par demi-volumes, tous les six mois. La première partie de 1871 se compose des articles suivants :

1° Pallas et la Victoire, représentées avec des ailes, sur les médailles, par M. le Dr Fr. Imhoof-Blumer.

2° Suite des monnaies inédites d'or et d'argent d'Alexandre le Grand (en français), par M. Von Prokesch-Osten.

3° Premières monnaies grecques des rois d'Égypte, par M. J. Friedlaender.

4° Trois médailles remarquables des rois Agrippa Ier et II, par M. H.-C. Reichardt.

5° Berenice II et Cléopatre Sélène, par M. le Dr Alf. Von Sallet.

6° Fulvia Plautiana, par le même.

7° Denier de Vaballatus, par le même.

8° Nouvelles contrefaçons de médailles romaines, par M. Franz Trau.

9° Monnaies des Indschouides, par M. le Dr E. Von Bergmann.

10° Sur deux découvertes de monnaies kufiques, faites en Russie, par M. W. Tiesenhausen.

11° Les agleiers (anciennes monnaies d'Aquilée), par M. le Dr A. Luschin.

12° Monnaies de Hoorn au moyen âge, par M. H. Dannenberg.

13° Thalers inédits, par le même.

14° Essai d'une description systématique des monnaies de Venise, d'après leurs types, par M. Von Wachter.

15° Deux médailles relatives au voyage en Orient de

S. M. l'empereur François-Joseph, par M. Von Bergmann.

16° Annonce et analyse de livres nouveaux.

17° Mélanges.

Ce demi-volume, de 320 pages, est orné de huit planches gravées et de nombreuses vignettes intercalées dans le texte.

R. Ch.

Berliner Blätter für Münz- Siegel- und Wappenkunde, XVI Heft. Berlin, 1871, in-8°.

Les articles suivants composent ce numéro de la Revue numismatique de Berlin :

1° Le Double aigle, par M. le Bon de Koehne.

2° Les Monnaies de Tyras, par M. A. Grimm.

3° Suppléments à la numismatique de la ville de Berlin, par M. A. Vossberg.

4° Albert Barre, par M. le Bon de Koehne.

5° Découvertes de monnaies, par M. Dannenberg.

6° Mélanges.

7° Nouvelles monnaies.

8° Nouvelles médailles.

9° Livres nouveaux.

Trois planches accompagnent cette livraison.

R. Ch.

Nous sommes heureux de pouvoir annoncer la prochaine résurrection de la Revue française, de MM. de Witte et de

Longperier. La Société de numismatique et d'archéologie de M. le vicomte d'Amécourt va aussi recommencer ses publications et regagner le temps perdu.

R. Ch.

Nicolo Papadopoli. *Di alcune monete Veneziane per Candia.* (Estratto dall' Archivio veneto, tomo II, parte II.) Venezia, 1871, in-8°, 12 pages et une planche.

La monnaie qui a spécialement donné lieu à cette notice est une pièce, unique jusqu'à présent, que M. Lazari avait remarquée, en 1862, parmi les monnaies orientales du cabinet des médailles, à Paris. M. Lazari, qui avait fait une étude approfondie de la numismatique de Venise et des possessions de cette puissante république, l'aurait sans doute publiée, mais une mort inattendue est venue ravir à la science ce jeune savant, et l'arrêter au milieu de ses travaux.

M. Papadopoli, ayant eu la bonne fortune d'avoir à sa disposition les nombreux papiers laissés par M. Lazari, a utilisé les documents réunis par cet habile numismate pour traiter de quelques monnaies vénitiennes, fabriqués pour l'île de Candie, et principalement du *perpero*. C'est le nom de la pièce, une pièce d'essai, trouvée à Paris par M. Lazari. Cette pièce offre, d'un côté, une femme, une reine assise, portant sceptre et couronne, tenant de la main droite une grappe de raisin, allusion à l'île de Candie, ainsi que le bouclier qui est à sa gauche et sur lequel est

représenté le fameux Labyrinthe. On lit autour : PERPE - RVS · REGNI · CRETE

Au revers est le lion ailé de Saint-Marc avec la légende : ✠ S * MARCVS * VENETVS *

R. Ch.

M. Dr H. Grote vient de faire paraître les livraisons XXI et XXII de ses *Münzstudien*.

Les livraisons XVII et XVIII, qui manquent dans la série, seront publiées ultérieurement.

Il annonce en même temps qu'il va reprendre la publication de son *Numismatischer Anzeiger*, en concurrence avec le *Numismatisch-Sphragistischer Anzeiger* de la Société numismatique de Hanovre.

R. Ch.

Notice sur un dépôt de monnaies carlovingiennes, découvert en juin 1871, *aux environs du Veuillin, commune d'Apremont, département du Cher,* par Ferdinand Bompois, Paris, 1871, in-8°. 61 pages et 14 planches.

Le dépôt décrit par l'auteur se composait de sept cent cinquante-cinq deniers, appartenant à trente-six localités différentes, tous de Louis le Débonnaire, sauf un seul, avec ✠ CARLVS REX FR, que M. Bompois veut donner à Charles le Chauve.

En rappelant, à propos de cette pièce, les opinions divergentes des numismates français, il cite MM. de Saulcy et de Longpérier, mais il paraît n'avoir pas connu

les dissertations si intéressantes que notre excellent ami, M. de Coster a insérées dans la *Revue belge,* dissertations qu'il n'est plus permis de passer sous silence, quand on parle du monnayage carlovingien.

Parmi les trente-six ateliers représentés dans ce dépôt, se trouve une localité, ALDVNHEIM, qui paraît être allemande, mais au sujet de laquelle on est réduit à des conjectures.

R. Ch.

Voici la table des matières contenues dans le n° XLIII de la Revue anglaise de numismatique :

1° Monnaies des Zamarides, dynastes juifs de Bathyra, par M. F. de Saulcy (en français),

2° On some coins with the inscription T P I H, by Percy Gardner, Esq.

3° On some rare greek coins recently acquired by the British Museum, by Barchy V. Head, Esq.

4° Account of a find of roman coins at Lutterworth; with some remarks on the present practice of the treasury with regard to treasuretrove, by the Rev. Assheton Pownall. M. A. F. S.

5° Unpublished roman imperial coins, by T. Jones, Esq.

6° Did the kings between Edward III and Henry IV, coin money at York on their own account, by W. Hylton Dyer Longstaffe, Esq. F. S. A.

7° Early armenian coins (continued), by Edward Thomas, Esq. H. E. I. C. S.

8° Miscellanea.

R. Ch.

La bibliothèque de feu M. Schlicheysen vient d'être acquise par la librairie J. A. Stargardt, à Berlin.

Le catalogue en sera publié dans quelques mois et mis en vente à la librairie *Muquardt, à Bruxelles.*

R. Ch.

Médaille de François Canter, bourgmestre de Leeuwarden, et de son épouse Geel Van Hamalda, 1573 :

Dans un ouvrage très-rare du jurisconsulte politique J.-H. Van Idsinga, intitulé : *Vrymoedig beroep van J.-H. Van Idsinga, tegen het vrymoedig beroep der volmagten ten landsdage,* etc., etc., paru dans la seconde moitié du siècle passé, on trouve mentionnée, à la p. 36, une médaille que nous avons aussi cherchée et réclamée en vain, dans le *Navorscher,* 1863, p. 263.

Médaille d'or, très-jolie, gravée en l'an 1571.

Droit. Le portrait de *François* ou *Frans Canter,* bourgmestre de Leeuwarden, avec l'inscription autour : FRANS CANTER AE(*tatis*) S(*uae*), 41.

Rev. Le portrait de son épouse, autour : GEEL VAN HAMALDA AE(*tatis*), 38.

M. J -H. Van Idsinga, qui mourut l'an 1779, doit avoir eu en mains cette médaille, puisqu'il dit qu'elle est « *geetst* » gravée à l'eau-forte. Ayant l'intention de continuer nos *Bydragen tot de penningkunde van Vriesland,* nous prions l'heureux possesseur de cette pièce, s'il existe, de se faire connaître.

J. Dirks.

Rapport sur la loi monétaire allemande, du 4 décembre 1871, par Eugène Nothomb, secrétaire de légation. Bruxelles, in-8°, 24 pages.

Ce rapport explique d'une manière succincte et parfaitement lucide, le mécanisme de la nouvelle loi monétaire de l'empire allemand; il réfute, selon nous, d'une manière victorieuse, les partisans de l'*unification* monétaire, système dont il fait voir les conséquences dangereuses et même l'impossibilité.

R. Ch.

On nous prie d'annoncer la vente des riches collections délaissées par M. l'avocat Gaetano De Minicis, de Fermo (Italie). Son médaillier se compose de 270 as, 780 consulaires, 3,200 impériales, 1,320 monnaies des papes, 1,910 italiennes du moyen âge, 440 grecques, 730 de divers peuples, 145 de Naples et de Sicile, 118 des rois de Savoie, 700 médailles d'hommes illustres, 390 médailles des papes et 500 sceaux du moyen âge. Puis des curiosités de tous genres, porcelaines, bronzes, armes, autographes, estampes, etc., etc.

S'adresser à Fermo, chez M. Pierre-Paul De Minicis.

R. Ch.

Le 29 avril prochain, commencera, à Maestricht, la vente des belles collections numismatiques délaissées par M. le baron Michiels Van Verduynen, on peut se procurer

le catalogue, à Bruxelles, chez M. Van Trigt, libraire, rue Saint-Jean, 30.

R. Ch.

Le VIIe volume des *Mémoires de la Société d'histoire du canton d'Argovie,* qui vient de paraître, est, tout entier, consacré à la description des suites numismatiques appartenant à l'État et à la Société d'histoire. Les monnaies romaines y sont en immense majorité. La plupart de ces pièces ont été recueillies dans les mines de *Vindonissa.* Plusieurs collections, provenant de couvents supprimés, ont aussi contribué à former le Musée cantonal.

R. Ch.

M. G. Sambon, 24, rue Gennaro Serra, a distribué un catalogue de huit cent quatre-vingt-deux pièces italiennes du moyen âge et des temps modernes, à vendre à prix fixés. Ce catalogue est formé de colonnes, comme un document administratif ou de statistique.

R. Ch.

La fabrication de pièces d'or de l'Empire, en exécution de la loi du 4 décembre dernier, est poursuivie avec la plus grande activité possible. Cette fabrication a été commencée déjà, dans la seconde moitié de décembre, à l'hôtel de la Monnaie de Berlin, dans la première moitié de

février, à Hanovre, à Munich et à Dresde, en dernier lieu seulement à Francfort sur le Mein et à Carlsruhe. On n'a frappé d'abord que des pièces de 20 marcs; jusqu'à la date du 2 mars courant, il en a été fabriqué pour 35,096,860 mars à Berlin, 2,237,330 marcs à Hanovre, 18,600 marcs à Francfort, 1,963,080 marcs à Munich, 1,530,300 marcs à Dresde, 200,000 mars à Carlsruhe, en tout 41 millions 16,160 marcs.

(*Moniteur de l'Empire.*)

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX.

Réunion du bureau du 3 janvier 1872.

Sur la proposition de M. le colonel Mailliet et de M. Chalon, le titre d'*associé étranger* est conféré à M. Auguste Wuerst, membre de plusieurs sociétés savantes, etc., à Bonn.

Le Secrétaire, De Schodt. — *Le Président,* R. Chalon.

Réunion du bureau du 8 février 1872.

Sur la proposition de M. Léopold Wiener, le titre d'*associé étranger* est conféré à M. Jules Fonrobert, numismate et archéologue, à Berlin.

Le Secrétaire, De Schodt. — *Le Président,* R. Chalon.

Réunion du bureau du 19 février 1872.

Sur la demande écrite de M. le comte Nahuys et la

proposition de M. Chalon, le titre d'*associé étranger* est conféré à M. Winckel, Chrétien-Philippe-Charles, docteur en droit, magistrat aux Indes néerlandaises, en congé à Utrecht.

Le Secrétaire, De Schodt.

Le Président, R. Chalon.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

LISTE DES OUVRAGES REÇUS PENDANT LE 1er TRIMESTRE 1871.

Allemagne.

Neues lausitzisches Magazin, 48 Band, zweites (doppel) Heft. Gorlitz, 1871. Die Orden und Ehreuzeichen des krieges von 1870-1871, von E.-A.

Wuerst. numismatische Zeitung. 1871, nos 20, 21, 22, 24, 25 et 26. — Don de l'auteur. Verzeichniss der von dem Herrn Winkl. Geh. Rath, Dompropst von Krosigk, etc.

Zeitschrift des historischen Vereins für Niedersachsen. Jahrgang 1870. Hannover, 1871.

Angleterre.

The numismatic chronicle and journal of the numismatic Society. 1871 — Part. III, new series, no XLIII. London.

Belgique.

Bulletin de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique. 40e année, 2e série, t. XXXII, nos 9, 10, 11, 12, 1871. — 41e année, 2e série, t. XXXIII, no 1. Bruxelles, 1872.

Annales de la Société archéologique de Namur, t. XI, 3e livr. Namur, 1871.

Messager des sciences historiques ou Archives des arts et de la bibliographie de Belgique. Année 1871. 4e livraison. Gand.

Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, t. VIII, 1871, 3e et 4e livraisons.

États-Unis d'Amérique.

Annual report of the board of regents of the Smithsonian institution, showing the operations, expenditures, and condition of the institution for the year 1869. Washington, 1871.

France.

Polybiblion. Revue bibliographique universelle. 4e année, t. VI, 9e livr., 1871. 5e année, t. VII, 1re et 2e livraisons. Paris, 1872.

Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie. Documents inédits concernant la province, t. VIII (second). Amiens, 1871.

Le cabinet historique. Revue mensuelle, 17e année, 1re à 7e livraison. janvier à juillet 1871; 7e à 9e livraisons, juillet à septembre 1871, Paris, 1871.

Grand-duché de Luxembourg.

Die wichtigsten Exemplare in meiner Sammlung Römischer Münzen vom Dr Elberling. Luxembourg. 1871. — Don de l'auteur.

Publications de la section historique de l'Institut royal grand-ducal de Luxembourg, année 1870-1871, XXVI (IV). Luxembourg, 1871.

Norwége.

Ét Guldbracteat-Prœg, som ofte forekommer, forklaret af C.-A. Holmboe.

Fortegnelse over Mynter fra Middelalderen, fundne i Aaret 1866, ved et Sted kaldet Hammeren paa Huusmandspladsen, etc., af C. Schive.

CABINET NUMISMATIQUE.

DONS FAITS PAR M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

Médaillé commémorative de l'inauguration de la statue de Hans Memling à Bruges, par Wiener. Bronze, 50 millimètres.

Médaille commémorative de l'inauguration de la statue de François Servais, à Hal, par Ed. Geerts. Bronze, 65 millimètres.

Médaille commémorative du Congrès international des sciences géographiques tenu à Anvers, par Baetes. Bronze, 37 millimètres.

DON FAIT PAR M. LE MINISTRE DE LA JUSTICE.

Médaille commémorative frappée à l'occasion de la construction d'une maison d'arrêt cellulaire à Arlon, par Jacques Wiener. Bronze, 60 millimètres.

DONS FAITS PAR M. ADOLPHE MEYER, DE BERLIN.

Thaler commémoratif de la paix du 10 mai 1871, frappé à Brême, au millésime de 1871. Argent.

Thaler de Saxe, dit de la Victoire, au millésime de 1871. Argent.

Thaler bavarois, commémoratif de la paix du 10 mai 1871. Argent.

DON FAIT PAR M. LE CATTE, DE NAMUR.

Jeton commémoratif de l'inauguration du local du Cercle artistique et littéraire de Namur, 1872. Bronze, 30 millimètres.

Le Bibliothécaire,
A. Brichaut.

Bruxelles, 30 mars 1872.

CATALOGUE

DES

MONNAIES OBSIDIONALES ET DE NÉCESSITÉ.

SUPPLÉMENT.

SIXIÈME ARTICLE.

IRLANDE. 1689 A 1690.

L'excellent article publié par M. Aquilla Smith, Esq., M. D., M., R. J. A., dans *the Numismatic Chronicle*, de 1870, part. IV, new series, nº XL, sur les monnaies de nécessité frappées en Irlande, sous Jacques II, m'a révélé un certain nombre de variétés de ces pièces, variétés consistant dans la manière dont le nom du mois est indiqué. L'article de M. Smith m'a fait connaître encore que, dans mon catalogue, j'ai indiqué des mois où ces monnaies n'avaient pas été frappées.

Pour réparer cette erreur involontaire de ma part, je remplace les descriptions données pp. 237-240, sous les nos 1 à 1^{12}, 2 à 2^{15}, 3 à 3^{12}, 4 à 4^{15}, 5 à 5^{14} et 6 à 6^{12}, par les descriptions suivantes, et j'indique les différentes variétés données par l'auteur cité plus haut.

Les monnaies de nécessité en cuivre de Jacques II se divisent en pièces de SIX SOLS, GRAND SHILLING, GRANDE

DEMI-COURONNE, PETIT SHILLING, PETITE DEMI-COURONNE et COURONNE. Je renvoie les personnes qui voudraient savoir pourquoi l'année commence en mars 1689 et mars 1690, ainsi que les lieux où ces monnaies ont été frappées, à l'article de la *Numismatic Chronicle* cité plus haut.

SIX SOLS.

Juin 1689 à juin 1690.

IACOBVS · II · DEI · GRATIA · Buste lauré et drapé du roi, à gauche, les cheveux tombant en boucles sur le cou.

Rev. — MAG · BR · FR · ou FRA · ET · HIB · REX · Au centre, une couronne royale, traversée par deux sceptres en sautoir et accostée des initiales J — R; au-dessus de la couronne, la valeur VI ou VI., et plus haut la date 1689 ou 1690; sous la couronne, en caractères italiques, le nom du mois dans lequel la pièce a été frappée.

Cuivre.

1. 1689. *June* (2),	1[14]. 1689. *Nov* :,
1[2]. » . *June.*,	* 1[15]. » . *Dec.* (2),
* 1[3]. » . *Jvne.*,	* 1[16]. » . *Dec* : (2),
* 1[4]. » . *July* (5),	1[17]. » . *Jan* (2),
1[5]. » . *July.*,	1[18]. » . *Jan.* (2),
* 1[6]. » . *Aug*, (4) (*a*)	* 1[19]. » . *Jan* : (3),
1[7]. » . *Aug*[t],	* 1[20]. » . *Feb* : (4),
1[8]. » . *Sep*[r],	1[21]. » . *Mar.*,
1[9]. » . *Sep*[r] :,	1[22]. 1690. *Mar* :,

1^{10}. 1689. *7ber,*	1^{23}. 1690. *Apr,*
1^{11}. » . *Oct :,*	1^{24}. » . *apr .,*
1^{12}. » . *Nov,*	1^{25}. » . *May :,*
1^{13}. » . *Nov.,*	1^{26}. » . *June : .*

(*a*) Une avec FR au revers.

On a frappé des pièces de six sols, pendant quatorze mois consécutifs, et il en existe quarante-trois variétés.

GRAND SHILLING.

Juillet 1689 à avril 1690.

IACOBVS · II · DEI · GRATIA · Tête laurée du roi, à gauche, les cheveux tombant en boucles sur le cou nu.

Rev. — MAG · BR · FRA · ET · HIB · REX · Au centre, une couronne royale, traversée par deux sceptres en sautoir, accostée des initiales J — R; au-dessus de la couronne, la valeur XII, et plus haut la date 1689 ou 1690 ; au-dessous de la couronne, en caractères italiques, capitales romaines ou en chiffres, le nom du mois dans lequel la pièce a été frappée.

Cuivre.

2. 1689. *July* (3), (*a*)	2^{22}. 1689. 8BER,
* 2^{2}. » . *July.* (2),	2^{23}. » . *Nov.,*
2^{3}. » . *Aug* (2),	* 2^{24}. » . *Nov :* (3),
2^{4}. » . *Aug.,*	* 2^{25}. » . *nov^{r} :,*
2^{5}. » . *Aug :,*	2^{26}. » . 9,

	2 6.	1689.	*Aug*t (2),	2 27.	1689. 9r (3), (*c*)
*	2 7.	»	. *Aug*t.,	2 28.	» . *Dec*,
	2 8.	»	. *Aug*t : (3),	2 29.	» . *Dec.*,
*	2 9.	»	. *Aug* (2),	* 2 30.	» . *Dec* : (3),
*	2 10.	»	. *Aug.*,	* 2 31.	» . 10r (2),
	2 11.	»	. *Aug* :,	* 2 32.	» . *Jan* (2),
	2 12.	»	. *Sep*r (4),	* 2 33.	» . *Jan* : (2), (*d*)
*	2 13.	»	. *Sep*r : (3),	2 34.	» . *Feb* (2),
	2 14.	»	. *Sep*t.,	* 2 35.	» . *Feb.*,
*	2 15.	»	. *Oct* : (3),	* 2 36.	» . *Feb* : (3),
	2 16.	»	. OCT,	* 2 37.	» . *Mar*,
	2 17.	»	. OCT · (2), (*b*)	* 2 38.	» . *Mar* :,
	2 18.	»	. OCTr.,	* 2 39.	1690. *Mar.*,
*	2 19.	»	. OCTR.,	* 2 40.	» . *Mar* :,
*	2 20.	»	. OCTV,	* 2 41.	» . *Apr.*,
d.	2 21.	»	. 8 BEr.,	* 2 42.	» . *Apr* : (3),

(*a*) (*b*) Une n'a pas de points entre les mots de la légende du droit.
(*c*) Une avec un château à deux tours sous la tête du roi.
(*d*) Une avec l'A renversé.

On a frappé de grands shillings pendant onze mois consécutifs, et il y en a soixante-quatorze variétés.

GRANDE DEMI-COURONNE.

Juillet 1689 à mai 1690.

Av. — IACOCVS (*sic*) · II · DEI · GRATIA — Buste lauré et drapé du roi, à gauche, les cheveux tombant en boucles sur le cou.

Rev. — · MAG · BR · FRA · ET · HIB · REX ·

Au centre, une couronne royale, traversée par deux sceptres en sautoir, accostée des initiales ornées J — R; au-dessus de la couronne la valeur XXX et plus haut la date 1689 ou 1690; au-dessous de la couronne, en capitales romaines et en caractères italiques, le nom du mois dans lequel la pièce a été frappée et le chiffre 8 pour une pièce frappée en octobre.

Cuivre.

* 3. 1689. *July* (3), (*a*)
* 3[2]. » . *Aug*,
3[3]. » . *Aug* : (2),
* 3[4]. » . *Aug*[t] :,
3[5]. » . *Aug*[t] (2), (*b*)
d. 3[6]. » . *Aug*[t].,
* 3[7]. » . *Sep*[r]. (5), (*c*)
* 3[8]. » . *Sep*[r] : (3),
* 3[9]. » . *Oct* :,
3[10]. » . Oct,
3[11]. » . Oct.,
3[12]. » . Oct[r]., (*d*)
3[13]. » . 8ber,
3[14]. » . *Nov*.,
* 3[15]. » . *Nov* : (3),
3[16]. 1689. *Dec*. (2),
* 3[17]. » . *Dec* : (2),
* 3[18]. » . *Jan* : (2),
3[19]. » . *Feb*,
3[20]. » . *Feb*.,
* 3[21]. » . *Feb* · (3),
* 3[22]. » . *Mar*,
3[23]. 1690. *Mar* :,
* 3[24]. » . *Mar* : (2),
3[25]. » . *Apr*.,
3[26]. » . *Apr* : (3),
* 3[27]. » . *Apr* : (4),
* 3[28]. » . *May*,
3[29]. » . *May* : (3),

(*a*) Les initiales J-R sur deux de ces pièces sont plus petites et moins ornées que sur les autres demi-couronnes, sauf sur une du mois d'août.

(*b*) Une pièce a la date 1689 sous le nom du mois, et la légende commence en bas. (Lindsay, *View of the coinage of Ireland*, 1839, pl. VII, n° 154.)

(*c*) Une pièce est sans points entre les mots de la légende du droit.

(*d*) Sur cette pièce la lettre A incuse est très-visible entre les lettres

VS du droit; et la même lettre se voit encore entre les lettres HI du revers.

On a frappé de grandes demi-couronnes pendant douze mois consécutifs, et il y en a cinquante-quatre variétés.

PETIT SHILLING.

Avril 1690 à septembre 1690.

IACOBVS · II · DEI · GRATIA — Buste lauré du roi, à gauche, les cheveux tombant en boucles sur le cou nu; sur quelques pièces on voit une petite boucle sous le menton.

Rev. — MAG · BR · FRA · ET · HIB · REX · Au centre, une couronne royale, traversée par deux sceptres en sautoir; au-dessus de la couronne, la valeur XII; plus haut, la date 1690 : ; et sous la couronne, en caractères italiques, le nom du mois dans lequel la pièce a été frappée.

Cuivre.

* 4. 1690. *apr* (2), (*a*)	* 4^{6}. 1690. *June* (2),
4^{2}. » . MAY, (*b*)	* 4^{7}. » . *June*. (2),
* 4^{3}. » . *may*,	4^{8}. » . *July*,
* 4^{4}. » . *May* (5), (*c*)	4^{9}. » . *Aug*^{t}.,
* 4^{5}. » . *May*. (3),	4^{10}. » . *Sep* :,

(*a*) Une pièce a de petites étoiles à cinq pointes entre les mots de la légende du droit, l'autre n'a pas la petite boucle à droite sous le menton.

(*b*) Avec une petite étoile à cinq pointes entre les mots de la légende du droit.

(*c*) Une pièce sans la petite boucle à droite sous le menton.

On a frappé de petits shillings pendant six mois consécutifs, et il y en a dix-neuf variétés.

PETITE DEMI-COURONNE.

Avril 1690 à octobre 1690.

IACOBVS · II · DEI · GRATIA · Tête laurée du roi, à gauche, les cheveux tombant en boucles sur le cou nu.

Rev. — MAG · BR · FRA · ET · HIB · REX · Au centre, une couronne royale, traversée par deux sceptres en sautoir; au-dessus de la couronne, la valeur XXX; plus haut, la date 1690 ·, et au-dessous de la couronne, en caractères italiques, le nom du mois dans lequel la pièce a été frappée.

Cuivre.

* 5. 1690. *Apr* :,
* 5^{2}. » . *may* (2), (*a*)
d. 5^{3}. » . *May* 5),
* 5^{4}. » . *May*. (7),
* 5^{5}. » . *June*,
5^{6}. » . *June*.,
* 5^{7}. 1690. *Jnue*. (*sic*),
* 5^{8}. » . *July* (2),
* 5^{9}. » . *Aug* :,
5^{10}. » . *Sep*^{t} :,
5^{11}. » . *Oct* :,

(*a*) Une pièce a de petites étoiles à cinq pointes entre les mots de la légende du revers.

On a frappé de petites demi-couronnes pendant sept mois consécutifs, et il y en a vingt-trois variétés.

COURONNE.

Juin 15, 1690.

d. 6. *Couronne.* — IAC · II · DEI · GRA · MAG · BRI. FRA · ET · HIB · REX — Le roi armé et lauré, à cheval, allant à gauche; il paraît s'appuyer sur les étriers; la pointe de l'épée se trouve entre les mots REX et IAC; les éperons ont la branche longue; les larges bouts de l'écharpe flottent en l'air; les rênes de la bride sont ornées de clous; le cheval est ensellé, et la terre sous le cheval est indiquée par des lignes ondulées.

Rev. — CHRIS — TO · VICT — ORE · TRI — VMPHO · Au centre, une couronne royale, entourée des écussons couronnés d'Angleterre, d'Écosse, de France et d'Irlande, formant une croix coupant la légende et cantonnée de AN̄O — DŌM — 16 — 90

Cuivre.

6². Variété. — Pas de point après TRIVMPHO —

6³. Variété. — Pas de traits sur ANO et DOM —

6⁴. Variété. — La terre sous le cheval est indiquée par trois lignes qui se croisent à deux places.

6⁵. Variété. — Le corps du roi est plus large sur cette pièce, il en est de même des différentes parties de son armure; le roi est assis sur la selle; les bouts de l'écharpe sont plus étroits, l'épée

est mince et penchée en avant, la pointe vient sous la lettre E du mot REX ; il n'y a pas de branches aux éperons. La tête du cheval est étroite, la queue est épaisse et n'a qu'une courbure ; les rênes de la bride ne sont pas ornées de clous.

Les couronnes sont généralement des *surfrappes* faites sur les grandes demi-couronnes.

d. 7. *Sol.* — IACOBVS · II · DEI · GRATIA · Buste lauré et drapé du roi, à gauche, les cheveux tombant en boucles sur le cou nu. Derrière la tête la valeur $\frac{D}{I}$.

Rev — MAG · BRI · FRA · ET · HIB · REX · Dans le champ une harpe couronnée, accostée de la date 16 — 90 —

Métal blanc.

Simon, pl. VIII, n° 176.

d. 7². *Sol.* — A peu près semblable au n° 7, pas de point après le mot GRATIA et sans la valeur $\frac{D}{I}$

Rev. — · MAG · BR · FRA · ET · HIB · REX · Dans le champ, la harpe couronnée; au-dessus de la couronne, la date 1690.

Métal blanc.

Ruding, suppl., pl. VI, n° 4.

d. 7³. *Sol.* — Semblable au n° 7², sauf que les boucles de cheveux sont plus longues.

Rev. — Semblable au n° 7².

Métal blanc.

Aquilla Smith (¹), pl. I, n° 5.

d. 8. *Demi-sol.* — IACOBVS · II · DEI · GRATIA · Tête laurée du roi, à gauche, les cheveux courts.

Rev. — · MAG · BR · FRA — ET · HIB · REX · Dans le champ, la harpe couronnée ; au-dessus de la couronne, la date 16 — 90.

Métal blanc.

Id , pl. I, n° 9.

d. 9. *Demi-sol.* — IACOBVS · II · DEI · GRATIA ·:· Le roi à cheval, galopant à gauche ; il est coiffé d'un chapeau rond et tient son épée droite ; les bouts de son écharpe flottent en arrière, pas d'éperons ni d'étriers.

Rev. — MAG · BR · FRA · — ET · HIB · REX · Une harpe couronnée, surmontée d'un lion passant à gauche ; la couronne est traversée par deux sceptres en sautoir. Dans le champ, des deux côtés on lit : HALF · — PENY · (*sic*).

Cuivre. Ruding, suppl., pl. VI, n° 10.

JAMETZ. 1588.

* 1. 20 *sols.* — ✠ CHARLOTTE ◦ DE ◦ LA ◦ MARCK — Les armes couronnées de la famille de la Marck.

(¹) *On the Irish pewter coins of James II.*

Les figures 104 à 106, 108, 109, 111 et 115 de la pl. LII de l'Atlas sont tirées du même auteur.

Rev. — Dans le champ, on lit : — IAMETZ — ASSIEGEE — · — ❀ XX ❀ — 1588 ∘

Cuivre.

JAVA. 1818.

* 1. 2 *sols*. — Sur un lingot de cuivre rectangulaire, on a frappé, d'un côté, la valeur : 2 S[t], et de l'autre, la date : 1818.

Cuivre.

JÉRUSALEM.

Monnaies frappées par les Juifs, pendant la guerre de l'indépendance, de 67 à 70 de J.-C.

d. 1. .....? — *En caractères hébraïques* (l'an II). Vase de forme élégante, à deux anses et à panse cannelée.

Rev. — *En caractères hébraïques*. (Liberté de Sion). Branche de vigne à laquelle est attaché un pampre.

Cuivre. — Irrégulière.

F. de Saulcy [1], pl. X, n° 1.

d. 2. .....? — *En caractères hébraïques* (l'an III). Vase de forme élégante, à deux anses, à panse cannelée et à rebord orné d'un cordon de perles. Un couvercle repose sur le vase.

Rev. — Semblable au n° 1.

Cuivre. — Irrégulière.

Id., pl. X, n° 2.

[1] *Recherches sur la numismatique Judaïque*. Paris, 1854.

* 3. .....? — *En caractères hébraïques* (l'an II). Vase de forme élégante, à deux anses et à panse unie.

Rev. — Semblable au n° 1.

Cuivre. — Irrégulière.

JULIERS. 1543.

d. 1. *Demi-thaler.* — Dans le champ, écusson orné au lion de Juliers, à gauche, accosté de la date : 4 — 3 (1543).

Arg. — Uniface, carrée, irrégulière.

Communication de M. le chevalier Hooft van Iddekinge, de Paterswolde.

JULIERS, CLÈVES ET BERG. 1609 A 1624.

* 1. .....? — · MATHIAS : I : ROM : IMP : SEMP : AVGVS · La double aigle impériale couronnée.

Rev. — MO : — NO : ARG — · DVC : CLI : — IVL : E : M — ON&H : Écu couronné des duchés, posé sur une croix fleuronnée, coupant la légende.

Arg.

KŒMŒRN.

Assiégée par les Autrichiens, en 1849.

* 1. *Billet de* 10 *kreutzer.* — Sur un encadrement noir très-orné, on lit, en haut, dans un petit compartiment blanc : PENGO KR · en lettres noires; aux quatre angles, le nombre 10 en blanc et sur

les côtés, à gauche : KOMAROMI — HELYBELI, à droite : VALTO — PÉNZ en lettres blanches. Dans le corps du billet, on lit ;

álladalmi pénz

jegyekért

beváltható minden szombaton

várbeli váltó hivatalnál

Komáromban Julius 13an 1849.

Kormánybiztos

Ujhazi Laszlansk

Papier blanc, impression noire.

* 2. *Billet de 5 kreutzer.* — Sur un encadrement noir et orné, on lit, en haut, dans un petit compartiment blanc : 5 PENGO KR 5 en lettres noires, sur les côtés, à gauche : VALTO PÉNZ, à droite, KOMAROMI HELYBELI en lettres noires sur fond blanc. Dans le corps du billet, la même inscription qu'au n° 1.

Papier blanc, impression noire.

KREMNITZ.

Monnaie de nécessité frappée par les mécontents de la Hongrie, de 1704 à 1707 (?)

* 1. .....? — Dans un cercle formant une espèce de couronne, les lettres K · B.

Cuivre. — Uniface, irrégulière.

LANDAU. 1702.

d. 1. *4 livres 4 sols.* — Dans le champ, les armes de

Mr de Mélac, gouverneur de la ville. La pièce est timbrée, sur ses bords, de six fleurs de lis. Au-dessus des armoiries, une estampille renfermant la valeur : — 4 : LIVRE · 4S — LANDAV · 1702.

Arg. — Uniface, irrégulière.

Cabinet de M. le Dr Ludwig Schultze, à Hambourg.

d. 1² 4 *livres* 4 *sols*. — Variété du n° 1, sous le rapport de la forme de la pièce, de la grandeur de l'écusson et du nombre de fleurs de lis qui est ici de sept.

Arg. — Uniface, irrégulière.

Même cabinet.

d. 1³. 4 *livres* 4 *sols*. — Variété du n° 1, sous le rapport de la forme de la pièce, elle est timbrée de six fleurs de lis et porte deux estampilles placées l'une sous l'autre, renfermant, la première IIII · LIVRE 4 S, la seconde LANDAV — 1702.

Arg. — Uniface, irrégulière.

Même cabinet.

d. 2. 2 *livres* 2 *sols*. — Semblable au n° 1², mais timbrée de quatre fleurs de lis et d'une estampille renfermant : — 2 · LIVRE · 2 S — LANDAV · 1702.

Arg. — Uniface, irrégulière.

Même cabinet.

d. 3. 1 *livre* 1 *sol*. — Semblable au n° 1, mais la pièce est timbrée de huit fleurs de lis et d'une estam-

pille renfermant : — · I · LIVRE · I · S — LANDAV ✠ — 1702 —

Arg. — Uniface, irrégulière.

Même cabinet.

LANDAU. 1713.

d. 4. *Quatre ducats.* — Au centre de la pièce, les armes couronnées du duc de Wurtemberg, entourées d'un collier de l'ordre du Mérite militaire et des lettres C — A — H — Z — W. Au-dessous, l'année 17 — 13. La pièce est timbrée aux quatre coins du chiffre couronné du duc. En haut, une estampille renfermant : — PRO — CÆS : & IMP : En bas, une seconde estampille renfermant : — BEL : LANDAV · — 4 · DOP :

Or. — Uniface, carrée aux angles coupés.

5. 2 *florins* 8 *kreutzer.* — Semblable au n° 4, sauf que l'estampille inférieure renferme — BEL : LANDAU · — 2 FL : 8 x.

Arg. Cabinet de M. le Dr Ludwig Schultze, à Hambourg.

5². *Variété* avec : — BEL : LANDAU · — 2 · FL : 8 x ·

Arg. Même cabinet.

5³. *Variété* avec : — BEL : LANDAU — 2 · FL : 8 x —

Arg. Même cabinet.

LANDSKRONA.

Assiégée par le général Johan Rantzau, en 1525 (1).

d. 1. .....? — + (SEVE + RIN) + (NOR + BI *) — Dans le champ, les armes de l'amiral Severin Norby.

Rev. — MONET — A NOV + — LANS : — KRI5Z5 — Dans le champ, l'écusson couronné aux trois lions de Danemark, posé sur une croix fourchée, coupant la légende.

Arg. *Antiquarisk Tidsskrift*, 1846-1848, p. 231.

LECCO.

Monnaie frappée par Jean-Jacques Médicis, assiégé dans cette ville par Alexandre Gonzague, en 1531.

d. 1. .....? — Dans le champ, on lit : — IO · IA — M · M — LE OW — 1531.

Rev. — Dans le champ, deux F barrées.

Billon. — Carrée, les deux angles inférieurs coupés. Giovio (2), p. 36.

2. .....? — Semblable au nº 1, sauf qu'au milieu il y a un petit aigle sur un globe flanqué de la lettre X.

(1) En 1525, l'amiral Severin Norby, partisan du roi Christian II, fit battre cette monnaie à Landskrona, dans la Scanie, lorsqu'il y était assiégé par le général Rantzau.

(2) *Lettere Lariane.*

Rev. — Croix cantonnée des lettres : I — N — T — E.

Cuivre. (*Monnaie très-suspecte.*)
Carlo Morbio (1), p. 241.

d. 3. ....? — IO · IA · M · MV IN OB · LE — Dans le champ, trois dés à jouer, placés 2 — 1.

Rev. — ✠ ANCHORA · P · QVESTO. Dans le champ, une grande F brisée.

Cuivre. (*Monnaie suspecte.*
Id., id., p. 241.

LEYDE. 1574.

d. 1. Willem Cornelitz Speelman zoon, avait, pendant le siége de cette ville, huit pigeons ; au lieu d'en faire sa nourriture et celle de sa pauvre mère et de ses frères, qui souffraient comme tout le monde de la famine, il préféra les donner à sa ville natale pour servir de messagers. Ces pigeons, qui rendirent de grands services pendant le siége, étaient portés par des espions qui, après s'être rendu compte des opérations de l'ennemi, les lâchaient munis de lettres pour le bourgmestre. Pour cette action généreuse et intelligente, le magistrat de Leyde lui octroya, outre des lettres de noblesse avec le nom de *Duivenbooden;* une médaille, représentant d'un côté la monnaie obsidionale de 20 sols frappée pendant le siége, et de l'autre, un bateau voguant, ayant sur son gouvernail un pigeon éployé.

Arg. — Carrée, avec bélière.

Adrianus Severinus (2), p. 141.

(1) *Periodico di Numismatica*, etc., 1869.

(2) *Oorspronckelyke beschryving van de vermaerde belegering en 't ontzet der stad Leiden.*

d. 2. 20 *sols.* — ❋ HÆC ❋ LIBERTATIS ❋ ERGO *
Sous une couronne, lion debout, à gauche, tenant dans ses pattes une lance surmontée du chapeau de la liberté. Des deux côtés la date 15 — 74. La pièce est contre-marquée aux armes de Hollande.

Rev. – GOD × ❋ × BEHOEDE × ❋ × LEYDEN —
Les armes de la ville de Leyde, entourées d'un ornement et des lettres + N — + O + V + L + S — G + I + P + A + — C +

Papier. Cabinet des médailles de l'État, à Bruxelles.

P. Mailliet.

(*Pour être continué.*)

IMITATIONS

DES

MONNAIES AU TYPE DU GROS TOURNOIS.

PLANCHES XII ET XIII.

INTRODUCTION.

« L'amateur qui voudrait réunir dans ses cartons toutes les pièces frappées tant en France qu'à l'étranger, en imitation du *gros au châtel tournois,* pourrait de ce seul type, et en n'admettant dans son cadre que les contrefaçons les plus exactes, former une collection déjà bien nombreuse, et qui s'enrichirait tous les jours de découvertes nouvelles. Que serait-ce s'il essayait d'y joindre les imitations moins serviles au type du château dit *brabançon* ou *namurois,* les *monogrammes* du Hainaut, les gros au *lion* de Flandre, au *dauphin* du Dauphiné, toutes les pièces, en un mot, qui se rapprochent de ce singulier type primitif et qui n'en sont évidemment que des reflets plus ou moins éloignés? Une semblable collection ne pourrait se faire qu'au prix de sacrifices considérables,

car bon nombre de pièces qui devraien y figurer sont d'une rareté extrême, quelquefois uniques, et trouvent naturellement leur place dans les suites particulières du pays auquel elles appartiennent [1]. »

D'un autre côté, ainsi que l'a si bien fait ressortir M. de Longpérier, « l'étude de nos imitations monétaires par les princes voisins de la France n'est pas, comme on pourrait le supposer à priori, une simple affaire de curiosité archéologique; elle est indispensable pour la connaissance du monnayage royal; elle peut servir à préciser des documents douteux encore, ou à rectifier certaines données admises jusqu'à présent sur la foi d'anciens auteurs, respectables sans doute par leur science et leur caractère, mais qui, dans les conditions et à l'époque où ils travaillaient, ne pouvaient pousser plus loin leur critique [2]. »

C'est pour répondre à des désirs souvent exprimés par les personnes qui s'occupent de numismatique que j'ai entrepris de rassembler dans un même volume les empreintes des gros au type tournois, frappés sur le modèle des pièces royales de France.

La marche suivie ici est analogue à celle que j'ai adoptée dans mes *Imitations des monnaies au type esterlin*. Ce plan,

[1] R. Chalon, *Revue numismatique belge*, 1856, t. VI, 2e série, p. 197.

[2] *Revue numismatique française*, 1866, p. 458. (De Longpérier, *Réflexions à l'occasion d'un double parisis imité de ceux de France par Aimon, comte de Savoie*).

du reste, semble avoir depuis longtemps, et généralement, rencontré l'approbation des maîtres en numismatique : pour chaque province et chaque personnage, une courte notice historique [1]; puis la mention des principaux documents monétaires se rattachant aux espèces indiquées; enfin, la description raisonnée de ces pièces, en justifiant ou discutant au besoin leur attribution.

Le dessin se reproduisant toujours à peu près le même, sauf de légères variantes scrupuleusement indiquées dans les descriptions, je n'ai pas cru devoir multiplier les figures, ce qui eût, sans grand profit pour le lecteur, augmenté les difficultés et les dépenses inhérentes à la publication de mon travail. Les pièces capitales sont représentées dans quelques planches seulement, jugées suffisantes pour l'intelligence du texte.

Quant à la division de l'ouvrage, elle sera encore la même que celle qui a présidé à mes *Imitations du type esterlin*. Laissant de côté tout ce qui est relatif aux monnaies royales, je me suis occupé d'abord des pièces imitées par les *seigneurs français*, puis j'examine successivement les reproductions du même coin en *Belgique*, en *Hollande* et dans les provinces *rhénanes*.

[1] Cette notice est plus abrégée et complétement omise quelquefois pour les pays et les princes dont il a été fait mention dans l'ouvrage précité.

Affaiblissement et diminution de la monnaie royale; extension du monnayage féodal. — Les barons qui se partagèrent les vastes débris de l'empire carlovingien, au moment de sa dissolution, s'arrogèrent en même temps le droit de battre monnaie à leur nom et émirent des pièces dans le système et la forme des deniers impériaux de cette époque. Ces monuments ne sont pas nombreux et ne se retrouvent qu'à de rares intervalles.

A ces premières monnaies succédèrent des deniers de poids et de dimensions moindres, s'éloignant davantage du type primitif; quelquefois muets, parfois aussi portant les initiales du nom du prince. A mesure que le pouvoir central s'effaçait, que l'état se subdivisait en d'innombrables souverainetés féodales, la monnaie elle-même allait se fractionnant, se rapetissant pour ainsi dire comme la nationalité et, tout en perdant de sa valeur, elle s'écartait également de son unité primitive. Chaque province, chaque localité voulut avoir sa monnaie particulière, différant de type, de poids et d'aloi avec les monnaies voisines. C'étaient dans le Nord : les *Douaisiens*, les *Artésiens*, les *Louvagnois*, les *Valenciennois*, les *Brousselois;* au Centre : les *Tournois*, les *Parisis*, les *Nantois*, les *Angevins;* en Lorraine : les *Spadins*, les *Toulois;* dans le Sud : les *Tholosains*, les *Provençeaux*, etc.

Le droit de battre monnaie s'étendit ainsi aux arrière-vassaux, à tel point que, du temps de saint Louis, dans le seul royaume de France, quatre-vingts seigneurs se trouvaient en possession de ce privilége régalien. Il arriva

alors que la monnaie forgée par le possesseur d'un fief n'était point admise dans les autres fiefs, si bien que les monnaies baronales laissaient à peine à celle des rois le rang d'égalité avec elle. Comme, d'un autre côté, il était impossible de déterminer ou de connaître la valeur intrinsèque des espèces de chaque province et de chaque seigneurie, il en résultait une confusion extrême qui tournait au détriment du consommateur et du marchand. Le commerce perdait au change des sommes considérables dont profitaient uniquement les juifs et les usuriers [1].

En même temps que les coins s'étaient multipliés, le désordre avait pris de telles proportions que l'altération des espèces monétaires était devenue en quelque sorte une coutume fiscale de la féodalité.

La livre d'argent qui, dans le principe, avait été du poids de douze onces et valait vingt sols ou deux cent quarante deniers ne pesait plus, sous le règne de Louis IX, que deux onces et demie. Le marc d'argent dont le poids primitif était de huit onces, valait ridiculement deux livres ou quarante sols.

Réformes monétaires de saint Louis. — Ce fut à cette déplorable situation que remédia saint Louis. Aussi s'accorde-t-on généralement à le considérer comme l'auteur

[1] Bien que ces causes soient certainement celles qui aient le plus influé, non-seulement sur la décadence, mais encore sur la rareté des monnaies des derniers Carlovingiens et des premiers Capétiens, nous devons cependant en ajouter d'autres encore, telles que la pénurie des métaux précieux au xe et au xie siècle, les troubles dynastiques, les invasions étrangères, le défaut de relations commerciales.

et le restaurateur de la monnaie en France (1). Il attribua aux pièces royales le privilége de circuler et d'être admises dans tout le royaume, concurremment avec la monnaie locale, ce qui n'existait pas sous Hugues Capet, ni sous ses successeurs immédiats. Il détermina le poids, la forme, le titre des espèces frappées au nom du roi, décréta le retour à la monnaie d'or, abandonnée depuis les Mérovingiens, et transforma en une monnaie réelle le *sou* qui jusque-là n'avait été qu'une valeur idéale (2). Le sou d'argent s'appela *gros tournois*, pièce qui, par l'élévation du titre, autant que par l'exécution matérielle, réalisait un progrès véritable. Le gros tournois constitua dès lors

(1) Malgré les causes d'appauvrissement du royaume et malgré le mauvais succès de sa première expédition en terre sainte, saint Louis sut apporter tant d'ordre et déployer tant de talent dans les diverses branches de l'administration, ainsi que l'avait fait, pendant son absence, son illustre mère, la reine Blanche. qu'il se trouva bientôt dans le cas de mettre ses monnaies au niveau des espèces byzantines et arabes qui circulaient en Orient ou de celles qu'il avait vues dans les mains de ses puissants alliés, les chefs croisés d'Allemagne ou d'Italie.

Leblanc s'est mis complétement dans l'erreur, lorsque, de sa pleine autorité, il octroya à Philippe-Auguste un gros tournois signé du nom de Philippe, ce numéraire ne pouvait paraitre sous un règne qui, malgré tout l'éclat qu'il reçut à Bouvines, se ressentait encore de la pénurie financière du domaine. Il est bien établi que ce n'est qu'après son retour de la Palestine, vers 1265, lorsqu'il 'occupa de l'administration de son royaume, que saint Louis réforma le monnayage.

(2) Leblanc, *Traité historique des monnaies de France*, 1 vol. in-4°, Amsterdam, 1692. — Natalis de Wailly, *Recherches sur le système monétaire de saint Louis* (Mémoires de l'Académie des inscriptions, t. XXI, pp. 114 et suiv.). — Guillaume Conbrouse, *Catalogue des monnaies royales de France.*

l'unité monétaire pour l'or comme pour le billon, pour les *parisis* comme pour les *tournois*. Adopté partout en France et reconnu même par les souverains étrangers, il devint comme le symbole de cette justice dont tout le monde alors acceptait la décision. Le peuple le comprit et s'en souvint ; aussi chaque fois que, sous les successeurs de Louis IX, quelques abus tyranniques s'introduisaient dans le service des monnaies, « on invoquoist toujourz le nom du benoict Roy, et on demandoist le restablissement des monnoyes sur le même pied que sous son reigne. »

Il n'est rien de si célèbre que cette monnaie dans les titres et les auteurs anciens. Tantôt elle est nommée *Argenteus turonensis,* souvent *Grossus turonensis* et quelquefois *Denarius grossus*. Le nom de *gros* lui fut donné parce qu'elle était la plus grosse monnaie d'argent qu'il y eut en France, et on l'appela *tournois,* du nom de la ville de Tours où se trouvait le principal atelier monétaire et où, dans le principe, elle était uniquement fabriquée. Son poids était de 3 deniers 7 grains $^{26}/_{58}$ trébuchants, ou 77 à 79 $^{15}/_{29}$ de grains : il y en avait par conséquent 58 dans un marc de 4,608 grains au titre de $^{958}/_{1000}$ ou 11 $^{1}/_{2}$ deniers, dit argent le roi, ce que justifie l'ordonnance que saint Louis fit paraître en 1266, pour régler la manière dont on devait peser la monnaie avant de la livrer au public.

Enfin elle représentait 12 deniers tournois ou un sou tournois [1].

[1] Le poids, le titre et la valeur du gros tournois ont souvent varié depuis Louis IX jusqu'à Louis XII, règne sous lequel cette monnaie

Pour remédier à la rareté des deniers tournois et des deniers parisis, dont le public se plaignait alors, les esterlins étaient tolérés en France pour quatre deniers tournois. Ces dernières pièces ne pouvaient d'ailleurs par elles-mêmes obtenir grande faveur, vu la nature du métal qui était le billon, puis, parce que la circulation en avait de plus en plus effacé l'empreinte et diminué le poids. Elles ne servaient donc que comme appoint pour le commerce de détail, et les payements considérables se faisaient, soit en florins ou en aignels d'or, soit en gros tournois dont le titre était plus élevé encore que celui des esterlins.

L'abondance des esterlins ou imitations d'esterlins anglais, pièces très en faveur à cette époque, explique peut-être l'absence des demis et tiers de gros signés du nom de Louis, monnaies que l'on ne rencontre que sous le règne de Philippe le Bel ([1]).

Origine de la monnaie tournoise. — Atelier de Saint-Martin de Tours. — Le monastère de Saint-Martin de Tours, *Sancti-Martini Turonensis, monasterium vel Minus monasterium,* fut fondé vers 590 par saint Perpète,

disparut et fut remplacée par le teston d'argent. Toutefois, même après la disparition du type, le nom resta à la monnaie transformée. Tandis que le parisis s'éteignait, le nom de tournois fut préféré pour signer les deniers de cuivre de Henri III. Enfin, cette dénomination s'effaça pour jamais devant le système décimal dont les premières espèces furent émises sous le Directoire en 1796. (Confrontez Leblanc, *Monnaies royales de France*, et le *Mémoire* de M. de Wailly déjà cité.)

([1]) Les demi-gros étaient aussi appelés *mailles* ou *oboles d'argent,* le tiers du gros se nommait *maille* ou *obole tierce.*

Le nom de *monnaie blanche* désignait les monnaies d'argent et celui de *monnaie noire* marquait celles de billon.

second successeur de saint Martin à l'évêché de Tours. Hugues Capet (Dennery dit Hugues le Grand, duc de Bourgogne) s'honorait de porter la chappe d'abbé laïque de l'abbaye de Saint-Martin, dont la célébrité n'avait d'autre rivale que celle de Saint-Denis en France. Par une charte de 919, insérée dans la collection de dom Martenne (tom. Ier, col. 275), Charles le Simple reconnut, à la requête de l'abbé Robert, que son chapitre avait le droit de battre monnaie. Raoul, en 930, et Hugues Capet, en 987, confirmèrent ce privilége. Ducange a constaté que la monnaie abbatiale fut d'un très-grand usage, parce qu'elle ne changeait jamais de titre, de valeur et de poids. On sait que douze petits tournois ne valaient que dix deniers parisis. En 1143, Louis VII, alors duc d'Aquitaine et suzerain des comtes d'Anjou, seigneurs de Tours, racheta le droit monétaire du chapitre. Dans le traité fait en 1194, entre Philippe-Auguste et Jean Sans-Terre, comte de Mortain, l'article X stipulait : « *l'église de Saint-Martin de Tours aura en Poitou, en Anjou, dans la Touraine, dans le Maine, ses droits, ses libertés et ses coutumes, comme elle les avait au temps de Geoffroy, comte d'Anjou, et de Guillaume, comte de Poitiers.* » Au mois d'août 1233, saint Louis permit à l'église et au chapitre de Saint-Martin de confier la fabrication des monnaies à Pierre de Chabalis, nommé par le chapitre, à condition que la moitié des émoluments ou des revenus appartiendrait au roi : « *la dite permission volontaire et tant que plairait à icelui seigneur.* » De ces faits, le moins clair est le rachat par Louis le Jeune. Quant au droit qu'avait son fils de forger des deniers à Tours, il provient de la confiscation et de la conquête

immédiate de cette ville, accomplie par Philippe-Auguste de 1204 à 1205.

Dessin et légendes des gros tournois. — On est resté longtemps fort partagé sur l'explication des figures gravées sur les monnaies de saint Louis, figures qu'on a continuées jusque sous le règne de Charles V (1364-1380). Jean Villani, qui n'était pas fort éloigné du temps de saint Louis, dit que ce pieux monarque, après son retour du voyage en Terre-Sainte, fit mettre sur ses monnaies, en mémoire de sa prison et des tourments dont on l'avait menacé, les *buyes* et les menottes des prisonniers. Cet auteur a en cela presque été universellement suivi par tout le monde, et pourtant tout tend à faire supposer qu'il s'est trompé (1).

Quelques savants pensent que ces symboles ne sont autre chose que le plan des tours d'un château. En effet, dans plusieurs endroits des ordonnances pour les monnaies, ces figures (menottes ou buyes) sont appelées *chastel*. Mais alors quelle est la signification de ce chastel? Est-ce en considération de la mère de saint Louis, qui était de la maison de Castille dont l'écu portait un château fort? ou bien ces tours sont-elles l'emblème de la localité où la

(1) Sans nous arrêter à prouver combien il y a peu d'apparence que saint Louis ait fait graver sur ses monnaies les buyes avec lesquelles on donnait la question aux criminels, parce qu'on l'en avait menacé, ainsi que quelques chroniqueurs l'assurent, nous renverrons les curieux à la dix-neuvième dissertation de Ducange, dans son Saint-Louis, pour y voir la description de ces buyes que Joinville nomme *bernicles*, et on demeurera d'accord qu'elles ne ressemblent guère aux figures des monnaies de saint Louis.

monnaie était fabriquée [1]? Bien que ces différentes explications ne soient pas dénuées de vraisemblance, elles ne sont pas admises sans restriction. L'opinion qui semble l'emporter aujourd'hui en numismatique serait que saint Louis ne fût guidé dans le choix du dessin que par une pensée pieuse ; que, à l'exemple des rois de la seconde race, il fit graver sur ses monnaies d'argent un temple ou une église, soit par allusion au temple de Sion, pour la délivrance duquel toute la chrétienté courait alors aux armes, soit, plus présumablement, pour personnifier la cité où saint Martin avait sa basilique la plus vénérée, conservant ainsi, en la perfectionnant, la figure déjà usitée par ses deux

[1] Leblanc ne semble pas trouver étrange qu'on ait mis sur les monnaies de France le château de Castille, attendu que l'autorité de la régente était si grande et la déférence du roi son fils pour elle si complète, qu'on frappa monnaie d'or avec le nom et la figure de Blanche de Castille, et l'on voyait encore sur le portail de la partie basse de la Sainte-Chapelle, les châteaux de Castille mêlés avec des fleurs de lis. Le même auteur présume encore que ce fut par un semblable sentiment de respect que les deux autres fils de la reine Blanche, Charles, comte de Provence, et Alphonse, comte de Poitiers, firent aussi mettre sur leurs monnaies les tours de Castille. Ceux qui soutiennent l'opinion contraire, dit Leblanc, prétendent que si ces tours avaient été mises sur les monnaies en considération de la mère de saint Louis, on aurait discontinué de le faire à la mort de ce roi. Il y a donc beaucoup plus d'apparence, continue-t-il, que ces tours ont été dessinées sur les monnaies par allusion au lieu de fabrication qui était la ville de Tours ; que si les frères de saint Louis les ont fait aussi graver sur leurs espèces, c'était avec l'intention, si non de contrefaire, du moins d'imiter celles du roi. Saint Louis, en effet, dans une lettre écrite au comte de Toulouse, se plaint de ce qu'il a contrefait ses monnaies, et plus tard il décria les tholosains et les provençaux, parce qu'ils étaient une contrefaçon des espèces royales (charte de 1265).

prédécesseurs. Philippe-Auguste et Louis le Lion, sur leurs espèces turoniennes, et rappelant, comme eux, le principal atelier monétaire de l'époque.

D'après Poey d'Avant [1], l'enfantement du motif principal des monnaies tournoises, le châtel, n'aurait point été spontané, il proviendrait de dégénerescences successives d'un type primitif et tout à fait religieux que l'on peut suivre pas à pas et ramener à trois périodes. La première comprenant l'époque carlovingienne; la seconde embrassant les premiers Capétiens jusqu'à Philippe-Auguste; la troisième, enfin, renfermant les pièces de saint Louis et de ses successeurs immédiats.

Quoi qu'il en soit, ce châtel commença à s'altérer sous Philippe de Valois et ses successeurs, par l'introduction d'ornements divers et par la substitution d'une couronne ou d'une fleur de lis à la croix qui surmonte le pignon du portail (pl. XII, fig. 5 et 6).

Ce châtel ou portail est invariablement accompagné de la légende TURONUS CIVIS pour TURONUS CIVITAS ou pour TURONENSIS GROSSUS CIVITATIS. Cette inscription se retrouve avec un nombre presque infini de variétés, consistant surtout dans les *différents* nombreux qui commencèrent à être usités à cette époque [2].

TVRONVS CIVIS
TVRONVS· .....
TVRONV.S· .....

[1] T. I, *Monnaies féodales de France*, p. 224.

[2] Conbrouse, *Catalogue raisonné des monnaies nationales de France.*

TVRONVS' .....
TVRONVS* .....
TVRONVS+ .....
TVRONVS .....
.....

Extérieurement et du même côté, la pièce est garnie d'une bordure de douze fleurs de lis en l'honneur des douze apôtres, comme depuis, sous Philippe le Bel, les lis sans nombre, sur l'écusson royal, furent réduits à trois, en l'honneur de la sainte Trinité. Sur l'autre flan de la pièce, se trouvent deux légendes circulaires et concentriques, placées entre des grènetis et entourant une croix large et pattée qui occupe tout le champ. Quelquefois, ainsi que cela se voit sur certains gros tournois de Philippe de Valois, les quatre branches de la croix traversent la légende la plus voisine (pl. XII, fig. 5) ; d'autres fois aussi, sur les gros dits *à la queue*, cet empiétement ne se fait que par la branche inférieure seulement (pl. XII, fig. 6).

La légende intérieure porte le nom royal, l'autre semble mettre ce nom et la monnaie sous la protection divine. Elle consiste ordinairement dans cette invocation : BENEDICTUM SIT NOMEN DOMINI JESU-CHRISTI.

En écrivant ailleurs, sur ses écus d'or, CHRISTUS VINCIT, CHRISTUS REGNAT, CHRISTUS IMPERAT, le loyal et courageux adversaire des Sarrazins entendait proclamer qu'il ne s'agissait pas entre eux d'une lutte d'homme à homme, mais bien de la guerre du Christ contre Mahomet. Dans la victoire, c'est le Christ qui était vain-

queur, il établissait son règne, il inspirait sa volonté ; le Christ était tout. Les revers surviennent, l'expédition manque, saint Louis n'en bénit pas moins celui au nom duquel il a combattu, BENEDICTUM SIT NOMEN DOMINI JESU-CHRISTI, jusqu'à ce qu'enfin, ayant consumé sa vie dans un dernier effort, et mourant sur la plage de Tunis, il laisse tomber de son cœur expirant, la légende de son aignel d'or : AGNUS DEI QUI TOLLIS PECCATA MUNDI MISERERE NOBIS; pieuses images de la foi robuste et expansive de ces temps étrangement méconnus de ceux qui aujourd'hui les accusent de barbarie et d'ignorance.

On écrit journellement, et on enseigne partout, que c'est à l'influence de l'Église sur l'esprit de nos rois qu'est due cette ancienne omnipotence du pouvoir souverain. L'absolutisme et le césarisme des révolutionnaires modernes pourraient au besoin infliger à cette doctrine un éclatant démenti. L'étude des monnaies nous donne, elle aussi, l'occasion de faire une remarque, qu'avec M. FILLON nous nous empresserons de signaler d'autant plus volontiers, qu'elle représente l'expression d'une vérité plus méconnue de nos jours. Non-seulement le type et les légendes des monnaies témoignent de la haute piété du souverain qui les a adoptés, mais ils sont encore l'expression des franchises, plus ou moins grandes, dont jouissaient les peuples à cette époque. Ces libertés allèrent en diminuant au fur et à mesure que l'autorité royale grandissait. Plus ce pouvoir gagne en force ou en étendue et approche de la monarchie pure, plus on peut voir en même temps les emblèmes religieux se déformer, s'effacer sur les monnaies pour finir par dispa-

raître sous le règne de Louis XV et de ses favorites. Cette proscription de la croix de dessus les monnaies peint du même coup la situation morale et politique de ce temps. L'Église de France était alors la vassale de la royauté, et, d'un autre côté, par certains actes d'insoumission à l'égard de Rome, donnait l'exemple de la révolte; accélérant ainsi, sans s'en douter, les terribles épreuves auxquelles elle allait être soumise, qui devaient la régénérer sans doute, mais hâtant du même coup la crise révolutionnaire dont depuis quatre-vingts ans notre pays subit les funestes conséquences.

L'inscription BENEDICTUM, etc., qui reproduit, en la complétant, la phrase telle qu'on la rencontre au psaume LXXI, verset 17, se retrouve sur la plupart des grosses monnaies de cette époque, avec différentes variantes employées selon le plus ou moins de place ou suivant le caprice du graveur : BENEDICTUM SIT NOMEN DOMINI NOSTRI JESU-CHRISTI; BENEDICTUM SIT NOMEN DOMINI NOSTRI DEI JESU-CHRISTI; BENEDICTUM SIT NOMEN DOMINI NOSTRI JESU-CHRISTI AMEN. Enfin, sous Charles VI, cette longue légende des tournois de saint Louis fut simplifiée, le nom du Christ disparut et l'on se borna à écrire ces mots : SIT NOMEN DOMINI BENEDICTUM, qui pendant si longtemps devaient figurer sur notre monnaie.

Le type normal, dit au châtel (pl. XII, fig. 1, 2, 3), fut employé par les rois de France : Louis IX (1226-1270), Philippe III (1270-1285), Philippe IV (1285-1314), Louis X le Hutin (1314-1316), Philippe V le Long (1316-1321), Charles IV le Bel (1321-1327), Philippe V de Valois (1327-1350), Jean le Bon (1350-1364),

Charles V le Sage (1364-1380), Charles VI l'Insensé (1380-1422). Sous Philippe IV seulement apparaissent les demis et les tiers de gros au type du châtel (pl. XII, fig. 4). Philippe de Valois augmenta le nombre des variétés et fit même disparaître sur plusieurs le châtel pour le remplacer dans le champ par une grosse fleur de lis (pl. XII, fig. 7); nous voyons surgir en même temps, ainsi que nous l'avons déjà dit, le gros à la queue sur lequel la croix pénètre par le pied dans la première légende, et la sépare en deux parties (pl. XII, fig. 6). Le roi Jean imagina, de son côté, plusieurs nouvelles formes (pl. XIII, fig. 2, 3, et 4); un *dauphin en pal*, à gauche, fut substitué au châtel sur les gros tournois du Dauphiné, sous Charles V. Ces diverses pièces généralement de bon aloi, et dont la valeur nominale était exagérée, procuraient par leur émission des bénéfices assez élevés, ce qui explique comment leur fabrication se continua pendant tout le XIVe siècle et comment elles présentèrent dans leur dessin, d'un côté surtout, de nombreux reflets du type primitif (pl. XIII, fig. 1, 2, 3, 4, 5, 6).

Sous Charles VI, les mots TURONUS CIVIS sont remplacés par ceux de GROSSUS TURONUS ou bien par celui de FRANCORUM employé dès 1336 par Philippe de Valois et faisant suite au nom du roi PHILIPPUS ou KAROLUS REX inscrit sur la face à double légende. Les pièces en billon, déjà nombreuses sous les règnes précédents et connues sous le nom de *blancs*, prennent sous les Charles, de plus en plus d'extension, en même temps que l'occupation anglaise, devenant plus désastreuse que jamais, et restreignant ainsi les domaines encore soumis à la cou-

ronne, prépare, en y ajoutant son influence, une transformation complète de la monnaie.

Sous Charles VII le Victorieux, le gros tournois figuré par Leblanc (p. 300 *b*), mal lu, sinon inventé? manque tout à fait et disparaît sans retour, sous ce règne et sous les suivants, au moment où l'écu d'or et le gros blasonné aux trois lis remplacent les types usités jusqu'alors.

Imitation et altération du gros tournois en Europe. — Aussitôt l'ordre rétabli dans les monnaies, il advint comme conséquence naturelle que les espèces royales dont la valeur intrinsèque était considérable, qui circulaient légalement dans tous les fiefs, furent recherchées de préférence par le peuple, qu'elles servirent bientôt de règle et d'étalon, non-seulement pour les pièces des domaines et des fiefs de la couronne, mais aussi pour celles des pays limitrophes. Les gros de saint Louis furent spécialement usités, non-seulement par les barons de France, mais encore par un grand nombre de souverains des provinces flamandes et rhénanes. C'était presque comme un mot d'ordre, tant on s'empressa de toutes parts de revenir à la grosse monnaie en adoptant le type tournois.

Mais les choses ne demeurèrent pas toujours en cet état, les richesses de la maison royale et les revenus de la couronne ne s'accrurent point en proportion des besoins des successeurs de saint Louis. Les énormes dépenses des guerres, l'entretien de troupes, en quelque sorte permanentes, l'avidité des grands qui faisaient chèrement acheter leur soumission ou leurs hommages, forcèrent plus d'une fois nos rois de recourir à force expédients. L'altération des monnaies fut donc exploitée

comme source de revenus, d'abord sous Philippe le Bel qui poussa les excès à un tel point qu'il reçut dans l'histoire le nom de *faux monnayeur* (1), puis sous Philippe de Valois et sous le règne désastreux de Jean, de Charles V, de Charles VI et de Charles VII (2). Les grands

(1) Il ne faudrait pas prendre trop à la lettre cette épithète que les chroniqueurs se sont empressés d'enregistrer. Vérification faite, le numismate impartial est forcé de reconnaître que Philippe le Bel est moins coupable que beaucoup d'autres rois de France, et que sa mauvaise réputation tient à la haine que sa politique excita contre lui. A son lit de mort, il recommanda expressément à son fils de réformer le cours des monnaies, opération que sa fin prématurée l'avait seule empêché d'effectuer; car il avait convoqué à cet effet une assemblée de notables (*).

(2) En abaissant l'aloi de la monnaie et en exagérant sa valeur nominale, on réalisait des bénéfices énormes dont on peut se rendre compte en comparant le titre, la taille et le cours légal du gros à la couronne, crée en 1336 et du gros tournois qui l'avait précédé en 1330 Le premier était, en effet, réglé à 10 deniers 16 grains de loi, à 96, 2 par marc, et valait 10 deniers tournois, tandis que le second atteignait 11 deniers 12 grains de loi, se taillait seulement à raison de 60 au marc et n'avait été émis que pour 2 deniers de plus, c'est-à-dire pour 12 tournois (**).

Observons encore, avec M. Robert, qu'au moyen âge les monnaies et souvent les moins bonnes, arrivaient à un chiffre de fabrication très-élevé, parce que le numéraire n'était pas comme aujourd'hui, un simple appoint, mais représentait la plus grande partie de la richesse mobilière, et supportait par ses cours forcés et par les surprises de tarifs, les hausses et les baisses dont les valeurs fiduciaires ont eu, depuis, le monopole. Cette remarque explique pourquoi on trouve encore tant de pièces anciennes, et pourquoi il y a souvent un si grand écart entre le titre de deux exemplaires d'une même monnaie, lors même que cette monnaie n'est pas le produit d'un atelier clandestin. (*Revue numismatique française*, 1869, p. 222.)

(*) Fillon, *Considérations sur les monnaies de France*, p 156.
(**) Leblanc, *Traité des monnaies*.

vassaux, de leur côté, investis dans le principe d'un pouvoir souvent contesté et restreint à d'étroites limites, étaient de simples chefs féodaux, devenus peu à peu de puissants seigneurs. Entourés d'une cour brillante, ils prirent fréquemment à tâche de surpasser par leur luxe et leur opulence la maison de leur royal suzerain, et, comme lui, semblaient, en entreprenant de folles et fastueuses dépenses, ne s'être réservé la fabrication des monnaies que pour ruiner leurs débiteurs et faire banqueroute à leurs créanciers. Au droit de *seigneuriage* que percevaient les possesseurs de monnaies, droit dont les rois avaient autrefois joui exclusivement, et qui consistait à retenir la sixième partie des matières qu'on portait à la fonte, on en ajouta un nouveau qui fut appelé *monéage*. C'était une espèce de *taille* qu'on payait dans toute l'étendue du pays où les espèces avaient cours, à condition qu'il n'y serait plus fait désormais aucun changement.

De ces abus, résultèrent bientôt, comme conséquence, que, après avoir copié d'abord loyalement le type des monnaies de France, les seigneurs s'attribuèrent, comme au temps des premiers Capétiens, le droit de changer le poids, le titre ou le cours des espèces. Les imitations de tournois se firent d'une façon frauduleuse et servile, quelquefois on laissa le nom du roi LUDOVICUS ou PHILIPPUS, ou bien on chercha à tromper l'œil, soit par quelques modifications de lettres, soit en mêlant au type de la monnaie des emblèmes appartenant au nom ou à l'écu du baron imitateur (1), soit, enfin, par quelques

(1) C'est au XIIIe siècle que l'on commença à prendre les armoi-

signes de fantaisie destinés à rendre l'assimilation aussi complète que possible à première vue avec les véritables gros tournois [1]. Quant à la légende TURONUS CIVIS, elle était pour ainsi dire devenue une banalité tombée dans le domaine public, n'ayant plus d'autre siguification que d'indiquer la valeur de la pièce.

A côté de ces copies déloyales du gros tournois, nous en trouvons d'autres imitations plus honnêtes et non moins intéressantes. Ce sont les monnaies au châtel dit *brabançon,* qui par la nature de leur dessin et de leurs légendes ne donnent prise à aucune équivoque possible. Cette empreinte semble avoir servi de règle à un grand nombre de monnaies des Pays-Bas. Ce n'est plus la coupe ou le plan d'une forteresse qui est ici représentée, mais un véritable château en élévation, vu de face, avec fenêtres et portail, flanqué de deux tours latérales, surmontées elles-mêmes, tantôt d'un toit en pointe, tantôt de créneaux. (*Brabant, Flandre, Namur, Herstal, Looz, Luxembourg, Saint-Pol.* — Pl. XIII, fig. 7 et 8.)

Au lieu des fleurs de lis de la bordure, se trouvent quelquefois des feuilles de trèfle ou de vigne, des triples globules, des alérions, etc., etc. Les mots TURONUS CIVIS

ries pour emblèmes monétaires. Il en résulte que la numismatique et le blason ont souvent lieu de se prêter un mutuel appui, l'une aidant à reconnaître l'origine de certaines armoiries, l'autre servant à déterminer l'âge et la provenance de pièces qui ne pourraient recevoir d'attribution par d'autres moyens, soit par suite de l'absence de tout nom de seigneur, d'atelier ou de province, soit à cause de la simultanéité des noms ou de la banalité des légendes.

[1] *Voy.* les réflexions faites à ce sujet; *Monnaies au type esterlin,* INTRODUCTION, pp. XVIII et suiv.

font place à une autre légende spéciale au seigneur ou à la localité. L'inscription religieuse que porte extérieurement l'autre face est également modifiée et remplacée par les suivantes, empruntées comme la première aux livres saints : GRACIA DOMINI DEI NOSTRI FACTUS SUM (Namur); VERITAS DOMINI MANET IN ÆTERNUM, ou bien BENEDICTA SIT SANCTA TRINITAS ET INDIVISA UNITAS (Cambrai); PAX DOMINI SIT SEMPER NOBISCUM (Flandre), etc., etc.

Enfin certaines espèces, tout en conservant avec les monnaies royales un rapport de valeur qui s'appréciait exactement en tournois, prirent un aspect bien différent de celui du gros français, telles sont les espèces dites : *au monogramme du Hainaut*, pl. XIII, fig. 9; *et au lion de Flandre*, pl. XIII, fig. 10 (1). Les barons, par des types

(1) Il est assez difficile de préciser dans quelle partie des provinces belges les gros au lion prirent naissance. Ces monnaies débutèrent avec le XIVe siècle et eurent un cours très-étendu, ce qu'attestent suffisamment les nombreuses imitations dont elles furent l'objet, non-seulement dans les Pays-Bas, mais jusqu'en Bretagne et en Aquitaine. Nous complétons ici la liste qui a été donnée par M. ROUYER dans la *Revue numismatique française* en 1851.

FLANDRE . . .	Robert de Bethune (1305-1322). Louis de Crécy (1322-1346). Louis de Male (1346-1383).
BRABANT . . .	Jean III (1312-1355). Jeanne et Wenceslas (1355-1383). Jeanne seule (1383-1406).
LUXEMBOURG.	Henri IV (1288-1309). Jean l'Aveugle (1309-1346).
LIÉGE.	Adolphe de la Marck (1313-1344). (Monnaie de convention avec Jean de Luxembourg et Guillaume de Namur).

distincts, voulurent afficher une indépendance qui, chez beaucoup, était plutôt fictive que réelle ; l'art, en se perfectionnant, fit établir une louable émulation entre les graveurs des différents pays ; de là surgirent ces empreintes multiples, tout à la fois très-remarquables, qui rendent si intéressante l'étude numismatique des XIVe, XVe et XVIe siècles, et qui, en même temps, donnent un si haut prix aux collections des monnaies de cette époque (1).

Un travail du genre de celui-ci nécessitait des emprunts nombreux, je n'ai pas craint de les faire, en citant toujours scrupuleusement et autant que possible textuellement chaque auteur, pour laisser à chacun la part de mérite et aussi la part de responsabilité qui lui revient. On aura ainsi sous la main toutes les pièces qui permettront au

GUELDRE . . .	Renaud III (1343-1361).
LOOZ	Thierry (1336-1361).
RUMMEN . . .	Arnould d'Oreye (1331-1365).
HAINAUT . . .	Guillaume Ier (1304-1335). Guillaume II (1337-1344).
HOLLANDE . .	Le même.
NAMUR	Jean Ier (1297-1331). Guillaume Ier (1337-1391).
CAMBRAI . . .	Guillaume d'Auxonne (1337-1342). Pierre IV (1349-1368).
SERAIN	Valéran de Ligny (1313-1353).
BRETAGNE . .	Charles de Blois, milieu du XIVe siècle. Jean de Montfort, id. id. Jeanne de Flandre, id. id.
AQUITAINE . .	Édouard III (1327-1377).

(1) Il nous suffit de citer les belles et nombreuses suites monétaires de *Flandre*, de *Hainaut*, de *Cambrai*, de *Lorraine*, de *Liége*, etc.

lecteur d'apprécier en connaissance de cause les opinions que j'ai discutées, de contrôler les indications sur lesquelles elles reposent, de juger en dernier ressort les attributions auxquelles je me suis arrêté.

Je manquerais à un devoir, si, en finissant, je ne remerciais les personnes qui ont bien voulu mettre leurs trésors numismatiques à ma disposition, et celles qui ont eu l'obligeance de me transmettre quelques-uns des renseignements dont j'ai fait usage dans ce travail.

Listes des contrées et des personnages aux noms desquels, des gros tournois ont été frappés (1).

GROS TOURNOIS DES PROVINCES FRANÇAISES.

I. DUCHÉ DE BRETAGNE.

Charles de Blois (1341-1364).
Jean V (1365-1399).

II. VICOMTÉ DE LIMOGES.

Charles de Blois (XIVe siècle).

III. DUCHÉ D'AQUITAINE.

Édouard III (1327-1355).
Henri de Lancastre, comte de Derby (1349).

IV. ROYAUME DE NAVARRE.

Charles le Mauvais (1349-1387).
Philippe de Longueville *régent*.

V. COMTÉ DE PROVENCE.

Charles d'Anjou (1246-1285).
Louis et Jeanne (1347-1382).

(1) L'auteur prie instamment les amateurs qui auraient dans leur collection quelques pièces inédites de vouloir bien lui en envoyer un dessin ou une empreinte, ou de lui signaler les omissions qu'il aurait pu commettre.

VI. DAUPHINÉ.

Charles V (1349-1364).

VII. COMTÉ DE SAVOIE.

Aimon (1329-1343).

VIII. PRINCIPAUTÉ DE PIÉMONT [1].

Charles II d'Anjou (1289-1309).
Philippe, prince d'Achaie (1305).

IX. BARONNIE DE VAUD.

Louis II de Savoie (1302-1350).

X. DUCHÉ DE BOURGOGNE.

Eudes IV (1315-1350).
Philippe le Hardi (1363-1404).

XI. ÉVÊCHÉ DE CAMBRAI.

Guillaume d'Auxonne (1337-1342).
Pierre d'André (1349-1368).
Gérard de Dainville (1372-1378).

XII. COMTÉ DE SAINT-POL.

Gui IV (1300-1317).
Valéran III (1371-1415).

[1] Nous faisons figurer ici, à la suite des comtes de Savoie, le Piémont et la seigneurie de Vaud, à cause des liens de parenté qui unissaient les souverains de ces pays, à l'époque dont nous nous occupons.

XIII. ÉVÊCHÉ DE VERDUN.

Henri d'Apremont (1312-1349).
Hugues de Bar (1351-1362).

XIV. DUCHÉ DE LORRAINE.

Ferry IV (1312-1328).
Raoul (1329-1346).

XV. COMTÉ ET DUCHÉ DE BAR.

Édouard Ier (1302-1337).
Henri (1337-1344).
Robert (1352-1411).

GROS TOURNOIS DES PROVINCES BELGES.

I. COMTÉ DE FLANDRE.

Captivité de Gui de Dampierre.
Jean de Namur (1302-1303).
Guillaume de Juliers id.
Philippe de Thiette (1303-1304).
(Occupation française).
Philippe le Bel, roi de France (1297-1303).
Robert de Béthune (1305-1322).

II. COMTÉ DE HAINAUT.

Guillaume II (1337-1345).
Louis de Bavière (1345-1347).
Guillaume III (1356-1389).

III. COMTÉ DE NAMUR.

Jean Ier (1297-1331).

IV. DUCHÉ DE BRABANT.

Jean II (1294-1312).
Jean III (1312-1355).

VI. VILLE DE MAESTRICHT.

VI. SEIGNEURIE D'HERSTAL.

Jean Tristan (1285-1309).

VII. BARONNIE DE PERWEZ.

Gérard, vers 1316.

VIII. COMTÉ DE LOOZ.

Arnould VIII (1280-1328).

IX. COMTÉ DE LUXEMBOURG.

Henri IV (1288-1309).
Jean l'Aveugle (1309-1346).

X. ÉVÊCHÉ DE LIÉGE.

Hugues de Châlon (1296-1301).
Thibaut de Bar (1303-1312).

XI. SEIGNEURIE DE FLORENNES.

Thibaut de Lorraine (1281-1312).

GROS TOURNOIS DES PROVINCES HOLLANDAISES.

I. COMTÉ DE HOLLANDE.

Florent V (1266-1296).
Jean Ier (1296-1299).
Jean II d'Avesnes (1299-1304).
Guillaume III (1304-1337).

II. SEIGNEURIE DE BORKULO.

Gisbert (2e moitié du XIVe siècle).

III. SEIGNEURIE DE CUNRE.

Jean (1re moitié du XIVe siècle).

IV. SEIGNEURIE DE GRONINGUE.

Anonyme.

V. SEIGNEURIE DE FIVELGO.

Anonyme.

VI. SEIGNEURIE DE DRENTHE.

Renaud (XIVe siècle).

VII. DUCHÉ DE GUELDRE.

Renaud II (1326-1343).

VIII. SEIGNEURIE DE LIMBRICHT.

Arnould de Steyn (fin du XIVe siècle).

IX. SEIGNEURIE D'IEVER.

Anonyme.

X. SEIGNEURIE D'ARKEL.

Jean (XIVe siècle).

GROS TOURNOIS DES PROVINCES RHÉNANES.

I. EMPIRE D'ALLEMAGNE.

Louis de Bavière (1314-1347).

II. ÉVÊCHÉ DE MUNSTER.

Eberhard de Diest (1301-1305).

III. ABBAYE D'ESSEN.

Élisabeth de Nassau (1370-1413).

IV. ABBAYE DE GERISHEIM.

Anonyme.

V. SEIGNEURIE DE BLANKENBERG.

Louis (?).

VI. SEIGNEURIE DE RANDERODE.

Louis (XIVe siècle).
Arnould id.

VII. SEIGNEURIE DE FAUQUEMONT.

Anonyme.

VIII. SEIGNEURIE DE HEINSBERG.

Godefroy (1361-1395).

IX. SEIGNEURIE DE S'HEERENBERG.

Guillaume (1369-1389).

X. COMTÉ DE NASSAU-WEILBOURG.

Jean (1361-1371).

XI. COMTÉ D'OLDENBOURG.

Conrad Ier (1368-1386).
Christian VI (1368-1398).
Anonyme.

XII. COMTÉ DE SAYN.

Jean III (XIVe siècle).
Anonyme.

XIII. SEIGNEURIE DE HOMBOURG.

Salentin III (1339-1386).

XIV. SEIGNEURIE DE WILDENBOURG.

Hermann (XIVe siècle).

XV. ABBAYE DE WERDEN.

Henri de Wildenbourg (1360-1382).

XV. COMTÉ DE BERG.

Adolphe VIII (1308-1348).
Guillaume II (1360-1380).

XVII. DUCHÉ DE JULIERS.

Valéran (1278-1297).
Guillaume Ier (1328-1361).
Guillaume II (1361-1393).

XVIII. COMTÉ DE WIED.

Guillaume d'Isenbourg (1367-1376).

XIX. ÉNIGMATIQUES.

EXPLICATION DES PLANCHES.

Sur les deux planches qui suivent cette introduction, sont représentés les principaux types de gros tournois en usage en France et dans les pays limitrophes, au XIIIe et au XIVe siècle.

Planche Ire.

Fig. 1. Gros tournois de saint Louis.
— 2. — — de Philippe le Bel.
— 3. — — de Charles IV.
— 4. Demi-gros de Philippe le Bel.
— 5. Gros à la couronne, de Philippe de Valois.
— 6. — à la queue, id.
— 7. — à la fleur de lis, id.

Planche II.

Fig. 1. Gros au châtel fleurdelisé, du roi Jean.
— 2. — à la couronne, id.
— 3. Varieté.
— 4. Variété.
— 5. — au K, de Charles V.
— 6. — au dauphin, de Charles V.
— 7. — au châtel namurois, de Jean Ier, comte de Namur.
— 8. — — brabançon, de Jean II, duc de Brabant.
— 9. — au monogramme du Hainaut, de Jean II d'Avesnes.
— 10. — au lion de Flandre, de Louis de Crécy.

J. Chautard.

MEDAILLES ET JETONS INÉDITS

RELATIFS A L'HISTOIRE

DES DIX-SEPT ANCIENNES PROVINCES DES PAYS-BAS.

DEUXIÈME ARTICLE.

PLANCHES *d, e, f, g.*

XVII.

POVR · SOVSTENIR · CROI. Écu couronné aux armes de la maison de Croy, d'argent à trois fasces de gueules, écartelées avec celles de Renty qui sont : d'argent à trois haches de gueules.

Rev. SIL + ADVENOIT · 1550. Monogramme, composé des lettres : ANTOINE, qui forme le nom de baptême de messire de Croy, premier prince de Porcéan.

Antoine de Croy, premier prince de Porcéan, baron de Montcornet, né en 1541, était le fils unique de Charles de Croy et de Françoise d'Amboise, marquise de Renelle. Il épousa Catherine de Clèves, comtesse d'Eu et dame des terres souveraines de Linchan et Château-Renan, deuxième fille du duc de Nevers, qui, après la mort de son époux, se remaria à Henri de Lorraine, duc de Guise (1).

Antoine se fit protestant, et suivit le parti de Coligny; il mourut le 5 mai 1567, à l'âge de 26 ans, sans laisser de postérité.

(1) *Supplément aux trophées de Brabant*, t. I, p. 259.

Ce jeton porte ses deux devises.

Par sa mort, la principauté de Porcéan et la baronnie de Montcornet, passèrent à messire Philippe de Croy, duc d'Arschot, prince de Chimay et du Saint-Empire, chevalier de l'ordre de la Toison d'or, son cousin germain, qui mourut en 1595, et eut pour devise : « *J'y parviendrai Croy* (1), » et pour emblème, une ruche avec ces mots : « *Dulcia mixta malis* (2).

XVIII.

Les armoiries de Croonendael, écartelées de vair et de gueules à la couronne d'or; l'écu timbré d'un casque, orné de ses lambrequins. Cimier, un vol.

Rev. Dans le champ :

tot
ghenuechte
laet u
croonen
daelen

(Pour la jouissance vous faites descendre les couronnes.)

Devise de la famille de Croonendael, faisant allusion au nom et à la couronne du blason.

Une branche de la famille d'Elderen adopta le nom de

(1) Bon de Reiffenberg, *Histoire de l'ordre de la Toison d'or*, p. 451. *Voyez* aussi ses jetons publiés par Van Loon, t. I, pp. 92 et 94.

(2) Cte Alp. O'Kelly de Galway, *Dictionnaire des cris d'armes et devises*, p. 57. *Voyez* aussi sa médaille et ses jetons publiés par Van Loon, t. I, p. 62.

Croonendael, et finit par abandonner entièrement celui d'Elderen.

Henri d'Elderen, dit de Croonendael, modifia, en 1440 environ, ses armes, et blasonna, ainsi que le firent ses descendants pendant quelques générations : de vair à la fasce de gueules chargée d'une couronne d'or, tandis que les fils cadets portèrent de vair à la fasce d'or (armes d'Elderen) au franc quartier de dextre, de gueules chargé d'une couronne d'or.

Au milieu du XVIe siècle un de ses descendants, Jean de Croonendael, qui fut chef d'un corps d'infanterie de Maximilien d'Egmont, comte de Buren, abandonna entièrement le nom d'Elderen, pour ne porter que celui de Croonendael, et apporta aussi un changement dans ses armes qu'il écartela de vair et de gueules à la couronne d'or, telles qu'elles sont représentées sur la médaille.

Il avait épousé, en 1540, Catherine de Nys.

Leur fils Paul, seigneur de Vliringen, servit d'abord sous le comte d'Arenberg; mais, après avoir éprouvé des adversités, il quitta la carrière militaire pour se vouer entièrement à l'étude des sciences. Il fut créé chevalier et fut nommé trésorier, garde des chartes et greffier des domaines en 1580, et membre du conseil des finances du roi en 1604. Il mourut en 1621, ayant épousé Catherine de Gilles, qui décéda en 1597.

De ce mariage naquit : Henri, seigneur de Vliringen, Breethout, Beveren, la Bruyère, etc., qui fut conseiller, trésorier, garde des chartes et greffier des domaines et des finances du roi. Il fut créé chevalier le 20 août 1622, et mourut en 1643. Il avait épousé Adrienne Immelot,

dame de Steenbrughe, décédée en 1655, fille de Pierre Immelot, écuyer, seigneur de Leghere, et d'Adrienne de la Torre, dont il eut deux fils.

1° Paul, seigneur de Vliringen et Breethout, créé chevalier le 12 avril 1644, et mort sans avoir été marié.

Il reprit les armes de vair à la fasce de gueules, chargée d'une conronne d'or; et

2° Henri, seigneur de Vliringen, Breethout, Beveren, la Bruyère et Sourbise, greffier, conseiller, garde des chartes et receveur général des domaines et finances du roi, puis secrétaire du conseil d'État, créé chevalier, le 10 octobre 1645 et mort le 29 décembre 1665. Il avait épousé Marie-Françoise d'Ennetières, décédée le 2 mai 1700, fille de messire Jacques d'Ennetières, chevalier, baron de la Berlière, seigneur de Harlebois, etc., et de Marie de Baudequin, veuve de messire Jean-Baptiste de Broekhoven, baron de Bergeyk.

Par lettres patentes de Philippe IV, en date du 2 avril 1660, il obtint augmentation et décoration d'armoiries. « Il porta écartelé de vair et de gueules à la « couronne d'or, sur le tout d'or au créquier de gueules, « armes des sires de Créquy, dont messire Henri de « Croonendael descendit du côté maternel. Heaume « couronné d'or; timbre, un chapeau de gueules rebrassé « de vair, surmonté d'un bouton d'or; tenants, à dextre, « un homme armé d'or de toutes pièces à l'antique, « affublé d'un manteau de gueules rebrassé et fourré de « vair, tenant en main une banderolle (bannière), chargée « de vair frangé d'or; à senestre, une femme vêtue d'un « habit diapré d'or surcot de vair et affublée pareillement

« d'un manteau de gueules doublé et rebrassé de vair,
« tenant en la main une banderolle (bannière) de gueules
« chargée d'une couronne d'or (1). »

Ces époux eurent deux fils :

1° Jacques-Henri, seigneur de Vliringen, Breethout, Sourbise, etc., né à Bruges, conseiller et maître des requêtes de la chambre des comptes du roi, et intendant de la ville et de l'arrondissement de Gand.

Par lettres patentes du roi Charles II, en date du 2 octobre 1681, il obtint l'érection des seigneuries de Vliringen et Breethout en vicomté ; et

2° Paul de Croonendael.

Il est difficile de fixer au juste l'époque à laquelle cette médaille a été frappée, attendu qu'elle ne porte, d'un côté, que les armes et, de l'autre, la devise de la famille de Croonendael. Or le blason, tel qu'il est représenté sur cette pièce, rappelle l'adoption de l'écu écartelé, par messire Jean de Croonendael, au milieu du XVIe siècle. Par conséquent, nous croyons que, au point de vue de l'histoire, il faudrait la classer à cette époque, bien qu'il se pourrait qu'elle eût été faite à une date plus récente.

XIX.

Buste à gauche, de Guillaume, duc de Juliers, Clèves et Berg, coiffé d'un chapeau ; une guirlande de feuilles sert de bordure.

(1) J.-B. Christyn. *Jurisprudentia heroica*, t. I, p. 196b-197. *Voyez* aussi *Supplément aux trophées de Brabant*, t. I, p. 190** et **191 ; *Théâtre de la noblesse de Brabant*, t. III, p. *17 ; et J. le Roux. *Recueil ou théâtre de la noblesse de Flandre, d'Artois*, etc., p. 350.

Rev. Dans le champ : SPARTAM NACTVS · HAC · ADORNA · 1551. La bordure est également formée d'une guirlande de feuilles.

Au cabinet royal des médailles, à la Haye, se trouve une pièce à l'effigie du même prince, dont le droit est semblable à celui de la médaille publiée par Van Mieris, t. III, p. 14, n° 1, mais qui porte sur le revers la même inscription qui se trouve sur la pièce que nous venons de décrire, accompagnée du millésime en chiffres romains : MDXXXIX (1).

A quelle occasion ce jeton a-t-il été frappé ?

L'histoire ne nous apprend aucun événement particulier qui ait eu lieu en 1551, concernant ce prince ou ses États.

Tout ce que nous avons trouvé, c'est qu'en cette année, le duc Guillaume fit promulguer les ordonnances réglant à quelles conditions l'exercice de la juridiction ecclésiastique serait permis dans ses États (2).

Ce prince, au caractère ambitieux et inconstant, fut obligé, en 1543, de céder à l'empereur Charles-Quint le duché de Gueldre et le comté de Zutphen.

XX.

CAROLVS A BERLAYMONT BARO. Buste à droite, décoré de l'ordre de la Toison d'or.

(1) J.-C. de Jonge. *Notice sur le cabinet des médailles et pierres gravées de S. M. le roi des Pays-Bas*, p. 50.

(2) A.-M. Mappius. *Annales Juliæ, Cliviæ, Montiumque comitum et ducum*, t. III, p. 71.

Rev. IN· ADVERSIS CONSTANS, devise de la famille de Berlaimont. Sur un rocher au milieu d'une mer violemment agitée, une femme armée, soutenant une colonne brisée en dépit des quatre vents qui semblent la menacer. Un lion est couché à ses pieds.

Charles, baron de Berlaimont, seigneur de Floyon, Hierges, Hautepenne, Kermpt, Peruwelz et Engis-sur-Meuse, chevalier de l'ordre de la Toison d'or, grand-veneur de Brabant, de Flandre et de Namur, gouverneur et souverain-bailli de ce dernier comté, chef des finances, était fils de Michel et de Marie de Barauth. Il mourut en 1578. Il fit constamment preuve de zèle pour la religion catholique et de fidélité pour son souverain.

En récompense de son dévouement, sa baronnie de Berlaimont fut érigée en comté, en 1574. Par conséquent, cette pièce a été frappée antérieurement à cette époque, probablement à l'occasion de sa nomination de chevalier de l'ordre de la Toison d'or, ce qui eut lieu le 27 janvier 1555, au vingt-deuxième chapitre de l'ordre tenu à Anvers (1).

Sur le jeton au millésime 1576, publié par Van Loon, t. I, p. 221, et également frappé en son honneur, il porte le titre de *comte de Berlaimont*.

L'emblème et la légende du jeton de 1575, publié par Van Loon, t. I, p. 212, ont été empruntés au revers de cette pièce.

XXI.

PHILIP · RE · ANG · FR · NE · P · H · (Philippus

(1) Bon de Reiffenberg. *Histoire de l'ordre de la Toison d'or*, p. 451.

rex Angliæ, Franciæ, Neapolis, Princeps Hispaniarum.) Tête couronnée du roi Philippe, à droite; derrière elle, les lettres entrelacées RX. (Rex).

Rev. Dans une couronne de laurier :

FIDE

I ·

DEFENS

OR.

Cette pièce, qui est une variété de celle que Van Loon a publiée, t. I, p. 10, n° 4, et classée par cet auteur à la date 1556, a évidemment été frappée avant que l'empereur Charles-Quint eût cédé la couronne d'Espagne à son fils Philippe II (janvier 1556); le titre de prince d'Espagne, qui figure sur ce jeton, l'indique suffisamment.

Van Orden (1) donne une autre variété de cette pièce, avec : *Philippus rex Aragon : Utr.*, tandis que le Clerc (2) en a publié une avec : *Philip. Rex. Angl. Fr. et Hibern.*, et sur le revers : *Fide · defenso.*

XXII.

CAROLVS · V · ROM · IMPR · AVGV · Buste à droite de l'empereur Charles-Quint, à mi-corps, coiffé d'une barrette et décoré du collier de la Toison d'or.

(1) *Handleiding voor verzamelaars van nederlandsche historie penningen*, t. I, n° 571.

(2) *Histoire des provinces-unies des Pays-Bas*, t. IV ; *Explication des médailles*, p. 6, IX, n° 4.

XXIII.

PHILIPPVS · AVSTR · CAROLI · V · CÆS · F · Buste à droite et à mi-corps de Philippe, fils de l'empereur Charles-Quint, plus tard Philippe II, roi d'Espagne, souverain des Pays-Bas. Il a la tête coiffée d'une barrette, et est décoré de l'ordre de la Toison d'or. Sous le bras, N N H.

Le premier de ces deux médaillons est de cuivre ; le second, qui est d'une exécution bien supérieure au premier, est de plomb.

Comme ni l'une ni l'autre de ces pièces ne portent de millésime, nous avons cru devoir les classer à la date à laquelle Charles-Quint céda le gouvernement des Pays-Bas à son fils Philippe (25 octobre 1555). La qualification de Philippe d'Autriche, fils de l'empereur Charles V, sur le deuxième médaillon, est exactement ce qui se trouve sur les jetons frappés en mémoire de cet événement, publiés par Van Loon, t. I, p. 7, nos 1 et 2.

XXIV.

PHILIPPVS · DEI · G · HISPANIARVM · REX · INVIC. Buste à gauche du roi Philippe II, décoré de l'ordre de la Toison d'or.

Rev. PAX · MVLTA · DILIGENTIBVS · LEGEM · TVAM · (1). Un trophée d'armes, surmonté d'une couronne royale.

(1) Cette légende est empruntée au psaume 119, verset 165.

Cette médaille, sans millésime, fait allusion à la paix conclue, en 1559, à Cateau-Cambresis, entre Henri II, roi de France, et Philippe II, roi d'Espagne.

XXV.

HER · HANS · WALHART · RITTER · Z^c^. Buste à gauche de messire Jean Walhart, chevalier.

Rev. GOT · BEHVET · M · ALLE · MENSCHEN. (Dieu m'ait, ainsi que toute l'humanité, dans sa sainte garde.) Un écu au tronc contrecoté, péri en bande, l'écu timbré d'un casque orné de ses lambrequins et sommé d'une couronne ; cimier, un oiseau de profil entre deux vols chargés du tronc contrecoté de l'écu.

En 1566, la gouvernante Marguerite pria vainement le roi Philippe II de convoquer les états généraux. Il ne lui répondit qu'en lui envoyant trois cent mille couronnes d'or, pour organiser et garder sur pied, pendant deux mois, une armée composée de trois mille cavaliers et de dix mille fantassins, à recruter en Allemagne, savoir : mille cavaliers par Éric, duc de Brunswick, cinq cents par Philippe, le frère de ce dernier, deux cent cinquante par Jean Barnisius et le reste par Jean Walhart [1], dont les traits sont conservés sur cette médaille.

XXVI.

SOLI · DEO · GLORIA · 1573. Le lion néerlandais,

[1] F. Famianus Strada. *Nederlansche oorloge*, pp. 333 et 334.

dans l'enclos palissadé (*hollandsche tuin*), élevant fièrement dans ses griffes le drapeau de la liberté ; devant lui, comme pour le protéger, les armes couronnées du prince Guillaume d'Orange, entourées du collier de la Toison d'or, deux bâtons de commandement, passés en sautoir derrière l'écu,

Rev. VICIT · VIM · VIRTUS. Devise de la ville de Harlem. Écu aux armes de Harlem, entouré d'ornements.

Lorsque, en 1572, la West-Frise se fut révoltée et que le duc d'Albe fut obligé de retirer ses forces militaires de la Hollande, pour les employer à recouvrer la ville de Mons, plusieurs villes de Hollande profitèrent de l'absence des troupes espagnoles pour arborer l'étendard de la liberté. Oudewater, Gouda, Leyde, Dordrecht, Gorcum, Harlem, les châteaux de Loevenstein et de Liesveld se rendirent successivement aux partisans du prince d'Orange. Les états de Hollande se réunirent, le 15 juillet 1572, à Dordrecht et proclamèrent le prince Guillaume d'Orange stadhouder. Les autres villes, comme Rotterdam, Schiedam, Delfshaven et Delft se déclarèrent alors pour le prince, tandis qu'on se rendit maître de Woerden et de Schoonhoven. Amsterdam fut dès lors la seule ville de Hollande qui resta fidèle au roi d'Espagne.

Le prince d'Orange, arrivé en Hollande, convoqua les états à Harlem. Dans ces moments de crise et de troubles, les états, qui n'étaient pas toujours assemblés, confièrent pour un certain temps une sorte de dictature au prince d'Orange, qui se vit revêtu du pouvoir le plus absolu, jusqu'au mois de mai 1573.

Cette pièce, qui sans doute a été frappée tout au commencement du mémorable siége de Harlem, qui dura sept mois, du 13 décembre 1572 au 13 juillet 1573, lorsque la ville fut obligée de se rendre aux Espagnols, fait allusion à la situation politique de la Hollande à cette époque, et à la proclamation du prince d'Orange comme stadhouder, dont la prudence et l'habileté inspirèrent dans tout le pays la plus grande confiance dans l'avenir.

Comparez le jeton, frappé également en Hollande, en 1573, publié par Van Loon, t. I, p. 174, avec la médaille de 1584, représentée, dans le même volume, p. 343.

Un exemplaire en or de cette pièce se trouvait, au siècle dernier, dans la collection de M. Corneille Ascanius de Sypesteyn, conseiller et échevin de Harlem.

XXVII.

VROETSHAP × LOON × (récompense des magistrats). Les armes de la ville de Leyde, d'argent à deux clefs en sautoir, de gueules.

Rev. Un lion debout, à gauche, la tête de face, tenant de la patte droite un sabre nu, et de la gauche un écu couronné aux armes de Leyde.

XXVIII.

VROETSCHAP × LOON × En tout semblable au droit de la précédente.

Rev. Dans le champ :

PRUDENS PARENTUM CLADIBUS ET
FIDE VIRTUTE DISCAT PERTINACI
POSTERITAS . . . . . .

XXIX.

LEYDEN IN HOLLANDT. (Leyde en Hollande). Un lion debout, à gauche, la tête de profil, tenant de la patte droite un sabre nu, et de la gauche l'écusson de Leyde.

Les n°s 27 et 28 sont des jetons de présence de la régence de la ville de Leyde, en plomb. Ils ont tous les deux la même face, qui a été publiée par Severinus [1] et qui offre beaucoup de rapport avec la monnaie obsidionale de cette ville, d'un demi-sol, représentée dans l'ouvrage de Van Loon, t. I, p. 188, n° 4, surtout quant à la forme de l'écusson.

Le revers du n° 27 nous rappelle le droit de la médaille, publiée par Van Loon, t. I, p. 196, n° 2, sauf la légende et la différence de la gravure.

Le revers du n° 28 porte la même inscription que celui de la médaille publiée par Van Loon, t. I, p. 196, n° 1, sauf les deux derniers mots : « *Patriam tueri* » qui font défaut sur cette pièce.

Le n° 29, qui est en cuivre et n'a pas de revers, paraît également être un essai de la face d'un jeton de présence communal.

XXX.

Nous ajoutons à ces pièces relatives à la ville de Leyde, une *dute* dentelée, sur laquelle est gravé, d'un côté, un soldat armé d'un fusil et d'une épée, avec cette inscrip-

[1] *Oorspronkelyke beschryving van de belegering en het ontzet der stad Leiden*, n° 3 de la planche en regard de la page 75.

tion : *een sold.* (un soldat), et de l'autre : « *Leyden is ontset* 15 $^{10}/_{3}$ 74 (Leyde est délivrée le 3 octobre 1574).

XXXI.

· VOER · HET · HEILJCH · CRVIS (pour la Sainte Croix). Une croix tréflée

Rev. · OP · COVWENBERCH · (sur Caudenberg).

Deux bâtons de pèlerin en sautoir, chargés d'une coquille suspendue à un ruban ; les emblèmes de saint Jacques.

Les mots des légendes sont séparés par de petites coquilles.

C'est toujours une question problématique que celle de savoir qui des deux, les catholiques ou les protestants, ont fait preuve de la plus grande intolérance dans les Pays-bas, au XVIe siècle.

Le 20 octobre 1581, la religion catholique fut défendue dans toute la Hollande, sous peine, aux infracteurs, d'être punis comme perturbateurs du repos public.

A Bruxelles même, le culte catholique fut suspendu.

Lorsque le duc d'Anjou eut été proclamé duc de Brabant, à Anvers, le 19 février 1582, les catholiques de Bruxelles lui adressèrent une requête pour le supplier de leur rendre la liberté de l'exercice de leur culte, qui était défendu dans plusieurs villes du Brabant, entre autres à Anvers, sous peine d'une amende de 200 florins.

Le duc d'Anjou, pour leur témoigner sa sympathie, écrivit aux magistrats de Bruxelles une lettre datée d'An-

vers, le 8 juin 1582, dans laquelle il fit connaître qu'il avait trois motifs pour accorder la demande légitime des catholiques bruxellois :

1° Comme étant lui-même catholique, il se faisait un devoir de donner l'exemple dans la confession de ce culte;

2° Que le traité avec les États lui imposait le maintien de la paix à l'égard de la religion;

Et 3° parce qu'il ne serait pas raisonnable de laisser les catholiques dans des conditions moins favorables que ne l'étaient les protestants; que, par conséquent, il mandait et ordonnait aux magistrats de Bruxelles de céder préalablement l'abbaye de Caudenberg pour l'exercice du culte catholique, attendu que les catholiques, tout aussi bien que les protestants, lui avaient prêté serment et avaient abjuré le roi d'Espagne; et, enfin, il termina sa lettre en leur faisant entendre qu'il était du devoir des uns aussi bien que des autres de vivre ensemble en bonne intelligence, et qu'il espérait que leur conduite pourrait servir d'exemple à tous ses sujets.

Le duc expédia une copie de cette lettre à messire Olivier Vanden Tempele, gouverneur de Bruxelles, en manifestant le vœu que le culte catholique fût de nouveau rétabli, attendu qu'il avait l'intention de fixer sa résidence à Bruxelles.

Or, on ne jugea néanmoins pas convenable d'exécuter les ordres du duc [1].

[1] Brand. *Historie der reformatie*, t. I, pp. 686 et 687, et Pieter Bor. *Nederlantsche oorloghen*, t. II, 17e livre, folio 27 de l'édition de 1621.

Sur cela, il paraît que le clergé, exaspéré de ce qu'on n'avait pas égard à la volonté manifestée par le duc, fit frapper ce jeton de cuivre, pour ranimer le zèle des catholiques pour la défense de leur religion.

L'abbaye de Caudenberg, qui était dédiée à saint Jacques, a été remplacée par l'église de Saint-Jacques de Caudenberg sur la place Royale, dont le prince Charles de Lorraine posa la première pierre, le 12 février 1776.

C'est dans cette abbaye, dont l'origine remontait à un monastère fondé en 650, que les Bollandistes ont consacré leurs veilles à cet immense ouvrage, connu sous le titre de : *Acta Sanctorum Belgii* (1).

XXXII.

Médaille d'or suspendue à trois chaînettes. RELIGIONE ET PROVIDENTIA. Un autel d'où s'élèvent des flammes (autel brûlant), emblème de la religion; au bas, un cartouche portant cette inscription : M. WILLEM EVERAERTS PENSIONARIS; à l'exergue : S. P. Q. A.

Rev. Dans une guirlande de roses, désignant les privi-

(1) Pendant l'impression de cette notice, notre ami M. R. Chalon, président de la Société royale de numismatique de Belgique, a publié ce jeton intéressant dans son dix-huitième article intitulé : « *Curiosités numismatiques,* » inséré dans la *Revue de la numismatique belge*, 5e série, t. IV, p. 201. En y renvoyant nos bienveillants lecteurs, nous en empruntons les détails suivants qui nous avaient échappé : « La « confrérie de la Sainte-Croix, fondée en 1383, conservait dans un reli- « quaire des parcelles de la croix du Christ. Ce reliquaire, représenté « sur le jeton (la croix), fut perdu ou dérobé pendant les troubles du « XVIe siècle, et la confrérie ne tarda pas à se dissoudre. »

léges d'Anvers, un aigle tenant un écusson aux armes de cette ville; au bas : SIMP. TER.

Guillaume Everaerts remplit les fonctions de pensionnaire d'Anvers, depuis 1581 jusqu'en 1585.

Après la reddition de la ville à Alexandre Farnèse, duc de Parme, qui eut lieu le 16 août 1585, il fut remplacé par Philippe d'Ayala.

M. Génard, le savant bibliothécaire-archiviste de la ville d'Anvers, à qui nous devons ces renseignements, a eu l'obligeance de nous communiquer également que le coin de cette pièce est conservé aux archives d'Anvers.

Il est probable que cette medaille honorifique a été remise au titulaire, en témoignage de reconnaissance des services rendus par lui aux habitants, pendant que cette ville était assiégée par les Espagnols.

(*Pour être continué.*)

NOTICE

SUR LA

TROUVAILLE DE BARNEVELD.

Les trouvailles de monnaies sont rares dans notre pays : plus rarement encore on réussit à les voir en entier. Dans les dernières années, j'ai eu l'avantage d'en pouvoir examiner trois, et je me fais un plaisir d'en donner les détails. C'est surtout la dernière qui offre un grand intérêt.

I.

Aux mois d'avril, mai et juin 1868, les ouvriers occupés à niveler, sous la direction des officiers du génie, le terrain autour du fort détaché dans la plaine de Houten, près du village de Vechten, ont trouvé grand nombre de monnaies romaines : la plupart en argent et frappées par les monétaires des familles consulaires, décrites par Cohen, savoir :

		Pl.	Nos.	Pièces.
Acilia, . . .	Cohen.	I	3	1
Antonia »		III	1	3
» »		IV	29	1
» »		V	40	3
» »		V	43	4
» »		»	48	1
» »		»	52	1
» »		»	60	1
» »		»	63	2
» »		»	64	1
»	légions indéchiffrables			3
Calpurnia		IX	10	1
Carisia		X	1	1
»		»	2	1
Claudia.		XII	6	1
Considia		XIII	2	1
»		»	3	1
Cordia		XIV	1	1
»		»	2	1
Cornelia		XIV	3	1
»		XV	14	1
»		»	20	1
Crepusia		XVI	1	2
Egnatia.		XVII	1	1
Eppia		»	1	1
Hosidia.		XIX	1	1
Julia		XX	9	3
»		XX	10	4
				44

	Pl.	Nos.	Pièces.
			44
Julia	XXIII	69	1
Lucretia	XXV	3	1
Manlia	XXV	2	3
Marcia	XXVI	10	1
Memmia	XXVII	1	1
Mussidia	XXIX	5	2
Naevia	XXIX	1	1
Numonia	XXX	2	1
Petillia.	XXX	1	1
Plancia	XXXI	1	2
Pomponia	XXXIV	5	1
Postumia	XXXV	8	1
Renia	XXXVI	1	1
Sentia	XXXVII	1	1
Thoria	XXXIX	1	1
Tituria.	XXXIX	1	1
Volteja	XLII	1	1
Le denier gravé dans Cohen, familia *Junia*, que nous croyons frappé après la mort de Néron	XXIII	15	1
Puis les impériales :			
Auguste. . . Cohen.	52	87	3
» » . . .	63	205	1
Tibère	119	1	7
			77

			Pièces.
			77
Claude	160	27	1
Néron	179	6	2
Domitien	407	175	1 quinaire.
Antonin le Pieux . . .	303	202	1
Pièces frustes			7
Denier frappé après la mort de Néron SALVS GENERIS HUMANI .			1
			90

Les pièces en bronze, au nombre de 183, étaient presque toutes si frustes et usées que la détermination des têtes était à peu près impossible.

Nous avons reconnu Auguste, Caligula, Antonia, Néron, Claude Drusus, Claude, Néron, Vespasien, Domitien, Trajan, Hadrien et Faustine jeune.

Plusieurs pièces de Drusus et de Claude étaient contre-marquées : quelques-unes de BON, d'autres de BON et PRO, de BON, PRO et IMP (en monogramme) ou de PRO, TIA et IMP : une seule en moyen bronze avait la contre-marque AS.

On aura remarqué que quelques pièces sont très-rares, comme la *Numonia* et la *Junia*, de Cohen; ces deux pièces étaient d'une belle conservation.

L'année suivante, on a trouvé sur le même terrain, mais éparpillées çà et là, encore quelques centaines de monnaies romaines en bronze, si usées et si oxydées qu'elles n'offrirent que des flans sans aucune figure.

II.

Au printemps de 1870, un paysan, le nommé Wyttenhorst, labourant son champ, au village de Windesheim dans l'Overyssel, trouva un petit pot de terre, contenant cent dix-huit pièces d'argent. J'ai eu ce petit trésor en entier entre les mains : il était composé de doubles gros de Jean de Bavière, compétiteur de sa cousine Jacqueline au comté de Hollande.

✠ IOH : DVX : BAVA : FILI : HANONIE : HOLANND : ZZ. Lion rampant, à droite. Exergue : HOLD'.

Rev. ✠ PAX : DNI : SIT : NOBISCVM : Z : MANEAM : SEM. Croix pattée cantonnée de deux heaumes et de deux écussons. (Vander Chijs, pl. XII, n° 11.) . . . . . 109 pièces.

Même type et légendes, mais la croix au revers cantonnée de deux écussons et de deux heaumes (Vander Chijs, pl. XII, n° 2. 3 —

Simple gros au même type (Vander Chijs, pl. XII, n° 13) . . . . . 3 —

Double gros. ✠ IOHIS : DVC : BAVARIE : FILII : HOLLANNT : ZZ. Le lion rampant. En exergue : DORD'.

Rev. Comme les précédentes (Vander Chijs, pl. XI, n° 8.) . . . . . 1 —

Double gros au lion (*Cromsteert*) de Philippe le Bon, comte de Flandres. . . 1 —

117

	117
Double gros (drielander) de Philippe de Saint-Pol, comme ruward du Brabant, frappé à Waelhem	1 —
	118 pièces.

III.

LA GRANDE TROUVAILLE DE BARNEVELD.

Un des derniers jours du mois d'octobre 1871, sept ouvriers étaient occupés à creuser une fosse, destinée à construire une citerne, non loin du village de Barneveld, en Gueldre, dans les environs de la ville d'Amersfoort. Le terrain était à peu de distance d'un ancien bâtiment, connu de temps immémorial sous le nom de *Drostenhuis* (maison du sénéchal), vendu et démoli depuis quelques années, où on avait construit cet été un hospice d'orphelins. Les ouvriers crurent leur tâche finie et le puits assez profond, lorsqu'un surveillant survint et leur ordonna de creuser encore quelques centimètres : ils se remirent en murmurant à la besogne, mais rappelèrent bientôt le surveillant qui s'était éloigné. Leurs outils avaient touché un corps dur, qui en se brisant avait mis au jour deux pièces d'or. Revenu près des travailleurs, le surveillant vit le nombre des pièces se multiplier ; le bourgmestre et les notabilités du village se rendirent sur les lieux, et bientôt on exhuma avec prudence un pot d'argile (restauré depuis et placé à la mairie du lieu), contenant deux mille et vingt-trois monnaies toutes en or.

Nous avons examiné la trouvaille entière, à l'exception

de sept pièces, chaque ouvrier en ayant gardé une, comme souvenir.

En outre, la moitié du trésor fut donnée en partage aux ouvriers, tous hommes de bonne conduite, qui se voient ainsi dans une certaine aisance : l'autre moitié fut attribuée par le propriétaire du terrain à l'hospice des orphelins.

Les monnaies que nous passerons maintenant en revue consistent, pour la plus grande moitié, en monnaies des Pays-Bas, dont nous nous occuperons en premier lieu.

MONNAIES DES PAYS-BAS.

		Nombre
1	Chaise ou klinkaert de Guillaume VI de Bavière, comte de Hollande. (Vander Chijs, pl. V, n° 4.)	7
2	Chaise de Philippe le Bon et Jacqueline de Bavière. (Vander Chijs, pl. XIII, n° 2.) .	1
3	Lion de Philippe le Bon, frappés à Malines. (Vander Chijs, pl. XV, n° 3.)	7
4	Même pièce, comme comte de Flandre . .	8
5	Même pièce, comme comte de Hainaut. (Chalon, pl. XXI, n° 157.).	2
6	Lion d'or de Philippe le Bon, comte de Hollande, comme Vander Chijs, pl. XIV, n° 9 ; mais sans les deux croisettes après le briquet dans la légende du revers . .	1
7	Franc à cheval de Philippe le Bon, comte de Hollande. (Vander Chijs, pl. XIV, n° 4.).	1
8	Même pièce, comme comte de Hainaut. (Chalon, pl. XXI, n° 156.)	1
	A reporter	28

		nombre.
	Report	28
9	Même pièce, comme duc de Brabant. (Vander Chijs, pl. XV, n° 1.)	1
10	Florin au Saint-André, de Philippe le Bon, comte de Hainaut. (Chalon, pl. XXI, n° 160.)	1
11	Même pièce, comme comte de Flandre. PHS ✕ DV — X ✕ BVRG' — COMES ✕ FLAND. Écu à sept quarts sur une croix pattée. *Rev.* SANCTVS ✕ — ANDREAS. Le saint portant la croix	1
12	Florin d'or au Saint-André, de Charles le Téméraire, comte de Flandres, comme Serrure, p. 249, n° 107, mais avec KAROLV — S ✕ DEI ✕, etc. . .	3
13	Même pièce. Variété. KAROL — VS ✕ DEI ✕ — GRA ✕ CO — ✕ FLAN. *Rev.* Saint André la tête nimbée, inclinée à droite, portant la croix; aux pieds du saint un éperon	2
14	Florin au Saint-André, du même, comme duc de Brabant. (Vander Chijs, pl. XVI, n° 1.)	1
15	Même pièce. Variété. KAROL ✕ — DX ✕ BG ✕ — BRAB ✕ — Z ✕ LIM ✕. Sans marque monétaire.	
	A reporter	37

Nombre.

Report 37

Rev. SAHCTVS ⁑ AHDREAS. Le saint la tête tournée à gauche. . . . 1

16 Florin au Saint-André, de Marie de Bourgogne. (Vander Chijs, pl. XVII, n° 1.)

Variété inédite : tourelle comme marque monétaire, au lieu de la main 1

17 Demi-noble de Maximilien et Philippe d'Autriche, comme duc de Brabant, 1488. (Vander Chijs, pl. XVIII, n° 4.) . . . 2

18 Même pièce. ✠ MO + RO' + RE' (*sic*) + Z · PhI' + AR'DVC' + AVS + BVRGOEN + BRA.

Rev. — Comme le précédent. 1

19 Demi-noble des mêmes, pour la Hollande. (Vander Chijs, pl. XVII, n° 5.) . . . 1

20 Même pièce. Variété. CO + hO. . . . 1

21 Même pièce. ✠ MO + RO + RG + Z + PhI + ARDVC + AVS + BG + CO + hOL + Z + Z.

Rev. — Comme le n° 6, pl. XVII, de Vander Chijs 1

22 Florin d'or au Saint-Philippe, de Philippe le Beau frappé, à Anvers. (Vander Chijs, pl. XXI, n° 1.) S'PhE ⁑ INTERCED × × PRO ⁑ NOBIS × — ✋. Saint Philippe à mi-corps, la tête nimbée; droite crosse,

A reporter 45

		Inaire.
	Report	45
	gauche livre : devant lui écusson couronné à cinq quarts.	
	Rev. ✠ PH'S ‡ DEI ‡ GRT ‡ TRAHID ‡ TVSTE ‡ DVX ‡ BVRG‡ BRT. Croix ornée, dont les extrémités sont recourbées et fleuronnées; un lion en cœur; deux couronnes et deux fleurs de lis entre les bras de la croix . . .	3
23	Même pièce. Variété. DVX ‡BVR ‡B .	1
24	Même pièce. Variété. DVX ‡BVRG' + B	9
25	Même pièce. Variété. DVX ‡BVRG' + B' + Z.	2
26	Même pièce. Variété. INTERAD. *Rev.* Comme le n° 25	3
27	Même pièce. Variété. INTERAD. *Rev.* DVX ‡BVR ‡B	1
28	Même pièce. Variété. INTERADEDE. *Rev.* Comme le n° 27	1
29	Même pièce. Variété. INTERAD. *Rev.* DVX ‡BVRG ‡BRT ‡Z . . .	1
30	Même pièce, légende comme le n° 22; la croix est cantonnée de deux fleurs de lis et de deux couronnes	1
31	Même pièce, mêmes figures. Variété. DVX ‡BVRG' + B.	
32	Même pièce et figures. Variété. DVX ‡ BVRG + B' + Z.	5
	A reporter.	72

Nombre.

Report 72

33 Même pièce et figures. Variété. INTERCD.
Rev. DVX ‡ BVRG' + B 8

34 Comme le précédent. Variété. INTCEDE. 2

35 Comme le précédent. Variété. INTCEDE.
Rev. DVX ‡ BVRG' + B' + Z 1

36 Comme le précédent. Variété. INTER-CED.
Rev. TVSTRIE ‡ DVX BVRG ‡ B. . 1

37 Figures comme le n° 22. Variété. INTER-CEDE.
Rev. TVSTE ‡ DVX ‡ BG ‡ B + Z . . 2

38 Comme le précédent. Variété. TVSTE ‡ DVX ‡ BVRG ‡ BR 1

39 Florin d'or au Saint-Philippe, autre type, le saint tient un bâton dans la main droite : l'écusson n'est pas couronné, la croix au revers se trouve dans une épicycloïde de quatre lobes et n'est pas cantonnée.

Vander Chijs, n'en ayant pas rencontré un exemplaire, l'avait fait graver d'après les planches d'Alkemade, pl. XXI, n° 4.

Les légendes diffèrent de ses gravures, nous les donnons en toutes lettres :

SANCTE * PHE * INTER — CE-DE * PRONOBIS * 1 99.

Rev. PHS * DEI * GRT * TRCHI-

A reporter 87

Numéro.

Report 87

DVX * AVSTRIE * DVX * BVRG * BRA 1

40 Même pièce. Variété. INTERA — EDE * PRONOBIS * 1599.

Rev. BVRG * BR'. 1

41 Florin au Saint-Philippe, inconnu à Vander Chijs. * S * PHE * INTERCED — * PRO * NOBIS Saint debout nimbé, droite croix longue, gauche livre.

Rev. PHS * DEI * GRA' * ARCHD * AVSTE * DVX * BG * B. Croix fleuronnée; au centre écusson de Brabant, cantonnée des écussons de France, de Flandre, de Bourgogne, d'Autriche . . 1

42 Florin au Saint-Philippe, frappé à Maestricht. Vander Chijs ayant fait graver cette pièce, pl. XXI, n° 6, sans l'avoir vue, les légendes y sont tout à fait erronnées. La croix est cantonnée de deux couronnes et de deux fleurs de lis ; mais placées autrement que dans la figure de Vander Chijs.

PHS × DEI * GRA * AR — CHID * AVST * Z * — *

Rev. MO' AV' * FACTA * TRAIECT' * IN * VROENHOF * 1500 1

43 Même pièce, variété. Grande étoile entre la croix et la tête du saint.

A reporter 91

Nombre.

Report 91

Rev. MONE * TV * FACTA * TRA-IECTI * IN * VROHOF · 1502. La croix est cantonnée de deux fleurs de lis et de deux couronnes 1

44 Même pièce. Variété. TRAIECTI * 1503 1

45 Florin au Saint-Philippe debout, de Philippe le Beau, comte de Flandres. (Serrure, *Cabinet du prince de Ligne*, p. 259, n° 136.). 1

46 Florin au Saint-Philippe debout, type du n° 41. S ♣ PHE ♣ INTERA — EDE ♣ PRO ♣ NO — BI.

Rev. PHS ♣ TRAHID — TVST ♣ DVX ♣ BG ♣ CO ♣ F ♣ 1

47 Florin au Saint-Philippe à mi-corps. (Serrure, pl. 259, n° 137.). 1

48 Même pièce. Variété. INTAEDE.

Rev. DVX . . . . . .

49 Même pièce. Variété. NI (*sic*)—TERAED —E.

Rev. DVX 2

50 Même pièce. Variété. S — PHILIPE ♣ ITAED — E ♣ PRO ♣ NOBIS.

Rev. DVX 3

51 Même pièce. Variété. Même légende que le n° 50.

Rev. DV. La croix cantonnée de deux couronnes et de deux fleurs de lis. . . . 3

A reporter 109

Nombre.

Report 109

52 Même pièce et figures. Variété. ITCEDE. 1

53 Même pièce et figures. Variété. INTCE — DE ✦ PRO ✦ NOB. 6

54 Même pièce et figures. Variété. S — PhI-LIPE ✦ INTER — CDE ✦ PRO · NOB.

Rev. ✠ PhS · DEI : GRT · TRCHID : TVS · DV : BVRG · CO : F . . . 1

55 Même pièce et figures. Variété. S' ✦ Ph ✦ IT'CEDE — PRO ✦ NOBIS.

Rev. TVST ✦ DV ✦ BG ✦ CO · F . . 1

56 Même pièce. Variété. INTCEDE ✦ —

Rev. DVX 7

57 Même pièce. Variété. Comme le n° 56, mais DV 14

58 Florin au Saint-Philippe, de Philippe le Beau, comte de Namur, 1499. (Chalon, pl. XV, 207.) La pièce a IN ⁝ TERCE-DE, les deux dernières lettres ne sont pas visibles sur la planche 1

59 Même pièce, 1502. (Chalon, n° 208.) . . 1

60 Même pièce, 1503 1

61 Florin d'or au Saint-Philippe, de Philippe le Beau, duc de Luxembourg. PhS ⁝ DEI ⁝ GRTCIT ⁝ — ⁝ TRCHIDVCIS ⁝ — T. Le saint à mi-corps, la tête nimbée, croix longue dans la droite, livre

A reporter 142

Nombre.

Report 142

dans la gauche; dans un entourage de douze arcs : devant lui, écusson à cinq quarts surmonté d'un bonnet ducal.

Rev. MONETA : NOVA : LVXEMBVRGIS : ANO : 150Z. Écu du Luxembourg posé sur une croix à triples bandes dont les bras se terminent en fleurons 1

62 Florin au Saint-Philippe, de Philippe le Beau, comte de Hollande. (Vander Chijs, pl. XXI, n° 1.) 1

63 Même pièce. Variété. AO × HOL. (Vander Chijs, pl. XXI, n° 2.) 31

64 Même pièce. Variété. AO × HO 1

65 Même pièce. Variété. AO × HOLL . . . 1

66 Même pièce. Variété. INTERAED — E.

Rev. AO × HO 3

67 Même pièce. Variété. INTERAED — E.

Rev. AO × HOL 2

68 Même pièce. Variété. INTERAED — × PRO.

Rev. AO × HOL 3

69 Même pièce. Variété. SA — PHE × INTERAED — E × PRO × NOB.

Rev. A × HO 1

70 Même pièce. Variété. S' — PHILIPE × INTE — RAEDE × PRO × N.

A reporter 186

Nombre.

Report 186

Rev. PHS × DEI × GRA × TRAID × TVST × BG × AO × HOLL . . . 1

71 Même pièce. Variété : légendes comme le n° 68, la croix est cantonnée de deux fleurs de lis et de deux couronnes. . . 2

72 Florin au Saint-Philippe, de Charles-Quint mineur, duc de Brabant. (Vander Chijs, pl. XXIII, n° 1.) Variété. INTERAED' — 2

73 Même pièce. Variété. INTERAED' —
Rev. DVAV ⁜ BG · B. 1

74 Même pièce. Variété. INTERAD. Comme chez Vander Chijs.
Rev. DVAV ⁜ BG ⁜ B. 4

75 Même pièce. Variété. INTERAD.
Rev. DVAV ⁜ BVRG ⁜ B ⁜ Z 1

76 Même pièce. Variété. INTERAEDE.
Rev. DVA ⁜ BVRG ⁜ B 1

77 Même pièce. Variété. INTERAED.
Rev. TRAIDVA ⁜ TVSTREI ⁜ DVAV ⁜ BVG ⁜ B 1

78 Même pièce. La croix cantonnée de deux couronnes et de deux fleurs de lis. (Vander Chijs, pl. XXIII, n° 3.) Variété. INTERAED — E.
Rev. ✠ MONE ⁜ TV ⁜ TRAHID ⁜ TVSTRIE ⁜ DVA ⁜ BVRG ⁜ BRT ⁜ Z . 1

A reporter 200

Nombre.

Report 200

79 Même pièce et figures. Variété. INTERAD'
Rev. ✠ MO ⁜ TV ⁜ TRAHIDVAV ⁜
TVSTRIE ⁜ DVAV ⁜ BG ⁜ B . . . 11

80 Même pièce et figures. Variété. INTERAD'
Rev. ✠ MO ⁜ TVR ⁜ TRAHIDVA ⁜
TVSTRIE ⁜ DVA ⁜ BG ⁜ B ⁜ Z . . 1

81 Même pièce et figures. Variété. Même droit.
Rev. ✠ MO ⁜ TV ⁜ TRAHIDVA ⁜
TVSTRIE ⁜ DVAV ⁜ BG ⁜ B ⁜ Z . . 2

82 Même pièce, figures et droit. Variété.
Rev. ✠ MO ⁜ TVRAT ⁜ TRAHIDV-
AV ⁜ TVSTRIE ⁜ DV ⁜ B ⁜ Z . . . 1

83 Même pièce et figures. Variété. ITERAD
⁜ E^x — PRO ⁜ NOBIS.
Rev. ✠ MO ⁜ TV ⁜ TRAIDVAV ⁜
TVSTRIE ⁜ DVA ⁜ BVRG ⁜ B' . . 1

84 Même pièce et figures. Variété. INTER-
CED'.
Rev. ✠ MO ⁜ TV ⁜ TRAIDVA ⁜ TVS-
TRIE ⁜ DVAV ⁜ BVRG ⁜ BT' . . . 1

85 Même pièce et figures. Variété. INTERAD.
Rev. ✠ MO ⁜ TV ⁜ TRAHIDVAV ⁜
TVST' ⁜ DVC ⁜ BVRGON ⁜ B . . 1

86 Même pièce et figures. Variété. INTER-
CED' — PRO.
Rev. ✠ MO ⁜ TV ⁜ TRAHIDVAV ⁜
TVSTRIE ⁜ DVAV ⁜ BVRG ⁜ B . . 2

A reporter 220

		Nombre.
	Report	220
87	Même pièce et figures. Variété. ITERAD - E	1
88	Même pièce et figures. Variété. SA ⁂ PH ⁂ — ⁂ ITERADE — PRO ⁂ NOBIS. *Rev.* ✠ MO ⁂ TV ⁂ TRAIDVAV ⁂ TVSTRIE ⁂ DVAV ⁂ BVG ⁂ B' . .	1
89	Florin au Saint-Philippe, de Charles V mineur, frappé à Maestricht, type de Van-der Chijs, pl. XXIII, n° 7. Variété. La croix est cantonnée de deux couronnes et de deux fleurs de lis. SAE × PHE × I × TERAE — DE × PRO × NO — BI. *Rev.* MONETA × TV × FATA × TIEATI × IN × VROHOF × 1508. .	1
90	Même pièce. S × PHE × INTERAE — DE × PRO × NOBI. *Rev.* MO × TVRET × FTA × TRTIEA-TI × IN × VROHO × 1510	2
91	Même pièce. Variété. SAE' × PHE × IN-TERAE × — PRO × NOBI. *Rev.* . . . . . VROH × 1510	1
92	Florin au Saint-Philippe, de Charles V mineur, comte de Flandres. Van der Chijs a fait graver cette pièce parmi les monnaies du Brabant, pl. XXIII, n° 5. La pièce n'étant pas bien conservée, il avait lu B' — R au lieu de B - F comme elle porte.	1
	A reporter	227

		Nombre
	Report	227
93	Même pièce : mais les N du revers sont tous renversés	2
94	Florin au Saint-Philippe, de Charles V mineur, comte de Hollande. (Vander Chijs, pl. XXIV, n° 49.)	6
95	Même pièce. (Vander Chijs, pl. XXIV, n° 51.)	1
96	Même pièce. (Vander Chijs, pl. XXIV, n° 52.)	3
97	Même pièce. (Vander Chijs, pl. XXIV, n° 53.)	6
98	Même pièce. (Vander Chijs, pl. XXIV, n° 55.)	2
99	Même pièce. Variété. INTERCAED × —	3
100	Réal de Charles-Quint, frappé à Anvers. (Vander Chijs, pl. XXIV, n° 1.) . . .	6
101	Même pièce. (Vander Chijs, pl. XXIV, n° 2.)	19
102	Même pièce. Variété. Le différend monétaire d'Anvers est placé entre REX et l'épée	7
103	Même pièce. Variété. Sans grènetis, et l'épée ne traverse pas la légende	4
104	Même pièce, même variété, mais COTRA.	1
105	Réal de Charles-Quint, frappé pour la Flandre	2
106	Réal de Charles-Quint, comte de Hollande. (Vander Chijs, pl. XXV, droit du n° 2, revers du n° 3.)	2
107	Même pièce. (Vander Chijs, pl. XXV, n° 4.) Variété. D. B. Z. HOL, et l'épée de l'empereur touche l'O de HOL.	
	A reporter	291

		Nombre.
	Report	291
	Rev. VIRTVTEN	1
108	Réal de Charles V, sans différend monétaire et sans grènetis, du reste le type du n° 103.	1
109	Demi-réal de Charles V, frappé à Anvers. KARO' — D✣G' ✣RO — IMP✣Z✣HI — SP✣REX ✋.	
	Rev. 🍇 DA ⁑ MICHI ⁑ VIRTVT ⁑ CONTRA ⁑ HOSTES ⁑ TVOS. (Vander Chijs, pl. XXIV, n° 3.).	102
110	Même pièce. Variété. HOSTS.	14
111	Même pièce. Variété. HOST	5
112	Même pièce. KAROL — D ⁑ G ⁑ RO' — IMP' ⁑ Z ⁑ H — ISP ⁑ REX ✋.	
	Rev. 🍇 DA ⁑ MICHI ⁑ VIRTVT ⁑ CONTRA ⁑ HOSTS ⁑ TVOS. (Serrure, p. 156, n° 151.) HOSTE chez Serrure est apparemment une faute d'impression . . .	12
113	Même pièce. Variété. HOSTES	38
114	Même pièce. Variété. HOST	16
115	Même pièce. KAROLV—	
	Rev. 🍇 DA ⁑ MICHI ⁑ VIRTVTE ⁑ CONTRA ⁑ HOSTES ⁑ TVOS	15
116	Même pièce. KAROLVS.	
	Rev. 🍇 DA ⁑ MICHI ⁑ VIRTVTEM ⁑ CONTRA ⁑ HOSTES ⁑ TVOS.	4
117	Demi-réal de Charles V, frappé à Maes-	
	A reporter	499

Nombre.

Report 499

tricht. ☥ KAROLVS — D ⁜ G ⁜ ROM — IMPER ⁜ Z ⁜ — HISP ⁜ REX ★

Rev. DA × MICHI ⁜ VIRTVTEM ⁜ CONTRA ⁜ HOSTES ⁜ TVOS 1

118 Demi-réal de Charles V, frappé dans la Flandre. (Serrure, p. 156, n° 150.) . . 54

119 Pièce inédite (épreuve ou pièce de plaisir?) au type des demi-réaux. ⚜ KAROLVS × D ⁜ G × ROMANOR × IMP × Z × HISPAR × R. Écusson couronné à seize quarts.

Rev. ⚜ DA × M × V — TVTE × CO — TRA × HOS — TES × TVOS. Écusson couronné, à l'aigle biceps posé sur une croix fleuronnée coupant la légende 2

120 Demi-réal de Charles V, comte de Hollande. ∴ KAROLVS — D × G × ROM — IMP × Z HI — SPA × REX.

Rev. DA × MICI × VIRTVTE × CONTRA × HOSTES TVO. (Vander Chijs, pl. XXV, n° 5.) 2

121 Même pièce. Variété. VIRTVTEM — TVOS 1

122 Même pièce. Même droit, petite quintefeuille et petites croisettes.

Rev. ∴ DA × MICHI × VIRTVTEM × CONTRA × HOSTES × TVOS. (Vander Chijs, pl. XXV, n° 6.) . . . 5

A reporter 564

		Nombre.
	Report	564
123	Même pièce. Variété. TVO	3
124	Même pièce. ∴ KAROLVS × — D × G × ROM — IMP × Z × HI — SPA × REX. *Rev.* DA × MICI × VIRTVTEM × CONTRA × HOSTES × TVOS. (Vander Chijs, pl. XXV, n° 7.) . . .	1
125	Même pièce. Variété. Même droit. *Rev.* DA × MICHI × VIRTVTE ×.	1
126	Même pièce. Droit de Vander Chijs, pl. XXV, n° 6. *Rev.* de Vander Chijs, pl. XXV, n° 7 . .	2
127	Même pièce. Droit de Vander Chijs, pl. XXV, n° 6. *Rev.* DA × MICI × VIRTVTAM × CONTRA × HOSTES × TVO .	1
128	Même pièce. Droit comme n° 124. *Rev.* DA × MICI × VIRTVTEM × CONTRA × HOSTES × TV . . .	2
129	Demi-réal de Charles V, pour l'Over-Yssel. KARO' — D ⁜ G ⁜ RO — IMP ⁜ Z ⁜ HI — SPA ⁜ REX. *Rev.* Deux branches de laurier en sautoir posées sur un C, comme marque monétaire. DA ⁜ MICHI ⁜ VIRTVTEM ⁜ CONTRA × HOSTES ⁜ TVOS Pièce inédite.	2
130	Florin d'or de Charles V, frappé à Anvers.	
	A reporter	576

		Nombre.
	Report	576
	KAROLVS × D⁑ G⁑ ROM⁑ IMP × Z × HISPAR × REX.	
	Rev. DA ⁑ MICHI ⁑ VIRTVT ⁑ CONTRA ⁑ HOSTE ⁑ TVOS. (Vander Chijs, pl. XXIV, nº 4.)	3
131	Même pièce. Variété. HOSTS ⁑ TVOS . .	23
132	Même pièce. Variété. HOST × TVOS . .	1
133	Même pièce. Variété. HOSTES ⁑ TVOS. .	3
134	Même pièce. Variété. VIRTVTE ⁑ CONTRA ⁑ HOSTS ⁑ TVOS	8
135	Même pièce. Variété. VIRTVTE ⁑ CONTRA ⁑ HOSTES ⁑ TVOS	28
136	Même pièce. Variété. VIRTVTE ⁑ CONTRA ⁑ HOST × TVOS	4
137	Même pièce. Variété. RO × IMP × Z × HISPA × REX.	
	Rev. VIRTVT' — HOSTS.	2
138	Même pièce. Variété. ROM × IMP × Z × HISPA × REX.	
	Rev. VIRTVT' — HOS	1
139	Même pièce. Même droit.	
	Rev. VIRTVTE — HOST ×	2
140	Même pièce. Variété. Même droit.	
	Rev. VIRTVT — HOST ⁑.	1
141	Même pièce. Variété. Même droit.	
	Rev. VIRTVT — HOSTE	2
	A reporter	654

		Nombre.
	Report	654
142	Même pièce. Variété. Même droit. *Rev.* VIRTVT ⁜ CONTR' × HOSTES . .	3
143	Même pièce. Variété. Même droit. *Rev.* VIRTVT ⁜ CONTRA ⁜ HOSTES . .	3
144	Même pièce. Variété. Même droit. *Rev.* VIRTVT ⁜ CONTRA ⁜ HOSTS. . .	8
	A reporter	668

J.-F.-G. Meijer.

(*Pour être continué.*)

CORRESPONDANCE.

Extraits d'une lettre de M. Eltz, *secrétaire de l'Institut grand-ducal de Luxembourg, à* M. R. Chalon, *président de la Société royale de numismatique.*

Luxembourg, 18 mai 1872.

Monsieur le Président,

.... Vous avez bien voulu me demander où en est à présent mon projet de composer et de publier la monographie monétaire promise, depuis vingt-cinq ans, par feu M. de la Fontaine. Vous n'ignorez pas, Monsieur le Président, que, pour mener à bonne fin une telle entreprise, il importe de réunir d'abord les éléments, les monnaies en nature ou au moins des dessins exacts, et, dans le cas donné, les planches déjà gravées, les notes et documents recueillis à ce sujet par feu M. de la Fontaine. C'est ce but que j'ai poursuivi depuis la mort de ce dernier, et encore n'ai-je réussi qu'en partie.

La belle série luxembourgeoise formée à grands frais par M. de la Fontaine fut acquise, mais non sans peine, pour le musée de notre Société, moyennant un subside extraordinaire accordé par le gouvernement grand-ducal.

C'est particulièrement aux bons offices de M. Vannerus, directeur général de la justice, amateur numismate, que notre Société est redevable de cette précieuse acquisition. La série comprend jusqu'à 228 monnaies diverses, dont 12 pièces en or et la plupart en argent, et un grand nombre de pièces doubles. Le catalogue détaillé en sera publié dans le volume prochain de nos « publications. »

Quant aux planches de monnaies, lithographiées par les soins de feu M. de la Fontaine, il fallait bien les acquérir également, afin d'éviter les frais qu'aurait entrainés une gravure nouvelle. J'ai fait cette acquisition pour mon compte personnel, la Société n'étant point en mesure de la faire, par suite des dépenses que nous ont imposées nos dernières publications et qui ont fait une brèche considérable à nos finances. Les planches de monnaies luxembourgeoises sont au nombre de 26 et reproduisent les dessins de 290 monnaies et de plusieurs sceaux de nos anciens comtes. Je viens d'en faire tirer quelques épreuves, et j'ai l'honneur de vous en offrir, pour votre bibliothèque particulière, un exemplaire complet. Veuillez, Monsieur le Président, accepter de ma part ce petit cadeau, joint au volume des publications que je remettrai à la poste pour vous le faire parvenir, sous bande, franco, avec la présente.

Ces planches qui, comme vous savez, n'ont pas été publiées jusqu'ici, parce que M. de la Fontaine n'a jamais pu se décider à faire le texte qui doit les accompagner, ces planches contiennent de nombreuses inexactitudes commises par le graveur et parfois des erreurs assez graves, que vous ne manquerez pas d'y découvrir. Elles sont, en outre, fort incomplètes : les pièces connues par

les trouvailles faites dans les dernières dix années, n'y sont pas figurées. La dernière planche fut composée en 1861; les découvertes plus récentes paraissent être restées inconnues à M. de la Fontaine.

Je vais faire retoucher ces planches, et en faire graver 2 ou 3 nouvelles qui comprendront les pièces des récentes découvertes, en tant qu'elles soient parvenues à ma connaissance. Ces quelques planches supplémentaires seront publiées dans le prochain volume des annales de notre Société archéologique. . . .

En attendant, je prépare, pour notre prochaine publication, le catalogue de la collection luxembourgeoise acquise et réunie à celle du musée, ainsi qu'un résumé descriptif des pièces non représentées dans les 26 planches. Et si, pour l'année prochaine, les notes historiques réunies par M. de la Fontaine n'étaient pas encore mises à la disposition de la Société, j'abandonnerais le plan monographique et je publierais simplement le catalogue descriptif des monnaies, précédé d'un aperçu historique sur le règne de chaque prince et suivi des planches de monnaies. Quant aux faits de l'histoire monétaire et aux pièces justificatives, je me bornerais, dès lors, à reproduire ce qui en est donné par les anciens auteurs, tels que Bertholet, dom Calmet, de Hontheim, etc., et tout récemment par M. Wurth-Paquet, dans son analyse des chartes et diplômes du pays. Tel est le plan que je compte adopter pour mon travail. On ne saurait faire mieux, à moins qu'on ne préférât de nouveau retarder d'une dizaine d'années la publication déjà si longtemps désirée des monnaies luxembourgeoises. . . .

Je termine, Monsieur le Président, en vous demandant pardon de vous avoir entretenu si longtemps. Un mot encore, cependant, avant de finir. J'ose exprimer l'espoir que vous voudrez bien m'assister à compléter le travail supplémentaire des planches, si toutefois vous connaissez des pièces ou variétés marquantes de monnaies luxembourgeoises encore inédites. Aussi recevrai-je toujours avec le plus vif intérêt tout renseignement que vous jugerez utile de me faire parvenir sur l'histoire monétaire de notre pays.

Veuillez agréer, etc.

H. Eltz.
Conservateur-secrétaire.

Lettres de M. Hora Siccama, *président de la Cour des monnaies, à* M. R. Chalon, *président de la Société royale de numismatique.*

Utrecht, le 4 mai 1872.

Monsieur le Président,

La Société des arts et sciences de la province d'Utrecht, dans sa séance du 28 juin 1870, a chargé une commission spéciale du soin de rédiger un projet d'histoire générale monétaire des Provinces-Unies, depuis la pacification de Gand jusqu'à 1813.

Le manque de données suffisantes relativement, soit à l'institution et au développement de l'histoire des conseillers maîtres-généraux des monnaies, de leurs fonctions et de leur administration, soit à l'histoire des hôtels de monnaie, établis dans chacune des Provinces-Unies, rend cette tâche assez difficile, et justifie, nous l'espérons, les mesures que notre commission se permet, dans le but et dans l'espoir de se procurer les informations dont elle a besoin.

Les archives belges contiennent probablement des informations de beaucoup d'intérêt pour notre œuvre. Si les recherches qui concernent l'institution primitive des conseillers maîtres-généraux, entreprises il y a quelque temps par votre entremise et par vos soins, n'ont répondu à votre attente ni à notre espoir, nous rencontrerons dans le développement de notre œuvre plusieurs autres points, dont l'éclaircissement dépendra probablement de vos lumières.

Ainsi, par exemple, en commençant notre deuxième volume, l'histoire de l'hôtel des monnaies de la province de Hollande, établi jadis à Dordrecht, on aura à traiter la relation qui, sous le nom de *serment,* exista entre la monnaie de Brabant, établie à Anvers, et celle de Dordrecht, relation sur laquelle les détails nous manquent.

Pour le moment, nous nous bornons à vous faire parvenir les deux circulaires que nous avons adressées aux numismates de notre pays, accompagnées d'une liste des monnaies frappées par la province de Gueldre, depuis 1576 jusqu'à 1606, époque à laquelle notre histoire monétaire commence à prendre une forme plus marquée.

Si vous jugiez, Monsieur le Président, que l'envoi de ces pièces à MM. les numismates, vos compatriotes, pût tendre à nous procurer leur secours, et que vous vouliez bien les y engager, nous nous permettrions de vous les envoyer en nombre suffisant ([1]).

La communauté d'origine de nos institutions monétaires rend probable que vos indications et celles de vos compatriotes nous seront d'un secours précieux ; l'espoir de les obtenir nous soutiendra dans notre tâche. Nous serions heureux d'apprendre que notre commission pût, en revanche, être de quelque utilité à la numismatique de votre pays.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, nos salutations sincères.

HORA SICCAMA.

Utrecht, 27 mai 1872.

MONSIEUR ET TRÈS-HONORÉ CONFRÈRE,

L'assurance que vous me donnez, que la direction de votre Revue serait heureuse d'être utile à notre Commission, va vous menacer de toute notre indiscrétion.

Notre collègue, M. de Voogt, s'occupant avec ardeur de son histoire monétaire de la Gueldre, qui formera

([1]) Ces deux circulaires étant écrites en néerlandais, nous les envoyons de préférence à ceux de nos abonnés que nous présumons connaître cette langue. Un résumé, en français, paraîtra dans le numéro suivant. R. CH.

notre premier volume, met la dernière main à la première période, de 1576 à 1606.

Il me prie de vous dire que, en parcourant nos archives, tant de la Gueldre que de la Monnaie, il a trouvé mentionnées plusieurs pièces dont il n'a jamais rencontré d'exemplaires ni de descriptions exactes; il désirerait savoir s'il serait possible à la direction de la *Revue numismatique* de s'adresser aux numismates belges dans le but d'obtenir de leur part, soit les descriptions, soit les figures en dessin, frotté ou cliché, de ces pièces ou de celles d'entre elles que quelques-uns de vos compatriotes pourraient posséder.

Il est inutile de vous faire observer, Monsieur le Directeur, qu'une publication du genre de celle que nous nous proposons d'exécuter, emprunte son plus grand prix à sa grande correction, et à l'entière exactitude des planches destinées à accompagner le texte.

Vous nous rendriez un véritable service en insérant, si c'est possible, dans votre Revue un appel à messieurs les numismates belges, propre à fixer leur attention sur l'objet de notre publication, et en particulier sur le contenu de la liste ci-jointe.

Souffrez, Monsieur le Président, que nous recommandions notre publication à votre sollicitude, et veuillez agréer mes salutations sincères.

L.-C. Hora Siccama.

Gueldre (1576-1606).

1. Double florin d'or, de 1577, avec : *Pace et justitia.*

La Revue belge de 1847 en contient à la vérité une figure, mais insuffisante pour l'ouvrage de M. de Voogt.

2. Simple florin.
3. Pièce de 4 sols.
4. Id. 2 id.
5. Id. de ½ sou.

(Toutes ces pièces portent le millésime de 1577 et la légende : *Pace et justitia.*)

Ces quatre pièces, que M. de Voogt n'a pas vues, ont été réellement frappées, à en juger d'après les comptes.

6. Demi-rose-noble, 1579. *Concordia res parvæ crescunt.*
7. Philipsdaler de 1580, qui doit avoir été frappé pour la Gueldre, comme pour les autres provinces.
8. Lion d'or, de 1582.
9. Double cavalier d'or, de 1582.
10. Demi-cavalier en argent, de 1582. (Verkade, IV, n. 2.)
11. Demi-escalin (½ snaphaan), frappé à Zutphen. (Verk. XV, n. 3.)
12. Noble, frappé, en 1586, en vertu de l'ordonnance de Leicester, du 4 août 1586, art. 36 et 41.
13. Ducat, mêmes date et ordonnance.
14. Ducat au lion, frappé au millésime de 1589 ou 1590 (non encore retrouvé).
15. Monnaie de cuivre, de 1591 (non le type ordinaire à l'effigie de Philippe II), (non encore retrouvé).

16. Couronne d'or, frappée de 1585 à 1591, à Nimègue (cette ville étant encore au pouvoir des Espagnols).
17. Ducat, de 1594, or. Apparemment le type ordinaire.
18. Double ducat, de 1594, or.
19. Rijksdaalder néerlandais, nommé plus tard *Unie-Daler*, aux six ou sept écussons, argent.
20. Cinquantième du réal de Leicester susdit, art. 39.
21. Centième du réal. Ces deux pièces au millésime de 1595-1597.
22. Daler de Gueldre, à la légende : *Confidens Dno non movetur*, de 1597 à 1600, arg.
23. Ducat, or, de 1601 à 1604.
24. Rijksdaalder de Gueldre (arg.), avec : *Vigilate Deo confidentes*.
25. Daler ou daalder, avec : *Confidens Dno non movetur*. (Arg.)
26. Demi-escalin (1/2 snaphaan), sans millésime. (Verkade, XVI, 3.)

MÉLANGES.

LE CACHET DE CHILDÉRIC (1).

M. Dauban, employé au Cabinet des médailles, vient de faire une découverte extrêmement importante sous le rapport historique. En examinant les manuscrits de la bibliothèque de Sainte-Geneviève, il a trouvé une empreinte en cire du sceau de Childéric, volé au Cabinet des médailles, dans la nuit du 5 au 6 novembre 1831, avec

(1) Cette note a déjà paru dans la Revue française de numismatique, année 1857, pp. 198-201. Notre honorable confrère M. le Bon J. de Witte nous engage à la reproduire ici ; et nous le faisons d'autant plus volontiers que de cette manière notre Recueil réunira tous les renseignements possibles sur ce petit monument.

La vignette (reproduction exacte de l'empreinte trouvée par M. Dauban), que nous donnons ci-dessus, est celle qui a paru dans la *Revue française de numismatique*, dans l'ouvrage de M. l'abbé Cochet, p. 369, et dans le grand recueil de M. Edmond Le Blant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, préface, p. CXXIII, note 2, Paris, 1856. Le tome Ier porte la date de 1856, mais le tome second n'a paru qu'en 1865, et ce n'est qu'en 1865 que la préface, placée en tête de l'ouvrage, a été imprimée.

une grande quantité de médailles et d'autres monuments en or.

Grâce à l'obligeance de M. Dauban, qui a bien voulu me communiquer les notes qu'il avait recueillies, il m'est permis de donner ici une gravure fidèle du cachet de Childéric, et quelques détails sur la découverte de l'empreinte.

Cette empreinte, très-bien prise et parfaitement conservée, se trouvait dans un manuscrit coté H, *f.* 21. L'auteur, en analysant la vie de sainte Geneviève, écrite par un contemporain, arrive à un passage où l'écrivain du VIe siècle parle de la famille de Clovis, de sa femme, *uxor ejus Crochildis;* de son père, *genitor ejus Hildericus*. Au sujet de ce nom, l'auteur du manuscrit écrit la note que voici : « Il est appelé ordinairement Childericus, et « mesme ce nom se void gravé à l'entour de sa figure qui « est sur son anneau d'or gardé au cabinet du Roy qui fut « trouvé dans son sépulchre à Tournay, l'an mil six cent « cinquante-trois, dont voici l'empreinte. » P. 118.

En regard de cette note, dans la marge, on voyait en effet l'empreinte du cachet de Childéric prise avec de la cire rouge sur un morceau de papier qui avait été ensuite fixé à la page du manuscrit.

Ce manuscrit, qui a pour titre : *Histoire de sainte Geneviève et de son église apostolique à Paris,* est précédé d'une dédicace adressée à *sainte Geneviève, patronne de la France et tutélaire de Paris,* par l'auteur *F. C. D. Molinet C. R.* Il a été écrit probablement par un copiste, car il porte presque à chaque page des corrections d'une autre main.

Le père Du Molinet était bibliothécaire de la riche abbaye de Sainte-Geneviève, qu'il avait dotée d'un cabinet de médailles et d'antiquités, dont il a publié la description dans un volume in-folio, enrichi de planches, Paris, 1692. Ce n'était là qu'une partie du vaste travail qu'il avait entrepris, et qui comprenait l'histoire complète de l'abbaye. En rédigeant cet ouvrage, le savant antiquaire eut l'idée de joindre le sceau de Childéric aux dessins dont il voulait orner son livre. On conçoit qu'il ait inséré à marge de son manuscrit, pour qu'elle ne pût s'altérer ou s'égarer, la fragile et précieuse empreinte qu'il s'était procurée auprès du garde du Cabinet du roi. Elle n'a pas attiré l'attention des savants qui, comme Millin, ont pu parcourir l'ouvrage de Du Molinet à une époque où le cachet de Childéric était conservé parmi les richesses du Cabinet des médailles.

On comprendra la haute importance qui s'attache à la découverte de M. Dauban, quand on saura qu'il n'existait du sceau de Childéric qu'une empreinte en plâtre, informe et usée, et à côté de cette empreinte la gravure donnée par Chifflet, et reproduite par Montfaucon. On pourra juger de l'imperfection de cette gravure en la comparant avec celle que nous sommes heureux de mettre sous les yeux de nos lecteurs. Rien dans la gravure de Chifflet ne donnait l'idée d'un monument de l'époque mérovingienne, ni le style, ni le costume, ni même la forme des lettres. On doutait de l'authenticité du sceau de Childéric, et plus d'une fois j'ai entendu des personnes instruites mettre en suspicion ce monument, le plus ancien, pour ainsi dire, de la monarchie française. Il

existe plusieurs éditions d'une notice des monuments exposés dans le Cabinet des médailles et antiques, rédigée par Marion Dumersan. Celle de 1819 porte, pp. 43 et 48, une indication sommaire des « *objets trouvés dans le tombeau de Childéric à Tournay en* 1653. » Dans l'édition de 1828, p. 45, il est dit : « *Objets trouvés à Tournai en* 1653, *dans un tombeau que l'on crut être celui de Childéric.* » L'édition de 1836 porte, à la page 20 : « *Objets trouvés à Tournai en* 1653, *dans le tombeau de Childéric; il y avait dans ce tombeau un cachet en or portant un buste de face, avec l'inscription* CHILDIRICI REGIS. » Mais, deux ans plus tard, dans l'*Histoire du Cabinet des médailles*, par Marion Dumersan, Paris, 1838, p. 29, on lisait : « *Objets trouvés en* 1653, *à Tournai, dans un tombeau que l'on a supposé être celui de Childéric.* » Et plus loin, p. 30, après avoir énuméré les objets qui sont aujourd'hui au Musée des Souverains, l'auteur ajoute : « *On a publié un cachet en or, portant un buste de face, avec l'inscription* CHILDIRICI REGIS. *Comme on n'a parlé de ce cachet que quelques jours après la découverte, on a supposé qu'il était apocryphe.* » On ne sait où Dumersan a pris ce renseignement, car la relation de la découverte donnée par Chifflet (1), répétée par Mabillon (2), par Montfaucon (3),

(1) *Anastasis Childerici I, Francorum regis.* Antverp., 1655, in-4°.

(2) *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. II, pp. 637 et suiv.

(3) *Monuments de la monarchie française*, t. I, pp. 10 et suiv. — Le cachet de Childéric est gravé, d'après l'empreinte usée dont il est question plus haut, dans le *Trésor de numismatique, sceaux des rois*, pl. XXXII, n° 4. Mais M. Lenormant, en donnant la description du

par De Bast [1] et par d'autres, ne peut donner à croire que le cachet de Childéric ait été trouvé ailleurs que dans le tombeau dont on a retiré les autres objets indiqués par les savants que je viens de nommer. Ainsi sept ans à peine après la disparition du cachet de Childéric, on niait déjà l'authenticité de la découverte du tombeau de ce roi, faite à Tournai, le 27 mai 1653. On laissait entendre que le cachet avait bien pu être inventé pour donner plus de relief et une attribution historique à ce tombeau. Il est vrai que la gravure donnée par Chifflet prêtait singulièrement à ces soupçons. La découverte faite par M. Dauban restitue au cachet de Childéric toute sa valeur : le travail est bien de l'époque, du ve siècle de notre ère. Il est impossible qu'un faussaire du XVIIe siècle, quelque habile qu'on le suppose, eût été capable d'inventer un monument de cette nature.

L'anneau d'or sur lequel était gravé le cachet de Childéric montrait une tête nue et imberbe, vue de face; les yeux saillants, le nez large et fort, les lèvres épaisses. Une abondante chevelure, séparée au milieu du front, tombe en gros flocons sur les épaules; le buste est revêtu d'une tunique, recouverte d'une cuirasse. La main droite tient la lance, à côté de laquelle est un objet sur lequel on croit distinguer une de ces abeilles qui ont été trouvées au nombre de plus de trois cents dans le tombeau de Tournai.

cachet de Childéric, n'a pas émis le moindre doute sur l'authenticité de ce monument.

[1] *Recueil d'antiquités romaines et gauloises trouvées dans la Flandre*, pp. 181 et suiv. Gand, 1808. Le cachet de Childéric est gravé, pl. VI, fig. 2.

Autour de la tête, on lit la légende : CHILDIRICI REGIS [1].

On remarquera dans cette légende la forme du G et celle de l'S. Ces lettres ont exactement la même forme sur les médailles de l'époque mérovingienne.

J. DE WITTE.

La première exposition importante qui ait eu lieu dans l'Amérique du Sud a été inaugurée, il y a deux ans, à Santiago, capitale du Chili.

Notre consul général à la côte occidentale du Pacifique, M. Édouard Sève, a secondé activement les travaux de la commission ; il a, en outre, envoyé de nombreux mémoires à cette exposition, sur l'état agricole et économique de la Belgique.

Sur la proposition du jury de la troisième section, le Gouvernement chilien a décerné une médaille d'honneur en argent à M. Sève.

C'est cette médaille que nous reproduisons sous le n° 1 de la pl. XIV. Elle est, et restera, une rareté numismatique particulière, frappée à deux exemplaires seulement.

Les coins ont été spécialement gravés pour la circonstance, par M. Bainville, artiste français, graveur général de l'État, à Santiago.

[1] Au moyen de l'empreinte retrouvée et de la galvanoplastie, on était parvenu à refaire, en or, une reproduction identique de l'anneau. Cette reproduction avait été déposée au Musée des Souverains, avant les événements de 1870-1871.

La mode des omnibus, dits américains, introduit une nouvelle série de méreaux à peu près inconnus jusqu'ici. Nous donnons le dessin de trois d'entre eux.

Nos II et III. Ces deux jetons, en caoutchouc durci, sont délivrés par la Compagnie du chemin de fer urbain de Valparaiso : *Ferro-Carril Urbano de Valparaiso.*

Ils portent les lettres initiales des mots *Ferro Urbano* et sont respectivement de couleur rouge et noire.

Le jeton rouge donne droit au parcours en première classe, *primera*, sa valeur est de 5 centavos ou 25 centimes de notre monnaie ; le jeton noir, d'une valeur de 2 ½ centavos ou 12 ½ centimes, se délivre pour les secondes places, *segunda*.

Des numéros d'ordre sont frappés en creux au revers.

L'usage les a introduits, comme monnaies d'appoint, dans le commerce de détail.

L'*Anzeiger*, journal de la Société numismatique de Hanover, demandait, dans son n° 5 de cette année, si ces singulières pièces n'étaient pas des monnaies de nécessité (*Noth-*) ou des monnaies particulières (*Privat-Münzen*). Dans le numéro suivant, il s'empressait d'indiquer la véritable destination de ces méreaux ou contre-marques, qu'il appelle des *Gummi-Token*.

Sous le n° IV, nous donnons un autre jeton des omnibus américains. Celui-ci, gravé par un artiste belge, est en alliage de nickel et de cuivre et a été frappé à la Monnaie de Bruxelles, pour la Compagnie F. et J. Lacroze de Buenos-Ayres.

A. Brichaut.

Moneta di Ottavio Farnese, duca di Camerino. Memoria del Cav. Luigi Pigorini, socio effettivo della R. deputazione parmense sopra gli studi di storia patria. Modena, 1872, gr. in-4°, 12 pages et une vignette.

La petite monnaie d'argent qui fait l'objet de ce mémoire et qui, paraît-il, était restée inconnue ou du moins avait échappé même au répertoire si complet de M. Vincenzo Promis [1], est d'Octave Farnèse, l'époux de Marguerite et le père d'Alexandre Farnèse à qui Philippe II dut la conservation ou plutôt la restauration de sa souveraineté dans les provinces méridionales des Pays-Bas. Octave, neveu du pape Paul III, avait, à l'occasion de son mariage avec la fille de Charles-Quint, été créé duc de Camerino, seigneurie qu'il abandonna, depuis, pour avoir mieux — les duchés de Parme et de Plaisance.

R. Ch.

Au moment où nous annoncions, dans notre dernier numéro, la résurrection prochaine de la *Revue numismatique* de MM. de Witte et de Longpérier, une livraison de ce savant recueil avait paru, la cinquième du volume de 1869. Un avis, inséré au verso de la couverture, nous apprend que le t. XIV comprendra les années 1869 et 1870, et le t. XV les années 1871 et 1872.

Voici ce dont se compose la livraison parue et qui avait été préparée avant la guerre :

[1] *Tavole sinottiche delle monete italiane illustrate con note da* Vincenzo Promis. Torino, stamperia reale, 1869, in-4°, 252 pages.

1° Sur les monnaies d'or concaves, dites Regenbogen-Schüsseln, avec légendes, par M. le baron de Pfaffenhoffen, 15 pages et une planche.

2° Les contre-marques monétaires à l'époque du Haut-Empire par M. de Saulcy, 16 pages et une planche (qui sera donnée ultérieurement).

3 Médaillon d'or inédit de Constantin le Grand, par M. Dancoisne, 3 pages et une vignette.

4° Essai sur l'histoire monétaire des comtes de Flandre de la maison d'Autriche, 3e article, par M. Deschamps de Pas, 16 pages.

5° Monnaie inédite de Sarukhan, émir d'Ionie, par M. P. Lambros, 9 pages et une vignette.

6° Bulletin bibliographique et chronique, 29 pages.

R. Ch.

Montreal trade tokens, by Alfred Sandham. (*From the american journal of numismatics, april*, 1872.) Gr. in-8°, 8 feuillets imprimés d'un seul côté, avec une planche lithographiée.

Description de 7 jetons de marchands de la ville de Montréal, au Canada, tous assez récents et n'offrant dans leurs types aucun intérêt historique ou politique. Un seul a ses légendes en français et l'indication de valeur : un sou. La tête de la reine Victoria figure, au droit, sur le *boniment* d'un droguiste qui annonce ses *véritables pastilles pour les vers*.

Nous ne connaissions pas le journal de numismatique

d'où cet article est tiré. Pourquoi les feuillets ne sont-ils imprimés que d'un côté ? Mystère !

R. Ch.

Notre honorable confrère, M. Vanden Broeck, vient d'acquérir une nouvelle variété du jeton énigmatique que nous avons décrit t. I, 3e série de cette Revue, et qui est reproduit, pl. XI, n° 16 du même volume.

Le jeton de M. Vanden Broeck a pour légende, au revers, ✠ IOTSTISGIADTI · SOAG · STGD. *Voyez*, sur ces singuliers jetons, une note que nous avons insérée t. II, 3e série, p. 86.

R. Ch.

Monete degli abati di S. Benigno di Fruttuaria, illustrate da Dominico Promis. Torino, stamperia reale, 1870, in-4°, 25 pages et 3 planches.

Après avoir fait paraître, en 1841, la splendide monographie des monnaies de la maison royale de Savoie, M. le commandeur Dominique Promis, le savant directeur général des musées et de la bibliothèque de Turin, a publié successivement, des dissertations sur les ateliers secondaires — *sulle Zecche secondarie* — du Piémont ; c'est-à-dire sur le monnayage exercé par des seigneurs ou des corporatious plus ou moins indépendantes, dont le territoire était enclavé dans le Piémont ; ce qu'on appelle, en France, les monnaies féodales.

Le mémoire sur les monnaies des abbés de *San Benigno di Fruttuaria* est le huitième, indépendamment d'autres travaux également imprimés à l'imprimerie royale de Turin, sur les monnaies de *Sienne,* celles des *papes avant l'an mil,* les monnaies de *Scio* et les *pièces inédites* des différentes localités italiennes.

La célèbre abbaye de Saint-Bénigne, dont l'église est une des plus belles de l'Italie, est située à quatre lieues et demie nord-est de Turin. M. Promis décrit les monnaies des abbés Bonifacio Ferrero, Sebastiano Ferrero, Ferdinando Ferrero et Giambattista de Savoie, tous les quatre du XVIe siècle. Le nombre des pièces reproduites, sur des planches d'une exécutiou parfaite, est de trente-deux.

Le bruit lointain du canon et les horreurs de la Commune n'ont pas interrompu les paisibles travaux de notre savant confrère.

Pendant la terrible année 1871, M. Promis a fait paraître successivement :

1° Un troisième mémoire sur les monnaies italiennes inédites, de 63 pages et orné de 7 planches. Ce mémoire décrit des pièces de : Ancone, Bozzolo, Camerino, Casale (les paléologues, marquis de Montferrat ; les gonzagues marquis, puis ducs de Montferrat), de Correggio, Cortemiglia, Florence, Mantoue, Modène, Novellara, Reggio di Lombardia, Sabbionetta, Saluzzo et Tresana.

2° Une dissertation historique sur l'origine de la monnaie de Gênes, avec la description de plusieurs pièces inédites de cette république; 44 pages et 5 planches.

3° Enfin une notice de 18 pages, in-8°, ornée d'une

planche, sur une médaille de Claude de Seyssel, maréchal de Savoye, suivie de nouvelles recherches sur l'ordre du Collier, depuis, l'ordre suprême de l'Annonciade.

R. Ch.

La *Revue archéologique* de Paris, dans sa livraison d'avril 1872, contient un article de M. de Saulcy, intitulé : *Monnaies émises pendant la seconde campagne de César* (57 av. J.-C.), *dans les Gaules, par un chef de l'armée confédérée des Belges.*

Le *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie* (livraisons de mars et avril 1871, X, p. 44), a résumé ainsi ce qu'on connaissait des médailles dont parle M. de Saulcy.

« On a attribué aux peuples habitant la forêt des Ardennes des monnaies portant pour légende ARDA, tête de Diane, *Rev.* un bœuf paissant; et tête d'homme, *Rev.* un cheval. Il est, du reste, à remarquer que Dion Cassius (XXXIX, 1) cite un chef belge, nommé ΑΔΡΑ, et contemporain de César. *Dict. archéol. de la Gaule, époque celtique*, V° *Cærœsi*, p. 217 ; *Revue de la numismatique belge*, 2e série, III, p. 221, etc.; Lelewel, *Études numismatiques et archéologiques*, I, *Type gaulois et celtique*, pp. 271, 360, 368). »

L'article signalé de M. de Saulcy a pour but de distinguer les deux chefs des Belges confédérés, GALBA et ADRA, l'un nommé par César, l'autre par Dion; il a, depuis plusieurs années déjà, reconnu les monnaies du premier; il cherche aujourd'hui à déterminer les mon-

naies du second, dont le nom, d'après lui, a été estropié par les copistes de Dion, et qu'il faut rétablir ΑΡΔΑ. Ces monnaies ont été trouvées uniquement dans les cantons des Ardennes (d'où l'hypothèse aujourd'hui abandonnée qu'ils auraient désigné les habitants de ce pays : *Ardavenæ*); aussi M. de Saulcy n'hésite-t-il pas à en attribuer quelques-unes soit aux Poemanes, soit aux Cérèses, peuples belges, clients des Trévires. Il en a même reconnu quatre types distincts, dénotant le produit monétaire d'autant de peuplades différentes de la même époque, où le chef Adra aurait succédé à Galba, après la soumission de ce dernier.

1er *type*.) Tête à droite, coiffée de longs cheveux se terminant par une véritable queue. Derrière la tête deux globules; devant le visage, ARDA.

Rev. Cheval galopant, à droite; sur son dos s'élève verticalement une aile ou une palme. Devant le poitrail et sous le ventre du cheval, un globule. Au-dessous, la légende ARDA.

2e *type, a*.) Tête laurée et barbue, à droite; devant ARDA.

Rev. Cavalier cheminant, à droite; à l'exergue, ARDA.

b.) Mêmes types, sauf qu'un grand annelet est placé derrière l'effigie. — Pl. IX de Lelewel, n° 32.

3e *type, a*.) Tête tournée à droite, d'un style plus que médiocre. On n'aperçoit pas de trace de la queue de cheveux.

Rev. Cheval galopant, à droite. Contre la crinière un C ou un croissant; devant le poitrail, S renversé; sous le ventre, le signe X; au-dessus du cheval, ARDA.

b.) Mêmes types; la tête est fort allongée et comme coupée en deux par un profond enfoncement qui sépare verticalement le visage de la chevelure. Des deux côtés, la légende est écrite ARDA (avec le D retourné). Pl. IX de Lelewel, n° 34.

4e *type*. Tête féminine, tournée à droite, avec un chignon très-marqué; Diane sans doute.

Rev. Bœuf passant à droite, la tête de face. Au-dessous, un petit sanglier; au-dessous du bœuf, le nom ARDA. — Pl. IX de Lelewel, n° 31.

Les différences de types proviennent, d'après M. de Saulcy, de l'origine différente d'émission des monnaies des divers peuples confédérés, commandés par Arda.

H. Sch.

Le XLIVe numéro du Journal numismatique de Londres (*The numismatic chronicle*) contient un intéressant mémoire, en français, par M. Fréd. de Saulcy, intitulé : *Catalogue raisonné de monnaies judaïques, recueillies à Jérusalem, en novembre* 1869.

On y trouve, de plus, cinq notices en anglais : 1° un trésor de statères d'or, découvert en Chypre; 2° un dinar de Bedr, fils de Husnawiyeh; 3° premier dirhem de la dynastie omméyade; 4° un dépôt de monnaies trouvé à Oxford. — Remarques sur le monnayage des trois premiers Edwards ; 5° notice sur quelques variétés inédites de monnaies écossaises.

R. Ch.

Periodico di numismatica. Anno IV. — (Fasc. II.)

Cette belle publication, dirigée par M. le marquis Carlo Strozzi, se distingue toujours par la perfection des gravures dont elle est ornée. Le dernier numéro ne contient qu'un article de numismatique, une étude du professeur chanoine Milziade Santoni, sur l'atelier monétaire et sur les monnaies de Camerino. Cet article sera continué. Le reste de la livraison est consacré à l'histoire de l'hôpital Saint-Jacques d'Altopascio, et aux armoiries du peuple florentin, la croix de gueules sur champ d'argent, devenue les insignes des *Cavalieri di popolo.*

R. Ch.

Le 10 mai dernier, M. Hoffmann a commencé, à Paris, la vente de la riche collection de médailles du Bosphore Cimmérien, réunie par M. Jules Lemmé, à Odessa.

Cette collection formait un ensemble avec lequel aucune autre, tant publique que particulière, ne pouvait lutter. Il suffira de dire qu'on y trouvait 158 pièces de Panticapée, 189 d'Olbia et 261 des rois du Bosphore!

M. le baron B. de Koehne, dans son splendide ouvrage sur le *Musée Kotchoubey,* avait réuni toutes les pièces alors connues. Sur les 45 monnaies de Panticapée qu'il a fait graver, 37 se retrouvent dans le cabinet de M. Lemmé, et le peu qui manque est amplement compensé par une *quarantaine d'inédites.*

Le beau catatogue de M. Hoffmann est orné de deux charmantes planches, gravées par M. L. Dardel.

R. Ch.

Nous avons annoncé, il y a un an, la publication entreprise par MM. Aug. Brichaut et Van Peteghem, d'un ouvrage considérable, sous le titre de *Souvenirs numismatiques de la Révolution française* (celle de 1870-1871). Les souscripteurs apprendront avec plaisir que les deux premières livraisons sont sur le point de paraître. Elles contiennent dix planches. L'impression de l'ouvrage, momentanément suspendue par le désir de le rendre aussi complet que possible, marchera dorénavant avec régularité. Les auteurs ont reçu, tant en Allemagne qu'en France, les témoignages les plus empressés de sympathie. Chacun s'est efforcé de leur être utile et de concourir à rendre leur tâche plus facile et leur œuvre plus intéressante. Au lieu de 600 médailles dont il avait été question dans le prospectus, la collection de M. Brichaut se compose actuellement de plus d'un millier de pièces : Monnaies, médailles, jetons, bijoux décoratifs, etc.

Nous croyons, devoir prévenir, encore une fois, les amateurs que l'ouvrage ne sera tiré qu'à un petit nombre d'exemplaires et que ceux qui n'y souscriraient pas s'exposeraient à ne pouvoir se le procurer plus tard.

R. Ch.

Nous sommes heureux de pouvoir, enfin, annoncer à nos lecteurs que la Table *des séries* 3 *et* 4 de cette Revue a paru. (*Voir* au verso de la couverture.)

Le 6 avril dernier, est décédé à Moortzeele, près de Gand, l'un des membres-fondateurs de notre Société, M. le professeur C.-P. Serrure.

Nous donnerons, dans le prochain numéro, une notice nécrologique sur cet éminent numismate qui, l'un des premiers, et même avant l'arrivée de M. Lelewel en Belgique, s'occupa de nos monnaies du moyen âge.

On nous annonce aussi la mort de M. le baron de Pfaffenhoffen, membre honoraire de la Société royale de numismatique de Belgique, depuis 1841.

R. Ch.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX.

Réunion du bureau du 5 mars 1872.

A la demande de M. Preux, avocat général à Douai, et sur la proposition de MM. Brichaut et Chalon, le titre d'*associé étranger* est conféré à M. Ed. Prévot, directeur des usines de Commines (France).

Voulant donner à M. Van den Broeck un témoignage de gratitude pour son zèle, son activité et la régularité avec laquelle il remplit ses modestes fonctions de trésorier, les membres du bureau avaient pris la résolution de faire frapper une médaille et de la lui offrir.

Cette pièce, d'une très-jolie exécution, lui est remise en séance par le président qui prie M. Van den Broeck de l'accepter comme un souvenir de notre inaltérable amitié.

Le Secrétaire, A. de Schodt.

Le Président, R. Chalon.

Réunion extraordinaire du 12 mai 1872, tenue à Louvain.

La séance est ouverte à midi.

Sont présents : MM. Chalon, *président;* Mailliet, *contrôleur;* Van den Broeck, *trésorier;* Brichaut, *bibliothécaire;* de Schodt, *secrétaire;* Maus, Schuermans, Bethune, Vanderauwera, Cocheteux, Wiener, Pasquier, Bon de Geelhand et Vte de Jonghe, *membres effectifs;* Le Catte, Van Even et Versnaeyen, *membres correspondants,* et Prevot, *associé étranger.*

MM. Bon Surmont, Bon de Chestret, Bon de Witte, Herry de Cocqueau, Dugniolle, Picqué et Hauzeur s'excusent, par écrit, de ne pouvoir assister à la séance.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 2 juillet 1871; ce procès-verbal est approuvé.

M. le président Chalon lit une lettre de M. le président de la Cour des monnaies à Utrecht, tendante à ce que les membres de la Société de numismatique belge prêtent, par leurs recherches et leurs lumières, un concours à la commission spéciale qui a été chargée, par la Société des arts et sciences de la province d'Utrecht, de rédiger un projet d'histoire générale monétaire des Provinces-Unies, depuis la pacification de Gand jusqu'en 1813.

L'Assemblée, passant à l'ordre du jour, s'occupe du choix des candidats à élire à la réunion générale du mois de juillet prochain, en remplacement :

1° De M. Serrure père, membre effectif, que la mort vient d'enlever à la science;

2° Éventuellement d'un second membre effectif, dont la démission aura probablement lieu avant le 1er juillet.

3° De deux membres correspondants, les deux membres effectifs devant être pris parmi les correspondants.

M. le Président annonce la publication de la nouvelle table.

M. le chanoine Bethune fait remarquer qu'il importe de conserver à la Revue la réputation qu'elle a acquise par la bonne exécution de ses planches.

M. Geelhand propose que la Société soit représentée au prochain congrès préhistorique. Cette proposition est accueillie par l'Assemblée.

Communications scientifiques.

M. Wiener communique une piastre du Maroc, frappée à Tétouan, l'an 1165 de l'hégire.

M. Geelhand exhibe :

1° Une médaille inédite en bronze au portrait de Vande Werve;

2° Une médaille satirique, au buste d'Attila, contre Charles-Quint, au sujet de la prise de Rome ;

3° Une série de médailles relatives aux victoires du grand Frédéric, à l'époque où il était en lutte contre la France, l'Autriche, la Saxe, la Suède et la Russie, coalisées en faveur de Marie-Thérèse.

M. Versnaeyen fait passer sous les yeux des membres :

1° Un grand bronze inédit de Pertinax;

2° Un denier inédit en argent de Théodose II, au revers : VOT XX, MVLT XXX;

3° Un médaillon en fer, au portrait de Louis XV, par Goemans, de Louvain;

4° Une médaille en argent de Marie Tudor, femme de Philippe II.

M. Brichaut exhibe :

1° Trois nouvelles médailles frappées en l'honneur de MM. Bara, d'Anethan et Anspach, etc. ;

2° Une collection fort curieuse de plus de 35 médailles, insignes et décorations, gravées à l'occasion de la célébration du trois centième anniversaire de la prise de la Brielle.

Le Secrétaire, A. DE SCHODT.

Le Président, R. CHALON.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

LISTE DES OUVRAGES REÇUS PENDANT LE 2e TRIMESTRE 1872.

Allemagne.

Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande. Heft, L und LI. — Bonn, 1871.

Verhandlungen des Vereins für Kunst und Alterthum in Ulm und Oberschwaben. Neue Reihe. — Erstes Heft. — Ulm, 1869.

Angleterre.

The numismatic chronicle and journal of the numismatic Society. 1872. — Part. IV, new series, no XLIV. London.

Belgique.

Bulletin de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique. 41e année, 2e série, t. XXXIII, nos 2, et 3. Bruxelles, 1872.

Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie. 10e année, nos 9, 10, 11 et 12. 1871 ; 11e année, nos 1 et 2. 1872.

Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, t. IX, 1872, 1re livraison.

Messager des sciences historiques ou Archives des arts et de la bibliographie de Belgique. Année 1872. 1re livraison. Gand.

Annuaire de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, 1872. 38e année.

Notice sur Ulysse-Capitaine, par Em. Tasset. — Don de l'auteur.

France.

Polybiblion. Revue bibliographique universelle. 5e année, t. VII, 3e, 4e et 5e livraisons. Paris, 1872.

Le cabinet historique. Revue mensuelle, 17e année, 11e et 12e livraisons, octobre à décembre 1871. Paris, 1871.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie. Année 1871. Amiens, 1872.

Revue numismatique, publiée par J. de Witte et Adrien de Longpérier. Nouvelle série, t. XIV. Année 1869, 5e livraison.

Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France. 2e, 3e et 4e trimestres 1870. Paris.

Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France, t. XXXII, 4e série, t. II. Paris, 1871.

Hongrie.

Publications de l'Académie archéologique hongroise. 4 vol. in-fol. Pesth, 1871.

Almanach de l'Académie des sciences de Hongrie. Années 1869, 1870 et 1871.

Russie.

Compte rendu de la Commission impériale archéologique pour l'année 1869, avec un atlas. Saint-Pétersbourg, 1870.

Suisse.

Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, t. XVII, 3e liv. Genève, 1872.

Médailles et jetons des numismates, décrits par Antony Durand. Genève, 1865. Exemplaire unique en grand papier. — Don de l'auteur.

Biographie des numismates (essai d'un dictionnaire biographique des numismates depuis le moyen âge jusqu'à nos jours), par A. Durand, 4 vol. Genève, 1855-1871. Manuscrit. — Don de l'auteur.

Médailles sur la science et l'art numismatiques, 2 vol. Genève, 1855-1871, par A. Durand. Manuscrit. — Don de l'auteur.

DÉPOTS.

Revue de la numismatique belge (*suite*) :

3e série, t. IV, V et VI; 4e série, t. I, II, III, IV, V et VI; 5e série, t. I, II et III. — Table des séries 3 et 4.

CABINET NUMISMATIQUE.

DON FAIT PAR UN ANONYME ÉTRANGER.

Thaler d'*Ernst, Herzog von Sachsen-Altenburg,* 1869. B. Argent.

Thaler de *Johann V. G. G., Kœnig von Sachsen,* 1870. B. Argent. Commémoratif des mines.

Thaler d'*Alexander Carl, Herzog zu Anhalt,* 1861. A. Argent. Commémoratif des mines.

Thaler de *Ludwig II, Kœnig v. Bayern,* 10 mai 1871. Argent. Commémoratif de la paix du 10 mai 1871.

DON FAIT PAR M. LE MINISTRE DE LA JUSTICE.

Médaille de la maison d'arrêt cellulaire à Tournay, par C. Jehotte, 1871. Bronze, 60 millimètres.

DON FAIT PAR M. LE CATTE, DE NAMUR.

Médaille de prix de la Société du tir aux pigeons de Namur, 1872, par R. Michaux. Bronze, 60 millimètres.

Le Bibliothécaire,
A. Brichaut.

Bruxelles, 25 juin 1872

CATALOGUE

DES

MONNAIES OBSIDIONALES ET DE NÉCESSITÉ.

SUPPLÉMENT.

SEPTIÈME ARTICLE.

* 3. 5 *sols*. — PVGNO * PRO * PATRIA + 1574 — Sous une couronne, lion debout, à gauche, sur un tertre, tenant de la patte droite un sabre, et de la gauche les armes de Leyde.

Rev. — Au milieu d'une couronne civique, on lit : — × LVG „ — DVNVM — × BATAVO — RVM ×

Arg.

LIMERICK.

Assiégée par les parlementaires, en 1691.

Après la défaite de Jacques II à la bataille de la Boyne et son départ pour la France, ses adhérents firent frapper à Limerick, pendant le siége de cette ville, des monnaies appelées *Hibernia* de la valeur d'un demi-sol et d'un farthing.

d. 1. *Demi-sol*. — IACOBVS · II · DEI · GRATIA — Buste lauré et drapé du roi, à gauche, les cheveux tombant en boucles sur son cou.

Rev. — HIBERNIA · — · 1691 · L'Irlande représentée par une femme assise sur un rocher, regardant à gauche, ayant le bras droit levé et tenant une petite croix, son avant-bras gauche repose sur une harpe.

Cuivre. Aquilla Smith, p. 21.

Le nº 110, pl. LXII de l'atlas, est une variété qui appartient aussi au siége de Limerick.

LIVONIE.

Monnaies de nécessité frappées par Guillaume de Furstenberg, pendant la guerre contre la Russie, en 1558 et 1559.

1. *Thaler.* — Écusson à quatre quarts; au-dessus, la date · 5 · 8 · (1558).

Arg. — Uniface, carrée.
Bon de Koehne, 1842, p. 290, nº 385.

1². *Thaler.* Semblable au nº 1.

Arg. — Uniface, pentagonale.
Id., id.

1³. *Thaler.* — Semblable au nº 1.

Arg. — Uniface, ronde.
Id., id.

d. 2. 1/4 *de thaler.* — Semblable au nº 1.

Arg. — Uniface, irrégulière.
Cabinet royal des médailles, à Berlin, monn. provenant du cabinet de feu M. B. Friedlaender.

d. 3. 1/2 *thaler*. — Semblable au n° 1, mais avec la date · 5 · 9 · (1559).

Arg. — Uniface, irrégulière.

Même cabinet et même provenance.

d. 4. 1/4 *de thaler*. — Semblable au n° 1, mais avec la date 59.

Arg. — Uniface.

Cabinet de M. Iverssen, à Saint-Pétersbourg.

Monnaies de nécessité frappées par Gothard de Kettler, pendant la guerre contre la Russie, de 1559 à 1561.

4. *Thaler*. — Les armes de Livonie et de Kettler, accostées de deux tréfeuilles. Au-dessus, les lettres G M & Z L, au-dessous la date 15 °° 57.

Arg. — Uniface.

Bon de Koehne, 1842, p. 294, n° 412.

5. 1/2 *thaler*. — Semblable au n° 4.

Arg. — Uniface.

Id., id., n° 413.

5². 1/2 *thaler*. — Semblable au n° 4, mais l'écusson est placé sur une croix fleuronnée.

Arg. — Uniface.

Id., id., n° 414.

6. 1/4 *de thaler*. — Semblable au n° 4, mais avec 15 — 59.

Arg. — Uniface, carrée.

Id., id., n° 415.

7. 1/2 *thaler*. — Les armes de la Livonie, accostées de la date 6 — 0 (1560). Au-dessus, les lettres G M & Z L.

Arg. — Uniface.

Id., p. 295, n° 420.

7². 1/2 *thaler*. — Semblable au n° 7, mais de l'année 6 — 1 (1561).

Arg. — Uniface.

Id., id.

LORRAINE.

Monnaies frappées par Louis XIII, pendant l'occupation française, de 1634 à 1645.

d. 1. *Double lorrain*. — LOYS XIII · R DE FRAN · ET NAVAR — Buste du roi, à droite.

Rev. — ✠ DOVBLE LORRAIN · 1635 — Dans le champ, trois fleurs de lis.

Cuivre. De Saulcy, pl. XXVII, n° 2.

d. 1². *Double lorrain*. — LOVYS · XIII R DE · FRAN · ET NAV — Buste du roi, à droite.

Rev. — ✠ · DOVBLE · LORRAIN · 1638 — Dans le champ, trois fleurs de lis.

Cuivre. Id., id., n° 3.

d. 1³. *Double lorrain*. — LOYS · XIII · R · DE · FRAN · ET · NAVA · Buste armé et lauré du roi, à droite.

Rev. — ✠ DOVBLE · LORRAIN · 1633 — Dans le champ, trois fleurs de lis.

Cuivre. *Revue numismatique française*, 1842, pl. XI, n° 5.

LOSONE.

Monnaies de nécessité émises par la ville pendant la guerre contre l'Autriche, en 1849.

d. 1. *Billet de* 10 *kreutzer*. — Dans un encadrement orné, on lit, en haut 10 et dans le corps du billet :

Utalvány

10 az az tiz pengö krajczárra

melly et Losonc várossa álladalmi magyar bankjegygyel biztositt.

Vissza váltásának határideje a város által határoztatik meg, minek közzétételétöl számitva, egy hónap alatt beváltandó; külömben érvénytelen.

Losonc 1849 Augustus 25.

Penztárnok Polgármester

Papier blanc, impression noire.

d. 2. *Billet de* 5 *kreutzer*. — Dans un encadrement orné, on lit, en haut 5, et dans le corps du billet :

Utalvány

5 az az öt pengö krajczárra,

Le reste semblable au n° 1.

Papier blanc, impression noire.

MAESTRICHT. 1579.

d. 1. 40 *sols*. — PROTE · D · POPV · TV · — · PROP · NO · TVI · GLO — Les armes de la ville de Maestricht, surmontées d'un heaume et de lambrequins, accostées de la date 15 — 79.

Rev. — Dans le champ, une main tenant une épée, coupe en deux l'inscription suivante : — * — * — * TRA — IEC * — AB · HIS — · OBSES — PRO · IVS — · CAVSÆ — · DEFE̅ — SIONE —

A l'exergue, la valeur : · XXXX · — * —

Cuivre. Cabinet de M. Whaites, à Boon.

d. 1². 40 *sols*. — Semblable au n° 1.

Rev. — Semblable au n° 1, sauf une différence dans la légende : — * — * — * TRA — IEC * — AB ⁝ HIS — ⁝ OBSES — PRO . IVS — CAVSÆ — DEFE̅ — SIONE —

A l'exergue, la valeur : · XXXX · — * —

Cuivre. Même cabinet.

* 1³. 40 *sols*. Semblable au n° 1.

Rev. — Semblable au n° 1, sauf une différence dans la légende : — * — * — * TRA — IEC * — AB ⁝ HIS — ⁝ OBSES — PRO ⁝ IVS — · CAVSÆ — DEFE̅ — SIONE —

A l'exergue, la valeur : · XXXX . — * —

Cuivre.

d. 1¹. 40 *sols.* — Semblable au n° 1, d'un autre coin, avec cette différence, qu'il y a GLO' et que les pointes de l'étoile touchent de trois côtés les bords de l'écusson.

Rev. — Semblable au n° 1, sauf une différence dans la légende : — * — * — * TRA — IEC * — AB · HIS — ⁝ OBSES — PRO ⁝ IVS — · CAVSÆ — DEFÊ — SIONE —

A l'exergue, la valeur : — · XXXX · — * —

Cuivre. Cabinet de M. Dumoulin, à Maestricht.

* 2. 16 *sols.* — PROTE · D · POPV · TV · — · PROP · NO · TVI · GLOR — Les armes de la ville de Maestricht, surmontées d'un heaume et de lambrequins, accostées de la date 15-79.

Rev. — Dans le champ, une main tenant une épée, coupe en deux l'inscription suivante : — * — * TRA — IEC — AB · HIS · — · OBSES — PRO ⁝ IVS — · CAVSÆ — DEFÊ — SIONE —

A l'exergue, la valeur : XVI —

Cuivre.

* 2². 16 *sols.* — Semblable au n° 2.

Rev. — Semblable au n° 2, sauf une différence dans la légende : — * — * — TRA — IEC — AB · HIS · — ⁝ OBSES — PRO · IVS — CAVSÆ — DEFÊ — SIONE —

A l'exergue, la valeur : XVI —

Cuivre.

* 2³. 16 *sols.* — Semblable au n° 2, sauf qu'il y a deux points après le mot TV : et pas de point avant le mot PROP.

Rev. — Semblable au n° 2, sauf une différence dans la légende : — * — * — TRA — IEC — AB · HIS — ⁝ OBSES — PRO ⁝ IVS — · CAVSÆ — DEFE͡ — SIONE —

A l'exergue, la valeur : XVI.

Cuivre.

d. 2⁴. 16 *sols.* — PROTE * D * POPV * TV — PROP * NO * TVI * GLOR — Semblable au n° 2.

Rev. — Semblable au n° 2, sauf une différence dans la légende : — * — * — TRA — IEC · — AB · HIS — ⁝ OBSES — PRO ⁝ — IVˢ — CAVSÆ — DEFE͡ — SIONE —

Cuivre. Cabinet de M. Dumoulin, à Maestricht.

d. 3. 2 *sols.* — Dans le champ, les armes de la ville de Maestricht, surmontées d'une épée, coupant en deux l'inscription suivante : — * — * — PRO — IVS — TÆ * — * CAV — SÆ * — DEFE — NSI — ONE — 15-79 — * — * —

Rev. — Dans le champ, on lit : — * — TRAIEC — TO * AB * HIP — (*sic*) PANIS * OB — SESSO * —

A l'exergue, la valeur : II.

Cuivre. Cabinet de M. le Cᵗᵉ Maurin Nahuys, à Utrecht.

* 4. *sol.* — Dans le champ, écusson orné aux armes de Maestricht, surmonté d'une épée, coupant en deux l'inscription suivante : — PRO — * IVS — TÆ * — CAV — SÆ * — DEFE — NSI — ONE — 15 — 79 — * — * —

Rev. — Dans le champ, on lit : — * — TRAIEC — TO * AB * HIS — PANIS * OB — SESSO * —

A l'exerge, la valeur : 1.

Cuivre.

d. 4². *Sol.* — Semblable au n° 4, sauf une différence dans la légende : — PRO — * IVS — TÆ — CAV — SÆ — DEFE — NSI — ONE — 15 — 79 — * — * —

Rev. — Dans le champ, on lit : — * — TRAIEC — TO * AB * HIS — PANIS * OB — SESSO ° —

A l'exergue, la valeur : 1.

Cuivre. Cabinet de M. Dumoulin, à Maestricht.

d. 5. *Demi-sol.* — Dans le champ, une épée coupant en deux l'inscription suivante : — * — * — PRO — IVS — CAV — SÆ * — DE — FE — * — *

Rev. — Dans le champ, on lit : — * TRA * — AB * HISP — * OBSES * —

A l'exergue, les armes de Maestricht, accostées de la date 15 — 79.

Cuivre. Cabinet de M. le Bon Michiels van Verduynen à Maestricht.

MAGDEBOURG. 1551.

d. 1. .....? — Les armes de Magdebourg, accostées de deux petites étoiles; au-dessus : IIII indiquant probablement la valeur, au-dessous, la date 15 — 51.

Or. — Uniface, carrée.

Zeitschrift für Kunstwissenschaft und Geschichte des Krieges, 1846, pl. I, nº 7.

* 2. 1/2 *écu*. — ✠✠ MONETA * NOVA * MAGDEBVRGENSI — Les armes de Magdebourg.

Rev. — ✠✠ VERBVM * DOMINI * MA * IN ET * 1 * 5 * 5 * 1 — Dans le champ, la rose de Magdebourg.

Billon.

MAGDEBOURG. 1629.

d. 3. 12 *groschen*. — MO : NO — MAGDEBVRGENSIS · Les armes de Magdebourg.

Rev. — ⚜ NECESSITAS · LEGEM · NON · HABET — Dans le champ, on lit : — · XII · — GROSCHEN — MAGDEBVR · — STAT GELT · — · 1 · 6 · Z9.

Billon. Cabinet de M. Ludwig Schultze, à Hambourg.

d. 3². 12 *groschen*. — MO : NO — MAGDEBVRGENSIS ✲ Semblable au n° 3, mais sans la rose devant la Vierge.

Rev. — ✲ NECESSITAS · LEGEM · NON · HABET — Dans le champ, on lit : — · XII · — GROSCHEN — MAGDEBVR — STATGELT · — · 1 · 6 · Z9.

Billon. Même cabinet.

3³. 12 *groschen*. — Semblable au n° 3.

Rev. — Semblable au n° 3, mais avec MAGDEVRG.

Billon. G.-U.-V. Mülverstedt (¹), p. 71, n° 2. Madai, n° 5032.

3⁴. 12 *groschen*. Semblable au n° 3.

Rev. — Semblable au n° 3, mais avec STADGELT.

Billon. Id., id., p. 71, n° 3.

d. 3⁵. 12 *groschen*. — Semblable au n° 3², mais sans les deux points entre MO et NO.

Rev. — Semblable au n° 3², mais dans le champ, on lit : — · XII · — GROSCHEN — MAGDEBVR : STATGELT · — · 1 · 6 · Z9 · Une étoile à cinq rais.

Billon. Id., p. 71, n° 4. Cabinet de M. Whaites, à Bonn.

(¹) *Magdeburgisches Münz-Cabinet*. Magdebourg, 1868.

d. 3[6]. 12 *groschen*. — Semblable au n° 3[5].

Rev. ❁ NECESSITAS · LEGEM · NON · HABET · Dans le champ, on lit : — · XII · — GROSCHEN — MAGDEBVR : STATGELT · — · 1 · 6 · Z · 9.

Arg. Cabinet de M. Wolf, à Goettingen.

d. 4. *Six groschen*. MO NO — MAGDEBVRGENSIS ❁. Semblable au n° 3[2], mais les tours sont recouvertes d'un dome au lieu d'un toit pointu.

Rev. — ⁘ NECESSITAS · LEGEM · NON · HABET — Dans le champ, on lit : — VI — GROSCHEN — MAGDEBVR — STAT GELT — · 1 · 6 · Z9 —

Billon. Cabinet de M. Ludwig Schultze, à Hambourg.

* 5. *Groschen*. — Les armes de Magdebourg, sans rose devant la Vierge.

Rev. — NECESSI · CARET · LEGE · 16 · Z9 · Dans le champ, la rose de Magdebourg.

Billon.

d. 5[2]. *Groschen*. — Semblable au n° 5.

Rev. — Semblable au n° 5, mais 1 · 6 · Z9 —

Billon. Cabinet de M. Ludwig Schultze, à Hambourg.

5[3]. *Groschen*. — Semblable au n° 5.

Rev. — NECESS · CARET · LEGE · 1 · 6Z9 — Semblable au n° 5.

Billon. G.-U -V. Mülverstedt, p. 72, a.

5[4]. *Groschen.* — Semblable au n° 5.

Rev. — NECESSITAS · CARET LEGE. Semblable au n° 5.

Billon. Id., p. 72, c.

5[5]. *Groschen.* — Semblable au n° 5[4], mais avec 1 · 6 · Z9.

Billon. Id., p. 72, d.

5[6]. *Groschen.* — Semblable au n° 5, mais avec NECSS (*sic*).

Billon. Id., p. 72, d.

d. 5[7]. *Groschen.* — Semblable au n° 5.

Rev. — NECESSITAS · CARET · LEGE · 16 · Z9 — Semblable au n° 5.

Billon. Cabinet de M. Wolf, à Goettingue.

6. 1/2 *groschen.* —

Mülverstedt, p. 72.

MANILLE.

Monnaies de nécessité frappées en 1828 et 1834.

d. 1. *Huit réaux.* — Dans le champ, on lit : — MANILA — 1828.

Rev. — Sur une piastre péruvienne, on a surfrappé les armes couronnées d'Espagne.

Arg. Heiss, pl. LXVII, n° 74.

* 2. *Quarto.* — FERD · VII · D · G · HISP · ET IND · R · M · R — Les armes couronnées d'Espagne, accostées de la valeur : I · Q.

Rev. — VTRAQ · UIRT · PROTEGO · F · 1834 · MÆ · Lion couronné passant à droite, il tient une épée dans la patte droite et la gauche maintient deux globes; sur son dos, une croix.

Cuivre. Heiss, pl. LXVII, nº 80.

MANTOUE. 1630.

d. 1. *Demi-écu.* — · NIHIL · ISTO — TRISTE · RECEPTO · Saint André, debout, serrant la croix du bras droit, et tenant de la main gauche, un ciboire contenant le sang de J.-C. A l'exergue : · MANTVÆ ·

Rev. — (*Ciboire.*) ✠ DOMINE ✠ PROBASTI ✠ ME ✠ E ✠ COGNOVISTI ✠ ME ✠ Dans le champ, un creuset entouré de flammes, dans lequel est un faisceau de lames d'argent.

Arg. Carlo Kunz [1], pl. XI, nº 8.

d. 2. *Écu.* — · MANTVÆ · ANNO · O · SALVTIS .·. 1629 · ⁎ Les armes ornées et couronnées de Nevers. Sur le bandeau de la couronne, on a gravé les mots : · IN · BELLO ·

Rev. — Dans le champ, un tournesol, tournant sa fleur vers le soleil, entouré d'un grènetis et

[1] *Periodico di numismatica e sfragistica per la storia d'Italia*, 1869, fasc. VI.

d'une couronne de laurier, au bas, sous le nœud de la couronne, la valeur : 160.

Arg. C. Brambilla [1], pl. II, n° 12.

d. 3. *Demi-écu.* — · MANTVÆ ANNO SALVTIS 1629 · Les armes ornées et couronnées de Nevers.

Rev. — Semblable au n° 2, mais avec la valeur 80.

Arg. Carlo Kunz, pl. XI, n° 7.

d. 4. .....? — SANCTVS — ANSELMVS — Le saint, mitré, assis à gauche, il tient la crosse de la main gauche et bénit de la droite.

Rev. — Dans le champ, grand M entre deux ornements.

A l'exergue, le chiffre 7 entre deux petites rosaces.

Plomb.

MAURICE (Île).

Monnaies de nécessité frappées en 1815 pour l'île Maurice et ses dépendances.

1. *Cinquante sous.* — GOUV : DE MAURICE ET DEP : Dans le champ, deux cannes à sucre. Le bord est orné de petits triangles.

Rev. — REÇU AU · BUR · DU TRE : Dans le champ, on lit : *pour* — 50 — *sous*. Bord orné comme la face.

Billon.

[1] *Altre annotazioni numismatiche, di* Camillo Brambilla. Pavia, 1870.

* 2. *Vingt-cinq sous.* — Dans le champ, on lit : — REÇU — *au* — TRESOR. Le bord est orné de petits triangles.

Rev. — Dans le champ, on lit : — *pour* 25 *sous.* Bord orné comme la face.

Billon.

MAYENCE. 1689.

d. 1. *Florin ou* $^2/_3$ *de rixdale.* — MONETA ✤ NOVA ✤ ARGENTEA · Écusson orné et couronné renfermant un chiffre composé de quatre L entrelacées.

Rev. — ✱ GLORIA ✤ IN ✤ EXCELSIS ✤ DEO ✤ 1689 — Dans le champ, la valeur : $\frac{2}{3}$.

Arg. Cabinet de M. Ludwig Schultze, à Hambourg.

* 1². *Florin.* — Écusson orné et couronné, renfermant le même chiffre qu'au n° 1, accosté de la date 16 — 89.

Rev. — ∴ GLORIA ✤ IN ✤ EXCELSIS ✤ DEO ✤ Dans le champ, la valeur : $\frac{2}{3}$.

Arg. Même cabinet.

d. 2. *Quart de florin ou* $^1/_6$ *de rixdale.* — + MONETA + NOVA + ARGENTEA + — Semblable au n° 1.

Rev. ✻ GLORIA ÷ IN ÷ EXCELSIS ÷ DEO ÷ 1689 — Dans le champ, la valeur : $\frac{1}{6}$. Le chiffre 1, est accosté de deux petites rosaces.

Arg. Cabinet de M. le Cte de Robiano.

d. 3. *Sol.* — Dans un écusson orné et couronné, le même chiffre qu'au n° 1.

Rev. — Dans le champ, on lit : ✻ I ✻ — SOLS — 1689 — ✻ —

Arg. Cabinet de M. Wolf, à Goettingue.

(*Pour être continué.*)

P. Mailliet.

NOTICE

SUR LA

TROUVAILLE DE BARNEVELD.

(Suite et fin.)

		Nombre.
	Report	668
145	Même pièce. ✋ KAROLVS × D × G × ROM × IMP × × Z × HISPAR' × REX. *Rev.* 👑 DA × MICHI × VIRTVT × CONTRA * HOST' × TVOS ✋, comme Serrure, p. 157, n° 153, où il y a VIRTVTE . .	3
146	Florin d'or de Charles V, frappé à Maestricht. KAROLVS ⁜ D ⁜ G ⁜ ROM ⁜ IMP ⁜ Z ⁜ HISPA ⁜ REX 👑 *Rev.* ★ DA ⁘ MICHI ⁘ VIRTVT ⁘ CONTRA ⁜ HOST ⁜ TVOS. (Vander Chijs, pl. XXIV, n° 5.)	3
147	Florin d'or de Charles V, frappé en Flandre. ✠ KAROLVS × D ⁜ G × ROM × IMP' × Z × HISP × REX. *Rev.* ⚜ DA × M × VIRTVTE × COTRA × HOSTES × TVOS. (Serrure, p. 266, n° 154)	2
148	Même pièce. Variété. CONTRA	15
149	Même pièce. Variété. ⚜ DA × MICHI · VIRTVT × CO × HOSTES × TVOS . . .	2
	Report	693

Nombre.

Report 693

150 Même pièce. Variété. Comme le n° 147; mais au droit : ⚜ au lieu de ✠ . . . 3

151 Même pièce. Comme le précédent, mais CONTRA 1

152 Florin d'or de Charles V, comte de Hollande, frappé à Dordrecht. × ×KAROLVS*D×G×ROM×IMP×Z×HISPAN×REX·×· *

Rev. ✠ DA×MICHI×VIRTVTEM× CONTRA×HOST×TVOS. (Vander Chijs, pl. XXV, n° 8.) La gravure a HOT. 1

153 Même pièce. * KAROLVS▲D▲G▲ROM ▲IMP▲HISPANI▲REX. Comme Vander Chijs, pl. XXV, n° 10.

Rev. ✠ DA + MICI + VIRTVTEM + CONT + HOSTES + TVOS . . . 3

154 Même pièce. Variété. Comme le précédent, mais tréfeuilles entre les mots.

Rev. ✠ DA ▲ MICI ▲ VIRTV E(*sic*)M ▲ CONTRA ▲ HOST ▲ TVOS . . . 2

155 Même pièce. Variété. Même droit.

Rev. VIRTVTE (*sic*) 2

156 Même pièce. Variété. Même droit.

Rev. VIRTVTEM 2

157 Même pièce. Variété. Même droit.

Rev. VIRTVTE + CONTRA + HOST + TVO 1

A reporter 708

Nombre.

Report 708

158 Même pièce. * KAROLVS ⁂ D ⁂ G ⁂ ROM ⁂ IMP · Z ⁂ HISPANIA ⁂ REX.

Rev. DA ⁂ MICI ⁂ VIRTVTE ⁂ CONTRA ⁂ HOSTES ⁂ TVOS. (Vander Chijs, pl. XXXVIII, n° 39, où la gravure a TVO.) 1

159 Même pièce. Variété. Même droit.

Rev. TV 1

160 Même pièce. * KAROLVS ⁂ D ⁂ G ⁂ ROM ⁂ IMP ⁂ Z ⁂ HISP ⁂ REX.

Rev. DA ⁂ M ⁂ VIRTVTE ⁂ COTRA ⁂ HOSTE ⁂ TVOS. (Vander Chijs, pl. XXXVIII, n° 40.). 2

Cette pièce et les suivantes n'ont pas les caractères gothiques et sont d'une gravure très-grossière.

161 Même pièce et légende. Variété. CONTRA ⁂ HOS ⁂ 2

162 Même pièce et légende. Variété. COTRA ⁂ HOSTES 2

163 Même pièce et légende. Variété. COTRA ⁂ HOST 1

164 Même pièce. Variété. HISPA.

Rev. HOSTES 1

165 Même pièce. Variété. HISPA.

Rev. CONTRA ⁂ HOS 2

166 Même pièce. Variété. HISPA.

A reporter 720

		Nombre.
	Report	720
	Rev. VIRTV ♣ CONTR ▾ HOSTES . . .	1
167	Même pièce. Variété. HIS.	
	Rev. VIRTVTE ♣ COTRA ♣ HOST' . . .	3
168	Même pièce. Variété. HIS.	
	Rev. CONT ♣ HOS ♣ TVOS	1
169	Même pièce. Variété. HIS.	
	Rev. CONTR ♣ HOST	2
170	Même pièce. Variété. ROMA ‡ IMP ‡ Z ‡ HISP.	
	Rev. COTRA ‡ HOSTES	2
171	Florin d'or au Saint-Jean, de Charles d'Egmond, duc de Gueldre. ∘ — KAROL' ∘ D — V — X ∘ GELR ∘ IVL'	
	Rev. *MO*DO*—AVRE'*—*GELR'* (Vander Chijs, pl. XV, n° 2	1
172	Même pièce. Variété. Mêmes légendes. Annelet à chaque côté du saint. (Vander Chijs, pl. XXV, n° 3.)	2
173	Même pièce, mêmes légendes et annelets. Variété. Petites rosettes entre les mots de la légende.	1
174	Même pièce et légendes. Variété. Deux annelets à chaque côté du saint et annelet à chaque côté de ses pieds. (Vander Chijs, pl. XV, n° 4.)	2
175	Même pièce et légendes. Variété. Les anne-	
	A reporter.	735

		Nombre.
	Report	735
	lets à côté des pieds manquent. Au revers deux rosettes à côté des angles . . .	3
176	Même pièce et variété. Au revers annelets à côté des angles	1
177	Même pièce sans les annelets. Au droit ✠ entre les mots. Au revers annelets entre les mots	1
178	Même pièce. Annelets entre les mots au droit et au revers	1
179	Même pièce. Rosettes au droit et tréfeuilles au revers, entre les mots.	2
180	Même pièce. Tréfeuilles entre les mots au droit et au revers	8
181	Florin d'or de Charles d'Egmond, frappé à Ruremonde. (Vander Chijs, pl. XV, n° 6.)	11
182	Même pièce. Variété. Étoiles entre les mots au revers	1
183	Florin d'or au cavalier de Charles d'Egmond, duc de Gueldre. HAROLVS ✠ DVX ✠ GELR' — IVL ✠ C ✠ ZV' *Rev.* ✠ MON ✠ NOVA ✠ AVREA ✠ DVCIS ✠ GELRE. (Vander Chijs, pl. XV, n° 10.)	56
184	Même pièce. Variété. * entre les mots . .	20
185	Même pièce. Variété. ✠ au droit et × au revers, entre les mots de la légende . .	2
186	Même pièce. Variété. × au droit et au revers.	6
	A reporter	847

		Nombre.
	Report	847
187	Même pièce. GELR au revers; ▲ au droit et * au revers.	9
188	Même pièce et légende. × au droit et au revers	4
189	Même pièce. MONE ▲ — GELR. ▲ entre les mots au droit et au revers	8
190	Même pièce et légende. ▲ entre les mots au droit et au revers.	5
191	Même pièce et légende. ◇ entre les mots au droit et au revers	7
192	Même pièce et légende. × entre les mots au droit et au revers	25
193	Même pièce et légende. * au droit et Δ au revers	2
194	Même pièce. * au droit et au revers. . .	9
195	Même pièce. × au droit et * au revers . .	6
196	Même pièce. Δ au droit et * au revers . .	7
197	Même pièce. * au droit et × au revers . .	7
198	Même pièce. * au droit et ◇ au revers . .	4
199	Même pièce. C * ʒVT. *Rev.* ✠ MON * — GELRE	3
200	Même pièce. C * ʒVT. *Rev.* ✠ MON ∘ — GELRE	7
201	Même pièce, même droit. *Rev.* ✠ MON EN (en monogr.) OVT.	1
202	Même pièce. C × ʒVT. *Rev.* MONE × — GELR?	1
	A reporter	952

Nombre.

Report 952

203 Même pièce. ℭ × ʒVT.

Rev. ✠ MON × — GELR'. 10

204 Même pièce, mêmes légendes. ∘ entre les mots.

Rev. ♣ entre les mots 1

205 Même pièce. × entre les mots.

Rev. ∘ entre les mots 47

206 Même pièce. Point de marques entre les mots.

Rev. ∘ entre les mots 2

207 Florin d'or au Saint-Martin, de David de Bourgogne, évêque d'Utrecht. (Vander Chijs, pl. XVII, n° 9.) 3

208 Florin d'or des trois villes d'Overyssel, 1546. (Vander Chijs, pl. III, n° 4.) 3

209 Florin d'or des trois villes, aux armes de Deventer, entourés de ceux des trois villes. (Vander Chijs, pl. X, n° 7.) . . 2

210 Florin d'or de Deventer, 1523. (Vander Chijs, pl. XI, n° 6.). 9

211 Florin d'or au Saint-Jean debout, de la ville de Kampen. (Vander Chijs, pl. XIV, n° 2.) 1

212 Florin d'or au Saint-Michel, de la ville de Zwolle. (Vander Chijs, pl. XVII, n° 2.) 1

213 Demi-florin d'or, dit *knapcoeck*, de la ville de Nimègue, au Saint-Etienne. (Vander Chijs, pl. I, n° 2.) 3

214 Florin d'or de Henri et Georges, ducs de

A reporter 1034

		Nombre.
	A reporter	1034
	Saxe, gouverneurs de la Frise. (Vander Chijs, pl. VII, n° 1.)	1
215	Florin d'or de Corneille de Berghes, évêque de Liége. CORNELI * DE * — BER' * EPS' * LEO. Le Christ assis sur un trône gothique, montrant de la droite le livre des Évangiles qu'il tient dans la gauche : à ses pieds, petit écusson. *Rev.* DVX * BV — ILON' * ET * — CO' * LOSS * Écusson fretté, entouré de trois petits écussons.	2

MONNAIES D'ALLEMAGNE.

216	Florin d'or d'Edzard, comte d'Ostfrise, au Saint-Jean et au globe crucigère et aux titres de l'empereur Frédéric	30
217	Florin d'or d'Ennon, comte d'Ostfrise, au revers : DA · PACE · DOMINE · IN · DIEBVS · N°	2
218	Florin d'or du même, au revers : IN · DEO · SPRA · N · TIEBO · Q · FA · M · H . .	3
219	Florin d'or de Hambourg, au Saint-Pierre et au globe crucigère, et titre de l'empereur Frédéric.	4
220	Florin d'or de la ville de Lunebourg, au Saint-Jean.	1
	A reporter	1077

		Nombre
	Report	1077
221	Florin d'or de Lubeck, au Saint-Jean, au droit et au revers	1
222	Florin d'or d'Albert le Courageux, duc de Saxe, frappé à Leipzig, au Saint-Jean et au globe crucigère	16
223	Florin d'or au Saint-Jean, de Frédéric le Sage, Albert et Jean, ducs de Saxe, 1498.	1
224	Même pièce, 1500	1
225	Florin d'or de Frédéric, Jean et Georges, ducs de Saxe, au Saint-Jean	2
226	Même pièce des ducs Frédéric, Georges et Jean	4
227	Florin d'or au Saint-Jean, des trois ducs; mais au revers les titres du duc Albert (*Zwitter Münze*)	1
228	Florin d'or au Saînt-Pierre debout, de Joachim Ier, électeur de Brandebourg, frappé à Francfort-sur-l'Oder, 1514	1
229	Florin d'or au Saint-Pierre, de Joachim Ier, électeur, et d'Albert, margrave de Brandebourg, frappé à Berlin	1
230	Florin d'or de Frédéric de Wied, évêque de Munster. * FRID'* EL'* — * Z * CO' * EC'* — × MONT'* Ecusson de Munster, en cœur celui de Wied, entouré des armes de Wied et de deux dauphins, le	
	A reporter	1105

		Nombre.
	Report	1105
	tout dans un cartouche formé de trois arcs et de trois demi-cercles.	
	Rev. ×MONЄ'*NOV'—ΛVRЄ'*MON' Saint Paul assis sur un trône gothique; droite, épée; gauche, livre : à ses pieds l'écusson de Munster, en cœur celui de Wied	1
231	Florin d'or au Saint-Pierre, de Thierry de Meurs, archevêque de Cologne . . .	4
232	Florin d'or au buste de Saint-Pierre, de Robert, comte palatin, archevêque de Cologne, frappé au château de Riele. .	1
233	Florin d'or au Christ assis, du même . .	5
234	Florin d'or au Saint-Pierre debout, de Herman de Hesse, archevêque de Cologne, comme *gouverneur*	6
235	Florin d'or du même, comme *élu* . . .	47
236	Florin d'or au même type, du même, comme *archevêque*.	3
237	Florin d'or de Herman de Hesse, au Christ assis sur un trône gothique, 1491 . .	2
238	Même pièce, 1503	5
239	Même pièce, 1506	4
240	Même pièce, 1507	3
241	Même pièce, 1508	2
	A reporter	1188

		Nombre.
	Report	1188
242	Florin d'or au même type, de Philippe de Daun, archevêque de Cologne, 1509 . .	1
243	Même pièce, 1510	1
244	Même pièce, 1511	2
245	Même pièce, 1512	1
246	Même pièce, 1513	3
247	Florin d'or au même type, de Herman de Wied, comme *élu* de Cologne, 1514 . .	1
248	Même pièce, 1515	1
249	Florin d'or du même, comme *archevêque*, au même type, 1517	1
250	Même pièce, 1519	2
251	Même pièce, 1521	2
252	Même pièce, 1525	1
253	Florin d'or de la ville de Cologne, au Christ assis; au revers, globe crucigère et IASPAR MELCHIOR BALTHASAR.	2
254	Florin d'or de la même ville, au même droit. *Rev.* ✠ MON — NOV' — ◦ AVR' ◦ — ◦ REN'. Écusson de la ville, entouré de ceux des quatre électeurs rhénans, dans un compartiment de quatre arcs et de quatre demi-cercles, 1515	4
255	Même pièce, 1532	3
256	Même pièce, 1533	1
257	Même pièce, 1535	1
258	Florin d'or au type de l'évêque mitré et de	
	A reporter	1215

		Nombre.
	Report	1215
	l'écusson de Mayence, dans un entourage de trois arcs et de trois demi-cercles, de Conrad de Daun, archevêque de Mayence, frappé à Bingen	1
259	Même pièce, frappé à Hochst.	1
260	Florin d'or au Christ assis, d'Adolphe de Nassau, archevêque de Mayence . . .	4
261	Florin d'or au même type, de Berthold de Henneberg, archevêque de Mayence, 1491.	1
262	Même pièce, 1497	1
263	Même pièce, 1504	2
264	Florin d'or au même type, de Jacques de Liebenstein, archevêque de Mayence, 1506	1
265	Même pièce, 1508	1
266	Florin d'or au même type, d'Uriel de Gemmingen, archevêque de Mayence, 1509.	2
267	Florin d'or au Christ assis, d'Albert de Brandebourg, archevêque de Mayence, sans date	9
268	Même pièce, 1534	1
269	Même pièce, 1536	1
270	Même pièce, 1537	3
271	Florin d'or au Christ assis, de Jacques de Baden, archevêque de Trèves	1
272	Florin d'or de Louis V, électeur palatin, aux trois écussons, frappé à Bacharach . .	2
	reporter	1246

		Nombre.
	A reporter	1246
273	Florin d'or du même, au Saint-Pierre, frappé à Bacharach	1
274	Florin d'or de Frédéric Ier, électeur palatin, au Christ, frappé à Heidelberg . . .	1
275	Florin d'or au Christ assis, de Philippe, électeur palatin, 1493	1
276	Florin d'or au Saint-Pierre, de Christophe, margrave de Baden, sans date	5
277	Même pièce, 1507	1
278	Même pièce, 1508	1
279	Florin d'or de la ville de Constance. . .	1
280	Florin d'or d'Augsbourg, aux armes de la ville et au titre de Charles V	3
281	Florin d'or de Strasbourg. + NVMMVS + AVREVS * VRBIS * ARGENTINE. Globe crucigère dans un ornement de cinq demi-cercles.	
	Rev. VRBEM + VIRGO — TVAM * SERVE. La Vierge couronnée et nimbée, assise dans une chaise, les mains étendues, l'enfant Jésus sur ses genoux	3
282	Florin d'or de Metz, au Saint-Etienne debout, légendes en caractères gothiques.	2
283	Même pièce, en caractères latins. . . .	2
284	Florin d'or de Laurent de Bibra, évêque de Würzbourg, 1509	1
285	Florin d'or au Saint-Jean, d'Albert, électeur	
	A reporter	1268

		Francs.
	Report	1268
	de Brandebourg, frappé à Swobach, en Franconie.	36
286	Florin d'or de Frédéric et Sigismond, margraves de Brandebourg, frappé à Swobach.	42
287	Florin d'or du margrave Frédéric de Brandebourg seul, frappé à Swobach, sans date	3
288	Même pièce, 1497	3
289	Même pièce, 1498	1
290	Même pièce, 1499	3
291	Même pièce, 1500	1
192	Même pièce, 1501	1
293	Même pièce, 1503	3
294	Même pièce, 1505	2
295	Même pièce, 1506	3
296	Même pièce, 1507	5
297	Même pièce, 1508	2
298	Même pièce, 1509	1
299	Même pièce, 1510	2
300	Même pièce, 1511	1
301	Même pièce, 1512	2
302	Florin d'or au même type, de Casimir et Georges, margraves de Brandebourg, frappé à Swobach, 1516	2
303	Même pièce, 1517	1
304	Même pièce, 1524	1
305	Florin d'or de Georges, comme tuteur.	
	A reporter	1383

		Nombre.
	Report	1383
	GEORG' × MARCH' × BRAN' × E ∘ VT TVTORI. Croix cantonnée de quatre écussons et un écusson en cœur.	
	Rev. MONETA × AVRE — SWOBACH * 1531. Saint Jean debout	1
306	Florin d'or au Saint-Jean, de la ville de Francfort s/M, avec le titre de Frédéric, roi des Romains	2
307	Même pièce, avec le titre de Frédéric, empereur des Romains, sans date . . .	22
308	Même pièce, 1491	1
309	Même pièce, 1493	2
310	Même pièce, avec le titre de Maximilien, 1494	2
311	Même pièce, 1496	1
312	Même pièce, 1498	2
313-316	Mêmes pièces, 1500, 1501, 1502, 1503.	4
317	Même pièce, 1505	2
318	Même pièce, 1507	2
319	Même pièce, 1512	1
320	Même pièce, 1513	1
321	Florin d'or de la ville de Nuremberg, au Saint-Laurent. MONETA COMVNIS DE NVREMBERG	2
322	Même pièce. MONETA COMVNIS DE NVREMBERG	2
	A reporter	1430

		Lombre.
	Report	1450
323	Même pièce. MONETA : DVNIS : D' : NVRMBERG : 1507	7
324	Même pièce, 1508	2
325	Même pièce, 1509	2
326	Même pièce. MONET · AVR · REI · PV NVRENB. 1511	1
327	Même pièce. MONET DVNIS D' NVRNBER. 1514	1
328	Même pièce. MONET · AVR · REI · PV · NVRENB. 1516	2
329	Même pièce. MONETA ❋ REI ❋ PV ❋ NVREN- · BERGESIS. La date 1523 au revers. .	2
330	Même pièce. NVRENBERGENSIS. Mêmes légendes 1524	2
331	Même pièce et légendes 1526.	1
332	Même pièce et légendes 1528.	1
333	Même pièce et légendes 1529. Le Saint-Lambert ressemble à l'image de Luther.	1
334	Même pièce et variété, 1531	2
335	Même pièce, 1532	1
336	Même pièce, 1540	1
337	Florin d'or d'Ulrich, duc de Wurtemberg, au duc cuirassé debout, frappé à Stuttgart.	9
338	Florin d'or au Saint-Jean de la ville de Nordlingen, avec le titre de l'empereur Frédéric, sans date	20
339	Même pièce, 1491	1
	A reporter	1486

		Nombre.
	Report	1486
340	Même pièce, avec titre de Maximilien, 1496.	1
341	Florin d'or d'Albert, duc de Bavière, au duc agenouillé devant la Vierge avec l'enfant Jésus, 1506, caractères gothiques. . .	2
342	Même pièce, 1506, caractères latins. . .	5
343	Florin d'or, au Saint-Rudbert, de Léonard de Keutschach, archevêque de Salzbourg.	1
344	Florin d'or d'Ernest de Bavière, archevêque de Salzbourg	1
345	Florin d'or de l'archiduc Sigismond d'Autriche, au prince cuirassé debout . . .	5
346	Florin d'or de la ville de Breslau. . . .	1
347	Florin d'or de Charles, duc de Munsterberg, frappé à Reichstein	2
348	Florin d'or, au Saint-Hubert, de Guillaume, duc de Juliers, frappé à Mülheim . . .	1
349	Florin d'or de Bâle, à la Vierge, avec titre de l'empereur Frédéric	7
350	Même pièce avec titre de l'empereur Maximilien, 1507	1
351	Même pièce, 1508	1
352	Même pièce, sans titre d'empereur, 1521.	1
353	Même pièce, 1525	1
354	Ducat au corbeau (*Raben-Ducat*), de Matthias Corvin, roi de Hongrie	1
355	Ducat de Ladislas, roi de Hongrie . . .	1
356	Ducat de Louis, roi de Hongrie	3
357	Ducat de Ladislas, roi de Bohême . . .	1
	A reporter	1522

		Nombre.
	Report	1522

MONNAIES D'ANGLETERRE, DE FRANCE, D'ESPAGNE, ETC.

358	Noble à la rose d'Édouard IV	4
359	Noble à la rose de Henri VII	1
360	Demi-noble du même	1
361	Angelot d'Édouard IV	15
362	Angelot de Richard II	2
363	Angelot de Henri VII	22
364	Quart d'angelot du même	2
365	Angelot de Henri VIII	8
366	Quart d'angelot de Henri VIII	1
367	Couronne (*Crown*) de Henri VIII	3
368	Écu à la couronne, à l'écusson couronné de France, accosté de deux fleurs de lis couronnées, de Louis XI (?)	4
369	Écu à la couronne, au même type, de Charles VIII (?).	11
370	Écu au soleil, de Charles VIII; légendes en caractères gothiques.	18
371	Écu au soleil, du même, légendes en caractères latins	8
372	Écu au soleil, du même; à la fin des légendes latines du droit et du revers, une petite galère	2
373	Écu au soleil, à l'écusson couronné de France, de Louis XII, légendes en caractères gothiques	27
	A reporter	1651

		Nombre.
	Report	1651
374	Même pièce, légendes en caractères latins.	26
375	Écu au soleil, à l'écusson écartelé : France-Dauphiné, remplissant tout le champ, de Louis XII	7
376	Écu de Louis XII, à l'écusson couronné de France, supporté par deux porcs-épics.	22
377	Écu de Louis XII, frappé en Provence (PVINCIE COMES)	1
378	Écu du même, comme duc de Bretagne. L'écusson de France couronné, accosté de deux hermines, et posé sur le dos d'un porc-épic	3
379	Écu du même, avec IANVE DVX. . . .	1
380	Écu au soleil, de François Ier, à l'écusson couronné de France et à la croix fleurdelisée	7
381	Même pièce, au revers la croix fleurdelisée, cantonnée de deux F couronnés	14
382	Même pièce, au revers la croix fleurdelisée, cantonnée de deux F couronnés et de deux fleurs de lis	124
383	Même pièce et revers, au droit l'écusson couronné de France, accosté d'une fleur de lis et de $\frac{G}{c}$.	1
384	Écu au soleil de François Ier, aux armes écartelées France-Dauphiné remplissant tout le champ, au revers croix fleurdelisée.	31
	A reporter	1888

Nombre.

Report 1888

385 Même pièce, la croix cantonnée de deux couronnes 5

386 Même pièce, la croix cantonnée de deux F couronnés 3

387 Même pièce, la croix cantonnée de deux dauphins 2

388 Même pièce, la croix cantonnée d'un dauphin et d'une fleur de lis 1

389 Écu au soleil de François Ier, à l'écusson couronné de France; au revers croix simple dans un ornement de treize demi-cercles. 3

390 Écu au soleil de François Ier, comme duc de Bretagne; au revers croix fleurdelisée, cantonnée de deux F couronnés et de deux hermines couronnées : légendes en lettres gothiques 5

391 Même pièce, légendes en lettres latines. . 3

392 Écu de François Ier, comme duc de Milan; au commencement des légendes, la tête de saint Ambroise nimbée 2

393 Écu au soleil, d'attribution incertaine : ⁝ CAROLVS ⁝ FRANCO RVM · DIUFT · — RX. Écusson couronné de France : en haut, soleil.

Rev. ⁝ ⁝ S . . . . . ⁝ DOMINI ⁝ BENEDICTVM ⁝ REX. Croix fleurdelisée.

A reporter 1912

Nombre.

Report 1912

Les écus de Charles VIII ont constamment KAROLVS et XPS REGNAT.

La pièce ayant souffert, les lettres après FRANCORVM, sont mal lisibles. . . 1

394 Écu au soleil. ◦PAS PAS PAS PAS PAS PAS PAS PAS. Les armes écartelées France-Dauphiné remplissant tout le champ.

Rev. SAM SAM SAM SAM SAM SAM AM SAM. Croix fleurdelisée.

Les lettres des légendes sont frappées; mais il n'est pas certain qu'il n'y ait eu auparavant d'autres inscriptions . . . 1

395 Double ducat, au buste couronné de Ferdinand, roi de Navarre 1

396 Double ducat, aux bustes couronnés et affrontés de Ferdinand et d'Isabelle, roi et reine d'Espagne 18

397 Ducat des mêmes, au même type; au revers continuation des titres 2

398 Ducat des mêmes, au même type; au revers QVOS DEVS CONIVNXIT 2

399 Pistolet de Jeanne et Charles, à l'écusson couronné 50

400 Ducat de Jean II, roi de Portugal . . . 1

401 Grande crusade de Jean III, roi de Portugal 2

A reporter 1990

		Nombre.
	A reporter	1990
402	Écu du même	11
403	Florin de Florence, au Saint-Jean, et à la grande fleur de lis	3
404	Double ducat, au Saint-Pétronius mitré, assis, de Bologne.	1
405	Ducat, au saint debout, de Bologne . . .	1
406	Ducat de François Foscari, doge de Venise.	1
407	Pistolet du doge André Griti	1
408	Ducat au type vénitien d'Emmery d'Amboise	1
409	Ducat d'Antonino Adorno, doge de Gênes.	1
410	Ducat du pape Sixte IV, frappé AN · IVBILEI (1475), au Saint-Pierre dans la nacelle	1
411	Ducat du pape Alexandre VI (Rod. Lenzuola di Borgia), frappé à Bologne	2
412	Ducat du pape Jules II, frappé à Bologne.	1
413	Ducat du pape Léon X, au Saint-Pierre, dans la nacelle	1
414	Ducat au buste du pape Clément VII . .	1
		2,016

Puis un florin d'or au cavalier de Charles d'Egmond, coupé en deux et une couronne au soleil de François Ier, coupée en plusieurs morceaux : ces morceaux sont à très-bas titre et proviennent apparemment d'une pièce fausse.

Comment et quand ce trésor a-t-il été confié au sein de la terre? Les pièces les plus récentes portent la date 1546

(le florin des trois villes de l'Overyssel), et 1540 (un florin de Nurenberg) : aucune pièce de Henri II de France, ni d'Édouard VI d'Angleterre ne se trouve parmi ce nombre considérable. C'est donc probablement avant 1550 que ces pièces ont été cachées. Depuis la cession de la Gueldre par le duc Guillaume à Charles V, en 1543, les guerres dans les Pays-Bas avaient cessé. Quel a été le motif du propriétaire de ce trésor, considérable pour ce temps-là, de le confier à la terre? Était-ce un sectaire de la nouvelle religion qui l'a caché avant d'être livré au Saint Office? Qui nous donnera la clef de cette énigme?

Ce qui mérite attention, c'est que le propriétaire s'était plu à collectionner des monnaies de toute espèce : témoin les pièces de l'Italie et de quelques contrées lointaines de l'Allemagne méridionale, tandis que, parmi toutes les monnaies de Charles V, ne se trouve aucun écu au soleil, frappé au nom de ce prince, soit dans le Brabant, la Gueldre, la Hollande ou la Flandre. N'était-ce qu'une partie d'un grand trésor qu'on s'était partagé, et dont l'autre moitié se retrouvera tôt ou tard. C'est bien dommage qu'aucune lumière ne nous guide. Si les monnaies étaient plus récentes d'un quart de siècle, on pourrait croire à un trésor d'un couvent, caché par les moines ou les religieuses, en quittant leur monastère menacé par les troupes du prince d'Orange, ou même par les Espagnols qui n'y regardaient pas de si près.

Quelles sont maintenant les résultats que cette trouvaille donne pour la numismatique? En premier lieu, elle nous apprend que les chaises ou klinkaerts attribués par Vander Chijs et autres à Guillaume V, l'insensé, comte

de Hollande (n° 1), ne peuvent appartenir qu'au fils de son frère Albert, Guillaume VI, le père de Jacqueline de Bavière. Il est du moins peu probable que des pièces plus anciennes d'un demi-siècle s'y fussent trouvées, et que les plus récentes en eussent été absentes : le titre de l'or le prouve du reste.

En second lieu, elle nous revèle des pièces inconnues, comme la singulière monnaie n° 119, au type des demi-réaux de Charles V, pour la Flandre, qui ressemble beaucoup à une épreuve en or de la pièce du demi-réal d'argent ; le n° 129, demi-réal de Charles V, frappé à Campen, pour l'Overyssel : la publication de notre confrère, M. Cuypers Van Velthoven, nous avait fait savoir qu'on en avait frappés, mais la pièce n'avait pas été retrouvée jusqu'ici. Il en est de même pour le florin d'or frappé par les ducs Georges et Henri de Saxe, comme gouverneurs et potentats de la Frise (n° 214), dont Vander Chijs donne une gravure d'après Baumgarten, mais dont aucune pièce n'était connue, du moins dans les Pays-Bas.

D'ailleurs, ce trésor nous montre une infinité de variétés des monnaies de Philippe le Beau, de Charles V et de Charles d'Egmont, qu'on n'aurait jamais connues, et qui donne à nos amateurs une excellente occasion d'enrichir leurs cartons.

J.-F.-G. Meijer.

La Haye, 14 avril 1872.

P. S. Nous devons à l'extrême obligeance de M. Nairac, bourgmestre de Barneveld, de pouvoir ajouter à cette

nomenclature la description des quelques pièces qui avaient été prélevées par les ouvriers, lors de la découverte du trésor. Ce sont :

1. Florin d'or de Philippe le Beau, pour la Hollande, comme le n° 63.
2. Même pièce, comme le n° 68.
3. Réal de Charles V, frappé à Anvers, comme le n° 102.
4. Demi-réal du même, pour la Flandre, comme le n° 118.
5. Même pièce.
6. Angelot de Henri VII, comme le n° 363.
7. Couronne au soleil de François Ier, comme le n° 382.

12 juin 1872.

HISTOIRE NUMISMATIQUE DE LA BRIELLE.

1572 – 1872.

Pl. XVI et XVII.

Les têtes de d'Egmont et de de Hornes étaient tombées sous la hache des bourreaux espagnols, en présence d'un peuple consterné; les armées de Louis de Nassau, victorieuses à Windschoten, avaient été écrassées à Groningue.

Deux ans avant ces événements, le compromis des nobles avait été signé dans l'hôtel de Culembourg (1), et tous, en vaillants hommes, s'honoraient du titre de Gueux que l'insolent comte de Berlaymont leur avait jeté à la face.

Guillaume de Nassau était en France où il enrôlait des soldats; partout les protestants s'enhardissaient; plus de tolérance pour l'exercice de leur culte, ils voulaient, sous ce rapport, une liberté entière. La révolution seule pouvait la leur donner et chaque jour elle grandissait.

Aux gueux de l'hôtel de Culembourg succédèrent les gueux des bois, les gueux de mer qui harcelaient la marine espagnole et menaçaient les côtes des Pays-Bas.

Guidé par les conseils de Coligny, le célèbre huguenot français, Guillaume de Nassau méditait, préparait le triomphe de la liberté, la ruine du joug espagnol.

La reine Élisabeth d'Angleterre, obsédée par les récla-

(1) Situé à Bruxelles, rue des Petits-Carmes, à côté de la prison.

mations sérieuses et menaçantes du duc d'Albe, avait forcé Treslong à quitter Ems à la tête de ses gueux de mer.

Treslong se joignit à Guillaume de la Marck, de la maison ardennaise, proclamé le chef de ces valeureux aventuriers, montés sur vingt-cinq navires.

Après avoir inutilement donné la chasse à plusieurs bâtiments marchands en charge pour l'Espagne, la flottille fut retenue par un vent contraire à l'embouchure de la Meuse, dans l'île de Voorn.

C'est alors que Treslong [1] émit l'idée de s'emparer de la Brielle pour en faire une place de retraite.

Ce projet, qui eut des résultats inespérés, fut accueilli par acclamation.

La Brielle et Maasland-Sluys tombèrent entre leurs mains.

Treslong incendia la porte du Sud, celle du Nord fut abattue sur l'ordre de Guillaume de la Marck.

Ne songeant qu'aux persécutions de l'Espagne, les soldats exaspérés pillent les églises, renversent les images, persécutent les prêtres et les moines.

On renforce les moyens de défense de la place, reconnus insuffisants; la nombreuse artillerie des vaisseaux se dresse

[1] Parmi les convives du banquet de Brielle, le 1er avril 1872, se trouvait M. Bloys de Treslong, officier d'artillerie, descendant en ligne directe du compagnon de de la Marck. Son fils, âgé de trois ans, était également invité au banquet, mais M. de Treslong s'est borné à l'apporter en photographie et a offert au Roi le portrait de son enfant.

(*Écho du Parlement*, 6 avril 1872.)

sur les nouveaux remparts, et chacun jure de défendre la Brielle jusqu'à la dernière extrémité.

Le mouvement libérateur, dont la prise de la Brielle fut le signal, s'étend à Rotterdam, en Zélande; le Brabant, les Flandres, les provinces du Midi vont s'unir à la Hollande.

Guillaume, comptant sur le secours des huguenots français, s'avance, mais l'horrible massacre de la Saint-Barthélemy fait craindre l'avortement du succès.

Ce n'est plus la révolution entrevue depuis 1566, c'est la guerre ouverte pour l'indépendance de la patrie; c'est la victoire; c'est, enfin, l'existence de la république libre des Provinces-Unies des Pays-Bas, dont l'occupation de la Brielle est la pierre angulaire; c'est la transformation de la Hollande, décrite en ces termes, par le savant annotateur de Vanderwynck (1) :

« Qu'étaient les Hollandais vers le milieu du XVIe siècle?

« Leur subite élévation est peut-être le fait le plus « remarquable de l'histoire moderne. Des matelots, des « pêcheurs, occupant un petit pays marécageux, luttent « contre la mer, qui menace de les engloutir, et se « défendent contre les meilleurs soldats de l'Europe, que « l'Espagne payait avec l'or du Mexique et du Pérou.

« Ils durent paraître téméraires, en concevant l'espé- « rance de résister à leur redoutable maître, qui faisait « marcher contre eux des milices et des bourreaux; mais « une invincible persévérance leur tint lieu de forces

(1) *Histoire des troubles des Pays-Bas sous Philippe II*, par VANDERWYNCK, annotée par J. TARTE, avocat. Bruxelles, 1822.

« réelles ; ils résistèrent vigoureusement à l'Espagne ; et, « réduits à ne compter que sur eux-mêmes, à force de « cultiver l'Océan par un infatigable commerce, ils enle- « vèrent à l'Espagne ses trésors et ses possessions qui « s'épuisèrent malgré les mines de l'Amérique.

« Eut-on pensé, dans l'origine, non-seulement que « l'Espagne, devenue trop faible contre eux, serait forcée « à reconnaître l'indépendance de cette poignée d'hommes, « objets de ses mépris, mais encore que la Hollande serait « un jour son appui, et que cet État, sorti des marais « conquis sur l'Océan, se verrait, en 1710, maître de « disposer à son gré du trône des Espagnols, ses anciens « tyrans, et de leur nommer un roi ?

« Existe-il un exemple d'un peuple croissant aussi « rapidement, élevant, dans l'espace d'un siècle et demi, « des villes florissantes, lançant des vaisseaux d'un pôle à « l'autre, et s'établissant dans toutes les parties du « monde. »

*
* *

Dès le XVIe siècle, les événements qui viennent d'être résumés n'ont pas trouvé la numismatique indifférente (1).

La Hollande de 1872 a voulu perpétuer le souvenir du troisième centenaire de la conquête de son indépendance.

Les descriptions de ces dernières fêtes célébrées à la Brielle, auxquelles la Hollande entière prit part, ne

(1) Van Loon. *Histoire métallique des XVII provinces des Pays-Bas, depuis l'abdication de Charles-Quint jusqu'à la paix de Bade,* MDCCXVI.

peuvent trouver place ici; les journaux [1] leur ont donné la publicité la plus grande, en appréciant à des points de vue différents les démonstrations dont elles furent l'objet.

Mais toute discussion politique étant, à mon sens, étrangère à la numismatique, je me bornerai à décrire les médailles frappées à l'occasion de ces manifestations populaires.

Mes collaborateurs sont nombreux. Je crois ne pouvoir appeler autrement ceux qui m'ont mis en possession des précieux souvenirs que les fêtes de la Brielle ont légués aux annales de la numismatique contemporaine.

Les noms que je vais citer, chers à tous à plus d'un titre, sont à :

Amsterdam — de Vogt, de Vos, J. de Vries zoon; Delft — de Groot; Deventer — Cost. Jordens; Dordrecht — Vander Noorda; Nimègue — de Veye de Burine; Schiedam — Van Dyck, Van Matenesse; Utrecht — Hora-Siccama, Van Riemsdyk, Van der Kellen; Velp — Van Gelder.

S. E. M. Van Lansberge, ministre de S. M. le Roi des Pays-Bas près le cabinet de Bruxelles, a bien voulu

[1] On peut consulter à ce sujet :

Nieuwe Rotterdamsche Courant, avec supplément, 6 avril 1872, n° 95, — *Le Monde illustré*, 13 et 20 avril 1872, n°s 783 et 784. — *L'Illustration*, 13 et 20 avril 1872, n°s 1520 et 1521. — *Écho du Parlement belge*, 2, 3, 4 et 6 avril 1872, n°s 93, 94, 95 et 97.—*La Chronique*, 9 avril 1872, n° 95. — *L'Organe de Namur*, 21 février 1872. — Citons la belle étude de notre savant historien J.-J. Altmeyer, insérée à l'*Écho du Parlement* des 28 et 29 mars 1872. — L'*Indépendance belge* a également fourni plusieurs correspondances intéressantes à ce sujet.

m'honorer de son puissant concours ; que tous reçoivent publiquement l'expression d'une vive reconnaissance et me permettent de leur dédier ce travail.

*
* *

Pl. I, fig. 1. — Petite médaille ovale, à belière.

Elle rappelle celle attachée en guise de sceau à la fameuse convention de 1567 (1).

Droit. Buste de Philippe, avec cette inscription :

EN TOVT FIDELLES AV ROY.

1572-1872.

Rev. Deux mains droites étreintes, tenant une double besace et ces mots :

JVSQVES A PORTER LA BESACE

Fig. 2. — Il n'y a de changé que l'effigie qui est celle de S. M. le Roi de Hollande, Guillaume III.

L'orthographe de 1572 a été conservée.

Ces deux médailles n'existent qu'en métal britannique et ont été frappées à Utrecht.

Le double millésime, placé sous les bustes des deux souverains, a une signification dont on ne peut méconnaître le sens : 1572, *l'oppression tyrannique;* 1872, *l'indépendance.*

(1) Van Loon. Édition française, t. I, pp. 101 à 103.
— — hollandaise, — 103 à 105.

Comme je le disais plus haut, c'est bien ici la reproduction de la médaille dite *des Gueux*, que nous retrouvons chez Van Loon, qui joint, à ces données numismatiques, des renseignements épigraphiques concernant cette époque (1).

Quelques rares exemplaires authentiques de cette médaille des gueux existent encore.

A l'occasion des dernières fêtes de la Brielle, un exemplaire en or, appartenant à un Hollandais, fut exhibée en public.

Le cabinet numismatique de la bibliothèque de l'État, au Musée, a acquis de la collection Geelhand la médaille des gueux qui appartint à Brederode.

Le Musée de la Haye en possède une également.

En 1572, mais avant la prise de la Brielle, les nobles, toujours fiers du titre de gueux, firent frapper une médaille qui confirmait encore leur fidélité au roi Philippe II (2).

Une autre médaille et la notice de Van Loon (3) nous donne l'explication de ce calembour de Bor (4) :

Den eersten dag van april
Verloor duc d'Alva zynen bril.
Le premier jour d'avril
D'Albe perdit sa bril (lunette).

(1) Van Loon. Édition française, t. I, pp. 81 à 85.
— — hollandaise, — 83 à 87.
(2) Édition française, t. I, pp. 143 à 144.
— hollandaise, — 146 à 147.
(3) Édition française, t. I, pp. 145 à 146.
— hollandaise, — 147 à 149.
(4) *Nederlandsche beroerten*, liv. VI, p. 266.

Fig. 3. — *Droit.* Deux figures de femmes et les emblèmes de la liberté au-dessus de leurs têtes; au côté le lion néerlandais tenant le drapeau tricolore. On lit :

LAND EN VRIJHEID STEGEN UIT DE WATEREN OMHOOG

La patrie et la liberté s'élèvent du sein des eaux.

Rev. Les armoiries du royaume et celles de la maison de Nassau, suspendues à la couronne royale, avec la devise *Je maintiendrai* et le millésime de 1572, sont entourées de ces mots :

HERINNERING AAN HET DERDE EEUWFEEST, 1 APRIL 1872. BRIELLE.

Souvenir de la troisième fête séculaire, 1 avril 1872. Brielle.

Cette médaille, frappée en or, en argent et en bronze, est gravée par M. S. De Vries, à la Haye :

Fig. 4. — Médaille en métal britannique, gravée par De Vries jeune.

Droit. Les armoiries de la Brielle, qui sont : d'argent au pal de gueules, à la bordure componée d'argent et de gueules.

Ces armoiries sont surmontées du symbole de la liberté et accostées de cette date, 1er *avril* 1572 :

DE FORTUIN HELPT DEN STOUTE

La fortune favorise l'audacieux.

INNEMING VAN DE BRIEL DOOR DE WATERGEUZEN.

Prise de la Brielle par les gueux de mer.

Sur la banderolle :

LIBERTATIS PRIMATIÆ
La liberté avant tout.

Rev. Un guerrier, l'épée haute dans la main droite, et de l'autre tenant le drapeau de l'Indépendance, poursuit la Tyrannie personnifiée par une femme qui, fuyant l'arme basse, laisse échapper de ses mains le joug de l'Espagne.

Dans le lointain un navire et la tour de la Brielle.

Autour des figures, cette inscription :

TOEN SCHRIKTE DE TYRANNY
La tyrannie était effrayée.

Sous le groupe, ces lignes :

DOOR HET
VRYE NEDERLAND
PLEGTIG HERDACHT
1 APR 1872.
Souvenir solennel de la libre Néerlande. 1 *avril* 1872.

Le droit de cette médaille semble contraire à la supposition émise par Van Loon, à savoir qu'une paire de lunettes figurait dans les armoiries de la Brielle (1).

Pl. II, fig. 5. — Médaille grand module, frappée en argent, bronze et étain, gravée par M. J.-D. Posthumus, d'Amsterdam.

(1) Pp. 145 et 146, 147 à 149 des éditions française et hollandaise.

Droit. Effigie du Taciturne, entourée de rameaux de laurier et de ces quatre légendes circulairement disposées :

WILLEM I PRINS VAN ORANJE
Guillaume I, *prince d'Orange.*
GRONDLEGGER ONZER VRYHEID
Fondateur de notre liberté.
TER HERINNERIRG (1) AAN HET DERDE EEUWFEEST 1 APRIL 1872.
En souvenir du troisième centenaire, 1er *avril* 1872.
HET DANKBARE NAGESLACHT
La postérité reconnaissante.

Rev. Une figure allégorique tenant un drapeau de la main gauche et couronnant de l'autre le blason de la Brielle, tel que nous l'avons montré fig. 4, entouré d'armes et d'étendards. Cette figure foule aux pieds les armoiries d'Espagne.

Autour de la figure cette inscription :

GRONDVESTING VAN NEÊDERLANDS ONAFHANKELIJKHEID
Fondation de l'indépendance néerlandaise.

Sous le socle, la date du 1er avril 1572.

Enfin sur :

1° La banderolle enroulée autour du symbole de la liberté, à droite,

2° Le drapeau,

(1) Ceci est une faute d'orthographe, il fait lire *Herinnering.*

Ces inscriptions :

1° LIBERTATIS PRIMITIÆ

La liberté avant tout.

2° MET GOD VOOR VADERLAND EN ORANJE

Avec Dieu pour la patrie et la maison d'Orange.

Il existe des réductions de cette médaille, du diamètre de 35 millimètres.

Fig. 6. — Médaille à belière, frappée pour la commune de Neuzen en Zélande (1).

Droit. Les armoiries de NEUZEN, qui sont : coupé ondé; le chef d'or au lion naissant de gueules, tenant dans la griffe droite une clef en pal; la pointe fascé et ondé d'argent et d'azur.

En exergue, on lit cette inscription :

GEMEENTE NEUZEN. ZEELAND. NEDERLAND.

Commune de Neuzen. Zélande. Néerlande.

Rev. Au centre, entre les deux millésimes 1572-1872.

FEESTELYK HERDACHT TE NEUZEN.

Souvenir jubilaire à Neuzen.

Puis également entre double.....

NEDERLANDS ONAFHANGELIJKHEID (2).

Indépendance néerlandaise.

Cette médaille fut frappée à Bruxelles. Elle est en

(1) Ville, petite ville, bourg ou village, province de Zélande.

(2) C'est une faute d'orthographe, il faut lire : *onafhankelijkheid.*

bronze et on n'en compte que cinq exemplaires en argent.

Fig. 7 — Médaille de la commission des fêtes d'Amsterdam, gravée par M. J. Elion et débitée, soit en chrysocale, soit en étain, au prix de 25 cents (56 centimes).

Cette médaille, dont quatre exemplaires en or, en argent, en bronze et en composition, furent offerts à la ville d'Amsterdam, était portée à la boutonnière par toutes les personnes qui faisaient partie du cortége cérémonial.

Droit. Au centre, la date de 1572 et le lion néerlandais rugissant, la crinière hérissée, brisant ses chaînes. Autour :

DOOR GODS ZEGEN, ORANJES HULP
EN NEDERLANDS EENDRAGT.

Par la grâce de Dieu, l'aide de la maison d'Orange et l'union de la Néerlande.

Rev. Une couronne de laurier entoure ces mots :

1872.
VRIJHEID EN ORDE.

Liberté et ordre.

Fig. 8. — Jeton en bronze gravé par M. D. Vanderkellen et frappé à la Monnaie d'Utrecht.

Droit. Le symbole de la liberté s'élevant au centre d'un buisson de branches d'oranger, entourré d'une palissade

(*Hollands tuin*), accosté de ces deux dates significatives 1572-1872.

Rev. 1 APRIL 1872.

DAGERAAD ONZER VRIJHEID.

Aurore de notre liberté.

A. Brichaut.

(*A continuer.*)

NOTES

SUR

L'HISTOIRE ET LA NUMISMATIQUE

DU

PAYS DE RECKHEIM.

PLANCHE XV.

Il est peu d'amateurs de notre pays qui ne possèdent quelque monnaie de Reckheim : c'est que les seigneurs de ce lieu usèrent et abusèrent, pendant plusieurs siècles, du privilége de fabriquer des espèces d'or, d'argent et de cuivre ; mais le classement de ces pièces laissait encore à désirer : il manquait des noms et des dates, et certaines conjectures semblaient provoquer de nouvelles recherches.

C'est pourquoi nous avons tâché de recomposer l'*Histoire de la seigneurie impériale de Reckheim* (1), dont nous extrairons ici ce qui peut spécialement intéresser les numismates, en y ajoutant quelques faits particuliers, ainsi que la description de plusieurs monnaies encore inédites.

Pour l'intelligence de ce qui va suivre, nous donnerons

(1) Ce travail est destiné à paraître dans les *Publications de la Société historique et archéologique dans le duché de Limbourg.*

d'abord la série chronologique des seigneurs de Reckheim, sans prétendre toutefois qu'il n'y reste point, durant les premiers temps, quelque lacune à combler :

Arnold de Reckheim, commencement du XIIe siècle.

Hedwige —	1133.
Gisbert Ier de Bronckhorst. .	1134(?), 1140.
Gisbert II — . .	..1176—1196.
Guillaume Ier — . .	1196—1225..
Gisbert III — . .	1230, 1238.
Guillaume II — . .	1261, 1290.
Gisbert IV — . .	1295, 1312.
Gérard de La Marck. . . .	1317—1335..
Arnold de Stein	
Louis de Stein de Diepenbeek.	..—1355(?).
Henri — .	1355(?)—1396 ou 1397.
Guillaume Ier de Sombreffe. .	1397—1400.
Guillaume II — . .	1400—1475.
Guillaume III — . .	1475—1484.
Waleran — . .	1484—1495.
Frédéric — . .	1495—1504.
Érard et Jean de Pirmont. .	1504—1512..
Robert Ier de La Marck. . .	..—1541.
Robert II — . . .	1541—1544.
Jean de Hennin	1545—1556(?).
Guillaume de Vlodorp . . .	1556(?)—1564 ou 1565.
Jean Quadt de Wyckradt . .	1565(?)—..
Guillaume — . .	..—1590.
Herman de Lynden . . .	1590—1603.
Ernest —	1603—1636.
Ferdinand — . . .	1636—1665.

François-Gobert	— . . .	1665—1703.
Ferdinand-Gobert	— . . .	1703—1708.
Joseph-Gobert	— . . .	1708—1720.
Charles-Gobert	— . . .	1720—1749.
Jean-Gobert	— . . .	1749—1792..

Parmi ceux de ces nombreux seigneurs qui frappèrent monnaie, on remarque, en premier lieu, Arnold de Stein, dont le Revue s'est occupée à différentes reprises.

Déjà, en 1865, M. Chalon disait : « Il est à présumer à présent que ce fut Arnold de Steyn qui obtint Reckheim (par acquisition?) de Gérard de La Marck. » En effet, on trouve dans le manuscrit de Hinnisdael, à la bibliothèque de l'université de Liége, l'analyse d'une charte de Saint-Lambert, datée du 20 avril 1317, par laquelle Gérard s'engage « à donner la préférence au comte de Looz ou bien à Arnold de Stein, en cas de vente ou d'engagère de son domaine, » et il ajoute que, s'il mourait sans postérité, celui-ci lui succéderait dans la seigneurie. Ce dernier cas ne s'étant pas présenté, il faut nécessairement admettre la première hypothèse. Toutefois, le successeur d'Arnold ne fut pas son fils, mais un descendant de cette branche de la maison de Stein, qui possédait la seigneurie de Diepenbeek.

Nous n'hésitons pas à attribuer à Reckheim la *courte* ou double mite signalée dans la Revue, année 1861, p. 134, avec la légende : MONETA DEIHIN ou *Reikin,* dont voici la fraction :

Grand L, entouré de quatre trèfles : ✠ MO...A.. ERIN:R (ou N).

— Croix coupant la légende : ✠ AR—NOL—DVS—DST. (N° 1.)

B. n. Gr. 0.66.

Mite au type de Louis de Crécy, comte de Flandre.

On voit que le droit de la pièce est assez fruste, et comme ce genre de contrefaçons se distingue par un texte souvent bizarre ou difforme, nous nous abstiendrons de le rétablir et de l'expliquer.

Dans un dépôt de monnaies trouvé à Noville (province de Liége), vers la fin de l'année 1867, nous avons rencontré sept variétés du denier figurant sous le n° 15, pl. XXVI, dans l'ouvrage de M. Van der Chijs sur les monnaies seigneuriales du Brabant et du Limbourg. Six d'entre elles n'ont pas d'importance ; la septième, dont il n'y avait qu'un mauvais exemplaire, offre au droit :

Un écusson aux armes de Sombreffe, entre trois quintefeuilles placées une en haut et deux aux côtés, mais séparées chaque fois par deux globules : ✠ WILH-LIIS*DE*S...

— Croix pattée, coupant la légende et chargée en abîme d'une aigle éployée : IIONE—TA:N—OVA—REK. (N° 2.)

Arg. Gr. 0.39.

L'enfouissement de ce petit trésor, composé de 462 pièces, doit avoir eu lieu vers l'année 1420, attendu que, parmi les seigneurs dont on y a trouvé le numéraire, le plus récent est Jean, *sire* de Wesemael, qui succéda à son père en 1417 ; d'un autre côté, les *blancs à l'écu* du

roi Charles VI étaient neufs, et l'on sait que ce monarque mourut en 1422. Il faut donc attribuer à la jeunesse de Guillaume II de Sombreffe l'emploi du type dont on vient de voir la principale variété.

La même observation doit s'appliquer au petit denier n° 6 de M. de Van der Chijs, qui était représenté dans la trouvaille par deux exemplaires variés.

Passons au règne de Guillaume de Vlodorp, pour mentionner un thaler que d'anciennes gravures ne nous ont fait qu'imparfaitement connaître jusqu'à ce jour :

Saint Pierre debout, ayant à ses pieds un cartouche carré encadrant les mots : XXX—STV – PEN, en trois lignes. Lég. SANCTVS * PETRVS * PATRONVS * A° ⁂ 1563.
— Écusson écartelé de Vlodorp dans un cartouche : (feuille ou fruit) MONETA * NOVA * ARGEN * RECHEIME * 30 * STVFE. (N° 3.)

Arg. Gr. 27.91.

Le demi-thaler suivant n'avait pas non plus, croyons-nous, été rencontré :

Saint Pierre debout, ayant à ses pieds l'écu écartelé de Vlodorp, arrondi en bas ; aux côtés : 15—S. Lég. MONETA * NOVA * AR – GEN * RECHEIMEN.
— Aigle impériale portant en cœur le globe de l'Empire, sur lequel on lit le chiffre 15. — Lég. FERDI * I * ROMANO * IMPE * SEM * AVGVSTVS. (N° 4.)

Arg. Gr. 14.23.

Sous le titre de « Concession de la libre baronnie impériale de Reckheim en faveur d'Ernest de Lynden, »

M. Wolters n'a donné que le préliminaire de cette charte, suivi des lettres d'investiture de l'empereur Rodolphe II. Butkens, dans les *Annales de la maison de Lynden*, preuves, pp. 122 et suivantes, reproduit le texte entier du diplôme de Ferdinand II, lequel confirme tous les priviléges de la seigneurie, et particulièrement celui d'y monnoyer : *in specie vero privilegium monetandi in dicto loco Reckum monetam auream, argenteam et æream, cujuscumque sortis* (8 mai 1620).

Ernest ne se fit pas faute de mettre à profit cette prérogative. Ce fut bien pis sous son fils Ferdinand; l'un et l'autre surfrappaient même les espèces de cuivre de leurs voisins, apparemment pour pouvoir les rendre à la circulation quand elles en avaient été retirées. Les choses allèrent si loin qu'un édit du prince-évêque de Liége, daté du 26 octobre 1649, déclara non recevables tous les liards étrangers, tels que ceux de Stavelot, Reckheim et Gronsveld [1].

A la demande du comte, une commission impériale fut nommée le 16 juin 1651, pour s'enquérir des droits et prérogatives qui lui étaient contestés. La perception du tonlieu sur la Meuse fut l'objet capital du rapport présenté, le 29 janvier 1653, par le bourgmestre et le conseil de la ville d'Aix-la-Chapelle; mais ils firent connaître en même temps que les délégués liégeois s'étaient plaints tout d'abord « de ce que le comte de Reckheim faisait frapper des monnaies de cuivre sur lesquelles il imitait les armes de l'électeur de Cologne, de sorte que

[1] Louvrex, *Recueil*, etc., t. II, p. 334.

la difficulté de les distinguer avait amené une grande confusion et causé d'importants dommages. » Ferdinand répondit « qu'il possédait depuis une époque très-reculée le privilége donné par les empereurs de battre toute espèce de monnaies, que ce privilége avait été notifié aux Liégeois, et que la ville de Maestricht lui en avait également donné une attestation. Pour ce qui regardait les coins dont il se servait, que c'étaient les armes de la ville de Reckheim, ainsi qu'il pouvait le prouver aux commissaires, en leur montrant un sceau d'une haute antiquité. » Le conseil aulique, saisi à son tour de ces différentes questions, donna son avis le 28 février 1653, mais l'affaire des monnaies de cuivre n'étant pas encore instruite, il pria Sa Majesté de vouloir bien l'ajourner (1).

M. le professeur Serrure décrit, dans l'ouvrage de M. Wolters, une pièce en or de Ferdinand de Lynden, représentant, au revers, un chevalier debout, désigné dans la légende sous le nom de : *Beat. Gob. com. Asperemon*. Ce bienheureux Gobert d'Aspremont n'est autre qu'un ancêtre des comtes de Reckheim, qui suivit l'empereur Frédéric II en Palestine et devint moine à l'abbaye de Villers, où il mourut en 1263 (2). En souvenir de ce pieux personnage, on vit tout-à-coup les derniers représentants de la maison de Lynden-Reckheim s'appeler tous du nom de Gobert ou de Gobertine. Une lettre du 22 septembre 1656, écrite à Ferdinand par son parent, le comte d'Aspremont en Lorraine, contient ce passage

(1) *Voy.* l'annexe ci-après.

(2) Butkens, *Annales de la maison de Lynden*, pp. 9 et suiv.

intéressant au point de vue de la précieuse monnaie du cabinet de Vienne :

« .... Je receus les modelles de vostre monoye gravée sus des Cartons, celle ou paroist la figure du bien heureux Gobert m'a charmé, je vous supplie, mon cher Cousin, d'en continuer le project, etc. » (1).

Nous avons encore à mentionner :

Un demi-liard de Ferdinand de Lynden, contrefaçon de la pièce analogue de l'évêque de Liége dont il portait le nom :

Buste à gauche, tête nue : FERDINAN.CO··E.
— Écusson couronné, écartelé : au premier de Lynden, au deuxième d'une croix cantonnée de quatre alérions, au troisième de Gouffier, au quatrième de Reckheim, avec l'aigle d'Aspremont ancien sur le tout : DOMINVS. CO (?). BORS(*heim*). (N° 5.)

C. Gr. 1.41.

Le lion de Reckheim dans un écusson couronné et entouré de feuillage.
— Couronne de feuillage découpée par trois fleurons, et, au-dessous, par un petit écusson de Bouillon. Dans le champ : BVL—LONEN—SIS, en trois lignes. (N° 6.)

C. Gr. 1.55.

Écu tranché d'Utrecht dans une bordure d'ornements.
— Couronne de lauriers : · FRI · — · CIR ·, en deux lignes, dans le champ, pour imiter les *dutes* de la Frise,

(1) *Diplomata comitatus de Reckeim*, p. 127.

et pouvoir lire en même temps : FeRdInandus Comes In Reckheim. (N° 7.)

C. Gr. 1.03.

Même écusson, mais avec une petite aigle éployée dans l'angle inférieur de gauche.

— Couronne de lauriers : ··· — · IN · — · REC · — · KVM · — ··, en cinq lignes, dans le champ. (N° 8.)

C. Gr. 1.08.

Couronne de feuillage : FER — DIN, en deux lignes. En haut, deux anneaux, et dans le champ, plusieurs points accompagnant symétriquement l'inscription.

— Dans un cartouche couronné, les armes de la West-Frise : ··· (*impe*) R · IN · REC ·. (N° 9.)

C. Gr. 1.20.

Couronne de lauriers : FER · — CAR : — D : GD :, en trois lignes, dans le champ.

— Même disposition : MAN : E · M · F · — C · V · G. (N° 10.)

C. Gr. 1.37.

Le nom d'un monétaire, peut-être celui qui frappait tous ces cuivres, nous a été conservé : c'était un certain Mathieu, habitant du village de Boorsheim, dont l'acte de décès se trouve dans les registres paroissiaux de Reckheim : 18 *aprilis* 1685, *obiit Matheus ..... monetarius ex parochiâ Borshemensi, sed hic sepultus vigiliâ paschatis.*

En terminant cette notice, nous ferons remarquer que, outre le thaler d'Ernest de Lynden, on connaît celui de

son père Herman, ainsi que deux florins aux noms réunis de François-Gobert et de Ferdinand-Gobert. L'un de ces florins porte, au droit, leur écusson, sans date, et, au revers : XXIIII *Marien Grosch*, en trois lignes ; l'autre se rapproche du type employé par les évêques de Lubeck :

Écu entre deux palmes, sommé d'une couronne et écartelé : au premier d'armoiries inconnues, aux deuxième et troisième de Lynden, au quatrième de Reckheim :
FR · G · ET · FER · G · COM · DE . A . ET · R · FR 1687.
— Buste cuirassé à droite ; la tête couverte d'une perruque : OMNIA · FORTITVDINE — ET · PRVDENTIA. Au-dessous, $\frac{2}{3}$.

Nous regrettons de n'avoir pas eu à notre disposition ces pièces remarquables, dont la gravure aurait pu servir un jour à la monographie des monnaies reckheimoises.

ANNEXE.

Extrait des actes du conseil aulique touchant les droits du comte de Reckheim et le tonlieu par terre et par eau, en particulier.

28 février 1653.

. . . . . .

. . . . . .

« Erstlich haben sich die Stifft Lüttigsche abgeordnete « wieder den impetrirenden Graffen von Reckheim be- « schwert, das Er Kupffere Münzen schlagen, unnd auff « den gepraich ihrer Churfürstl. Durchlücht. zu Cölln « Wapffen immitiren lassen, und dardurch, weil mau « beyde nit wohl vor ein ander erkennen mögen, grosse « Confusion und schaden verursacht haben.

« Dagegen der Grafft von Reckeim dargethan, das Er « so wohl Güldene, Silberen als Kupffere Münzen zu « Praigchen von Uralten durch die Römische Käyseren « Privilegirt worden seye, und den Lüttischen solche « Privilegia insinuirt habe, dessen ihn auch die Stat « Mastricht eine Attestation mitgetheilt; das Gepraigch « aber auf den Kupfferen Münzen seye der Statt Reckeim « Wapffen, welches Er den Käyserl. subdelegirten auff « einer uralten Seul zeigen lassen sol.

. . . . . .

. . . . . .

« Dieses alles hat Ew. Käyserl. Mayäst. gehor- « sambster Reichs Hoffrath allerfleiszigst erwogen, und

« weil der Erste Punct die Kupffere Münz betreffend noch
« nit instruirt ist, so wehre Reichs Hoffrath der gehor-
« sambster Meinung, Ew. Käys. Mayäst. mögten densel-
« ben zu weitterer auszführung auszstellen, und darauff
« die Parthien bescheiden lassen. »

(*Diplomata comitatus de Reckeim*, Cologne, 1658, pp. 82 et suiv.)

Bon J. de Chestret de Haneffe.

HISTOIRE MONÉTAIRE CONTEMPORAINE.

FRAGMENTS.

TROISIÈME ARTICLE.

Planche XVIII.

§ Ier. Unification monétaire.

Quelque concluantes que parurent les vues et les décisions des gouvernements signataires de la convention monétaire de 1865, il était à prévoir qu'elles rencontreraient des adversaires.

L'empire d'Allemagne s'est prononcé contre l'unification.

Modeste *reporter,* nous devons nous abstenir de toute appréciation économique et nous borner à l'exposé des faits monétaires accomplis et de ceux qui intéressent l'importante question *à l'ordre du jour*, traitée, au point de vue allemand, par un de nos compatriotes, M. Eugène Nothomb, secrétaire de légation à Berlin (1);

(1) Rapport sur la loi monétaire allemande du 4 décembre 1871 adressé à M. le Ministre des Affaires étrangères de Belgique, le 18 du même mois. Bruxelles, chez H. Tarlier, rédacteur de l'*Almanach royal officiel* et du *Recueil consulaire*.

M. Nothomb débute en ces termes :

« La réforme monétaire que l'Allemagne vient d'inau-
« gurer par la loi du 4 décembre sera un des événements
« économiques les plus importants de notre siècle. Elle
« est sans précédent dans l'histoire. Bien des pays ont
« passé de l'étalon d'argent, qui a été le fondement de
« tous les systèmes monétaires, au double étalon;
« d'autres ont poussé la réforme plus loin en suppri-
« mant, après plusieurs siècles, la monnaie d'argent,
« pour conserver l'or seul. Mais toutes ces réformes ont
« eu lieu insensiblement; elles se sont effectuées par
« la force des circonstances, quelquefois même contrai-
« rement à la volonté des gouvernements; généralement
« ceux-ci n'ayant eu qu'à faire consacrer par une loi le
« fait accompli. La Hollande seule offre l'exemple d'un
« pays qui, ayant les deux étalons, a volontairement
« supprimé l'un d'eux d'après un plan conçu d'avance. »

Le cadre de notre travail ne suffirait certes pas à l'examen du mémoire de M. Eugène Nothomb, et nous laissons à nos lecteurs le soin d'étudier dans son œuvre les motifs de la réforme allemande.

Citons cependant la distinction à l'aide de laquelle il croit pouvoir aller au-devant de certaines assimilations produites dans le temps.

« On peut avoir un système de poids et mesures
« commun avec toutes les nations, civilisées ou non, sans
« jamais en ressentir un inconvénient quelconque; il
« n'en est pas de même de la monnaie. La monnaie n'est
« pas une abstraction mathématique, comme une lon-
« gueur ou un poids; le mètre et le kilogramme restent

« entre les mains de celui qui s'en sert; la monnaie est « l'*équivalent* de la valeur qu'il mesure; elle change de « propriétaire, elle s'use ; et si l'État qui l'a émise « ne prend pas des dispositions pour la retirer de la « circulation dès qu'elle a perdu quelques millièmes de « son poids droit, l'étalon monétaire va fatalement et « inévitablement en s'abaissant et il devient même impos- « sible, après un certain temps, d'émettre de nouvelles « pièces sans que celles-ci soient immédiatement refon- « dues. »

Une autre distinction est établie plus loin.

« Tous les gouvernements ne sont pas également scru- « puleux dans la fabrication de la monnaie.

« Les gouvernements allemands tiennent à honneur de « ne *retirer aucun profit du monnayage*. . . . . Les « choses ne se passent pas ainsi en France. L'adminis- « tration croit y avoir le droit de rester toujours en des- « sous du titre et du poids droits. » Ici nous ne pouvons nous empêcher d'exprimer un doute au sujet de cette assertion.

Après avoir passé en revue tous les motifs qui s'opposent à l'adoption d'une monnaie *facilement* convertible en francs, l'auteur nous dit en troisième lieu : « Les pays « qui ont le régime monétaire français, les deux plus « considérables, avec 53 millions d'habitants, ne pos- « sèdent plus le franc d'or ou d'argent comme base de « leur circulation. En Italie et en France, la monnaie « légale se compose d'un papier monnaie à cours *variable* « *et déprécié*. Il n'y a plus identité de monnaie entre la « France et la Belgique; le voyageur qui se rend de

« Bruxelles à Paris doit se procurer chez un changeur « de la monnaie légale française — des billets de la « Banque de France — s'il veut profiter de la plus-value « de sa monnaie d'or ou d'argent sur le marché français, « tout comme celui qui va de Paris à Bruxelles doit « acheter de la monnaie ayant cours légal en Belgique. « L'unité de compte n'est plus la même dans les pays de « l'union dite latine. Il existe désormais quatre francs « différents (en faisant abstraction du franc à 835 mil- « lièmes de fin) : le franc de 4 $^{1}/_{2}$ grammes d'argent, le « franc de $^{9}/_{31}$ grammes d'or, le franc en papier monnaie « d'Italie et le franc en papier monnaie de France ; « l'union monétaire avec la France est conséquemment « devenue sans objet. »

Discutant la convention monétaire internationale, un orateur du Reichstag a dit : « Il faudrait que les quatre « principes suivants fussent universellement reconnus « comme faisant partie du droit des gens :

« 1° Tous les États civilisés fabriqueront leurs mon- « naies de manière à ce qu'elles aient rigoureusement le « poids et le titre établis par la loi ;

« 2° Chaque État doit retirer à ses frais les pièces qu'il « a émises et qui sont devenues frustes ;

« 3° Il y aura entre la quantité de monnaie d'appoint « et celle de monnaie courante une proportion fixe « qu'aucun État ne dépassera ;

« 4° Nul État ne pourra donner cours forcé à des « billets de banque non remboursables en espèces, ni « émettre lui-même de semblables effets. »

Il était de notre devoir, pensons-nous, de donner

quelque étendue à l'examen de l'étude d'un compatriote qui traite cette question d'une manière remarquable par les qualités du style.

M. Eugène Nothomb n'en est pas à son début, et un autre travail, signé par lui, était naguère cité au sein des Chambres parlementaires de Washington ().

L'espace nous manque pour poursuivre l'examen des documents qui ont trait à la convention de 1865, et nous renverrons à un prochain fascicule l'analyse du volumineux rapport soumis à S. M. le roi de Suède (²).

(¹) *Die Weltmünze. Prussiche Jahrbücher.* Août 1869. En même temps, le conseil supérieur de Berlin couronnait cinq mémoires sur la question monétaire dus à MM. M.-H. Grote, G. Millauer, H. Weibezahn, R. Bach et J. G. Killerman. Ces mémoires furent réunis et publiés par le conseil supérieur sous le titre : *Der Uebergang zur Goldwährung* Berlin, 1868.

Citons encore les ouvrages suivants qui nous sont parvenus dans le courant du premier trimestre 1872.

1. Augspurg (G.-D.). *Zur deutschen-Münzfrage. Gold und silberwährung.* Brême, 1869.

2. Gschwendner. *Zur allgemeinen Münzeinheit : die internationale Münzkonférens zu Paris,* 1867. Erlangen, 1869.

3. Prince Smith (J.). *Währung und Münze.* Berlin, 1869.

4. Schultz (C.). *Die deutsche Münzreform und der Anschluss an das Frakensystem.* Berlin, 1869.

5. Soetber (A.) *Denkschrift betreffend deutschen Münzeinigung.* La question ici est présentée sous une forme claire et complète au point de vue des intérêts allemands.

6. Xeller (F.), directeur de la monnaie à Stuttgart. *Die Frage der nternationalen Münzeinigung und der Reform der deutschen Münzwesens.* Stuttgart, 1869.

(²) Rapport sur la transition à un nouveau système monétaire, basé sur l'étalon unique d'or, présenté au Roi, le 13 août 1870, par la

En terminant, pour mémoire et jusqu'au jour où les projets se transformeront en faits, rappelons qu'en Chine dont le peuple passe, comme on le sait, pour le plus inaccessible aux réformes, et où, pour les liquidations, l'on est encore à peser les lingots, l'empereur, d'après un rapport parvenu au congrès de Washington, aurait déjà sérieusement pensé à faire frapper des pièces de 20 francs (1).

§ II. Monnaies nouvelles.

ALLEMAGNE (*Empire*). Prusse.

Nous disions dans le deuxième fascicule de cette publication (2) qu'un projet de loi monétaire était soumis aux délibérations du Reichstag.

Ce projet est passé à l'état de fait accompli, la loi a été promulguée le 4 décembre 1871 et la substitution de l'étalon d'or à l'étalon d'argent, qu'elle proclame, aura une portée dont on ne peut méconnaître l'importance, surtout lorsqu'on se rappellera que la diversité des systèmes monétaires préoccupait depuis longtemps les esprits en Allemagne (3).

commission monétaire. Traduit en français par M. L. T., professeur à l'école royale militaire. Stockholm, 1871, chez Nordstedt et fils.

(1) *Die Grenzboten*. 27e livraison, 1er semestre, 1er volume. Leipzig, 1868.

(2) Page 24.

(3) C'était en effet une sorte de *Babel* monétaire, aussi pensons-nous qu'il est assez curieux de rapprocher de ce paragraphe la nomenclature

L'unification monétaire allemande est adoptée pour toute l'étendue du territoire de l'empire. La réforme est exclusivement nationale.

Aux monnaies de l'empire décrites dans nos premier et deuxième fascicules, nous joignons la pièce de 20 marcs en or frappée au millésime de 1871, à la taille de 69 $^{5}/_{4}$ pour une livre d'or fin, conformément à l'art. 3 de la nouvelle loi.

L'adoption d'une seconde pièce de 10 marcs est votée;

rétrospective de pièces d'Allemagne dont plusieurs doivent n'avoir plus cours aujourd'hui.

Prusse. *Or.* Ducat fin, frédéric, depuis 1752; double et demi-frédéric.

Argent. Écu, risdale, ou thaler (*monnaie de compte*) de 30 silbergros. Pièce de 5 silbergros, silbergros. Écu de convention (30 juillet 1838) de 3 ½ florins ou de 2 thalers, simple thaler commun aux États du Nord, convention du 30 juillet 1838.

Allemagne du Sud-Ouest, comprenant *la Bavière, le Wurtemberg, Bade, Hesse, Darmstadt, Nassau, Francfort. Or.* Ducat, pièce de 10 et 5 florins, carolin ou 3 florins, maximilien ou 2 florins.

Argent. Système (Fuss) de 24 ½ florins par marc de Cologne, florin, ½ florin, 2 florins, 3 ½ florins ou 2 écus (thalers) de Prusse, couronne.

Hambourg. *Or.* Ducat (*ad legem imperii*), ducat nouveau de la ville.

Argent. Marc banco (*monnaie de compte*), marc ou 16 schillings, d'après la convention de Lübeck, risdale de constitution ou écu d'espèce.

Saxe. *Or.* Ducat-Auguste, ou 5 thalers, double et demi-auguste.

Argent. Risdale d'espèce ou écu de convention depuis 1763, demi ou florin de convention, thaler de 24 bons gros (*monnaie de compte*), gros, ou 32e de risdale ou 24e de thaler. (Voir *Almanach séculaire de l'observatoire royal de Bruxelles*, par A. Quetelet, Bruxelles, 1854.)

celle de 30 et 15 marcs proposée par la chancellerie impériale et le Bundesrath a été écartée par le Reichstag.

Désormais, pour les payements qui pourront légalement être effectués en monnaies appartenant aux systèmes du thaler, du florin du Sud, du marc courant de Lübeck et de Hambourg, ou en thaler or de Brême, on aura égard aux taux des conventions ci-après indiqués :

La pièce de 20 marcs = respectivement 6 $^{2}/_{3}$ thalers — 11 florins 40 kreutzers — 16 marcs 10 $^{2}/_{3}$ schillings courants — 6 marcs $^{2}/_{9}$ 3 thalers en or.

Celle de 10 marcs = donc 3 $^{1}/_{3}$ thalers — 5 florins 50 kreutzers — 8 marcs 5 $^{1}/_{3}$ schillings courants — 3 marcs $^{2}/_{9}$ 3 thalers en or.

Les effigies de la nouvelle monnaie n° 72 sont les suivantes :

— Le buste de l'empereur entouré de ces mots Wilhem, etc., etc.

Rev. L'aigle impériale écussonnée des armes de la maison de Brandebourg, avec cette inscription : *Deutsches Reich.*

Pour les villes libres, ce droit sera remplacé par les armoiries de ces localités.

Sur la tranche, comme sur celle des thalers, on lit : *Gott mit uns* (Dieu avec nous).

Le soin de déterminer le diamètre de la pièce et la légende des tranches a été abandonné au conseil fédéral.

Le poids est de.	7gr 965
Le titre de	0,900

Cette monnaie a été gravée par M. P. Kuhlrich, directement désigné à cet effet par le gouvernement qui autrefois

abandonnait le choix de l'artiste au directeur de la fabrication.

Le nouveau marc allemand se recommande, sous le rapport de l'art, à l'attention des connaisseurs et justifie la renommée que M. Kuhlrich s'est acquise depuis longtemps par des œuvres remarquables.

Cependant il conviendrait, pensons-nous, de retoucher quelque peu l'écu de Brandebourg qui, quoique la pièce soit neuve, semble déjà se ressentir des effets du frottement.

L'espace qui sépare le listel du bord élargi flatterait davantage la vue et rendrait moins sensibles les inégalités que l'enfonçement des lettres d'une tranche peut parfois produire sur les bords.

Conserver du relief, tout en évitant de lui donner trop de saillie, constitue une grande qualité dans l'art de la gravure.

La frappe pour une pièce de monnaie qui ne satisfait point à cette exigence ne porte pas toujours à fond. Alors on voit des effigies qui prennent l'aspect du *coulage* et des chevelures que le burin semble ne pas avoir suffisamment *fouillées*.

Nous pensons que ces légères imperfections disparaîtraient facilement s'il était possible de diminuer le relief et les proportions du buste de l'empereur.

BAVIÈRE (*Royaume de*).

N° 73. Comme les autres États de l'Allemagne précédemment désignés, le royaume de Bavière vient de faire

frapper son thaler commémoratif de la campagne de France.

L'effigie du droit, gravée par M. J. Ries, diffère de celle de la pièce décrite sous le n° 37 du deuxième fascicule et signée C. Voigt.

La tête du roi n'est plus imberbe et une légende en langue allemande remplace celle de 1870 qui était latine.

Le revers du thaler bavarois est dû au burin de M. Voigt.

Une femme assise sur la chaise curule et revêtue du costume antique, tient d'une main la corne de l'abondance et de l'autre une couronne de laurier qu'elle élève au-dessus de l'olivier qui croît à ses pieds.

Cette allégorie, simple et respirant la fierté nationale, est parfaitement en rapport avec l'inscription de l'exergue :

Durch kampf, etc., etc.

(Les combats mènent à la paix).

Sous le socle qui supporte la figure, on lit :

Freidenschluts, etc., etc.

(Traité de paix à Francfort s/M., 10 mai 1871).

Ces mots *ein pfund fein* se retrouvent sur la tranche.

Cette pièce est un nouveau témoignage du talent de MM. Reid et Voigt.

Titre	0 900 argent.
Poids	18gr 517m »

ANGLETERRE.

N° 71. Souverain d'or au millésime de 1871.

Titre	0 916.666
Poids.	7gr 987m

Tranche cannelée.

Les belles gravures des coins de cette pièce sont connues.

L'effigie de la reine est toujours la même.

Ne conviendrait-il pas de modifier sur les monnaies les traits des souverains à l'expiration de chaque période décennale.

Cette observation, présentée en général, ne peut être indifférente à l'art graphique considéré dans ses rapports avec l'histoire.

Le revers, qui est celui des souverains d'or sous les rois Georges III et IV, respectivement aux millésimes de 1819 et 1824, représente saint Georges terrassant le dragon.

A la suite de ce fait isolé, rappelons qu'en 1871, le Journal officiel du royaume uni de la Grande-Bretagne publia une longue étude on ne peut plus approfondie et intéressante sur l'histoire du monnayage en Angleterre.

Nous regrettons de ne pouvoir insérer dans notre travail, qui a des limites, une analyse, même la plus succincte, des nombreux faits de l'histoire monétaire anglaise à dater de la domination saxonne et danoise.

Nous nous bornerons à emprunter au journal officiel des extraits relatifs à l'histoire contemporaine de la fabrication dans la Grande-Bretagne, à dater de 1869.

« Les monnaies frappées à l'hôtel des Monnaies de Lon dres, durant l'année 1870, ont été : d'or et d'argent pour l'Angleterre et la Terre-Neuve ; d'argent pour le Canada, de nickel pour la Jamaïque et de bronze pour Jersey. Le nombre de ces pièces a été de 24,339,621, et leur valeur, réelle ou nominale, de 3,182,958 liv. st., 9 sh. 10 ½ d.

« Le total monétaire des espèces fabriquées pour la Grande-Bretagne à Londres, dans ladite année, est le suivant :

« *Or :* Souverains, 2,189,960 liv. st.; demi-souverains, 579,772 liv. st. — Total 2,769,732 liv. st.

« *Argent :* Florins, 108,064 liv. st. 16 sh.; schillings, 73,373 liv. st. 11 sh.; sixpence, 11,990 liv. st. 6 sh. 6 d.; fourpence, 76 liv. st. 3 sh.; threepence, 16,096 liv. st. 6 sh. 6 d.; twopence, 44 liv. st. 11 sh. 2 d.; pence, 37 liv. st. 10 sh. 2 d. — Total, 209,683 liv. st. 4 sh. 4 d.

« *Bronze :* Pence, 23,729 liv. st. 5 sh. 2 d.; halfpence, 9,064 liv. st. 9 ½ d. — Total, 32,793 liv. st. 5 sh. 11 ½ d.

« En tout, 3,012,208 liv. st. 10 sh. 3 ½ d.

« Nous terminerons cette étude par le tableau des quantités monnayées par les hôtels de monnaie du Royaume-Uni, durant les quatorze années écoulées antérieurement à l'année 1870.

Années.	Liv. sterl.	Années.	Liv. sterl.
1855. . .	9,245,264	1863. . .	7,310,032
1856. . .	6,476,060	1864. . .	10,088,860
1857. . .	5,209,810	1865. . .	2,926,839
1858. . .	1,690,359	1866. . .	5,620,716
1859. . .	3,305,085	1867. . .	723,540
1860. . .	3,378,102	1868. . .	1,971,068
1861. . .	8,673,232	1869. . .	7,469,464
1862. . .	8,337,731		

« Le rachat des monnaies usées a occasionné, du 1er janvier 1859 au 31 décembre 1869, une perte de 146,333 liv. st. 13 sh. 7 d. (fr. 3,695,900-9).

« Dans ces dernières années, les pièces frappées ont été surtout des pièces en or. Pour l'année 1869, l'or monnayé représentait 7,372,204 liv. st.; l'argent 76,428 liv. st.; le bronze 20,832 liv. st. A la Monnaie de Londres, on estime la moyenne annuelle de l'or monnayé à 5 millions de livres sterling. L'année 1870 fait exception et demeure au-dessous de cette moyenne; mais, en 1869, elle était surpassée, et l'année en cours a déjà fabriqué 6 millions et demi, de sorte que la moyenne usuelle de 5 millions se maintiendra. Le monnayage de l'argent s'élève, en moyenne, à 200,000 livres sterling.

« La quantité de pièces d'argent usées par le frai et retirées dans les dix dernières années, par l'hôtel de Londres, a été la suivante en valeur nominale :

Années.	Liv sterl.	Années.	Liv. st.
1861. . .	97,600	1866. . .	115,000
1862. . .	135,000	1867. . .	120,000
1863. . .	102,800	1868. . .	125,000
1864. . .	123,500	1869. . .	105,000
1865. . .	93,000	1870. . .	115,000

Total : 1,131,900 liv. st., pesant 3,548,826 onces

CHILI (*République du*).

Le temps se charge, semble-t-il, de venger le nickel de l'injure que lui valut en Belgique la présentation de la loi promulguée le 20 décembre 1860.

La république chilienne, suivant notre exemple, ceux du Brésil ([1]), du Honduras ([2]) et de la Jamaïque ([3]), a fait frapper en 1871 des monnaies de billon en nickel, des *centavos*. L'une de ces pièces, à tranche unie, est représentée fig. 74.

Un document important qui me fut remis par M. Ed Sève, notre consul général au Pacifique, et dont je suis redevable à l'inépuisable complaisance de M. Antonio Brieba, directeur de l'hôtel des Monnaies, à Santiago, est de nature à figurer ici.

([1]) Il n'est pas indifférent de rappeler que le Brésil fit frapper à la Monnaie de Bruxelles des essais de la pièce de 40 *reis* en nickel et en bronze (*voir* 1er fascicule, p. 14), et que plus tard, par décret du 3 septembre 1870, Sa Majesté Impériale adopta le nickel pour les pièces de 200 et 100 reis. (*Voir* 2e fascicule, pp. 31-32.)

L'administration du *tramway central* de Buénos-Ayres (chemin de fer américain) a fait frapper dans l'atelier monétaire de Bruxelles des jetons en nickel, qu'il est permis d'assimiler aux méreaux, aux monnaies obsidionales ou de nécessité, destinés à faciliter le payement des courses sur ces voies de communication. (Voir *Revue numismatique*, t. IV, 5e série, 1re livraison 1872, p. 150.)

([2]) *Voir* p. 37, 2e fascicule.

([3]) *Voir* p. 7, 1er fascicule.

Tableau synoptique de la monnaie de billon chilienne.

NATURE DES PIÈCES.	DIAMÈTRE DES PIÈCES.	POIDS DES PIÈCES.	TOLÉRANCE DE POIDS.	TOLÉRANCE DE TITRE.	COMPOSITION.
2 centavos	25 millim.	7 gramm	1.5 p. °/o	3 p. °/o	Cuiv. 70 p. °/o
1 —	21 —	5 —			Nick. 20 —
½ —	19 —	3 —			Zinc 10 —

FRANCE.

Le *vieux-neuf* est toujours à l'ordre du jour monétaire, comme le prouve la pièce de 20 francs n° 73, frappée, au nom de la république, avec les coins Louis XVI de Dupré.

Passons et citons *littéralement* seulement des pièces que le lecteur déterminera facilement.

1° Pièce de 2 francs au millésime de 1870. A. Marque de la monnaie de Paris. Tête de Cérès. Revers des anciennes pièces frappées sous le règne de Louis-Philippe. (*Voir* deuxième fascicule, §§ 1° et 2°, p. 34.)

2° Pièce de : *a*, 1 franc; *b*, 50 centimes au millésime de 1871. A. Même effigie que la précédente. Rev. *Liberté, égalité, fraternité.*

3° Pièce de 10 centimes en bronze, au millésime de 1870, identique pour le reste à celle décrite dans le deuxième fascicule, n° 56.

Nous ne pouvons passer sous silence le papier-monnaie émis par les villes et les départements français pour

parer à la crise monétaire occasionnée par la guerre de 1870-1871.

Les documents qui vont suivre, les seuls actuellement en notre possession, sont extraits de notre médaillier.

1° Belfort (département du Haut-Rhin). — Bons de 5 et de 2 francs, créés le 22 décembre 1870, alors que cette place, qui couvre les passages des Vosges et du Jura, manquant de tout, cernée de toutes parts, était assiégée et ruinée par une armée allemande.

Les coupures sont *autographiées* par Barbier; et ce *détail*, qui, à notre avis, est éloquent, dépeint la triste situation de la ville si vaillamment défendue par l'héroïque commandant Denfert-Rochereau qui, pour faire promptement face aux nécessités du moment, ne se préoccupa point du luxe des gravures.

Les coupures de Belfort sont *rarissimes*.

2° Saint-Gobain, etc., etc. (département de l'Aisne). Manufactures des glaces et produits chimiques. — Bons de 5 francs émis le 10 octobre 1870, au nombre de 161,000, ce qui représente une valeur de 805,000 francs. Les bons de 1 franc équivalent à 200,000 francs, soit en tout 1,005,000 francs.

3° Lille (département du Nord). Banque d'émission, société anonyme au capital de 100,000 francs. — Coupures de 5 francs, émissions des 23 et 29 septembre 1870; de 1 franc, émission du 1er octobre de la même année.

Il existe encore des coupures de 10 francs. Les chiffres des émissions de ces différentes valeurs sont :

1 franc	1,662,000
5 —	810,000
10 —	490,000
Ou un total de. . . . fr.	2,962,000

Il existe deux variétés de ces billets : les uns portent la signature du caissier, sans date ; les autres la signature du président, avec la date d'émission.

Graveur, comme pour ceux de Saint-Gobain, L. Danel, à Lille.

Des presses de cette maison sortaient encore des bons de papier en très-grande quantité ; bien que ne les possédant pas encore, je peux cependant les indiquer, ce sont :

Bons de circulation : a. villes de Lille, Arras, Saint-Omer, Saint-Pierre-lez-Calais ; *b.* de la Chambre de commerce de Calais ; *c.* de la Banque d'émission d'Arras ; *d.* de la Société du crédit industriel et de dépôts du Nord, à Lille ; *e.* des mines d'Anzin (Nord) et de Lens (Pas-de-Calais).

4° Courcelles-lez-Lens (*sucrerie*).

Bons de circulation d'un franc, créés par la maison Delaby frères et Ce, en vertu d'un arrêté du 15 septembre 1870 (A).

Graveur, Robaul et Dutilleux, à Douai.

D'autres bons d'une valeur plus élevée furent encore émis par la maison Delaby.

Douai possède encore des billets en papier-monnaie émis par : *a.* la banque V. Cailliau fils, A. Dincq et Ce ; *b.* le Comptoir commercial tenu par Th. Bilbaut et Ce ;

c. par une réunion de banquiers et d'industriels, à l'effet de remplacer les bons des deux maisons citées, retirés de la circulation.

Les distilleries de Montigny (Nord), Cambrai, Saint-Quentin, le Cateau émirent également des papiers-monnaies pendant les événements de guerre de 1870-1871.

4° Paris (département de la Seine).

a. Comptoir d'escompte. Coupures de 5 francs émises le 10 novembre 1871. — Graveur, Dujardin.

b. Société générale. Bons de 1, 2 et 5 francs, émis le 18 novembre 1871. — Gravés par F. Simon.

5° Sedan (département des Ardennes).

Les coupures émises par cette ville, en vertu d'une décision du conseil municipal, figurent également au nombre des *bons-monnaies* qui ne nous sont pas encore parvenus.

Je compte être prochainement en mesure de compléter les renseignements importants qui concernent les monnaies de nécessité en papier, créées par divers départements français [1].

[1] Il n'est pas indifférent, pensons-nous, de rattacher, sous forme de *note* à ce qui précède, le résumé historique emprunté à la *Gazette hebdomadaire*.

« L'émission des petites coupures faite par les compagnies financières a naturellement donné lieu à des rapprochements entre ce nouveau papier-monnaie et les assignats. Quelque absurde que soit la comparaison, nous donnons ci-après, sur les assignats, des renseignements historiques très-intéressants qui feront ressortir la différence existant entre ces derniers et les coupures qui viennent d'être livrées à la circulation.

« La dette totale de la France s'élevait à 3 milliards quand on

présenta aux États Généraux, en 1789, un projet de créer des assignats de 1,000 livres.

« Le 2 mai 1790, il fut décidé que l'on émettrait 150,000 assignats de 1,000 livres, 400,000 de 300 livres et 650,000 de 200 livres, avec cours forcé.

« Le 24 septembre, la somme totale des assignats fut portée à 1 milliard 200 millions de livres.

« Dans l'origine, il avait été dit que les assignats porteraient intérêt; mais cet article fut abrogé le 8 octobre 1790.

« En janvier 1791, on ordonna la fabrication de 40 millions d'assignats de 50 livres. Nous allions oublier de dire que, le 4 décembre précédent, l'Assemblée arrêta que les falsificateurs d'assignats et leurs complices seraient punis de mort.

« Le 7 mai 1791, on décréta l'émission d'assignats de 5 livres.

« Le 20 juin, nouvelle émission de 600 millions; le 28 septembre, de 100 millions; le 1er novembre, de 300 millions.

« Le 8 décembre on déclara qu'il avait été brûlé depuis l'origine pour 348 millions de livres en assignats, et le 17 du même mois un nouveau décret en créa pour 200 millions. En même temps, l'Assemblée législative décréta l'émission d'assignats de 50 sous et au-dessous. A ce moment, les assignats perdaient 24 p. °/o.

« Le 24 janvier 1792, l'Assemblée décréta l'émission de 300 millions d'assignats de 10, 15, 25 et 50 sous, et, le 27 avril, une nouvelle émission de 300 millions.

« Au 31 juillet, on constata que la somme totale émise depuis l'origine, c'est-à-dire depuis trois ans, s'élevait à 2 milliards 400 millions de livres.

« Le 24 octobre, nouvelle émission de 400 millions, et, le 14 décembre, de 300 millions nouveaux.

« La guerre étant survenue, les émissions ne connurent plus de bornes. Ainsi, 800 millions furent créés le 1er février 1793, 1,200 millions le 7 mai, et 500 millions le 9 décembre.

« Dans la séance du 17 mai 1795 de la Convention, Rewbell, au nom des quatre comités de salut public, de sûreté générale, de législation et des finances, évalue la somme des assignats en circulation à 12 milliards, c'est-à-dire à six fois la quantité nécessaire aux transactions commerciales.

« Le 24 août, le *Moniteur* cota pour la première fois la valeur du louis en assignats; elle était de 910 livres, c'est-à-dire que les assignats perdaient 97 p. °/₀ sur leur valeur nominale. La confusion des finances était à son comble, et, à la fin du mois de mai 1796, le conseil des Cinq-Cents se décida à remplacer, à raison de trente capitaux pour un, les assignats par un autre papier-monnaie qui devait être appelé *mandat*. Le règne des assignats était fini, mais non celui du désordre dans les finances de la France. » (Inséré à *l'Écho des Ardennes*, Sedan, 18 janvier 1872, n° 3.)

Bruxelles, 10 juin 1872.

AUG. BRICHAUT.

(*A continuer.*)

CORRESPONDANCE.

Lettre de M. Cam. Picqué *à M.* Alex. Pinchart, *sur le médailleur* H.R. (1535-1547).

.... Tous les amateurs de médailles connaissent ces initiales. Ce sont celles d'un prétendu *Heinrich Reitz, Reiz* ou *Ritz,* orfévre de Leipzick. On pense que ce fut une remarque de Guillaume-Ernest Tenzel, dans sa *Saxonia numismatica,* qui donna naissance à la biographie de Reitz. L'annaliste numismate de la maison de Saxe y dit, à la p. 87, qu'il entendit nommer un jour l'auteur du Moritz-Thaler, — c'est la grande médaille que fit exécuter, en 1544, le duc Maurice de Saxe, — et que ce nom était, si lui, Tenzel, a bonne souvenance, Heinrich Reitz.

Partant de là, M. Bolzenthal, dans ses *Esquisses pour servir à l'histoire des médailleurs modernes,* p. 137, parle, en plus de deux pages, de l'orfévre de Leipzick, et M. Nagler, dans son grand dictionnaire des artistes, donne l'énumération de ses œuvres. (*Voy.* t. XII, p. 411, et t. XIII, p. 212.)

Il importe, selon M. Nagler, de ne pas confondre l'auteur des médailles à la signature H.R. avec un artiste du siècle suivant, H. Rieger. Au t. III de son autre grand ouvrage, *Les Monogrammistes,* 1863, pp. 548 et 549, M. Nagler revient sur la biographie de Ritz, et il la fait

suivre de celle d'un Heinrich Reitz, le jeune, qui, dit-il, a gravé la médaille de l'électeur de Saxe Chrétien Ier. Il travaillait pour la cour de Brunswick. Voici, du reste, le commencement de la notice :

« Henri Reitz, le jeune, orfévre et médailleur, entra au service de l'électeur Chrétien de Saxe, à Leipzick, en 1588, et fit usage du monogramme et des initiales H.R. et H.R.F. »

M. Nagler ne voit pas en lui l'auteur du thaler de l'électeur Philippe le Magnanime de Hesse, 1564, thaler portant les initiales H.R. Je rappelle ici les notices consacrés aux Reitz, dans le *Künstler-Lexicon* et dans les *Monogrammisten*, pour faire mieux ressortir l'importance de l'intéressante découverte dont il sera parlé à la fin de ma lettre.

Reitz, le vieux, travailla dans le goût de Lucas Cranach. La Bibliothèque royale de Belgique possède un très-bel exemplaire du Moritz-Thaler (gravé dans Van Mieris et dans Bolzenthal). Le droit, comme chacun sait, représente la Trinité. Dieu le Père, portant la chape et la dalmatique, la barbe frisée en tire-bouchon et la couronne impériale en tête, tient entre ses genoux le poteau de la croix sur lequel l'Esprit saint ouvre ses ailes. Les colonnes du trône sont tournées et ornées comme celles des gravures de Lucas Cranach et des frontispices allemands de la première moitié du XVIe siècle. De chaque côté du trône, un ange prie debout sur l'extrémité d'un nuage tordu en spirale. Au revers, sous un petit écusson aux armes de Saxe, deux anges tiennent un grand tableau où se lit le symbole attribué à Athanase.

Le cabinet de numismatique de Bruxelles possède également les autres médailles de *Ritz* (sic), énumérées dans le *Lexicon* de M. Nagler. J'ai pu acquérir, il n'y a pas longtemps, un joli exemplaire de la médaille satirique des *Cardinum mundi,* signée du monogramme H.R. Le droit est une tête de cardinal ne faisant qu'une avec une tête de fou. Au revers se lit : *Effeminati dominabuntur eis,* 1544, l'année même de l'exécution du prodigieux Moritz-Thaler.

La médaille satirique du maître H.R. est venue s'ajouter à une remarquable série de monuments de l'espèce que possède le cabinet de numismatique, lequel en compte vingt-quatre différentes, les unes faites par les catholiques, les autres par les protestants. Il est bon de remarquer que ces médailles ne sont pas satiriques par le seul fait de deux têtes réunies. M. Étienne Cartier fils, dans un excellent article intitulé *Recherches sur quelques médailles historiques du* XVIe *siècle,* et publié dans la *Revue numismatique française de* 1851, montre que la plupart des médailles qui offrent les doubles têtes d'un pape et d'un empereur, d'un cardinal et d'un évêque, ne présentent rien d'hostile au catholicisme, malgré leur aspect singulier, surtout lorsque la légende est plutôt laudative, comme sur les pièces où se lit : *In virtute tua lætabitur justus,* etc. La médaille au monogramme H.R. se trouve parmi les onze dessins de M. Cartier. Il se tait sur son auteur. Les moins curieuses pièces de cette série numismatique ne sont pas l'imitation postérieure aux têtes de Cromwell et de Fairfax et la plaque aux initiales de Jean Calvin, pl. IV, n° 3 de M. Cartier, figurant toutes deux dans le médaillier de la Bibliothèque royale.

L'*Effigies cardinum mundi* a été faite d'après un dessin de Nicolas Van Amsdorff, célèbre théologien et un des premiers et des plus zélés collaborateurs de Luther, Nagler, *Monogr.*, p. 549. Le beau médaillon satirique, d'un auteur inconnu, à la femme assise sur un pape (1543) est antérieur d'une année à *l'Effigies*. Sur l'exemplaire de la Bibliothèque royale, nous voyons très-distinctement dans une main de la femme un petit cierge allumé, et dans l'autre un livre dont la couverture est empreinte d'une croix. M. Cartier le décrit : « Une femme tenant un glaive et un objet en forme de croix. » M. Lenormant, se fondant sur la forme et l'orthographe des légendes, attribuait cette médaille à un artiste de Nuremberg. La forme et l'orthographe des légendes nous semblent ici être une raison légèrement hasardée.

Quel est donc ce H.R., demande notre savant confrère, M. Gersdorf, conservateur du cabinet de numismatique de l'université de Leipzick, dans le n° 31 (juillet) des *Blätter für Münzfreunde*. Après avoir dit ce qu'en pensent Nagler, Bolzenthal et autres, il raconte ce qui suit :

« Il y a environ vingt ans, en passant dans la rue, je fus arrêté par M. Körmes, négociant et grand collectionneur de monnaies de cuivre ; il me conduisit chez lui et me montra une liasse de papiers appartenant à la corporation des orfévres et datant du premier tiers du XVIe siècle. Parmi ces documents, je ne fus pas peu surpris de trouver une dénonciation au conseil municipal contre un individu qui, sans être initié le moins du monde au noble art de l'orfévrerie, s'avisait de faire des médailles d'argent. On défendit à l'inculpé l'exercice de son métier. Il se rencontra cepen-

dant un honorable membre de la corporation, nommé Hans Wencke, de Lubeck, et bourgeois de Leipzick depuis 1527, qui fit inscrire le réfractaire dans le registre des orfévres en qualité d'apprenti. Eh bien, ce hardi jeune homme qui faisait des médailles avant d'être apprenti n'est autre que H.R. de Maurice de Saxe, etc. L'apprenti inscrit au registre s'appelait Hans Reinhart. Il fut reçu maître le 20 novembre 1539. Son fils portait le même nom, *Hans Reinhart, aurifaber, Johannis filius*. Il a vécu jusqu'en 1619. M. Gersdorf fait remarquer qu'aucun bourgeois du nom de Heinrich Reitz ne figure avant l'année 1635 dans les registres de Leipzick, et il conclut que tout ce que Bolzenthal et les autres biographes ont pu dire d'un graveur de ce nom doit se rapporter à Hans Reinhart. »

Il est fâcheux que notre honorable confrère ne puisse plus produire un document authentique en faveur du véritable auteur des médailles au monogramme H.R. On ne lui avait montré les papiers de la corporation des orfévres que sous le sceau du secret, et pendant quelques heures seulement. Il se réservait de les examiner en détail plus tard, estimant avec raison qu'ils contenaient d'autres particularités dignes d'intérêt. Malheureusement, quand, par la suite, des changements survenus dans les affaires de la corporation, le firent songer aux vieux papiers et aux parchemins de M. Körmes, il apprit à son grand regret qu'ils avaient été vendus au poids et détruits.

Comme vous voyez, mon cher confrère, voilà une importante biographie de médailleur à faire et une autre à supprimer.

Cam. Picqué.

MÉLANGES.

Jules et Albert Erbstein. *Ein vergessenes Denkmal Peter des Grossen. Lösung eines numismatischen Räthsels.* Mit einer Kupfertafel. Dresden, 1872, im Selbstverlage der Verfasser, in-8°, p. 15.

La petite monnaie dont il s'agit dans cette brochure a été publiée plusieurs fois, sans qu'il ait été possible de l'expliquer (1). Malgré la figure de l'aigle biceps qu'on voit sur son droit et qui ressemble beaucoup à l'aigle de Russie et aussi à l'aigle byzantin, tel qu'il était en usage chez les Slaves du Midi, la légende en lettres latines empêchait d'attribuer la pièce à un de ces pays. MM. Erbstein, numismates distingués depuis trois générations, ont trouvé l'explication claire et simple de cette monnaie qui n'est que le soi-disant *tchech* frappé dans la petite ville de Séwsk sur la Socha, gouvernement d'Orel, mentionné dans des oukases de 1683 à 1696 et dont déjà Tschoulkow, dans son Histoire du commerce russe, dit « que les *tchechi* sont probablement des pièces frap- « pées par ordre de Pierre le Grand, d'après le système « polonais pour payer les employés établis sur la fron-

(1) Voy. *Revue de la numismatique belge*, 4e série, t. I, p. 305 et pl. XVI, n° 12.

« tière de la Pologne et pour le commerce avec ce « pays. » Le mot *tchech* rappelle une petite monnaie, nommé *Böhm* et qui était en circulation en Pologne et en Silésie. Les *tchechi* de Séwsk portent au revers le globe de l'empire, tel qu'on le trouve sur les *poltouraki* polonais, depuis Sigismond III, pièces qui ressemblent beaucoup à celles de Séwsk et qui portaient en Russie probablement le même nom. Les monnaies frappées en Bohême et en Silésie et qui offrent au revers ce globe de l'empire, diffèrent beaucoup des *tchechi* russes, quant au type et même à l'alliage. Ces derniers sont mal frappés et d'un titre si bas, qu'un oukase du 16 septembre 1687 interdisait déjà de recevoir ces monnaies, en ordonnant de faire les payements aux caisses de la Couronne avec les *tchechi* polonais. Les *tchechi* de Séwsk sont une monnaie locale, frappée au nom des deux tsars ; leur légende IAPADGC ꝏ MDTM ꝏ P ꝏ ARA est parfaitement expliquée par MM. Erbstein, par Joannes Alexiewitch (ou Alexii filius) Petrus Alexiewitch, Dei Gratia Czari et Magni Duces Totius Magnæ et Parvæ et Albæ Russiæ Autocratores. C'est la traduction latine du titre abrégé des tsars.

La monnaie même a été gravée et frappée par des étrangers, peut-être des Polonais ou des Allemands. Séwsk, cédé à la Russie en 1686, l'année où la monnaie a été frappée, mais occupé par les Russes déjà depuis 1667, était, comme ville limitrophe, d'une certaine importance pour le commerce. La création de ces *tchechi* prouve que la monnaie russe, à cette époque, n'était pas encore introduite dans les provinces occupées pendant longtemps par les Polonais. Il s'agit maintenant de faire des

recherches dans les archives de Séwsk et de Kiew pour trouver quelques détails sur ce curieux monnoyage.

B^n B. de Koehne.

Eugène Hucher. — *L'art gaulois* (deuxième partie), *ou les Gaulois d'après leurs médailles*. 1 vol. in-4°, paraissant par livraisons, chez Rollin et Feuardent, à Paris.

La première partie de cet important ouvrage avait été publiée de 1865 à 1868. Encouragé par la faveur bien méritée avec laquelle les savants avaient accueilli son livre, et par la haute distinction que l'Institut lui avait accordée, l'auteur a complété ses recherches et les livre aujourd'hui au public.

Sans rien changer à son plan, qui est « d'éclairer les questions épigraphiques, symboliques et artistiques par la production d'éléments numismatiques nouveaux ou dessinés avec plus de soin et élucidés sous le contrôle d'une critique sévère et sans cesse en éveil, afin de ne laisser pénétrer dans sa moisson archéologique que des représentations vraies et probantes, » M Hucher a apporté quelques changements matériels, qu'on ne peut qu'approuver, dans l'exécution de son travail.

Ainsi les dessins, au lieu d'être publiés, comme dans la première partie, sur des feuilles séparées, sont intercalés dans le texte. La dimension, peut-être exagérée, de l'agrandissement des médailles a été réduite de moitié;

et les planches, gravées en relief sur métal par un procédé nouveau, ont été exécutées *par l'auteur lui-même* avec un talent des plus remarquables.

Deux livraisons ont paru. L'ouvrage complet sera du prix de 20 francs.

R. Ch.

On a découvert récemment, dans les environs de la ville d'Arlon, un dépôt de petites monnaies, la plupart bractéates ou unifaces, au nombre de six mille environ.

Ce dépôt se composait de toutes pièces appartenant aux contrées limitrophes du Rhin, depuis la Suisse jusqu'à Hambourg.

Il a dû être enfoui vers 1617, car plusieurs pièces, entre autres des pièces d'Albert et d'Isabelle, portent la date de 1616.

Dr Dugniolle.

Le nickel et les sous français. — Il est incontestable que notre monnaie de nickel est d'un usage beaucoup plus commode que la monnaie de bronze française. Elle est plus légère, moins encombrante, plus propre; elle ne souille pas les doigts et ne leur communique pas l'odeur désagréable du cuivre. Et cependant les boutiquiers et le peuple, en général, semblent lui préférer les *sous français,* qui n'ont aucune valeur légale en Belgique et qu'on n'y reçoit que par tolérance.

D'où peut venir ce goût dépravé? Uniquement d'un préjugé répandu dans les masses, de l'idée que la monnaie de cuivre ou de bronze a une *valeur intrinsèque* que n'a pas le nickel. Or, voici des chiffres plus éloquents que toutes les phrases :

1,000 francs, en pièces belges de 10 centimes, ont, à ce jour, une *valeur intrinsèque* de 348 30

1,000 francs, en monnaies de bronze françaises, ont une *valeur intrinsèque* de. . . . 285 50

Voilà cependant comment se propage une idée fausse qu'il est bien difficile parfois de déraciner. En attendant, cette idée a fait entrer et circuler dans le pays pour dix à quinze millions de monnaies étrangères, au détriment du Trésor belge, qui les aurait remplacées par le nickel et qui aurait profité du bénéfice de la fabrication.

(*Moniteur belge.*)

Nous donnons ici l'empreinte du jeton distribué aux membres présents à l'assemblée générale de la Société royale de numismatique, du 7 juillet dernier.

M. de Meester de Ravestein, ancien ministre de Belgique à Rome, possède un magnifique musée d'antiquités grecques, étrusques, romaines, etc., en son château d'Hever, près de Malines; il en a publié un catalogue, en deux magnifiques volumes in-4°, dans le deuxième desquels (il vient de paraître) nous comptions voir la description de la remarquable collection de monnaies grecques, d'as et de médailles consulaires rassemblés par M. de Meester.

Notre espoir a été déçu : le propriétaire du musée de Ravestein a cru que tout n'était pas fait tant qu'il lui restait quelque chose à faire, et il a ajourné la publication de la partie numismatique jusqu'au moment où il posséderait les séries complètes qu'il recherche.

En attendant, il a détaché de sa collection pour la livrer, dès à présent, au public, une médaille unique en or, frappée par ordre de Pie IX; voici dans quelles circonstances :

Le 16 novembre 1848, assailli dans le Quirinal, le Pape abandonna Rome et se retira à Gaëte; il y fut suivi par plusieurs diplomates, chefs de mission, parmi lesquels M. de Meester de Ravestein. Pour reconnaître leur dévouement, le Pape fit faire, pour chacun d'eux, une médaille personnelle en or, et ordonna d'en exécuter un second exemplaire en bronze, destiné à rester déposé au Vatican.

Comme on le voit à la pl. XIX, cette médaille présente d'un côté l'effigie pontificale, et, de l'autre, une vue de Gaëte.

Face : PIVS IX · PONT · MAX.

Rev. : EMILIO · DE · MEESTER · NEGOTIOR · GES-

TORI · BELG · PIVM · IX· P· M· ROMA · EXTORREM · CAIETAM · SEQVVTO · AN · MDCCCXLVIII.

Cette médaille, de grand module, est magnifiquement frappée, et a exigé un coin spécial pour chacune des personnes à qui elle a été donnée.

H. Sch.

A la nouvelle que la collection de monnaies gauloises formée par M. de Saulcy pouvait être acquise par le gouvernement anglais, les archéologues français se sont émus; il leur a paru qu'il était de leur honneur de faire tous leurs efforts pour empêcher que cette collection, qui est essentiellement nationale, ne quittât point la France. Les sociétés savantes de cinquante départements ont émis le vœu que le gouvernement fît l'acquisition de ce médailler. Les délibérations de ces compagnies académiques ont été mises sous les yeux de M. le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, qui les a accueillies favorablement; un assez grand nombre de membres de l'Assemblée nationale ont reconnu qu'il importait de ne pas laisser disperser les véritables archives du pays; tout fait espérer qu'une solution satisfaisante interviendra, à moins qu'il ne se présente quelque contre-temps ou quelque négligence comme celle qui a privé la France du magnifique cabinet du duc de Blacas, et fait acheter la collection Campana à un prix plus élevé que celui que l'on en demandait tout d'abord.

(*Polybiblion*, t. VIII, 2e liv.)

L'Académie des beaux-arts, dans sa séance du samedi 20 juillet 1872, a décerné le premier grand-prix de gravure en médailles à M. Dupuis (Jean-Baptiste-Daniel), élève de MM. Cavelier et Ponscarme; et le second grand-prix à M. Roty (Louis-Oscar), élève de MM. Dupont et Ponscarme. (*Polybiblion*, t. VIII, 2e liv.)

Nous sommes forcés de remettre au numéro suivant la *Notice nécrologique sur* M. C.-P. Serrure, ainsi que la traduction de la circulaire de M. Hora Siccama, qui nous avaient été promises par notre honorable confrère, M. Karl Versnaeyen.

R. Ch.

NÉCROLOGIE.

NICOLAS HAUZEUR.

Nicolas-Remi-Joseph Hauzeur, ancien juge de paix à Ciney, est décédé le 11 juillet de cette année.

Attaché d'abord au département de la justice, il abandonna l'administration centrale pour la magistrature.

Né à Ciney, c'est là qu'il ne cessa d'exercer ses fonctions avec la droiture naturelle à l'homme de bien, à l'esprit élevé sous tous les rapports.

Homme de cœur, jamais le malheur n'eut en vain recours à lui.

Les études historiques, l'archéologie, la numismatique charmaient les loisirs de Nicolas Hauzeur.

Il croyait n'aimer ces études qu'en amateur; il se trompait : une science profonde, une érudition à toute épreuve révélaient, sous des apparences modestes, un savant dont le pays s'honorait.

Depuis longtemps Hauzeur était chevalier de l'ordre de Léopold, lorsque l'éméritat lui fut accordé.

Membre effectif de la Société archéologique de Namur et de la Société royale de numismatique, correspondant regnicole de la Société archéologique de Charleroi, correspondant de la Commission royale des monuments, toujours les Annales de ces associations publièrent à l'envi les travaux de Nicolas Hauzeur.

C'est lui qui restitua une ancienne splendeur historique à sa ville natale, lui qui fouilla la plupart de ces nombreux tumulus qui nous environnent, lui qui nous dota d'études archéologiques intéressant les rives de la Meuse; c'est à lui, enfin, que le Musée de Namur est redevable d'un grand nombre de ces restes d'un autre âge, qui sont une des gloires de cette ville.

C'est à Lavacherie que la mort le surprit au moment où il s'acquittait d'une mission archéologique dont le gouvernement l'avait chargé, depuis un an, dans la province de Luxembourg.

Si la science historique regrette l'un de ses plus fermes soutiens, ses frères, ses parents, ses nombreux amis, tous pleurent une perte irréparable.

A. Le Catte.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX.

Assemblée générale annuelle du 7 juillet 1872, à Bruxelles.

La séance est ouverte à midi.

Membres présents : MM. Chalon, *président;* Herry de Cocqueau, *vice-président;* de Schodt, *secrétaire;* Van den Broeck, *trésorier;* Mailliet, *contrôleur;* Brichaut, *bibliothécaire;* Dugniolle, Vander Auwera, le général Meyers, le vicomte de Jonghe, Louis Geelhand, le baron de Chestret, le baron de Pitteurs de Budingen, le conseiller Maus, Pasquier, Pinchart et le comte de Limburg-Styrum, *membres effectifs;* MM. Le Catte et de Roissart, *membres correspondants regnicoles.*

Se sont excusés, par écrit, de ne pouvoir assister à la séance : MM. le chanoine Bethune, le baron de Surmont, le baron de Witte, de Coster, Camille Picqué, Schuermans, Cocheteux, de Brou, *membres effectifs;* le baron de Koehne, *membre honoraire;* Hauzeur, Derre et Versnaeyen, *membres correspondants regnicoles,* et Dumoulin, *associé étranger.*

M. le secrétaire lit le procès-verbal de la séance précédente. Ce procès-verbal est approuvé.

M. le trésorier donne lecture du compte des recettes et dépenses, qui est arrêté et approuvé. Un exemplaire imprimé en sera adressé à chaque sociétaire.

M. le président parle de la situation de la Société.

M. le secrétaire de Schodt fait un rapport sur la situation de la Société et les travaux scientifiques de l'année 1871. Ce rapport est ainsi conçu :

« Messieurs,

« Notre honorable trésorier vient de nous faire connaître la situation financière de la Société. Vous l'avez constaté, cette situation continue d'être bonne.

« Je vais m'occuper succinctement des travaux scientifiques de la Société pendant l'année 1871.

« M. Mailliet a augmenté notre Revue de quatre nouveaux articles, formant une suite de son catalogue des monnaies obsidionales et de nécessité. Il a produit de plus, en dehors de la Revue, un second atlas de ces monnaies. Je ne suis que l'écho de tous en disant que l'œuvre laborieuse de cet infatigable confrère a obtenu, tant à l'étranger que dans le pays, un succès immense et légitime.

« L'étude des deniers noirs des petits seigneurs de nos contrées a été autrefois fort négligée ; on voit avec plaisir M. le baron de Chestret nous apporter le fruit de ses recherches et de ses lumières dans cette branche de la numismatique, qui est aujourd'hui en progrès et sur laquelle il est à regretter que l'illustre Lelewel n'ait pas

pu nous léguer le monument que naguère il avait projeté.

« Les notices de MM. Chalon, Pinchart, Schuermans, le baron de Surmont et Van den Broeck sur des médailles et des jetons rares ou inédits des Pays-Bas prouvent que cette partie de l'histoire métallique ne cesse d'être un objet de sollicitude et de louables efforts.

« On lit avec intérêt la correspondance de M. Schuermans sur les relations du Nord et du Midi de l'Europe, avant le IIIe siècle de l'ère chrétienne.

« J'arrive au travail de notre honorable président sur la valeur intrinsèque du florin de Brabant. Bien d'autres encore que les numismates apprécient tout le mérite et l'utilité de ce travail.

« Les collaborateurs étrangers témoignent de plus en plus, par leurs communications et leurs notices, du bon accueil qui leur est fait par la Revue. M. Morel Fatio, qui compte déjà plusieurs articles parmi nos publications, nous a donné, cette fois, un fragment de l'histoire monétaire de Lausanne.

« Une grande place de la Revue de 1871 est occupée par le travail de M. Deschamps de Pas sur les méreaux trouvés à Thérouanne. Ce n'est pas la première fois que ce zélé confrère est venu enrichir nos publications. Nous avons de lui une notice sur des médailles concernant l'histoire des Pays-Bas, deux autres sur les jetons de l'Artois, une quatrième sur des méreaux et plombs de marque de Saint-Omer, et les instructions de Philippe le Bon pour la fabrication des monnaies à Amiens. Vous connaissez aussi, Messieurs, l'essai de l'histoire monétaire des comtes de Flandre de la maison de Bourgogne, que

M. Deschamps de Pas a publié dans la Revue de la Numismatique française. L'estimable numismate, en décrivant les méreaux découverts sur le sol de Thérouanne, dont la plupart nous étaient inconnus, nous a rendu un véritable service.

« C'est une étude bien intéressante que celle des méreaux, au point de vue des mœurs et des usages de nos ancêtres. Si l'exécution de ces petits monuments locaux laisse souvent à désirer, ils n'en offrent pas moins pour l'artiste les types les plus curieux et les plus variés.

« Le méreau, naguère dédaigné, a conquis aujourd'hui dans l'histoire métallique, comme dans les collections publiques et privées, le rang qui lui était dû.

« Le méreau nous rappelle sa devancière, la *tessère* antique, dont il remplit certaines fonctions et qui avait des applications diverses. L'origine de la tessère et du méreau, comme celle de bien des choses de ce monde, se perd dans la nuit obscure des siècles. On rapporte que Rome reçut la tessère de Tarente, qui nous a laissé des médailles remarquables par le type et la fabrication. Les auteurs latins et les lois romaines font de nombreuses mentions des tessères. Il était permis de les vendre et de les transmettre par acte testamentaire. Néron, entre autres, eut recours à la tessère pour l'exercice de ses folles prodigalités envers le peuple romain. Ce fut à l'aide de marques de l'espèce qu'il distribua non-seulement du blé, des vêtements et de l'argent, mais encore des pierres précieuses, des perles fines, des tableaux, des esclaves, des bêtes de somme et des bêtes apprivoisées, des vases d'or et d'argent, et même des vaisseaux,

des îles et des champs. De petites boules, σφαίρια μίκρα, suivant l'expression de Dion Cassius, désignaient chacun de ces objets, qui étaient remis à ceux qui avaient eu l'heureuse chance d'attraper de pareils *bons* au porteur.

« Le mot *tessère* dérive de l'harmonieuse langue d'Homère. En ionien, τέσσερες signifie *quatre*, et la tessère fut ainsi appelée de sa forme primitive, qui était carrée. L'histoire de l'antiquité nous apprend que les premières tessères étaient des tablettes de bois ayant quatre angles droits et quatre côtés égaux. Herculanum nous en a fourni des spécimens.

« Quant à l'étymologie du terme *méreau*, c'est là peut-être un des problèmes les plus difficiles qu'offre la philologie de la langue française. L'opinion la plus séduisante et qui, de prime abord, semble la plus naturelle, est celle qui fait provenir le mot du grec μερὶς ou μέρος, *part, portion*, dont la racine est μείρω, *je partage, je distribue*. Cette opinion est sérieusement contestée, et il n'est certes pas impossible qu'elle soit un jour entièrement abandonnée, comme celle qui prétend retrouver ce mot dans *merenda* ou *mereri*, ou bien dans *matricula*. Peut-être parviendra-t-on à prouver que *méreau* et *mérelle* ou *marelle* sont des diminutifs du vieux mot français *madre* (1) ou *mare*, qui signifie *bois*, et que les méreaux étaient originairement de bois, comme les tessères primitives.

« On peut tenir presque pour certain que les méreaux faisaient anciennement, au XIIe siècle, par exemple, l'office de menue monnaie locale.

(1) Madre n'est qu'une contraction du latin classique *materies* ou *materia*, bois.

« Je m'arrête sur cette matière, car je n'ai déjà que trop abusé, Messieurs, de votre indulgence et de votre bienveillante attention.

« Il ne m'est pas permis de passer sous silence les *mélanges,* qui constituent la partie analytique et critique de la Revue. Ils nous font connaître toutes les publications sur la science de la numismatique et mettent en relief le zèle hors ligne de l'honorable président qui les rédige.

« Plusieurs dons de médailles, de clichés et de livres ont été faits à la Société l'année dernière. La Revue les a enregistrés en témoignage de reconnaissance envers leurs auteurs.

« Je rappellerai les nouveaux *thalers* et leurs subdivisions, envoyés à notre cabinet de médailles par M. Meyer, de Berlin, les soixante-neuf clichés en étain des anciens coins de la monnaie de Campen, provenant de M. Hora-Siccama, et, enfin, un don fait par M. Durand, de ses propres ouvrages et dont l'importance n'échappera à personne. Le premier de ces ouvrages a pour titre : « Médailles et Jetons des numismates; » c'est un exemplaire unique en grand papier. Le deuxième volume est un manuscrit d'une biographie de numismates, et le troisième est un autre manuscrit concernant les médailles sur la science et l'art numismatique.

« Je me fais l'intreprète des sentiments de l'assemblée tout entière en adressant ici à ces donateurs des remercîments publics.

« Le développement des cadres du personnel de la Monnaie de Bruxelles et la création de nouveaux grades,

par disposition royale, accusent l'importance que l'établissement avait acquise au 7 mars 1871, sous le chef éminent qui la dirige.

« Pendant l'année 1871, la mort a enlevé à la Société trois de ses membres : MM. Wytsman, de Bartholomaei et Capitaine. MM. Chalon, le baron de Koehne et Pety de Thozée ont bien voulu se charger de leur nécrologie. Après cette triple perte, nous avons à regretter, en 1872, la mort de M. Serrure père, à la mémoire duquel M. Versnaeyen s'est offert d'écrire une notice.

« A côté de ces pertes pénibles, la Société a vu s'accroître cependant le nombre de ses membres : elle a nommé, l'année dernière, douze associés étrangers. »

L'assemblée décide que ce rapport sera inséré *in extenso* dans la Revue.

Le titre de membre honoraire, en remplacement de M. de Pfaffenhoffen, est conféré par le scrutin à M. Karabacek, directeur de la Revue numismatique de Vienne, lequel a obtenu l'unanimité des voix.

Il est procédé ensuite à la nomination de deux membres effectifs, en remplacement de M. C.-P. Serrure, décédé, et de M. le chanoine Cajot, démissionnaire.

Sont élus : MM. Hauzeur [1] et C. Serrure.

MM. Vander Auwera fils, avocat à Louvain, et Parmentier, avocat à Mons, sont nommés membres correspondants regnicoles.

Le scrutin pour le renouvellement du bureau et de la

[1] Mort quatre jours après son élection. *Voy.* ci-dessus la notice nécrologique.

commission directrice de la Revue donne les résultats suivants :

Président :	M. Chalon.
Vice-président :	M. Mailliet.
Secrétaire :	M. de Schodt.
Contrôleur :	M. Herry de Cocqueau.
Trésorier :	M. Van den Broeck.
Bibliothécaire :	M. Brichaut.

L'assemblée décide, par acclamation, que la direction de la Revue continuera à être confiée à MM. Chalon et de Coster.

. . . . . .

La cotisation annuelle est maintenue.

M. Brichaut lit une proposition formulée comme il suit :

« Plusieurs associés étrangers manifestent le désir d'obtenir un exemplaire de chacun des jetons de présence à l'effigie : 1° de Goltzius ; 2° de Van Berckel. Il ne peut être fait droit à leur demande sans soulever de justes réclamations de la part des membres effectifs ou correspondants regnicoles. — D'un autre côté, il y a à tenir compte des difficultés matérielles où se trouvent parfois nos confrères de ne pouvoir assister à nos séances. Dans le but de concilier tous les intérêts et de faire droit aux vœux exprimés, je propose de remettre à chaque membre associé étranger ou correspondant regnicole un diplôme du diamètre des jetons de présence, obtenu au moyen de l'une des effigies de ces derniers et d'un revers uni sur lequel serait gravée la légende : *Société royale de Numis-*

matique de Belgique. Au centre, on inscrirait à la main le nom du membre. — Ce revers serait permanent. — Les membres reçus pendant que le jeton se frappait avec l'effigie de Goltzius recevraient le diplôme avec cette effigie, ceux reçus depuis en recevraient un avec celle de Van Berckel, et ainsi de suite. — Les membres pourraient obtenir des *duplicata* sans inscription à la main. »

La proposition de M. Brichaut est accueillie par l'assemblée. Le prix des jetons-diplômes, avec ou sans inscription, sera fixé par le bureau.

M. le président rappelle qu'à plusieurs reprises, il a été fait offre par la Société d'une collection complète de la Revue, à l'auteur du meilleur article de numismatique grecque ou romaine, et par M. le docteur Dugniolle d'une médaille d'or de deux cents francs, à l'auteur du meilleur travail manuscrit et inédit, sur des monnaies, des médailles ou des jetons appartenant aux dix-sept anciennes provinces des Pays-Bas. Les résultats obtenus n'ayant pas permis d'accorder les prix offerts, M. le président exprime le sentiment qu'il n'y a plus lieu de renouveler ces offres.

M. le docteur Dugniolle et toute la réunion s'associent à ce sentiment.

L'assemblée, voulant, par un témoignage particulier de gratitude, reconnaître les services rendus à la Compagnie par M. le comte de Nahuys, qu'une maladie grave empêche de prendre part à ses travaux, décide, à l'unanimité, sur la proposition de M. Dugniolle, qu'une médaille spéciale sera offerte à notre honorable confrère.

M. le vicomte de Jonghe expose qu'un service obliga-

toire retient M. le lieutenant-colonel Cocheteux à Anvers, et il demande qu'un jeton de présence soit envoyé aux membres qui, comme M. Cocheteux, sont empêchés d'assister à l'assemblée générale annuelle, par des circonstances absolument indépendantes de leur volonté. Après une courte discussion, le soin de décider ce point est laissé au bureau.

. . . . . .

Communications.

M. Vander Auwera père exhibe : 1° un jeton des receveurs de Bruxelles, Pierre Pipenpoy et Henri Vanden Bossche; 2° un jeton muet de Bruxelles, appartetant au XIVe siècle; 3° un jeton inédit de Philippe le Beau.

M. le vicomte de Jonghe montre à l'assemblée un jeton indéterminé, en vermeil, du XVe siècle.

M. L. Geelhand communique : 1° une médaille d'argent, relative à une paix générale proposée, vers 1736, par la princesse Caroline de Brandebourg, femme du roi d'Angleterre, Georges II, la même qui fut recherchée en mariage par Charles III, plus tard empereur d'Allemagne sous le nom de Charles VI; 2° deux médailles d'argent, faites en 1727, pour le cinquantième anniversaire du mariage d'un personnage français du nom de Passavant, refugié dans les Pays-Bas, à la suite de la révocation de l'édit de Nantes, et 3° une médaille obituaire du fameux électeur Jean-Georges II, archimaréchal de l'Empire, médiateur, en 1697, entre le Danemark et la Suéde, à Landen, avant le traité de Nimègue.

M. de Schodt fait passer sous les yeux des membres :

1° Une tessère *frumentaire* ou *numéraire*, de marbre, indiquant la quantité à recevoir dans la distribution (le chiffre romain II); 2° une tessère de plomb, au type de la Fortune, pour l'ancienne colonie d'Alexandrie ; 3° une tessère de gladiateur en bronze, d'une belle conservation.

M. Brichaut dépose, au nom de M. Tasset, un portrait lithographié de feu M. Ulysse Capitaine, et, au nom de M. L. Mesdach de ter Kiele : 1° un essai monétaire en or de la pièce de 25 francs, d'Amédée Ier, roi d'Espagne, et, 2° une pièce de 5 francs, en argent, du même souverain.

M. le secrétaire fait connaître que M. Van Bastelaer vient de faire hommage à la Société d'un exemplaire de son Histoire métallique de Charleroi.

M. Le Catte fait don à la Société de quatre médailles, de deux méreaux et d'un jeton.

La séance est levée à deux heures.

Le Secrétaire, DE SCHODT.

Le Président, R. CHALON.

Réunion du bureau du 7 juillet 1872.

Sur la proposition de M. le Dr Dugniolle, le titre *d'associé étranger* est conféré à M. Roest, Théodorus-Marinus, numismate, à Leyde.

Le même titre est conféré, à la demande de MM. Léopold

Wiener et Brichaut, à M. le Dr Édouard baron de Sacken, directeur du Musée impérial des antiquités et des médailles, à Vienne.

Le Secrétaire, *Le Président,*
De Schodt. R. Chalon.

Réunion du bureau du 10 septembre 1872.

Sur la proposition de MM. de Schodt et Brichaut, le titre d'associé étranger est conféré à M. le chevalier de Lagerberg, chambellan de S. M. le Roi de Suède, conservateur du Musée à Gothembourg.

Le Secrétaire, *Le Président,*
De Schodt. R. Chalon.

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ PENDANT L'ANNÉE 1873.

Président : M. Renier Chalon.
Vice-Président : Colonel Mailliet.
Contrôleur : M. Herry de Cocqueau.
Trésorier : M. Vanden Broeck.
Bibliothécaire : M. A. Brichaut.
Secrétaire : M. De Schodt.

COMMISSION DE LA REVUE.

MM. Renier Chalon.
Louis de Coster.

LISTE DES MEMBRES

DE

LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE

AU 1er OCTOBRE 1872.

MEMBRES HONORAIRES (1).

NOMS ET QUALITÉS.	DATE DE L'ADMISSION.
MM.	
Yong-Akerman (John), secrétaire de la Société des antiquaires de Londres.....	4 juillet 1841.
De Longpérier (Adrien), membre de l'Institut de France, etc.....	—
De Saulcy (le baron Frédéric), membre de l'Institut de France, etc.....	—
De Koehne (S. E. le commandeur baron), conseiller d'État actuel, directeur du bureau héraldique, etc., à Saint-Pétersbourg.....	—
De Meyer (le docteur), conservateur du cabinet des médailles, à Zurich.....	—
Meyer (J.-F.-G.), conservateur du cabinet royal des médailles, à la Haye.....	—
Promis (le commandeur Dominique), conservateur des musées royaux, etc., à Turin.....	20 septembre 1846.
De la Saussaye (L.), ex-directeur de la *Revue numismatique*, recteur de l'Académie de Lyon...	—

(1) Le nombre des membres honoraires est fixé à vingt-cinq.

NOMS ET QUALITÉS.	DATE DE L'ADMISSION.
MM.	
Castellanos (don **Basilio Sebastian**), président de l'Académie royale d'archéologie, à Madrid..	6 juillet 1851.
Fustagueras y Fuster (don **Jaime**), archéologue, à Barcelone.....	—
De Bernabé (don **Ramon Polo**), président du séminaire de Saragosse.....	—
Dirks (**J.**), avocat, à Leeuwarden, membre des états généraux et de l'Académie royale des Pays-Bas.....	—
Hildebrand (**B.-E.**), conservateur du musée des antiques, à Stockholm.....	—
Leitzmann (le révérend **J.**), directeur de la *Revue numismatique de Weissensée*.....	—
Mantellier (**P.**), secrétaire général du ministère de la justice, à Paris.....	—
Tornberg, professeur à l'université de Lund.....	—
Robert (**Charles**), intendant général, à Paris....	5 juillet 1863.
De Rauch (**A.**), chambellan de S. M. le roi de Prusse, secrétaire de la Société numismatique, etc., à Berlin	—
Nahuys (le comte **Maurin**), archéologue, à Utrecht.	2 juillet 1865.
Deschamps de Pas (**L.**), ingénieur, à Saint-Omer..	1 juillet 1866
Morel Fatio, archéologue, etc., à Paris.....	—
Muller (le docteur **L.**), archéologue, à Copenhague.	7 juillet 1867.
Ponton d'Amécourt (vicomte de), président de la Société française de numismatique, à Paris.	5 juillet 1868.
Teixeira de Aragaõ, directeur du cabinet des médailles de S. M. le roi de portugal, à Lisbonne...	2 juillet 1871.
Karabacek (le Dr **Josef**), à Vienne.....	7 juillet 1872.

MEMBRES EFFECTIFS [1].

NOMS ET QUALITÉS.	DATE DE L'ADMISSION.
MM.	
Chalon (Renier), docteur en droit, membre de l'Académie royale, etc., à Bruxelles.....	Fondateur.
De Béthune (le chanoine), secrétaire de l'évêché, à Bruges	—
De Coster (Louis), membre de plusieurs sociétés savantes, à Namur.....	—
De Pitteurs de Budingen (le baron), propriétaire, à Namur.....	—
Meyers (M.-B.), général du génie, à Anvers.....	—
Herry de Cocqueau (François), docteur en droit, à Bruxelles.....	6 octobre 1844.
Nothomb (le baron), membre de l'Académie royale, ministre plénipotentiaire de Belgique à Berlin.	20 septembre 1846.
Lefevre (E.-C.), rentier, à Gand.....	—
Pinchart (Alexandre), chef de section aux archives de l'État, à Ixelles.....	1 juillet 1849.
Pety de Thozée (J.), propriétaire, membre de la Chambre des représentants et de plusieurs sociétés savantes, à Grune.....	4 juillet 1852.
De Witte (le baron **J.**), membre de l'Académie royale, associé de l'Institut de France, etc., à Wommelghem	5 juillet 1857.
Cocheteux (C.), major du génie, à Anvers	—
Dugniolle, docteur en médecine, à Ixelles.....	—
Vander Auwera, conseiller provincial, receveur de la ville, à Louvain.....	5 juillet 1858.
Picqué (Camille), conservateur adjoint, chargé du cabinet de numismatique à la Bibliothèque royale, à Bruxelles.....	8 juillet 1860.

(1) Le nombre des membres effectifs est fixé à trente-cinq.

NOMS ET QUALITÉS.	DATE DE L'ADMISSION.
MM.	
VANDEN PEEREBOOM (Alph.), ministre d'État, président de la Société archéologique d'Ypres.	5 juillet 1863.
DE NÉDONCHEL (LE COMTE Georges), membre de la Société historique de Tournai.....	—
VANDEN BROECK (Ed.), agent de change, à Bruxelles	3 juillet 1864.
MAILLIET (P.), lieutenant-colonel pensionné, à St-Josse-ten-Noode.....	—
WIENER (Léopold), statuaire et graveur en chef des monnaies, etc., à Bruxelles.....	—
SURMONT (LE BARON), archéologue, à Gand.....	2 juillet 1865.
MAUS (C.), conseiller à la Cour d'appel de Bruxelles.	7 juillet 1867.
DE LIMBURG-STIRUM (LE COMTE), à Gand.....	—
BRICHAUT (Auguste), contrôleur des monnaies, à Bruxelles.....	5 juillet 1868.
GEELHAND (LE BARON Louis), homme de lettres et archéologue, à Bruxelles.....	—
DE BROU (Charles), archéologue, etc., à Bruxelles.	4 juillet 1869.
DE JONGHE (LE VICOMTE Baudouin), à Bruxelles..	—
SCHUERMANS (Henri), conseiller, etc., à Liége....	—
KLUYSKENS (Hippolyte), professeur, à Gand	3 juillet 1870.
LIEDTS (Amédée), docteur en droit, à Bruxelles..	—
PASQUIER (Victor), à Bruxelles.....	—
DE CHESTRET (LE BARON J.-R.-M. Jules), à Liége.	2 juillet 1871.
DE SCHODT (A.), directeur, etc., à Ixelles.....	—
SERRURE (C.-A.), avocat, à Gand.....	7 juillet 1872.

CORRESPONDANTS REGNICOLES [1].

NOMS ET QUALITÉS.	DATE DE L'ADMISSION.
MM.	
Helbig (Henri), archéologue, à Liége.....	7 juillet 1861.
Onghena (Charles), graveur, etc., à Gand.....	3 juillet 1864.
Coubeaux (Hippolyte), archéologue, à Bruxelles.	—
Le Catte (Auguste), à Namur.....	—
Van Even (Edward), archiviste à Louvain.....	—
Derre (François), architecte, à Bruxelles.....	3 juillet 1870.
Versnaeyen (Karl), littérateur, à Bruges.....	2 juillet 1871.
De Roissart (Amédée), avocat, à Bruxelles.....	—
Vander Auwera (Jean), avocat, à Louvain.....	7 juillet 1872.
Parmentier (Charles), avocat, à Mons.....	—

ASSOCIÉS ÉTRANGERS.

Nijhoff (Martinus), libraire, à la Haye.....	14 octobre 1856.
Duquenelle (Victor), membre de l'Académie de Reims, correspondant de la Société des antiquaires de France, à Reims.....	28 octobre 1856.
Saubinet (Étienne), trésorier de l'Académie, etc., à Reims.....	—
Boulanger (G.), ingénieur, à Paris.....	3 novembre 1856.
Penon (Casimir), conservateur du musée des Antiques, au château Borely, à Marseille.....	—
Morin-Pons, fils, banquier, à Lyon.....	—
Bretagne, directeur des contributions directes, à Nancy.....	—
Salmon (Philippe), avocat, à Paris.....	—
Dancoisnes (L.), notaire, à Henin-Liétard.....	—
Minart, conseiller, à Douai.....	—
De Veye de Burine, général, à Utrecht.....	—
Hucher (E.), magistrat, au Mans.....	10 avril 1857.

[1] Le nombre des correspondants regnicoles est limité à dix.

NOMS ET QUALITÉS.	DATE DE L'ADMISSION
MM.	
De Voogt (W.-J.), à Amsterdam	10 avril 1857.
Dumoulin (F.-J.-L.), notaire, à Maestricht.....	—
Bascle de Lagrèze (G.), conseiller, à Pau.....	30 août 1857.
Boudard (P.-A.), archéologue, à Béziers....	5 octobre 1857.
Van Geuns, à Velp, près d'Arnhem	15 avril 1859.
Roach Smith (sir Ch.), à Strood, comté de Kent.	6 septembre 1860.
Preux, avocat général, à Douai.....	—
Van Hende (Édouard), auteur de la *Numismatique lilloise*, à Lille.....	4 juin 1861.
De Wismes, archéologue, à Saint-Omer.....	29 novembre 1861.
Bazot (A.), notaire, à Amiens, membre de la Société des antiquaires de Picardie, etc.....	2 novembre 1862.
Durand (A.), à Lancy, près de Genève.....	27 février 1863.
Rouyer (Jules), directeur des postes, à Nancy...	20 mars 1863.
Friedlaender (le docteur D.-J.), directeur du cabinet royal des médailles, à Berlin.....	10 décembre 1863.
Compère (Amédée), consul de Belgique, à Oléron.	—
Beale-Poste, Esq., archéologue, à Maidstone (Kent).....	—
Pauly (Henri), recteur de l'école supérieure, à Montjoie.....	3 juillet 1864.
Elberling (le docteur), numismate, etc., à Luxembourg.....	19 novembre 1864.
Maggiora-Vergano-Brichetti (le chevalier), à Asti.....	14 janvier 1865.
S. A. S. Monseigneur le prince de **Hohenlohe-Waldenbourg**, au château de Kupferzell (Wurtemberg).....	—
Barozzi (Nicolas), directeur du musée Correr, à Venise.....	27 octobre 1865.
Madden (W. Frédéric), du British Museum, secrétaire de la Société numismatique de Londres.	—
Hooft Van Iddekinge (le chevalier J.-E.-H.), directeur du cabinet des médailles, à Leyde...	4 août 1866.

MM. NOMS ET QUALITÉS.	DATE DE L'ADMISSION.
Don Alvaro Campaner y Fuertes, directeur du *Memorial numismatico*, à Palma.....	18 décembre 1866
Caucich (A.-R.), directeur du *Bullettino*, etc., à Florence.....	18 janvier 1867.
Seguin (F.), à Genève.....	—
Bergmann (le Dr **Jos.**), conservateur du cabinet des médailles, etc., à Vienne.....	19 avril 1867.
Heiss (Aloïs), archéologue et numismate, à Paris.	—
Pigorini (Louis), directeur du musée royal des antiquités, à Parme.....	28 août 1867.
Ricard (Adolphe), archéologue, à Montpellier...	7 octobre 1867.
Brambilla (Camille), archéologue, à Pavie.....	—
Baralis (le chevalier), directeur de la Monnaie, à Turin.....	22 avril 1868.
Ramon (Vidal), numismate, à Barcelone.....	24 mai 1868
De Labatut (Édouard), docteur en droit, secrétaire de la Société française de numismatique et d'archéologie, à Paris.....	17 juillet 1868.
Voltolin (Achille), secrétaire de la Monnaie, à Venise.....	8 avril 1869.
Clérot (Paul), conservateur du musée monétaire à la Monnaie de Paris.....	4 juillet 1869.
Mesdach de ter Kiele (Louis), directeur des usines monétaires de Biache, à Paris.....	—
Fremantle (Charles), délégué du grand maître des monnaies d'Angleterre, etc., à Londres.....	23 juillet 1869.
Carlo Strozzi (Marquis), directeur du *Periodico di numismatica*, à Florence.....	10 décembre 1869.
Vallier (Gustave), archéologue, à Grenoble.....	5 janvier 1870.
Clay (Charles), M. D., président de la Société numismatique, à Manchester.....	—
Schultze (Ludwig, le Dr), à Gotha.....	27 janvier 1870.
Luschin (Arnold, le Dr), à Gratz.....	5 juin 1870.
Vander Kellen (P.), graveur, à Utrecht.....	—
Hora-Siccama (H.-L.), président de la cour des monnaies, à Utrecht.....	18 juillet 1870.

NOMS ET QUALITÉS.	DATE DE L'ADMISSION.
MM.	
Barre (Albert), graveur général des monnaies de France, à Paris	—
Burman Becker (le Dr Joh.-Gottfried), archéologue, à Copenhague	31 octobre 1870.
Meyer (Adolphe), employé de la maison de banque Robert Warschauer et Ce, à Berlin	15 mars 1871.
Van Peteghem (Charles), membre de la Société française de numismatique, à Paris	14 mai 1871.
De Marsy (Arthur), archiviste, à Compiègne	—
Trachsel (Charles-François), numismate, à Berlin	—
Chautard (J.), professeur à la faculté des sciences de Nancy	15 juillet 1871.
Cost. Jordens (W.-H.), membre de la première chambre des états généraux, à Deventer	25 juillet 1871.
Van-der Noordaa (J.-W.), avocat, etc., à Dordrecht	—
Van Gelder (P.-H.), à Velp	—
Van Dijk van Matenesse, bourgmestre, à Schiedam	—
De Groot (J.), à Delft	—
Devries (Jeronimo), fils, juge, à Amsterdam	5 novembre 1871.
De Vos (Jnz.), archéologue, à Amsterdam	—
Hyde, directeur général de la Monnaie, à Calcutta	—
Wuerst (Auguste), capitaine, à Bonn	5 janvier 1872.
Fonrobert (Jules), numismate, à Berlin	8 février 1872.
Winckel (Chrétien-Philippe-Charles), magistrat, aux Indes néerlandaises	18 février 1872.
Prévot (Ed.), directeur des usines de Commines (France)	3 mai 1872.
Roest (Théod.-M.), à Leyde	7 juillet 1872.
De Sacken (Edouard, le Dr baron)	—
Lagerberg (le chevalier), chambellan de S. M. le roi de Suède, conservateur du musée de Gothembourg	10 septembre 1872.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

LISTE DES OUVRAGES REÇUS PENDANT LE 3e TRIMESTRE 1872.

Allemagne.

Neues lausikisches Magazin, 49 Band, erste Halfte. Gorlik, 1872.
Monographie der Muenzen des Gotteshausbundes. Berlin, 1872.

Angleterre.

The numismatic chronicle and journal of the numismatic Society. Part. I, new series, no XLV. London, 1872.

Belgique.

Messager des sciencés historiques ou Archives des arts et de la bibliographie de Belgique. Année 1872. 2e livraison. Gand.
Annales de la Société historique, archéologique et littéraire de la ville d'Ypres et de l'ancienne West-Flandre, t. V, 1re et 2e livraisons. Ypres, 1872.
Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, t. IX, 1872, 2e livraison.
Bulletin de la Société scientifique et littéraire du Limbourg, t. XII. Tongres, 1872.
Histoire métallique de Charleroi, etc., par D.-A. Van Bastelaer. Mons, 1871. (Don de l'auteur.)
Bulletin de l'Institut archéologique liégeois, t. XI, 1re liv. Liége, 1872.
Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie. 11e année, nos 3 et 4. Bruxelles, 1872.
Bulletin de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique. 41e année, 2e série, t. XXXIII, nos 4, 5 et 6.
Académie royale de Belgique. Centième anniversaire de sa fondation (1772-1872), t. Ier. Bruxelles, 1872, in-4o.
Portrait d'Ulysse Capitaine. Gravure par Tasset. (Don de l'auteur.)

États-Unis.

Annual report of the board of regents of the Smithsonian institution, showing the operations, expenditures, and condition of the institution for the year 1870. Washington, 1871.

France.

Polybiblion. Revue bibliographique universelle. 5e année, t. VII, 6e livraison, et t. VIII, 1re et 2e livraisons. Paris, 1872.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie. Année 1872, nos 1 et 2. Amiens, 1872.

Le cabinet historique. Revue mensuelle, 18e année, 1re à 6e livraisons, janvier à juin 1872. Paris, 1872.

Suisse.

Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, t. XVIII. Genève, 1872, in-8o.

CABINET NUMISMATIQUE.

DON FAIT PAR M. ZAGOULAEFF, DE SAINT-PÉTERSBOURG.

56 monnaies de cuivre de la Russie, depuis les monnaies primitives jusqu'à celles de nos jours.

DONS FAITS PAR M. LE CATTE, DE NAMUR.

1o Médaille astronomique. (Catalogue de de Renesse, 5e vol.) 61 millim.

2o Méreau des pompiers de Flessingue, 1701, 40 mill. (*Voy.* Desnoyer, no 636, p. 36.)

3o Jeton en laiton à l'effigie de Louis XIV, commémoratif de la bataille de Seneffe, 24 millimètres.

4o Hugues de Groote (Grotius), par Simon. (*Voy.* le bulletin de la Compagnie au Catalogue de Simon.) Fer, 43 millimètres.

5o Médaille énigmatique, 50 millimètres.

6o Médaille en fer à l'effigie de la princesse d'Orange, Anna Paulowna, par Simon. — Le coin se trouve à l'hôtel des Monnaies, *voy.* le Catalogue du dépôt, no 1823, p. 198. 46 millimètres.

Ce catalogue place une couronne de chêne au revers, la Revue numismatique aussi, t. VI, p. 134. Ce recueil, t. IV, p. 96, et t. III, p. 83, cite deux branches. Sur notre exemplaire on voit une branche de laurier et une de chêne.

7o Le méreau des pauvres de Namur. Bon d'aliments.

DONS FAITS PAR M. MESDACH DE TER KIELE.

Une pièce de 25 pesetas d'Espagne, au type d'Amedée de Savoie. Très-rare. Or, 23 millimètres.

Une pièce de 5 pesetas d'Espagne, au type d'Amedée de Savoie. Très-rare. Argent, 37 millimètres.

Bruxelles, 20 septembre 1872.

Le Bibliothécaire,

A. Brichaut.

TABLE DES MATIÈRES.

MÉMOIRES.

Catalogue des monnaies obsidionales et de nécessité. Supplément (4e article), par M. le lieutenant-colonel P. Mailliet 5
Notice descriptive des méreaux trouvés à Thérouanne, et que l'on peut attribuer à cette ville (3e article), par M. Deschamps de Pas. 37
Histoire monétaire contemporaine. — Fragments (2e article), par M. Brichaut. 66
Découvertes de monnaies du xie et du xiie siècle, à Bruxelles, par M. le Dr Dugniolle 95
Quelques pièces inédites du cabinet numismatique de feu M. le baron Michiels Van Verduynen (2e article), par M. Dumoulin . 100
Lettre de M. le chevalier Hooft Van Iddekinge à M. R. Chalon, président de la Société royale de numismatique 113
Lettre de M. D.-A. Van Bastelaer, secrétaire de la Société paléontologique et archéologique de Charleroi, à M. R. Chalon . . . 115
Lettre de M. le comte M. Nahuys, membre honoraire de la Société royale de numismatique, à M. R. Chalon, président 118
Lettre de M. Maurice Mohl, membre de la diète de l'empire germanique et de la chambre des députés du royaume de Wurtemberg, à M. le comte Maurin Nahuys. 122
Lettres de M. A. Gschwendner, juge au tribunal de Munich, à M. le comte Maurin Nahuys 124
Catalogue des monnaies obsidionales et de nécessité, par M. le lieutenant-colonel P. Mailliet. Supplément (5e article) 161
Médailles romaines inédites. — Lettre à M. Renier Chalon, président de la Société royale de numismatique, par M. G. Vallier. 181
Curiosités numismatiques. — Jetons et monnaies rares et inédits (18e article), par M. R. Chalon 198

Médailles et jetons inédits relatifs à l'histoire des dix-sept anciennes provinces des Pays-Bas, par M. le comte Maurin Nahuys. 209
Sceau du roi Childéric Ier, par M. H. Schuermans 235
Notice sur Claude de Lorraine, dit le Chevalier d'Aumale, à propos d'un jeton, par M. Chautard. 242
Catalogue des monnaies obsidionales et de nécessité, par M. le lieutenant-colonel P. Mailliet. Supplément (6e article) 301
Imitations des monnaies au type du gros tournois, par M. J. Chautard 319
Médailles et jetons inédits relatifs à l'histoire des dix-sept anciennes provinces des Pays-Bas (2e article), par M. le comte Maurin Nahuys 351
Notice sur la trouvaille de Barneveld, par M. J.-F.-G. Meijer . . 368
Catalogue des monnaies obsidionales et de nécessité. Supplément (7e article), par M. le lieutenant-colonel P. Mailliet 425
Notice sur la trouvaille de Barneveld (suite et fin), par M. J.-F.-G. Meijer 442
Histoire numismatique de la Brielle (1572-1872), par M. A. Brichaut 467
Notes sur l'histoire de la numismatique du pays de Reckheim, par M. le baron J. de Chestret de Haneffe. 480
Histoire monétaire contemporaine. — Fragments (3e article), par M. A. Brichaut 492

CORRESPONDANCE.

Lettre de M. A. Le Catte à M. R. Chalon, président de la Société royale de numismatique. 265
Lettre de M. Du Moulin à M. R. Chalon, président de la Société royale de numismatique. 268
Extraits d'une lettre de M. Eltz, secrétaire de l'Institut grand-ducal de Luxembourg, à M. R. Chalon, président de la Société royale de numismatique. 392
Lettres de M. Hora Siccama, président de la Cour des monnaies, à M. R. Chalon, président de la Société royale de numismatique. 395

Lettre de M. Cam. Picqué à M. Alex. Pinchart, sur le médailleur H. R. (1535-1547) 512

MÉLANGES.

Jeton au type de Van Berckel. — *Monnaie de Gorze*, par M. Ch. Robert. — M. Laugier et le cabinet de Marseille. — *Ateliers monétaires anciens, dans le département des Vosges*, par M. Jules Laurent. — *Le nouveau trésor des Fins d'Annecy*, par M. G. Vallier. — Les esterlins de M. J. Chautard. — Periodico di Numismatica. — M. G. Rentzmann. — *Numismatic chronicle*, n° XLII. — M. Geelhand et la Bibliothèque royale. — M. le Dr Elberling. — Noms d'artistes sur les monnaies grecques. — La Monnaie de Bruxelles frappe du nickel pour le Brésil. — *Recherches sur les monnaies indigènes de l'Archipel indien*, par H.-C. Millies. — Médailles romaines à vendre. — Catalogue Selling. — Pièces trouvées dans l'île Laaland. — Le temple des Augustins et la commune de Bruxelles. — M. le Dr Dugniolle. — M. A. Brichaut. — Vente des collections du baron Michiels. — M. Mailliet, officier de l'ordre de Léopold. — *Il Museo Bottacin*, par M. Carlo Kunst. — Dons faits à la Société royale, par M. A. Durand. — L'*Art gaulois* de M. Hucher. — Vente des livres de M. A. Durand. — Deux brochures norwégiennes. — Trésor trouvé à Barneveld. — M. Deschamps de Pas, élu correspondant de l'Institut. 127

Monnaies anciennes des Indes néerlandaises. — M de Saulcy et la Numismatique des rois juifs. — *Periodico di numismatica*, 4e année. — Revue numismatique de Vienne. — Revue numismatique de Berlin. — Résurrection de la Revue française. — Nicolo Papadopoli. *Di alcune monete Veneziane*. — M. le Dr Grote. — Un dépôt de monnaies carlovingiennes, notice par M. Bompois. — *Numismatic chronicle*, n° XLIII. — La bibliothèque de M. Schlicheysen. — Médaille à retrouver. — M. Eugène Nothomb, sur la loi monétaire allemande. — Collection de M. Gaetano De Minicis. — Vente des collections du Bon Michiels. — Musée cantonal d'Argovie. — Catalogue Sambon. — Fabrication de la nouvelle monnaie d'or de l'empire d'Allemagne. . . 270

Le cachet de Childéric. — Numismatique du Chili. — *Moneta di Ottavio Farnese, duca di Camerino.* — Revue numismatique de MM. J. de Witte et de Longpérier. — *Montreal trade tokens.* — Jeton énigmatique. — Quatre nouveaux mémoires par M. le commandeur Promis. — *Monnaies émises pendant la seconde campagne de César*, par M. de Saulcy. — Médailles de la révolution française de 1870-1871. — La table des séries 3 et 4 a enfin paru. — Mort de M. C.-P. Serrure et de M. le baron de Pfaffenhoffen 401

J. et A. Erbstein. — *L'art gaulois.* — Dépôt de monnaies trouvé près d'Arlon. — Le nickel et les sous français. — Jeton de présence de 1872. — Médaille d'or unique. — La collection gauloise de M. de Saulcy. — Prix décerné à MM. Dupuis et Roty . . . 517

Nécrologie. — M. Schlickeysen. — M. de Roemer. — Nicolas Hauzeur 155, 525

Société royale de numismatique. — Extrait des procès-verbaux :

Réunion du bureau du 3 novembre 1871. 155
Réunion du bureau du 3 janvier 1872 296
Réunion du bureau du 8 février 1872. . . . . *ib.*
Réunion du bureau du 19 février 1872. . . . . *ib.*
Réunion du bureau du 3 mars 1872. 418
Réunion extraordinaire du 12 mai 1872, tenue à Louvain 419
Assemblée générale annuelle du 7 juillet 1872, à Bruxelles . . . 527
Réunion du bureau du 7 juillet 1872.. 537
Réunion du bureau du 10 septembre. 538
Liste des membres. 540
Ouvrages reçus. 159, 298, 422, 548
Cabinet numismatique. — Dons 160, 299, 424, 549

TABLE DES PLANCHES ET DES FIGURES,

AVEC RENVOI AUX PAGES OU ELLES SONT EXPLIQUÉES.

Numéros des figures.	Numéros des pages.
Planche I.	
1....	100
2....	101
3....	102
4....	103
5....	104
6....	105
7....	106
8....	110
9....	111
Planche II.	
30....	73
31....	73
32....	74
33....	75
34....	75
Planche III.	
35....	75
36....	75
37....	76
38....	76
39....	76
Planche IV.	
40....	77
41....	77
42....	78
43....	77
44....	75
45....	75
46....	75
47....	75
Planche V.	
48....	77
49....	77
50....	77
51....	78
52....	78
Planche VI.	
53....	78
54....	79
55....	79
56....	82
57....	83
58....	76
59....	84
Planche VII.	
60....	74
61....	74
62....	84
63....	84
64....	84
Planche VIII.	
65....	85
66....	85
67....	85
68....	86
69 ...	86
70....	86
Planche IX.	
1....	198
2....	201
3....	202
4....	202
5....	203
6....	203
7....	204
8....	205
9....	206
10....	207
Planche X.	
1 et 2	232
1....	183
2....	184
3....	184
4....	185
5....	186
6....	186
Planche XI.	
7....	187
8....	187
9....	188
10....	189
11....	191
12....	192
13....	192
14....	193
Planche XII.	
1....	333
2....	333
3....	333
4....	334
5....	330
6....	334
7....	334
Planche XIII.	
1....	334
2....	334
3....	334
4....	334
5....	334
6....	334
7....	338
8....	338
9....	339
10....	339
Planche XIV.	
1....	406
2....	407
3....	407
4....	407
Planche XV.	
1....	483
2....	483
3....	484
4....	484
5....	487
6....	487
7....	488
8....	488
9....	488
10....	488
Planche XVI.	
1....	472
2....	472
3....	474
4....	474
Planche XVII.	
5....	475
6....	477
7....	478
8....	478
Planche XVIII.	
71....	501
72....	499
73....	500
74....	505
75....	506
Planche XIX.	
	522
Pl. *R, S, T, U.*	
230.... à 331....	57 à 64
Pl. *a, b, c.*	
1.... à 16....	209 à 234
Pl. *d, e, f, g.*	
17.... à 52....	351 à 367

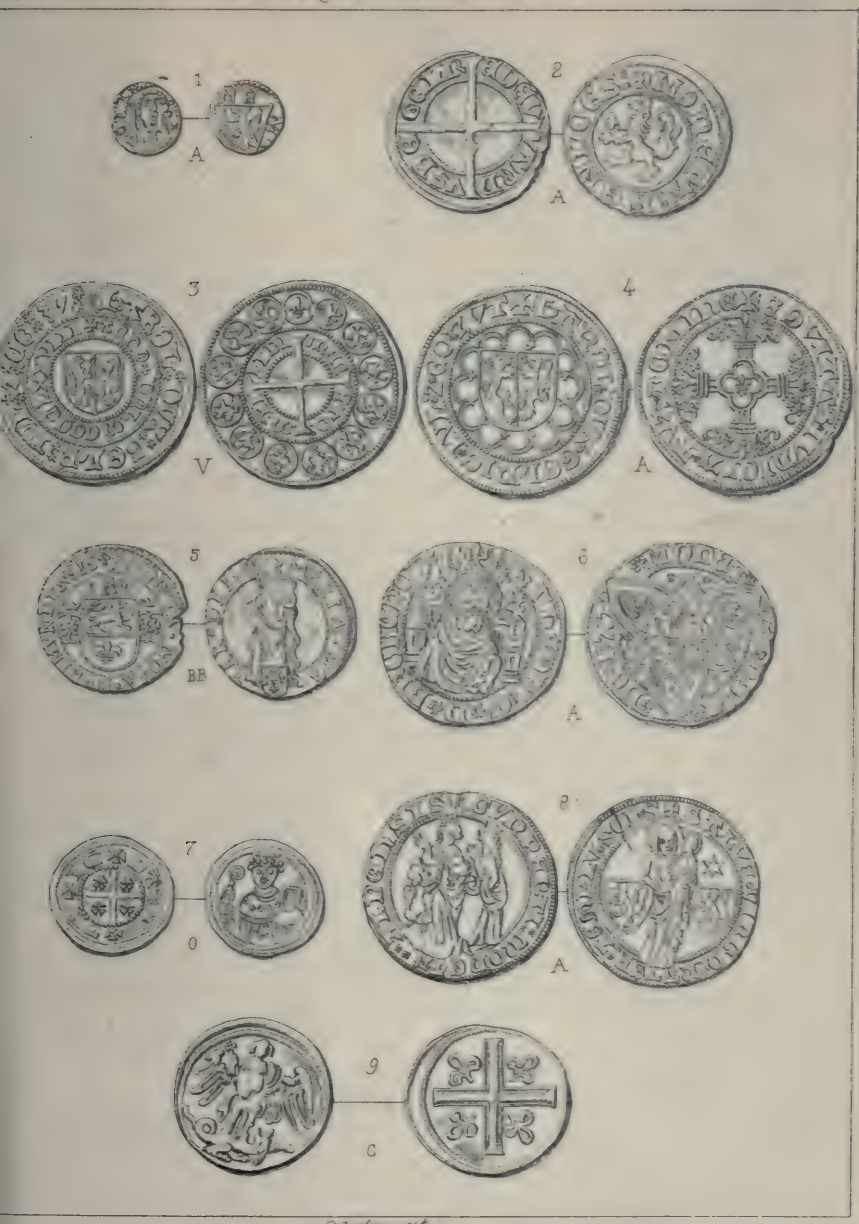

P. Zeilermaecker

20

35
LEOPOLD FRIEDRICH HERZOG VON ANHALT
HERZOGTHUM ANHALT
GETREIDE 1863 VEREINT 1863
EIN VEREINSTHALER XXX EIN PFUND FEIN
1866
37
LVDOVICVS II BAVARIAE REX
PATRONA BAVARIAE
AN DEN GLORREICH ERKÄMPFTEN FRIEDEN VOM 10 MAI 1871
FREIE HANSESTADT BREMEN
EIN THALER GOLD
39
FREIE STADT FRANKFURT
EIN LEDENATHALER
FURSTENTAG ZU FRANKFURT AM MAIN AM AUGUST 1863

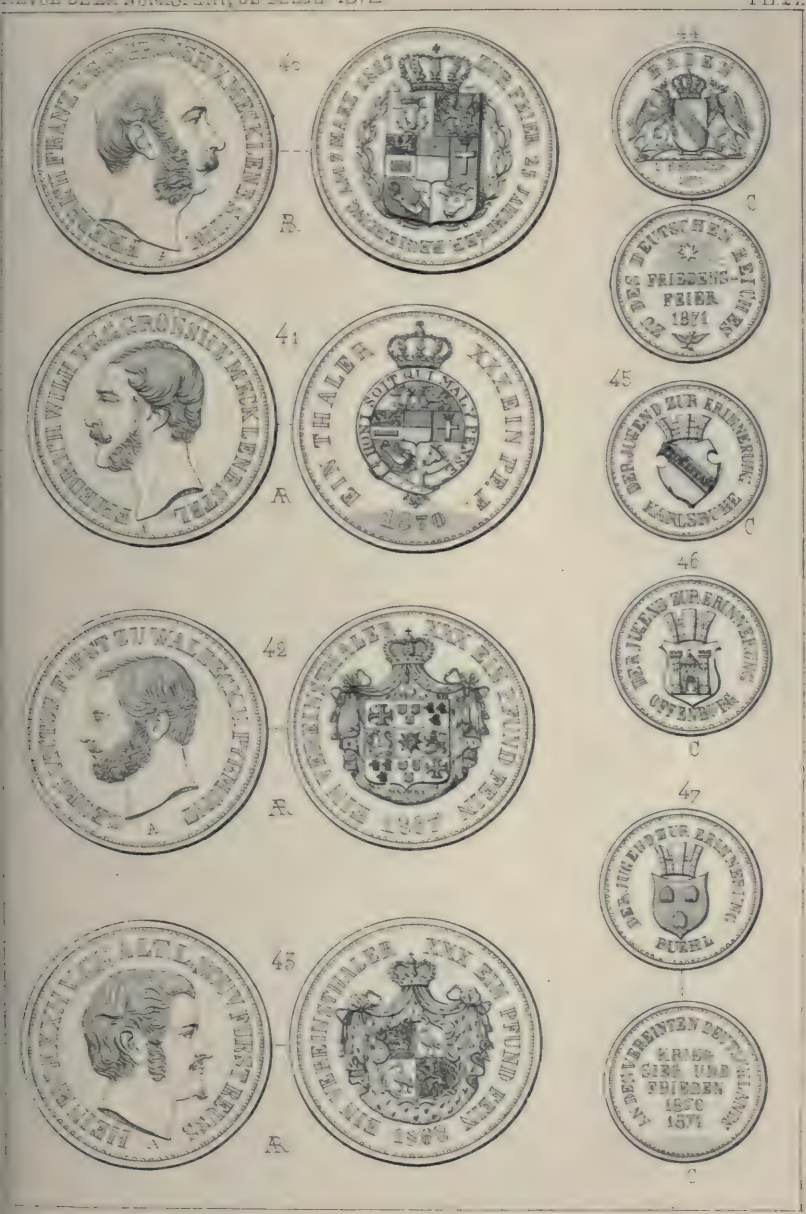
40
R
41
AR
42
AR
43
AR
44
C
45
C
46
C
47
C
FRIEDENS-
FEIER
1871
EIN THALER XXX EIN PF.
1870
EIN VEREINSTHALER XXX EIN PFUND FEIN
1867
EIN VEREINSTHALER XXX EIN PFUND FEIN
1868
DER JUGEND ZUR ERINNERUNG
KARLSRUHE
DER JUGEND ZUR ERINNERUNG
OFFENBURG
DER JUGEND ZUR ERINNERUNG
BUEHL
KRIEG
SIEG UND
FRIEDEN
1870
1871

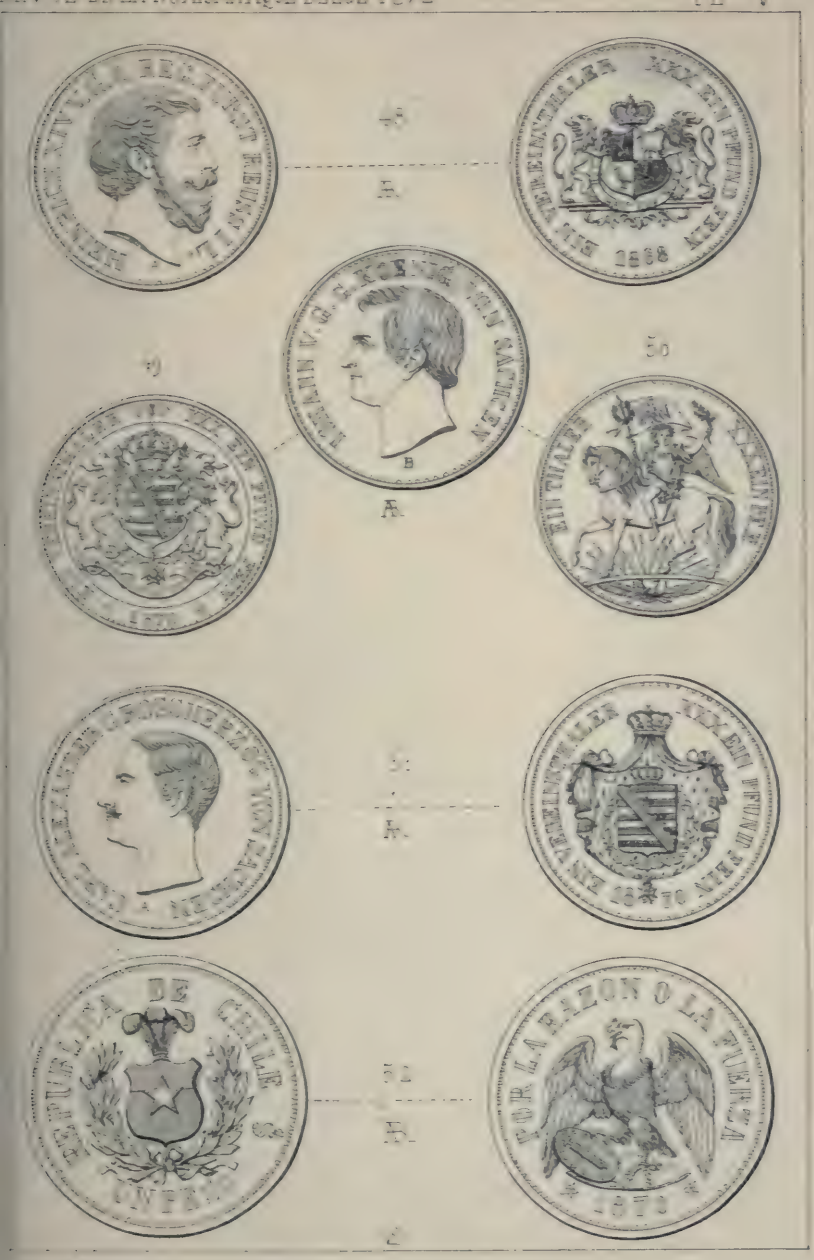
EIN VEREINSTHALER XXX EIN PFUND FEIN
1868
EIN THALER XXX EIN PFUND
EIN VEREINSTHALER XXX EIN PFUND FEIN
1870
REPUBLICA DE CHILE
POR LA RAZON O LA FUERZA
1870

53
200
RÉIS
54
C
55
BR
56
BR
10
CENTIMES
57
1869
58
or
or
59
REPUBLICA DE HONDURAS
AMERICA CENTRAL
NIC.
1
REAL
1869

200
RÉIS
NIC
55
BR
56
BR
10
CENTIMES
57
ΓΕΩΡΓΙΟΣ Α' ΒΑΣΙΛΕΥΣ ΤΩΝ ΕΛΛΗΝΩΝ
1869
ΒΑΣΙΛΕΙΟΝ ΤΗΣ ΕΛΛΑΔΟΣ
20 ΔΡΑΧΜΑΙ
or
NVMVS AVREVS HAMBVRGENSIS
1869
58
or
REPUBLICA DE HONDURAS
AMERICA CENTRAL
59
NIC.
1
REAL
1869

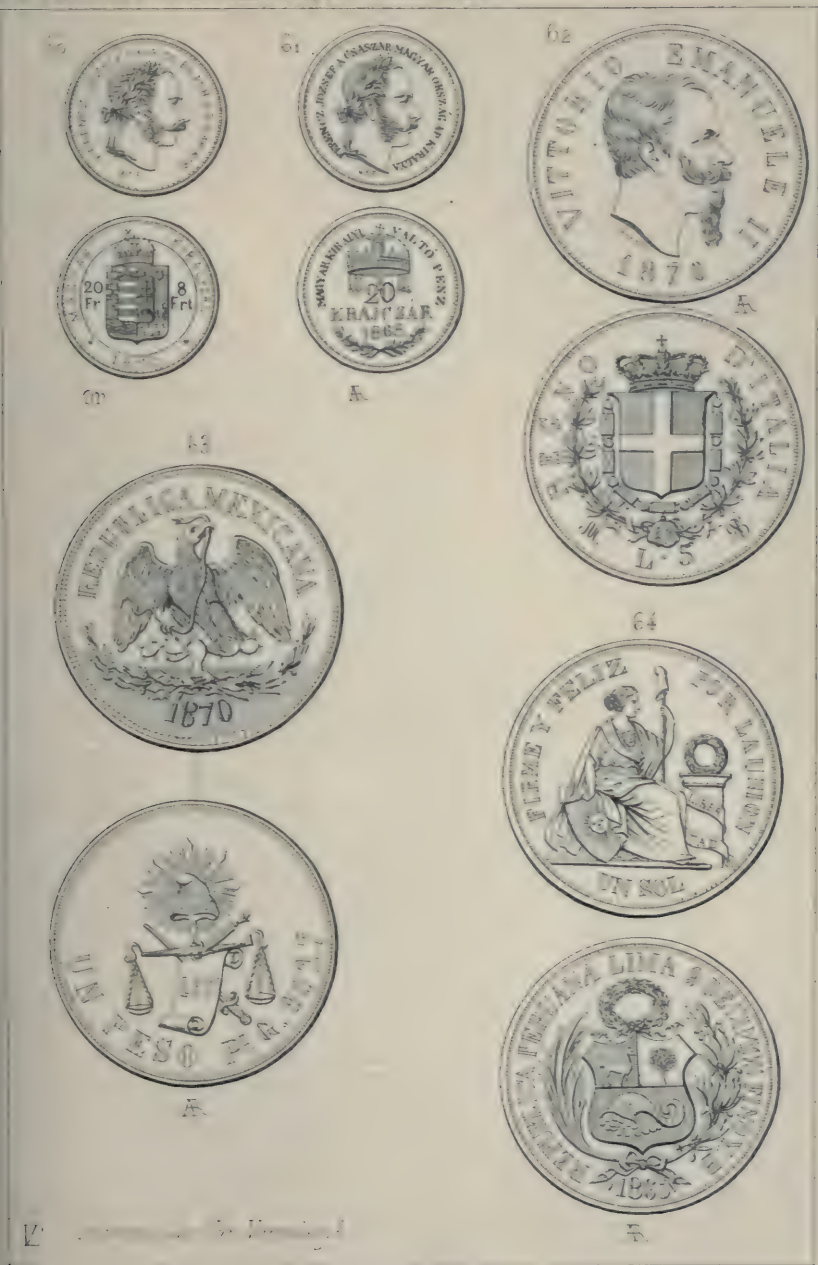
61
62
VITTORIO EMANUELE II
1870
20 Fr
8 Frt
20
KRAJCZAR
1865
63
REPUBLICA MEXICANA
1870
64
FIRME Y FELIZ POR LA UNION
UN SOL
UN PESO

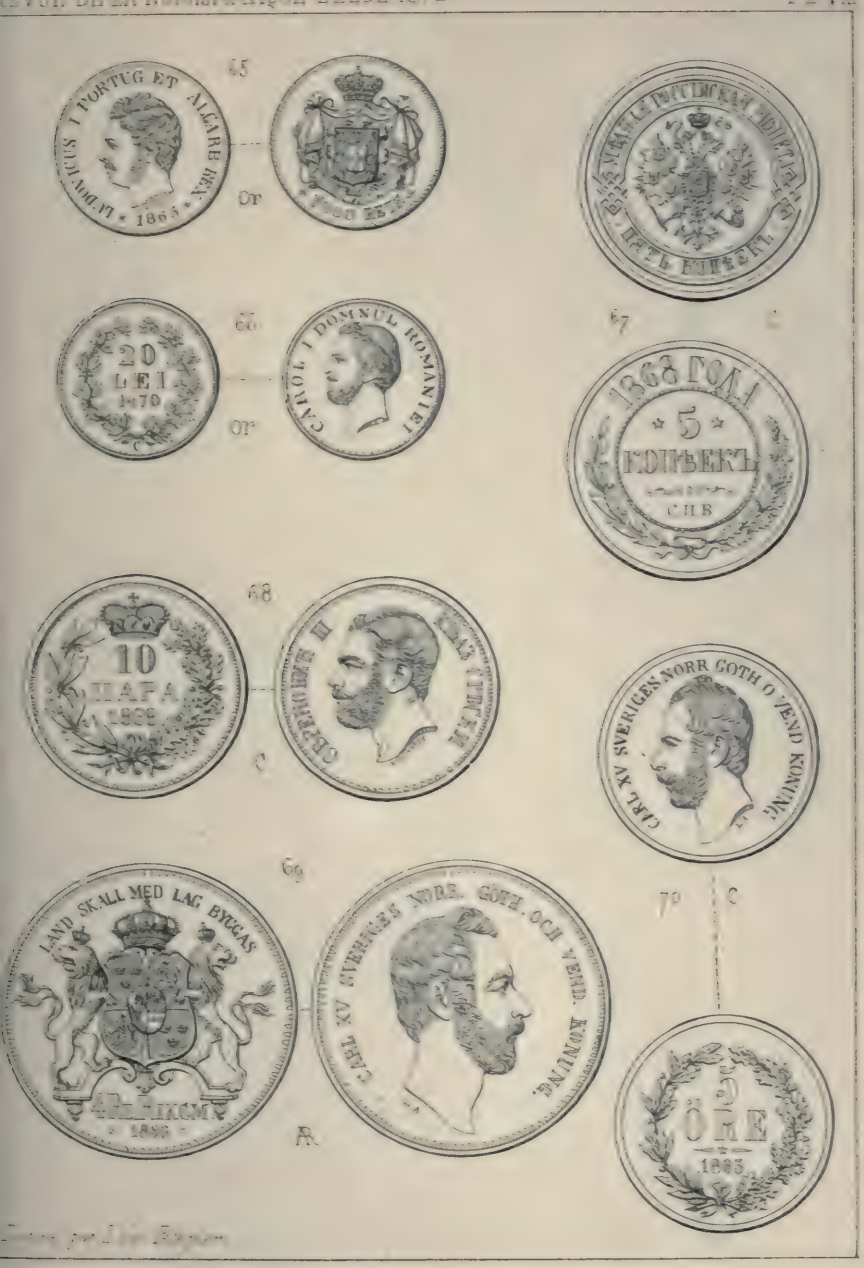
65
LUDOVICUS I PORTUG ET ALGARB REX
1865
Or
66
20
LEI
1870
CAROL I DOMNUL ROMANIEI
Or
67
1868 ГОДА
5
КОПѢЕКЪ
СПБ
68
10
ПАРА
1869
C
CARL XV SVERIGES NORR GOTH O VEND KONUNG
69
LAND SKALL MED LAG BYGGAS
CARL XV SVERIGES NORR. GOTH. OCH VEND. KONUNG.
70
C
ÖRE
1863

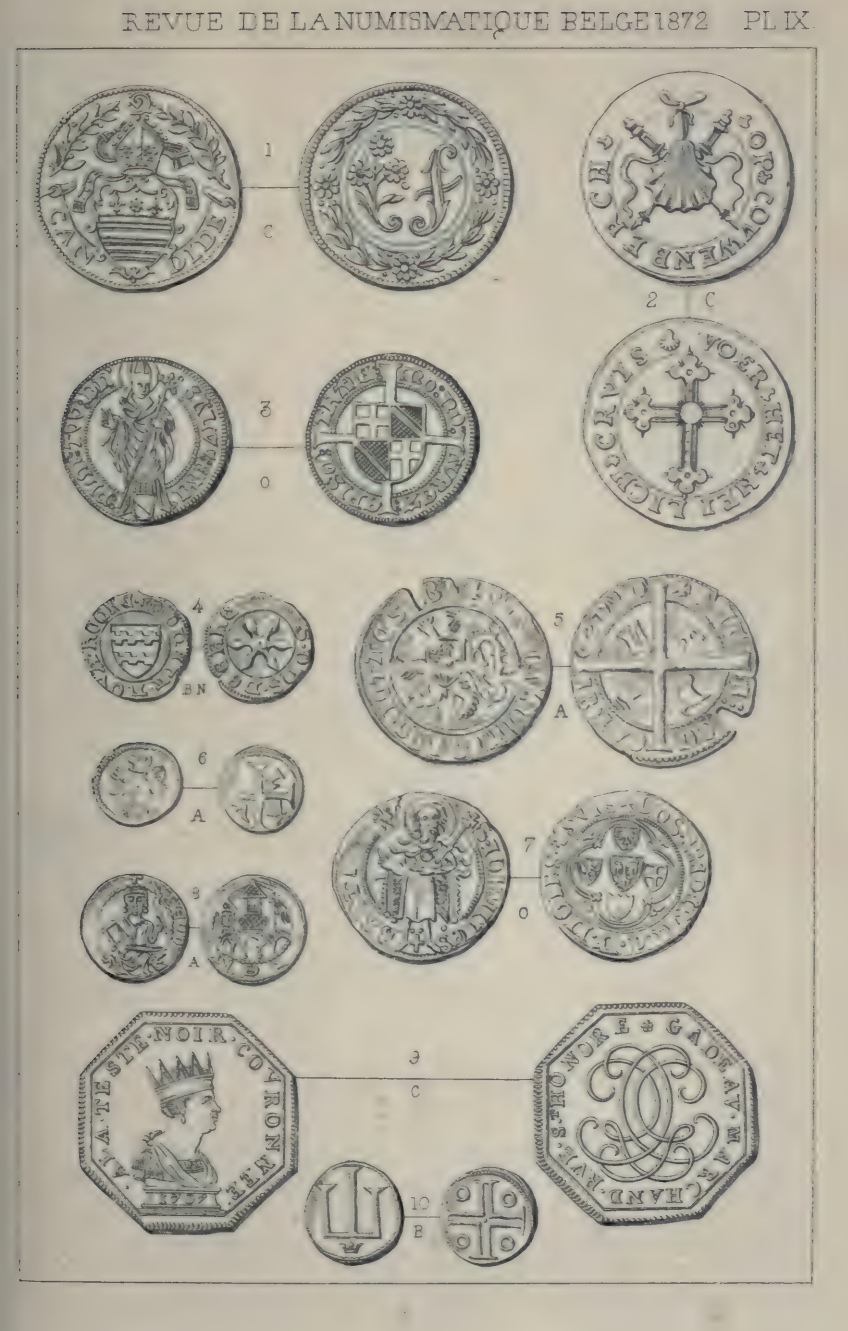
1
C
2
C
2
O
4
BN
5
A
6
A
3
A
7
O
9
C
10
B

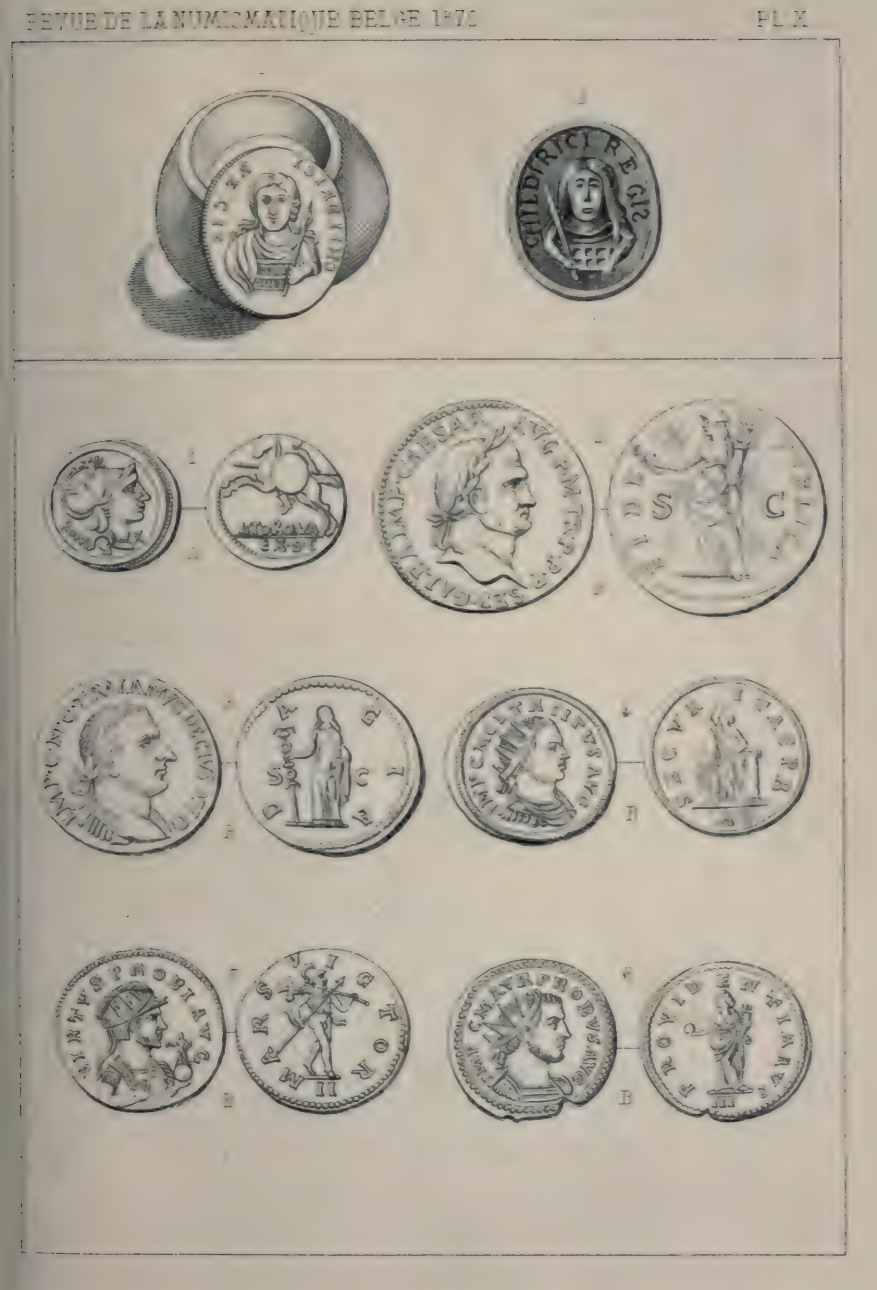
CHILDRICI REGIS
S C

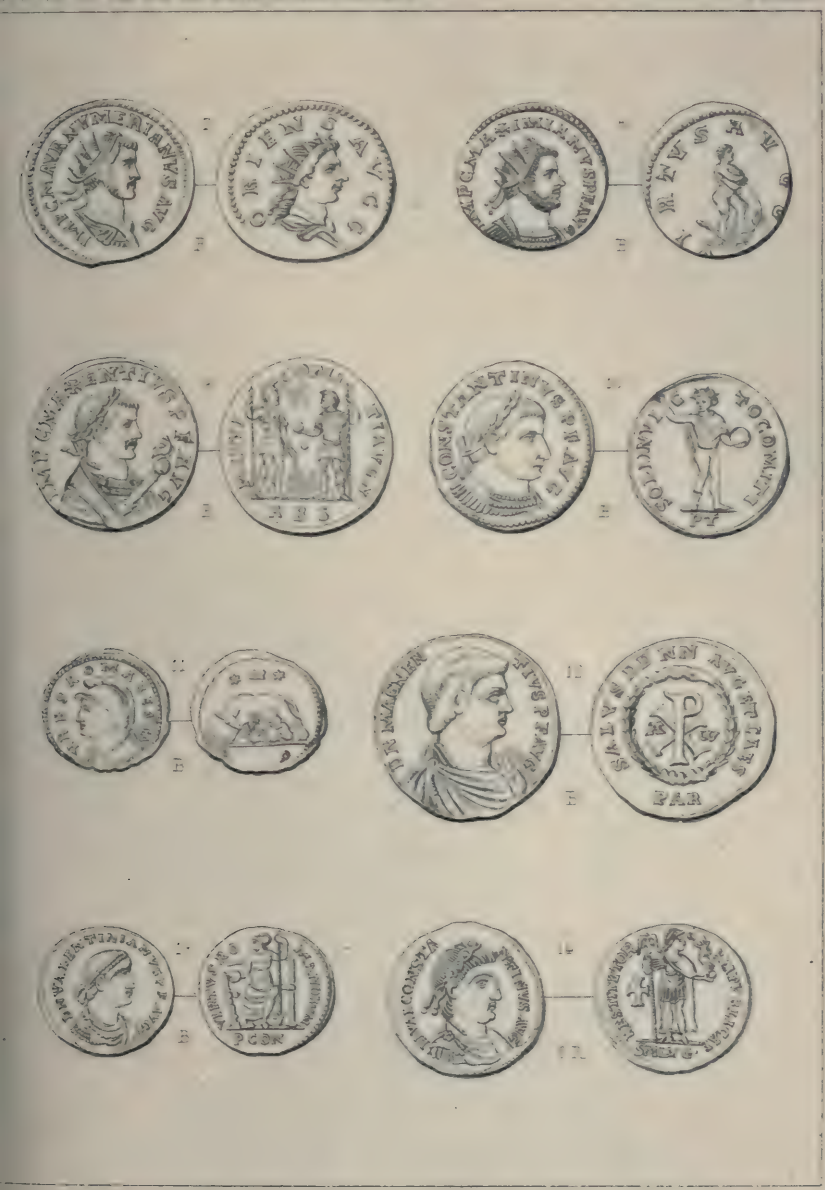
PAR

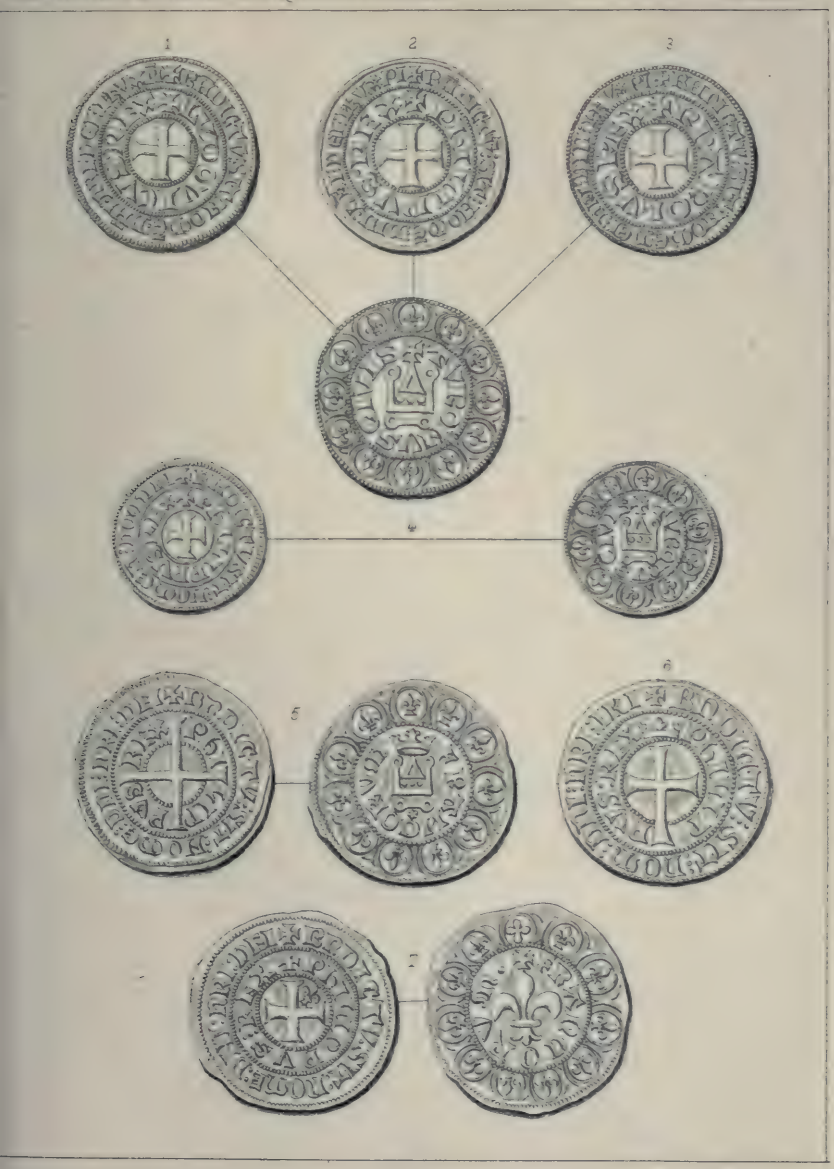
1
2
3
4
5
6
7

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10

REPUBLICA DE CHILE

I

EXPOSICION DE AGRICULTURA
PREMIO DE HONOR
A
EDUARDO SEVE
CONSUL JENERAL
DE
BELJICA
MDCCCLXIX

PRIMERA
F.U
VALPARAISO

II

16746

SEGUNDA
F.U
VALPARAISO

III

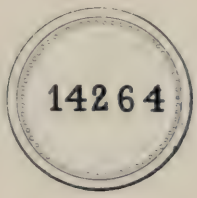
14264

TRAMWAY CENTRAL
BUENOS-AYRES

IV

COMODIDAD CELERIDAD
ECONOMIA
F & J. LACROZE
25 DE MAYO
AL
11 DE SETIEMBRE

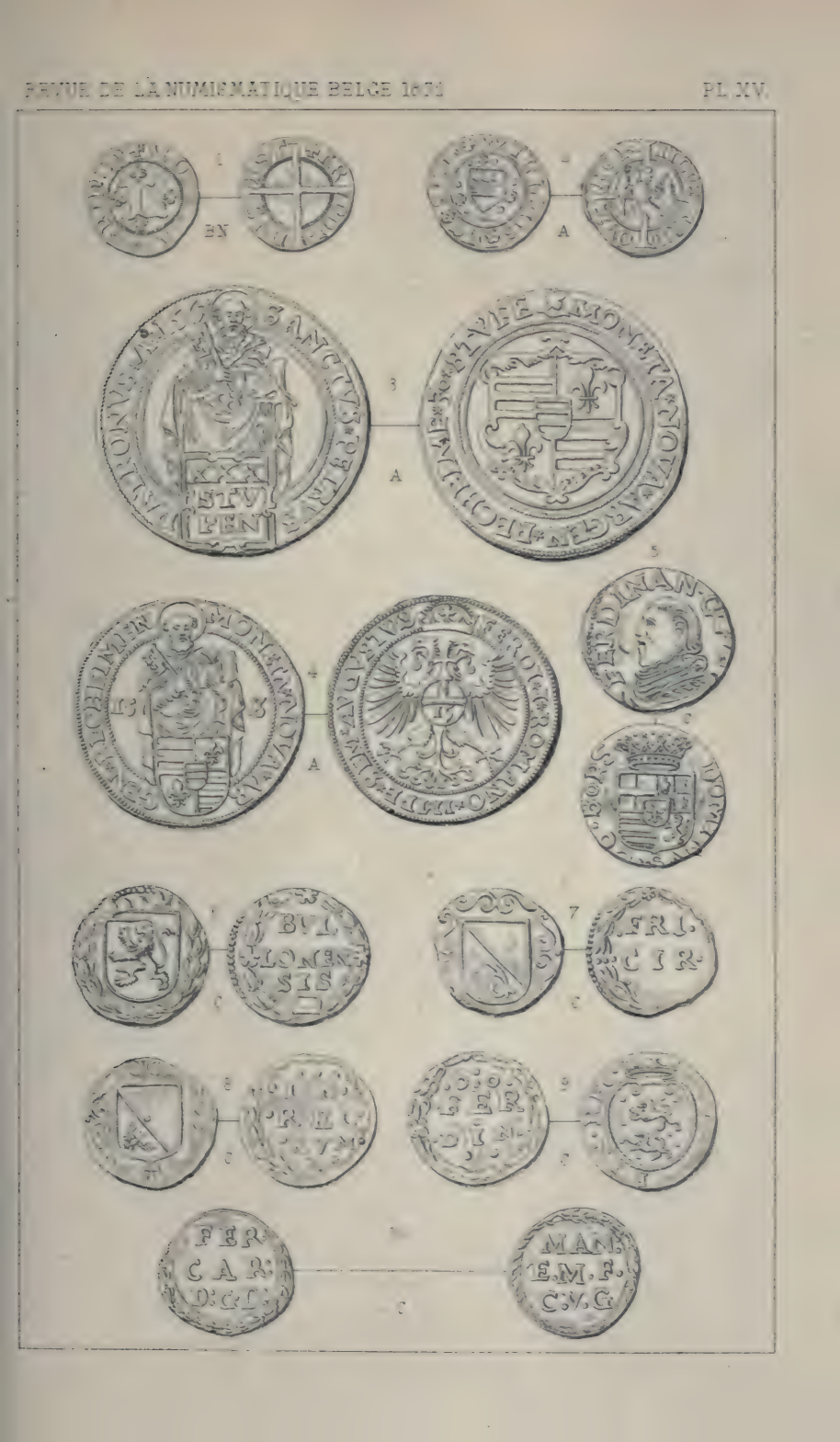
1
BN
2
A
3
A
4
A
5
C
6
C
7
C
8
C
9
C
C

EN TOVT FIDELLES AV ROY
1572-1872
JVSQVES A PORTER LA BESACE
EN TOVT FIDELLES AV ROY
1572-1872
LAND EN VRIJHEID STEGEN UIT DE WATERENOMHOOG
HERINKERING AAN HET DERDE EEUWFEEST 1 APRIL 1872
JE MAINTIENDRAI
1572
BRIELLE
TOEN SCHRIKTE DE TYRANNY
DOOR HET
VRYE NEDERLAND
PLECTIG HERDACHT
1 APR 1872.
IN NEMING VAN DEN BRIEL DOOR DE WATERGEUZEN
DE FORTUIN HELPT DEN STOUTE
1 APR
1572

TER HERINNERING AAN HET DERDE EEUWFEEST 1 APRIL 1872
WILLEM I PRINS VAN ORANJE
GRONDLEGGER ONZER VRYHEID
HET DANKBARE NAGESLACHT
GEMEENTE NEUZEN. ZEELAND
NEDERLAND
NEDERLANDS ONAFHANGELIJKHEID
1 APRIL 1572
FEESTELIJK
HERDACHT TE
NEUZEN
1 APRIL 1872
GRONDVESTING VAN NEERLANDS ONAFHANKELIJKHEID
1 APRIL 1572
NEERLANDS EENDRACHT · DOOR GODS ZEGEN ORANJES HULP EN
1572
1572 1872
HAGERAAD ONZER VRIJHEID
1
APRIL
1572
1872
VRIJHEID
EN
ORDE

71

Or

72

Or

72

Arg.

74

Nick.

73

Or

PIVS IX PONT. MAX.
EMILIO DE MEESTER NEGOTIOR GESTORI BELG. PIVM IX P.M. ROMA EXTORREM CAIETAM SEQVATO AN. MDCCCXXXII

PLOMBS ALPHABÉTIQUES

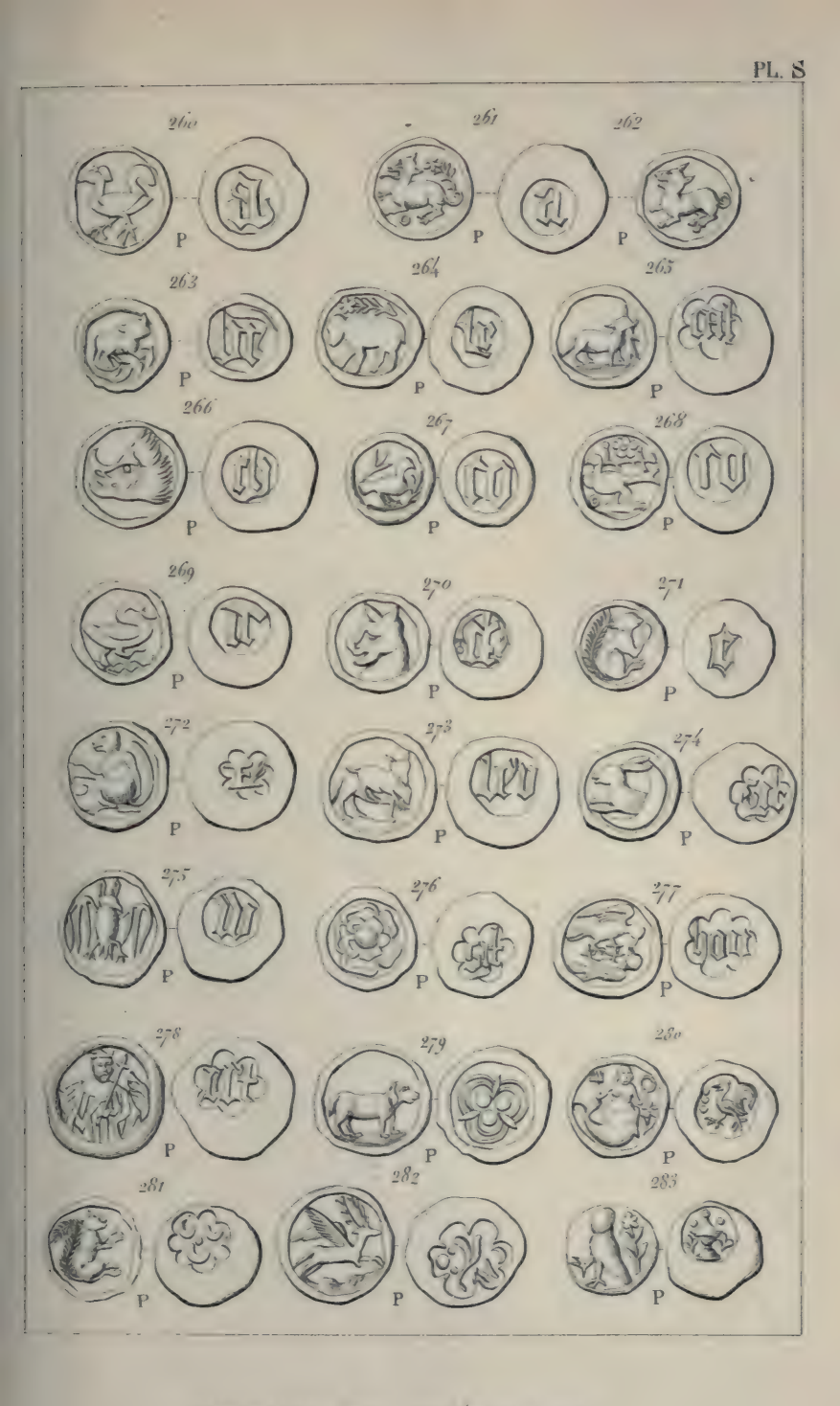

MÉREAUX DE THÉROUANNE.

VERRAUX DE THEROUANNE

MÉREAUX DE THÉROUANNE.

1
2
3
4
5
IHS

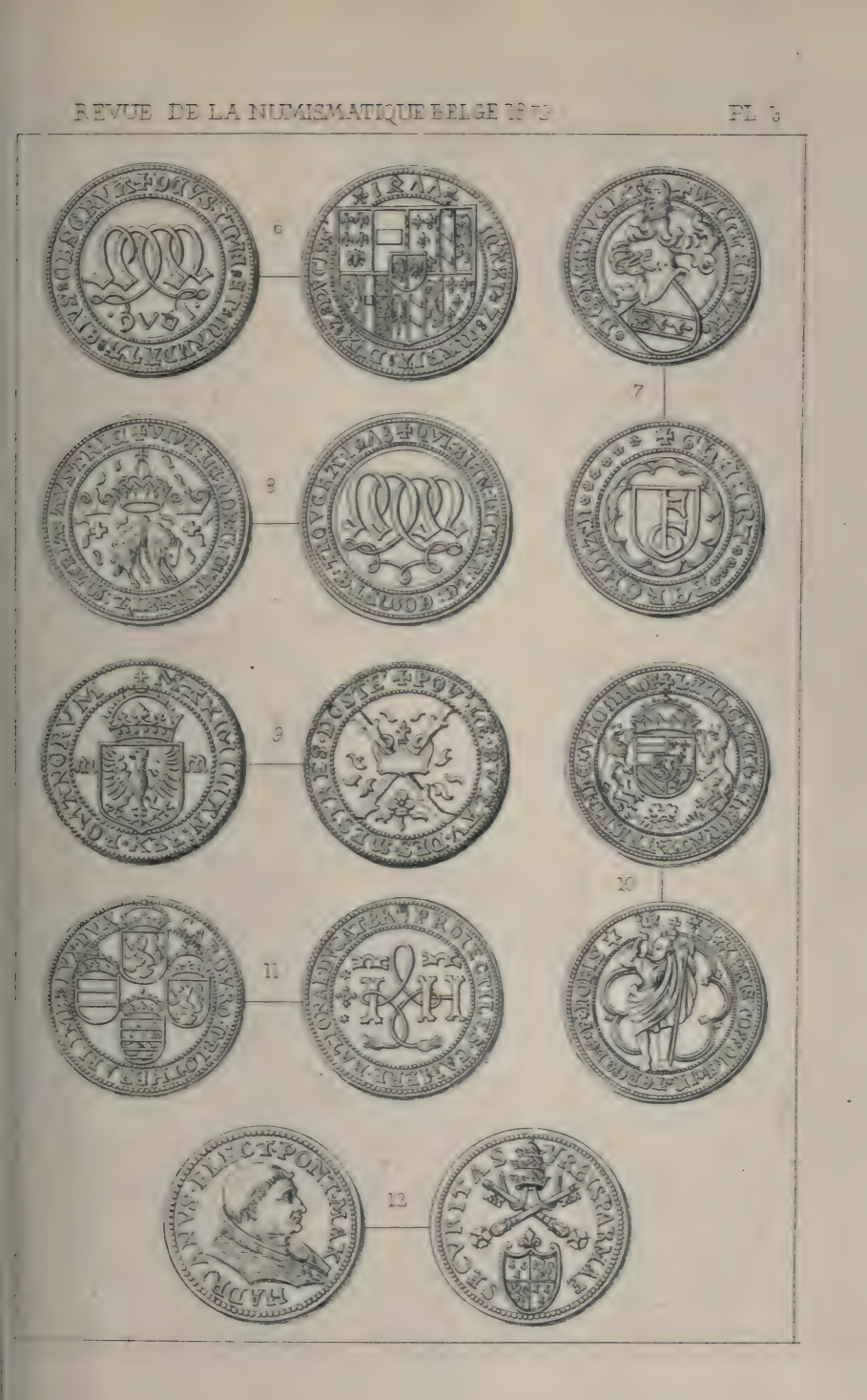
6
7
8
9
10
11
12

13
IOACHIMVS RINGELBERGIVS ANTVERPIANVS
15 29
16
KA RO NO MA
16
1548
14
IAC·OMPHALIVS·ANDERNACVS·DO
NIHIL PLACABILITATE·VITAE ATQVE FORTVNÆ MELIVS
15
SANCTITAS·IN·INIVSTITIAM·CAP:18·V:11
SAPIENTIA·IN·STVLTITIAM·CAP:19·VER 20

17
18
19
SPARTAM
NACTVS
HAG·ADOR
NA
1551
20
21
FIDE
I
DEFENS
OR

22

23

PHILIPPVS·D·E·I·G·HISPANIARVM·REX·INVIC·
PAX·MVLTA·DILIGENTIBVS·LEGEM·TVAM
HER·HANS·WAHART·RITTER·Z·
GOT·EFHVET·M·ALLE·MENSCHEN·
GLORIA·1573·SOLI·DEO
VIRTVS·VICIT·VM
PRVDENS
PARENTVM CLA
DIBVS ET FIDE
VIRTVTE DISCAT
PERTINACI
POSTERITAS
LOON·VROET·TSCHAP

RELIGIONE ET PROVIDENTIA
Mevillem eueraeris
Pensionaris
SPQA
SIMPLEX

N° 16, pl. XIV. Tête du Roi, à droite; sous la tête : C. JÉHOTTE F.

Lég. LÉOPOLD II, ROI DES BELGES.

Rev. Six médaillons ovales, attachés par des rubans à un cartouche sur lequel on voit une lyre, portent les bustes de profil de six illustres musiciens belges. Le premier médaillon, en haut, à droite, représente PHILIPPE DE MONS, *de Monte* ou *van Bergen,* né à Mons ou à Malines, en 1521. Le deuxième buste est celui d'ORLANDO LASSO, Orland ou Roland de Lassus, né à Mons en 1520. Le troisième médaillon, en bas, à droite, est consacré à A.-E.-M. GRÉTRY, né à Liége, en 1741. Les trois bustes du côté droit regardent à gauche.

A gauche, se trouvent, en haut, CYPRIEN RORE ou *de Rore* ou *van Rore,* né à Malines en 1516. Il a la tête tournée à droite. Au milieu, AD. WILLAERT, né à Bruges, vers 1480, regarde à gauche. En bas, FR.-JOS. GOSSEC, né à Vergnies (Hainaut), en 1733, fait face à Grétry. Les rubans des médaillons s'enroulent autour de deux palmes. Ils portent les noms de trois autres vieux maîtres de la musique belge, J. TINCTOR, J. OKEGHEM et J. DEPRÉS.

En bas, dans le champ, C. JÉHOTTE F.

Un arrêté royal du 24 mars 1868 autorise le ministre de l'intérieur à faire exécuter pour compte de l'État, par M. C. Jéhotte, artiste graveur, à Liége, les coins d'une médaille représentant les bustes de plusieurs des principaux musiciens belges, et portant au droit l'effigie royale.

Cette médaille a été gravée par M. Jéhotte d'après les

M. Piqué ayant fait connaître, par écrit, qu'il avait l'intention de ne pas continuer la description des médailles modernes de notre pays, cette partie de la rédaction a été confiée, à partir du numéro prochain, à M. Aug. Brichaut, qui a bien voulu s'en charger.

médaillons en plâtre exécutés par M. de Groote, sculpteur. Elle est destinée aux lauréats des conservatoires royaux de l'État.

N° 17, pl. XV. Représentation en élévation d'un bâtiment flanqué de deux ailes. En haut, en trois lignes :

MAISON D'ARRET ET DE JUSTICE CELLULAIRE

A

ARLON

Dans l'exergue :

JULES BARA MINISTRE DE LA JUSTICE.

NAP : VERHEYEN, ADMINIST^r. DES PRISONS,

J. J. ROUSSEAU, INSP^r. DES CONST^s.

CH : DE MAEGHT, ARCHIT :

Sous ces noms, celui du graveur C. WIENER.

Rev. Le plan géométral de la prison d'Arlon.
Au-dessus :

REGNE DE LEOPOLD II ROI DES BELGES

et au-dessous :

1867-1869.

C'est M. Jacques Wiener, frère du graveur cité plus haut, qui a gravé les médailles rappelant la construction des nouvelles maisons de sûreté du royaume. Elles sont nombreuses. Bruxelles, Liége, Dinant, Charleroi, Anvers, Verviers, Courtrai, Hasselt, Louvain, Gand, etc., etc., ont été dotés de prisons monumentales, et chaque fois que l'une d'elles fut finie, le Ministre de la justice fit graver une médaille donnant l'élévation et le plan de la construction nouvelle.

N° 18, pl. XVI. Tête à droite de M. Auguste Royer. Sous la tête : J. STORDEUR, F.

Lég. AUGUSTE ROYER.

Rev. Dans une couronne de fleurs, de pommes et de poires, la légende qui suit, en onze lignes :

NÉ A NAMUR
LE 26 JANVIER 1796
CONSEILLER PROVINCIAL
FONDATEUR DE LA SOCIÉTÉ VAN MONS
PRÉSID. DE LA COMM. ROY. DE POMOLOGIE
PRÉS. HON. DE LA SOC. AGR. ET FOR. DE NAMUR
PRÉS. DE LA FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS
D'HORTIC. DE BELGIQUE
PROMOTEUR DE L'INDUSTRIE NATIONALE
RÉNOVATEUR DE LA POMONE BELGE
DÉCÉDÉ LE 1 OCT. 1867.

Autour de la couronne :

A LA MÉMOIRE DE AUGUSTE-PHILIPPE-ANTOINE ROYER.

Auguste-Philippe-Antoine Royer était né, le 26 janvier 1796, à Namur, où il mourut le 1er octobre 1867. Dans le cours de sa laborieuse carrière, il s'occupa avec succès d'agriculture, d'économie politique et d'industrie. Sa première publication eut pour objet l'*Utilité des expositions agricoles*, 1847. Trois ans après, il publiait le

Rapport de la commission du comice sur les baux à ferme ; puis une *Étude sur les vins qui se consomment en Belgique,* etc. Les *Annales de pomologie,* les *Bulletins de la fédération des sociétés d'horticulture,* l'*Agronome,* et d'autres revues périodiques de ce genre trouvèrent en M. Royer un collaborateur actif. Il était président fondateur de la Société royale d'horticulture de la province de Namur. A sa mort, la Fédération des sociétés d'horticulture de Belgique décida qu'une souscription publique serait ouverte pour la frappe d'une médaille à sa mémoire.

N° 19, pl. XVII. Femme assise, portant une couronne tourelée, et tenant d'une main un bouclier aux armes de Bruxelles, et de l'autre la liste des membres du conseil communal. Aux pieds de Bruxelles, quelques livres et une lampe allumée.

Lég. En haut JETON DE PRÉSENCE ; en bas S. P. Q. B.

Rev. Lég. demi-circulaire ADMINISTRATION COMMUNALE DE BRUXELLES ; puis, en vingt lignes :

1869

BOURGMESTRE

J.-V. ANSPACH.

ÉCHEVINS

J.-A. WATTEEU.

H.-J. VANDERMEEREN, F. DEVADDER,

H.-J. GOFFART, J.-M.-G. FUNCK

CONSEILLERS

P.-J.-L. RANWET, A.-M. CATTOIR

J.-B. BISCHOFFSHEIM, J. JACOBS, V.-A.-J. WALTER

J.-B. CAPPELLEMANS, F.-J.-J. VELDEKENS, J.-B. DEPAIRE,

C.-G. HAUWAERT, L. MASKENS,

J.-F. TIELEMANS, A.-E.-P. ORTS, P.-M. CAPOUILLET,

L.-J.-G. COUTEAUX, A. HOCHSTEYN, C.-H. LEMAIEUR;

P.-F. WAEDEMON, A. LECLERCQ,

C.-J. FONTAINAS, P.-J. GODEFROY,

L.-F.-J. DE ROUBAIX, J. MERSMAN,

F.-J. SPLINGARD, H. WEBER,

SECRÉTAIRE

A. LACOMBLÉ.

L'art. 85 du règlement de la régence bruxelloise (1824) porte : « Il est accordé aux membres du conseil un droit de présence annuel ..... qui, à la fin de chaque année, sera réparti entre les membres du conseil dans une proportion égale, d'après le nombre des séances auxquelles ils auront respectivement assisté pendant cette année. L'on pourra faire frapper, pour être distribués aux membres présents, des jetons ayant la valeur de ce droit de présence. »

M. J. Wiener proposa, en 1847, à l'administration communale de graver chaque année un monument de Bruxelles sur une des faces du jeton de présence. Ce fut la statue de Vésale de M. Fraikin, érigée sur la place des Barricades, qui ouvrit la nouvelle série des jetons communaux. Celui que nous venons de décrire, sans monument et assez simple, a été gravé par M. Fisch.

N° 20, pl. XVII. Tête de M. Léonard Jéhotte, à gauche. Sous la tête : C. JÉHOTTE.

Lég. LÉONARD JÉHOTTE

Rév. Dans le champ, en neuf lignes :

NÉ A HERSTAL
EN M. DCC. LXXII.
MORT EN M. DCCC. LI.
GRAVEUR DES MONNAYES
DE
L'ANC. PRINCIP. DE LIÉGE.
MEMBRE CORR. DE L'ACAD.
DE BELGIQUE
1867.

Pendant la vacance du siége épiscopal de 1792, M. Jéhotte grava la dernière monnaie de la principauté de Liége. Tout le monde connaît la médaille de Charlier, dit *la Jambe de bois,* et représentant, au revers, le fameux artilleur pointant un canon. Citons encore la médaille du docteur Ansiaux. Dans ses *Vies des artistes hollandais et flamands,* M. Immerzeel parle d'un certain nombre de médailles, de gravures en taille-douce, de pierres gravées et de gravures sur bois dues à l'actif burin de l'artiste liégeois. M. Léonard Jéhotte est mort à Maestricht, le 1er août 1851. Il était membre correspondant de l'Académie royale de Belgique.

Nous avons fait connaître aux lecteurs de la *Revue belge de numismatique* que M. C. Picqué renonçait à continuer la description des médailles modernes de notre pays, et que cette partie de la rédaction était confiée à M. Auguste Brichaut.

Le continuateur du travail entrepris par M. Picqué n'a point modifié la forme primitive du catalogue destiné à mettre en lumière les produits de notre numismatique nationale, sous le règne de Léopold II.

Avant de reprendre le cours de cette utile publication, M. A. Brichaut croit devoir expliquer les motifs qui vont désormais l'engager à donner place, dans ce travail, à des médailles qui jusqu'ici en avaient été exclues.

En ne s'attachant qu'aux pièces rigoureusement historiques, la Revue devrait se borner invariablement, à citer les noms de nos premiers graveurs dont le talent est si légitimement acclamé partout. Mais, à côté d'eux, nous trouvons des artistes d'un mérite réel, dont les œuvres, étrangères à toute participation officielle, commandent une attention sérieuse et sont dignes d'encouragement.

Ces médailles, pour la plupart, appartiennent à des faits émanant de l'initiative privée, dans le domaine des lettres, des beaux-arts, des sciences et de la politique en général.

M. Brichaut a également pensé qu'il pouvait introduire ici, toujours à titre de renseignements, la mention d'autres médailles de moindre importance, dont la Revue ne négligera pas de conserver ainsi les traces, mais sans les reproduire par la gravure.

N° 21, pl. XVIII. Tête à droite. Au-dessous : LÉOPOLD WIENER.

Légende : LÉOPOLD II, ROI DES BELGES.

Rev. — Sur les marches du trône, le Roi debout, vêtu du manteau d'hermine, jure, en face d'une femme symbolisant la législature, d'observer les lois constitutionnelles de 1830, date inscrite au pied de la façade de la tribune parlementaire.

A gauche, dans le champ, cette date commémorative :

17 DÉC : 1865.

Plus bas, l'urne du VOTE et le nom de LÉOPOLD WIENER.

Léopold-Louis-Philippe-Marie-Victor naquit à Bruxelles le 9 avril 1835, et reçut le titre de *duc de Brabant*.

Le 10 août 1853 il épousa *Marie-Henriette-Anne d'Autriche, archiduchesse d'Autriche*, née le 23 août 1836.

Léopold, duc de Brabant, succéda à son père, mort le 10 décembre 1865, et prêta le serment constitutionnel le 17 du même mois (¹).

A l'avénement de Léopold II au trône de Belgique, le Gouvernement institua un concours, avec prix, pour la composition d'une médaille commémorative de cet événement national.

Un grand nombre de statuaires et de graveurs en médailles répondirent avec empressement à l'appel du Gouvernement.

Mais, sur l'avis conforme du jury, le prix ne put être décerné.

(¹) *Voy.* pp. 5 à 7, pl. I, fig. 1.

En présence de cette situation, le Gouvernement crut ne pouvoir faire mieux que de confier cet important travail à M. Léopold Wiener, graveur particulier du Roi et de l'Hôtel Royal des Monnaies, qui, cette fois encore, vient d'ajouter une œuvre remarquable au catalogue de la numismatique belge.

Cette médaille, en bronze, qui mesure 75 millimètres, fut distribuée, au nombre de trois cents exemplaires, entre les membres du corps diplomatique et des chambres législatives.

N° 22, pl. XIX. Tête à gauche.

Légende : PIERRE VAN HUMBEECK.

Sous le buste : A. Fisch.

Rev. — Dans un cercle en grénetis, on lit en huit lignes :

INIT.·. A LA ▭.·.
DE
L'UNION ET DU PROGRÈS
LE 23E J.·. 4E M.·. 5857
ÉLU VEN.·. LE 30E J.·. 10E M.·. 5865
INSTALL.·. GR.·. MAIT.·. NATIONAL
LE 17E J.·. 2E M.·.
5869.

M. Pierre Van Humbeeck, avocat du barreau de Bruxelles, est né en cette ville, le 17 mai 1829.

Il représente l'arrondissement de Bruxelles, au sein du parlement, depuis le mois de mai 1860 et fut élu président de l'Association libérale de la même ville, en 1865.

Cette médaille fut frappée par souscription au nombre de 230 exemplaires. On en compte quelques-uns en argent.

La ressemblance est parfaite (1).

(1) Il existe deux jetons frappés à la même occasion, *voy.* la *Revue numismatique*, 5e série, t. I, p. 285, et une médaille signée Charles Wiener, dans la même publication, p. 22, n° 13; pl. XI (Médailles modernes).

N° 23, pl. XX. Tête casquée à gauche, type romain. Le turban du casque supporte des louves au-dessus desquelles plane un dragon ailé.

Légende : UNION DES ARTISTES. LIÉGE. Sous la tête J. DANSE F.

Rev. — L'écu au péron de Liége, incliné de gauche à droite, est posé sur des rameaux de laurier et des palmes. Un tympan et une banderolle qui s'enroule autour des branchages ont une destination qui sera définie plus loin.

Légende. CERCLE INTERNATIONAL DES BEAUX-ARTS.

Ce revers est signé EM. TASSET F.

L'union des artistes fut fondée dans l'intention de constituer une fédération internationale des artistes.

Fidèle à son programme, cette société orgnanisa en 1870 une exposition des produits de l'art industriel.

Les aquarellistes furent conviés à une exposition spéciale des beaux-arts qui eut lieu en 1871.

Indépendamment des médailles commémoratives en bronze distribuées entre les exposants, d'autres en vermeil et en argent sont décernées à ceux qui se distinguent particulièrement.

Cette médaille est encore offerte comme témoignage de reconnaissance aux conférenciers, aux artistes musiciens qui prêtent un généreux concours aux soirées littéraires et musicales organisées par la Société, ainsi qu'aux membres correspondants regnicoles et étrangers, qui, par leurs communications, travaillent à la prospérité de cette institution.

La date commémorative est gravée sur le tympan et la banderolle reçoit le nom du titulaire.

N° 24, pl. XX. Tête de trois quarts, à gauche. Sous le buste : LEMAIRE, GAND.

Légende : JOSEPH-FRANÇOIS KLUYSKENS * NÉ A ALOST LE 9 SEPTEMBRE 1771 * MORT A GAND LE 24 OCTOBRE 1843.

Rev. Dans le champ, en neuf lignes :

IL RELEVA
LA CHIRURGIE
DE SON ÉTAT D'ABJECTION
ET CONTRIBUA
PAR SES LEÇONS CLINIQUES
A ÉTENDRE
LES PROGRÈS
DE CETTE SCIENCE
EN BELGIQUE.

Kluyskens était chirurgien et professeur ordinaire à l'université de l'État, à Gand. Lors de la fondation de l'Académie royale de médecine, feu S. M. le Roi Léopold Ier l'appela à occuper un siége au sein de cette compagnie.

On possède plusieurs biographies de ce savant belge. Notamment une remarquable notice nécrologique par son collègue, le docteur Guislain.

L'album in-4° de Chabannes et l'ouvrage de M. Kluyskens fils, intitulé : *Des hommes célèbres dans les*

sciences et les arts et des médailles qui consacrent leur souvenir, Gand, 1859, 2 volumes in-8°, peuvent être utilement consultés.

Cette médaille est due au burin de M. Lemaire, à Gand, qui, surmontant les difficultés que présentent les effigies de face et de trois quarts, a, tout en conservant la ressemblance parfaite, produit une œuvre qui lui fait le plus grand honneur et dont on retrouvera le type dans le portrait de Kluyskens, dessiné en 1838 par feu Vander Haert, en son vivant directeur de l'Académie des beaux-arts de Gand.

N° 25, pl. XXI. Tête à droite; au-dessous, en deux lignes :

ED. GEERTS FECIT
D'APRÈS ALEX. GEEFS.

Légende circulaire, parallèle à un grènetis :

LÉOPOLD II ROI DES BELGES.

Rev. La figure en pied de Léopold Ier. La main gauche tient la poignée du sabre; la droite, dans laquelle on a placé le pacte constitutionnel déployé, repose sur un pilastre chargé d'un écusson au lion belgique.

Sur le socle :

GUILLAUME GEEFS ST.

Au-dessous :

ED. GEERTS. F.

Autour de la figure royale :

A LÉOPOLD Ier ROI DES BELGES : LA VILLE DE NAMUR RECONNAISSANTE LE 10 8BRE 1869.

Nicolas Pepin, ancien conseiller communal à Namur, proposa l'érection d'une statue à la mémoire de Léopold Ier. Cette proposition, éminemment patriotique, ne pouvait manquer d'être accueillie. Elle trouva un écho dans tous les cœurs; aussi le conseil communal adopta le rapport de la commission des beaux-arts, présidée par M. Lucien Namèche, conseiller communal.

Ce rapport, daté du 5 août 1868, se terminait ainsi :

« La commission des beaux-arts a l'intime conviction « d'être ici la fidèle interprète des vœux de l'unanimité de

« notre population patriote. Rien ne nous divise quant à « nos sentiments dynastiques, ni quant à l'affection que « tous les Namurois portent à la famille royale. C'est « donc une excellente occasion de réunir tous nos conci- « toyens en une vaste fête de famille. Les hommes de 1830 « y verront un honneur rendu au Prince qui a couronné « leur œuvre immortelle; ceux de la génération présente « y trouveront l'occasion d'affirmer leur amour pour nos « institutions, en rendant hommage à ceux qui les ont « précédés dans la carrière et qui leur ont légué, au prix « de leur sang, une patrie et la liberté.

« *Le Rapporteur,* *Le Président,*

« Louis Bodart. L. Namèche. »

Le monument fut inauguré le 10 octobre 1869, en présence de S. M. le roi Léopold II, de la famille royale et des autorités civiles et militaires.

La statue, haute de trois mètres, est en pierre blanche provenant des carrières de l'Echaillon, département de l'Isère (France).

La médaille fut frappée, au nombre de 130 exemplaires en bronze et de quelques rares exemplaires en vermeil, dans les ateliers de M. J. Geerts, à Ixelles, lez-Bruxelles.

Nicolas Pepin, auteur de la proposition mentionnée plus haut, est décédé à Namur le 16 septembre 1872. Il était docteur en médecine, officier de l'ordre de Léopold, décoré de la Croix de fer et de la Croix commémorative de vingt-cinq ans de services continus sous le règne de Léopold Ier, et président de l'Union libérale de Namur.

N° 26, pl. XXII. Figure debout et drapée, à gauche, la main droite tient l'archet et la gauche soutient le violoncelle qui repose à terre.

Sur le socle : C. GODEBSKI, ST. 1869.

Et au-dessous : ED. GEERTS. F.

Lég. INAUGURÉE A HAL LE 1r OCTOBRE 1871.

Rev. Des palmes de laurier, réunies aux extrémités inférieures, par un ruban, laissent dans le champ place à cette inscription disposée sur six lignes :

FRANÇOIS
SERVAIS
NÉ A HAL LE 7 JUIN
1807
Y DÉCÉDÉ LE 26 9BRE
1866

Cette médaille, en bronze, fut frappée à une centaine d'exemplaires.

L'expression de l'art a été portée à sa plus haute puissance dans la personne de François-Adrien Servais, et jamais l'avenir ne confirma mieux que pour lui la vocation précoce de l'enfant.

Son père, organiste à l'église et ménétrier à la guinguette, était cordonnier à Hal. Servais, tailleur d'abord, ne tarda pas à délaisser l'aiguille pour le violon qu'il étudia avec son père le ménétrier; ensuite, en 1817, aux côtés de Corneille Vander Plancken, le premier violon du théâtre de Bruxelles. Après s'être tour à tour essayé sur la contre-basse et sur la clarinette, Servais entrevit enfin sa

véritable vocation en admirant le célèbre Platel qui devint son maître.

Servais se fit entendre à Paris en 1833, et en 1847 à Londres; en Hollande en 1837 et 1843; en Russie, où on lui décerna une couronne d'or, en 1839, 1841 et 1866.

Partout son talent était acclamé avec enthousiasme.

En 1840, Servais était en Belgique. C'est à cette époque que Dantan, le spirituel modeleur, qui n'accordait les honneurs de son ébauchoir qu'aux célébrités contemporaines, édita la charge de Servais.

L'éminent virtuose belge était professeur au Conservatoire royal de Bruxelles, violoncelliste solo du Roi des Belges et de l'empereur d'Autriche, officier des ordres de Léopold et de la Couronne de chêne, chevalier de l'ordre du Mérite de la branche Ernestine de Saxe et de l'ordre de Danebrog.

*
* *

Sur la proposition de M. Ranwet, une liste de souscription pour l'érection d'un monument à la mémoire de Servais fut déposée au secrétariat de l'hôtel de ville de Bruxelles.

*
* *

Pour les articles publiés dans les journaux, au sujet de la mort de Servais, consulter :

1° *Journal de Bruxelles* (29 octobre 1866);
2° *Écho du Parlement* (id.);

3° *Bulletin du dimanche* (2 décembre 1866);

4° *Le Figaro* (2 décembre 1866);

5° *L'utilité*, courrier de Paris.

*
* *

Des discours furent prononcés sur la tombe de Servais, par MM. :

1° Giblet, bourgmestre de la ville de Hal;

2° Fétis, directeur du Conservatoire royal de Bruxelles;

3° E. Possoz, président de la Société Chorale *Roland de Lattre*, de Hal;

4° Louis Geelhand, secrétaire général de la Société royale de philanthropie de Bruxelles;

5° J. Lardin. Strophes.

*
* *

La commission chargée de prendre les mesures nécessaires pour l'érection du monument, était composée de :

MM. Giblet, notaire et bourgmestre de Hal, *président;*
Paul Claes, bourgmestre de Lembecq, et Van Volsem, industriel à Hal, *vice-présidents;*
Fauconnier, ancien receveur des contributions à Hal, *trésorier;*
Herman, industriel à Leeuw-Saint-Pierre, *secrétaire;*
Doudelet, avocat, et Hinssen, négociant, tous deux à Hal, *secrétaires adjoints.*

*
* *

Les détails de la cérémonie d'inauguration du monument et le remarquable discours prononcé à cette occasion par le bourgmestre Giblet, sont insérés dans l'*Écho du Parlement* du 3 octobre 1871, n° 276.

N° 27, pl. XXIII. Tête à droite; au-dessous : CHARLES WIENER.

Rev. Légende, entre le bord et un grènetis :

LES CHASSEURS A CHEVAL DE LA GARDE CIVIQUE DE BRUXELLES A LEUR COMMANDANT P. DOUTRELUIGNE [1].

Dans le champ, en vingt-sept lignes, les noms des officiers, sous-officiers et gardes du corps qui prirent part à la souscription organisée par MM. Mercier, Van Haelen, Verhaeren et Verheggen, membres de l'escadron, comme témoignage d'estime à leur commandant en fonctions depuis 1848, époque de la réorganisation de la garde civique, jusqu'à celle de la remise de la médaille.

La tête, dessinée par M. Charles Wiener, est parfaitement réussie, et l'artiste a su habilement surmonter les difficultés résultant de la disposition d'un aussi grand nombre de noms gravés dans le champ.

Cette médaille fut frappée au nombre de cent cinquante exemplaires en bronze, une en vermeil et une en argent.

Parmi les médailles nouvellement parues et que nous n'avons pas l'intention de publier, nous citerons :

Médaille commémorative des fêtes de Saint-Nicolas, par C. Wiener.

[1] Erreur, il faut lire Douterluigne.

Jeton du Cercle artistique et littéraire de Bruxelles, par L. Wiener.

Médaille commémorative des fêtes gymnastiques de Spa et de Bruges, par Fisch.

Médaille des étudiants de Gand à leurs confrères étrangers, par Lemaire.

Médaille souvenir des fêtes communales de Bruxelles, 1872, par Fisch.

Médailles souvenirs du champ de bataille de Waterloo, des ruines de l'abbaye de Villers et des grottes de Rochefort.

Petite médaille distribuée aux tireurs étrangers à Gand, par Lemaire.

N.° XVI

Ch. Onghena Sc.

Régne de Léopold II.

N° XVII

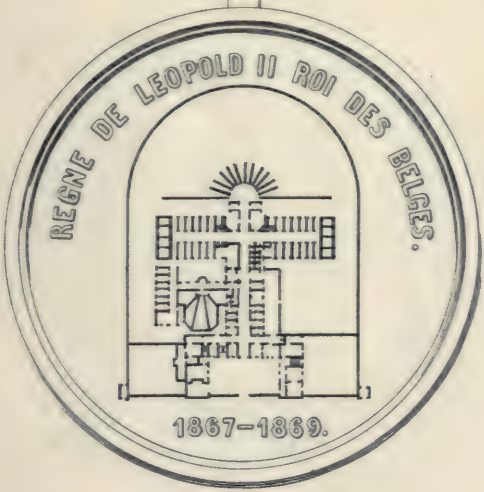

Régne de Léopold II

Ch. Onghena Sc.

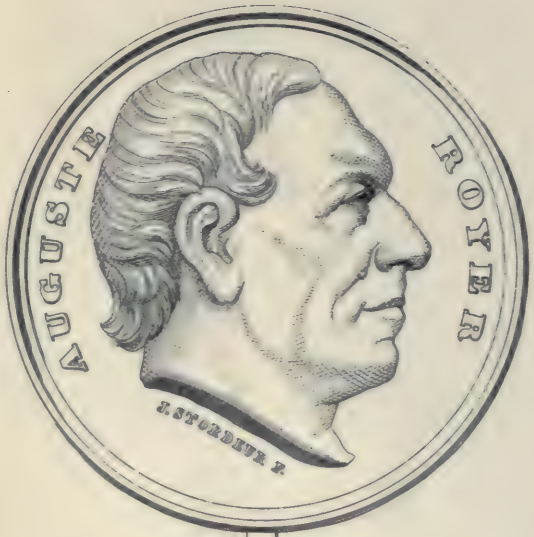

N° XVIII

Ch Onghena Sc

Régne de Léopold II

N°XIX

N°XX

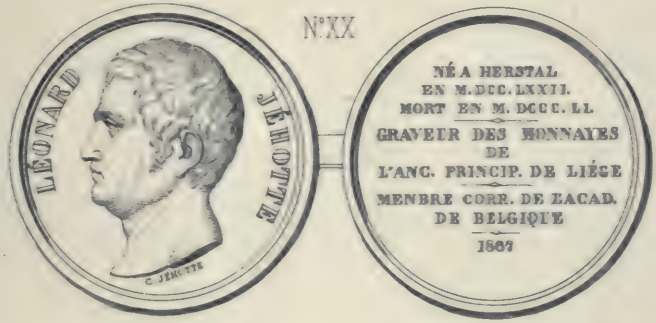

Ch. Onghena Sc.

Régne de Léopold II

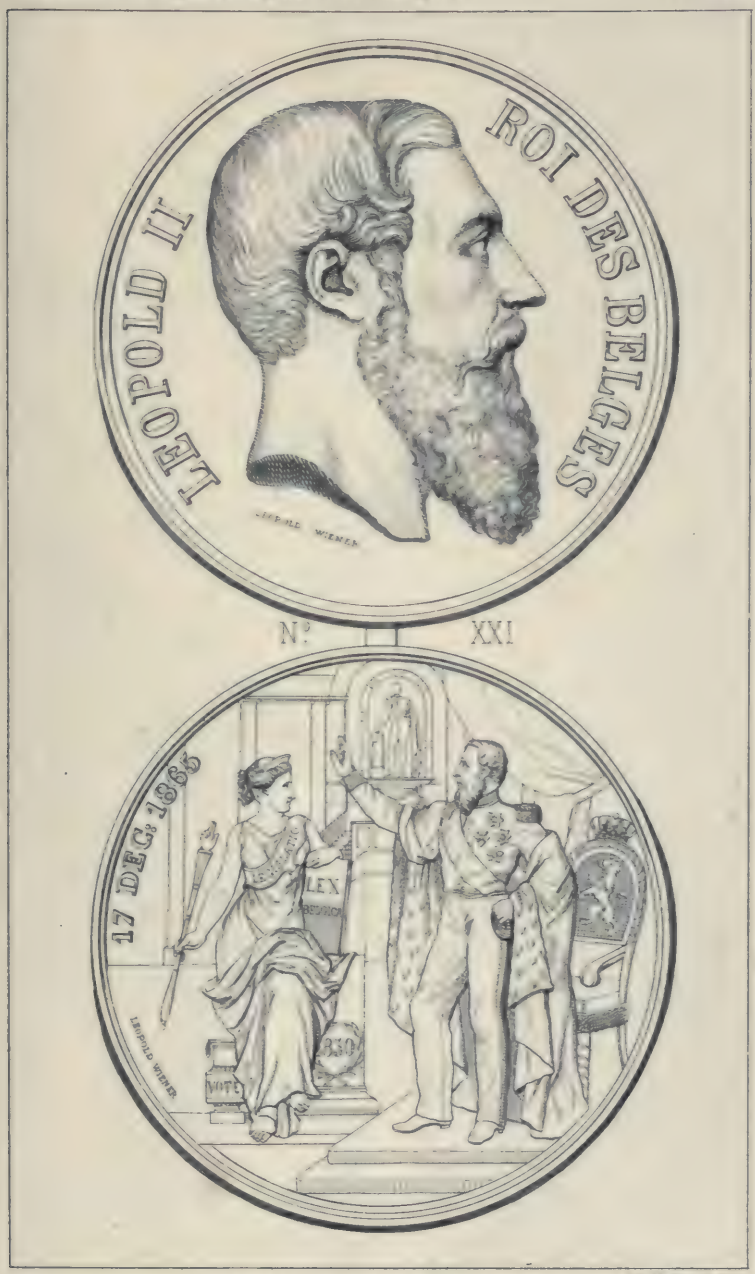

Ch Onghena Sc

Régne de Léopold II

Ch. Onghena sc.

Règne de Léopold II

N° XXIII

N° XXIV

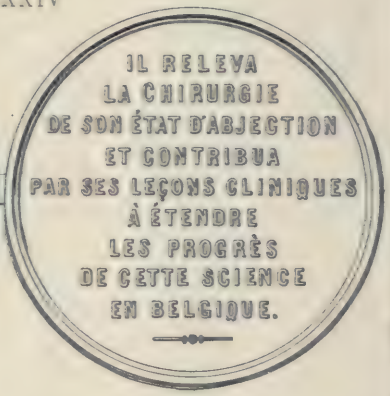

Ch. Onghena Sc

Règne de Léopold II

N° XXV

Ch. Chérena Sc.

Règne de Léopold II.

N° XXVI

Ch. Onghena Sc

Règne de Léopold II

Ch. Orghena Sc.

Régne de Léopold II

CJ
3
R4
t.27-28

Revue belge de numismatique
et de sigillographie

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY